image
not
available



TAA
Annual

Annuaire

TA/

ANNUAIRE

DE

L'ÉCONOMIE POLITIQUE

ET DE LA STATISTIQUE.

De l'Imprimerie de BEAU, à Saint-Germain-en-Laye.

ANNUAIRE

DE

L'ÉCONOMIE POLITIQUE

ET

DE LA STATISTIQUE,

POUR 1854,

PAR

MM. JOSEPH GARNIER ET GUILLAUMIN.

ONZIÈME ANNÉE. — PRIX : 4 FR.

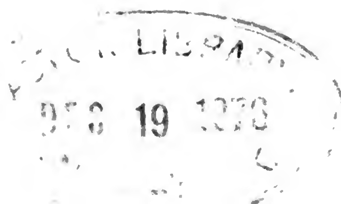
PARIS,

GUILLAUMIN ET Cie, LIBRAIRES,

Éditeurs du Journal des Economistes, de la Collection des principaux Economistes,
du Dictionnaire de l'Economie politique, etc.

RUE RICHELIEU, 14.

1854



PRÉFACE.

Chaque année notre *Annuaire* s'étend et s'enrichit de documents nouveaux ; chaque année il devient plus utile et plus précieux aux hommes d'étude, en plaçant sous leurs mains des renseignements de tous genres dispersés dans une foule de publications, et qu'il leur serait bien difficile, pour ne pas dire impossible, de réunir.

L'*Annuaire de l'Économie politique et de la Statistique* est essentiellement cosmopolite ; aussi est-il accueilli à l'étranger avec le même empressement qu'en France et attendu partout avec une impatience égale. Nous profiterons de cette circonstance pour rappeler aux économistes et aux statisticiens de tous les pays, que nous serons toujours heureux de recevoir les renseignements qu'ils voudront bien nous adresser et qui rentrent dans le cadre de cet *Annuaire.*

Nous appelons l'attention des lecteurs de cette onzième année sur un travail très-étudié et très-intéressant de M. Michel Chevalier sur *la Production du Sucre dans le monde entier;* sur un savant mémoire de M. Ach. Guillard concernant *les Tables de Mortalité,* et sur l'article de M. Ch. Merger relatif *aux Assurances sur la Vie*. M. Ch. Renouard, conseiller à la Cour de Cassation, a résumé dans quel-

ques pages les *Documents statistiques officiels sur les faillites et les banqueroutes*, et M. Juglar, *la situation de l'Algérie en* 1850.

Nous pouvons signaler encore, dans la première partie, l'article de M. Lefort sur le dernier compte rendu officiel des caisses d'épargne des départements, compte rendu qui était attendu depuis plusieurs années; et, dans la deuxième partie, deux articles pleins d'érudition et de recherches curieuses par M. le docteur Juglar sur le *mouvement* et les *éléments de la population de Paris*.

DIVISION DE L'ANNUAIRE.

L'*Annuaire de l'Économie politique et de la Statistique*, qui est maintenant parvenu à sa onzième année, est divisé en quatre parties:

La *première* reproduit ce qu'il y a de plus général et de plus important dans les comptes rendus officiels des grandes administrations de la France sur le recensement et le mouvement de la Population, le Commerce extérieur, la Navigation, les Finances, les Caisses d'épargne, les Banques, la Justice criminelle, civile et commerciale, les Voies de communication, etc. On y trouve réunis et analysés tous les documents épars dans de nombreuses et très-volumineuses publications, que leur dimension fait repousser des bibliothèques, et dont quelques-unes ne sont pas dans le commerce.

La *seconde partie* est consacrée à la ville de Paris, dont l'administration et les finances ont l'importance de celles de plusieurs nations européennes.

Dans la *troisième partie* se trouvent réunis les

documents sur les pays étrangers et relatifs à leur population, à leurs budgets, à leur commerce, etc.

La *quatrième partie* est plus particulièrement réservée aux notes, notices et résumés qui ne se classent pas dans les catégories précédentes. On y trouve régulièrement un compte rendu des travaux de l'Académie des sciences morales et politiques, une Revue financière, une Bibliographie raisonnée des ouvrages d'Économie politique, de Statistique, et autres qui ont paru dans l'année, et qui touchent aux questions sociales, financières et économiques ; des Éphémérides et un Coup d'œil historique sur les événements, principalement sur ceux qui intéressent l'Économie politique ou qui ont pu influer sur le mouvement économique de l'année.

ANNUAIRE
DE
L'ÉCONOMIE POLITIQUE.
POUR 1854.

PREMIÈRE PARTIE.

FRANCE. — DOCUMENTS OFFICIELS.

MOUVEMENT DE LA POPULATION EN FRANCE pendant l'année 1851.

DÉPARTEMENTS.	Population recensée en 1851.	NAISSANCES.		Total des Naissances	Enfants mort-nés.	Décès.	Mariages.
		Enfants légitimes.	Enfants naturels				
Ain	372,939	9,462	478	9,940	519	8,734	2,866
Aisne	558,989	13,344	977	14,321	760	12,834	4,599
Allier	336,758	9,048	487	9,535	336	6,977	3.263
Alpes (Basses-)	152,070	4,215	64	4,279	176	4,061	1,144
Alpes (Hautes-)	132,038	3,827	107	3,934	80	3,432	867
Ardèche	386,559	11,937	360	12,297	184	9,799	2,801
Ardennes	331,296	7,703	388	8,091	385	6,787	2,687
Ariége	267,435	7,022	394	7,416	125	5,137	1,864
Aube	265,247	5,508	379	5,887	264	5,409	2,231
Aude	289,747	7,107	298	7,405	145	6,613	2,167
Aveyron	394,183	10,839	437	11,276	196	9 303	2,879
Bouches-du-Rhô.	428,989	12.642	1,222	13,864	815	11,300	3,488
Calvados	491,210	8,204	990	9,194	464	10,937	3,570
Cantal	253,329	6,162	420	6,582	101	5,693	1,816
Charente	382,912	8,425	477	8,902	241	7,694	3,068
Charente-Infér.	469,992	10,563	528	11,091	472	11,206	4,551
Cher	306,261	9,816	681	10,497	226	6,703	2,693
Corrèze	320,864	9,644	499	10,143	125	9,345	2,820
Corse	230,251	6,845	397	7,242	66	5,289	1,899
Côte-d'Or	400,297	8,569	669	9,238	435	8,[illegible]21	3,225
Côtes-du-Nord	632,613	18,660	854	19,514	957	17,676	4,499
Creuse	287,075	6,698	554	7,252	95	5,988	2,333
Dordogne	505,789	13,454	777	14.231	386	11,988	4.429
Doubs	296.679	7,039	596	7,635	372	6,940	2,117
Drôme	326.846	8,135	358	8,493	329	7,588	2,612
Eure	415,777	7.423	670	8,093	197	9.856	3,411
Eure-et-Loir	294,892	6,988	370	7,358	314	6,799	2,310
Finistère	617,710	19,953	779	20,732	994	19.046	4,943
Gard	408,163	12,243	492	12,735	363	11,508	3.220
Garonne (Haute)	481,610	12.146	911	13,057	527	11.695	3,871
Gers	307,479	6,378	308	6,686	135	6,101	2,735
Gironde	614,387	13,477	1,232	14,709	400	13,295	5,549
Hérault	389,286	10 212	353	10,565	313	9,844	2,940
Ille-et-Vilaine	574,618	16,380	502	16.882	1,081	16,982	4,306
Indre	271,938	7,771	502	8,273	158	5,9[illegible]9	2,352

DÉPARTEMENTS.	Population recensée en 1851.	NAISSANCES		Total des naissances	Enfants mort-nés.	Décès.	Mariages.
		Enfants légitimes.	Enfants naturels				
Indre-et-Loire...	315,641	6,770	415	7,185	254	6,266	2,754
Isère.............	603,497	14,617	964	15,581	747	13,473	4,581
Jura	313,299	7,406	435	7,841	387	7,400	2,383
Landes...........	302,196	8,913	715	9.628	86	6,157	2,613
Loir-et-Cher.....	261,892	6,987	503	7,490	265	5,668	2,193
Loire.............	472,588	14,296	638	14,934	329	10,632	3,670
Loire (Haute-)...	304,615	8,224	336	8,560	208	7,451	2,162
Loire-Inférieure.	535,664	14,608	653	15,261	733	13,664	3,955
Loiret............	341,029	9,532	625	10,157	405	8,156	2,792
Lot...............	296,224	7,122	292	7,414	190	6,683	2,323
Lot-et-Garonne.	341,345	6.508	323	6,831	70	6,828	3,140
Lozère...........	144,705	4,081	157	4,238	43	3,397	1,003
Maine-et-Loire...	515.452	11,389	689	12,078	592	10.882	4,358
Manche...........	600,882	12,315	869	13,184	511	14,129	4,221
Marne............	373,302	9,041	834	9,875	475	9,140	3,150
Marne (Haute-)..	268,398	5,928	322	6,250	281	5,601	2.034
Mayenne..........	374,566	8,927	484	9,411	383	8.186	2,845
Meurthe..........	450,423	10,224	986	11,210	676	9,792	3,485
Meuse............	328,057	7,659	430	8,089	372	7.218	2,492
Morbihan.........	478,172	14,255	543	14,798	130	13,726	3,070
Moselle..........	459,684	12,113	816	12,929	578	10,807	3,076
Nièvre...........	327,161	9,858	603	10,461	237	6,650	2,963
Nord.............	1,158,285	34,199	3,101	37,300	1,657	26,802	9,887
Oise.............	403,857	8,828	599	9,427	372	9,589	3,273
Orne	439,884	8,172	346	8,518	248	8,364	3,186
Pas-de-Calais...	692,994	17,497	1,700	19.197	802	15,112	5,693
Puy-de-Dôme....	596,897	14,456	520	14,976	575	13,455	4,677
Pyrénées (Bass.-)	446,997	9,868	1,101	10,969	130	8,616	2,869
Pyrénées (Haut.-)	250,934	5,551	542	6,093	102	4,501	1,596
Pyrén.-Oriental.	181.955	4,172	267	4,439	125	3,506	1,141
Rhin (Bas-)......	587,434	17,756	1,811	19,567	857	14,647	3,891
Rhin (Haut-)	494,147	14,236	1,530	15,766	973	12,152	3,529
Rhône............	574,745	13,941	2,182	16,123	948	14,149	5,146
Saône (Haute-)..	347,469	8,055	707	8,762	423	7,179	2,640
Saône-et-Loire..	574,720	16,015	980	16.995	672	13,106	5,239
Sarthe.	473,071	9,593	862	10,455	532	9,567	4,024
Seine............	1,422,065	30,551	11,970	42,521	2.867	38,342	13,485
Seine-Inférieure.	762,039	19,435	2,542	21,977	1,074	20,671	6,088
Seine-et-Marne..	345,076	8.519	359	8,878	217	8,187	2,659
Seine-et-Oise....	471,882	10,539	674	11,213	371	11,219	3,871
Sèvres (Deux-)...	323,615	7,808	501	8,309	191	6.484	2,615
Somme...........	570.641	13,587	1,214	14,801	799	13,594	4,897
Tarn.............	363,073	9,283	274	9,557	210	7,516	2.758
Tarn-et-Garonne.	237,553	5,208	181	5,389	228	4,912	2.039
Var..............	357,967	8,529	461	8,990	441	8,245	2,752
Vaucluse.........	264,618	7,873	367	8,240	330	6.816	2,082
Vendée..........	383,734	11,031	230	11,261	254	8,459	3,237
Vienne...........	317,305	8,109	434	8,543	211	6.739	2,673
Vienne (Haute-).	319,379	9,794	608	10.402	353	9,251	2,864
Vosges...........	427,409	9,612	953	10,565	621	9,848	3.506
Yonne............	381,133	9,085	446	9,531	254	7,360	3,279
TOTAUX........	35,782,498	899,914	69,604	969,518	37,522	837,073	286,984

Les exigences du format de *l'Annuaire* n'ayant pas permis de donner au tableau qui précède un développement plus étendu, nous croyons devoir le compléter, sur certains points, par les indications qui suivent :

I. — *Naissances.*

	Légitimes.	Naturelles.	Morts-nés.
Garçons	460,618	35,074	21,894
Filles	439,296	34,530	15,628
Total	899,914	69,604	37,522
		1,007,040	

Il n'est pas sans intérêt de connaître dans quelle proportion les enfants naturels sont reconnus dans l'année de leur naissance; le tableau ci-après fournit quelques données à ce sujet pour 1851.

	ENFANTS NATURELS.	
	Reconnus.	Non reconnus.
Garçons	9,920	25,154
Filles	9,269	25,261
Totaux	19,189	50,415

Ces chiffres font connaître que le rapport des reconnus aux non-reconnus a été en 1851, comme 27.6 à 72. 4. Ceux qui suivent semblent indiquer que le nombre des reconnaissances tend à s'accroître, bien que très-faiblement encore.

	ENFANTS.	
	Reconnus.	Non-reconnus.
1846	26.4	73.6
1850	27.1	72.9
1851	27.6	72.4

Sur 100 naissances, en 1851 (abstraction faite des morts-nés, dons nous n'avons pas la division par état-civil), 92.82 ont eté légitimes et 7.18 naturelles.

En 1850, ces deux rapports avaient été respectivement comme 92.70 et 7.30.

Le rapport des sexes varie selon que les naissances sont légitimes ou naturelles :

	NAISSANCES LÉGITIMES.		NAISSANCES NATURELLES.	
	Garçons.	Filles.	Garçons.	Filles.
1851.	51.18	48 82	50.39	49.61
1850...........	51.43	48.37	50.47	49.53

Ainsi les filles sont plus nombreuses dans les naissances naturelles que dans les naissances légitimes. Nous avions déjà constaté ce fait singulier dans notre article *Population* de l'*Annuaire* de 1853. Il ne sera guère possible d'en chercher l'explication avec quelque chance de succès que lorsqu'on parviendra à connaitre exactement l'âge respectif des parents à la naissance pour chaque enfant légitime ou naturel.

Le rapport des sexes dans les mort-nés présente également des particularités curieuses. Ce rapport a été ainsi qu'il suit dans les années 1850 et 1851 :

	MORT-NÉS.	
	Garçons.	Filles.
1851.............................	58.35	41.65
1850.............................	58.25	41.75

Les garçons sont donc atteints en plus grand nombre que les filles par les accidents qui déterminent les décès d'enfants avant, pendant et après l'accouchement. On a voulu expliquer cette prédominance extraordinaire des mort-nés masculins par ce fait que les garçons, plus forts, plus volumineux que les filles, sont plus exposés que celles-ci à succomber aux périls de l'accouchement.

Cette explication serait plausible, s'il était certain que le plus grand nombre des mort-nés périt dans l'acte même de l'accouchement. Mais cette supposition est démentie par les documents suivants extraits de la statistique officielle de la Belgique.

	MORT-NÉS DÉCÉDÉS.		
	Avant.	Pendant.	Après l'accouct.
1849.....................	3,544	1,207	1.438
1850.....................	3,489	1,205	1,624

Il en résulte que le nombre des enfants décédés dans

l'acte de l'accouchement ne forme pas tout à fait le cinquième de la totalité des mort-nés.

Pour nous la grande supériorité numérique des garçons morts-nés s'explique uniquement par la différence notable de vitalité qui existe entre les deux sexes au profit des filles et qui se manifeste en quelque sorte dès la conception pour continuer à peu près à tous les âges de la vie (1).

Le rapport des sexes varie dans les mort-nés selon qu'ils sont légitimes ou naturels. Voici quelques renseignements à ce sujet :

	MORT-NÉS LÉGITIMES.		MORT-NÉS NATURELS.	
	Garçons.	Filles.	Garçons.	Filles.
1847..............	60.0	40.0	55.5	44.5
1848..............	59.4	40.6	55.6	44.4
1849..............	60.1	39.9	58.8	41.2

On voit que dans les mort-nés naturels, l'infériorité numérique des filles est moindre que dans les morts-nés légitimes. Nous venons de constater l'existence du même phénomène dans les enfants nés viables légitimes et naturels, et il se rattache sans aucun doute aux mêmes causes.

Voici quel a été, dans la période 1846-51, le rapport des mort-nés aux naissances :

1846............	3.03	1849............	3.15
1847............	3.02	1850............	3.17
1848............	3.14	1851............	3.73

Ce rapport, comme on le voit, tend à s'élever, mais dans une proportion encore peu sensible.

Le rapport des mort-nés aux naissances est-il le même pour les naissances légitimes et pour les naissances naturelles? examinons les faits :

	MORT-NÉS SUR 100 NAISSANCES.			
1847.....................	2.91	légitimes.	6 33	naturelles.
1848.....................	2.74	—	5.75	—
1849.....................	3.35	—	6 69	—

(1) Voir à ce sujet notre article du *Dictionnaire de l'Économie politique*, intitulé : *Lois statistiques de la Population*, p. 416, 2e colonne.

Il résulte de ces chiffres que les naissances naturelles offrent plus de morts-nés que les naissances légitimes dans le rapport moyen de 6.26 à 3. 00 : c'est plus du double.

Si l'on recherche les causes de cette notable différence, on est amené à l'attribuer aux efforts des filles-mères pour dissimuler le plus longtemps possible leur état de grossesse ; aux travaux pénibles auxquels, dans la domesticité, elles continuent de se livrer pour cacher leur faute à leurs maitres ; aux tentatives d'avortement auxqu'elles elles se livrent ; au chagrin profond que leur cause leur situation, surtout quand l'abandon vient s'y joindre, ce qui n'arrive que trop souvent ; enfin aux privations, à la misère, quelquefois à la débauche, aux excès de tout genre.

Le rapport des naissances (morts-né compris) à la population a subi dans la période de 1846-51 des oscillations qui appellent l'attention.

1 naissance sur :

1846......	35.54 habitants.	1849.......	34.48 habitants.
1847......	38.08 —	1850.......	36.15 —
1848......	36.22 —	1851.......	35.54 —

Le fait le plus remarquable de ce tableau est la diminution notable des naissances en 1847. Elle coïncide, comme nous le verrons plus loin, avec celle des mariages dans la même année.

C'est en 1849, année du choléra, qu'a lieu le plus grand nombre de naissances, par application de cette loi de compensation dont nous avons entretenu nos lecteurs dans le précédent *Annuaire*, et qui est l'une des lois les plus curieuses de la population.

En 1851, année normale, le rapport des naissances aux habitants s'est relevé pour atteindre de nouveau le chiffre de 1851, c'est-à-dire de 1 sur 35,54.

II. --- *Mariages.*

Le rapport des mariages à la population a subi des oscillations analogues à celles des naissances.

1 sur

1846.......	131.9 habitants.	1849.......	127.7 habitants.
1847.......	142.4	1850.......	120.0
1848.......	121.0	1851.......	124.7

Le haut prix des subsistances explique suffisamment le petit nombre de mariages en 1847. Il y a même lieu de croire que cette cherté a exercé son influence préventive sur les mariages des derniers mois de 1846.

Il est assez remarquable que, malgré la révolution de Février et la profonde perturbation industrielle qui l'a suivie, le rapport des mariages à la population se soit élevé, en 1848, à l'un des chiffres les plus élevés qu'il ait atteints depuis longtemps. On doit croire nécessairement que l'abondance de 1848 et le nombre extraordinaire des décès en 1847 (une mortalité exceptionnelle dans une année ayant presque toujours pour résultat un accroissement sensible des mariages dans l'année suivante, par des raisons qu'il est facile de comprendre) ont conjuré l'effet des événements politiques.

Les mêmes circonstances expliquent le nombre également très-élevé des mariages en 1850.

Le rapport des naissances légitimes (morts-nés non compris) aux mariages, dans la période de 1846-51, a subi des oscillations significatives.

1846.........	3.33	1849.........	3.31
1847.........	3.35	1850.........	2.97
1848.........	3.00	1851.........	3.13

Si le nombre des mariages s'est sensiblement accru dans les années 1848 et 1850 qui succédaient à des années de mortalité extraordinaire, le rapport des naissances à ces mariages a été plus faible que dans les années précédentes. On peut en induire dans l'accroissement des familles un sage esprit de réserve que commandait d'ailleurs l'incertitude de l'avenir. On constate même que, dans toute la période 1848-51 si remplie d'émotion et de préoccupation politiques, ce rapport a été inférieur à celui des années 1846-47.

L'état civil des conjoints dans chaque mariage n'a pas subi, de 1846 à 1851, des changements bien notables; nous croyons devoir toutefois en faire connaître le mouvement. Le tableau suivant indique combien, sur 100 mariages, il en a été conclu entre des filles, des veuves, des garçons et des veufs.

	Garçons & filles.	Garçons & veuves.	Veufs & filles.	Veufs & veuves.
1846..........	84 3	3.6	9.0	3.1
1847..........	83.7	3.6	9.4	3.3
1848..........	84.4	3.6	8.8	3.2
1849..........	82.8	4.0	9.7	3.5
1850..........	82.6	3.8	9.8	3.8
1851..........	83.6	3.8	9.1	3.5

En 1847, année de cherté, on voit diminuer le nombre des premiers mariages et s'élever, par suite, celui des seconds ; c'est la conséquence de la mortalité exceptionnelle de cette année. Le même fait, plus nettement caractérisé encore, se produit, par la même cause, en 1849. Le rapport normal entre les deux catégories de mariages ne reparaît qu'en 1851.

III. — *Décès.*

L'excédant total des naissances (morts-nés compris) sur les décès (également morts-nés compris) a été, pour la période de 1846-51, de 725,732 ; soit un accroissement de population de 2.03. Cette accroissement se répartit ainsi qu'il suit entre chaque année.

1846..................	0.403
1847..................	0.149
1848..................	0.403
1849..................	0.068
1850..................	0.541
1851..................	0.473
	2 037

C'est en 1847 et en 1849 que l'excédant des naissances a été le plus faible, ou, en d'autres termes, que la mortalité a été la plus considérable.

Tandis que l'accroissement de la population par cet excédant a été de 725,732, le dénombrement de 1851 n'a constaté qu'une population additionnelle de 382,684, ou de 1,08 p. 0/0 par rapport à 1846. Une différence aussi notable (343,048) ne saurait guère s'expliquer par l'émigration qui ne dépasse guère, en France, le chiffre annuel de 10,000 individus, et que l'immigration, d'ailleurs, compense dans une certaine mesure. Toutefois, nous reconnaissons que la découverte de l'or californien lui a donné une im-

pulsion inaccoutumée. Mais, même en tenant compte de cette circonstance, qui n'a pu se produire, d'ailleurs, avec quelque intensité qu'en 1850 et dans les premiers mois de 1851 (le dénombrement n'ayant commencé en réalité qu'en avril), il est difficile, nous le répétons, de lui attribuer la différence d'accroissement que nous venons de constater. Nous devons donc en chercher la cause dans les imperfections du dénombrement.

En comparant, pour chaque département, le rapport des naissances aux décès, en 1851, on constate pour trois départements appartenant à l'ancienne Normandie un excédant de décès; ce sont : le Calvados, l'Eure et la Manche. Pour les deux premiers, cet excédant de décès a commencé à se manifester en 1846; pour le troisième, en 1849. Cette circonstance est probablement due à ce que l'administration des hôpitaux de Paris, par suite de l'ouverture du chemin de fer, a placé en nourrice dans ces départements un plus grand nombre d'enfants trouvés que par le passé, et que les particuliers en ont fait autant. Toutefois nous ne faisons qu'une simple supposition, les renseignements officiels nous manquant à ce sujet.

Profitons de cette occasion pour faire remarquer que, sur 21 départements dans lesquels le dénombrement de 1851 a constaté une diminution de population par rapport à 1846, 15 avaient également perdu de leurs habitants par suite d'un excédant de décès. Nous allons indiquer ces 15 départements, en les soulignant, dans la série des 21, qui sont : *Hautes-Alpes*, *Basses-Alpes*, Ariége, *Calvados*, Cantal, *Eure*, *Haute-Garonne*, *Gers*, Jura, Haute-Loire, *Lot-et-Garonne*, *Manche*, *Oise*, *Orne*, *Pas-de-Calais*, Puy-de-Dôme, *Basses-Pyrénées*, Sarthe, *Seine-et-Oise*, *Tarn-et Garonne*, Vosges.

Cette coïncidence est une sorte de témoignage de l'exactitude *relative* du dénombrement de 1851. Nous pourrions ajouter que 5, sur les 6 autres départements, sont des départements montagneux qui présentent habituellement le phénomène d'une émigration considérable à l'*intérieur*, avec retour à la fin de l'année, émigration que l'ouverture des chemins de fer a dû probablement augmenter. On ne saurait donc être surpris que le dénombrement, opér

précisément à l'époque où cette émigration est la plus nombreuse, c'est-à-dire au printemps, y ait constaté une diminution de population. Mais, hâtons-nous de le dire, cette justification (en la supposant exacte) du dénombrement n'est qu'une justification partielle et, par conséquent, insuffisante.

Le rapport des décès (morts-nés compris) à la population de 1846-51, s'établit ainsi qu'il suit :

1846......	1 sur 41.49	1849......	1 sur 35.41
1847......	— 40.37	1850......	— 44.93
1848......	— 42.43	1851......	— 42.75

Les résultats de ce tableau correspondent exactement à ceux du précédent ; ils n'exigent aucune explication.

Les documents suivants font connaître le rapport de l'état civil dans les décès :

	PROPORTION CENTÉSIMALE.					
	Garçons.	Hommes mariés.	Veufs.	Filles.	Femmes mariés.	Veuves.
1846...	30.04	13.60	6.69	26.82	12.13	10.73
1847...	27.98	15.01	7.35	24.85	12.88	11.93
1848...	27.62	15.21	7.27	24.78	13.36	11.76
1849...	29.09	14.71	6.61	25.35	13.34	10.90
1850...	28.27	14.96	7.23	25.14	12.95	11.45
1851...	28.90	14.37	7.07	25.93	12.46	11.28

La période 1846-51 n'est pas assez considérable et, d'un autre côté, elle n'a pas un caractère assez normal, pour qu'on puisse tirer, avec une confiance suffisante, des inductions des faits qui précèdent. A. LEGOYT.

BUDGET DE 1854.

DÉPENSES.

Dette consolidée et amortissement................	290,318,812
Emprunts spéciaux pour canaux et travaux divers.	10,306,627
Intérêts de capitaux remboursables à divers titres.	29,000,000
Dette viagère..................................	66,878,000
Total de la première partie......	396,503,439

Deuxième partie. — Dotations et dépenses des pouvoirs législatifs	36,604,180
Ministère d'État et de la Maison de l'Empereur...	6,804,750
— de la justice	26,640,780
— des affaires étrangères	9,230.600
— de l'instruction publique	21,416,036
— des cultes	44,213,100
— de l'intérieur. — Dépenses générales...	30,262,996
— —— Service départemental.	98,469,550
— de l'agriculture, du commerce et des travaux publics	74,580,242
— de la guerre	307,686,146
— de la marine	116,476.001
— des finances	20,229,133
Total de la troisième partie	756,009,224
Quatrième partie. — Frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts et revenus publics.	151,937,344
Cinquième partie. — Remboursements et restitutions, non-valeurs, primes et escomptes	86,106,242
Total des dépenses ordinaires...	1,427,160,459
Ministère d'Etat et de la Maison de l'Empereur...	5,000,000
— des travaux publics	82,155,000
— de la marine	2,405,000
Total des dépenses extraordinaires..	89.560,000
Total général du Budget des dépenses	1,516,720,459

RECETTES.

I. *Contributions directes.*

Contribution foncière	264,345,493
Contribution personnelle et mobilière	63,782,941
Contribution des portes et fenêtres	37,837,111
Contribution des patentes	52,004,547
Taxe de premier avertissement	840,000
	418,809,792

II. *Enregistrement, timbre et domaines.*

Droits d'enregistrement, de greffe, d'hypothèques et perceptions diverses	228,400,000
Droit de timbre	46,600,000
Revenu et prix de vente de domaines	11,958,000
Prix de vente d'objets mobiliers provenant des ministères	3,821,608

Produits d'établissements spéciaux régis ou affermés par l'État	1,608,266
	292,387,874

III. *Produit des forêts et de la pêche.*

Produits des coupes de bois	23,718,675
Produits divers et droits de pêche	3,015,349
Contribution des communes et établissements publics, pour frais de régie de leurs bois	1,625.400
	28,359,424

IV. *Douanes et sels.*

Droits de douanes à l'importation	143,000,000
Droits de douanes à l'exportation	2 600,000
Droits de navigation	3.413,000
Droits et produits divers de douanes	2,346,000
Taxe de consommation des sels perçus dans le rayon des douanes	29,180,000
	180,539.000

V. *Contributions indirectes.*

Droits sur les boissons	120,000,000
Taxe de consommation des sels perçus hors du rayon des douanes	5,550,000
Droit de fabrication sur les sucres indigènes	38,000,000
Droits divers et recettes à différents titres	35,360,000
Produits de la vente des tabacs	138,000,000
Produits de la vente des poudres à feu	6,400.000
	343,310,000
VI. Produits des postes	52,407,050
VII. Divers revenus	55,271,356
VIII. Produits divers	103,899,124
Total des voies et moyens ordinaires	1,474,983,620
Ressources extraordinaires	45,304,469
Total du budget des recettes	1,520,288,089

SERVICES SPÉCIAUX, DÉPARTEMENTAL ET COLONIAL.

Dépenses et recettes.

Ministère d'état	8,317,230
— de la justice	3.338,500
— des affaires étrangères	500,000

Ministère de la marine	9.626,000
— des colonies	1,869,840
Total	23,651,540
Service départemental	104,232,550
Service colonial	21,362,200

BUDGET DÉFINITIF DE 1850,

indiquant le chiffre des recettes et des dépenses effectuées.

DÉPENSES.

La loi du 15 mai 1850 avait provisoirement arrêté les dépenses à faire à 1,461,491,788 francs.

La loi du 28 mai 1853, qui a réglé définitivement l'exercice 1850, a arrêté le montant des dépenses payées à 1,452,929,785 fr.

Quant aux dépenses restant à payer, et montant à 10,360,116 fr., elles seront ordonnancées sur les fonds de l'exercice courant.

Voici le tableau comparatif des dépenses présumées et des crédits accordés par la loi de budget du 15 mai 1850, et des dépenses payées et définitivement arrêtées par la loi du 28 mai 1853 :

	Loi de 1850.	Loi de 1853.
Dette publique	396,287,193	387,402,793
Dotations	9,087,378	10,986,097
Ministère de la justice (serv. ord.)	26,556,045	26,925,414
— des affaires étrangères, —	6,964,700	9,928,565
— de l'instruction publique, —	20,733,372	21,318,622
— des cultes, —	40,869,590	41,030,377
— de l'intérieur, —	122,446,428	122,809,042
— de l'agricul. et du comm., —	17,049,431	16,633,713
— des travaux publics, —	64,297,484	65,7[illegible]7,865
— de la guerre, —	313,370,691	323,229,491
— de la marine, —	104,842,417	81,042,340
— des finances, —	16,376,383	17,418,893
— des trav. publics (serv. extraord.)	80,341,500	82,940,677
— de la guerre, —	5,150,000	4,829,444
— de la marine, —	4,075,000	4,129,329
— des cultes, —	500,000	436,597
Frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts et revenus publics	150,682,221	146,458,149
Remboursements et restitutions, non-valeurs, primes et escomptes	81,861,955	89,942,67
	1,461,491,788	1,452,929,78

RECETTES.

La loi du 15 mai 1840 avait évalué approximativement les recettes à évaluer à 1,359,169,117 francs; la loi du 28 mai 1853 a fixé les recettes effectuées à la clôture de l'exercice à 1,424,519,394 fr.

Voici le tableau des recettes présumées d'après la loi du 15 mai 1850 et de celles arrêtées définitivement d'après la loi du 28 mai 1853.

	Loi de 1850.	Loi de 1853.
Contributions directes............	430,356,560	432,931,271
Enregistrement, timbre et domaines.	243,074,000	252,429,506
Produit des forêts et de la pêche..	40,760,550	32,858,040
Douanes et sels..................	156,032,000	154,030,209
Contributions indirectes..........	284,105,000	306,858,307
Produits des postes..............	44,480,700	43,541,458
Divers revenus...................	45,308,532	35,027,036
Produits divers..................	30,156,625	31,767,061
Recettes extraordinaires..........	84,895,150	135,076,506
	1,359,169,117	1,424,519,394

Services spéciaux rattachés pour ordre au budget.

RECETTES ET DÉPENSES.

Légion d'honneur..................	7,032,298	7,137,712
Imprimerie nationale..............	3,313,000	3,166,778
Caisse des invalides de la marine......	9,046,000	9,173,057
Service de la fabrication des monnaies et médailles....................	1,250,494	1,452,942
Chancelleries consulaires.............	400,000	733,344
	21,041,792	21,663,833

Service départemental.

Ministère de l'intérieur..............	94,481,500	104,333,619
— de l'instruction publique....	5,055,000	5,756,043
— des finances.	300,000	836,498
	99,836,500	110,926,160

Service colonial (Exercice 1849).

Service colonial.....................	20,313,210	25,455,479

NOTE SUR LES RÉSULTATS GÉNÉRAUX DES BUDGETS DE 1830 A 1851.

La présente partie du compte général des finances résume les résultats généraux et définitifs des budgets depuis 1830, en considérant chacun de ces budgets sous le double rapport de sa *situation financière* et de son *réglement législatif.*

La *situation financière* est formée des ressources et des besoins exclusivement propres à l'exercice.

La situation en *règlement législatif* comprend non-seulement ces ressources et ces besoins, mais encore les fonds disponibles qui ont été reportés des exercices précédents et ceux que l'exercice expiré a pu lui-même laisser au profit des exercices suivants.

Les exercices 1814 à 1829, formant une période entièrement accomplie, et dont les résultats généraux sont invariables, il a été jugé inutile de continuer à reproduire la situation de ces exercices dans le compte des finances. Elle se trouve pages 365 à 367 de celui de l'année 1845.

Le tableau général que l'on publie ci-après fait connaître la situation de chacun des exercices de 1830 à 1851, sous les deux aspects qui viennent d'être indiqués. La situation provisoire de l'exercice en cours d'exécution n'y est pas comprise, parce qu'elle ne se forme encore que de recettes et de dépenses présumées, qui seront remplacées l'année suivante par les résultats constatés définitivement en clôture d'exercice.

RÉSULTATS GÉNÉRAUX SUR LES BUDGETS DE 1830 A 1851.

Tableau général par exercice de la situation financière et du règlement législatif des budgets de 1830 à 1851.

SITUATION FINANCIÈRE.

Exercices	RECETTES. Recettes ordinaires.	RECETTES. Ressources extraordinaires.	RECETTES. Total	DÉPENSES ordinaires et extraordinaires.	RÉSULTATS PAR EXERCICE. Excédants des recettes.	RÉSULTATS PAR EXERCICE. Excédants des dépenses.
1830	971,035,503	60,760,551	1,031,796,054	1,095,142,115	»	63,346,061
1831	948,623,042	356,927,928	1,305,550,970	1,219,310,975	86,239,995	»
1832	984,736,797	78,363,412	1,063,100,209	1,174,350,197	»	111,249,988
1833	990,274,314	172,078,610	1,162,352,924	1,134,072,914	28,280,010	»
1834	1,007,504,349	31,214,183	1,038,718,532	1,063,559,443	»	24,840,911
1835	1,020,838,394	47,264,407	1,068,102,801	1,047,207,680	20,895,121	»
1836	1,053,189,448	18,992,249	1,072,181,737	1,065,899,158	6,282,579	»
1837	1,076,164,588	11,082,180	1,087,246,768	1,078,902,494	8,344,274	»
1838	1,110,651,859	1,004,031	1,111,655,890	1,136,188,851	»	24,532,961
1839	1,123,791,139	57,326,633	1,181,117,772	1,179,046,335	2,071,437	»
1840	1,160,395,282	74,087,817	1,234,483,099	1,363,711,102	»	129,228,003
1841	1,197,750,966	183,518,177	1,381,269,143	1,425,239,623	»	43,970,480
1842	1,256,257,751	74,736,134	1,330,993,885	1,440,974,148	»	109,980,263
1843	1,270,069,971	108,154,230	1,378,224,201	1,445,265,740	»	67,041,539
1844	1,297,899,408	86,862,108	1,384,761,516	1,428,133,942	»	43,372,426
1845	1,330,218,735	63,068,110	1,393,286,845	1,489,432,101	»	96,145,256
1846	1,351,765,833	47,524,722	1,399,290,555	1,566,525,591	»	167,235,036
1847	1,342,809,354	29,578,096	1,372,387,450	1,629,678,089	»	257,290,639
1848	1,207,298,489	560,657,201	1,767,955,690	1,770,960,740	»	3,005,050
1849	1,256,843,803	174,835,162	1,431,678,965	1,646,304,442	»	214,625,477
1850	1,296,545,965	135,076,506	1,431,622,471	1,472,637,238	»	41,014,767
1851	1,273,274,104	87,326,671	1,360,600,775	1,461,329,644	»	100,728,869
	25,527,939,134	2,460,439,118	27,988,378,252	29,333,872,562	152,113,416	1,497,607,726

Excédant de dépense sur l'ensemble des budgets de 1830 à 1851. (Voir ci-contre le résultat du règlement législatif de ces budgets.) 1,345,494,310

Exercices	RECETTES. Fonds disponibles reportés des exercices précédents	RECETTES. Recettes ordinaires et extraordinaires.	RECETTES. Total	DÉPENSES ordinaires et extraordinaires.	SITUATION DÉFINITIVE en règlement d'exercice. Excéd. de recette formant ressources pour d'autr. exerc.	SITUATION DÉFINITIVE en règlement d'exercice. Excéd. de dépense formant découverts pour le trésor.
1830	»	1,031,796,054	1,031,796,054	1,095,142,115	»	63,346,061
1831	»	1,305,550,970	1,305,550,970	1,219,310,975	86,239,995	»
1832	86,239,995	1,063,100,209	1,149,340,304	1,174,350,197	»	25,009,993
1833	»	1,162,352,924	1,162,352,924	1,134,072,914	28,280,010	»
1834	28,280,010	1,038,718,532	1,066,998,542	1,063,559,443	3,439,099	»
1835	3,439,099	1,068,102,801	1,071,541,900	1,047,207,680	24,334,220	»
1836	24,334,220	1,072,181,737	1,096,515,957	1,065,899,158	30,616,799	»
1837	4,568,135	1,087,246,768	1,091,814,903	1,078,902,494	12,912,409	»
1838	38,961,073	1,111,655,890	1,150,616,963	1,136,188,851	14,428,112	»
1839	14,428,112	1,181,117,772	1,195,545,884	1,179,046,335	16,499,549	»
1840	»	1,234,483,099	1,234,483,099	1,363,711,102	8,776,526	138,004,529
1841	25,276,075	1,381,269,143	1,406,545,218	1,425,239,623	»	18,694,405
1842	»	1,330,993,885	1,330,993,885	1,440,974,148	»	109,980,263
1843	»	1,378,224,201	1,378,224,201	1,445,265,740	»	67,041,539
1844	»	1,384,761,516	1,384,761,516	1,428,133,942	»	43,372,426
1845	»	1,393,286,845	1,393,286,845	1,489,432,101	4,335,330	100,480,586
1846	4,335,330	1,399,290,555	1,403,625,885	1,566,525,591	»	162,899,706
1847	»	1,372,387,450	1,372,387,450	1,629,678,089	»	257,290,639
1848	»	1,767,955,690	1,767,955,690	1,770,960,740	»	3,005,050
1849	»	1,431,678,965	1,431,678,965	1,646,304,442	»	214,625,477
1850	»	1,431,622,471	1,431,622,471	1,472,637,238	»	41,014,767
1851	»	1,360,600,775	1,461,329,644	1,461,329,644	»	100,728,869
	229,862,049	27,988,378,252	28,218,240,301	29,218,240,301		

Résultats définitifs des budgets de 1830 à 1851 en règlement législatif.	Excédants de recettes formant ressources pour les exercices auxquels ils ont été transportés. . . . . (Voir ci-contre.)	229,862,049	
	Excédants de dépense formant découverts pour le trésor.		1,347,434,310

OPÉRATIONS

DES CAISSES D'AMORTISSEMENT ET DE CONSIGNATION EN 1851.

Rapport fait au Corps législatif par la commission de surveillance (1).

I. — CAISSE D'AMORTISSEMENT (2).

La caisse d'amortissement n'a plus qu'une existence nominale depuis qu'elle a cessé de concourir au rachat de la dette publique, et qu'elle se borne à recevoir du Trésor, pour tous les fonds qui lui appartiennent, des bons à échéance, afin de les convertir, par semestre, en rentes inscrites, en accroissement de ses ressources numériques, dont la puissance, désormais inactive, est seulement rappelée pour ordre et pour une somme égale, dans la recette et dans la dépense du budget de chaque exercice.

Ces mouvements de fonds et ces conversions de valeurs ont présenté les résultats suivants, pendant l'année 1852 :

Bons du Trésor existant en portefeuille au 1er janvier 1852........................ ...		38,646,117 f. 28 c
Versements de l'année 1852 en bons du trésor :		
Sur la dotation..........	64,545,864 f. » c.	77,425,301 57
Sur les rentes appartenant à la caisse d'amortissement.	12,424,905 »	
Sur les intérêts des bons du Trésor.................	454,532 57	
Total des fonds à consolider sur le grand-livre.		116,071,418 85
Les bons du Trésor convertis, pendant 1852, en rentes 3 pour 100, montent à.............		77,817,758 81
Ceux qui restaient en portefeuille, au 31 décembre 1852, s'élèvent à....................		38,253,660 04

(1) Cette Commission est composée de MM. le comte d'Argout, sénateur, gouverneur de la Banque de France, président; L. Lebeuf, sénateur; Marchand, conseiller d'État; Gouin, député au Corps législatif; le marquis d'Audiffret, sénateur, président à la Cour des comptes; Legentil, président de la Chambre de commerce de Paris; Lemaître, directeur du mouvement général des fonds au ministère des finances.

(2) Nous avons donné dans l'*Annuaire pour* 1852, page 23, le relevé des fonds réservés pour l'amortissement depuis le 31 juillet 1833 jusqu'au 31 décembre 1850, ainsi que les notes reçues en échange des bons du Trésor et annulées avec les capitaux de ces rentes, les taux moyens des conversions et les dates et ordonnances de consolidation.

Si nous réunissons à cette première ressource, consolidée par le décret du 5 janvier 1853, et représentant, en rentes 3 pour 100...........	1,388,517 f. »
celles qui proviennent de la caisse des retraites de la vieillesse, montant à................	231,868 »

ainsi que les inscriptions entrées dans le portefeuille de la caisse d'amortissement, savoir :

Le 1er janvier 1852.....	12,005,615 f.	15,406,523 »
Pendant l'année 1852........	3,400,908	

nous obtiendrons les arrérages qui lui sont acquis au 31 décembre 1852....	17,026,908 »
Toutefois, il est nécessaire de réduire ce résultat du montant de l'annulation prononcée par le décret du 17 mars 1852 pour les rentes 5 pour 100 transférées à la Banque par la caisse d'amortissement, à titre de nantissement du prêt fait au Trésor, en vertu du décret du 5 juillet 1848, ci.	4,308,000 »
Il ne reste donc plus sur le grand-livre, au 1er janvier 1853, que..........................	12,718,908 »
Ces arrérages, augmentés de la dotation annuelle, qui a été fixée par la loi de finances à..	64,545,864 »
ont élevé le total des voies et moyens de l'amortissement, au 31 décembre 1852, à........	77,264,772 »

suivant le détail ci-après :

Rentes.	Dotations.	Rentes 3 p. 100 provenant de la consolidation.	Rentes provenant de la Caisse des retraites pour la vieillesse.	Total général.
4 1/2 p. 100.	40,381,640 f.	7,444,956 f.	192,409 f.	48,019,005 f.
4 p. 100....	821,439	131,970	8,585	961,994
3 p. 100....	23,342,785	4,910,114	30,874	28,283,773
Total....	64,545,864	12,487,040	231,868	77,264,772

Nous croyons devoir appeler spécialement l'attention sur les modifications que la conversion du 5 pour 0/0 en 4 et demi pour 0/0, opérée en exécution du décret du 14 mars 1852, a fait éprouver à la quotité et à la répartition de la dotation annuelle des différents fonds publics.

La portion de cette dotation précédemment attribuée aux rentes 5 pour 0/0, a été réunie, en vertu d'une décision du ministre des finances, du 2 avril 1852, à celle qui

se trouvait antérieurement affectée à l'ancien fonds de 4 et demi pour 0/0.

Un décret du 27 avril suivant, après avoir, par son article 1er, autorisé l'échange et l'annulation de 4,475,655 fr. 90 c. de rentes 4 et demi pour 0/0, contre l'inscription de 4,403,436 fr. de rentes 3 pour 0/0, a ordonné, par son article 2, qu'une somme de 1,467,812 fr., représentant le centième du capital nominal de ces nouvelles rentes, fût ajoutée à la dotation spéciale du 3 pour 0/0, par prélèvement sur celle qui venait d'être attribuée au 4 et demi pour 0/0.

On aurait pu s'étonner que cet échange de titres, à des intérêts différents, ayant pour effet d'accroître approximativement de 47 millions le capital nominal de la dette inscrite, n'ait pas fait élever aussitôt la puissance relative de l'amortissement dans la même proportion, si l'on ne se rappelait, en même temps, que le Trésor a restitué aux porteurs des rentes 5 pour 0/0 qui ont réclamé leur remboursement au pair, le capital, bien plus considérable, de 79 millions, sans qu'il ait été apporté de réduction à la dotation précédente de cet ancien effet public. Cette circonstance particulière a donc permis d'établir une compensation naturelle entre les résultats de ces deux opérations, qui sont devenus définitivement favorables au progrès du fonds d'amortissement.

La caisse de la vieillesse a transféré déjà à la caisse d'amortissement 231,868 fr. de rentes 4 1/2, 4 et 3 pour 0/0 représentant 5,078,257 fr. 50 cent. au prix d'achat, et 5,519,520 fr. 55 c. d'après leur capital nominal; que ces valeurs sont la représentation des rentes viagères inscrites sur le grand-livre, au nom des pensionnaires de la caisse des retraites de la vieillesse, et seront nécessairement annulées pour ne pas former double emploi avec ces secondes inscriptions dont l'existence doit s'éteindre en même temps que celles de ces pensionnaires.

II. — CAISSE DES DÉPOTS ET CONSIGNATIONS.

Consignations judiciaires et administratives. La progression du mouvement des consignations s'est maintenue sans interruption depuis cinq années, dans une proportion

qui se mesure d'après l'importance des soldes créanciers existant aux époques ci-après :

Au 31 décembre 1848....................	83,639,013 f.	94 c.
Au 31 décembre 1849....................	90,251,132	97
Au 31 décembre 1850....................	101,925,327	35
Au 31 décembre 1851....................	114,667,492	62
Au 31 décembre 1852 (1)................	127,871,144	48

Les entrées et les sorties de ces fonds, qui se sont accrus de plus de 20 pour 0/0 dans le cours des deux dernières années, se répartissent, en 1852, entre les catégories suivantes :

	Recettes.	Dépenses.
Prix d'immeubles.............	37,334,957 73	35,408,464 35
Prix de ventes mobilières......	1,060,571 26	794,150 34
Produits de successions vacantes ou bénéficiaires.............	5,039,952 30	3,653,379 02
Fonds de faillites et de concordats.	7,241,704 18	7,499,767 09
Cautionnements de comptables..	239,740 41	106,7:1 68
Id. d'adjudicataires et d'entrepreneurs de travaux.......	15,990,3 2 77	8,064,363 29
Id. judiciaires et de surenchère.	1,844,053 58	1,930,334 24
Loyers, fermages, deniers saisis et produits divers...........	11,587,070 74	10,870,941 60
Retenues sur traitements civils ou militaires..................	718,167 37	752,243 87
Consignations administratives diverses....................	5,029,577 13	3,790 256 61
	86,086,117 47	72,870,612 09
Total du mouvement.........	158,956,729 56	

Une augmentation de 14 millions ressort de la comparaison des résultats de 1852 avec ceux de 1851 ; les cautionnements d'adjudicataires et d'entrepreneurs de travaux y sont compris pour 11 millions; les consignations administratives y sont également entrées pour 3 millions et demi ; les successions vacantes, pour un million ; les faillites, pour près de 500,000 francs; les fonds de saisies, de loyers de fermages et autres, présentent, au contraire, une diminution de 2 millions et demi. Nous devons, d'ail-

(1) Consignations.................. 127,492,081 f. 02 c.
Dépôts provisoires.............. 379,063 46
127,871,144 48

leurs, féliciter l'administration de l'accélération qu'elle a su imprimer, en 1852, à ses restitutions devenues plus importantes et plus nombreuses, et qui la justifie du reproche de se montrer trop exigeante pour les productions de pièces réclamées des parties prenantes ; nous croyons aussi devoir approuver la réduction qu'elle a obtenue sur ses frais judiciaires et sur ceux des quittances notariées.

L'introduction du service de la caisse des dépôts dans l'Algérie a occasionné de nouveaux versements, s'élevant à près de deux millions, qui se répartissent entre cinq à six mille parties.

Nous croyons utile de faire observer que les dépôts de fonds provenant des faillites auraient été plus considérables si les instructions provoquées par l'administration auprès du ministère de la justice, pour assurer l'exécution de l'art. 489 du Code de commerce, prescrivant aux syndics le versement à la caisse des consignations des fonds restés disponibles après la déduction des frais et dépenses, avaient été plus exactement observées dans tous les départements de la France.

Dépôts volontaires. — Les dépôts volontaires ont suivi un mouvement régulier pendant le cours de l'année 1852.

Les versements se sont élevés à..........	17,806,529 fr.	18 c.
Les remboursements à...................	16,050,466	40
Ensemble...............................	33,856,995	58
Leur solde, au 31 décembre 1851, n'était que de....................................	20,735,161	79
et s'est accru, en 1852, de la somme de.......	1,736,062	78
qui l'a porté, au 1er janvier 1853, à celle de...	22,491,224	57

versée par des particuliers.

Dépôts de divers établissements publics.—Les dépôts de même nature faits par des établissements publics s'élevaient, au 31 décembre 1851, à....... 3,273,058 f. 93 c.
l'excédant des entrées sur les sorties a été, en 1852, de.................... 1,393,772 f. 57 c.

Le solde créditeur au 1er janvier 1853, est ainsi de........................ 4,666,831 f. 50 c.

Caisses d'épargne. — La loi du 30 juin 1851, qui a réduit le maximum des dépôts individuels de 1,500 francs

à 1,000 francs, et qui a diminué, en outre, l'intérêt de 5 p. 0/0 à 4 et demi p. 0/0, n'a exercé qu'une influence de courte durée sur la progression des fonds versés par les caisses d'épargne.

Le compte général ouvert à ces dépôts présentait, au 31 décembre 1851, un capital exigible de. 158,082,582 f. 15 c.

Sa situation, au 31 décembre 1852, dégage un solde créancier de. , ... 247,177,854 f. 40 c.

et fait ressortir une augmentation de. 89,095,272 f. 25 c. réalisée pendant le cours de l'année 1852.

Cette augmentation s'explique par l'activité du travail, par l'élévation naturelle des salaires, et peut-être aussi par l'abaissement successif qui s'est généralement manifesté sur l'intérêt des placements de capitaux, et qui vient de provoquer les dispositions de la loi adoptée le 30 mars 1853, prononçant une nouvelle réduction du taux antérieur de 4 et demi p. 0/0 à celui de 4 p. 0/0.

Les dépôts individuels appliqués en achats de rente au profit des parties et à la demande des caisses d'épargne, se résument comme il suit :

	Déposants.	Rentes.	Coût.	
Paris.....	6,002	170,485 fr.	3,821,250 fr.	»
Départem.	2,985	117,096	2,607,996	10
Ensemble.	8,987	287,581	6,429,246	10

La surabondance de ces fonds, que la caisse des dépôts a dû verser en compte courant au Trésor public, a conduit le ministre des finances à prescrire l'emploi d'une portion des capitaux en achat de rentes sur l'État et en obligations du chemin de fer, qui sont entrées en 1852 pour les sommes ci-après détaillées, dans le portefeuille de l'établissement, savoir :

826	fr. de rentes 4 1/2 (ancien) ayant coûté...	18,585	»
2,264,392	id. 4 1/2 (nouveau) ayant coûté......	50,756,255	36
408	obligations du chemin de fer de l'Ouest........................	440,105	»
369	id. de Paris à Lyon.......... ..	414,452	50
1,170	id. de Lyon à la Méditerranée.....	626,963	25
1,947	obligations.		
2,265,218	fr. de rentes.		

Ces achats d'effets publics montant à............	52.256,361 11
ont réduit le solde créancier des fonds placés au Trésor à..............	194,838,346 28
Total égal aux capitaux appartenant aux caisses d'épargne................................ ..	247,094,707 39

Instituteurs communaux. — Le compte ouvert aux caisses d'épargne des instituteurs communaux a accru ses ressources, en 1852, de 963,571 fr. 52 c., qui ont porté le solde disponible au 31 décembre de la même année, à 7,606,803 fr. 68 c.

Caisse de retraites pour la vieillesse. — L'institution naissante de la caisse des retraites de la vieillesse, n'avait produit à son début que des résultats sans importance ; les versements s'élevaient à peine à douze cents mille francs au 31 décembre 1851. Le bienfait de la loi du 18 juin 1850 a été mieux compris en 1852 par les populations laborieuses et économes, en même temps que ses conséquences les plus favorables ont été développées, non-seulement par le retour du travail et de la sécurité générale, mais encore par la circonstance particulière de la conversion des rentes.

En effet, les capitaux placés ont atteint les chiffres ci-après :

Versements en numéraire,		
Dans le premier semestre.........	7,483,173 22	21,437,093 76
Dans le deuxième semestre	13,953,920 54	
Capitaux des rentes 5 pour 100 transférées en vertu du décret du 18 mars 1852.....................		9,620,798 68
Total............		31,057,892 44

Cette Caisse des retraites a offert un refuge assuré aux petits rentiers pendant le délai accordé à la conversion, pour échapper à la réduction de leurs arrérages, en leur permettant de lui apporter leurs capitaux au pair au taux de 5 p. 0/0, et d'en réserver intégralement, après eux, la propriété à leurs héritiers.

On doit attribuer aussi l'empressement des parties versantes, en 1852, au désir de profiter des avantages accordés par le premier tarif avant sa révision annoncée pour l'année suivante. Les modifications qui y ont été apportées par la loi adoptée le 30 avril dernier pour abaisser l'intérêt

au taux de 4 1/2 p. 0/0 et pour fixer le maximum des versements annuels à 3,000 fr., feront cesser, en effet, à l'avenir, des facilités qui pouvaient offrir à l'aisance un abri privilégié contre la dépréciation inévitable des valeurs mobilières, et qui détournaient ainsi la caisse de retraites de la vieillesse de son véritable but.

Le tableau suivant expose l'origine et la destination des fonds versés en 1852.

	Nombres.	Sommes.
Capital aliéné.............	17,125 00	12,669,051 77
Capital réservé...........	11,221 00	18,388,840 67
Total............	28,346 00	31,057,892 44

Paris entre dans ces totaux pour 16,202 nombres et 19,605,223 fr. 89 c.

Nous devons maintenant faire connaitre l'emploi des capitaux versés et les résultats probables de l'amortissement de la dette contractée.

Les fonds reçus en 1851 s'élèvent à...............	1,212,459 73
Ceux de 1852 à.....................................	31,140,534 44
Ensemble......	32,352,994 17
Les arrérages de rentes perçus sont de...........	468,254 »
Total des recettes au 31 décembre 1852...........	32,821,248 17

Il convient de réduire cette ressource par les causes ci-après :

Remboursement, après décès, des capitaux réservés......................	87,800 55	133,848 20
Remboursement de versements irréguliers............................	46,047 65	
La somme à employer en achats de rentes se trouve ainsi de................................		32,687,399 97

Les rentes acquises sur la place, et transférées au nom de la caisse des retraites, en vertu du décret du 18 mars 1852, se composent comme il suit :

Taux.	Rentes.	Capitaux.	Taux moyen.
4 1/2 0/0 (nouveau)..	892,196 f.	19,769,421 f. 08 c.	4 f. 51 c.
4 1/2 0/0 (ancien)....	30,371	655,031 05	4 63
4 0/0...............	54,778	1.327,064 15	4 13
3 0/0...............	405,611	10,853,219 16	3 74
Totaux.....	1,382,956	32,604,735 44	4 24

On voit que le placement des capitaux versés a pu s'opérer au taux moyen de 4 un quart p. 0/0; mais ce résultat avantageux n'a été obtenu qu'à la faveur de l'admission au pair des rentes 5 p. 0/0 transférées en vertu du décret du 18 mars 1852, et de l'emploi d'un capital de 9,438,278 fr. 35 c. en achats de rentes 5 p. 0/0, au cours moyen de 99 fr. 98 cent.

La loi du 18 juin 1850 a voulu que la valeur approximative en capital des rentes viagères inscrites, fût transférée en rentes perpétuelles acquises au nom de la caisse d'amortissement, pour être ensuite annulées au fur et à mesure des extinctions. Cette disposition a été exécutée de la manière suivante :

4 1/2 0/0 (nouveau).	183,303 f.	pour un capital de	4,017,895 f.
4 1/2 0/0 (ancien)...	9,106	—	180,352 80
4 0/0...............	8,585	—	192,961 65
3 0/0...............	30,874	—	687,047 80
Totaux.....	231,868	....	5,078,257 50

Le capital nominal de ces rentes transférées à la caisse d'amortisssement s'élève, savoir :

4 1/2 0/0 (ancien et nouveau) à..	4,275,762 . 22
4 0/0...........................	214,625 »
3 0/0...........................	1,029,133 33
	5,519,520 55

La loi votée le 30 avril 1853 ordonne l'annulation de ces rentes. Cette nouvelle disposition aura pour effet de dégrever le budget annuel de 231,863 francs.

Cette diminution atténuera, jusqu'à due concurrence, le surcroit de dépense de 556,200 francs occasionné par l'inscription des rentes viagères de la caisse des retraites de la vieillesse, et cette charge temporaire s'éteindra complétement ensuite avec l'existence des parties inscrites.

III. — Résumé.

La caisse d'amortissement a conservé, en 1852, l'existence nominale qui lui a été laissée par les lois de finances votées depuis 1848, en continuant d'accroître fictivement sa puissance numérique par des mouvements de valeurs d'ordre qui se balancent en recette et en dépense dans le budget de l'État.

L'ensemble des faits exposés dans ce rapport sur la Caisse des dépôts, démontre, ensuite, le développement considérable qu'ont éprouvé ses opérations pendant le cours de l'année 1852. L'accroissement des entrées et des sorties de fonds des consignations, des caisses d'épargne et des capitaux de la caisse des retraites de la vieillesse, ont élevé le mouvement des recettes et des dépenses à.......................... 1,477,727,379f 07c

Tandis qu'il n'avait atteint, en 1851, que le chiffre de...................... 1,166,523,600 74

L'augmentation survenue, en 1852, a donc été de......................... 311,203,778f 33c

Les achats de valeurs sur la place n'avaient reçu, à aucune époque, une aussi grande extension ; les rentes, les bons du Trésor et les autres effets publics, acquis en 1852, ont fait entrer dans le portefeuille une somme de 117 millions au profit, savoir :

Des Caisses d'épargne pour........................		52,000,000 f.
De la Caisse des retraites de la vieillesse pour...		27,500,000
De la Caisse des dépôts	En rentes......... 20,000,000 f. En bons du Trésor. 9,500,000	29,500,000
Des divers services confiés à l'établissement, pour..		8,000,000
Somme égale.........		117,000,000

La plus forte partie de ces achats s'est opérée pendant les trois mois qui ont suivi la conversion des rentes 5 0/0 en 4 et demi p. 0/0. La caisse des dépôts a donc concouru puissamment au succès de cette grande mesure, en même temps qu'elle est parvenue à placer avec avantage ses fonds surabondants et successivement bonifiés par la hausse des effets publics.

Pendant que le portefeuille s'accroissait ainsi chaque jour, en profitant de l'amélioration successive du crédit, l'affluence des versements faits aux caisses d'épargne en augmentait encore le solde disponible au Trésor le 31 décembre 1852, de 37 millions; mais le compte courant de la caisse des dépôts, à la même époque, s'était, au contraire, abaissé de 12 millions, convertis en valeurs de portefeuille, et réduisait, en définitive, à 25 millions l'augmentation des fonds déposés en compte courant au Trésor public.

Le taux de l'escompte des bons du Trésor de toute échéance à 3 et demi p. 0/0 a conseillé à la caisse des dépôts de recourir fréquemment à ce genre de placement de ses fonds disponibles.

L'abaissement naturel de l'intérêt aurait fait éprouver une décroissance très-sensible aux bénéfices de la caisse des dépôts, si son revenu ne s'était pas accru d'une rente 4 et demi au capital de 20 millions. La conversion du 5 p. 0/0 en 4 et demi lui imposait, en effet, un sacrifice annuel de 220,000 francs; le taux de ses placements au Trésor descendait de 3 et demi à 3 p. 0/0; le loyer de ses capitaux prêtés aux départements, aux communes et à la Légion-d'Honneur, se réduisait aussi d'un demi p. 0/0; les frais d'administration et de comptabilité de la caisse des retraites de la vieillesse ajoutaient plus de 150,000 francs aux dépenses antérieures de son service. Cependant, l'étendue et l'activité de ses opérations ont maintenu ses bénéfices dans la proportion moyenne des deux années précédentes. Ce résultat offre, à la fois, une nouvelle preuve de la prudence éclairée qui dirige cet établissement et les conséquences favorables qu'il a su tirer, en 1852, des progrès du crédit public et de la richesse nationale. (*Arrêté en commission, le* 27 *avril* 1853.)

RÉSUMÉ DU COMMERCE EXTÉRIEUR DE LA FRANCE

avec ses colonies et les puissances étrangères pendant l'année 1852.

I. — *Commerce général et commerce spécial.* — Le commerce général de la France avec ses colonies et les puis-

sances étrangères a porté, en 1852, importations et exportations réunies, sur une valeur officielle (1) de 3,120 mill. C'est une augmentation de 333 millions (12 p. 0/0) sur les résultats de l'année précédente, et de 583 millions (28 p. 0/0) relativement à la moyenne des cinq années antérieures.

(1) Le tableau ci-après, divisé en trois périodes quinquennales, présente, en valeurs officielles, le mouvement général du commerce extérieur de la France pendant les quinze dernières années.

	Années.	Importations.	Exportations.	Total.
1re PÉRIODE.	1838.	937 millions.	956 millions.	1,893 millions.
	1839.	947	1,003	1,950
	1840.	1,052	1,011	2,063
	1841.	1,121	1,066	2,187
	1842	1,142	940	2,082
	Total.	5,199	4,976	10,175
2e PÉRIODE.	1843.	1,187	992	2,179
	1844.	1,193	1,147	2,340
	1845.	1,240	1.187	2,427
	1846.	1,257	1,180	2,437
	1847.	1,343	1,271	2,614
		6,220	5,777	11,997
3e PÉRIODE.	1848.	862	1,153	2.015
	1849.	1,142	1,423	2,565
	1850.	1,174	1,531	2,705
	1851.	1.158	1,629	2.787
	1852.	1,438	1.682	3,120
	Total.	5,774	7,418	13,192

Augmentation... { de la 2e période sur la 1re..... 18 p. 0/0.
de la 3e période sur la 1re..... 30
de la 3e période sur la 2e..... 10

Calculés d'après le taux des valeurs actuelles, fixé pour l'année 1852, nos échanges ne s'élèvent, dans leur ensemble, qu'à 3,072 millions. C'est, par comparaison avec

(1) Cette valeur a été établie d'après les tarifs permanents d'évaluation, officiellement arrêtés par une Commission spéciale en 1826.

Les taux de la *valeur actuelle* sont soumis chaque année à une révision. Voir sur cette révision des valeurs en France, en Belgique, en Angleterre, un article par M. N. Rondot, *journal des Économistes*, t. XXIII, p. 34, et une note par le même dans l'*Annuaire* pour 1849, p. 379.

2.

le chiffre ci-dessus de 3,120 millions, une diminution de 48 millions, ou 2 p. 0/0.

Dans le chiffre de la valeur officielle de 3,120 millions, l'importation se trouve comprise pour 1,438 millions, l'exportation pour 1,682 millions. La valeur des produits importés est supérieure de 280 millions (24 p. 0/0) aux résultats de l'année 1851; elle excède de 302 millions (27 p. 0/0) les résultats moyens de la période quinquennale. Le chiffre de l'exportation, rapproché de celui afférent à l'année 1851, fait ressortir une augmentation de 52 millions (3 p. 0/0). Comparativement à la moyenne de la période quinquennale, l'augmentation s'élève à 280 millions, soit 20 p. 0/0.

D'après les taux d'évaluation actuelle, la valeur totale des produits importés est de 1,392 millions, d'où un accroissement de 298 millions, soit 27 p. 0/0, comparativement aux résultats constatés pour 1851. La valeur des produits exportés est de 1,680 millions, au lieu de 1,520 millions ; augmentation : 160 millions, soit 11 p. 0/0. Ces rapprochements s'appliquent au commerce général.

En ce qui concerne le commerce spécial, la somme totale de nos échanges est, en valeurs officielles, de 2,219 millions. C'est 200 millions (10 p. 0/0) de plus qu'en 1851, et 421 millions (23 p. 0/0) de plus que le chiffre moyen des cinq années précédentes.

En valeurs actuelles, ce mouvement atteint la somme de 2,246 millions, soit 27 millions de plus que d'après les taux *officiels*, et 323 millions (17 p. 0/0) également de plus que le chiffre de l'ensemble du commerce spécial constaté en 1851 et exprimé en valeurs actuelles.

Ce même commerce spécial se divise de la manière suivante : (*valeurs officielles*) 986 millions pour l'importation et 1,233 millions pour l'exportation. Les chiffres correspondants afférents aux périodes prises comme point de comparaison sont : pour l'importation, 781 et 775 millions, et pour l'exportation, 1,238 et 1,024 millions. Il en ressort à l'importation une augmentation de 26 et 27 p. 0/0 ; quant à l'exportation, il y a diminution de 5 millions relativement à l'année 1851, et augmentation de 210 millions (20 p. 0/0) comparativement à la moyenne de la période quinquennale.

D'après les *valeurs actuelles*, l'ensemble du commerce spécial de l'année s'élève, à l'importation, à 989 millions, et à 1,257 millions à l'exportation. Différence à l'avantage de 1852, par rapport à 1851 : à l'importation, 224 millions, ou 29 p. 0/0 ; à l'exportation, 99 millions, ou 9 p. 0/0.

II. — *Commerce par mer et commerce par terre*. — En considérant le mouvement commercial extérieur au point de vue des modes de transport, on voit que la somme totale de 3,120 millions, qui en est l'expression en valeurs officielles, se partage entre les deux modes, la voie de mer et la voie de terre, dans la proportion de 72 environ contre 28. C'est la même proportion que pour l'année 1851 et aussi pour la moyenne quinquennale. Les importations par mer, qui, en 1851, ne représentaient guère que 63 centièmes. A l'exportation, la part de chaque mode de transport s'est maintenue exactement au même taux qu'en 1851.

Voici, au surplus, tant en valeurs officielles qu'en valeurs actuelles, la décomposition du chiffre des importations et des exportations, par modes de transport.

Importations.

	Valeurs officielles.	Valeurs actuelles.
Commerce par mer.....	929 millions.	900 millions.
Commerce par terre....	509	493

Exportations.

Commerce par mer.....	1,306	1,304
Commerce par terre....	376	376

III. — *Commerce par mer*.—Sur la somme de 2,235 millions (valeurs officielles) que représente le mouvement des transports par mer, la part du pavillon national est de 1,031 millions, ou 46 centièmes. C'est environ 2 p. 0/0 de moins qu'en 1851, ainsi que relativement à la moyenne quinquennale. Des 1,031 millions précités, 293 appartiennent à la navigation réservée, ce qui constitue, pour cette branche de notre mouvement maritime, un accroissement de 8 p. 0/0 par rapport à l'exercice 1851 et de 23 p. 0/0 comparativement à la moyenne de la période quinquennale.

Dans la navigation de concurrence, l'augmentation a été

de 8 et 14 p. 0/0, bien que, par suite de l'extension plus considérable encore qu'ont acquise les transports sous pavillon étranger, la part proportionnelle de la marine française n'ait plus été ici que de 33 centièmes, au lieu de 34 et 35 centièmes, chiffres afférents à l'année 1851 et à la période quinquenale.

IV. — *Importations et exportations réunies.* — Dans l'ensemble des échanges de la France avec ses colonies et les puissances étrangères, l'Angleterre, les Etats-Unis, la Belgique, la Suisse, les Etats-Sardes, l'Espagne, l'Association allemande, la Turquie, la Russie et le Brésil, ainsi rangés dans l'ordre d'importance des relations, ont absorbé 72 centièmes de la valeur officielle des produits ; 9 centièmes reviennent à nos colonies, dont 4 centièmes à l'Algérie.

V. — *Pays de provenance.* — Les produits expédiés à la France par la Belgique (commerce général) sont évalués à 223 millions (valeurs officielles. C'est 23 p. 0/0 de plus que l'année précédente, et 55 p. 0/0 de plus que le chiffre moyen de la période quinquennale. La valeur des produits de même provenance retenus pour la consommation intérieure a été de 124 millions. Augmentation par rapport aux deux termes de comparaison ci-dessus indiqués : 22 et 31 p. 0/0.

Les importations (commerce général) des Etats-Unis représentant 190 millions, d'où une augmentation de 48 et 31 p. 0/0. Au point de vue du commerce spécial, ces importations se sont élevées à 168 millions, ce qui fait ressortir une augmentation de 37 et 35 p. 0/0.

La Suisse, qui ne vient qu'en troisième ligne par rang d'importance, alors que, depuis plusieurs années, elle figurait en deuxième ligne, a cependant fourni au mouvement général d'importation en France, un contingent supérieur à celui constaté soit en 1851, soit pour la moyenne de la période quinquennale : son compte s'élève en effet à 150 millions, au lieu de 134 en 1851 et de 120 millions en moyenne pendant la période quinquennale. De même, au commerce spécial, elle est descendue d'un rang (du neuvième au dixième), tout en prenant part à l'alimentation

de ce commerce dans la proportion de 25 et 34 p. 0/0 de plus que pendant les périodes comparées.

Le compte de l'Angleterre, tombé en 1851 à 109 millions (commerce général) et 66 millions et demi (commerce spécial), est remonté en 1852 à 136 et 86 millions. Il en résulte une augmentation de 25 et 30 p. 0/0. Comparé aux résultats moyens de la période quinquennale, ce compte fait ressortir une différence en plus de 35 p. 0/0 au commerce général, et de 46 p. 0/0 au commerce spécial.

Les importations des États-Sardes, de 90 millions seulement qu'elles avaient été au commerce général, et de 78 millions au commerce spécial, ont atteint le chiffre de 107 millions au commerce général, et celui de 99 millions au commerce spécial. Les chiffres correspondants de la moyenne quinquennale sont 88 et 71 millions. Les augmentations ressortant du rapprochement de ces sommes répondent, comparativement à 1851, à 19 et 26 p. 0/0, et relativement à la moyenne quinquennale, à 22 et 39 p. 0/0.

Comparativement aux résultats constatés en 1851, le mouvement d'importation d'autres provenances (commerce général) donne lieu de remarquer de l'augmentation pour presque toutes. La plus importante est celle de 134 p. 0/0 qui s'applique à la Russie (54 contre 23 millions). Celle afférente aux Deux-Siciles est de 30 p. 0/0, et celle pour l'Association commerciale allemande répond à 29 p. 0/0. Le mouvement d'importation des produits autrichiens ne représente que 10 millions et demi, au lieu de 17 millions en 1851 au commerce général, et, au commerce spécial, 11 millions au lieu de 14, soit 39 et 21 p. 0/0 en moins. Mais il a encore été supérieur de 17 et 58 p. 0/0 au chiffre moyen de la période quinquennale.

La consommation des produits de l'Algérie est évaluée à 18 millions de francs, contre 16 millions en 1851 ; augmentation 11 p. 0/0. De 12 millions, chiffre de 1851, celle des produits de la Réunion s'est élevée à près de 21 millions (66 p. 0/0 en plus) ; pour la Martinique, l'augmentation est de 13 p. 0/0, et de 14 p. 0/0 en ce qui concerne la Guadeloupe.

VI. — *Pays de destination.* — Le premier rang d'importance appartient à l'Angleterre pour l'exportation. Il a

été expédié de France à cette destination pour une valeur officielle de 349 millions en produits de toute origine parmi lesquels les produits tirés de notre marché intérieur figurent pour 250 millions. C'est, au commerce général, comparativement à l'année 1851, une diminution de 1 p. 0/0 et comparativement à la moyenne quinquennale, une augmentation de 35 p. 0/0. Au commerce spécial, la diminution par rapport à 1851 est de 10 p. 0/0, et l'augmentation par rapport à la moyenne quinquennale n'est plus que de 23 p. 0/0.

Les Etats-Unis viennent ensuite avec un compte de 272 et de 163 millions, ce qui fait ressortir, comparativement aux résultats constatés en 1851, une augmentation de 14 et 21 p. 0/0. Comparativement au chiffre moyen de la période quinquennale, la différence dans le même sens est de 18 et 15 p. 0/0.

Les exportations pour la Belgique sont descendues au commerce général de 136 millions, chiffre de 1851, à 133 millions. ; le chiffre du commerce spécial est de 122 contre 124 millions. Diminution : 2 p. 0/0 à l'un et à l'autre point de vue. Relativement à la moyenne quinquennale il existe encore une augmentation de 33 et 40 p. 0/0.

Nos envois à destination de la Suisse présentent, comparativement à 1851, une augmentation de 11 p. 0/0 au commerce général, et, au commerce spécial, une diminution de 4 p. 0/0.

La valeur des produits dirigés sur les Etats-Sardes a été de 95 millions (commerce général), et de 72 millions (commerce spécial). Accroissement : 10 p. 0/0 aux deux commerces. L'accroissement est de 21 et 33 p. 0/0 comparativement à la moyenne quinquennale.

De 49 et 33 millions qui constituaient en 1851 nos exportations à destination du Brésil, celles effectuées en 1852 se sont réduites à 45 et 31 millions (8 et 7 p. 0/0 de moins).

Des diminutions, dont l'importance varie de 6 à 32 p. 0/0, affectent également (commerce général et commerce spécial) nos exportations à destination de la Turquie, des Deux-Siciles, du Mexique, du Chili, de la Russie et des Villes Anséatiques.

Les exportations à destination de l'Association allemande

ont augmenté de 3 p. 0/0 au commerce général, et fléchi de 10 p. 0/0 au commerce spécial.

Sans variation sensible au commerce général, le mouvement sur l'Espagne s'est accru dans la proportion de 5 p. 0/0 au commerce spécial.

Avec les Pays-Bas, le compte d'exportation n'offre de diminution (16 p. 0/0) qu'au commerce spécial.

De 99 à 94 millions, expression de notre mouvement d'exportation pour l'Algérie en 1851, nos envois à cette destination ont atteint la somme de 105 et 103 millions (augmentation : 5 et 10 p. 0/0).

Nos expéditions à destination de la Réunion se sont aussi accrues de 6 et 3 p. 0/0, et celles à destination de Cayenne de 52 et 50 p. 0/0. Mais une réduction de 18 et 19 p. 0/0 affecte les expéditions pour la Martinique, et une de 5 et 6 p. 0/0 celles pour la Guadeloupe.

VII. — *Pays de provenance et pays de destination.* — Voici, pour chacune des dix puissances avec lesquelles les relations commerciales de la France ont eu le plus d'importance en 1852, le compte des importations et des exportations tant en valeurs officielles qu'en valeurs actuelles, établi en prenant le commerce spécial pour base de rapprochement.

	VALEURS OFFICIELLES.		VALEURS ACTUELLES.	
	Importation.	Exportation.	Importation.	Exportation.
Angleterre..millions.	86	250	94	296
Etats-Unis..........	168	163	136	187
Belgique............	124	122	137	132
Etats-Sardes........	99	72	100	70
Espagne.............	32	65	30	59
Suisse..............	30	59	31	56
Association allem...	43	43	48	42
Turquie.............	44	21	47	19
Brésil..............	15	31	15	30
Russie..............	31	14	30	17

Il ressort de ce tableau que notre marché intérieur a continué de fournir à quatre des principales puissances avec lesquelles s'opèrent nos échanges, à l'Angleterre, à l'Espagne, à la Suisse et au Brésil, une somme de marchandises d'une valeur supérieure à la valeur des mar-

chandises que nous avons tirées de ces pays ; que des différences en sens opposé se sont produites dans nos échanges avec 5 de ces puissances, savoir : les États-Unis, la Belgique, les États-Sardes, la Turquie et la Russie ; et enfin, en ce qui concerne l'Association allemande, que la balance s'établit exactement. Ces observations s'appliquent aux valeurs officielles. En prenant pour base de rapprochement les valeurs actuelles, la balance du compte avec les États-Unis fait apparaître, au contraire, unè différence de 51 millions à l'avantage de l'exportation ; à l'égard de l'Association allemande, il faut, par contre, ajouter 6 millions au compte de nos exportations pour les élever au niveau du chiffre des importations.

VIII. — *Importations. — Nature des produits.* — Dans la somme des produits importés, 1,438 millions (valeurs officielles) et 1,392 millions (valeurs actuelles), les matières nécessaires à l'industrie entrent pour 896 milllions (valeurs officielles) et 901 millions (valeurs actuelles). C'est 62 centièmes du total des valeurs officielles, et 65 centièmes du total des valeurs actuelles. En 1851, les mêmes matières étaient comprises pour 60 centièmes (valeurs officielles) et pour 63 centièmes (valeurs actuelles) dans le chiffre des importations. Ceux de ces produits dont il a été disposé pour nos fabriques absorbent 78 p. 0/0 au lieu de 76 p. 0/0 en 1851, en prenant les valeurs officielles pour base de rapprochement. D'après les taux d'évaluation actuelle, c'est 79 contre 78 p. 0/0.

La valeur des objets naturels de consommation, qui était en 1851 de 181 millions (valeurs officielles) et de 163 millions (valeurs actuelles), atteint les chiffres de 226 et 213 millions.

De 280 millions (valeurs officielles) et 244 (valeurs actuelles) qu'elle était en 1851, la valeur des produits fabriqués s'est élevée à 316 et 278 millions.

Ces comparaisons s'appliquent au commerce général. En ce qui concerne le commerce spécial, les résultats constatés sont les suivants :

Matières nécessaires à l'industrie.

	Valeur officielle.	Valeur actuelle.
1852..................	765 millions.	777 millions.
1851..................	596	595
Augmentation........	169 (28 p. 0/0).	182 (31 p. 0/0).

Objets naturels de consommation.

1852.................	169 millions.	161 millions.
1851.................	144	129
Augmentation........	25 (17 p. 0/0).	32 (25 p. 0/0).

Objets fabriqués.

1852.................	51 millions.	52 millions.
1851.................	41	41
Augmentation.........	10 (25 p. 0/0).	11 (25 p. 0/0).

En rapprochant par nature de produits les résultats de l'exercice 1852, valeurs officielles, de ceux obtenus en 1851, on remarque pour le commerce spécial, qu'il s'est produit une augmentation de 43 millions (46 p. 0/0) sur les soies, de 30 millions (86 p. 0/0) sur les laines, de 24 millions (23 p. 0/0) sur le coton, de 12 millions (46 p. 0/0) sur le tabac en feuilles, de 10 millions (61 p. 0/0) sur l'indigo, de 7 millions (38 p. 0/0) sur le lin, de 6 millions 1/2 (41 p. 0/0) sur les graines à ensemencer, et de 5 millions (39 p. 0/0) sur le cuivre. Toutes ces marchandises appartiennent à la catégorie des matières nécessaires à l'industrie. Une diminution de 8 millions de francs (33 p. 0/0) dans les importations d'huile d'olive est la seule de quelque importance qui existe pour cette catégorie.

Parmi les objets naturels de consommation, le sucre colonial offre une augmentation de 11 millions 1/2 (34 p. 0/0), le café une de 2 millions 1/2 (15 p. 0/0), les arachides une de 4 millions (32 p. 0/0), et le sucre étranger une de 2 millions (15 p. 0/0).

Les tissus de lin, ceux de soie et l'horlogerie sont les seuls objets fabriqués à l'égard desquels on remarque des différences à citer. Ils offrent des augmentations de 2 millions 1/2, 3 millions et 1 million /2, respondant à 23, 57 et 31 p. 0/0.

IX. — *Exportations.* — *Nature de produits.* — On a vu que la valeur totale des exportations en marchandises de toute origine était (valeur officielle) de 1,682 millions. Comme en 1851, cette somme se répartit, dans la proportion de 32 contre 68 centièmes, entre les produits naturels et les objets manufacturés. Calculée d'après les taux d'évaluation actuelle, la valeur des produits dont il s'agit est à peu près la même (1,680 millions). Mais les éléments qui servent à la composer sont différents, en ce sens que la valeur actuelle des produits naturels dépasse de 141 millions la valeur officielle de ces mêmes produits, tandis que, pour les objets manufacturés, il existe une différence en sens inverse de 42 millions.

Comparativement aux résultats constatés en 1851, il y a augmentation de 8 millions pour la valeur officielle et de 54 millions pour la valeur actuelle des marchandises de la première catégorie, et de 44 et 106 millions pour ceux de la deuxième catégorie.

Au commerce spécial, 361 millions (valeurs officielles) constituent la part des objets naturels, et 872 millions la part des objets manufacturés. C'est une diminution de 6 p. 0/0 sur les produits naturels et une augmentation de 2 p. 0/0 sur les fabrications. Mais, au point de vue des valeurs actuelles, les résultats constatés en 1852 sont plus favorables que ceux de 1851, et pour les produits naturels et pour les produits manufacturés. Ici, l'accroissement est de 26 et 73 millions (7 et 9 p. 0/0).

Les exportations de céréales ont diminué de 36 millions (38 p. 0/0); celles de graines et fruits oléagineux, de 6 millions (51 p. 0/0), et celles d'eau-de-vie de vin, d'huiles volatiles et de peaux brutes et pelleteries, chacune de 2 millions (7, 24 et 81 p. 0/0). Par contre, les exportations de vins, de peaux tannées, corroyées, etc., et de poils pour la filature, ont augmenté de 5, 5 et 4 millions (7, 48 et 43 p. 0/0).

Parmi les objets fabriqués, les tissus de soie et de fleuret réunis offrent seuls une augmentation de quelque importance : elle est de 22 millions (11 p. 0/0). Il existe une diminution de 15 millions (9 p. 0/0) sur les tissus de coton, de 4 millions (37 p. 0/0) sur les fils de coton et de laine, et

de 4 millions (9 p. 0/0) sur la tabletterie, la mercerie, etc.

Voici les principales différences amenées dans les valeurs totales de certains produits, entre les valeurs officielles et les valeurs actuelles, par les différences, soit en plus, soit en moins, des taux d'évaluation :

1° Augmentation des valeurs actuelles sur les valeurs officielles :

Tissus de soie, 53 millions; vins, 13 millions; tabletterie, bimbeloterie, etc., 18 millions ; peaux ouvrées, 12 millions; eau-de-vie, 33 millions; linge et habillements, 7 millions; ouvrages en métaux, 22 millions; chevaux et bestiaux, 9 millions; peaux tannées, maroquinées, etc., 9 millions.

2° Diminution des valeurs actuelles sur les valeurs officielles :

Tissus de coton, 85 millions; tissus de laine, 9 millions; tissus de lin ou de chanvre, 10 millions ; poterie, verres et cristaux, 15 millions; couleurs, 8 millions; poils pour la filature et la chapellerie, 10 millions.

X. — *Primes.* — Le montant des primes d'exportation ou drawbacks, payés par le Trésor public en 1852, s'est élevé à 23,681,426 fr. (1). Il avait été payé à ce titre, en 1851, 26,582,412 fr. C'est une diminution de 2,900,986 fr., soit 11 p. 0/0. Elle porte pour 2,743,000 fr. sur le sucre raffiné étranger, et pour le surplus sur les tissus de coton et les fils de laine. Comparativement à la moyenne de la période quinquennale, il ne se produit de diminution que sur les fils de laine (25 p. 0/0) et sur les fils de coton (17 p. 0/0).

Voici la valeur comparée de la totalité des marchandises exportées sous bénéfice de prime pendant les deux dernières années.

(1) Ne sont comprises dans ce chiffre et dans le suivant, ni les primes pour salaisons de beurre et de viandes, et pour différents produits dérivés du sel, primes dont il sera parlé plus loin ; ni les primes d'encouragement pour la grande-pêche, lesquelles sont réglées par le département de l'agriculture, du commerce et des travaux publics.

	Valeurs officielles.	Valeurs actuelles.
1852..................	286,527,304	192,521,043
1851..................	307,395,356	191,543,880
Diminution........	20,868,052	»
Augmentation.....	»	977,163

Il a été expédié, de plus, en 1852, sous bénéfice de remboursement de la taxe de consommation du sel employé à leur confection, savoir :

1° 3,874,423 kilogrammes de viandes salées, valant, d'après les taux d'évaluation officielle, 2,712,096 fr., et d'après le taux d'évaluation actuelle, 3,099,538 fr. ;

2° 1,680,189 kilogr. de beurre salé, valant 2,268,255 fr. (valeurs officielles), et 2,402,670 fr. (valeurs actuelles);

3° Differents autres produits dérivés du sel, d'une valeur totale de 2,030,761 fr. (valeurs officielles), et 1,457,832 fr. (valeurs actuelles).

Les primes payées sur les viandes et beurres salés se sont élevées à 151,373 fr. (132,106 fr. pour les viandes et 19,267 fr. pour les beurres). Elles n'avaient atteint, en 1851, que le chiffre de 112,198 fr. (92,932 fr. pour viandes et 19,266 fr. pour beurres), d'où une différence à l'avantage de 1852 de 39,174 fr. Quant aux autres marchandises dérivées du sel, elles n'ont été admises au drawback qu'à dater du 1er mai 1852, époque de la suppression de la franchise dont étaient en possession les sels affectés à la fabrication de la soude. La somme de droits remboursée à ce titre pendant les huit derniers mois de 1852 est de 136,571 fr.

XI. — *Pêche de la morue et de la baleine.* — Les navires armés pour la pêche de la morue ont rapporté 378,862 quintaux métriques de morues vertes et sèches, d'huile, de draches, de rogues et d'issues. C'est 6 p. 0/0 de moins qu'en 1851, et 4 p. 0/0 de moins que pendant la période quinquennale. Cette diminution porte principalement sur les morues sèches.

De 17,477 quintaux qu'ils représentaient encore en 1851, les retours de la pêche de la baleine sont tombés, en 1852, à 3,889 quintaux d'huile et de fanons ; d'où une diminution de 78 p. 0/0. Comparativement à la moyenne

de la période quinquennale, la différence dans le même sens atteint la proportion de 81 p. 0/0.

Les exportations de morues avec jouissance de primes n'ont consisté, en 1852, qu'en 54,400 quintaux, contre 85,410 quintaux en 1851, et 73,752 quintaux, chiffre moyen de la période quinquennale. Diminution : 36 et 26 p. 0/0. Les expéditions qui se sont le plus ralenties sont celles effectuées à destination de nos colonies, et notamment de la Martinique. Celles à destination de l'Italie et des Échelles du Levant se sont mieux soutenues.

XII.— *Entrepôts.* — Il est entré dans nos entrepôts, en 1852, 9,503,282 quintaux métriques de marchandises diverses, valant ensemble 682 millions (valeurs officielles). Augmentation, comparativement à l'année précédente, 19 p. 0/0 sur le poids et 21 p. 0/0 sur la valeur; relativement à la moyenne de la période quinquennale, diminution de 2 p. 0/0 sur le poids, et augmentation de 10 p. 0/0 quant à la valeur. Les différences en plus sur le poids portent particulièrement sur les céréales, la houille, le coton, les sucres coloniaux et étrangers, le cacao, le café et le poivre. Des diminutions affectent les graines oléagineuses, les huiles d'olive, le riz, le suif brut et le saindoux. Au point de vue de la valeur, les cotons en laine, les soies, le cacao, le café et le poivre, l'indigo, le tabac en feuilles et les laines en masse sont les marchandises qui offrent les plus importantes augmentations.

D'après le taux d'évaluation actuelle, les produits de toute nature entrés en entrepôt pendant l'année 1852 représentent une valeur totale de 644 millions; c'est 130 millions, soit 25 p. 0/0 de plus qu'en 1851.

L'entrepôt de Marseille occupe, avec 3,593,233 quintaux, le premier rang d'importance sous le rapport du poids. Le Havre vient ensuite avec 2,426,647 quintaux. Bordeaux et Nantes, qui arrivent après, n'ont reçu en entrepôt, le premier port que 596,564 quintaux, et le second que 449,037 quintaux.

A ne considérer que les valeurs officielles, c'est, quant à la valeur, à l'entrepôt du Havre qu'appartient la première place, avec 236 millions. Les marchandises reçues par les entrepôts de Marseille ont été estimées 233 millions. De ces chif

fres on descend à ceux de 57 millions pour l'entrepôt de Lyon, de 50 millions pour les entrepôts de Bordeaux, puis de 35 millions pour l'entrepôt de Paris. Enfin, l'entrepôt de Nantes, qui occupe le sixième rang d'importance, ne présente plus à l'entrée que 19 millions de marchandises.

Tous ces entrepôts, sauf celui de Lyon, ont d'ailleurs pris part, dans une mesure plus ou moins grande, à l'accroissement signalé tant sur le poids que sur la valeur totale des produits qui ont touché aux entrepôts en 1852.

XIII. — *Transit.* — Les opérations de transit ont porté sur un poids de (1) 783,139 quintaux métriques, contre 386,067 quintaux en 1851 ; d'où une augmentation de 397,072 quintaux, soit 103 p. 0/0. Le même mouvement

	1851. quint. mét.	1852. quint. mét.
Ardoises	11,757	2,961
Houille	118,180	106,320
Écorces à tan	4,754	4,855
Fonte de fer et fers en barres	1,031	432
Bois de construction et charbon de bois	6,267	16,899

apprécié en argent, d'après les taux invariables fixés en 1826, représente 303 millions ; il était de 264 millions en 1851. Augmentation : 39 millions ou 15 p. 0/0. En prenant les valeurs actuelles pour base de rapprochement, on trouve une différence, à l'avantage de 1852, de 47 millions, soit 19 p. 0/0 (300 contre 253 millions).

Le transit des tissus de soie, qui déjà, en 1851, s'était élevé à 78 millions, a atteint, en 1852, le chiffre de 83 millions (valeurs officielles) ; celui des tissus de coton s'est élevé de 39 à 43 millions ; celui des tissus de laine est descendu de 34 à 31 millions, et celui des soies de 16 à 15 millions. De 11 millions qu'il était, le transit des cotons en laine a été porté à 15 millions. Enfin, le transit des céréales a absorbé à lui seul 9 millions 1/2 contre 2 millions en 1851. Augmentation : 7 millions 1/2, soit 385 p. 0/0.

Au point de vue des valeurs, la Suisse s'est maintenue

(1) On a laissé en dehors des deux chiffres qui suivent les marchandises qui ont fait l'objet d'un transit local sur la frontière belge (de Belgique en Belgique), et qui sont, savoir :

au premier rang parmi les pays d'extraction des marchandises qui ont transité par la France. Son contingent est de 101 millions (valeurs officielles), et de 111 millions (valeurs actuelles). Les chiffres correspondants de 1851, sont de 98 et 107 millions. La différence entre les valeurs officielles et les valeurs actuelles porte, comme en 1851 déjà, sur les soies et les tissus de soie.

La Belgique, l'Angleterre, l'Association commerciale allemande ont aussi conservé leur rang, avec un accroissement de mouvement de 23, 21 et 15 p. 0/0. Mais les États-Unis se sont substitués aux États-Sardes pour le cinquième rang. Une augmentation de 3 millions (37 p. 0/0) existe sur la valeur des produits de la première provenance, tandis que la valeur des produits de la seconde est descendue de 10 millions à 7.

L'ordre de classement par importance, comme pays de destination, assigne, de même qu'en 1851, le premier rang aux États-Unis, le deuxième à l'Angleterre, le troisième à la Suisse. La part de la première puissance est de 93 millions (10 p. 0/0 d'augmentation); celle de l'Angleterre, de 76 millions (26 p. 0/0 d'augmentation), et enfin celle de la Suisse, de 61 millions (augmentation : 25 p. 0/0).

L'Espagne et le Brésil viennent ensuite, chacune avec un compte de 11 millions environ, mais avec des résultats différents comparativement à ceux constatés en 1851, en ce sens que la valeur totale des produits reçus par l'Espagne constitue une augmentation de 17 p. 0/0, tandis que le rapprochement des chiffres afférents au Brésil met en lumière une atténuation de 9 p. 0/0.

La Belgique a aussi reçu un million de produits de moins (10 p. 0/0), ce qui la fait déchoir au septième rang, du sixième qu'elle occupait en 1851, et dont s'emparent les États-Sardes, avec une augmentation de 15 p. 0/0.

L'Association allemande n'arrive qu'en huitième ligne comme pays de destination, bien que les mouvements du transit vers ce pays offrent un accroissement de 24 p. 0/0 (6 millions contre 5).

Les chiffres ci-après font ressortir, quant au poids, l'importance comparée en 1852 et en 1851, par pays de provenance d'abord, puis par pays de destination, des opéra

tions de transit pour les quatre puissances qui ont principalement alimenté ce mouvement au point de vue des valeurs.

Pays de provenance.

	1852.	1851.
Suisse	23,181 q. m.	21,836 q. m.
Belgique	50,469	40,068
Angleterre	48,424	37,297
Association allemande	97,475	49,563

Pays de destination.

États-Unis	32,954	25,104
Angleterre	45,703	23,770
Suisse	587,323	250,365
Espagne	7,933	6,491

XIV. — *Perceptions.* — Les droits de toute nature perçus par l'administration des douanes s'élèvent à la somme totale de 175,231,557 francs, savoir :

Droits d'entrée	139 863,655
Droits de sortie	2,273,977
Droits de navigation	3,304,143
Droits et produits accessoires	2,787,878
Taxe de consommation sur les sels	27,001,904

Comparativement aux recettes effectuées en 1851, il y a une augmentation de 27,397,600 fr. Les perceptions à l'entrée figurent dans ce chiffre pour 22,710,843 francs. La taxe de consommation sur les sels absorbe le reste. Les sucres coloniaux et étrangers ont contribué pour 7 millions de francs à l'augmentation des droits d'entrée, les laines pour 6 millions 1/2, le coton pour 3, la houille pour 1 et le café pour 3.

Voici le chiffre des perceptions opérées par les principales douanes, et la proportion qu'elles représentent pour chacune dans le chiffre total en ce qui concerne les années 1851 et 1852.

	1851.		1852.	
Le Havre	26,164,000 ou	18 p. %	34,890,000 ou	20 p. %
Marseille	30,677,000	21	30,652,000	18
Nantes	10,817,000	7	14,264,000	8
Bordeaux	11,460,000	7 1/2	14,216,000	8

Paris...........	11,570,000	8	13,863,000	8
Dunkerque.....	6,817,000	4 1/2	7,540,000	4
Rouen..........	4,184,000	3	4,901,000	3
Autres douanes..	46,145,000	31	54,906,000	31

XV. — *Navigation.* — Le mouvement maritime de la France tant avec ses colonies qu'avec l'étranger, à la voile et à la vapeur, a occasionné 35,098 voyages. La jauge totale des navires employés a été de 4,302,000. C'est, comparativement aux résultats de l'année précédente, une augmentation de 1 p. 0/0 quant au nombre des voyages, et de 5 p. 0/0 relativement à la jauge. Comparativement à la moyenne quinquennale, l'augmentation s'élève à 12 et 16 p. 0/0.

La part du pavillon français dans ce mouvement est pour le nombre de voyages un peu inférieure à 44 centièmes, tandis qu'en 1851 elle était de près de 44 centièmes et demi, et qu'elle atteint 45 centièmes et demi pour la période quinquennale. Au point de vue du tonnage, cette part descend à moins de 41 centièmes, contre 41 centièmes et demi en 1851, et plus de 43 centièmes pour la période quinquennale.

Le tonnage des navires français employés s'est accru de 12 p. 0/0 tant dans la navigation réservée que dans la navigation de concurrence avec les pays hors d'Europe ; il a diminué de 5 p 0/0 dans l'intercourse avec les ports européens.

L'augmentation ci-dessus relatée de 5 et de 16 p. 0/0, sur la totalité du tonnage des navires employés, se répartit de la manière suivante :

Pavillon français. — Avantage sur	1851..........................	2 p. 0/0.
	la moyenne quinquennale...	9
Pavillon étranger. — Avantage sur	1851..........................	7
	la moyenne quinquennale...	21

En envisageant séparément la navigation à voiles et la navigation à vapeur, on voit, relativement à la première, que la part de la marine nationale s'élève à 43 centièmes du tonnage total, soit 4 p. 0/0 de moins qu'en 1851, et 3 p. 0/0 de moins que la moyenne de la période quinquennale. Quant à la navigation à vapeur, la part de notre pavillon

3.

été de 34 centièmes contre 28 centièmes en 1851, et 33 centièmes pendant les cinq années précédentes.

Dans la navigation de concurrence entre la France et l'Angleterre, notre pavillon figure pour 24 centièmes : c'est la même proportion qu'en 1851; mais les relations entre les deux pays représentent 180,000 tonneaux de moins. Notre part est descendue de 4 à 3 centièmes avec les États-Unis; de 51 à 48 centièmes avec les États-Sardes; de 38 à 26 centièmes avec les Deux-Siciles; de 37 à 31 centièmes avec l'Espagne ; de 78 à 65 centièmes avec la Turquie ; de 65 à 62 centièmes avec la Toscane; de 44 à 34 centièmes avec les Pays-Bas ; enfin de 56 à 42 centièmes avec les Villes anséatiques. Par contre, cette part s'est élevée notamment de 11 à 15 centièmes dans nos rapports avec l'Autriche, de 80 à 91 centièmes dans ceux avec le Brésil, et de 75 à 89 centièmes avec Rio-de-la-Plata.

Voici, classées par rang d'importance, les douze puissances avec lesquelles nos mouvements maritimes ont eu le plus d'importance en 1852, et le tonnage total afférent à chacune d'elles pendant les deux dernières années :

	TONNAGE TOTAL.	
	1852.	1851.
Angleterre	1,478,320	1,657,983
Etats-Unis (Océan Atlantique)	446,086	355,400
Etats-Sardes	241,927	170.096
Deux-Siciles	185,050	129,714
Norwége	160,892	141,317
Russie (deux mers)	141,743	88,558
Espagne	124,617	118,420
Turquie	110,982	129,523
Toscane	80,160	67.807
Suède	73,853	64,346
Pays-Bas	68.296	70,185
Brésil	51,614	62,102
	3,163,530	3,055,451

Ces douze puissances absorbent les 84 centièmes du tonnage total des bâtiments qui ont été affectés en 1852 à la navigation de concurrence, et la part du pavillon français sur l'ensemble est de 26 centièmes. Notre marine était entrée pour 28 p. 0/0 dans le mouvement maritime constaté en 1851 avec les mêmes puissances, soit 2 p. 0/0 de plus.

XVI. — COMMERCE DE L'ALGÉRIE.

En appliquant au commerce de l'Algérie avec l'étranger les taux permanents d'évaluation fixés en 1826 pour l'estimation en argent de l'ensemble du commerce extérieur de la France, on est amené à constater que la totalité des marchandises importées et exportées (commerce général) représente, en 1851, la somme de 23,542,859 francs, et en 1852, celle de 13,512,727 fr.; d'où une diminution, en 1852, de 10,030,132 francs, soit 43 p. 0/0. L'importation est comprise pour 19,827,213 francs dans le chiffre de 1851, et pour 10,764,455 fr. seulement dans celui de 1852. Diminution : 9,062,758 fr., ou 46 p. 0/0. L'exportation figure dans les mêmes chiffres pour 3,715,646 fr. la première année, et 2,748,272 fr. la seconde, ce qui constitue une diminution de 764,374 fr. (26 p. 0/0).

De 18,562,509 fr., qui en étaient l'expression en 1851, le mouvement du commerce spécial, entrée et sortie réunies, n'a plus atteint, en 1852, que la somme de 10,798,215 fr. C'est une diminution de 7,764,294 fr. (42 p. 0/0). Elle affecte exclusivement l'importation, et ne porte que sur les céréales. L'exportation offre, au contraire, un accroissement de 209,276 fr. (15 p. 0/0), lequel provient, en majeure partie, de l'extension imprimée aux expéditions d'animaux vivants et de farineux alimentaires.

La somme des produits importés (commerce spécial) en Algérie se composait, en 1851, de 30 centièmes de matières nécessaires à l'industrie, de 61 centièmes d'objets naturels de consommation, et de 9 centièmes d'objets manufacturés. En 1852, la même répartition s'est opérée dans la proportion de 46, 36 et 18 centièmes.

A l'exportation, 70 centièmes ont, en 1851, formé la part des produits naturels, et 30 centièmes celle des produits fabriqués. En 1852, la valeur totale des produits de la première espèce équivalait à 76 centièmes, et celle des produits fabriqués à 24 centièmes.

Parmi les matières nécessaires à l'industrie, dont l'importation a acquis de l'extension en 1852, figurent en première ligne le bois à construire (15 p. 0/0 d'augmentation),

le charbon de bois (177 p. 0/0), le chanvre teillé et peigné (477 p. 0/0), et les peaux préparées (144 p. 0/0).

Les objets naturels d'origine étrangère, dont la consommation en Algérie s'est restreinte, sont d'abord les céréales (100 p. 0/0 de diminution), puis le fromage (diminution : 58 p. 0/0), les pommes de terre et légumes secs (68 p. 0/0).

L'augmentation afférente aux produits manufacturés porte notamment sur les filets (2,994 p. 0/0), les peaux ouvrées (191 p. 0/0), les tabacs fabriqués et la poterie de terre (62 et 60 p. 0/0).

Bien que la proportion entre les produits naturels et les produits manufacturés n'ait subi qu'une modification peu importante à l'exportation, la plupart des marchandises de la première catégorie ont été exportées en plus grande quantité en 1852 qu'en 1851 Il n'y a d'exception à cet égard qu'en ce qui concerne les laines et le cuivre (99 et 71 p. 0/0 de diminution). Par contre, le ralentissement relatif aux objets manufacturés affecte à peu près exclusivement les exportations de tissus de laine (75 p. 0/0).

Dans l'ensemble du mouvement d'importation et d'exportation (commerce général) constaté en 1851 et 1852, la part des entrepôts de France a été de 29 p. 0/0 la première année, et de 27 la seconde ; celle de l'Angleterre s'est élevée de 24 à 25 p. 0/0 ; celle de l'Espagne, de 16 à 20 p. 0/0. De 7 p. 0/0 qu'il représentait en 1851, le compte de la Turquie est tombé à un chiffre en quelque sorte inappréciable, et celui des États-Sardes, de la Toscane et des États barbaresques, qui répondait, en 1851, à 2 centièmes environ pour chacune de ces puissances, a été, en 1852, de 2, de 4 1/2 et de 3 p. 0/0. Le contingent des Deux-Siciles a été de 2 et 3 p. 0/0. Enfin, le mouvement avec la Russie, la Suède, la Norwége et l'Autriche, mouvement qui ne s'est exercé qu'à l'importation et n'a eu pour objet que des grains, des fers et des bois à construire, a représenté ensemble 8 centièmes 1/2 en 1851, et près de 13 centièmes en 1852. (Voir les états de développement.)

Les importations des entrepôts de France en Algérie (commerce spécial) se sont élevées, en 1851, à 6,467,272 fr., et, en 1852, à 3,587,028 fr. Elles ont consisté principale-

ment, savoir : la première année, en céréales, café, tabac en feuilles, huiles de graines grasses, soies teintes et sucres bruts ; la seconde année, en cafés, tabacs en feuilles, sucres bruts, tissus divers, riz, indigo et soies. Les entrepôts de la métropole n'ont reçu aucun produit en échange.

Le compte d'importation de l'Angleterre, lequel est, en 1851, de 2,638,612 fr., et en 1852, de 1,119,281 fr., comprend, pour chaque année, notamment des tissus de coton, de la houille et des tabacs en feuilles, et de plus, en 1851, des céréales. Il a été fourni à cette puissance, en 1851, des laines en masse, du minerai de cuivre et du cuivre, des bestiaux, etc.; en 1852, de l'orge, du minerai de cuivre, des bestiaux, etc., pour une valeur de 669,839 fr. et 381,499 fr.

L'Espagne a envoyé à l'Algérie, en fruits de table et fruits oléagineux, et en nattes ou tresses de toute sorte, etc., pour une valeur officielle de 1,343,518 francs en 1851, et de 1,335,002 fr. en 1852. Les tissus de coton, les tabacs fabriqués et le menu bétail expédiés à cette destination, représentent par contre 288,847 fr. et 615,200 fr.

Les États-Sardes, qui n'ont demandé au marché algérien, soit en 1851, soit en 1852, que des quantités insignifiantes de marchandises, y ont introduit, en 1851 notamment, des farineux alimentaires, des bois à construire, des tabacs en feuilles, etc., dont l'évaluation officielle s'élève à 590,851 fr., et, en 1852, des riz, des tabacs, des bois de construction, des fromages, des fruits de table, d'une valeur totale de 212,954 fr.

Des farineux alimentaires, des fruits frais, des tissus de coton, du charbon de bois, du saindoux, des filets neufs, ont constitué les principaux éléments d'échange importés de la Toscane. Il a été expédié pour ce pays du corail, des peaux et de la cire brutes, de la ferraille, etc. Valeur officielle des importations : 1° en 1851, 447,093 fr.; 2° en 1852, 247,784 ; valeur des exportations : 117,140 fr. et 349,693 fr.

Il a été tiré des Deux-Siciles, en 1851, des céréales, de la poterie de terre, des fruits de table et des fruits oléagineux d'une valeur totale de 172,621 fr., et, en 1852, de la poterie, du chanvre teillé, des filets et des cordages de chanvre, etc., évalués 120,663 fr. Il n'a été expédié à cette des-

tination, en 1851, que pour une valeur de 42,456 fr., et pour une de 33,075 fr. en 1852.

Enfin l'importation des États barbaresques, d'une valeur totale de 400,464 fr. en 1851, et de 257,108 fr. en 1852, a consisté, la première année, en céréales, huile d'olive, soies, tissus de soie et de coton, etc.; la deuxième année, en tissus divers, soies, beurre, fruits frais. Des tissus de laine, de coton et de soie, des peaux préparées, ont formé en 1851 le fond des exportations à cette destination ; les mêmes produits se retrouvent en première ligne parmi les exportations de 1852; il faut y ajouter les tabacs fabriqués et en feuilles, ainsi que les effets à usage. Les valeurs de ce dernier mouvement sont celles de 200,565 et 135,661 fr.

Les sept comptes spéciaux dont il s'agit représentent à l'importation les 72 et 78 centièmes, et à l'exportation les 98 et 97 centièmes du montant intégral du commerce spécial de l'Algérie avec l'étranger.

On a vu ci-dessus que le mouvement du commerce général de l'Algérie avec l'étranger (importation et exportation réunies) avait été plus faible de 10,030,132 fr. en 1852 qu'en 1851. Si, aux chiffres dont le rapprochement conduit à cette constatation, on ajoute, pour chaque année, les chiffres correspondants du mouvement avec la France, relevés par les douanes métropolitaines (commerce spécial pour l'exportation de France (1) et commerce général pour l'importation d'Algérie), on obtient les résultats suivants :

		1851.	1852.
Mouvement de l'Algérie...	avec l'étranger.....	23,542,859	13,512,727
	avec la France......	110,853,150	121,724,023
		134,396,009	135,236,740
A l'avantage de 1852............		840,731	

Les marchandises de toute nature introduites dans les

(1) A l'exportation de France, on ne doit prendre que le commerce *spécial*, la différence entre le commerce spécial et le commerce général constituant le compte des entrepôts de France, dans les relevés des douanes d'Algérie.

entrepôts de l'Algérie, en 1851, formaient un poids total de 286,957 quintaux métriques, et elles valaient 10,563,849 francs, d'après les taux officiels d'évaluation de la métropole. Le mouvement analogue constaté en 1852 n'a plus consisté qu'en 272,417 quintaux de produits, estimés 8,393,577 fr.; d'où une diminution de 14,540 quintaux et de 2,170,272 fr. Cette diminution porte spécialement sur les farineux alimentaires et sur les boissons.

Les entrepôts d'Alger, d'Oran, de Philippeville, de Mostaganem et de Bône absorbent, dans les chiffres ci-dessus, savoir : en 1851, sur le poids 251,058 quintaux (87 p. 0/0), et 8,025,640 fr. (76 p. 0/0) sur la valeur, et en 1852, sur le poids 237,980 quintaux (87 p. 0/0), et sur la valeur 7,401,363 fr. (88 p. 0/0).

Le tableau ci-après offre, d'abord par nature de perception, et ensuite par douane principale, pour l'importation, le relevé des droits de douane perçus en Algérie pendant chacune des années 1851 et 1852, avec comparaison entre les deux années.

Droits de douanes.	DROITS PERÇUS.			
	1851.	1852.	Augm.	Dimin.
A l'importation. sur les sucres raffinés venus de France........	580,026	609,844	29,818	
A l'importation. sur les marchandises venues de l'étranger.....	834,972	764,908	»	70,064
Total.........	1,414,998	1,374,752	»	40,246
A l'exportation..........	2,222	967	«	1,255
Droits de navigation.	395,264	335,370	»	59,894
Droits et produits accessoires..............	293,477	252,614	»	40,863
Total général....	2,105,961	1,963,703	»	142,258
Droits perçus à l'importation : Alger........	639,142	594,423	»	44,719
Bône.........	125,010	116,189	»	8,821
Philippeville.	243,760	259,604	15,844	»
Oran........	407,086	404,536	»	2,550
Total........	1,414,998	1,374,752	»	40,364

A ne considérer que les navires chargés, la navigation

entre l'Algérie et l'étranger a occasionné, en 1851, entrée et sortie réunies, 1,719 voyages, et les bâtiments employés jaugeaient ensemble 112,032 tonneaux. Les chiffres correspondants afférents à l'exercice 1852 sont, pour le nombre de voyages, 1830, et pour le tonnage, 93,749 tonneaux; d'où un accroissement de 111 voiles, et une diminution de 18,283 tonneaux.

Si au mouvement dont il s'agit on réunit celui auquel ont donné lieu les transports entre l'Algérie et la métropole (213,705 tonneaux en 1851, et 235,113 tonneaux en 1852), au lieu d'une diminution de 18,283 tonneaux, on obtient une augmentation de 3,125 tonneaux, dont 1,647 marquent le degré d'extension des échanges entre nos ports de l'Océan et ceux de l'Algérie.

La part du pavillon français dans le mouvement général avec l'étranger a été, quant au tonnage seulement, de 34 p. 0/0 en 1851, et de 57 p. 0/0 en 1852. Voici, au même point de vue, dans quelle proportion se répartissent les transports entre notre pavillon et le pavillon étranger dans les relations de l'Algérie avec chacune des puissances pour lesquelles il a été établi des comptes spéciaux de marchandises.

	1851. NAVIRES		1852. NAVIRES	
	français.	étrangers.	français.	étrangers.
Angleterre......	34 p. 0/0.	66 p. 0/0.	30 p. 0/0.	70 p. 0/0
Espagne........	6	94	17	83
États-Sardes....	17	83	40	60
Toscane.......	2	98	»	100
Deux-Siciles....	2	98	3	97
États barbaresq.	94	6	96	4

Les bâtiments à vapeur français figurent pour 50 p. 0/0 en 1851, et 49 p. 0/0 en 1852, dans le mouvement maritime entre les ports de l'Algérie et les États barbaresques.

L'effectif de la marine marchande attachée aux ports de l'Algérie était, au 31 décembre 1851, de 97 navires, jaugeant 1,641 tonneaux. Au 31 décembre 1852, cet effectif s'élevait à 102 navires et 1823 tonneaux. Augmentation sur le nombre de navires, 5 p. 0/0, et sur le tonnage, 11 p. 0/0.

TABLEAU *des Importations et Exportations réunies. Commerce spécial.* (Valeurs exprimées en millions.)

RANG d'importance 1852.	PAYS DE PROVENANCE ET DE DESTINATION.	MOYENNE des 5 années préc.	VALEURS officielles. 1852.	VALEURS actuelles. 1852.
1	Angleterre	263. 1	336. 8	389. 8
2	Etats-Unis	266. 0	330. 6	323. 4
3	Belgique	181. 3	245. 3	269. 5
4	États sardes, Monaco	125. 4	170. 7	170. 3
5	Algérie	87. 5	121. 1	92. 6
6	Espagne	97. 2	97. 0	89. 0
7	Suisse	74. 8	88. 7	87. 0
8	Association comm. allemande	79. 0	85. 7	90. 6
9	Turquie	60. 6	64. 7	66. 3
10	Brésil	32. 5	45. 0	44. 4
11	Russie	62. 2	44. 6	46. 8
12	Indes anglaises	31. 6	42. 8	37. 9
13	Ile de la Réunion	27. 1	38. 9	35. 6
14	Martinique	33. 1	38. 8	37. 0
15	Deux-Siciles	29. 8	36. 1	39. 5
16	Pays-Bas	24. 5	31. 1	31. 4
17	Guadeloupe	28. 2	30. 5	28. 3
18	Possessions espagnoles en Amér.	20. 5	28. 6	33. 1
19	Toscane	24. 1	27. 4	27. 1
20	Pérou	13. 1	22. 0	25. 0
21	Rio-de-la-Plata	12. 5	22. 0	21. 8
22	Mexique	18. 7	21. 1	19. 0
23	Egypte	14. 1	19. 8	16. 4
24	Villes anséatiques	20. 4	18. 5	20. 8
25	Norvége	13. 9	16. 8	18. 3
26	Autriche	11. 8	16. 4	17. 2
27	Chili	18. 5	16. 1	15. 8
28	Côte occidentale d'Afrique	10. 6	15. 9	16. 9
29	S.-Pierre et Miquelon et G.-Pêch.	16. 7	15. 5	19. 6
30	Sénégal	11. 1	14. 8	9. 3
31	Haïti	10. 2	14. 7	15. 1
32	Etats barbaresques	10. 2	13. 5	13. 9
33	Uruguay	8. 2	12. 8	12. 1
34	Vénézuéla	5. 4	8. 4	8. 5
35	Possess. françaises dans l'Inde	3. 6	8. 4	6. 8
36	Suède	5. 8	6. 7	8. 1
37	Possess. danoises en Amerique	3. 6	6. 2	6. 0
38	Indes hollandaises	6. 1	6. 0	6. 4
39	Ile Maurice et cap de Bonne-Esp.	5. 0	5. 4	4. 7
40	Portugal	4. 0	5. 4	5. 6
41	Nouvelle-Grenade	4. 0	5. 2	4. 7
42	Etats romains, Lucques	5. 4	5. 1	5. 7
43	Cayenne	3. 7	4. 6	4. 1
44	Grece	3. 4	2. 6	3. 0
45	Danemark	2. 8	2. 1	2. 5
46	Chine, Cochinchine et Océanie	2. 1	2. 0	1. 8
47	Philippines	1. 2	1. 7	1. 9
48	Autres pays d'Afrique	0. 4	1. 5	1. 3
49	Guatémala	0. 7	1. 4	1. 4
50	Possess. anglaises en Amérique	0. 7	0. 9	1. 2
51	Hanovre	0. 4	0. 5	0. 8
52	Equateur	0. 5	0. 4	0. 4
53	Possess. hollandaises en Amer.	0. 1	0. 2	0. 2
54	Mecklembourg-Schwerin	0. 8	0. 1	0. 2
55	Epaves et sauvetages	0. 3	0. 1	0. 1
56	Bolivia	0. 2	0. 1	0. 1
	Totaux	1,798. 7	2 219. 3	2.246. 3

Tableau *des Importations par pays de provenance. Commerce spécial.* (Valeurs exprimées en millions.)

Rang d'importance. 1852.	PAYS DE PROVENANCE.	Moyenne des 5 années préc.	Valeurs officielles. 1852.	Valeurs actuelles. 1852.
1	Etats-Unis	124. 3	167. 7	136. 0
2	Belgique	94. 4	123. 7	137. 4
3	Etats Sardes, Monaco	71. 0	98. 6	100. 0
4	Angleterre	59. 1	86. 4	93. 7
5	Turquie	42. 2	44. 1	47. 3
6	Association comm. allemande	33. 5	43. 2	48. 3
7	Indes anglaises	28. 5	39. 2	34. 1
8	Espagne	29. 9	31. 9	29. 8
9	Russie	45. 4	30. 5	29. 6
10	Suisse	22. 4	30. 0	31. 1
11	Deux-Siciles	16. 3	20. 8	25. 5
12	Ile de la Réunion	15. 1	20. 6	21. 3
13	Algérie	6. 6	17. 7	17. 8
14	Pays-Bas	12. 5	16. 0	17. 2
15	Norvége	12. 2	14. 9	16. 0
16	Brésil	10. 2	14. 5	14. 9
17	Côte occidentale d'Afrique	9. 8	14. 4	6. 0
18	Egypte	9. 0	13. 9	11. 0
19	Martinique	12. 6	13. 7	16. 3
20	Possess. espagnoles en Amérique.	9. 6	13. 2	16. 7
21	Toscane	9. 5	11. 6	11. 7
22	Autriche	7. 2	11. 4	12. 9
23	Guadeloupe	13. 0	10. 0	11. 6
24	S.-Pierre et Miquelon et G.-Pêch.	10. 7	9. 7	14. 3
25	Etats barbaresques	7. 7	9. 7	10. 7
26	Haïti	6. 0	8. 1	10. 0
27	Rio-de-la-Plata	4. 9	8. 1	7. 4
28	Possess. françaises dans l'Inde	3. 2	7. 9	6. 3
29	Mexique	3. 6	6. 5	4. 1
30	Sénégal	4. 7	6. 2	3. 9
31	Suède	4. 6	5. 8	7. 0
32	Villes anséatiques	4. 9	5. 6	6. 1
33	Indes hollandaises	5. 0	5. 3	5. 8
34	Pérou	2. 4	3. 7	6. 1
35	Uruguay	4. 8	3. 5	3. 0
36	Vénézuéla	2. 2	3. 4	3. 6
37	Nouvelle-Grenade	0. 9	1. 9	1. 2
38	Chine, Cochinchine et Océanie	1. 7	1. 8	1. 6
39	Etats romains, Lucques	1. 8	1. 6	2. 2
40	Philippines	1. 1	1. 6	1. 8
41	Autres pays d'Afrique	0. 1	1. 4	1. 2
42	Portugal	1. 5	1. 3	1. 6
43	Chili	3. 8	1. 2	1. 1
44	Grèce	1. 1	0. 9	1. 3
45	Danemark	1. 0	0. 9	0. 9
46	Cayenne	1. 2	0. 7	0. 8
47	Guatémala	0. 4	0. 5	0. 5
48	Equateur	0. 3	0. 2	0. 2
49	Possess. hollandaises en Amér.	0. 0	0. 2	0. 2
50	Epaves et sauvetages	0. 3	0. 1	0. 1
51	Posses. danoises en Amérique	0. 1	0. 1	0. 1
52	Ile Maurice et cap. de Bonne-Esp.	0. 0	0. 1	0. 1
53	Mecklembourg-Schwérin	0. 5	0. 0	0. 0
54	Hanovre	0. 1	0. 0	0. 0
55	Bolivia	0. 0	0. 0	0. 0
56	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

Tableau *des exportations par pays de destination. Commerce spécial.* (Valeurs exprimées en millions.)

RANG d'importance. 1852.	PAYS DE DESTINATION.	MOYENNE des 5 années précéd.	VALEURS officielles. 1852.	VALEURS actuelles. 1852.
1	Angleterre	204. 0	250. 4	296. 1
2	États-Unis	141. 8	162. 9	187. 1
3	Belgique	87. 0	121. 6	132. 1
4	Algérie	80. 9	103. 4	74. 4
5	États-Sardes, Monaco	54. 4	72. 1	70. 8
6	Espagne	67. 3	65. 1	59. 3
7	Suisse	52. 4	58. 7	55. 2
8	Association comm. allemande	45. 5	42. 5	42. 9
9	Brésil	22. 3	30. 5	29. 3
10	Martinique	20. 3	25. 1	20. 5
11	Turquie	18. 5	20. 6	19. 7
12	Guadeloupe	15. 3	20. 5	16. 0
13	Ile de la Réunion	12. 0	18. 3	14. 7
14	Pérou	10. 7	18. 3	18. 3
15	Toscane	14. 6	15. 8	15. 9
16	Possessions espagnoles en Amér.	11. 0	15. 4	16. 4
17	Deux Siciles	13. 4	15. 3	14. 4
18	Pays-Bas	12. 1	15. 1	14. 0
19	Chili	14. 7	14. 9	14. 2
20	Mexique	15. 0	14. 6	14. 7
21	Russie	16. 9	14. 1	17. 9
22	Rio-de-la-Plata	7. 7	13. 9	14. 2
23	Villes anséatiques	15. 5	12. 9	14. 4
24	Uruguay	3. 4	9. 3	9. 7
25	Sénégal	6. 4	8. 6	5. 1
26	Haïti	4. 2	6. 6	5. 4
27	Possessions danoises en Amériq.	3. 5	6. 1	5. 1
28	Égypte	5. 1	5. 9	5. 9
29	St-Pierre et Miquelon Gr.-Pêche.	6. 1	5. 8	5. 4
30	Ile Maurice et cap de Bonne-Esp.	4. 9	5. 3	4. 3
31	Autriche	4. 6	5. 0	4. 6
32	Vénézuéla	3. 2	5. 0	4. 3
33	Portugal	2. 5	4. 1	4. 9
34	Cayenne	2. 5	3. 9	3. 0
35	États barbaresques	2. 5	3. 8	3. 3
36	Indes anglaises	3. 1	3. 6	3. 2
37	États-Romains, Lucques	3. 5	3. 5	3. 8
38	Nouvelle-Grenade	3. 1	3. 3	3. 5
39	Norwége	1. 7	1. 9	2. 5
40	Grèce	2. 3	1. 7	1. 3
41	Côte occidentale d'Afrique	0. 8	1. 5	0. 7
42	Danemark	1. 8	1. 2	1. 9
43	Possess. anglaises en Amérique	0. 7	0. 9	1. 6
44	Suède	1. 1	0. 9	1. 2
45	Guatemala	0. 3	0. 9	0. 9
46	Indes hollandaises	1. 0	0. 7	0. 9
47	Possess. françaises dans l'Inde	0. 4	0. 5	0. [illegible]
48	Hanovre	0. 3	0. 5	0. [illegible]
49	Equateur	0. 2	0. 2	0. [illegible]
50	Chine, Cochinchine et Océanie	0. 3	0. 2	0. [illegible]
51	Mecklembourg-Schwérin	0. 3	0. 1	0. 0
52	Autres pays d'Afrique	0. 2	0. 1	0. 5
53	Bolivia	0. 2	0. 1	0. 2
54	Philippines	0. 1	0. 1	0. 2
55	Possess. hollandaises en Amér.	0. 0	0. 0	[illegible]

TABLEAU *des principales marchandises importées.* (En millions.)

RANG d'import. 1852.	DÉSIGNATION des MARCHANDISES.	MOYENNE des 5 années pr.	VALEURS officielles. 1852.	VALEURS actuelles. 1852,
1	Soies	80. 4	135. 7	146. 4
2	Coton et laine	96. 9	127. 5	106. 6
3	Laines en masse	33. 1	64. 6	64. 6
4	Bois communs	35. 5	44. 3	61. 9
5	Sucre des colonies françaises	38. 1	41. 2	45. 4
6	Houille crue	32. 8	38. 4	52. 0
7	Tabac en feuilles	24. 1	38. 2	16. 0
8	Cendres et regrets d'orfèvre	16. 6	33. 8	33. 8
9	Peaux brutes	23. 6	26. 6	31. 1
10	Lin	15. 5	26. 6	33. 3
11	Indigo	19. 5	26. 5	22. 3
12	Graines oléagineuses	28. 3	24. 4	13. 0
13	Cuivre	14. 5	19. 2	23. 4
14	Café	14. 8	18. 7	24. 2
15	Arachides et noix de touloucouna	11. 1	16. 5	5. 3
16	Huile d'olive	21. 9	15. 2	21. 3
17	Sucre étranger	8. 9	14. 4	15. 1
18	Tissus de lin ou de chanvre	11. 0	13. 8	10. 9
19	Poils propres à la fil. ou à la chap.	7. 9	9. 3	2. 4
20	Plomb	8. 4	8. 8	9. 0
21	Bois exotiques	5. 3	8. 1	9. 8
22	Graines à ensemencer	1. 1	8. 0	5. 3
23	Fruits de table	7. 0	7. 9	7. 0
24	Tissus de soie	4. 0	7. 7	9. 3
25	Riz	7. 1	7. 4	8. 3
26	Poissons de mer	7. 5	7. 3	10. 7
27	Zinc	4. 7	6. 9	8. 6
28	Horlogerie	4. 7	6. 8	5. 5
29	Fonte brute	7. 0	6. 2	7. 0
30	Cochenille	4. 3	6. 1	1. 9
31	Nattes de paille, d'éc. ou de sparte	5. 5	5. 8	3. 2
32	Céréales	47. 8	5. 7	4. 6
33	Chevaux	5. 8	5. 4	9. 3
34	Bestiaux	5. 7	5. 0	6. 6
35	Etain brut	3. 7	4. 8	5. 6
36	Fils de lin ou de chanvre	4. 1	4. 0	4. 5
37	Fromages	3. 1	3. 8	5. 8
38	Poivre et piment	2. 9	3. 5	2. 3
39	Fer (autre que la fonte brute)	3. 0	3. 2	2. 9
40	Pelleteries	1. 8	3. 1	3. 7
41	Soufre	2. 4	2. 9	4. 0
42	Gommes exotiques	1. 9	2. 8	2. 9
43	Chap. de paille, d'éc., de sparte	3. 2	2. 7	1. 5
44	Nitrate de soude	1. 6	2. 6	2. 4
45	Ecorces de quinquina	1. 4	2. 5	1. 3
46	Cacao	1. 9	2. 4	2. 4
47	Beurre	2. 0	2. 2	2. 2
48	Machines et mécaniques	1. 5	2. 2	2. 2
49	Graisse de poisson	2. 9	2. 1	3. 3
50	Rogues de morue et de maquer.	2. 2	2. 0	0. 6
51	Chanvre	2. 2	2. 0	2. 6
52	Fils de poils de chèvre	1. 3	1. 5	2. 4
53	Potasse	1. 0	1. 4	1. 6
54	Poils de porc et de sanglier	1. 0	1. 4	1. 8
55	Thé	1. 0	1. 3	1. 0
56	Fils de coton	0. 5	1. 3	1. 4
57	Nitrate de potasse	1. 2	1. 0	1. 3
58	Bimbeloterie et mercerie	0. 9	1. 0	1. 2
59	Inst. ar., limes, râpes, scies et out.	0. 8	0. 9	0. 9
60	Armes	0. 6	0. 7	0. 9
61	Suif brut et saindoux	3. 2	0. 6	0. [illegible]

Tableau *des principales marchandises exportées. Commerce spécial.* (Valeurs exprimées en millions.)

Rang d'importance. 1852.	Désignation des marchandises.	Moyenne des 3 années préc.	Valeurs officielles 1852.	Valeurs actuelles. 1852.
1	Tissus de soie et de fleuret	179.7	226.7	279.7
2	Tissus de coton	147.6	150.1	65.2
3	Tissus de laine	120.0	128.7	119.8
4	Vins	65.2	84.8	97.4
5	Céréales	53.7	59.6	61.7
6	Tabletterie, bimbeloterie, mer. parap., meub. et ouv. en bois.	34.9	38.1	55.7
7	Peaux ouvrées	30.3	37.4	49.6
8	Poterie, verres et cristaux	24.8	32.5	18.0
9	Linge et habillements	19.6	31.5	38.3
10	Tissus de lin ou de chanvre	25.6	30.5	20.2
11	Papier et ses applications	22.0	28.3	26.7
12	Eaux-de-vie et esprit-de-vin	23.5	27.7	60.5
13	Ouvrages en métaux	12.1	20.1	42.2
14	Sucre raffiné	13.6	18.3	11, 8
15	Peaux tannées, corroyées, mégissées ou maroquinées	10.7	15.4	24.5
16	Poils prop. à la fil. ou à la chap.	5.3	14.3	4.5
17	Chevaux, mules, mulets et best.	11.3	13.6	22.8
18	Couleurs	7.6	13.2	4.9
19	Parfumerie	9.5	13.1	13.1
20	Garance	11.6	12.7	14.9
21	Fruits de table	6.4	10.5	11.3
22	Soies	8.6	8.7	8.7
23	Orfévrerie et bijouterie	5.2	7.6	7.6
24	Extraits de bois de teinture	6.9	7.2	3.6
25	Bois communs	5.2	7.0	6.3
26	Graines à ensemencer	7.2	6.9	5.1
27	Fils de coton et fils de laine	8.9	6.6	5.3
28	Huiles volatiles	6.9	6.4	0.4
29	Œufs	5.4	6.3	6.7
30	Poiss. de mer et poiss. marinés	4.2	6.3	5.9
31	Modes et fleurs artificielles	5.3	5.9	5.9
32	Graines et fruits oléagineux	5.6	5.8	5.8
33	Médicaments composés	4.3	5.5	5.0
34	Savons	3.1	3.9	3.9
35	Viandes salées	2.0	3.8	4.4
36	Beurre	3.2	3.6	3.8
37	Machines et mécaniques	4.5	2.9	2.9
38	Chardons cardières	1.7	2.9	2.8
39	Sel de marais et de saline	2.2	2.8	2.8
40	Articles divers de l'ind. parisien.	2.8	2.8	2.8
41	Horlogerie	2.6	2.5	3.6
42	Fers	1.1	2.0	2.0
43	Huile d'olive	1.7	1.9	1.6
44	Or battu, tiré, laminé ou filé	1.4	1.7	1.7
45	Liqueurs	1.4	1.6	1.1
46	Coutellerie	1.3	1.6	1.5
47	Plaqués	1.0	1.1	1.1
48	Fils de lin ou de chanvre	0.8	1.0	1.2
49	Armes	3.1	1.0	0.8
50	Chandelles	0.8	0.9	0.7
51	Lin	0.6	0.8	0.9
52	Tissus de poil	0.4	0.7	0.7
53	Laines	0.5	0.6	1.6
54	Tourteaux de graines oleagin.	0.9	0.6	1.2
55	Peaux brutes et pelleteries	1.4	0.5	0.6

MOUVEMENT DU CABOTAGE

Pendant l'année 1852.

Résumé analytique.

I. — *Mouvement général des marchandises.* — Le mouvement général des marchandises et denrées de toute nature, expédiées par cabotage, soit dans la même mer, soit d'une mer dans l'autre, représente, pour l'année 1852, 2,544,785 tonnes. Il avait été de 2,121,520 tonnes en 1851, et la moyenne des cinq années antérieures est de 2,145,675 tonnes. Il en résulte une augmentation de 20 p. 0/0, comparativement à l'année 1851, et de 19 p. 0/0 comparativement à la période quinquennale. Sur le chiffre de 2,544,785 précité, 1,835,590 tonnes forment la part de l'Océan, et 709,195 celle de la Méditerranée. Cela constitue pour l'Océan une amélioration de 19 p. 0/0 par rapport à 1851, et de 21 p. 0/0 relativement à la deuxième période. En ce qui concerne le cabotage de la Méditerranée, l'accroissement est de 23 p. 0/0 relativement au premier terme de comparaison, et de 13 p. 0/0 quant au deuxième.

Sur 283,319 tonnes de marchandises expédiées d'une mer dans l'autre en 1852, la part des ports de l'Océan a été d 69,668 tonnes, et celle des ports de la Méditerranée de 213,651 tonnes. C'est pour les ports de l'Océan une augmentation de 16 p. 0/0 comparativement à 1851, et de 35 p. 0/0 comparativement à la moyenne quinquennale. Sur les ports de la Méditerranée, les différences dans le même sens s'élèvent à 64 et 60 p. 0/0. Le total du mouvement du grand cabotage présente un accroissement de 93,035 tonnes, soit 49 p. 0/0 sur l'année 1851, et de 98,281 tonnes, soit 53 p. 0/0 sur la période quinquennale.

Considéré dans son ensemble, le petit cabotage dans les deux mers (2,261,466 tonnes) offre un accroissement de 17 p. 0/0 sur l'année 1851, et de 15 p. 0/0 sur la moyenne des cinq années antérieures. Le contingent des ports de l'Océan présente un avantage de 19 p. 0/0 sur le premier terme de comparaison, et de 20 p. 0/0 sur le second; quant aux ports de la Méditerranée, l'avantage est de 11 et 1 p. 0/0.

La part des ports de l'Océan, dans les expéditions de

grand et de petit cabotage réunis, a été, en 1851, de 72 centièmes; c'est 1 centième de moins que dans la première des deux périodes comparées, et 1 centième de plus que dans la seconde. Dans le mouvement du grand cabotage seul, cette part est descendue à 24 1/2 centièmes, de 31 1/2 et 28 centièmes qu'elle avait été en 1851 et pendant la période quinquennale. Elle est, pour le petit cabotage de 78 contre 77 et 75 centièmes pour les deux termes de comparaison.

La part des ports de la Méditerranée a été, savoir : dans le grand et le petit cabotage réunis, de 28 contre 27 et 29 centièmes; dans le grand cabotage seul, de 75 1/2 contre 68 1/2 et 72 centièmes; enfin, dans le petit cabotage, de 22 contre 23 et 25 centièmes.

II. — *Résumé par ports.* — Sur les 2,544,785 tonnes de marchandises transportées par cabotage en 1852, le port de Bordeaux en a expédié 272,135 ; Marseille, 188,717 ; Cette, 154,577 ; le Havre, 138,535; Nantes, 111,086; Rouen, 109,573 ; puis viennent Port-de-Bouc, Libourne, Honfleur, Charente, Rochefort et Arles, avec chacun un contingent qui varie de 96,128 au plus à 54,314 tonnes au moins. Ces douze ports ont absorbé ensemble, au départ, 55 centièmes du mouvement général du cabotage, contre 53 et 58 centièmes en 1851 et pendant la période quinquennale. Les fluctuations les plus notables qui se remarquent dans le mouvement de chacun de ces ports, pris isolément, se résument, comparativement au mouvement de 1851, en une augmentation de 43, 15, 67, 25, 75, 33, 34, 5, 72 et 1 pour 0/0 en faveur des ports de Bordeaux, Marseille, Cette, Nantes, Port-de-Bouc, Libourne, Honfleur, Charente, Rochefort et Arles, et en une diminution de 2 p. 0/0 sur celui du Havre, et de 11 p. 0/0 sur celui de Rouen.

Dix autres ports ont expédié de 47,721 tonnes au plus à 20,290 tonnes au moins. Leur contingent réuni représente 11 p. 0/0 de l'ensemble du cabotage.

La part des autres ports de France, au nombre de 213, s'élève à 33 1/2 centièmes, de 34 1/2 et 31 1/2 centièmes qu'elle était pendant les deux périodes comparées. Les principaux de ces ports sont : Marennes, la Rochelle, la Basse-Indre, Noirmoutiers, Marans, les Salins-d'Hyères, Cannes et Saint-Malo.

Le port de Rouen vient en première ligne parmi les ports de destination, avec 392,637 tonnes, équivalant à 15 1/2 centièmes du total des marchandises reçues. Marseille vient ensuite avec 262,915 tonnes (10 centièmes); puis Bordeaux, avec 257,912 (10 centièmes); le Havre, 152,438 (6 centièmes); Dunkerque, 150,777 (6 centièmes); et Nantes, 117,684 tonnes (4 1/2 centièmes). A l'exception de Nantes, qui a fléchi de 3 p. 0/0, tous ces ports présentent, comparativement aux résultats constatés en 1851, un accroissement, savoir : Rouen de 47 p. 0/0, Marseille de 8 p. 0/0, Bordeaux de 44 p. 0/0, le Havre de 10 p. 0/0 et Dunkerque, de 38 p. 0/0.

Dix autres ports ont reçu chacun un contingent qui varie de 77,882 au plus à 30,609 tonnes au moins, soit ensemble une part proportionnelle de 20 centièmes contre 19 centièmes en 1851, et 20 1/2 centièmes pour la moyenne de la période quinquennale. Ce sont, par rang d'importance, Toulon, Cette, Dieppe, Charente, Caen, Rochefort, Brest, Libourne, la Rochelle et Saint-Vaast. Les différences dans le mouvement de ces ports, comparé à celui de 1851, sont : une augmentation de 9 p. 0/0 pour Toulon, de 50 p. 0/0 pour Cette, de 43 p. 0/0 pour Dieppe, de 56 p. 0/0 pour Charente, de 18 p. 0/0 pour Caen, de 9 p. 0/0 pour Rochefort, de 10 p. 0/0 pour Libourne et de 240 p. 0/0 pour Saint-Vaast, et une diminution de 6 p. 0/0 pour Brest, et de 4 p. 0/0 pour la Rochelle.

Les 219 autres ports de France, dont, au point de vue de l'importance du cabotage à l'arrivée, les principaux sont Courseulles, Cherbourg, Saint-Malo, Morlaix, Lorient et Granville, ont reçu les 28 centièmes restants contre 31 centièmes en 1851, et 33 centièmes en moyenne pendant la période quinquennale.

Les chargements dirigés en 1851 des ports de l'Océan sur ceux de la Méditerranée ont formé, comme on l'a vu plus haut, 69,668 tonnes, et ceux des ports de la Méditerranée à destination de l'Océan s'élèvent à 213,651 tonnes. Dans ce double mouvement, Nantes est compris, comme port d'expédition, pour 21 centièmes, et, comme port de destination, pour 7 1/2 centièmes; Rouen y figure pour 5 et 33 1/2 centièmes; Dunkerque pour 9 1/2 et 31 ; le Havre

pour 1 1/2 et 6 ; et Saint-Malo pour 7 1/2 et 4 1/2 centièmes. Les ports de Bayonne, de Luçon et de Marans, qui viennent ensuite parmi les ports d'expédition, le premier avec 8 et les deux autres avec 6 centièmes environ chacun, soit ensemble 20 centièmes, ne fournissent, comme ports de destination, qu'un contingent insignifiant. Le fait contraire se produit à l'égard de Dieppe, de Caen et de Saint-Valery-sur-Somme, qui sont repris nominativement comme ports de destination, alors que, comme ports d'expédition, leur importance est à peine appréciable.

Les différences les plus notables qui se remarquent dans la comparaison du grand cabotage en 1852 avec l'année 1851 sont : à l'expédition, un accroissement de 45, 66, 70 et 54 p. 0/0 sur les ports de Bayonne, Saint-Malo, Luçon et Rouen, et une diminution de 42 p. 0/0 sur Bordeaux ; et à la destination, une augmentation de 72 p. 0/0 sur le port de Rouen, de 224 p. 0/0 sur celui de Dunkerque, et de 131 p. 0/0 sur celui de Saint-Malo. Une diminution de 21 p. 0/0 existe, au contraire, en ce qui concerne les expéditions à destination du Havre.

Les ports de Marseille, Cette, Port-de-Bouc, les Salins-d'Hyères et Port-Vendres absorbent, comme ports d'expédition, 93 centièmes des transports de la Méditerranée dans l'Océan. De 35 1/2 centièmes qu'elle avait été en 1851, la part de Marseille est descendue à 20 centièmes, et celle des Salins-d'Hyères de 6 à 3 1/2 centièmes. Au contraire, les parts de Cette et de Port-de-Bouc se sont élevées de 35 et 12 à 42 et 23 1/2 centièmes. Considéres au point de vue de la destination, les seuls ports de la Méditerranée où les mouvements du grand cabotage aient offert une importance réelle sont : d'abord et hors ligne, Marseille (78 centièmes), puis Cette (9 centièmes) et Toulon (8 centièmes).

Dans l'ensemble des expéditions du petit cabotage de l'Océan, 8 ports se partagent les 50 centièmes du poids total des marchandises (1,765,922 tonnes). Ce sont : Bordeaux (15 centièmes 1/2), le Havre (7 1/2 centièmes), Rouen (6 centièmes), Nantes (5 1/2 centièmes), Libourne, Honfleur, Charente et Rochefort (5, 4, 3 1/2 et 3 centièmes). Les 8 principaux ports d'arrivée sont : Rouen

Bordeaux, le Havre, Nantes, Dunkerque, Charente, Rochefort et Caen.

Sur les 495,544 tonnes de marchandises transportées d'un port à l'autre de la Méditerranée, la part de Marseille est de 29 1/2 centièmes au départ, et de 42 centièmes à l'arrivée; celle de Cette est de 13 centièmes tant au départ qu'à l'arrivée, celle de Toulon de 3 1/2 et 14 1/2 centièmes, celle d'Arles de 11 et 3 1/2 centièmes, celle de Port-de-Bouc de 9 et 2 centièmes, et celle d'Agde de 4 et 3 centièmes. Le surplus, soit 30 centièmes à l'expédition et 22 centièmes à la destination, se partage entre les autres ports de la Méditerranée.

III — *Résumé par espèce de marchandises.* — Dans le chiffre de 2,544,785 tonnes (expression du mouvement général du cabotage des marchandises en 1852), les vins sont compris pour 434,643 tonnes, soit 17 centièmes; les bois communs pour 312,735 tonnes, soit un peu plus de 12 centièmes; les grains et farines pour 288,690 tonnes, soit 11 centièmes; le sel marin pour 272,749 tonnes, soit 10 1/2 centièmes: les matériaux de construction pour 212,172 tonnes, soit 8 centièmes; les huitres pour 112,001 tonnes, soit 4 1/2 centièmes; la houille pour 98,528 tonnes, soit 4 centièmes; et les eaux-de-vie pour 76,222 tonnes, soit 3 centièmes. C'est, pour l'ensemble de ces huit articles, 71 centièmes du poids total, contre 68 en 1851, et 70 centièmes pour la moyenne des cinq années antérieures. Les expéditions de vins, spécialement, se sont accrues de 55 p. 0/0 comparativement à 1851, et de 94 p. 0/0 comparativement à la moyenne de la période quinquennale. Des différences dans le même sens existent aussi sur les grains et farines (27 et 5 p. 0/0), le sel marin (22 et 38 p. 0/0), les huitres (97 et 172 p. 0/0), et sur les eaux-de-vie (19 et 8 p. 0/0). Les expéditions de bois communs ont gagné 15 p. 0/0 sur celles de 1851, et perdu 8 p. 0/0 sur celles relatives à la moyenne de la période quinquennale; les matériaux ont perdu 7 et 14 p. 0/0 sur les deux termes de comparaison. Enfin, les houilles offrent une augmentation de 11 p. 0/0 sur 1851, et une diminution de 10 p. 0/0 comparativement à la moyenne quinquennale.

Les fers, fonte et acier, les pierres et terres servant aux arts et métiers, les résines de pin et de sapin, les savons, les engrais, les poissons, les futailles vides, les pierres ouvrées, les alcalis, les pommes de terre et légumes secs, les ouvrages en métaux et les cidre, poiré et verjus, montant ensemble à 396,833 tonnes, représentent 15 1/2 centièmes, proportion moindre d'un centième environ à celle de l'année 1851, et supérieure de 1/2 centième à celle de la moyenne quinquennale. Ce chiffre de 396,833 tonnes constitue une augmentation de 88 et 47 p. 0/0 sur les pierres et terres servant aux arts et métiers, de 45 et 67 p. 0/0 sur les résines de pin et sapin, de 19 et 5 p. 0/0 sur les engrais, de 37 et 66 p. 0/0 sur les poissons, de 29 et 50 p. 0/0 sur les futailles vides, de 26 et 8 p. 0/0 sur les pommes de terre et légumes secs, de 20 et 79 p. 0/0 sur les ouvrages en métaux, et de 33 et 83 p. 0/0 sur les cidre, poiré et verjus. Les transports de savons et de pierres ouvrées ont, au contraire, fléchi : les premiers de 11 et 9 p. 0/0, et les seconds de 40 et 4 p. 0/0 ; ceux d'alcalis, tout en perdant 8 p. 0/0 sur l'année 1851, conservent néanmoins un avantage de 14 p. 0/0 sur le second terme de comparaison.

Les 13 1/2 centièmes restants se répartissent entre les autres marchandises, et notamment les bois exotiques, les graines et fruits oléagineux, les huiles de graines grasses, la poterie, les verres et cristaux, le coton et les tourteaux de graines oléagineuses.

Des 69,668 tonnes de marchandises expédiées des ports de l'Océan sur ceux de la Méditerranée, les grains et farines en absorbent 45,704, soit 65 1/2 centièmes ; les huiles de graines grasses 5,372, soit 7 1/2 centièmes, et les pommes de terre et légumes secs 4,903, soit 7 centièmes. Les résines de pin et de sapin, les poissons, les bois communs, les fers, fonte et acier, et les matériaux, représentent 6 centièmes. Le surplus (14 centièmes) se répartit, par portions de moins de 1/2 centième, entre les autres produits.

Avec 82,999 tonnes, les vins entrent pour près de 39 centièmes dans le mouvement du cabotage de la Méditerranée dans l'Océan. C'est, comparativement à 1851, une augmentation de plus de 100 p. 0/0 sur le poids et de centièmes de part proportionnelle. Les envois de sel mari

représentent 75,361 tonnes, 35 centièmes, contre 28,644 tonnes, 22 centièmes, en 1851, augmentation : 46,717 tonnes et 13 centièmes. Les expéditions de savon (22,452 tonnes) ont, au contraire, fléchi de 18 p. 0/0, et celles d'eau-de-vie (10,016) qui se sont relevées de 14 p. 0/0 comparativement à 1851, sont encore restées inférieures de 28 p. 0/0 à celles de la moyenne quinquennale. Les expéditions d'engrais ont acquis 5 p. 0/0, et celles d'alcalis, tout en perdant 33 p. 0/0 sur le chiffre de 1851, sont cependant restées supérieures de 23 p. 0/0 sur celui de la moyenne des cinq années antérieures.

Les principales marchandises qui ont alimenté le petit cabotage dans l'Océan, les vins, les bois communs, les matériaux à bâtir, les grains et farines, le sel gemme et les huîtres, représentent ensemble 1,129,870 tonnes, soit 64 centièmes du poids total (1,765,922 tonnes). Cette proportion est supérieure de 2 1/2 centièmes à celle de l'année 1851, et de 1/2 centième seulement à celle de la période quinquennale ; viennent ensuite les eaux-de-vie, les fers, fonte et acier, les résines de pin et de sapin, les pierres et terres servant aux arts et métiers et les engrais.

Les bois communs, les vins, la houille et les grains et farines, forment, avec 313,867 tonnes, 63 centièmes de l'ensemble des mouvements du petit cabotage de la Méditerranée (495,544 tonnes). C'est 2 centièmes de plus que pendant l'année 1851, et 1/2 centième de moins que pendant la période quinquennale.

IV. — *Navigation.* — Les navires employés, soit d'une mer dans l'autre, soit d'un port à un autre de la même mer, aux transports des 2,544,785 tonnes de marchandises, ont effectué 76,051 voyages, et représentent ensemble 2,806,726 t. de jauge. L'augmentation, quant au nombre de voyages, est insignifiante comparativement à 1851, et elle est supérieure de 5 p. 0/0 comparativement à la moyenne quinquennale ; quant au tonnage, elle est de 5 et 8 p. 0/0.

Le grand cabotage est compris dans les chiffres ci-dessus pour 1,331 voyages et 175,955 tonneaux, ce qui représente une moyenne de 132 tonneaux par navire. Ce mouvement se décompose ainsi qu'il suit : expédition de l'Océan dans

la Méditerranée, 474 bâtiments et 58,026 t.; expédition de la Méditerranée dans l'Océan, 857 voiles et 117,929 t. C'est pour l'Océan une augmentation, quant aux navires de 10 p. 0/0 sur l'année 1851, et de 26 p. 0/0 sur la période quinquennale, et de 10 et 22 p. 0/0 quant au tonnage; pour la Méditerranée, l'augmentation qui ressort également sur les deux termes de comparaison, tant sur le nombre de navires que sur le tonnage, est de 12 et 9 p. 0/0 et de 7 et 2 p. 0/0.

Le petit cabotage a employé 74,720 navires jaugeant 2,630,771 tonneaux, sur lesquels 62,183 navires, avec 1,938,431 t., appartiennent aux ports de l'Océan, et 12,537 voiles et 692,340 t. appartiennent à ceux de la Méditerranée. C'est à peu de chose près la même proportion qu'en 1851, pour le nombre de navires. Comparativement à la moyenne de la période quinquennale, l'accroissement est de 5 et 8 p. 0/0. La moyenne du tonnage, par navire, a été, dans l'Océan, de 31 t., et dans la Méditerranée, de 55 t.

La comparaison, entre les deux mers, des mouvements de la navigation du grand et du petit cabotage réunis donne les résultats suivants : la part de l'Océan, qui était de 84 centièmes en 1851, n'a atteint que 82 1/2 centièmes en 1852, mais elle est restée supérieure de 1 centième à celle de la moyenne quinquennale; la part de la Méditerranée présente un accroissement de 1 1/2 centième sur 1851, et une diminution de 1/2 centième sur la moyenne quinquennale : ces rapprochements s'appliquent au nombre des navires. En ce qui concerne le tonnage, le contingent des ports de l'Océan n'a atteint que 71 centièmes; il était de 73 en 1851, et 70 1/2 centièmes pendant la période quinquennale, ce qui constitue une diminution de 2 centièmes sur le premier terme de comparaison, et une augmentation de 1/2 centième sur le second terme. Tandis que, pour la navigation, le mouvement du petit cabotage dans l'Océan est très-supérieur à celui de la Méditerranée, fait qui coïncide avec les résultats constatés sur le poids des marchandises, c'est l'inverse qui se produit à l'égard du grand cabotage : le mouvement des ports de la Méditerranée, à destination de ceux de l'Océan, l'emporte de beaucoup sur celui des ports de l'Océan à destination

des ports de la Méditerranée. Dans le petit cabotage, les ports de l'Océan prennent 83 centièmes des voyages, et 74 centièmes du tonnage; ils ne figurent dans le grand cabotage que pour 35 1/2 et 33 centièmes. Ce sont d'ailleurs, à peu de chose près, les mêmes proportions que pour l'année précédente à ce dernier point de vue.

V. — *Nombre de navires.* — Sur les 76,051 navires expédiés avec chargement (grand et petit cabotage réunis), Nantes en compté 8,099; Bordeaux, 6,796; Brest, 3,927; Marseille, 3,514; le Havre, 2,560, et Libourne, 2,226. Ces six ports ont atteint ensemble 35 1/2 centièmes. Le mouvement partiel de chacun de ces ports, comparé à celui de l'année 1851, fait ressortir un accroissement de 5 p. 0/0 sur Nantes ainsi que sur Bordeaux, de 10 p. 0/0 sur Marseille, de 6 p. 0/0 sur le Havre, et de 4 p. 0/0 sur Libourne. Il existe une diminution de 13 p. 0/0 sur Brest. Les ports qui viennent ensuite sont Rouen, la Rochelle, Charente et Cette; le premier, le troisième et le quatrième avec des augmentations de 2, 1 et 33 p. 0/0, et le deuxième avec une diminution de 3 p. 0/0.

A l'exception de Rouen et de Paimbœuf, qui sont substitués à Brest et à Libourne, les principaux ports d'expédition ont aussi conservé de l'importance comme ports de destination, mais dans un ordre différent. Ici c'est Bordeaux qui occupe la première place avec 6,086 navires; Marseille vient ensuite avec 4,098; Nantes, 3,819; Rouen, 3,116; Paimbœuf, 2,110; le Havre seul a conservé le même rang (le cinquième) avec 2,829. C'est pour l'ensemble 22,067 navires, soit 29 centièmes du total, soit encore, à 1 centième et à 1/2 centième près, la même part proportionnelle qu'en 1851 et pour la moyenne quinquennale.

Les ports de Cette et de Marseille ont, à l'expédition, absorbé à eux seuls 49 centièmes du mouvement du grand cabotage (1,331 navires); Cette, 24 1/2 centièmes, et Marseille 22 1/2 centièmes. C'est une augmentation de 34 et 23 p. 0/0 pour le premier, et une diminution de 5 et 9 p. 0/0 pour le second.

Comme port de destination, Marseille, avec 26 centièmes, occupe le premier rang, qu'il a perdu comme port

d'expédition; viennent ensuite Rouen, Dunkerque, Nantes, le Havre et Cette.

On a vu que le nombre des voyages pour les opérations du petit cabotage a été, en 1852, de 74,720. Comme point de départ, Nantes en compte 8,014 ; Bordeaux, 6,788 ; Brest, 3,926; Marseille, 3,214; le Havre, 2,546; Libourne, 2,226, et Rouen, 1,789.

Bordeaux a reçu 6,082 navires; Marseille, 3,750; Nantes, 3,738; Rouen, 2,770; le Havre, 2,757, et Paimbœuf, 2,119.

VI. — *Tonnage.* — Marseille, qui n'occupe que le quatrième rang sous le rapport du nombre de navires expédiés par grand et petit cabotage réunis, se trouve en première ligne quant au tonnage. Sur le total de 2,806,726 tonneaux (1), ce port en compte 284,189. Le second rang appartient à Bordeaux, dont le contingent est de 268,058 tonneaux; le Havre figure pour 201,170; Nantes, pour 161,763; Rouen, pour 141,578, et enfin Cette, pour 115,150. Ces six ports représentent ensemble 41 1/2 centièmes, proportion supérieure de 1 1/2 centième à celle de la moyenne des cinq années antérieures et de 1851. Comparativement à cette dernière année, il y a augmentation de tonnage, savoir : pour Marseille, de 15 p. 0/0 ; pour Bordeaux, de 16 p. 0/0; le Havre, de 5 p. 0/0; Rouen, de 1 p. 0/0, et pour Cette, de 33 p. 0/0; une diminution de 4 p. 0/0 affecte la navigation du port de Nantes. Port-de Bouc, Libourne, Charente, Arles, Caen, la Rochelle, Dunkerque et Brest, ainsi classés par rang d'importance, suivent avec un tonnage dont la progression descendante s'arrête à 41,633 tonneaux.

Marseille, comme point de destination, conserve le premier rang avec 290,493 tonneaux; Rouen et Bordeaux viennent ensuite avec 263,219 et 213,942 tonneaux; puis le Havre, Nantes et Cette avec 193,287, 155,888 et 104,366 tonneaux. Ces six ports forment ensemble 43 1/2 centièmes, soit 2 et 1 1/2 centièmes de plus que pour 1851 et pour la moyenne quinquennale. Les ports de Dunkerque, Tou-

(1) Ce tonnage représente la capacité résultant de la jauge usité des employés, quel que soit leur degré réel de chargement.

lon, Caen, Brest et Rochefort représentent chacun un tonnage supérieur à 50,000 tonneaux (ensemble 11 centièmes, au lieu de 12 en 1851).

Dans les mouvements du grand cabotage (175,955 tonneaux), Cette et Marseille absorbent, comme ports d'expédition, 49 centièmes : ce dernier port avec 12 p. 0/0 de diminution, et le premier avec 32 p. 0/0 d'augmentation. A l'arrivée, les ports de Rouen et Marseille figurent pour 51 1/2 centièmes. L'augmentation obtenue pour le premier est de 36 p. 0/0 sur l'année 1851 et de 67 p. 0/0 sur la moyenne quinquennale; à l'égard du second, l'accroissement de 19 et 39 p. 0/0.

Dans le tonnage des navires employés au petit cabotage dans les deux mers (2,630,771 tonneaux), Bordeaux figure au départ pour 267,241 tonneaux, et pour 213,224 à l'arrivée; Marseille, pour 243,872 et 256,761; le Havre, pour 199,311 et 181,651; Nantes, pour 150,682 et 145,678; Rouen, pour 137,911 et 215,838; soit, ensemble, 38 centièmes au départ, et 38 1/2 cent. à l'arrivée. Les proportions correspondantes, pour 1851, sont 36 1/2 et 37 1/2 cent.

VI. — ALGÉRIE.

Le mouvement général des produits de toute nature, expédiés par cabotage d'un port à l'autre de l'Algérie, représente, pour l'année 1851, 40,584 tonnes, et pour l'année 1852, 29,708 tonnes seulement; ce qui constitue une diminution de 10,876 tonnes ou 27 p. 0/0. Cette diminution affecte principalement les céréales (7,754 tonnes) et le sel (1,622 tonnes).

Dans le chiffre afférent à l'exercice 1851, les céréales entrent pour 21,758 tonnes (54 centièmes); elles figurent pour 14,004 tonnes (47 centièmes) dans celui afférent à 1852. Le sel marin et sel gemme, les matériaux, l'huile d'olive, les vins et les bois communs, ainsi rangés par rang d'importance, viennent après les céréales pour l'année 1851, réunissant ensemble 12,291 tonnes (30 centièmes). En 1852, les vins arrivent immédiatement après les sels, puis les bois communs et les matériaux; enfin les fruits de table prennent la place de l'huile d'olive. Ces différentes

marchandises forment, avec les sels, 8,837 tonnes (30 centièmes). Les pommes de terre et légumes secs, les fruits de table, les tissus, les futailles vides et les fers et aciers représentent, en 1851, 3,035 tonnes (7 centièmes) ; en 1852, les fourrages, les futailles vides, les pommes de terre et les légumes secs, les tissus et l'huile d'olive sont repris pour 3,021 tonnes (10 centièmes). C'est, pour l'ensemble des douze principaux articles qui ont alimenté les mouvements du cabotage, 91 centièmes en 1851 et 87 centièmes en 1852. Les 9 centièmes restant pour 1851 et les 13 centièmes restant pour 1852 se répartissent, savoir : la première année, entre le tabac en feuilles, le pain et le biscuit de mer, la poterie, les verres et cristaux, la houille, les fourrages, les voitures et la sellerie, les effets à usage, l'eau-de-vie, le riz, les laines, le sucre raffiné, etc. ; la seconde année, entre la houille, le pain et le biscuit de mer, la poterie, les verres et cristaux, le tabac en feuilles, l'eau-de-vie, les pierres et terres servant aux arts et métiers, les fers et acier, le sucre raffiné, les effets à usage, les meubles, etc.

Sur les 40,584 tonnes de marchandises expédiées en 1851, 10,684 sont parties de Bône, 10,304 d'Alger, 5,083 de Mers-el-Kébir (Oran), 3,339 d'Arzew, 3,177 de Stora (Philippeville) et 2,208 de Nemours. Le surplus se répartit entre sept ports.

En 1852, la part de Bône, comme port d'expédition, est descendue à 3,735 tonnes, celle d'Alger à 7,090, celle de Mers-el-Kébir à 3,465, celle d'Arzew à 2,726, celle de Stora à 1,254. La part de Nemours s'est élevée à 3,983 tonnes, et Tenez, d'où il n'était sorti, par cabotage, que 513 tonnes en 1851, en a expédié, en 1852, 3,729, ce qui assigne à ce port le quatrième rang d'importance, au lieu du dixième qu'il occupait en 1851.

En 1851 comme en 1852, Alger occupe le premier rang parmi les ports de destination, avec 15,664 tonnes pour la première année, et 11,269 pour la deuxième. Mostaganem et Mers-el-Kébir viennent en deuxième et troisième ligne, en 1851, avec 5,896 et 5,137 tonnes. De ce dernier chiffre, on descend à 2,992 tonnes pour Tenez, à 2,296 pour Dellys, et enfin à 2,046 pour Bône. — C'est à Mers-el-Kébir qu'ap

partient, en 1852, le deuxième rang d'importance comme port de destination ; sa part est de 3,682 tonnes. Dellys se présente en troisième ligne avec un contingent de 2,285 tonnes, et Bougie en quatrième avec 2,011. Puis viennent Tenez, Mostaganem et la Calle, chacun avec un chiffre à peu près égal (1,880, 2,858 et 1,586 tonnes).

Les navires employés aux transports par cabotage entre les treize ports de l'Algérie où le service des douanes se trouve organisé, ont effectué, savoir : en 1851, 2,351 voyages, et en 1852, 2,035. Ils représentaient 75,315 tonneaux de jauge la première année, et 60,391 la deuxième. D'où une diminution, en 1852, de 316 voiles (13 p. 0/0) et 14,924 tonneaux (26 p. 0/0). Comme on l'a vu ci-dessus, la réduction sur le poids des marchandises est de 27 p. 0/0.

Alger a compté, en 1851, au départ, 544 voyages et 20,654 tonneaux ; à l'arrivée, 616 voyages et 21,592 tonneaux ; Bône, d'une part, 133 navires jaugeant 12,061 tonneaux, et, d'autre part, 258 navires et 8,810 tonneaux. Le mouvement du cabotage de Mers-el-Kébir, lequel se divise assez exactement entre la sortie et l'entrée, a embrassé, à ce double point de vue, 555 navires et 16,753 tonneaux. Celui de Stora a été de 10,615 tonneaux, et enfin celui de Bougie de 10,445. Le mouvement d'aucun des huit autres ports ne représente 10,000 tonneaux, entrée et sortie réunies.

En réunissant les comptes d'entrée aux comptes de sortie, on arrive, pour l'année 1852, aux constatations suivantes :

Alger	977	voyages et	34,419	tonneaux.
Bône	419	—	12,289	—
Mers-el-Kébir	405	—	11,620	—
Tenez	238	—	10.909	—
Bougie	245	—	8,520	—
Stora	187	—	8,078	—

Les sept autres ports se sont partagé 1,599 voyages, soit à l'entrée, soit à la sortie, et 34,947 tonneaux de jauge.

OPÉRATIONS

DE LA BANQUE DE FRANCE ET DE SES SUCCURSALES

Pendant l'année 1852.

(Rapport annuel de M. d'Argout, gouverneur.)

§ Ier. — Des Nominations.

I. — *Faits principaux accomplis à la Banque pendant l'exercice.* — Le compte-rendu est beaucoup plus satisfaisant que celui des années précédentes.

Grâce au rétablissement complet de l'ordre et de la paix, les opérations de la Banque se sont considérablement améliorées; le commerce et l'industrie ont repris leur essor. Les traces de la tempête de 1848 se sont effacées. Notre situation se rapproche de celle des temps antérieurs.

D'autres faits très-importants pour la Banque ont signalé cette même année : le Trésor nous a remboursé une partie notable des emprunts qu'il avait contractés en 1848; un traité passé avec le Ministre des Finances, le 3 mars 1852, a réparti en quinze années les échéances du remboursement du surplus de la dette. Un décret législatif, rendu le même jour, a abrogé le paragraphe 2 de la loi du 30 juin 1840, ce qui assure la prorogation du privilége de la Banque jusqu'au 31 décembre 1867. Ce même décret a autorisé la Banque à faire des avances sur dépôts d'actions et d'obligations de chemins de fer (1). Un second décret, en date du 28 du même mois, nous a pareillement autorisés à prêter sur dépôts d'obligations de la ville de Paris.

La Banque à son tour a adopté une mesure d'une grande importance : prenant en considération l'abaissement général de l'intérêt de l'argent, et désirant donner une puissante impulsion à la reprise des affaires, elle a réduit à 3 p. 0/0 le taux de ses escomptes, lequel, fixé pendant longues années à 4 p. 0/0, avait été momentanément relevé à 5 p. 0/0 en 1846, afin de ralentir l'excès des demandes d'espèces

(1) La faculté de prêter sur rentes avait été accordée à la Banque par la loi du 16 mai 1834; la plupart des règles prescrites par l'ordonnance réglementaire du 15 juin même année se trouvent reproduites dans le décret du 3 mars 1852.

adressées à cette époque à la Banque, et provoquées par des achats de grains à l'étranger ; demandes qui, sans cet obstacle, eussent promptement tari nos réserves métalliques.

Enfin, par deux fois dans le cours de l'exercice dernier, la Banque a trouvé l'occasion de donner des preuves signalées de sa sollicitude pour les intérêts du crédit public et du Trésor. Au commencement de 1852, une grande opération financière a été entreprise, il était nécessaire qu'elle fût accomplie avec célérité. Le conseil de régence, heureux de ce que la situation de la Banque lui donnait cette faculté, a voté sur-le-champ un crédit de 150 millions applicable à des prêts sur rentes ; cette résolution a contribué à prévenir des indécisions dommageables à l'intérêt général.

Dans le dernier trimestre de 1852, la Banque a avancé sur valeurs de chemins de fer et sur rentes la somme énorme de 170 millions, afin de préserver la place de Paris d'une perturbation dont elle paraissait menacée.

II. — *Du mouvement général des Opérations de la Banque.* — Les opérations de 1847 s'étaient élevées à.................................. 2,714 millions (1)

En 1850, elles se sont abaissées à... 1,470 »

Comparativement à 1847, la diminution a été de........................ 1,244 »

En 1852, le total est remonté à..... 2,541 »

Ce qui représente, comparativement à 1850, une augmentation de.... .. 1,071 »

Toutefois il s'en faut de 173 millions que 1852 n'ait égalé 1847.

III. — *Des escomptes des effets de commerce et des mouvements du portefeuille.* — Les escomptes des effets de commerce avaient offert en 1850 un total de (2) 1,176 mill.

En 1852, ce total est monté à............ 1,824 »

L'augmentation en faveur de 1852 a été de. 648 mill. soit d'environ 50 p. 0/0.

(1) Pour établir une comparaison exacte entre les opérations accomplies par la Banque et par ses succursales en 1847, avec les opérations de 1852, nous avons ajouté aux résultats de 1847 les opérations des Banques départementales, qui n'ont été réunies à la Banque de France qu'en avril 1848.

(2) Y compris les escomptes des succursales.

Mais ils n'égalent pas encore les escomptes de 1847 ; ceux-ci avaient atteint le chiffre de.	2,652 mill.
Lequel offre, sur le chiffre de 1852, une supériorité de..........................	835 mill.

Toutefois, si, au lieu de comparer les totaux des escomptes des deux années, on met en regard la situation des portefeuilles aux époques du 6 janvier 1848 et du 27 janvier 1853, nous trouverons les deux chiffres suivants : 335 millions et 313, lesquels prouvent qu'à 22 millions près le portefeuille a repris l'importance qu'il avait au début de l'année 1848.

Aussi, pendant toute l'année 1852, les escomptes ont-ils suivi une marche ascensionnelle très-rapide. Les escomptes du premier semestre ne se sont élevés qu'à 758 millions ; les escomptes du second ont offert le chiffre de 1 milliard 89 millions. Les escomptes de chacun des mois d'octobre, de novembre et de décembre ont été les plus forts de l'année : chacun d'eux a dépassé la somme de 200 millions.

Une autre preuve du progrès marqué des escomptes se trouve dans le rapprochement des situations des jours de clôture des deux derniers exercices.

La situation du 24 décembre 1851 n'attribuait au portefeuille qu'un total de.........	127 mill.
La situation du 24 décembre 1852 donnait à ce même portefeuille un total de.........	284 »
Augmentation dans l'espace d'une année..	157 mill.

Enfin, les publications insérées au *Moniteur* le deuxième jeudi de décembre et le deuxième jeudi de janvier font foi qu'une augmentation de 42 millions s'est réalisée dans l'espace d'un mois seulement (1).

IV. — *Des opérations de la Banque autres que celle de l'escompte des effets de commerce.* — Les avances sur rentes ont pris une extension analogue à celle qui s'est réalisée sur les escomptes des effets de commerce.

(1) La valeur moyenne des effets escomptés en 1851 avait été de 869 fr. à Paris, et de 1,592 dans les succursales ; en 1852, ces chiffres sont remontés à 974 fr. pour la Banque centrale, et à 1,610 fr dans les établissements de province.

Le nombre des effets escomptés s'est accru de 969,000 à 1,378,000 ; par contre, la moyenne des échéances a diminué de 37 jours à 36.

Ces avances ne s'étaient élevées en 1851 qu'à.................................... 44 mill.

En 1852 elles sont parvenues au chiffre de.. 330 mill.

Les avances sur actions des canaux ont triplé ; elles se sont élevées de 7 millions 1/2 à 22 m. 1/2

Les avances sur valeurs de chemins de fer ne datent que du mois d'avril 1852 ; elles sont montées, dans les neuf derniers mois de l'année, à................................... 193 mill.

En additionnant ces trois espèces d'avances on voit que la Banque a prêté, en 1852, sur ces diverses valeurs, 545 millions. Au contraire, les escomptes des bons de la Monnaie ont diminué dans la proportion de 142 millions à 18 millions, c'est-à-dire de 124 millions. Cette réduction provient de la diminution du monnayage. Les espèces d'or et d'argent frappées à Paris en 1851 s'étaient élevées à 297 millions ; le monnayage, en 1852, est tombé à 98 millions.

Les avances sur warants, les avances sur lingots, les bénéfices sur la vente de l'or (1), les primes sur la revente des matières d'argent, le montant des droits de garde, la commission sur les billets à ordre, n'exigent point d'observations spéciales.

V. — *Des transactions de la Banque avec le Trésor.* — Vous n'avez point oublié, Messieurs, que le 3 mars 1848, la Banque avait prêté au Gouvernement 50 millions sur dépôt de bons du Trésor, et qu'en vertu d'un traité sanctionné par la loi du 5 juillet même année, la Banque avait promis au Trésor de lui avancer en outre la somme de 150 millions. Vous vous rappelez aussi que la loi du 6 août 1850 a réduit de moitié ce second engagement. C'est ce premier emprunt de 50 millions que le Trésor a remboursé à la Banque en deux paiements égaux de 25 millions, aux dates des

(1) Seulement, en ce qui concerne la prime sur l'or on peut remarquer qu'en 1851 cette prime ayant disparu, la Banque a versé au pair, dans le public, 153 millions en monnaie d'or. En 1852, l'or étant devenu moins abondant, la prime a reparu ; des ventes d'or ont été effectuées par la Banque, mais avec un très-modique bénéfice. Au début de la présente année la prime disparaissant une seconde fois, la Banque vient de recommencer à effectuer des paiements en or, mais seulement jusqua concurrence des appoints inférieurs à la somme de 500 fr.

26 juillet et 6 septembre 1852. Quant aux 75 millions qui nous restent dus, la Banque en sera remboursée par fractions de 5 millions pendant l'espace de quinze années (1).

VI. — *Des effets au comptant, du mouvement général des espèces, des billets et des virements.* — L'encaissement des effets au comptant a participé au progrès général ; les sommes encaissées pour le public se sont élevées :

En 1850 à........................	647 millions.
En 1851 à........................	713
En 1852 à........................	770
Augmentation de 1850 à 1852.......	123

Les paiements en billets se sont accrus dans la proportion de 4 milliards 793 millions à 5 milliards 682 millions, soit de.............................. 889 millions.

Les virements ont haussé de 8 milliards 163 millions, à 15 milliards 532 millions. Différence en plus en faveur de 1852..... 7,369 millions.

Les mouvements des espèces ont marché en sens inverse, ils ont diminué de 960 millions à 795. Réduction.......... 165 millions.

Compensation faite des augmentations et des diminutions, le total du mouvement des caisses s'est élevé, en 1852, à la somme prodigieuse de.................. 22 milliards.

Jamais, dans les années précédentes, le total de ces mouvements n'avait dépassé. 15 milliards.

Cette hausse si remarquable peut être attribuée à l'accroissement inusité des transactions et des spéculations qui se sont accomplies pendant le cours de l'exercice dernier.

VII. — *Mouvement des comptes-courants, des réserves métalliques et de la circulation des billets.* — Les maxima et les moyennes des comptes-courants ont également augmenté, mais dans une mesure moindre.

(1) Le compte créditeur du Trésor ayant presque constamment surpassé son compte débiteur, la créance de 75 millions n'a procuré en 1852, à la Banque, qu'une somme de 89,930 fr., laquelle équivaut à 0,11 c. par 100 fr.

Le maximum du compte-courant avec le Trésor, de 1851 à 1852, a haussé de 127 millions à 155. Les comptes-courants divers se sont accrus de 160 millions à 237. La moyenne du compte-courant avec le Trésor est montée de 92 millions à 105. Enfin, la moyenne des comptes-courants divers, à ces deux époques, a offert la différence de 148 millions à 156.

Il est assez difficile de décrire avec clarté la série des mouvements des encaisses métalliques, et leurs rapports avec les mouvements de la circulation des billets. Essayons cependant.

Depuis la fin de 1848 jusqu'au dernier trimestre de 1852, les réserves métalliques (sauf quelques oscillations plus ou moins marquées) ont suivi l'influence d'une hausse qui a porté nos encaisses de 270 millions à 625; mais à partir du mois d'octobre dernier, ces mêmes réserves ont commencé à décroitre. A la fin de 1852, le chiffre de l'encaisse figurait dans notre bilan pour la somme de 500 millions.

Suivons maintenant la ligne parcourue par la circulation.

Celle-ci a constamment dominé les encaisses pendant les deux premières années de la Révolution de Février; mais au fur et à mesure que la stagnation des affaires se prolongeait et s'aggravait, les réserves métalliques se rapprochaient de la circulation.

A la fin de 1849, la supériorité de la circulation se trouvait réduite à la faible somme de 6 millions.

En 1850 les deux lignes se sont cotoyées pendant la majeure partie de l'année; dans le second semestre deux écarts ont eu lieu et ont rendu momentanément à la circulation une supériorité de 60 et quelques millions.

En 1851 les réserves ont pris le dessus; elles ont parfois surpassé la circulation de 90 millions.

Pendant les trois premiers trimestres de 1852, ces deux lignes, prenant tour à tour le dessus, ont marché enchevêtrées, pour ainsi dire, l'une dans l'autre; mais à partir de la mi-septembre la circulation a pris un essor marqué : elle s'est relevée de 610 millions à près de 690, c'est-à-dire d'environ 80 millions.

Or, nous venons de dire qu'à partir de la même époque (septembre 1852) les réserves avaient décliné d'une ma-

nière continue; de ces deux faits simultanés (la hausse de la circulation et la baisse des réserves), il s'ensuit qu'à la fin de l'année la supériorité en faveur de la circulation s'est relevée à environ 190 millions.

VIII. — *Des effets en souffrance.* — Le résultat des recouvrements sur les effets en souffrance a dépassé nos espérances. Sur 85,100,001 fr. d'effets classés dans cette catégorie en 1848 et en 1849, il a été soldé à la Banque 83,323,000 fr. Le reliquat actuel se réduit à 1,778,000 fr.

Mais comme il avait été passé par profits et pertes.. 4,451,000

cette dernière somme excède de........... 2,673,000 fr.
le solde ci-dessus mentionné de 1,778,000 fr.

Sur cet excédant de 2,673,000 fr. il a été reversé dans les bénéfices la somme de 2,447,000 fr., savoir : 1,131,000 fr. en 1851, et 1,316,000 fr. en 1852.

IX. — *Des succursales.* — Les progrès réalisés dans les succursales en 1852 ont été plus profitables au public qu'à la Banque.

Le total de leurs opérations en 1851 avait offert le chiffre de.. 907 millions

En 1852, ce total est parvenu à la somme de................................ 1,306 —

L'augmentation a été de............. 399 millions.

Le produit brut s'est élevé de 3,711,000 fr. à 4,164,000 fr.

Augmentation.............................. 453,000 fr.

Mais d'une année à l'autre le produit net a fléchi de 1,885,000 fr. à 1,829,000 fr., c'est-à-dire de.................................. 56,000 fr.

En 1851, quatre succursales avaient donné des pertes (1) montant ensemble à la somme de.. 173,000 fr.

En 1852, six succursales (2) n'ont pas couvert leurs frais. Ces déficits offrent pour total. 198,000 fr.

Mais il sera juste d'observer qu'en 1851 trois succursales sur quatre, et en 1852 quatre succursales sur six, n'ont

(1) Savoir : Lyon, Orléans, Limoges et Angers.
(2) Savoir ; Angers, Avignon, Clermont, Mulhouse, Rennes et Troyes.

donné des résultats négatifs que parce qu'elles ont été passagèrement grevées de dépenses extraordinaires causées par leur récente installation.

Nous ne devons pas omettre de vous communiquer la nomenclature des succursales qui ont commencé à fonctionner et de celles qui ont été votées par le conseil général et autorisées par le Gouvernement dans le courant de l'année.

La succursale de Troyes a commencé à fonctionner le 15 janvier 1852.

La succursale d'Avignon a ouvert ses opérations le 22 mars.

Celle de Rennes, le 25 avril.

La création d'une succursale à Amiens a été délibérée par le conseil général le 27 mai; le décret d'approbation a été rendu le 7 juillet suivant.

L'établissement d'une succursale à La Rochelle a été voté le 8 juillet; le décret d'autorisation sera prochainement rendu.

X. — *Des dividendes et des dépenses.* — Les dividendes de 1851 ont donné le chiffre de 105 fr. par action; ceux de 1852 se sont élevés à 118 fr., soit 13 fr. de plus que l'année précédente.

Vous nous demanderez peut-être (et cette question nous a souvent été adressée) pourquoi des opérations beaucoup moins considérables ont-elles produit, dans certaines années, des bénéfices plus élevés? L'éclaircissement est aisé à donner. L'abaissement du taux de l'escompte à 3 p. 0/0 a réduit d'un quart l'ancien produit des escomptes et des avances sur rentes. La conversion a diminué de 261,000 fr. le revenu des rentes possédées par la Banque. De plus, le développement de la plupart des opérations, la complication des services et la création de services nouveaux, ont augmenté les dépenses dans une très-forte proportion. Pour s'en convaincre il suffira de comparer les frais de 1847 et ceux de 1852 (1). Ainsi à ces deux époques, la moyenne de la circulation a haussé de 364 millions à 626 millions; et les droits de timbre, de 182,000 fr. à 313,000 fr.

(1) Pour 1847 nous ajoutons, aux chiffres de la Banque centrale et de ses succursales, ceux des neuf banques départementales réunies à la Banque de France en 1848.

La dépense de la fabrication des billets s'est accrue dans une proportion plus forte, à raison de la création des coupures de 100 fr. et de 200 fr. (1). Les frais de transport d'espèces et de billets se sont élevés de 109,000 fr. à 411,000 fr., soit d'environ 300,000 fr. Le personnel de la Banque centrale, qui se composait, il y a cinq ans, de 100 chefs ou commis (2), en emploie aujourd'hui 154, accroissement qui équivaut à 50 p. 0/0.

En résumé, les dépenses de toute nature de la Banque centrale, de ses succursales et des banques départementales, qui avaient offert, en 1847, le chiffre déjà considérable de . . . . 2,746,000 fr.
se sont élevées, en 1852, à . . . . 3,969,000 fr.

L'augmentation est de . . . . 1,223,000 fr.

XI. — *Conclusion.* — Le coup d'œil rétrospectif que nous venons de jeter sur l'état de la Banque, et la comparaison de son ancienne situation avec la situation actuelle, donnent la mesure des progrès réalisés dans ce grand établissement. En janvier 1848, l'actif disponible et le passif exigible ne dépassaient guère 500 millions. En janvier 1853 cet actif et ce passif s'élèvent à 1 milliard. Dans le cours de l'exercice dernier, comme dans tous les temps, la Banque a saisi avec empressement toutes les occasions de rendre service au commerce, au crédit public et au Trésor. Elle continuera ses travaux avec la même ardeur, la même prudence et le même dévouement.

(1) On peut évaluer cette augmentation à la différence qui existe entre la somme de 171,000 francs et celle de 347,000 fr., soit à 176,000 fr.

(2) Non compris les garçons de recette. Nous avions fait quelques économies sur ce chapitre pendant les années de stagnation dans les affaires; mais ce service reprend son ancienne activité. Le 31 décembre dernier, il a été encaissé 40 millions dans près de 17,000 domiciles.

XII. — TABLEAU GÉNÉRAL *des opérations faites et des produits perçus par la Banque de France, pendant les années* 1850, 1851 *et* 1852.

	MONTANT DES OPÉRATIONS.			PRODUITS BRUTS DES OPÉRATIONS.		
	1850.	1851.	1852.	1850.	1851.	1852.
Escompte du papier de commerce	340,612,254	359,729,903	608,048,381	1,483,223 91	1,471,302 80	1,916,993 83
Avances sur actions des canaux	6,375,600	7,716,300	22,574,600	58,837 40	61,889 20	128,086 90
Avances sur rentes	60,237,750	31,019,576	262,675,600	620,569 17	275,106 75	1,242,110 27
Avances sur valeurs de chem. de fer	» »	» »	154,625,041	» »	» »	536,523 10
Escompte de bons du trésor	» »	78,998	7,966,885	» »	112 90	28,834 60
Escompte de bons de la Monnaie	81,614,562	142,073,893	18,570,530	72,914 50	108,939 24	10,443 35
Avances sur lingots	27,220,600	9,149,800	14,919,200	81,632 45	30,697 30	40,505 85
Primes sur matières d'or et d'argent	» »	» »	» »	50,815 25	6,010 60	37,519 70
Droits de garde	» »	» »	» »	8,828,50	15,173 40	20,801 80
Commission sur les billets à ordre	» »	» »	» »	82,425 70	141,905 05	149,396 40
Total	516,060,766	549,768,470	1,089,390,237	2,459,246 88	2,111,077 24	4,111,215 80

Opérations commerciales des succursales	852,984,045	907,782,896	1,306,576,257	3,931,192 29	3,711,133 15	4,161,429 29
Total	1,369,044,811	1,457,551,366	2,395,966,494	6,390,439 17	5,822,210 39	8,275,645 09
Opérations sur le Trésor	100,000,000	125,000,000	125,000,000	2,153,520 11	2,022,582 34	1,153,880 49
Opérations avec la ville de Marseille	1,075,000	» »	» »	5,647 20	» »	» »
Opérations avec la ville de Paris	» »	10,000,000	20,000,000	» »	14,444 44	208,888 89
Recouvrements sur les effets en souffrance	» »	» »	» »	» »	1,131,024 19	1,316,580 05
Bénéfices divers	» »	» »	» »	» »	18,725 54	44,571 97
Intér. sur les actions du Comptoir national	» »	» »	» »	14,000 »	16,000 »	6,000 »
Total	» »	» »	» »	14,000 »	1,165,749 53	1,367,152 02
Rentes appartenant à la Banque	» »	» »	» »	3,941,625 »	3,974,349 »	3,847,135 »
Total	» »	» »	» »	3,941,625 »	3,974,349 »	3,847,135 »

5.

XIII. — TABLEAU *des escomptes mensuels de 1852 de la Banque de France et de ses Succursales*

Mois.	Banque.	Succursales.	Total.
Fin de décembre...	16,388,113	39,924,928	56,313,041
Janvier............	32,321,987	78,381,740	110,703,727
Février............	20,581,563	65,149,704	85,731,267
Mars..............	35,959,078	90,879,792	126,838,870
Avril..............	32,099,933	93,565,770	125,665,703
Mai...............	32,447,568	82,637,382	115,084,950
Juin...............	37,387,683	101,079,231	138,466,914
Juillet............	68,243,919	119,190,114	187,434,033
Août...............	58,403,739	96,259,863	154,663,602
Septembre.........	63,072,175	115,275,934	178,348,109
Octobre...........	74,538,015	131,844,582	206,382,597
Novembre.........	78,386,649	147,768,427	226,155,076
Décembre (jusqu'au 24)............(1)	58,217,959	54,463,590	112,681,549
	608,048,381	1,216,421,037	1,824,469,438

XIV. — *Décomposition des billets à ordre et virements fournis en 1852.*

Succursales.	Par la Banque sur chaque Succursale.	Par chaque Succursale sur la Banque.	Total.
Angers...............	801,188	2,264,100	3,065,288
Angoulême...........	1,279,016	2,032,505	3,331,521
Avignon..............	2,271,879	374,422	2,646,301
Besançon.............	2,315,753	3,935,850	6,251,603
Bordeaux..........	27,957,933	22,719,102	50,677,035
Caen.................	2,192,051	3,670,497	5,862,548
Châteauroux..........	963,060	2,442,649	3,405,709
Clermont-Ferrand.....	1,236,022	5,747,356	6,983,378
Grenoble.............	1,171,889	2,877,291	4,049,180
Havre (Le)...........	6,694,234	12,799,083	19,493,317
Lille.................	5,401,087	4,620,474	10,021,561
Limoges..............	803,935	3,538,911	4,342,846
Lyon.................	34,568,162	18,563,451	53,131,613
Mans (Le)............	1,098,292	2,911,510	4,009,802
Marseille.............	11,535,349	12,827,893	24,363,242
Metz.................	1,920,792	3,057,832	4,978,624
Montpellier..........	3,512,729	3,059,959	6,572,688
Mulhouse.............	9,692,057	3,784,534	13,476,591
Nantes...............	6,168,396	9,204,578	15,372,974
Nîmes................	2,498,028	1,545,496	4,043,524
Orléans..............	461,526	1,070,148	1,531,674
Rennes...............	188,553	868,388	1,056,941
Reims................	4,215,417	4,430,863	8,646,280

(1) Les escomptes réels de décembre 1852 se sont élevés à 93,412,568 fr.

Rouen..............	3,026,125	5,872,823	8,898 948
Saint-Étienne.........	3,303,762	2,230,686	5,534,448
Saint-Quentin.........	1,306,597	2,396,886	3 703,483
Strasbourg.............	3,164,831	2,609,362	5,774,193
Toulouse..............	2,690,236	7,241,841	9,932 077
Troyes.	428,740	532,003	960,743
Valenciennes.........	5,191,352	4,295,607	9,486,959
Totaux........	148,058,991	153,246,100	301,305,091

XV. — MOUVEMENT *général des actions de la Banque* (y compris les Succursales).

	Possesseurs d'actions.	Nombre d'actions transférées.
Année 1850........	5,882	31,037
— 1851........	5,901	32,9[illegible]9
— 1852........	5,769	49,250 (2)

XVI. — TABLEAU *comparatif du montant des Opérations des Succursales de la Banque* (*escomptes et avances sur effets publics, lingots et monnaies*), *pendant les deux années* 1851 *et* 1852.

Succursales.	1851.	1852.
Angers............	3,768,000	8,390,000
Angoulême	24,871,000	40,449,000
Avignon..........	»	11,742,000
Besançon..........	48,964,000	71,827,000
Bordeaux..........	64,808,000	105 504,000
Caen..............	16,032,000	20,219,000
Châteauroux......	4,986,000	4,537,000
Clermont..........	5,559,000	5,194,000
Grenoble..........	7,101,000	9,006,000
Havre (Le)........	47,644,000	46,332,000
Lille..............	50,006,000	87,507,000
Limoges...........	5,666,000	9,991,000
Lyon.	51,106,000	115,474,000
Mans (Le).........	27,066,000	23,272,000
Marseille..........	182,579,000	219,888,000
Metz..............	14,576,000	20,313,000
Montpellier.......	29,906,000	40,427,000
Mulhouse.........	23,338,000	34,999,000
Nantes............	33,960,000	35,824,000
Nîmes.....	30,990,000	34,503,000
Orléans...........	8,051,000	17,178,000
Rennes...........	»	5 749,000
Reims............	26,245,000	39,688 000
Rouen............	39,672,000	62,98[illegible],000

(1) Voir pour les années 1842 à 1849 l'*Annuaire* pour 185[illegible] p. 73.

(2) Dont 5,715 actions à titre de transferts d'ordre.

Saint-Étienne.....	31,120.000	36,336.000
Saint-Quentin.....	33,566,000	47,618.000
Strasbourg	14,738,000	25,534,000
Toulouse.........	32,672,000	40,153.000
Troyes...........	»	9,106,000
Valenciennes.....	48,892,000	76,836,000
	907,782,000	1,306,576,000

Augmentation de 1852, sur 1851, 398,794,000 francs, provenant des succursales du Mans, du Havre, de Châteauroux et de Clermont. Dans l'*Annuaire pour* 1852, p. 75, on indique séparément les anciennes banques départementales et les succursales proprement dites.

XVII. — *Classement des Succursales selon l'importance de leurs Opérations pendant l'année* 1852.

Désignation des Succursales. 1852.		1851.	Désignation des Succursales. 1852.		1851.
1	Marseille.........	1	16	Mulhouse.......	18
2	Lyon.............	3	17	Nîmes...........	13
3	Bordeaux.......	2	18	Strasbourg......	20
4	Lille............	4	19	Mans (Le).......	15
5	Valenciennes.....	6	20	Metz............	21
6	Besançon........	5	21	Caen...........	19
7	Rouen...........	8	22	Orléans.........	22
8	Saint-Quentin....	10	23	Avignon.........	»
9	Havre (Le).......	7	24	Limoges........	24
10	Angoulême......	17	25	Troyes..........	»
11	Montpellier......	14	26	Grenoble.......	23
12	Toulouse........	11	27	Angers.........	27
13	Reims..........	16	28	Rennes.........	»
14	Saint-Étienne....	12	29	Clermont.......	25
15	Nantes..........	9	30	Châteauroux.....	26

XVIII. — EXTRAIT DU RAPPORT DE MM. LES CENSEURS, FAIT PAR M. BAYVET (l'un d'eux).

Prêts sur actions et obligations de chemins de fer. — Dividendes. — Taux de l'escompte. — Inspecteur des Succursales. — Nouvelles Succursales.

Une innovation, qui vous ouvre une nouvelle source de produits, vous a été signalée par M. le Gouverneur : ce sont les prêts sur actions et obligations de chemins de fer. Ces valeurs, qui tiennent aujourd'hui une très-grande place dans la fortune publique, présentent assez de garantie pour motiver leur admission par la Banque. Ces prêts sur

actions et obligations, à l'égard desquels votre Comité d'escompte opère avec sa prudence habituelle, ont contribué pour leur part à la formation des dividendes de 1852. Ces dividendes réunis s'élèvent ensemble à 118 fr.; c'est une augmentation de 13 fr. sur ceux de 1851, qui n'ont été que de 105 fr.

Un autre changement important a aussi été opéré dans le courant de cette année. Le taux de l'escompte a été abaissé à 3 p. 0/0. L'abandon du taux de 4 p. 0/0, qui, sauf l'élévation momentanée à 5 p. 0/0 en 1847, avait été maintenu par la Banque, est un pas de fait vers le système de l'intérêt mobile adopté depuis longtemps dans un pays voisin. Cette diminution du taux de l'intérêt donnera à nos commerçants et à nos industriels les moyens de soutenir, avec moins de désavantage, la concurrence de leurs rivaux étrangers, jusqu'ici mieux placés qu'eux sous ce rapport.

Trois nouvelles succursales ont fonctionné cette année ce sont celles d'Avignon, de Rennes et de Troyes. On s'occupe de l'installation de deux autres, celles d'Amiens et de La Rochelle. Le nombre toujours croissant de ces établissements, porté aujourd'hui à trente-deux, a fait sentir le besoin de créer un nouvel emploi : celui d'inspecteur des succursales.

OPÉRATIONS

DE LA BANQUE DE FRANCE ET DE SES SUCCURSALES

Pendant l'année 1853.

I. — Observations générales.

Divers événements ont influé d'une manière puissante sur les opérations de cet établissement. Jamais à aucune autre époque l'activité du commerce, de l'industrie, des travaux publics et des spéculations de toute espèce, n'a été plus grande qu'en 1853, surtout pendant les neuf premiers mois de l'année; de là l'importance inusitée des transactions accomplies par la Banque.

L'insuffisance de la récolte a déterminé de nombreux

achats de grains à l'étranger; de là, en partie, la réduction de nos réserves (1).

L'importation toujours croissante de lingots et de matières d'or, a modifié considérablement la nature de la circulation métallique de la France. Jadis, cette circulation consistait presque exclusivement en pièces d'argent; aujourd'hui, dans les encaisses de la Banque centrale, comme dans les recouvrements à Paris, l'or domine. La fixité de la valeur relative des deux métaux a subi une certaine altération.

II. — MASSE DES OPÉRATIONS DE LA BANQUE.

Ces divers faits servent à expliquer la marche de la Banque et sa situation actuelle; les chiffres ci-dessous donneront la mesure de la croissance et de la décroissance de ses opérations dans le cours de ces dernières années. Avant la Révolution de Février, l'année 1847 avait été la plus forte de toutes.

(1) Il existe une opposition assez singulière entre la marche de nos encaisses et les états des douanes. Selon ces derniers documents, il aurait été importé en France, en 1853, 316 millions en or, et 113 millions en argent. — Total........... 429,000,000

Il aurait été exporté :

En or, 29 millions, et en argent, 216 millions. — Total.. 245,000,000

D'où il résulte que les importations auraient surpassé les exportations de...................... 184,000,000

Voici le mouvement des importations et des exportations de monnaies ou lingots d'or et d'argent en Angleterre, pendant la la même année 1853 :

Importations. — 566,450,000 fr. en or, et 113,175,000 fr. en argent. — Total.................................. 679,625,000

Exportations. — 386,250.000 fr. en or, et 143,625,000 fr. en argent. — Total.............. 529,875,000

Les importations surpassent les exportations de. 149,750,00

Ses opérations s'étaient élevées à (1)......	2,714,000,000
En 1849, le total s'est abaissé à..........	1.328,000,000
En 1852, le total est remonté à...........	2.540,000,000
Enfin, 1853 a donné le chiffre inouï de..	3,964,000,000
Ainsi l'année qui vient d'expirer a surpassé 1847 de..........................	1,250,000,000
1849 de..................................	2,636,000,000
Et 1852 de..............................	1.424,000,000

III. — DÉCOMPOSITION DES PRINCIPALES OPÉRATIONS DE LA BANQUE.

1° Escompte des effets de commerce. En 1852 ces escomptes s'étaient élevés, à Paris et dans les succursales, à. . . . . 1,824 millions.

En 1853 ils ont donné un total de. . 2,842 »

Augmentation en faveur de 1853. . . 1,018 millions.

Les escomptes ont été plus considérables dans le second semestre que dans le premier. Le portefeuille, au 25 décembre 1852, s'élevait à 284 millions ; à pareille époque de l'année dernière il montait à 380 millions. Les besoins, jusqu'à présent, ont marché en croissant.

2° Des avances sur rentes. Le total de ces avances faites successivement pendant la durée de l'exercice, avaient pris, en 1852, une extension inusitée à raison de la conversion du 5 p. 0/0 en 4 1/2.

Elles s'étaient élevées à. . . . . . 330,000,000 fr.

Elles se sont réduites en 1853 à. . . 216,000,000

Ces valeurs, à la fin de l'exercice dernier, figuraient au portefeuille pour. . . 43,000,000 fr.

3° Les avances sur actions des Quatre-Canaux ont haussé de 22,500,000 fr. à. . . . . 35,000,000 fr.

4° Les avances sur actions et obligations de chemins de fer, autorisées par le décret du 3 mars 1852, s'étaient élevées, pendant le surplus de l'exercice, à . 193,000,000 fr.

En 1853 elles ont donné le chiffre de. . 522,000,000

Ces valeurs, à la date du 25 décembre dernier, existaient en portefeuille pour la somme de. 84,000,000

(1) Y compris les opérations des banques départementales, réunies à la Banque de France en avril 1848.

5° L'escompte des bons du Trésor n'a varié que de 7,900,000 fr. à. . . . . 5,900,000 fr.

6° Mais les bons de la Monnaie qui, en 1852, n'avaient été escomptés que pour la modique somme de . . . . 18,500,000 f.
ont offert un total de. 246,900,000

Conformément aux mouvements de caisse, la Banque a successivement expédié aux succursales ou versé en monnaies d'or dans le public, la somme de. 329,030,000

Conformément au traité du 3 mars 1852, le Trésor s'était engagé à se libérer en 15 ans, et à raison de 5 millions par an, des 75 millions qu'il devait encore à la Banque. Il s'est acquitté, le 1er juillet dernier, de la première de ces échéances.

En 1853, 717,000 effets d'une valeur moyenne de 1,290 fr., et formant la somme totale de 925 millions, ont été encaissés par la Banque centrale pour les comptes courants. Comparativement à l'année précédente, l'augmentation a été de 155 millions.

	1852.	1853.	Augmentation.
Paiements en billets......	5,682,000,000	7,488,000,000	1,806,000,000
Paiements en espèces.....	795,000,000	1,536,000,000	741,000,000
Virements....	15,532,000,000	17,025,000,000	1,493,000,000
Totaux....	22,009,000,000	26,049,000,000	4,040,000,000

Le maximum du compte courant avec le Trésor a été de 144 millions; le minimum, de 39 millions; la moyenne est 76 millions.

Le maximum des comptes courants divers a été de 227 millions; le minimum, de 132 millions; la moyenne, de 172 millions.

Le maximum de la réserve métallique a été de 534 millions au 9 juin; le minimum, à la date du 29 décembre, était descendu à 307 millions. La diminution a été de 227 millions; à la fin de l'exercice elle ne s'est point arrêtée, mais s'est notablement ralentie. Aujourd'hui 26 jan-

vier, la réserve de la Banque et de ses succursales monte à 290 millions.

Après la Révolution de Février 1848, les effets tombés en souffrance, soit dans la Banque centrale, soit dans les succ., se sont élevés à la somme énorme de. 84,500,000 fr.

Il a été recouvré depuis cette époque. . 83,000,000

Reste à recouvrer. . . . . 1,500,000 fr.

somme bien faible si on la compare à la grandeur des sinistres.

Les rapports précédents vous ont fait connaître qu'il avait été passé par profits et pertes, pour couvrir les mauvaises chances, une somme de. . . . . 4,451,000 fr.

sur laquelle il a été remboursé par les débiteurs. 3,806,000

Ces rentrées, d'abord considérées comme peu probables, ont servi à accroître les dividendes qui vous ont été attribués, et à payer une partie des reconstructions et réparations du palais de la Banque.

IV. — SUCCURSALES.

Les opérations de tous ces établissements réunis montent à la somme de.................................... 2,098,000,000 fr.

Laquelle présente, comparativement à 1852, une augmentation de........................ 792,000,000

Leur produit brut a été de 7,435,000 fr., et le produit net.............................. 4,582,000

Les quatre établissements dont les opérations ont été les plus considérables, sont :

D'abord Marseille, dont les opérations ont été de 372,600,00 fr. et dont le produit brut s'est élevé à................ 1,011,000 fr.

Puis Lyon, dont les opérations ont été de 242,700,000 fr. et dont le produit brut s'est élevé à 669,600

En troisième lieu, Bordeaux, dont les opérations ont été de 167.500,000 fr., et dont le produit brut s'est élevé à.......................... 532,000

Enfin, Lille, dont les opérations ont été de 129,700,000 fr., et dont le produit brut s'est élevé à.................................. 394,000

Quatre succursales : Avignon, Clermont-Ferrand, Nancy et La Rochelle, n'ont pas couvert leurs dépenses. L'insuffisance monte en tout à. . . . . 166,000 fr.

Elle provient de frais extraordinaires et de dépenses de premier établissement pour trois d'entre elles.

Plusieurs nouvelles succursales ont été décrétées ou organisées en 1853.

La succursale de La Rochelle, autorisée par le décret du 2 février 1853, a commencé à fonctionner le 1er septembre dernier.

La succursale de Nancy, autorisée par le décret du 18 avril 1853, a été mise en activité le 7 novembre de la même année.

Les succursales d'Amiens, de Toulon et de Nevers ont été autorisées par les décrets du 7 juillet 1852, du 18 avril et du 14 décembre 1853; mais elle ne fonctionnent point encore.

V. — DIVIDENDES ET DÉPENSES.

Les deux dividendes de 1852 ont été de..............	118 fr.
Ceux de 1853 présentent la somme de....	154

Il faut remonter jusqu'en 1846 et 1847 pour en trouver de plus élevés (1).

Les frais et les dépenses ont considérablement augmenté. La fabrication des billets s'est accrue dans la proportion de la hausse de la circulation.

Le droit du timbre a coûté..................	333,000
Et les frais de transport d'espèces et de billets ont déterminé une dépense de.................	712,000
Ces espèces transportées se sont élevées à la somme de..............................	36[illegible],000,000

L'accroissement de l'importance des services, la multiplication des succursales, les constructions nouvelles et les grandes réparations ont contribué à l'extension des frais. En résultat, les dépenses de 1853 montent à la somme de. . . . . 5,526,800 fr. c'est-à-dire à 1,566,900 fr. de plus qu'en 1852.

VI. — CAISSE DE DÉPOTS. — NOUVEAU SERVICE.

La Banque, par ses statuts fondamentaux, a été autorisée à créer une caisse de dépôts, laquelle a été réglée par

(1) 1846..... 159 fr. — 1847..... 177 fr.

le décret du 3 septembre 1808. Cette institution a été pour le public d'une assez grande utilité, surtout en ce qui concerne le dépôt des lingots d'or et d'argent, des espèces monnayées nationales et étrangères, des diamants et autres objets précieux. Mais dans ces derniers temps, les titres négociables ont augmenté prodigieusement et l'ancien dépôt a cessé de suffire aux nouveaux besoins. Le conseil général de la Banque, par ses arrêtés en date des 16 mai et 15 juin 1853, a institué sur une grande échelle une seconde caisse de dépôts pour tous titres, rentes, mandats, bons, actions, obligations de toute espèce, tant français qu'étrangers; dépôts assujettis à une minime redevance annuelle, mais dont la Banque encaisse gratuitement les semestres lorsqu'ils sont payables à Paris. Ce n'est point une spéculation, c'est un service compliqué, difficile et très-onéreux; mais les avantages qu'il procure aux propriétaires de titres nous dédommagent des embarras qu'il nous donne.

Dans le cours de ces dernières années, le taux de l'intérêt a varié plus fréquemment que dans les temps antérieurs. Le 5 mars 1852, la Banque, pour la première fois depuis sa création, a abaissé de 4 à 3 p. 0/0 l'intérêt de ses opérations. Des causes généralement connues ont forcé le le conseil général, le 7 octobre dernier, à remonter à 4 p. 0/0 le taux de cet intérêt. Le 17 du même mois, il a abaissé dans une certaine mesure la quotité des avances sur les actions et obligations de chemins de fer et sur les effets publics à échéances déterminées et indéterminées. Le 20 janvier courant, une nouvelle hausse a porté l'intérêt à 5 p. 0/0. Faisons des vœux afin que les circonstances permettent bientôt à la Banque de marcher en sens inverse, en réduisant de nouveau le taux de ses escomptes.

VII. — TABLEAU GÉNÉRAL *des opérations faites et des produits bruts perçus par la Banque de France pendant l'année* 1853.

Opérations commerciales à Paris.	Montant des opérations. 1853.	Produits bruts. 1853.
Escompte du papier de commerce	931,518,277	3,613,876 43
Avances sur actions des canaux...	35.094,800	252,940 76
Avances sur rentes............	143,605,900	936,499 30
Avances sur valeurs de chemins de fer........................	395,626,500	1,947,984 30
Escompte de bons du Trésor....	5,927,357	20,658 55
Escompte de bons de la Monnaie.	246,952,342	269,430 90
Avances sur lingots............	11,347,700	32,474 »
Primes sur matières d'or et d'argent..................... ...	»	28,874 40
Droits de garde................	»	38,765 85
Commission sur les billets à ordre	»	158,908 35
Escompte de traites de coupes de bois.......................	631,048	6,801 30
Total..........	1,790,703,924	7,326,914 14
Opérations commerciales des succursales..................	2,098,677,408	7,425,518 60
Total de ces deux natures de produits..................	3,889,381,332	14,762,432 74
Opérations avec le Trésor.......	75,000,000	243,855 83
Opérations avec la ville de Paris.	»	»
PRODUITS ACCIDENTELS.		
Recouvrement sur les effets en souffrance..................	»	965,840 55
Bénéfices divers................	»	55,191 89
Intérêts sur les actions du Comptoir national...............	»	»
Total..................	»	1,021,032 44
PRODUITS FIXES.		
Rentes appartenant à la Banque.	»	3,702,976 »
Total..................	»	3,702,976 »

(1) V. plus haut au compte-rendu de 1852 le montant des opérations et le produit brut des opérations pour 1851 et 1852.

VIII. — Tableau *des escomptes mensuels de 1853 de la Banque de France et de ses Succursales.*

Mois.	Banque.	Succursales.	Total.
Fin de décembre..	35,194,602	36,323,037	71,512,639
Janvier..........	77,019,525	187,875,374	264,894,899
Février...........	61,987,339	128,682,934	190,670,273
Mars............	71,586,815	150,122,000	221,708,815
Avril.............	65,408,536	127,209,000	192,617,536
Mai..............	64,935,868	114,349,000	179,284,868
Juin..............	78,364,651	158,290,000	236,654,651
Juillet..........	77,267,100	169,084,000	246,351,100
Août.............	70,576,711	137,339,000	207,915,711
Septembre.......	88,215,593	204,510,000	292,725,593
Octobre..........	107,898,620	187,994,000	295,892,620
Novembre........	95,311,570	168,939,000	264,250,570
Décemb. (jusqu'au 24)............(1)	57,751,347	120,694,643	178,445,990
	951,518,277	1,891,412,008	2,842,930,285

IX. — Mouvement *général des caisses.*

ANNÉES.	MOUVEMENT GÉNÉRAL DES CAISSES			
	Espèces.	Billets.	Virements.	Total.
1851....	960,175,700	4,793,085,300	8,163,407,200	13,916,668,200
1852....	795,238,400	5,682,742,500	15,532,570,800	22,010,551,700
1853....	1,536,492,800	7,488,129,100	17,025,281,600	26,049,903,500
Aug. de 1853 sur 1852.	741,254,400	1,805,386,600	1,492,710,800	4,039,351,800

X. — Décomposition *des billets à ordre et virements fournis en 1853.*

Succursales.	Par la Banque sur chaque Succurs.	Par chaque Succursale sur la Banque.	Total.
Angers...........	1,454,759	2,589,000	4,043,759
Angoulême.......	2,475,922	2,576,000	5,051,922
Avignon..........	6,807,964	1,309,000	8,116,964
Besançon.........	1,837,496	3,882,000	5,719,496
Bordeaux.........	16,543,353	17,518,000	34,061,353
Caen..............	2,250,507	4,132,000	6,382,507
Châteauroux......	837,154	2,150,000	2,987,154
Clermont-Ferrand.	1,253,439	6,499,000	7,752,439

(1) Les escomptes réels de décembre 1853 se sont élevés à 103,964,391.

Grenoble........	2,496,232	2,318,000	4,814,232
Havre (Le).......	4,934,412	16,032,000	20,966,412
Lille.............	6,100,013	4,800,000	10,900,013
Limoges..........	996,020	2,888,000	3,884,020
Lyon.............	43,484,102	15,125,000	58,609,102
Mans (Le)........	1,097,181	2,740,000	3,837,181
Marseille.........	13,536,537	12 967,000	26,503,537
Metz.............	1,512,103	2,735,000	4,247,103
Montpellier......	2,777,644	2,878,000	5,655,644
Mulhouse.........	11,728,429	4,075,000	15,803,429
Nancy............	68,695	160,000	228,695
Nantes...........	4,837,478	10,586 000	15,423,478
Nîmes...........	2,669 687	3,271,000	5,940,687
Orléans..........	639,038	789,000	1,428,038
Rennes...........	852,164	1,689,000	2,541,464
Reims............	3,289,908	4,480,000	7,769,908
Rochelle (La).....	109.958	541,000	650,958
Rouen...........	3,613,131	5,126,000	8,739,161
Saint-Étienne....	4,236,561	954,000	5,190,561
Saint-Quentin....	1,071,587	1,896,000	2,967,587
Strasbourg......	4,199,044	3,148,000	7 347,044
Toulouse.........	2,341,412	7,050,000	9,391,412
Troyes...........	692,330	617,000	1,309,330
Valenciennes.....	6,508,967	2,245,000	8,753,967
Total......	157,252,957	149,765,000	307,017,957

XI. — Mouvement général *des actions de la Banque (y compris les succursales).*

Années.	Nombre des possesseurs d'actions.	Nombre d'actions transférées.
1850.............	5,842	31,037
1851.............	5,901	32,959
1852.............	5,769	49,250
1853.............	5,602	30,804

XII. — *Tableau du montant des opérations des Succursales de la Banque, pendant l'année* 1853.

Succursales.	1853.	Succursales.	1853.
Angers........	16,894,000	Lille...........	129,803,000
Angoulême....	50,068,000	Limoges.......	30,916,000
Avignon.......	23,675,000	Lyon..........	242,853,000
Besançon......	105,143,000	Mans (Le)......	27,733,000
Bordeaux......	167,585,000	Marseille.......	372,723,000
Caen..........	30,031,000	Metz...........	36,565,000
Châteauroux...	5,756,000	Montpellier....	61,638,000
Clermont.......	10,418,000	Mulhouse.......	54,403,000
Grenoble......	19,898,000	Nancy..........	4,819,000
Havre (Le).....	65,802,000	Nantes.........	53,678,000

Nimes.........	44,166,000	Saint Quentin..	70,130,000
Orléans........	35,281,000	Strasbourg.....	37,498,000
Rennes.........	19,170,000	Toulouse.......	49,415,000
Reims	52,576,000	Troyes........	16,987,000
Rochelle (La)..	3,687,000	Valenciennes...	103,084,000
Rouen.........	103,388,000		
Saint-Étienne..	53,854,000		2,098,677,000

XIII. — *Classement des Succursales selon l'importance de leurs opérations pendant l'année* 1853.

DÉSIGNATION des Succursales. 1853.		1852.	DÉSIGNATION des Succursales. 1853.		1852.
1	Marseille.........	1	17	Nîmes...........	17
2	Lyon...........	2	18	Strasbourg......	18
3	Bordeaux........	3	19	Metz............	20
4	Lille............	4	20	Orléans..........	22
5	Besançon........	6	21	Limoges.........	24
6	Rouen...........	7	22	Caen............	21
7	Valenciennes....	5	23	Mans (Le).......	19
8	Saint-Quentin...	8	24	Avignon.........	23
9	Havre (Le)......	9	25	Grenoble........	26
10	Montpellier......	11	26	Rennes...........	28
11	Nantes..........	15	27	Troyes..........	25
12	Mulhouse........	16	28	Angers..........	27
13	Saint-Étienne....	14	29	Clermont........	29
15	Reims..........	13	30	Châteauroux.....	30
15	Angoulême.....	10	31	Rochelle (La)....	»
16	Toulouse........	12	32	Nancy..........	»

MOUVEMENTS DE LA DETTE INSCRITE DU

Récapitu

NATURE des rentes.	DETTE inscrite au 1er avril 18 4.	PREMIÈRE PÉRIODE, du 1er avril 1814 au 31 juillet		
		RENTES		RÉSUL
		créées.	annulées.	accroissement.
Rentes 5 0/0. .	63,307,637 00	135,632,645 00	35,177,914 00	100,454,731 00
Rentes 4 1/2 0/0 (décret du 14 mars 1852)...	»	»	»	»
Rentes 4 1/2 0/0 (antérieurement au 14 mars 1852)	»	1,034,764 00	7,068 00	1,027,696 00
Rentes 4 0/0. .	»	3,134,950 00	9,740 00	3,125,210 00
Rentes 3 0/0. .	»	47,505,695 00	16,003,761 00	31,501,934 00
	63,307,637 00	187,308,054 00	51,198,483 00	136,109,571 00

NATURE des rentes.	TROISIÈME PÉRIODE, du 24 février 1848 au 1er janvier 1853.			
	RENTES		RÉSULTAT	
	créées.	annulées.	accroissement.	décroissement.
Rentes 5 0/0. .	45,692,191 60	192,441,782 60	»	146,749,591 00
Rentes 4 1/2. . (décret du 14 mars 1852)	159,633,377 44	4,494,568 90	155,138,808 54	»
Rentes 4 1/2 0/0 (antérieurement au 14 mars 1852)	»	131,298 00	»	131,298 00
Rentes 4 0/0. .	»	24,135,464 00	»	24,135,464 00
Rentes 3 0/0. ,	42,118,988 00	50,599,164 00	»	8,480,176 00
	247,444,557 04	271,802,277 50	155,138,808 54	179,496,529 00

1er AVRIL 1814 AU 1er JANVIER 1853.

lation.

1830.	DEUXIÈME PERIODE, du 1er août 1830 au 23 février 1848.			
TAT	RENTES		RÉSULTAT	
décroissement.	créées.	annulées.	accroissement.	décroissement.
»	15,794,762 00	32,807,539 00	»	17,012,777 00
»	»	»	»	»
»	»	1,096 00	»	1 096 00
»	23,387.067 00	4,902 00	23 382,165 00	»
»	38,564,235 00	62,529 00	38,501,706 00	»
»	77,746,064 00	32,876,066 00	61,883,871 00	17,013,873 00

TOTAUX pour les trois périodes.				TOTAL des RENTES inscrites au 1er janvier 1853.
RENTES		RÉSULTAT.		
créées.	annulées.	accroissement.	décroissement.	
260.427,235 60	260,427,235 60		»	»
59,633.377 44	4,494,568 90	55,138,80 54	»	155,138,808 54
1,034,764 00	139,462 00	895 302 .00	»	895,302 00
26 522.017 00	24.150,106 00	2,371,911 00	»	2,371,911 00
128,188,918 00	66,665,454 00	61,523,464 00	»	61,523,464 00
575,806,312 04	355,876,826 50	219,929,485 54	»	219,929,485 54

STATISTIQUE DE LA JUSTICE CRIMINELLE
pendant l'année 1851 (1).

I. COURS D'ASSISES. — II. TRIBUNAL DE POLICE CORRECTIONNELLE. — III. RÉCIDIVES. — IV. SIMPLE POLICE. — V. INSTRUCTION CRIMINELLE ET JUGES D'INSTRUCTION, ET DÉTENTION PRÉVENTIVE. — VI. COUR DE CASSATION. — VII. APPENDICE : SUICIDES, GRACES ET CONTRAINTES PAR CORPS.

(*Rapport du Ministre de la justice.* — Analyse et documents recueillis par le bureau de statistique du ministère de la justice.)

I. COURS D'ASSISES. — *Accusations.*

Le nombre des accusations, soumises en 1851 aux cours d'assises des 86 départements, a été de 5,287 : soit seulement 33 de moins qu'en 1850, où il y en avait eu 5,320. Ces dernières comprenaient 10,559 crimes de toute nature; celles de 1851 en comprennent 10,838. Les 5,287 accusations de 1851 se divisent en 2,161 accusations de crimes contre les personnes (409 sur 1,000), et 3,126 accusations de crimes contre les propriétés (591 sur 1,000). Les 5,320 accusations de 1850 se divisaient en 2,146 accusations de crimes contre les personnes (403 sur 1,000), et 3,174 accusations de crimes contre les propriétés (597 sur 1,000).

En descendant, à l'aide du relevé ci-après, aux diverses espèces de crimes, on trouve encore généralement entre les deux années une égalité, qui semblerait surprenante, si elle n'avait déjà été observée plusieurs fois, les années précédentes.

	1851.	1850.
Accusations		
d'assassinat	255	280
de meurtre	196	212
d'empoisonnement	38	34
d'infanticide	164	164
de coups et blessures suivis de mort sans intention de la donner	130	142

(1) Voir dans l'*Annuaire* pour 1853, la statistique de la justice criminelle pour une période de vingt-cinq ans de 1826 à 1850.

d'autres coups et blessures graves........	157	181
de coups et blessures envers un ascendant.	110	137
de rébellion ou de violences graves envers des fonctionnaires, etc	51	56
de viol ou attentat à la pudeur sur des adultes..................................	242	254
— sur des enfants..........................	615	524
de faux divers.............................	462	448
de vols qualifiés...........................	2,233	2,253
d'incendie.................................	218	239
de banqueroute frauduleuse.............	62	75

Une seule espèce d'accusation a présenté, en 1851, un accroissement considérable : c'est celle des viols et attentats à la pudeur sur des enfants. L'augmentation est de plus d'un sixième (174 sur 1,000). Et elle est d'autant plus déplorable qu'elle n'a pas cessé de progresser tous les ans, ainsi que nos statistiques judiciaires en font foi : en 1825, il n'avait été jugé que 83 accusations de cette nature, et, en 1851, on en compte 615. A voir ce débordement d'immoralité, on se demande si nos lois pénales en cette matière sont bien assez sévères et si elles protégent suffisamment la société, si gravement atteinte par ces crimes odieux, qui trop souvent se commettent dans l'intérieur même du foyer domestique.

Le nombre total des accusés impliqués dans les accusations portées en 1851 devant les cours d'assises a été de 7,071. Ils étaient poursuivis : 4,298 (607 sur 1,000) pour des crimes contre les propriétés, et 2,773 (393 sur 1,000) pour des crimes contre les personnes. En 1850 on comptait 2,808 accusés de crimes contre les personnes (390 sur 1,000) et 4,394 accusés de crimes contre les propriétés (610 sur 1,000); ensemble 7,202. Ils étaient donc un peu plus nombreux, et la différence portait surtout sur les accusés de crimes contre les propriétés.

Il y avait 5,931 hommes (839 sur 1,000) et 1,140 femmes (161 sur 1,000) parmi les accusés de 1851. En 1850, c'étaient les mêmes proportions à 3 millièmes près.

Les accusés de crimes contre les propriétés ont présenté, en 1851, un nombre proportionnel de femmes plus élevé que les accusés de crimes contre les personnes ; de 169 sur 1,000 des premiers, il n'est que de 148 sur 1,000 des seconds. Au point de vue de l'*âge*, de l'*état civil*, de l'*ori-*

gine, de la *profession* et du *degré d'instruction*, de même qu'au point de vue de la *nature des crimes* et du *sexe* des accusés, il n'existe entre les années 1850 et 1851 que des différences très-peu sensibles. Les chiffres de 1851 relatifs au degré d'instruction diffèrent cependant de ceux de 1850, en ce qu'ils révèlent une réduction notable du nombre proportionnel des accusés illettrés : environ 3 centièmes.

Résultat des accusations. — De 1848 à 1850, la répression avait été d'une faiblesse excessive, par suite de la préoccupation générale des esprits, et aussi des modifications introduites dans nos lois de procédure criminelle. En 1851, grâce au zèle persévérant des magistrats et à une plus grande fermeté de la part du jury, la société a été mieux protégée par les décisions des cours d'assises.

En 1850, sur un nombre moyen de 1,000 accusations, il n'y en avait eu que 516 d'admises complétement à l'égard de tout ou partie des accusés impliqués dans chaque affaire, 281 avaient été entièrement rejetées, et les 203 autres n'avaient été accueillies par le jury qu'avec des modifications qui laissaient subsister le caractère de crimes pour 97, et réduisaient les faits à de simples délits pour 106.

En 1851, le nombre proportionnel des accusations complétement admises a été de 546; celui des accusations entièrement rejetées de 269 ; enfin, celui des accusations accueillies avec des modifications plus ou moins graves, de 185.

Des 7,071 accusés jugés en 1851 par les cours d'assises, il y en a eu :

2,356 d'acquittés : soit 333 sur 1,000 :

2,205 de condamnés à des peines afflictives et infamantes : soit 312 sur 1,000;

Enfin, 2,510 de condamnés à des peines correctionnelles : soit 355 sur 1,000;

En 1850, le nombre proportionnel des acquittés avait été de 374 sur 1,000, celui des condamnés à des peines afflictives et infamantes de 272 sur 1,000, celui des condamnés à des peines correctionnelles de 354 sur 1,000.

Ainsi, le nombre proportionnel des acquittements a di-

minué sensiblement en 1851; celui des condamnations correctionelles est resté le même à un millième près; enfin celui des condamnations à des peines afflictives et infamantes s'est élevé à un chiffre qui n'avait pas été atteint depuis 1830. Malgré cet affermissement de la répression, la part de l'indulgence paraît encore bien grande, puisqu'elle a profité, en 1851, au tiers des individus traduits devant le jury, et qui n'y comparaissaient cependant qu'après des informations multipliées et deux décisions des chambres du conseil et d'accusation. Les modifications introduites par des lois récentes dans la composition des listes du jury, et dans le nombre de voix nécessaires pour former la déclaration de culpabilité, ne peuvent manquer, en consacrant un utile retour vers les principes de la législation impériale, d'imprimer à la répression une plus grande énergie et de diminuer le nombre des crimes, en inspirant une crainte salutaire aux hommes pour lesquels la conscience est un frein impuissant.

Les accusés condamnés en 1851 par les cours d'assises l'ont été :

45	à mort;
240	aux travaux forcés à perpétuité;
1,031	aux travaux forcés à temps;
889	à la réclusion;
2,480	à l'emprisonnement;
8	à l'amende seulement.
Total 4,693	

22 jeunes accusés âgés de moins de 16 ans, à l'égard desquels les cours d'assises ont déclaré qu'ils avaient agi sans discernement dans la perpétration des crimes qui leur étaient imputés, ont été envoyés dans des maisons d'éducation pénitentiaire pour y être élevés pendant un temps plus ou moins long.

Les 45 condamnés à *mort* s'étaient pourvus en cassation contre les arrêts qui les condamnaient; un d'entre eux avait même obtenu l'annulation d'un premier arrêt qui prononçait la même peine : 10 ont obtenu de la clémence de Sa Majesté la commutation de leur peine en celle des travaux forcés à perpétuité; un autre s'est suicidé; et 34 ont subi leur condamnation.

Ces derniers avaient été reconnus coupables : 27 d'assassinats précédés de vol ou accompagnés de circonstances très-graves; 3 d'empoisonnement; 1 de parricide; 1 de meurtre précédé de viol; et 2 de meurtre commis sur des agents de la force publique, dans l'exercice de leurs fonctions. Des 34 condamnés à mort qui ont été exécutés, 18 étaient en état de récidive.

Les *circonstances atténuantes* ont été encore admises très-fréquemment en 1851. Sur 4,130 accusés reconnus coupables de crimes par le jury, 2,830 en ont obtenu le bénéfice; c'est plus des deux tiers : 685 sur 1,000. La proportion avait été cependant un peu plus forte les années précédentes; car, de 1846 à 1850, le même bénéfice avait été accordé (année moyenne) à 719 sur 1,000 des accusés reconnus coupables de crimes.

L'admission des circonstances atténuantes a déterminé l'abaissement de la peine encourue, de deux degrés à l'égard de 1,148 condamnés et d'un seul degré à l'égard de 1,682. Mais il y a lieu de remarquer que, pour 1,096 de ces derniers, la peine ne pouvait pas être abaissée davantage, parce qu'il s'agissait de la réclusion, du bannissement, de la détention ou de la dégradation civique, qui forment le degré inférieur dans l'échelle des peines afflictives et infamantes.

Résultat des poursuites par départements. — Le nombre proportionnel des acquittements parmi les accusés, traduits aux assises a diminué, en 1851, dans la plupart des départements.

Il a varié de 17 à 24 sur 100 dans l'Orne, le Loiret, la Haute-Marne, le Rhône, l'Ain, la Lozère, les Hautes-Pyénées, la Seine-Inférieure, le Jura, l'Oise, le Haut-Rhin et a Vienne : ensemble 12 départements;

De 26 à 30 sur 100 dans la Haute-Saône, le Calvados, la Loire, Seine-et-Oise, Tarn-et-Garonne, le Pas-de-Calais, la Corrèze, Indre-et-Loire, la Marne, Ille-et-Vilaine, l'Indre, la Haute-Vienne, la Meuse, l'Eure, les Basses-Alpes, Maine-et-Loire et le Puy-de-Dôme : ensemble 17 départements.

Dans 43 départements, le nombre proportionnel de acquittements a varié de 31 à 40 sur 100 inclusivement.

Enfin, dans les 14 autres, il a dépassé 40 sur 100, savoir : Eure-et-Loir, les Deux-Sèvres, la Loire-Inférieure (0,41); la Drôme (0,42); la Moselle, le Cantal (0,44); l'Aube (0,46); la Vendée (0,48); l'Isère (0,51); le Gers, les Pyrénées-Orientales (0,53); l'Aude (0,54); la Haute-Loire (0,57); la Nièvre (0,60).

En 1850, le nombre proportionnel de 40 acquittements sur 100 accusés avait été dépassé dans 35 départements, soit 21 de plus qu'en 1851.

Dans le département de la Seine, il n'y a eu en 1851 que 32 acquittés sur 100 accusés, au lieu de 37 sur 100, en 1850, et de 41 et 40 sur 100, en 1849 et en 1848.

Répression par nature des crimes. — Cette différence de répression d'un département à l'autre a sans doute en partie pour cause le plus ou le moins de fermeté du jury dans chaque département. Mais il est une cause dont il doit être tenu compte : c'est la nature des crimes qui motivaient les poursuites.

Ainsi, sur 100 accusés de crimes contre les personnes, il n'y a pas eu, en 1851, moins de 40 acquittés, tandis que, sur 109 accusés de crimes contre les propriétés, il n'y en a eu que 29. La proportion des acquittements, parmi les accusés de vol considérés isolément, est même descendue au-dessous de 23 sur 100 (227 sur 1,000).

Or, des 14 départements dans lesquels la répression a été la plus faible, sept : ceux de la Nièvre, de l'Aude, des Pyrénées-Orientales, de l'Isère, de la Drôme, de la Vendée et du Cantal, comptaient un nombre proportionnel très-élevé d'accusés de crimes contre les personnes.

Diverses autres circonstances, le sexe, l'âge, le degré d'instruction des accusés, semblent influer, comme la nature des crimes sur le résultat des poursuites.

Contumax. — Outre les accusations contradictoires, les cours d'assises en ont jugé 473 par contumace et sans l'assistance du jury, en 1851 ; elles comprenaient 531 accusés absents. En 1850, les cours d'assises avaient jugé 536 accusé contumax impliqués dans 478 accusations.

La cour d'assises de la Corse a eu à statuer, en 1851, sur 84 accusations comprenant 107 accusés contumax : c'est le cinquième du nombre total dés accusés, et presque tous ces

accusés étaient poursuivis pour assassinat ou pour meurtre. 53 ont été condamnés à la peine de mort, et 40 à celle des travaux forcés à perpétuité. Pendant cette même année, la cour d'assises de la Seine a jugé 77 accusés contumax.

Contumax repris. — Le nombre des accusés admis à purger leur contumace, soit qu'ils se représentent spontanément, soit qu'ils aient été arrêtés, est, tous les ans, très-faible, comparativement à celui des accusés jugés par contumace. En 1851, il n'a pas dépassé 134. C'est toujours dans le département de la Seine que les condamnés contumax parviennent à se soustraire en plus grand nombre aux recherches de la justice.

Délits politiques et de la presse. — Pendant l'année 1851, les cours d'assises ont jugé 879 prévenus de délits de presse ou politiques, impliqués dans 401 affaires. C'est 231 affaires et 283 prévenus de moins qu'en 1850. Les 879 prévenus de 1851 étaient poursuivis : 130 pour délits de presse périodique, 79 pour délits de presse non périodique, et 670 pour affiliation à des sociétés secrètes, cris séditieux et divers autres délits politiques. Les cours d'assises ont acquitté 579 des prévenus traduits devant elles, soit les deux tiers environ (66 sur 100) ; 231 ont été condamnés à l'emprisonnement, 69 à l'amende seulement.

Les décrets des 31 décembre 1851 et 17 février 1852, en restituant aux tribunaux correctionnels la connaissance de ces délits, auront certainement rendu leur répression plus sûre et plus ferme, et les cours d'assises, dispensées de donner à la connaissance de délits le plus souvent sans résultat, lors même qu'ils n'étaient pas sans importance, une partie de leur temps, pourront procéder au jugement des affaires criminelles avec plus de soin et de célérité.

II. — TRIBUNAUX DE POLICE CORRECTIONELLE.

Les 361 tribunaux de police correctionnelle qui, en 1850, avaient connu de 175,025 affaires de toute nature, comprenant 227,741 prévenus, n'ont jugé, en 1851, que 171,777 affaires et 221,441 prévenus. — La diminution de 3,248 affaires et 6,300 prévenus porte presque exclusivement sur les délits de chasse et les contraventions forestières. Voici

d'ailleurs quel a été, pendant les deux années, le nombre des affaires et des prévenus pour les délits les plus graves et les plus nombreux :

	1851.		1850.	
	Affaires.	Prévenus.	Affaires	Prévenus.
Rupture de ban de surveillance.	3,090	3,150	2,878	2.931
Vagabondage	7.528	8,236	7,626	8.427
Mendicité....................	8,15?	9,285	8,111	9.100
Rébellion....................	2,928	4,538	3,079	5,051
Outrages et violences envers des fonctionnaires publics........	8.918	10.939	8,331	10.533
Coups et blessures volontaires. .	13,684	19.854	14,153	21,263
Délits contre les mœurs........	1,845	2,569	1.599	2,213
Vols simples.........	24,516	31,835	23,121	30,081
Escroquerie.	1,652	2.085	1,475	1,862
Abus de confiance.......	1,653	1,912	1,651	1,881
Tromperie sur la qualité et la quantité des choses vendues..	1,719	1,978	214	267
Chasse (Délits de)............	18,939	22,784	22,319	25,276
Délits forestiers...............	54,133	71,866	57.606	77.699
	148,755	191,031	152,163	197,584

Excepté pour ce qui concerne la tromperie sur la qualité et la quantité des choses vendues, où l'accroissement du nombre des délits est dû à la loi du 27 mars 1851, qui a étendu la répression à des faits de fraude que n'atteignait pas le Code pénal, on ne remarque pas de grandes différences entre les totaux des deux années. Cependant les délits contre les mœurs, les vols et les escroqueries ont éprouvé une certaine augmentation.

Si l'on distingue les prévenus eu égard à la qualité des parties poursuivantes, on trouve que le nombre des prévenus jugés à la requête du ministère public est resté stationnaire : de 133.293, en 1850, il s'est élevé seulement à 133,490, en 1851 ; soit 197 de plus.

Le nombre des prévenus jugés à la requête des parties civiles a diminué de 10,576, en 1850, à 9,905, en 1851.

Celui des prévenus jugés à la requête des administrations publiques a également diminué de 83,872, en 1850, à 78,046, en 1851 : soit 5,826 de moins.

Sexe et âge des prévenus.—Les femmes étaient au nombre de 37,161, parmi les 221,441 prévenus jugés en 1851. C'est un sixième, ou 168 sur 1,000. La proportion n'était

que de 162 sur 1,000, en 1850. Parmi les prévenus de délits communs, on ne comptait, en 1851, que 149 femmes sur 1,000. Il y en avait 199 sur 1,000 parmi les prévenus de contraventions fiscales ou forestières.

L'âge de 3,984 prévenus de délits communs n'a pas pu être indiqué. Parmi les autres :

5,583 (0,041) n'avaient pas atteint leur seizième année;
15,526 (0,115) étaient âgés de 16 à 21 ans ;
114,204 (0,844) avaient plus de 21 ans.

135,313

Résultat des poursuites. — Sur les 221,441 prévenus jugés, en 1851, par les tribunaux correctionnels, il y en a eu :

22,785 d'acquittés (103 sur 1,000);
8,268 de condamnés à un an et plus d'emprisonnement (0,038);
70,261 — à moins d'un an d'emprisonnement (0,317);
116,959 — à l'amende (0,528.

Enfin, 3,168 jeunes délinquants (0,014), reconnus avoir agi sans discernement dans la perpétration des délits, ont été : 1,865 envoyés dans des maisons d'éducation pénitentiaire pour y être élevés, et 1,303 rendus à leurs familles qui les réclamaient et qui présentaient des garanties. 9 de ces derniers ont cependant été placés sous la surveillance de la haute police, en vertu du paragraphe 2 de l'article 271 du Code pénal.

Pour bien apprécier les résultats des poursuites, il est nécessaire de les considérer dans leurs rapports avec les parties poursuivantes, car la répression varie beaucoup tous les ans, suivant que les poursuites sont intentées à la requête du ministère public, des parties civiles ou des administrations publiques. Le petit état ci-après fait ressortir les différences (1).

(1) Dans cet état, les enfants envoyés dans des maisons d'éducation pénitentiaire ont été classés parmi les condamnés à l'emprisonnement, et ceux qui ont été remis à leurs parents parmi les acquittés.

Prévenus jugés à la requête :	TOTAL des prévenus.	PRÉVENUS acquittés.	PRÉVENUS condamnés à l'emprisonnement.	PRÉVENUS condamnés à l'amende.	SUR 1,000 PRÉVENUS acquittés.	SUR 1,000 PRÉVENUS condamnés à l'emprisonnement.	SUR 1,000 PRÉVENUS condamnés à l'amende.
du ministère public...........	133,490	47,143	77,574	38,773	128	581	291
des parties civiles............	9,905	4,269	850	4,786	431	86	483
des administrations publiques.	78,046	2,676	1,970	73,400	34	25	941
	221,441	24,088	80,394	116,959	109	363	528

Les résultats des poursuites sont à peu près les mêmes en 1851 qu'en 1850. Cependant le nombre proportionnel des acquittements a diminué de 8 millièmes (de 136 à 128 sur 1,000) sur les poursuites du ministère public, et de 5 millièmes (de 39 à 34 sur 1,000) sur les poursuites des administrations publiques. Il a augmenté, au contraire, de 11 millièmes (de 420 à 431 sur 1,000) sur les poursuites des parties civiles.

Pour tous les prévenus sans distinction, le nombre proportionnel des acquittements est, en 1851, inférieur de 4 millièmes à ce qu'il avait été en 1850.

La répression s'est aussi affermie en ce que les tribunaux ont, en 1851, prononcé un plus grand nombre de condamnations à un an et plus d'emprisonnement (8,268 au lieu de 7,261) et un peu moins de peines de très-courte durée (9,362 condamnations à moins de 6 jours d'emprisonnement, au lieu de 10,162).

L'article 463 du Code pénal a été appliqué, en 1851, à 544 sur 1,000 des prévenus condamnés pour des délits communs, auxquels cette disposition était applicable. De 1846 à 1850, le bénéfice en avait été étendu, année moyenne, à 561 condamnés sur 1,000.

Les tribunaux ont prononcé, en 1851, la mise en sur-

veillance contre 3,722 condamnés. En 1850, cette peine accessoire n'avait été appliquée qu'à 3,540 condamnés. L'interdiction des droits civiques, civils et de famille a été prononcée, en 1851, contre 1,223 condamnés; en 1850, elle l'avait été contre 1,599.

Les cours impériales et les tribunaux des chefs-lieux de département ont eu à statuer, en 1851, sur 9,174 appels de jugements des tribunaux correctionnels : c'est environ 53 appels pour 1,000 jugements. En 1850, il y en avait eu 52 sur 1,000.

Près des deux tiers des jugements attaqués (627 sur 1,000) ont été confirmés; 373 seulement ont été infirmés en tout ou en partie. En 1850, on comptait 610 jugements confirmés et 390 infirmés sur 1,000.

III. — RÉCIDIVES.

On remarque, en 1851, un accroissement marqué dans le nombre des récidives tant parmi les accusés que parmi les prévenus. En 1850, les cours d'assises et les tribunaux correctionnels en avaient jugé 26,402; ils en ont jugé 28,706, en 1851 : c'est 2,304 de plus : environ 9 p. 0/0. C'est moins une augmentation qu'une constatation plus complète des récidives; elle est due, sans aucun doute, à l'institution des casiers judiciaires (1), qui a permis de mieux connaître les antécédents des individus traduits en justice.

Parmi les individus jugés, en 1851, par les cours d'assises, 2,004 accusés et 158 prévenus de délits politiques ou de presse étaient en récidive. Ils avaient été précédemment

(1) Ces casiers ont été institués par une circulaire du 6 novembre 1850, qui, pour rendre plus efficaces les prescriptions des articles 600, 601 et 602 du Code d'instruction criminelle, a prescrit l'établissement, dans les greffes civils de nos 361 arrondissements et dans ceux des colonies, de casiers destinés à recevoir les bulletins de toutes les condamnations prononcées en matière criminelle ou correctionnelle. — Le bulletin de chaque condamné va se classer aussitôt après sa condamnation, au casier de l'arrondissement dans lequel se trouve le lieu de naissance du condamné; de sorte qu'il suffit maintenant de connaître le lieu d'origine d'un individu, pour obtenir facilement, à l'aide d'un extrait des casiers, les renseignements les plus exacts sur ses antécédents judiciaires.

condamnés : 145 aux travaux forcés, 97 à la réclusion, 682 à plus d'un an d'emprisonnement, 1,169 à un an ou moins d'un an de la même peine, et 69 à l'amende seulement.

Les accusés en récidive forment près des 3 dixièmes (283 sur 1,000) du nombre total des accusés jugés en 1851. En 1850, la proportion n'était que de 272 sur 1,000.

Il n'y avait que 137 femmes parmi les accusés en récidive, un peu moins de 7 sur 100 (68 sur 1,000).

Plus de la moitié des accusés et des prévenus de délits politiques et de presse qui étaient en récidive, 1,155 (534 sur 1,000) n'avaient subi qu'une condamnation antérieure; 461 en avaient subi deux; 212, trois; 113, quatre; 191, de cinq à dix.

Nature des crimes commis par les récidivistes. — Ils avaient été condamnés la première fois : 1,221 pour vol; 274 pour coups et blessures; 127 pour abus de confiance, escroquerie ou faux; 117 pour rébellion, violences ou outrages envers des fonctionnaires ou agents de la force publique; 115 pour vagabondage ou mendicité; 47 pour des crimes et délits contre les mœurs et 261 pour divers autres crimes ou délits.

En dernier lieu ils étaient poursuivis : 1,248 pour vol; 162 pour assassinat ou meurtre; 194 pour des viols ou des attentats à la pudeur; 135 pour faux; 50 pour incendie; 158 pour délits politiques ou de presse et 215 pour divers autres crimes.

Les cours d'assises se montrent en général sévères envers les récidivistes. Ainsi, en 1851, elles n'en ont acquitté que 391, ou 18 sur 100. Les autres ont été condamnés : 22 à mort; 87 aux travaux forcés à perpétuité; 600 aux travaux forcés à temps; 371 à la réclusion et 691 à l'emprisonnement.

Récidives parmi les prévenus. — Devant la juridiction correctionnelle les récidives ne sont exactement constatées que pour ce qui concerne les individus poursuivis à la requête du ministère public. Parmi les 133,490 individus qui ont été, en 1851, traduits de la sorte devant les tribunaux, 26,544 avaient été précédemment condamnés : c'est près du cinquième (199 sur 1,000) du nombre total. En 1850, la proportion n'était que de 182 sur 1,000.

Les récidivistes de 1851 avaient été condamnés antérieurement : 1,043 aux travaux forcés ; 765 à la réclusion ; 5,751 à plus d'un an d'emprisonnement ; 17,735 à un an et moins de la même peine ; et 1,250 à l'amende seulement.

Les femmes sont proportionnellement beaucoup plus nombreuses parmi les prévenus que parmi les accusés en récidive : elles forment plus de 14 centièmes des premiers (142 sur 1,000), tandis qu'il y en avait à peine 7 sur 100 des derniers.

Les deux cinquièmes environ, 11,387 des prévenus en récidive n'avaient subi qu'une condamnation antérieure ; 5,149 en avaient subi deux ; 2,940, trois ; 1,859, quatre ; 1,266, cinq ; 898, six ; 705, sept ; 484, huit ; 354, neuf ; 1,502 enfin, dix ou même davantage.

Ces nombreuses condamnations prononcées contre les mêmes individus accusent évidemment l'impuissance de notre système de répression à produire l'amendement de ceux qui y sont soumis. Mais il faut bien y voir aussi la fâcheuse conséquence de l'indulgence des magistrats, qui, en appliquant le bénéfice des circonstances atténuantes, prononcent trop souvent des peines de très-courte durée, même contre les individus que leurs mauvais antécédents semblent rendre très-peu dignes de commisération.

Ainsi, grâce à cette indulgence, 2,905 prevenus ont pu etre, dans le courant de l'année 1851, jugés et condamnés deux fois en récidive ; 387, trois fois ; et 64 jusqu'à quatre et cinq fois.

Des 26,544 prévenus jugés en 1851 en récidive, 10,591, les deux cinquièmes, avaient été condamnés la première fois pour vol ; 6,804, pour vagabondage ou mendicité ; 2,892, pour coups et blessures volontaires ; 1,654, pour rébellion, violences et outrages envers des fonctionnaires ou agents de la force publique ; 1,159, pour abus de confiance, escroquerie ou faux ; 433, pour crimes ou délits contre les mœurs, et 3,011, pour d'autres crimes ou délits.

Les délits qui faisaient l'objet des dernières poursuites étaient : pour 6,765 prévenus, le vol ; pour 4,874, la mendicité ; pour 3,398, le vagabondage ; pour 3,152, l'infraction au ban de surveillance ; pour 2,357, la rebellion, les vio-

lences ou les outrages envers des fonctionnaires publics ou des agents de la force publique; pour 2,117, des coups et blessures volontaires; pour 840, l'abus de confiance ou l'escroquerie; pour 388, des délits contre les mœurs; pour 2,653, enfin, diverses autres infractions.

La répression des récidivistes n'est pas moins assurée devant la juridiction correctionnelle que devant les cours d'assises; mais elle manque souvent de fermeté, comme il a été exposé plus haut. 1,017 seulement (38 sur 1,000) des prévenus en récidive ont été acquittés; les autres ont été condamnés: 1,383, à l'amende seulement; 19,457, à moins d'un an d'emprisonnement; 769, à un an; 3,384, d'un an à cinq; 447, à cinq ans; 61, de cinq à dix ans; et 26 à dix ans de la même peine.

Des récidives dans leurs rapports avec les lieux où les peines ont été subies. — Les résultats constatés dans le compte de 1851 ont continué de démontrer le peu d'influence qu'exerce sur l'amendement des condamnés leur détention dans nos maisons centrales. Les récidives, en effet, ne sont pas moins fréquentes parmi les libérés de ces maisons que parmi les libérés des bagnes, dont la suppression a été ordonnée par le décret du 27 mars 1852. Celles qui sont connues pendant les cinq années qui suivent la libération s'élèvent de 36 à 38 sur 100 du nombre total des libérés.

Un nouveau tableau a été consacré, dans le compte de 1851, aux divers établissements pénitentiaires affectés aux jeunes détenus. Ces établissements étaient, en 1851, au nombre de 31, savoir: 19 établissements particuliers ou colonies agricoles recevant des jeunes détenus moyennant une subvention de l'État; sept quartiers spéciaux annexés aux maisons centrales de Clairvaux, de Clermont, de Fontevrault, de Gaillon, de Hagueneau, de Loos et de Rennes, et cinq maisons spéciales placées, comme les quartiers précédents, sous la direction exclusive du Gouvernement, deux à Paris, une à Lyon, une à Rouen et une à Strasbourg.

Ces 31 établissements renfermaient ensemble 5,416 jeunes détenus au 31 décembre 1851, savoir: 4,625 garçons et 791 filles.

Toutes les filles étaient occupées à des travaux industriels. Parmi les garçons, 2,568 étaient appliqués à l'agriculture et 2,057 à l'industrie.

Il est sorti, en 1851, de ces divers établissements, 1,092 jeunes libérés : 887 garçons et 205 filles. Tous savaient au moins lire, et presque tous ceux qui sortaient des établissements particuliers avaient reçu un petit pécule pour subvenir à leurs premiers besoins.

Il en a été repris et jugé de nouveau, dans la même année, 41 seulement : une fille et 40 garçons, dont 25 avaient été détenus dans les établissements industriels et 15 dans les colonies agricoles.

Il serait impossible d'induire des résultats d'une seule année des données de quelque valeur sur les effets du régime de ces divers établissements. Il faut attendre que les recherches aient été poursuivies quelques années encore.

IV. — SIMPLE POLICE.

Les 2,681 tribunaux de simple police ont rendu ensemble 237,741 jugements définitifs, en 1851, savoir : 201,928 jugements contradictoires et 35,813 par défaut. Ces 237,741 jugements ont été prononcés : 232,658 à la requête du ministère public et 5,083 seulement à la requête des parties civiles.

Ils intéressaient 320,431 inculpés. Les tribunaux se sont déclarés incompétents à l'égard de 1,390 inculpés. Les autres ont été : 28,975 (91 sur 1,000) acquittés, 271,579 (851 sur 1,000) condamnés à l'amende, et 18,487 (58 sur 1,000) à l'emprisonnement.

En 1850, les tribunaux de simple police n'avaient rendu que 230,922 jugements, comprenant 306,381 inculpés.

Les 9 tribunaux de simple police du département de la Seine ont prononcé ensemble 26,889 jugements, un peu plus du dixième (113 sur 1,000) du nombre total.

Les *juges de paix* ont en outre procédé, en 1851, à 27,266 informations criminelles, en cas de flagrant délit, par suite de délégation ou bien en vertu de commissions rogatoires. Ils ont entendu dans ces affaires 134,393 témoins.

V. — INSTRUCTION CRIMINELLE.

Pendant l'année 1851, le ministère public a été secondé, dans l'exercice de la police judiciaire, par 2,847 juges de paix; 1,107 commissaires de police, assistés de 4,091 agents; 17,141 gendarmes, divisés en 3,121 brigades; 36,835 maires; 35,025 gardes champêtres communaux; 29,276 gardes particuliers assermentés; 9,865 gardes forestiers et 25,356 douaniers. Ces trois dernières catégories d'agents ne concourent guère à l'action de la police judiciaire que pour ce qui concerne les contraventions spéciales qu'ils ont mission de rechercher et de constater.

Le ministère public a reçu pendant cette année 251,666 procès-verbaux, plaintes ou dénonciations, savoir :

1. Des juges de paix	13,268
2. Des commissaires de police	63,965
3. De la gendarmerie	107,586
4. Des maires	23,555
5. Des gardes champêtres communaux	10,077
6. De toute autre manière	33,215
Ensemble	251,666

En 1850, le nombre des plaintes, dénonciations et procès-verbaux avait été de 249,817, ou seulement 1,849 de moins.

En ajoutant aux 251,666 affaires de toute nature parvenues, en 1851, à la connaissance du ministère public, celles, au nombre de 1,230, dont il était resté saisi le 31 décembre 1850, on obtient un total de 252,896. Dans ce nombre ne sont pas compris les délits forestiers ou de pêche et les contraventions en matière de douanes ou de contributions indirectes, qui sont portés directement devant les tribunaux correctionnels par les administrations publiques compétentes.

Après information préalable, le ministère public a dû classer au parquet, comme non susceptibles d'être poursuivies, 97,135 de ces affaires : près des 2 cinquièmes (386 sur 1,000). Il en a communiqué 87,396 aux juges d'instruction : 60,846 ont été portées à l'audience par cita-

tion directe ; 6,353 renvoyées aux tribunaux de simple police ou aux autres juridictions compétentes ; enfin, il restait à statuer sur 1,166, le 31 décembre 1851.

Les juges d'instruction ont eu à donner leurs soins, en 1851, à 92,951 affaires. Il en restait 6,720 en cours d'instruction, le 31 décembre de cette année. Les autres ont été réglées :

26,668 par des ordonnances de non-lieu (1);
6,242 par des ordonnances de renvoi aux chambres d'accusation,
52,026 par des ordonnances de renvoi en police correctionnelle ;
1,079 par des ordonnances de renvoi devant d'autres juridictions;
216 enfin ont été évoquées par les cours impériales.

Les chambres d'accusation ont rendu 6,655 arrêts en 1851, savoir :

6,034 arrêts de renvoi aux assises;
177 arrêts de renvoi en police correctionnelle;
5 arrêts de renvoi en simple police ou devant d'autres juridictions;
419 arrêts de non-lieu à suivre.

— Les affaires laissées sans poursuite, en 1851, soit par une décision du ministère public, soit en vertu d'ordonnances définitives des chambres du conseil ou d'arrêts des chambres d'accusation, sont au nombre de 124,069, c'est-à-dire près de la moitié (493 sur 1,000) de celles dont le ministère public a eu à s'occuper dans l'année.

Les 124,069 affaires ainsi abandonnées avaient pour objet : 15,250, des crimes, et 108,819, des délits. Les motifs de la cessation des poursuites ont été les suivants : pour 55,192 affaires (445 sur 1,000), les faits dénoncés ne constituaient ni crimes, ni délits; pour 34,255)276 sur 1,000), ils étaient sans gravité, ou bien les charges recueillies contre les auteurs présumés étaient insuffisantes ; pour 26,907 (217 sur 1,000), les auteurs des crimes ou délits reconnus constants n'ont pu être découverts ; enfin, à l'égard de 7,715 affaires (62 sur 1,000), les poursuites ont été abandonnées pour divers autres motifs.

(1) 153 de ces ordonnances ont été frappées d'opposition.

Aux 124,069 affaires sans suite ci-dessus, on pourrait ajouter 12,660 affaires qui, devant les cours d'assises et devant la juridiction correctionnelle, ont été suivies de l'acquittement de tous les accusés ou prévenus qui y étaient impliqués.

Détention préventive. — Le nombre des individus arrêtés préventivement a été de 79,590, en 1851. En 1850, il y en avait eu un peu moins : 78,679.

Les magistrats ont ordonné la mise en liberté provisoire, sous caution, de 1,171 individus arrêtés préventivement, en 1851. Les autres ont été : 51,653 condamnés par les cours d'assises et les tribunaux correctionnels, et 26,766 acquittés par les mêmes juridictions ou renvoyés des poursuites par les chambres du conseil ou les chambres d'accusation.

La détention préventive de ces derniers a duré :
Moins d'un mois pour 19.820 (741 sur 1,000);
D'un à deux mois pour 4,056 (152 sur 1,000);
De deux à trois mois pour 1,448 (54 sur 1,000);
De trois à six mois pour 1,163 (43 sur 1,000);
De six mois et plus pour 279 (10 sur 1,000).

VI. — COUR DE CASSATION.

La chambre criminelle de la cour de cassation a été saisie, en 1851, de 1,525 pourvois, qui étaient dirigés :
848 contre des arrêts criminels;
441 contre des jugements ou arrêts en matière correctionnelle;
147 contre des jugements de simple police;
89, enfin, contre des décisions des conseils de discipline de la garde nationale.

Ces divers pourvois étaient formés :
267 par le ministère public,
1,258 par les parties intéressées.

La même chambre a statué, durant cette même année, sur 1,552 pourvois : elle a prononcé 339 arrêts de cassation, 887 arrêts de rejet et 326 arrêts de non-lieu à statuer.

Elle a, en outre, accueilli 48 demandes en réglement de

juges, et statué sur 7 demandes en renvoi pour cause de suspicion légitime ou de sûreté publique ; elle a rejeté 3 de ces dernières et admis les 4 autres.

En 1850, les travaux de la chambre criminelle avaient été à peu près les mêmes qu'en 1851. Saisie de 1,543 pourvois ou demandes, elle avait prononcé 1,560 arrêts.

C'est en matière criminelle que les pourvois en cassation sont le plus fréquents. Les arrêts rendus par les cours d'assises, en 1851, ont été attaqués par cette voie dans la proportion de 1 sur 8 environ (134 sur 1,000) ; mais la plupart des pourvois ont été rejetés, car il y a eu seulement 57 arrêts cassés : 1 sur 13.

En matière correctionnelle, on compte à peine 3 pourvois en cassation par 1,000 jugements.

VII. — SUICIDES, GRACES, CONTRAINTE PAR CORPS.

Parmi les décès dout le ministère public a eu à rechercher les causes, en 1851, l'information a fait connaître que 3,598 constituaient des morts volontaires ou *suicides*. C'est, à 2 près, le même nombre qu'en 1850.

Les suicidés de 1851 se divisent en 2,737 hommes (76 sur 100) et 861 femmes (24 sur 100).

Les grâces collectives accordées en 1851, sur les propositions de l'Administration, ont été moins nombreuses que l'année précédente. 561 condamnés seulement ont ainsi obtenu, en récompense de leur bonne conduite soutenue dans les lieux de détention où ils subissaient leur condamnation : 223, la remise du reste de leur peine, et 338, une commutation ou réduction de peine. 643 condamnés avaient obtenu de semblables remises ou réductions de peines en 1850.

Le nombre des individus arrêtés et retenus par voie de contrainte par corps pour le paiement de condamnations judiciaires a été de 3,772 : dans ce nombre ne sont pas compris les délinquants forestiers emprisonnés également par voie de contrainte ; il y en a eu 4,043.

RÉSULTAT DE LA JUSTICE CIVILE.

I. COUR DE CASSATION. — II. COURS IMPÉRIALES OU D'APPEL. — III. TRIBUNAUX CIVILS DE PREMIÈRE INSTANCE : *ventes judiciaires*, etc. — IV. TRIBUNAUX DE COMMERCE. — V. JUSTICES DE PAIX. — VI. ASSISTANCE JUDICIAIRE. — VII. CONTRAINTE PAR CORPS.

I. COUR DE CASSATION.

Le nombre des pourvois nouveaux inscrits, en 1851, au rôle de la chambre des requêtes a été de 816. Ils étaient dirigés : 372 contre des arrêts de cours impériales ; 107 contre des jugements de tribunaux civils ; 4 contre des jugements de tribunaux de commerce ; 331, contre des décisions de juges de paix, rendues la plupart en matière électorale, et 2 enfin contre des décisions de chambres de discipline.

En 1850, le nombre des pourvois avait été de 1,406 c'était 590 de plus qu'en 1851. L'augmentation portait exclusivement sur les pourvois formés contre des décisions de juges de paix en matière électorale ; on en comptait en effet 909, au lieu de 331, en 1851.

La chambre des requêtes a statué, en 1851, sur 826 pourvois. Elle en a rejeté 500, près de trois cinquièmes ; et admis 326, un peu plus de deux cinquièmes. En 1850, elle avait prononcé 1,348 arrêts.

Il lui restait, le 31 décembre 1851, à statuer sur 389 pourvois.

La chambre civile a rendu 277 arrêts définitifs en 1851 ; savoir : 101 arrêts de rejet (365 sur 1,000) et 176 arrêts de cassation (635 sur 1,000). En 1850, elle avait rendu 398 arrêts.

Au 31 décembre 1851, elle restait saisie de 244 pourvois.

(1) Voir dans l'*Annuaire* pour 1853, page 167, le résultat de la justice civile de 1821 à 1850, et p. 185, les résultats de la justice commerciale de 1832 à 1850.

Si le nombre des arrêts, tant de la chambre des requêtes que de la chambre civile, avait été beaucoup plus considérable en 1850 qu'en 1851, c'est que l'une et l'autre avaient eu à statuer sur un plus grand nombre de pourvois en matière électorale, lesquels devaient être jugés d'urgence et étaient d'une appréciation plus facile que les pourvois en toute autre matière.

II. COURS IMPÉRIALES OU D'APPEL.

Les cours impériales ont été saisies, en 1851, de 9,415 affaires civiles ou commerciales. En 1850, il en avait été inscrit à leur rôle 9,484, ou 69 de plus.

Aux 9,415 causes nouvelles introduites, en 1851, devant les cours impériales, il faut ajouter : 1° 210 affaires réinscrites après avoir été considérées comme terminées les années précédentes, par transaction ou désistement ; 2° 129 affaires revenant sur opposition à des arrêts par défaut prononcés en 1850, et qui avaient été déjà comptées parmi les affaires jugées définitivement ; 3° enfin 4,974 causes qui restaient à juger le 31 décembre 1850. On obtient ainsi un total de 14,728 affaires à juger, qui se divisent ainsi :

11,049 appels de jugements en matière civile,
3,026 appels de jugements en matière commerciale,
279 appels de sentences arbitrales,
374 contestations soumises directement aux cours et relatives à l'exécution d'arrêts antérieurs.

Des 14,728 causes anciennes ou nouvelles portées devant elles, les cours impériales en ont terminé 9,549 en 1851 : c'est un peu moins des deux tiers (649 sur 1,000). Le nombre total des affaires terminées avait été plus considérable en 1850 : il s'était élevé à 10,204, soit 655 de plus. Les 9,549 affaires terminées, en 1851, par les cours impériales l'ont été : 6,861 (719 sur 1,000) par des arrêts contradictoires ; 764 (80 sur 1,000) par des arrêts par défaut ; 1,924 enfin (201 sur 1,000) par radiation, à la suite de transaction ou de désistement.

Les cours impériales ont prononcé 706 arrêts préparatoires ou interlocutoires, ordonnant divers moyens d'in-

struction déstinés à les éclairer sur le mérite des prétentions des parties.

Les causes restant à juger aux rôles des 27 cours impériales, le 31 décembre 1851, étaient au nombre de 5,179, ou 352 sur 1,000 du nombre total des affaires à juger. Le 31 décembre 1850 il n'était resté à juger par les mêmes cours que 4,974 affaires; et cependant les causes nouvelles avaient été un peu plus nombreuse qu'en 1851.

Les cours impériales qui laissaient le plus grand nombre proportionnel d'affaires à juger au 31 décembre 1851 sont celles :

De Besançon	378	sur	639,	ou	592	sur mill.
De Caen	543		1,153,		471	—
De Nimes	209		466,		448	—
De Grenoble	224		501,		447	—
De Riom	265		611,		434	—
De Bordeaux	317		743,		427	—
De Paris	1,245		3,347,		372	—
De Bourges	144		402,		358	—
De Toulouse	180		506,		356	—

Si l'arriéré s'explique, dans quelques-unes de ces cours, par le grand nombre d'affaires à juger chaque année, quelques autres ne sauraient invoquer la même raison : notamment les cours de Grenoble, de Riom, qui, avec leurs quatre chambres, n'ont pas terminé, en 1851, autant d'affaires que certaines cours qui n'ont que trois chambres ; la cour de Besançon, qui, en présence d'un nombre assez élevé de causes à juger, nombre qu'accroit tous les ans l'arriéré, n'a rendu que 157 arrêts contradictoires, tandis que plusieurs autres cours de la même classe en ont prononcé plus de 200. Les cours de Nimes et de Bourges auraient également pu, ce semble, laisser moins de causes à juger au 31 décembre 1851.

III. TRIBUNAUX CIVILS DE PREMIÈRE INSTANCE.

Les 361 tribunaux civils ont été saisis, en 1851, de 115,942 affaires nouvelles. En 1850, ce nombre était de 122,722, et, en 1849, de 125,072. Il y a donc eu, en 1851, une diminution de 6,780 causes, comparativement à 1850, et de 9,130, comparativement à 1849. Ces deux dernières

années avaient d'ailleurs présenté un accroissement assez considérable sur les années précédentes; et le nombre des affaires n'est inférieur, en 1851, que de 293 au nombre moyen annuel des années 1841 à 1845.

Les tribunaux civils ont eu à juger, en 1851, outre les 115,942 affaires nouvelles, 1° 46,656 causes qui étaient restées à juger au 31 décembre 1850; 2° 7,107 causes réinscrites aux rôles après en avoir été rayées précédemment comme terminées par transaction ou abandon; 3° enfin 2,025 affaires terminées en 1850 par des jugements par défaut qui, après avoir été considérés comme définitifs, ont été attaqués par la voie de l'opposition en 1851 : c'est, ensemble, 171,730 affaires du rôle. De ces 171,730 causes du rôle, 84,662 (493 sur 1,000) étaient des causes ordinaires, et 87,068 (507 sur 1,000) des causes sommaires. Les proportions étaient presque identiques en 1850 : causes ordinaires, 488 sur 1,000; causes sommaires, 512.

Les trois quarts des affaires du rôle général qui étaient à juger, 128,681 (749 sur 1,000), ont reçu une solution en 1851 ; elles ont été terminées : 60,732 (472 sur 1,000) par des jugements contradictoires ; 32,828 (255 sur 1,000) par des jugements par défaut, et 35,121 (273 sur 1,000) par radiation à la suite de transaction ou d'abandon. En 1850, il avait été terminé 134,988 causes du rôle, savoir :

62,777 par des jugements contradictoires.
36,771 par des jugements par défaut,
35,440 par transaction ou abandon.

Les travaux des tribunaux avaient été plus considérables. Ces tribunaux avaient rendu 2,045 jugements contradictoires et 3,943 jugements par défaut de plus qu'en 1851.

Les 93,560 jugements contradictoires ou par défaut rendus, en 1851, par les tribunaux civils se divisent en 50,143 jugements de premier ressort (536 sur 1,000) et 43,417 jugements en dernier ressort (464 sur 1,000.) Le rapport entre ces deux espèces de jugements était, à deux millièmes près, le même en 1850.

Il y a eu 7,019 appels formés, en 1851, contre des jugements en matière civile. Si on compare ce nombre à celui des jugements en premier ressort, les seuls qui fussent

susceptibles d'être attaqués par cette voie, on trouve 14 appels pour 100 jugements, ou 1 sur 7 environ.

Il restait 43,049 affaires du rôle général à juger le 31 décembre 1851 ; c'est le quart (251 sur 1,000) du nombre total. 13,831 avaient déjà été l'objet de jugements préparatoires ou interlocutoires prescrivant divers moyens d'instruction.

Les 43,049 affaires qui restaient à juger à la fin de l'année 1851 étaient inscrites aux rôles :

14,240	(331 sur 1,000)	depuis moins de trois mois,
8,260	(192 —)	depuis trois mois jusqu'à six,
9,034	(210 —)	depuis six mois jusqu'à douze,
7,001	(162 —)	depuis un an jusqu'à deux,
4,514	(105 —)	depuis plus de deux ans.

Ainsi 28,809 causes, les deux tiers, étaient arriérées, aux termes de la loi, puisqu'elles étaient inscrites depuis plus de trois mois.

Les affaires restant à juger le 31 décembre 1851 se répartissent assez inégalement entre les 361 tribunaux. 3 n'en avaient aucune : ceux de Barcelonnette, de Montmorillon et de Guingamp ; et plusieurs autres en comptaient un très-petit nombre.

En général, l'arriéré a diminué, en 1851, dans presque tous les siéges. Au 31 décembre de l'année précédente, 49 tribunaux avaient laissé à juger au moins deux cinquièmes des affaires dont ils avaient eu à s'occuper, et la proportion s'était élevée pour quelques-uns jusqu'à 66, 63 et 60 sur 100. Au 31 décembre 1851, il n'y avait plus que 29 tribunaux qui laissassent à juger les deux cinquièmes au moins des affaires portées à leurs rôles. — L'arriéré de plusieurs de ces tribunaux s'explique en partie par l'importance de leurs travaux eu égard à leur personnel. Mais, dans quelques autres, la même excuse ne saurait être invoquée ; leur fâcheuse situation a fixé particulièrement mon attention.

Outre les affaires du rôle général, les tribunaux civils ont eu à juger 55,799 affaires portées directement devant eux sur requête ou sur rapport, sans inscription préalable au rôle général. Ils ont prononcé dans ces affaires 45,236 ju-

gements en audience publique et 10,563 jugements en chambre du conseil. — La plupart de ces jugements ne sont ordinairement que des actes de forme, tels que jugements d'homologation d'avis de parents ou d'actes de notoriété, jugements d'adjudication dans les diverses espèces de ventes judiciaires, etc. Quelques-uns, cependant, statuent sur des questions graves, et parfois difficiles, en matières d'incidents sur ordres, sur saisies immobilières ; mais la solution de ces questions est presque toujours préparée par un juge-commissaire rapporteur.

Jugements préparatoires. — Les tribunaux civils ont prononcé 32,535 jugements d'avant-faire-droit, en 1851, savoir : 1° 26,848 jugements préparatoires ou interlocutoires ordonnant divers moyens d'instruction, tels que : expertises, 6,577 ; enquêtes par écrit, 2,673 ; enquêtes sommaires, 1,399 ; comparutions personnelles, 1,852 ; interrogatoires sur faits et articles, 921 ; transports sur les lieux, 495, etc. ; 2° 5,687 jugements statuant sur les demandes incidentes : provisions alimentaires, mises en cause de garants, déclinatoires, etc.

Les jugements d'avant-faire-droit sont, au nombre total des affaires terminées, dans le rapport de 253 sur 1,000, ou 1 pour 4 affaires environ.

Ordonnances des présidents. — Les présidents des 361 tribunaux ont rendu ensemble 129,885 ordonnances de toute nature, notamment :

20,429 ordonnances portant autorisation d'assigner à bref délai ;
3,635 ordonnances en matière de séparation de corps ;
8,948 ordonnances relatives à l'ouverture de testaments ;
2,341 ordonnances d'envoi en possession de legs universels ;
18,616 ordonnances autorisant des saisies-arrêts ou gageries ;
1,033 ordres d'arrestation, par voie de correction paternelle, de 525 garçons et de 508 filles.

Parmi ces ordres d'arrestation, 786, plus des 3/4, émanaient du président du tribunal de la Seine.

Ventes judiciaires. — Le nombre des ventes judiciaires a diminué en 1851. Il en avait été fait 24,903, en 1850 ; et il n'y en a plus que 22,405, en 1851 ; soit 2,498 de moins, ou 10 p. 0/0. Cette diminution, qui porte pour les trois cinquièmes sur les ventes sur saisie immobilière, est un

heureux symptôme de l'amélioration de la situation de la propriété foncière.

Les 22,405 ventes judiciaires terminées en 1851 ont été faites : 14,211 à la barre des tribunaux, et 8,194 devant des notaires auxquels les tribunaux les avaient renvoyées. Ces ventes se divisent ainsi qu'il suit, eu égard à leur nature :

11,015	ventes	sur saisie immobilière,
6,864	—	sur licitation,
1,953	—	de biens de mineurs ou d'interdits,
685	—	par suite de surenchère sur aliénations volontaires (*article 2185 du Code civil*),
920	—	de biens dépendant de successions bénéficiaires,
284	—	de biens dépendant de successions vacantes,
220	—	d'immeubles dotaux,
401	—	de biens de faillis,
63	—	autres espèces de ventes.

De nombreux incidents ont été soulevés dans ces ventes ; l y a été statué par 9,391 jugements, qui ont ordonné ou autorisé :

181	des expertises,
633	des distractions d'immeubles,
1,691	des conversions de saisies en ventes volontaires,
2,913	des surenchères,
558	des reventes sur folle enchère,
1,138	des sursis,
1,385	des baisses de mises à prix,
892	diverses autres mesures.

Les incidents sont au nombre total des ventes dans le rapport de 419 sur 1,000. Ils avaient été plus nombreux encore en 1850 et en 1849, où l'on en comptait 438 et jusqu'à 460 pour 1,000 ventes en moyenne.

Les ventes se divisent, quant à l'importance des immeubles vendus, en :

1,855	ventes dont le produit n'a pas dépassé............	500 f.
2,226	ventes dont le produit a varié d...............	501 à 1,000
3.890	— de..........	1.001 à 2,000
6,045	— de..........	2,001 à 5,000
3,765	— de..........	5,001 à 10.000
2,325	— de..........	10,001 à 20,000
1,484	— de..........	20,001 à 50.000
460	— de.........	50,001 à 100,000
315	ont excédé..................................	100,000

Le produit d'un petit nombre de ventes faites devant notaires n'a pu être indiqué. Les 22,365 ventes dont le prix a pu être indiqué ont produit ensemble une somme totale de 232,265,021 francs, soit en moyenne 10,385 francs par chaque vente.

IV. — TRIBUNAUX DE COMMERCE.

Le nombre des affaires commerciales inscrites pour la première fois aux rôles, qui était de 138,037, en 1850, s'est élevé à 138,898, en 1851 : c'est une augmentation presque insensible. Ces affaires étaient beaucoup plus nombreuses les années antérieures : en 1848, on en comptait 256,953. Outre les 138,898 affaires nouvelles inscrites aux rôles en 1851, les tribunaux de commerce ont eu à juger 2,716 affaires anciennes, qui ont été réinscrites après avoir été classées dans les comptes précédents comme terminées, et 6,481 affaires qui étaient restées à juger le 31 décembre 1850 : ensemble, 148,095. Sur ce nombre, 126,355 causes ont été portées devant les 221 tribunaux spéciaux de commerce, et 21,740 devant les 170 tribunaux civils jugeant commercialement dans les arrondissements où la juridiction spéciale n'est pas établie.

Les neuf dixièmes des causes commerciales : 140,875 ont été terminées dans l'année, savoir : 35,250 (250 sur 1,000) par des jugements contradictoires; 74,169 (527 sur 1,000) par des jugements par défaut ; 1,687 (12 sur 1,000) par des jugements de renvoi devant arbitres ; et 29,769 (211 sur 1,000) par radiation à la suite de transaction ou de désistement. — Il ne restait que 7,220 causes commerciales à juger le 31 décembre 1851 : c'est un vingtième seulement du nombre total (49 sur 1,000.)

Les tribunaux de commerce, outre les jugements prononcés dans les affaires contentieuses inscrites à leurs rôles, ont prononcé 13,674 jugements sur requête ou sur rapport, dont 9,895 en matière de faillites.

Faillites. — Le nombre des faillites nouvelles a aussi augmenté légèrement en 1851 ; il en a été ouvert 2,305, au lieu de 2,144 en 1850. Mais le nombre en est encore bien

inférieur à celui des années 1849 à 1845, où il dépassait 3,000. Il avait même été de 4,762 en 1847.

L'année 1850 avait légué à 1851 un arriéré de 6,606 faillites à liquider. Ces anciennes faillites, réunies aux 2,305 nouvelles, donnent un total de 8,911.

Il n'en a pu être terminé, en 1851, que 2,472, moins de trois dixièmes du nombre total. Ces 2,472 faillites ont été terminées : 871 par concordat, 975 par liquidation de l'union, 525 par des déclarations d'insuffisance d'actif, et 101 par des jugements qui ont rapporté les jugements déclaratifs des faillites. En 1850, il avait été terminé 3,019 faillites, un sixième de plus.

Il restait donc 6,439 faillites à liquider le 31 décembre 1851 ; mais un sixième d'entre elles environ, 1,032, sont d'anciennes faillites abandonnées après contrat d'union, parce qu'il a été reconnu qu'il n'y avait rien à distribuer entre les créanciers, et que le contrat d'union faisait obstacle à ce que ces faillites pussent être closes conformément à l'article 527 du Code de commerce.

Les 1,846 faillites terminées en 1851 par concordat ou liquidation de l'union présentaient ensemble 33,474,274 fr. d'actif, dont 13,682,825 francs d'actif immobilier et 19,791,449 francs d'actif mobilier.

Le passif de ces 1,846 faillites s'élevait à 104,584,027 fr., savoir : créances hypothécaires, 13,517,903 fr.; créances privilégiées, 5,235,784 fr.; créances chirographaires, 85,830, 340 fr.

Les créanciers chirographaires non privilégiés n'ont reçu que 17 fr. 15 c. p. 0/0 de leurs créances.

Pendant l'année 1851, il a été déposé aux greffes des tribunaux de commerce 2,278 actes de sociétés nouvelles, savoir :

Sociétés en nom collectif	1,700
Sociétés en commandite	412
Sociétés par actions nominatives	78
— au porteur	88

Il s'est formé, en outre, avec l'autorisation du Gouvernement, 9 sociétés anonymes.

Sentences arbitrales. — Le nombre des sentences arbitrales déposées aux greffes des tribunaux de commerce a

été, en 1851, de 785, dont 654 ont été rendues par les deux arbitres primitivement désignés, et 131 avec l'assistance d'un sur-arbitre appelé conformément à l'article 60 du Code de commerce. En 1850, le nombre des sentences arbitrales avait éte de 821.

V. JUSTICES DE PAIX.

Le nombre des billets d'avertissement délivrés, en 1851, par les juges de paix, conformément à l'article 17 de la loi du 25 mai 1838, a été de 2,606,238, environ 3,000 de plus qu'en 1850. Divisé entre les 2,847 juges de paix, ce nombre de 2,606,238 billets d'avertissement donnerait pour chacun d'eux, en moyenne, 915; mais la répartition est loin de s'en faire ainsi d'une manière uniforme : tandis que certains juges de paix en ont délivré de 4 à 6,000, d'autres en ont délivré à peine 100 dans l'année.

Plus de la moitié des avertissements ainsi délivrés sont restés sans effet. Toutefois, les affaires portées volontairement devant les juges de paix, pour y recevoir une solution amiable et sans frais, ont été fort nombreuses : il n'y en a pas eu moins de 1,246,026. Près des trois quarts (739 sur 1,000) ont été arrangées par les soins de ces magistrats.

Comme conciliateurs à l'audience, en vertu des articles 48 et suivants du Code de procédure civile, les juges de paix ont été saisis, en 1851, de 53,520 affaires de la compétence des tribunaux civils : c'est 3,747 de moins qu'en 1850.

Dans 9,354 de ces affaires, le défendeur, ayant refusé d'obéir à la citation, a été condamné à l'amende (article 56 du Code de procédure civile). Dans les 44,166 autres affaires, le défendeur a comparu personnellement ou par mandataire, et les juges de paix, après avoir entendu les deux parties, ont réussi à terminer à l'amiable 20,119 différends (456 sur 1,000). Les autres ont été renvoyés devant les tribunaux de première instance.

Dans leurs attributions judiciaires, les juges de paix ont eu à connaître, en 1851, de 530,279 affaires; 9,133 restaient à juger de l'année antérieure; les autres ont été introduites : 16,698 par la comparution volontaire des parties et 504,448 sur citation. Ces nombres diffèrent très-

peu de ceux de 1850. Il y avait eu seulement, cette dernière année, 12,841 affaires de plus, presque toutes introduites par citation.

Les affaires soumises aux juges de paix en 1851 ont été, pour la plupart, terminées dans l'année. 8,878 seulement moins de 2 sur 100, restaient à juger au 31 décembre 1851; les autres ont été :

166,939 (320 sur 1,000) jugées contradictoirement,
99,130 (190 —) jugées par défaut,
176,219 (338 —) arrangées,
79,113 (152 —) abandonnées par les parties.

Les jugements d'avant-faire-droit sont proportionnellement moins nombreux devant les tribunaux de paix que devant les tribunaux de première instance. Cependant il en a été prononcé 83,255; c'est 160 pour 1,000 affaires. Ils ordonnaient : 32,075, des enquêtes; 7,894, des expertises; 15,501, des transports sur les lieux; 27,785 enfin, divers autres moyens d'instruction.

Les tribunaux de paix ont prononcé 14,706 jugements en matière d'actions possessoires, et 1,156 jugements statuant sur des demandes de pension alimentaire, dont les dix onzièmes ont été accueillies. Il a été porté devant ces mêmes tribunaux de paix 1,669 appels de décisions des maires en matière électorale. Les deux tiers de ces appels : 1,073 ont été accueillis et 596 seulement ont été rejetés.

Sur les 266,069 jugements définitifs contradictoires ou par défaut rendus en 1851 par les tribunaux de paix, 195,168 étaient en dernier ressort, et seulement 70,901, un peu plus du quart (266 sur 1,000), en premier ressort. Il a été interjeté appel de 3,883 de ces derniers : un vingtième environ (55 sur 1,000). Un cinquième des appels formés a été suivi de désistement.

Parmi les jugements des tribunaux de paix déférés aux tribunaux de première instance par la voie de l'appel, il y en a eu deux tiers environ (648 sur 1,000) de confirmés et un peu plus du tiers seulement (352 sur 1,000) d'infirmés.

VI. CONSEILS DE PRUD'HOMMES.

Le nombre des conseils de prud'hommes était, en 1851,

de 78; parmi eux, 9 n'ont pas fonctionné pour divers motifs; et 24 ont été saisis de moins de 50 affaires chacun. Le nombre total des affaires portées, en 1851, devant tous les conseils de prud'hommes en bureau particulier, c'est-à-dire en conciliation, a été de 33,059. C'est 4,630 de plus qu'en 1850.

Près des trois quarts de ces affaires : 24,031 (727 sur 1,000) ont été arrangées; 4,749 (144 sur 1,000) ont été retirées par les parties; et 4,279 (129 sur 1,000) renvoyées devant le bureau général pour y recevoir jugement, sur le refus des parties de s'entendre à l'amiable. Parmi ces dernières affaires, 2,763, près des deux tiers, ont été abandonnées par les parties, qui ont sans doute mis à profit les conseils du bureau particulier des prud'hommes; et 690 seulement ont été jugées.

VI. ASSISTANCE JUDICIAIRE.

Les bureaux d'assistance judiciaire institués, en vertu de la loi du 22 janvier 1851, près des tribunaux civils de première instance ont été saisis, dans le cours de cette année, de 4,499 demandes d'assistance, savoir : en matière civile, 4,175; en matière commerciale, 109; dans les affaires de la compétence des tribunaux de paix, 215.

Il a été statué par les bureaux sur 3,913 demandes dans le cours de l'année, 1,951, près de la moitié (499 sur 1,000), ont été admises au bénéfice de l'assistance, qui a été au contraire refusée à 1,237 (316 sur 1,000); 350 ont été renvoyées aux bureaux compétents, et 375 retirées par les parties par suite d'arrangements amiables. 586 restaient à apprécier par les bureaux, le 31 décembre 1851.

Les bureaux institués près des cours impériales n'ont été saisis, en 1851, que de 127 demandes. Ils en ont admis 50 et rejeté 51; ils en ont renvoyé 3 aux bureaux compétents, et 5 ont été retirées après arrangement. Il restait à statuer sur 18, le 31 décembre 1851.

C'est en matière de séparation de corps que les demandes d'assistance judiciaire ont été plus nombreuses. On comptait 1,179 demandes de cette espèce sur les 4,499 qui ont été in-

troduites devant les bureaux : c'est un peu plus du quart du nombre total. 649 ont été admises et 213 rejetées.

Le nombre des demandes de séparation de corps soumises aux bureaux d'assistance judiciaire, en 1851, est à peu près égal au nombre total des instances de cette nature qui sont portées chaque année devant les tribunaux civils. Cependant ces tribunaux n'en ont pas eu beaucoup plus à juger en 1851 que les années précédentes, parce que les demandes admises par les bureaux d'assistance n'ont été, en général, jugées qu'en 1852.

Après les demandes en séparation de corps, les plus fréquentes ont été : les demandes en paiement de sommes dues, 591 ; de pension alimentaire, 527 ; de pétition d'hérédité, de partage, 460 ; en dommages-intérêts, 226.

Les bureaux d'assistance judiciaire qui ont reçu le plus grand nombre de demandes en 1851 sont ceux de Paris, 930 ; de Lyon, 283 ; de Marseille, 85 ; de Nantes, 78 ; de Strasbourg, 59 ; de Nîmes, 52 ; de Rennes, 51 ; du Havre et de Nancy, 48 ; de Tulle, 45 ; de Bordeaux. 41.

VII. CONTRAINTE PAR CORPS EN MATIÈRE CIVILE, COMMERCIALE ET DE DENIERS PUBLICS.

La contrainte par corps a été exercée, en 1851, contre 1,352 débiteurs, dont 1,089 en matière commerciale, 152 en matière civile et 111 en matière de deniers et d'effets mobiliers publics.

Les individus ainsi incarcérés étaient 1,267 Français et 85 étrangers : 1,280 hommes et 71 femmes.

La détention de 265 n'avait pas cessé au 31 décembre 1851. Les 1,087 autres avaient été élargis : 394 par suite du paiement de leurs dettes, 249 pour défaut de consignation d'aliments, 5 en raison de leur âge (ils avaient atteint 70 ans), et 439 pour divers autres motifs.

La détention de ces 1,087 individus avait duré : pour 416, moins d'un mois ; pour 527, d'un mois à six ; pour 110, de six mois à un an ; pour 34, d'un an à trois ans.

CAISSES D'ÉPARGNES DE FRANCE.

I. — *Législation.*

Dans le courant de 1853, une loi nouvelle, en date du 7 mai, a modifié, en quelques points, le régime des caisses d'épargnes. Elle a d'abord abaissé de 4 1/2 à 4 p. 0/0 le taux de l'intérêt alloué à ces établissements par la caisse des dépôts et consignations ; elle a prescrit de ramener au-dessous du maximum de 1,000 fr., par un achat officieux de rentes, les comptes demeurés supérieurs à ce maximum depuis la loi du 30 juin 1851 et frappés, par suite, d'une complète stérilité ; elle a rendu applicables aux fonds versés dans les caisses d'épargnes, les formalités abrégées consacrées par la loi du 28 floréal an VII, pour la transmission de rentes sur l'État ; enfin elle a fixé un terme (30 ans) au-delà duquel les dépôts dont les titulaires auront cessé de faire acte d'existence, seront transférés à la caisse des dépôts et consignations et consolidés en rentes, à la décharge des caisses qui n'auront plus en conséquence à conserver dans leurs archives une masse de pièces inutiles et anciennes.

Ces amendements apportés à la législation en vigueur ont été généralement accueillis avec une juste satisfaction.

II. — *Organisation et administration.*

L'institution des caisses d'épargnes a fait en 1853 de remarquables progrès. Six caisses ont été créées ; trois dont l'autorisation expirait, ont été prorogées; la caisse de Paris, qui se trouvait dans le même cas, a été définitivement réorganisée et plusieurs autres ont modifié leurs statuts pour pour les mettre en harmonie avec la jurisprudence actuelle. Ainsi ces établissements ont continué à s'affermir et à se multiplier.

Les six caisses fondées en 1853 ont leur siége à Ajaccio (Corse), Estaires (Nord), Mortagne (Orne), Meulan (Seine-et-Oise), Doullens et Péronne (Somme). Au 1er janvier 1853, il existait en France 371 caisses d'épargnes réparties de la manière suivante dans toute l'étendue du territoire :

Dans des chefs-lieux de département	....	84
—	d'arrondissement	204
—	de canton	82
—	de commune	1
	Total	371

Au 1er janvier 1854, il s'en est trouvé 377, savoir :

Dans les chefs-lieux de département	....	85
—	d'arrondissement	208
—	de canton	82
—	de commune	2
	Total	377

Le seul chef-lieu de département qui n'ait pas de caisse d'épargnes est la ville de Mézières desservie d'ailleurs par la caisse de Charleville. 69 chefs-lieux d'arrondissement seulement n'ont pas de caisses, et encore quelques-uns d'entre eux possèdent des succursales.

Les caisses d'épargnes ont été soumises pour la première fois, en 1853, aux vérifications des receveurs des finances, conformément au décret du 15 avril 1852. Ces vérifications ont mis en évidence quelques désordres et plusieurs caissiers infidèles ont eu à répondre de malversations devant les tribunaux. Mais loin de porter atteinte à la considération des caisses d'épargnes, les sinistres dont il s'agit n'ont fait que corroborer la juste confiance des déposants. Leur petit nombre en effet (5 ou 6 sur 377 caisses) témoigne du zèle et de la régularité que les conseils d'administration n'ont jamais cessé d'apporter à la gestion délicate et compliquée des établissements dont ils ont la direction. Leur constatation démontre l'efficacité de la surveillance confiée au Gouvernement et donne la certitude que nulle soustraction ne pourra désormais s'accomplir. Enfin le soin avec lequel il a été pourvu aux déficits par les conseils municipaux et généraux et parfois même par la générosité de riches particuliers, atteste la vive sollicitude qui entoure l'institution et montre que les événements les plus regrettables ne sauraient préjudicier aux déposants.

III. — *Opérations.*

Les comptes-rendus officiels des opérations des caisses d'épargnes sont encore arriérés ; néanmoins ils ont reçu une vi-

goureuse impulsion. Les comptes relatifs aux années 1848-1849 (1) et 1850 ont été présentés à l'Empereur vers la fin de décembre 1853, et l'achèvement des comptes de 1851 et 1852 a été annoncé comme prochain. Il y a donc lieu de présumer qu'à la fin de l'année courante la publication se trouvera mise au jour.

Les comptes de 1848-1849 et 1850 offrent des renseignements de plusieurs sortes que l'on peut classer en trois catégories.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX.

1. *Mouvement général des livrets et des crédits.*

Livrets.	1848-1849.	1850.
Existant au 1er janvier	712,589	586,169
Ouverts	189,528	155,865
Soldés	340,677	176,039
Restant au 31 décembre	561,440	565,995

Rapport entre le nombre des livrets et le chiffre total de la population au 31 décembre 1849 et au 31 décembre 1850 : 1 déposant sur 61 habitants.

Crédits,	1848-1849.		1850	
Solde dû aux déposants, au 1er janvier	338,778,561	81	74,615,960	58
Versements reçus	99,713,790	76	98,022,566	77
Intérêts alloués aux déposants	11,021,398	82	4,782,834	39
Arrérages de rentes touchés pour les déposants	251,670	12	158,481	54
Remboursements en rentes par suite de la consolidation des comptes	279,640,203	49		»
Remboursements en rentes à la demande des déposants	2,373,402	98	3,179,026	65
Remboursements en espèces	93,834,261	75	39,513,805	38
Solde au 31 décembre	73,917,556	29	134,917,011	25

Montant moyen de chaque compte obtenu par la division du solde par le nombre des livrets :

Au 31 décembre 1849	131	66
— 1850	238	37

(1) L'administration a réuni aux opérations de 1849, sans les distinguer, celles de 1848, parce que celles-ci se sont presqu'entièrement réduites à la liquidation des comptes antérieurs à la Révolution de Février; constatées isolément dans la manière accoutumée, elles n'eussent présenté qu'un résultat à peu près négatif.

2. *Division des livrets et des crédits par classes de quotité.*

LIVRETS AU 31 DÉCEMBRE	1849.	PROPORTION p. 0/0.	1850.	PROPORTION p. 0/0.
Classe de 500 fr. et au-dessous	533,393	95.01	475,940	84.09
— de 501 à 1,000 fr.	18,833	3.31	55,241	9.77
— de 1,001 à 2,000 fr.	8,792	1.60	34,370	6.07
— de 2,001 à 3,000 fr.	274	0.05	264	0.04
— de 3,001 fr. et au-dessus	148	0.03	180	0.03
Totaux	561,440	100.00	565,995	100.00

CRÉDITS AU 31 DÉCEMBRE.	1849. fr.	c.	PROP. p. 0/0.	MOYENNE. fr.	c.	1850. fr.	c.	PROP. p. 0/0.	MOYENNE. fr.	c.
Classe de 500 fr. et au-dessous	43,809,665	46	59.3	82	13	51,137,938	91	37.9	407	44
— de 501 à 1,000 fr.	15.308,215	18	20.5	812	84	37,486,049	20	27.8	678	59
— de 1,001 à 2,000 fr.	13,551,809	61	18.5	1,541	38	44,997,879	14	33.4	1,309	22
— de 2,001 à 3.000 fr.	669,654	03	0.9	2,443	99	514,406	31	0.4	2,025	22
— de 3,001 fr. et au-dessus	578,212	31	0.8	3,906	85	780,737	69	0.5	4,337	43
Totaux et moyennes générales	73,917,556	29	100.0	131	66	134,917,011	25	100.0	238	37

3. Division des comptes nouveaux suivant la profession des déposants.

PROFESSIONS DES DÉPOSANTS.	LIVRETS ouverts en 1848 et 1849.	PROPORTION p. 0/0.	LIVRETS ouverts en 1850.	PROPORTION p. 0/0.
Ouvriers	48,484	25.6	44,666	28.7
Domestiques	38,208	20.2	26,609	17.1
Employés	10,316	5.4	7,949	5.1
Militaires et marins	16,417	8.7	10,892	7.0
Professions diverses	49,036	25.9	44,284	28.4
Mineurs	26,440	13.9	21,093	13.5
Sociétés de secours mutuels	627	0.3	372	0.2
Totaux	189,528	100.0	155,865	100.0

PROFESSIONS DES DÉPOSANTS.	MONTANT du 1er versement en 1848 et 1849. fr.	c.	PROP. p. 0/0.	MOYENNE. fr.	c.	MONTANT du 1er versement en 1850. fr.	c.	PROP. p. 0/0	MOYENNE. fr.	c.
Ouvriers	6,145,574	16	23.6	128	77	7,254,358	32	27.3	162	41
Domestiques	4,102,266	66	15.7	107	35	3,961,580	08	14.9	148	88
Employés	1,652,606	07	6.4	160	19	1,526,936	73	5.8	192	40
Militaires et marins	4,513,664	53	17.1	275	50	3,014,857	33	11.4	276	80
Professions diverses	7,196,455	07	27.4	147	74	8,023,861	36	30.2	181	20
Mineurs	2,481,106	43	9.4	93	80	2,616,470	26	9.9	124	04
Sociétés de secours mutuels	204,527	19	0.4	326	19	155,924	51	0.5	419	15
Totaux et moyennes générales	26,296,380	11	100.0	138	74	26,553,988	59	100.0	170	36

4. *Mouvement général des inscriptions de rentes.*

Titulaires.	1848-49.	1850.
Ayant des inscriptions en dépôt au 1er janvier	263	18,976
Pour lesquels il en a été acheté, d'office (consolidation)	448,818	»
Pour lesquels il en a été acheté, sur leur demande	2,336	3,251
Ayant retiré leurs inscriptions	431,146	11,831
Ayant laissé des inscriptions au 31 décembre	20,271	10,396
Nombre d'inscriptions		
Existant en dépôt aux caisses au 1er janvier	269	18,741
Achetées d'office (consolidation)	444,842	»
— à la demande des déposants	2,324	3,217
Retirées par les titulaires	427,814	11,602
Laissées en dépôt aux caisses au 31 décembre	19,621	10,356
Montant, en rentes, des inscriptions.		
Existant en dépôt au 1er janvier	8,252 f.	1,211,687 f.
Achetées d'office (consolidation)	38,385,769	»
— à la demande des déposants	170,232	230,360
— par les titulaires	36,416,118	658,503
Laissées en dépôt au 31 décembre	2,148,135	783,544

Si l'on ajoute aux renseignements qui précèdent, un relevé sommaire de la fortune propre des caisses d'épargnes pendant les années 1848-49 et 1850, on aura le résumé complet des faits généraux qui ont été publiés par le gouvernement.

	1848-1849.	1850.
Capital de dotation au 1er janvier	4,293,397 62	4,057,009 89
— de réserve	697,630 34	902,232 64
Souscriptions, dons et legs des particuliers	17,571 50	21,029 41
Subventions des conseils généraux	49 238 04	24,500 00
— municipaux	101,698 13	51,963 52
Intérêts des capitaux de dotation et de réserve	347,123 15	179,711 98
Montant des bonifications perçues	860,753 33	587,023 23
— des dépenses d'administration	1,663,916 21	709,362 17
Capital de dotation au 31 décembre	4,163,394 78	4,905,705 51
— de réserve	873,074 09	980,566 99

Ces derniers chiffres, au reste, sont incomplets, parce qu'appelés pour la première fois à remplir plusieurs colonnes du tableau dans lequel ils se trouvent consignés, cer-

taines caisses d'épargnes ne se sont pas trouvées en mesure de fournir avec exactitude toutes les indications demandées. On doit espérer qu'il n'en sera pas de même pour les exercices ultérieurs.

Il faut remarquer, d'ailleurs, que le compte-rendu de 1848-49 ne s'applique qu'à 338 caisses sur 364, et celui de 1850 qu'à 340 sur 365. D'abord, un certain nombre de caisses autorisées n'ont jamais été ouvertes ; puis trois d'entre elles ont cessé toute opération à la suite de la Révolution de Février ; enfin, quelques autres n'ont pu dresser leurs états de situation dans la forme nouvelle adoptée par le gouvernement. C'est ainsi, notamment, que les caisses de la Creuse et la plupart de celles de la Gironde font défaut.

Maintenant, si l'on veut tirer quelques conclusions des faits constatés par les comptes-rendus, on doit reconnaître que les résultats généraux des années 1848-49 sont des plus médiocres. Il n'est pas besoin d'en expliquer longuement la cause. D'une part, l'état de crise dans lequel se trouvait le pays, d'autre part la liquidation générale imposée aux caisses d'épargnes par les décrets des 9 mars et 7 juillet 1848 et par la loi du 21 novembre suivant, ont porté une atteinte assez violente au crédit des crises, pour qu'il n'y ait pas lieu de s'étonner si, au 31 décembre 1849, le solde dû aux déposants était descendu à 74 millions environ, en y comprenant même 35 millions alloués par l'indemnité de compensation.

Mais, en revanche, les résultats de l'année 1850 sont des plus satisfaisants. La reprise des opérations est franchement caractérisée ; la moyenne des comptes se hausse ; le solde dû aux déposants arrive presque à doubler et l'on peut déjà pressentir que dans un bref délai, l'institution aura retrouvé son ancienne prospérité.

Les comptes-rendus qui paraîtront incessamment, donneront à ce sujet les détails les plus explicites. Mais on sait d'avance, par le rapport de M. Louvet au Corps Législatif sur la loi du 7 mai dernier, qu'au 1er janvier 1853 le solde dû par les caisses d'épargnes s'était élevé à 247 millions au moins. En rapprochant ce chiffre du solde ci-dessus indiqué au 31 décembre 1850, on a la preuve qu'en deux ans

les fonds déposés aux caisses d'épargnes se sont encore accrus de plus de 100 millions.

Renseignements départementaux. — Les rapports à l'Empereur, qui précèdent les comptes-rendus de 1848-49 et 1850, indiquent, pour la première fois, l'état comparatif de l'esprit de prévoyance dans les différents départements (Creuse et Gironde exceptés) par le rapprochement du chiffre légal de la population avec celui des déposants au 31 décembre.

Voici les tableaux qu'ils donnent :

1849. — Moyenne générale : 1 déposant sur 61 habitants environ.

La moyenne est dépassée dans 19 départements qui présentent une proportion plus élevée, savoir :

Départements.	Nombre d'habitants. 1 dép. sur	Départements.	Nombre d'habitants 1 dép. sur
Seine	8	Seine-Inférieure	48
Rhône	21	Aube	51
Seine-et-Marne	30	Eure-et-Loir	51
Seine-et-Oise	35	Finistère	51
Moselle	35	Loire-Inférieure	51
Loiret	37	Var	51
Oise	37	Marne	54
Somme	37	Aisne	57
Maine-et-Loire	45	Doubs	58
Côte d'Or	48		

La moyenne est exactement atteinte dans 2 départements, Ille-et-Vilaine et Mayenne.

Au contraire, le rapport entre les livrets et la population donne un résultat inférieur à celui de la moyenne dans 63 départements, savoir :

Départements.	Nombre d'habitants. 1 dép. sur	Départements.	Nombre d habitants 1 dép. sur
Pas-de-Calais	63	Meurthe	92
Rhin (Bas-)	63	Meuse	93
Vaucluse	70	Yonne	94
Eure	72	Marne (Haute-)	96
Basses-Pyrénées	72	Garonne (Haute-)	98
Loire	75	Loir-et-Cher	10[illegible]
Nord	75	Rhin (Haut-)	106
Hérault	81	Manche	10[illegible]
Sarthe	83	Gers	112
Indre-et-Loire	88	Vienne (Haute-)	112

Vienne.........	113	Gard............	265
Côtes-du-Nord.....	115	Tarn...........	274
Aveyron..........	120	Alpes (Basses-).....	276
Calvados..........	125	Ain...	291
Isère.	132	Landes..	314
Cantal..	134	Saône (Haute-)....	341
Ardennes.	135	Drôme	380
Bouches-du-Rhône.	137	Pyrénées (Hautes-).	392
Tarn-et-Garonne....	138	Vendée...........	395
Puy-de-Dôme.....	143	Lot-et-Garonne....	396
Orne..............	148	Alpes (Hautes-)....	455
Charente-Inférieure	154	Loire (Haute-).....	456
Vosges............	158	Pyrénées-Oriental..	500
Saône-et-Loire. ...	174	Ardèche.	533
Aude.............	206	Indre.............	555
Jura.....	209	Lot..............	607
Nièvre...........	210	Dordogne.........	681
Cher.............	211	Corrèze...........	734
Allier............	222	Ariége............	1,294
Charente..........	225	Corse.............	4,605
Deux-Sèvres.	235	Lozère............	10,237
Morbihan.........	258		

1850. — Moyenne générale : 1 déposant sur 61 habitants, environ.

La moyenne est dépassée dans 18 départements, qui présentent une proportion plus élevée, savoir :

Départements.	Nombre d'habitants. 1 dép. sur	Départements.	Nombre d'habitants 1 dép. sur
Seine...............	9	Maine-et-Loire.......	47
Seine-et-Marne......	23	Seine-Inférieure.....	50
Rhône..............	28	Eure-et-Loir........	51
Moselle.............	29	Nord.....	51
Oise................	30	Somme.............	55
Seine-et-Oise........	34	Meurthe.	56
Marne	38	Meuse.............	56
Loiret..............	40	Côte-d'Or..........	57
Lot-et-Garonne......	43	Doubs.............	60

La moyenne est exactement atteinte dans un département, celui de l'Aube.

Au contraire, le rapport entre les livrets et la population donne un résultat inférieur à celui de la moyenne dans 65 départements, savoir :

Départements.	Nombre d'habitants. 1 dép. sur
Finistère	62
Var	62
Aisne	64
Bas-Rhin	65
Bouches-du-Rhône	74
Ille-et-Vilaine	75
Pas-de-Calais	75
Basses-Pyrénées	76
Eure	78
Haute-Marne	79
Calvados	83
Hérault	83
Loire	84
Haut-Rhin	84
Ardennes	86
Mayenne	87
Sarthe	92
Vaucluse	94
Yonne	94
Morbihan	97
Indre-et-Loire	100
Jura	102
Loire-Inférieure	102
Gard	105
Haute-Garonne	107
Charente	115
Loir-et-Cher	116
Vosges	130
Isère	131
Vienne	135
Tarn et-Garonne	145
Manche	146
Cantal	150
Puy-de-Dôme	150
Saône-et-Loire	156
Côtes-du Nord	161
Charente-Inférieure	167
Cher	175
Orne	185
Ain	199
Allier	226
Deux-Sèvres	248
Haute-Vienne	253
Nièvre	255
Ardèche	276
Aude	281
Landes	281
Hautes-Alpes	285
Pyrénées-Orientales	308
Drôme	324
Tarn	362
Haute-Saône	368
Basses-Alpes	381
Haute-Loire	383
Hautes-Pyrénées	404
Indre	414
Corrèze	501
Vendée	512
Dordogne	631
Ariége	716
Lot	979
Gers	984
Aveyron	1,532
Corse	2,587
Lozère	3,981

De même, le degré comparatif de l'aisance des déposants dans les départements est indiqué au moyen de la division du total des crédits au 31 décembre, par le tota des livrets à la même date.

1849.— Moyenne générale de chaque compte dans toute la France : 131 fr. 66 c.

Cette moyenne est dépassée dans 30 départements, savoir :

Départements.	Moyenne.
Bouches-du-Rhône.	899 61
Lozère............	365 53
Gers.	331 77
Corse.............	327 89
Alpes (Hautes-)....	285 18
Vaucluse..........	284 »
Var...............	270 22
Pyrénées-Orientales	252 84
Morbihan.........	233 70
Landes............	222 35
Loire.............	214 69
Meurthe....	208 32
Ariége............	191 35
Côtes-du-Nord. ...	188 34
Nord.............	175 24
Drôme............	156 08
Pyrénées (Basses-).	153 97
Sèvres (Deux-).....	152 35
Garonne (Haute-)...	150 83
Alpes (Basses-).....	147 80
Ardennes..........	144 82
Rhin (Haut-).......	140 35
Doubs............	139 14
Oise........	137 91
Seine-et-Oise......	136 07
Charente..........	135 91
Ardèche....... ...	135 42
Dordogne.......	134 23
Seine.............	133 50
Loiret............	131 91

La moyenne générale des dépôts n'est pas atteinte au contraire dans 54 départements, savoir :

Départements.	Moyenne.
Meuse............	131 60
Cher.............	130 75
Marne............	130 74
Pyrénées (Hautes-).	129 31
Finistère..........	129 29
Aude.............	128 83
Somme...........	127 35
Seine Inférieure...	126 75
Lot-et-Garonne....	124 46
Isère.............	124 17
Indre.............	122 80
Ille-et-Vilaine.....	122 61
Seine et-Marne. ...	122 52
Charente-Inférieure	120 81
Aube.	119 79
Vienne (Haute-)....	119 50
Moselle..........	117 58
Vendée..........	113 26
Maine-et-Loire. ...	112 93
Corrèze..	112 68
Aisne	111 86
Rhin (Bas-).......	111 73
Loire-Inférieure...	110 52
Eure.............	109 43
Manche..........	109 33
Calvados..........	109 17
Loir-et-Cher.......	105 81
Tarn-et-Garonne...	105 63
Nièvre...........	101 59
Marne (Haute-)	101 18
Orne.....	100 46
Saône-et-Loire.....	100 27
Pas-de-Calais......	100 10
Lot	98 14
Hérault...........	97 03
Yonne............	96 75
Rhône.......	94 90
Mayenne..........	92 59
Côte-d'Or.........	92 06
Jura	91 70
Indre-et-Loire.....	91 63
Vienne............	91 58
Eure-et-Loir.......	90 46
Ain..............	89 25
Allier............	87 »
Saône (Haute-).....	85 98
Aveyron..........	85 »
Cantal............	81 53
Vosges.	81 15
Puy-de Dôme.....	79 86
Loire (Haute-). ...	78 53
Tarn.............	71 65
Gard.............	69 09
Sarthe............	60 86

1850.— Moyenne générale de chaque compte dans toute la France:

238 fr. 37 c.

Cette moyenne est dépassée dans 36 départements, savoir :

Départements.	Moyenne.	Départements.	Moyenne.
Bouches-du-Rhône	651 63	Nord............	287 74
Corse............	552 16	Bas-Rhin........	286 75
Var..............	498 60	Meuse	282 09
Landes...........	484 33	Haut-Rhin........	280 68
Basses-Alpes.......	470 »	Seine-Inférieure...	273 90
Gers.............	400 02	Loiret...........	270 20
Vaucluse.........	384 »	Deux-Sèvres	262 15
Meurthe..........	359 52	Yonne............	261 87
Haute-Garonne....	340 75	Doubs............	261 54
Loire-Inférieure...	340 24	Ardennes.........	257 71
Lot-et-Garonne.....	328 10	Ardèche..........	254 58
Lozère...........	326 35	Morbihan.........	254 22
Pyrénées-Orientales	324 33	Finistère..........	251 78
Basses-Pyrénées...	322 60	Hérault..........	251 67
Loire............	309 29	Isère............	249 72
Drôme............	297 10	Charente-Inférieure	246 44
Somme...........	296 35	Manche..........	246 13
Aude............	289 71	Seine-et-Oise......	238 94

La moyenne générale des dépôts n'est pas atteinte, au contraire, dans 48 départements, savoir :

Départements.	Moyenne.	Départements.	Moyenne
Tarn-et-Garonne...	237 55	Saône-et-Loire....	197 62
Haute-Loire.......	236 85	Eure.............	196 16
Hautes-Pyrénées...	236 73	Loir-et-Cher.......	196 06
Aisne............	236 10	Haute-Marne......	195 95
Tarn.............	235 50	Vendée...........	193 50
Hautes-Alpes......	234 47	Charente.........	192 33
Pas-de-Calais......	232 50	Rhône...........	189 07
Ille-et-Vilaine.....	229 72	Lot..............	185 90
Moselle..........	229 04	Allier............	183 28
Aveyron..........	224 39	Oise.............	180 85
Indre............	223 87	Côte-d'Or........	179 55
Calvados.........	222 89	Vienne..........	178 94
Haute-Vienne......	221 97	Puy-de-Dôme.....	172 85
Seine............	219 85	Haute-Saône......	161 15
Orne............	216 30	Côtes-du-Nord.....	159 43
Marne..........	216 03	Cantal...........	158 84
Gard............	215 73	Eure-et-Loir.......	150 88
Dordogne.........	214 45	Vosges...........	147 75
Ariége..........	214 40	Jura............	145 20
Seine-et-Marne....	213 79	Corrèze..........	140 41
Aube............	209 66	Cher.............	140 26
Indre-et-Loire.....	206 94	Sarthe...........	106 37
Maine-et-Loire....	205 85	Ain.............	105 25
Mayenne.........	205 54	Nièvre..........	102 86

Renseignements particuliers. — Les rapports à l'Empereur fournissent des données sommaires sur les résultats obtenus par les caisses d'épargnes les plus importantes.

Aujourd'hui que les tableaux annexés aux comptes-rendus sont dressés dans leur ensemble par départements, les résultats spéciaux dont il s'agit acquièrent une valeur exceptionnelle. Ils permettent de suivre de près les progrès de l'institution dans les grands centres de population et de classer, suivant leurs services, les principales caisses d'épargnes.

La classification varie, au surplus, suivant qu'elle est établie d'après le nombre des livrets ouverts pendant l'année ou celui des livrets au 31 décembre, le montant des versements reçus pendant l'année ou celui du solde dû au 31 décembre.

Voici la double classification basée sur les livrets telle qu'elle est donnée dans le compte rendu de 1848-1849.

VILLES.	LIVRETS ouverts pendant les 2 années 1848-49.	VILLES.	TOTAL des livrets au 31 déc. 1849.
Paris	25,361	Paris	173,029
Versailles	8,683	Lyon	22,433
Brest	8,264	Bordeaux	19,088
Orléans	5,324	Metz	15,948
Toulouse	4,850	Amiens	11,589
Bordeaux	4,534	Nantes	9,446
Marseille	3,732	Versailles	9,427
Metz	2,920	Brest	8,825
Amiens	2,285	Angers	6,905
Nancy	2,048	Strasbourg	6,832
Rouen	1,916	Orléans	5,734
Lyon	1,825	Toulouse	4,895
Angers	1,677	Rouen	4,746
Nantes	1,392	Marseille	3,018
Lille	1,381	Nancy	2,833
Toulon	1,346	Lille	2,817
Strasbourg	1,188	Toulon	956

La classification présentée dans le compte-rendu de 1850 est un peu différente :

VILLES.	LIVRETS ouverts pendant l'année 1850.	VILLES.	TOTAL des livrets au 31 déc. 1850.
Paris	26,002	Paris	171,723
Lille	8,161	Lyon	22,627
Bordeaux	4,041	Bordeaux	15,408
Nancy	3,680	Metz	13,769
Marseille	3,592	Lille	9,445
Amiens	3,207	Amiens	8,561
Metz	2,881	Versailles	7,126
Lyon	2,491	Angers	6,980
Rouen	2,237	Strasbourg	6,942
Brest	2,084	Brest	6,672
Nantes	1,957	Rouen	6,578
Strasbourg	1,696	Nancy	5,958
Orléans	1,461	Marseille	5,617
Toulon	1,399	Orléans	5,450
Toulouse	1,372	Nantes	4,528
Versailles	1,166	Toulouse	4,475
Angers	941	Toulon	1,977

Voici maintenant la double classification basée sur les crédits en 1848-1849.

VILLES.	VERSEMENTS effectués pendant les 2 années 1848 49.	VILLES.	SOLDE dû au 31 décembre 1849.
Paris	31,646,599 28	Paris	23,093,628 04
Bordeaux	3,880,103 34	Bordeaux	3,151,585 83
Metz	2,422,837 79	Lyon	2,881,893 24
Marseille	2,330,006 27	Marseille	2,715,036 59
Amiens	2,009,791 03	Metz	1,838,060 30
Lyon	1,645,450 16	Amiens	1,566,045 57
Brest	1,559,673 72	Versailles	1,550,142 93
Lille	1,359,621 78	Brest	1,264,937 12
Nantes	1,328,091 73	Toulon	1,080,19[illegible] 44
Nancy	1,307,120 81	Nantes	1,067,549 62
Strasbourg	1,251,629 70	Orléans	875,942 67
Versailles	1,192,599 48	Lille	871,218 66
Toulouse	1,166,627 38	Strasbourg	783,462 39
Orléans	1,115,230 98	Nancy	746,464 80
Rouen	1,045 384 30	Toulouse	738,332 49
Angers	988,789 56	Angers	729,233 18
Toulon	886,968 89	Rouen	654,118 54

De même qu'en ce qui concerne les livrets, la classification de 1850 basée sur les crédits s'écarte assez sensiblement de celle de 1848-1849:

VILLES.	VERSEMENTS pendant l'année 1850.	VILLES.	SOLDE au 31 décembre 1850.
Paris..........	25,678,692 00	Paris..........	37,746,794 94
Bordeaux.....	3,560,289 80	Bordeaux......	5,519,458 63
Lyon..........	2,494,355 81	Lyon..........	4,113,955 48
Nancy........	2,380,561 27	Marseille......	3,660,198 27
Lille..........	2,361,660 43	Metz..........	3.117,170 99
Marseille......	2,312,564 56	Amiens.......	2,749,382 47
Metz..........	2.070.616 35	Lille..........	2,689,758 87
Rouen........	2.010.304 75	Nancy.........	2,249,766 75
Amiens	1,983,302 88	Strasbourg....	2,196,761 35
Strasbourg....	1.866,281 67	Brest...... ...	1,979,844 49
Brest.........	1,331,532 59	Rouen.........	1,976,106 71
Orléans.......	1,176,221 94	Versailles.	1,881,628 28
Toulouse......	1,170,017 28	Orléans........	1,741,629 00
Nantes	1,130,491 03	Toulouse......	1,524,860 72
Versailles.....	1,108,827 74	Nantes........	1,472,393 91
Toulon........	1,033,251 93	Toulon........	1,456,748 01
Angers........	868,617 19	Angers.......	1,335,923 27

Malgré les divergences de ces tableaux, il en résulte d'une manière assez péremptoire qu'après la caisse d'épargnes de Paris, la prééminence appartient aux caisses de Bordeaux, de Lyon et de Marseille. Acquise depuis longues années, cette prééminence paraît devoir se conserver toujours.

L. LEFORT.

OPÉRATIONS

DE LA CAISSE DES RETRAITES POUR LA VIEILLESSE

Pendant l'année 1852.

(Rapport adressé par le Directeur général à la Commission de surveillance sur les opérations et la situation au 31 décembre 1852.) (1)

La Caisse des retraites, créée par la loi du 18 juin 1850, a pris un essor très-remarquable en 1852. A la fin de l'année précédente, elle n'avait pas encore huit mois d'existence, et les versements s'élevaient à douze cent mille francs environ. Ces débuts avaient paru satisfaisants, et néanmoins ils étaient bien loin de faire présager le développement que les opérations allaient prendre. En effet, les versements effectués en 1852 se sont élevés, savoir :

(1) Nous avons publié dans l'*Annuaire* pour 1853, p. 205, un compte-rendu des opérations s'arrêtant au 30 septembre 1852. Celui-ci comprend les opérations de l'année entière.

Versements en numéraire. { dans le 1er sem. à..	7,483,173 f.	22 c.
{ dans le 2e sem. à..	13,953,920	51
Capital des rentes 5 p. 0/0 transférées au pair en vertu du décret du 18 mars 1852............	9,620,798	68
Total des versements..........	31,057,892	44

De pareils résultats, il faut le dire, ne signalent pas seulement les progrès de l'esprit d'épargne et de prévoyance, ainsi que l'élan imprimé par le grand fait du 2 décembre à la confiance et à la prospérité publique. Le tarif adopté pour le calcul des rentes viagères est basé sur l'intérêt à 5 p. 0/0, combiné avec les chances de mortalité d'après les tables de Deparcieux. Il offrait donc aux petits capitalistes, aux rentiers atteints par la conversion des rentes 5 p. 0/0 la facilité de s'assurer, leur vie durant, ce taux d'intérêt que le grand-livre ne leur accordait plus, tout en réservant leur capital au profit de leurs héritiers. Le décret du 18 mars 1852, dans une pensée de haute bienveillance pour les petits rentiers, a favorisé cette tendance en autorisant, pendant le délai donné pour la conversion du 5 p. 0/0, le transfert direct des rentes à la caisse des retraites pour la vieillesse. Dans le second semestre, et surtout dans le dernier trimestre de l'année où les versements se sont élevés à près de 10 millions, ce mouvement s'est accru par suite de la hausse considérable de toutes les valeurs, et du désir de profiter des tarifs actuels avant leur révision, qui, d'après la loi du 18 juin, pouvait être résolue à partir du 1er janvier 1853.

En 1851, il avait été fait 6,459 versements, montant ensemble à 1,212,459 fr. 73 cent., ce qui donne 187 fr. pour le versement moyen. En 1852, une somme de 31,057,892 fr. 44 cent. a été le produit de 28,346 versements, dont la moyenne dépasse par conséquent 1,095 fr. Cette différence énorme dans l'importance des sommes versées est principalement due aux placements nombreux qui ont été faits avec jouissance immédiate et réserve du capital. Un versement fait dans ces conditions peut en effet s'élever jusqu'à 12,000 fr., produisant le maximum légal de 600 fr. de rente. Or, il est évident que ce n'est pas pour faciliter de semblables opérations que la caisse des retraites pour la vieillesse a été instituée : aussi le projet de loi qui vient d'être présenté au Corps législatif y apporte-t-il des obstacles effi

caces, soit en réduisant à 4 1/2 p. 0/0 l'intérêt d'après lequel les tarifs seront désormais calculés, soit en interdisant les liquidations de rentes avec jouissance immédiate, et en fixant un maximum de 3,000 fr. que les versements annuels ne pourront dépasser.

Le tableau suivant fait connaître la division des versements de 1852, en nombres et en sommes, en capitaux aliénés et en capitaux réservés, en distinguant ceux de Paris et des départements.

	PARIS.		DÉPARTEMENTS.		TOTAUX.	
	Nombres.	Sommes.	Nombres.	Sommes.	Nombres.	Sommes.
		Fr. C.		Fr. C.		Fr. C.
Capital aliéné..	10,654	8,537,500 00	6,471	4,131,551 77	17,125	12,669,051 77
Capital réservé.	5'548	11,067,723 89	5,673	7,321,116 78	11,221	18,388,840 67
Totaux...	16,202	19,605,223 89	12,144	11,452,668 55	28,346	31,057,872 44

Il résulte de ce tableau que la moyenne du versement à capital aliéné est de 740 francs, et à capital réservé de 1,638 fr. En 1851, ces moyennes ont été respectivement de 240 fr. et de 76 fr.

On voit encore que le versement moyen pour Paris s'est élevé de 239 fr. en 1851, à 1,210 fr. en 1852, et pour les départements, de 123 fr. en 1851, à 943 fr. en 1852.

Les capitaux réservés n'étaient, en 1851, que dans la proportion de 15 p. 0/0 du total des versements : ils se sont élevés, en 1852, à 59 p. 0/0. Le nombre des comptes individuels ouverts en 1852 est de............. 14,716 fr.

Il en avait été ouvert en 1851.......... 5,383

Total des comptes ouverts jusqu'au 31 décembre dernier............ 20,099

Le capital moyen inscrit à chaque compte individuel était, au 31 décembre 1851, de 225 fr. Ce capital moyen, au 31 décembre 1852, se trouve porté à 1,605 francs. Cet accroissement est le résultat combiné de l'élévation de la moyenne des sommes versées et des versements subséquents effectués sur des comptes déjà ouverts.

Le nombre proportionnel des versements subséquents

tend naturellement à s'accroître : sur 100 versements faits pendant le dernier trimestre, il y a eu environ 43 premiers dépôts et 57 versements subséquents.

Les départements n'avaient concouru aux recettes de la caisse des retraites, en 1851, que dans la proportion de 29 pour 0/0. Cette proportion s'est élevée en 1852 à 37 p. 0/0. En 1851, 15 départements n'avaient encore effectué aucun versement : au 31 décembre dernier, le département de la Lozère reste seul dans ce cas.

Un tableau ci-annexé fait connaître, par département, le nombre des versements et les sommes versées : il en résulte que les 10 départements qui suivent ont dépassé la somme de 300,000 francs.

Départements.	Versements.	Départements.	Versements.
Meurthe..........	1,024,400	Loiret........	485,480
Seine-Inférieure. .	860,635	Loire-Inférieure. .	437,297
Indre-et-Loire....	751,686	Meuse............	380,568
Aisne............	575,755	Seine-et-Oise.....	378,721
Oise.............	558,893	Seine-et-Marne. ..	332,420

Les départements qui ont dépassé le nombre de 300 versements sont les suivants :

Départements.	Versements.	Origine des principaux versements.
Meurthe.........	1,847	Compagnie des salines de Dieuze.
Rhône...........	1,800	Caisse de retraite des ouvriers en soie.
Loiret...........	1,696	Société de secours mutuels d'Orléans; société des employés du commerce d'Orléans.
Rhin (Haut-).....	1,112	Société d'encouragement à l'épargne de Mulhouse.
Seine-Inférieure..	659	Livrets donnés par la ville de Rouen; société de secours mutuels de Bolbec.
Nord............	531	Livrets donnés par la ville de Lille et par M. Guilhem, receveur général.
Aisne..........	444	Divers.
Orne............	427	Cantonniers du département.
Moselle..........	376	Société amicale de Metz.
Vienne..........	365	Manufactures d'armes de Châtellerault.
Indre-et-Loire. ..	353	Divers.

Les départements qui ont fait le moins de versements, sont :

Lozère, zéro ;

Ariége, Corrèze, Corse, Indre, Landes, un seul versement chacun ;

Aude, Lot-et-Garonne, deux versements ;
Alpes (Hautes-), trois versements ;
Tarn-et-Garonne, quatre versements.

VERSEMENTS COLLECTIFS. — INTERMÉDIAIRES.

S'il résulte des faits qui précèdent que jusqu'à ce jour, et sous l'empire de circonstances exceptionnelles, l'institution de la caisse des retraites a profité en partie à d'autres qu'à ceux pour qui elle a été créée, elle n'en a pas moins commencé à rendre à la classe laborieuse des services réels dont l'importance ne peut que grandir de jour en jour. Le nombre des ouvriers des deux sexes ayant un compte ouvert à la caisse des retraites est de 8,760 : c'est à peu près la moitié du nombre total des comptes, déduction faite des mineurs âgés de moins de 18 ans. Mais la part des ouvriers est beaucoup moindre dans la somme des capitaux versés. Peut-être était-il nécessaire que l'exemple leur fût donné par des classes plus aisées, qui pouvaient leur inspirer de la confiance en en montrant elles-mêmes; et l'on sait que les choses se sont passées ainsi à l'origine des caisses d'épargne.

Les versements au nom des ouvriers sont généralement collectifs : ils sont dus, soit à l'initiative et au concours des compagnies ou des chefs d'industrie, soit à des associations ayant pour objet de provoquer l'épargne individuelle et de la faire fructifier. Dans la première de ces deux catégories, je dois citer en première ligne les compagnies des chemins de fer d'Orléans et de Rouen, qui ont constitué des livrets de la caisse des retraites en faveur de tous leurs agents. La première applique à cette destination une part prélevée sur les bénéfices sociaux ; les versements de la seconde sont alimentés par des retenues sur les salaires, auxquelles une somme égale est ajoutée par la compagnie.

L'administration des omnibus verse également le produit d'une retenue sur les salaires, en y ajoutant une somme fixe annuelle, inscrite en son nom aux livrets de ses employés ; elle leur prête, en outre, son entremise pour leurs versements volontaires. La manufacture de glaces de Saint-Gobain est libéralement entrée dans la même voie. Parmi les chefs d'industrie qui ont ouvert à leurs ouvriers

l'accès de la caisse des retraites, on remarque, en outre, à Paris, M. Soleil, opticien; M. Paul Dupont, imprimeur; M. Savart, bijoutier; M. Didion, directeur de la capsulerie de guerre; MM. Hachette et Cie, libraires, etc.

Dans les départements, les plus remarquables exemples à citer dans ce genre sont ceux de la compagnie des salines de Dieuze, qui, en donnant à ses nombreux ouvriers des livrets libéralement dotés par elle, a principalement contribué à placer le département de la Meurthe au premier rang sur la liste que j'ai donnée tout à l'heure, et de la manufacture d'armes de Chatellerault, dans le département de la Vienne, dirigée par MM. Creuzé, Proa et Cie.

MM. les ingénieurs des ponts-et-chaussées, dans les départements de l'Orne et de la Sarthe, ont établi des règlements d'après lesquels les cantonniers des routes ont reçu des livrets de la caisse des retraites, sur lesquels sont inscrites les sommes provenant des retenues opérées à cet effet sur leurs salaires. Cet exemple mérite d'être imité, non-seulement pour cette classe d'agents, mais encore pour beaucoup d'autres individus attachés à des services publics et qui n'ont aucune retraite assurée.

L'esprit d'association concourt activement de son côté à propager le bienfait de l'institution qui nous occupe, et c'est à lui, sans doute, qu'elle devra ses plus utiles progrès dans l'avenir. A Paris, les garçons de recette constitués depuis plusieurs années en société de prévoyance, les layetiers-emballeurs, les ouvriers passementiers, la société amicale de secours, celle des secours réciproques, etc, ont pris plusieurs centaines de livrets, sur lesquels figurent déjà des sommes importantes.

A Lyon, la caisse de retraite des ouvriers en soie; à Mulhouse, la société d'encouragement à l'épargne, manifestent les bienfaisants résultats de leur action par le chiffre élevé qu'occupent les départements du Rhône et du Haut-Rhin dans l'échelle numérique des versements. Le Loiret doit le sien à la société de secours mutuels d'Orléans et à celle des employés du commerce de la même ville, qui versent au profit de leurs membres en se réservant le capital. La société amicale de Metz, celle de l'Union de Seine-et-Oise, celle des secours mutuels de Bolbec ont fait des versements

plus ou moins importants. Il est à désirer que les sociétés de ce genre, lorsque leurs statuts comportent le service de pensions de retraite au profit de leurs membres âgés, s'acquittent de cette obligation en donnant à leurs pensionnaires des livrets de la caisse, au lieu de se charger elles-mêmes du service des pensions ; il en résulterait une sécurité beaucoup plus grande, soit pour les sociétés elles-mêmes, soit pour leurs pensionnaires.

L'organisation des sociétés de secours mutuels, généralisée sous l'influence du décret du 26 mars 1852, deviendra bientôt, selon toute apparence, le lien principal qui rattachera par groupes nombreux les classes laborieuses à la caisse des retraites. Les sociétés de secours mutuels avaient de tout temps cherché à assurer à leurs membres, outre l'assistance dans la maladie, une retraite dans la vieillesse; mais ce problème très-difficile avait rarement obtenu une solution satisfaisante, et la loi de 1850, pour couper court aux embarras qui en résultaient pour les sociétés, avait pris le parti de leur interdire de promettre des pensions. Le décret du 26 mars est rentré, à cet égard, dans la voie indiquée par la tendance des populations ouvrières qui, dans leurs préoccupations d'avenir, ne séparent pas la maladie et la vieillesse comme causes générales de la misère devant être combattues l'une et l'autre par les forces de la mutualité. L'introduction des membres honoraires dans les sociétés, la magnifique dotation de dix millions accordée à celles-ci par le chef de l'État, leur donneront les moyens de réaliser cette pensée prévoyante et généreuse, et les sociétés comprendront sans doute les avantages que leur offre à cet égard l'institution de la caisse des retraites.

La loi du 18 juin 1850 avait désigné, outre les sociétés de secours mutuels, les caisses d'épargne comme devant servir d'intermédiaires aux déposants à la caisse des retraites. J'ai le regret de constater que, jusqu'à ce jour, aucune caisse d'épargne n'a répondu sur ce point à l'attente du législateur (1).

(1) Depuis le 1er janvier, la Caisse d'épargne d'Annonay a effectué un certain nombre de versements en qualité d'intermédiaire.

EMPLOI DES FONDS — AMORTISSEMENTS.

Les versements se sont élevés :

Du 11 mai au 31 décembre 1851, à............	1,212,459 f.	73 c
Du 1er janvier au 31 décembre 1852, à.... ...	31,057,892	44
Ensemble..................	32,270,352	17
La caisse a perçu, en outre, en arrérages de rentes....................................	468,254	00
Total des recettes au 31 décembre dernier.	32,738,606	17

Dont il faut déduire :

Remboursements après décès de capitaux réservés......	87,800 f. 55 c.	133,848	80
Remboursements de versem. irréguliers ou dépassant le maximum...............	46,047 65		
Reste à employer en achats de rentes.		32,604,757	97

En représentation de ce capital, il est entré dans le portefeuille de la Caisse des retraites, soit par achats à la bourse, soit par transferts directs en vertu du décret du 18 mars 1852, les rentes ci-après :

	Rentes.	Capitaux.		Taux moyen d'intérêt.	
4 1/2 p. 0/0 nouveau.	892,196 f.	19,769,421 f.	08 c.	4 f.	51 c.
4 1/2 p. 0/0 ancien..	30,371	655,031	05	4	63
4 p. 0/0............	54,778	1,327,064	15	4	13
3 p. 0/0............	405,611	10,853,219	16	3	74
	1,382,956	32,604,735	44	4	24

On voit que la caisse des retraites, bien que ses plus fortes recettes, et par conséquent ses plus forts achats de rentes, aient eu lieu sous l'empire de cours très-élevés, a pu, en somme, placer ses fonds à près de 4 1/4 p. 0/0 d'intérêt. Ce résultat relativement avantageux n'a été obtenu, il est vrai, qu'à la faveur de deux opérations exceptionnelles, savoir : l'admission au pair des rentes 5 p. 0/0, transférées directement par leurs propriétaires, en vertu du décret du 18 mars; l'emploi par anticipation, du 17 au 20 mars 1852, d'un capital de 9,438,278 fr. 35 cent. en achats de rentes 5 p. 0/0, au cours moyen de 99 fr. 98 cent. Mais, d'une autre part, l'intérêt moyen des placements en rentes eût été plus avantageux, si l'Administration n'eût pas été astreinte, par la

la loi du 18 juin 1850, à n'acheter qu'au-dessous du pair. Cette considération rend très-désirable l'adoption de la disposition du nouveau projet de loi qui fait disparaitre cette restriction.

La caisse des retraites avait fait inscrire au grand-livre de la dette publique, jusqu'au 22 décembre dernier, 556,200 fr. de rentes viagères, comprenant 1,702 parties, ce qui donne en moyenne par inscription 326 fr. 80 cent. de rente. La loi du 18 juin prescrit à la caisse de transférer à la caisse d'amortissement des rentes perpétuelles de son portefeuille pour un capital égal à la valeur des rentes viagères qu'elle fait inscrire au grand-livre. La valeur des rentes viagères se calcule selon l'âge du rentier au moment où s'ouvre la jouissance, d'après le tarif à capital aliéné, même quand il s'agit de rentes à capital réservé, attendu que l'obligation de rembourser ce capital reste à la charge de la caisse des retraites. La valeur en capital des rentes viagères inscrites étant ainsi déterminée, une valeur correspondante en rentes perpétuelles appartenant à la caisse, au cours moyen des achats effectués pendant le semestre qui a précédé l'entrée en jouissance des rentes viagères, est transférée à la caisse d'amortissement pour être définitivement annulée.

D'après ces règles, qui résultent des prescriptions de la loi, les 556,200 fr. de rentes viagères inscrites ont été reconnus valoir un capital de 5,078,265 fr. 10 cent., et, en représentation de cette somme, réputée l'équivalent de la charge imposée au Trésor, il a été transféré à la caisse d'amortissement :

Rentes	4 1/2 nouv.	183,303 f. pour un capital de	4,017,895 f.	25 c.
	4 1/2 anc..	9,106	180,352	80
	4 p. 0/0....	8.585	192,961	65
	3 p. 0/0....	30,874	687,047	80
	Totaux...	231,868	5,078,257	50

Le capital nominal de ces rentes amorties s'élève, savoir :

4 1/5 p. 0/0 ancien et nouveau......	4,275,762 f.	22 c.
4 p. 0/0..........................	214,625	00
3 p. 0/0..........................	1,029,133	33
	5,519,520	55

Le projet de loi proposé statue que les rentes transférées à l'amortissement par la caisse des retraites seront annulées, et que la dotation de l'amortissement sera réduite de 1 p. 0/0 du capital nominal de ces rentes. L'application de ces règles aux opérations effectuées au 31 décembre aura pour résultat de dégrever le budget annuel

de....................	231,868 fr.	00 c.	de rentes,
et de................	55,195	20	sur la dotation
Total...........	287,063	20	

La charge imposée au budget pour le service des rentes viagères étant de 556, 200 francs, il en résultera un surcroît de dépense immédiate de 269,136 fr. 80 cent. compensé par le bénéfice de l'amortissement naturel de ces rentes viagères, par les décès successifs des titulaires, dont l'âge moyen est d'environ 61 ans.

D'après les tables de Deparcieux, la durée de la vie moyenne de ces rentiers viagers serait d'environ 13 ans. Or, 13 annuités de 556,200 fr. suffiraient pour produire l'amortissement d'un capital de 5,078,265 francs, en supposant le taux de l'intérêt servi à 5 p. 0/0, et le surplus 5,95 p. 0/0 affecté à l'amortissement.

Tels sont, Messieurs, les faits qui ont signalé, jusqu'à ce jour, les débuts d'une institution libérale dont la création et le succès sont honorables pour la France. La Caisse des dépôts et consignations, chargée par le législateur de ce service sans précédent, n'a pas failli à sa tâche, malgré les difficultés et les complications qu'elle a eu à surmonter. Elle recueille en ce moment les faits dont la coordination successive doit fournir un jour les moyens d'établir sur des données authentiques et suffisamment nombreuses les lois actuelles de la mortalité. Ce sera un service réel rendu par la nouvelle institution et à la science et à l'économie publique.

Je joins à ce rapport l'état, par départements, des versements en nombre et en sommes; celui des rentes liquidées, par années d'entrée en jouissance; la statistique des déposants, par âge et par professions; enfin, le résumé des opérations de la caisse des retraites pour la vieillesse qui a été créée en Belgique en 1851. GUILLEMOT, *directeur général.*

(Paris, 7 mars 1853.)

SOCIÉTÉS DE SECOURS MUTUELS.

Aux termes de la loi du 15 juillet 1850 et du décret du 26 mars 1852, les opérations des sociétés de secours mutuels font l'objet d'un rapport annuel qui doit être présenté à l'Empereur par la commission supérieure d'encouragement et de surveillance de ces sociétés. Le premier rapport a été publié en 1853; il donne un état sommaire de la situation des sociétés pendant l'année 1852.

Ce travail ne s'applique qu'à soixante-dix-sept départements. Quatre départements (Corse, Lozère, Morbihan et Orne) ne renfermaient pas en 1852 de sociétés de secours mutuels. Cinq départements (Cantal, Corrèze, Côtes-du-Nord, Creuse et Gironde) n'ont pas fourni les documents réclamés par l'autorité supérieure. Les soixante-dix-sept autres contenaient 2,438 sociétés sur lesquelles 2,299 ont envoyé des renseignement suffisants.

1	département possédait plus de	300	sociétés	(Seine).
1	—	200	—	(Nord).
4	—	100	—	
5	—	50	—	
8	—	30	—	
7	—	20	—	
12	—	10	—	
18	—	5	—	
21	—	1 à 5 sociétés.		

Le nombre des sociétés s'est augmenté dans 67 départements ; il a diminué dans 10.

Les départements où les sociétés de secours mutuels comptent le plus de membres relativement au chiffre légal de la population sont ceux de Tarn-et-Garonne, du Rhône, des Bouches-du-Rhône, du Tarn et de la Seine. Le département le moins avancé sous ce rapport, parmi ceux qui ont des sociétés, est celui de la Meuse.

790	sociétés n'ont pas plus de	50	membres.
786	—	100	—
498	sociétés ont de...	100 à 200	—
122	—	200 à 300	—
6	—	1,000 à 1,500	—
5	—	1.500 à 2,000	—
5	—	2,000 à 4.000	—

758 sociétés admettent des membres honoraires.

166 — des femmes concurremment avec les hommes.

97 sociétés sont composées exclusivement de femmes.

Mouvement du personnel et des fonds en 1852.

	1er janvier.	31 décembre.	Augmentation.
Nombre des membres honoraires.......	20,192	21,635	1,443
Nombre des membres participants.......	234,280	249,442	15,162
Capital.............	9,649,660f 98c	10,714,877f 19c	1,065,216f 21c

Sur les 249,442 membres participants, on comptait 26,181 femmes dont 14,995 comprises dans les sociétés mixtes et 11,186 dans les sociétés composées exclusivement de femmes.

Les dépenses en secours de toute nature se sont élevées pendant l'année à 3,247,237 f. 49 c., sur lesquels 408,119 f. ont été consacrés à des pensions servies à 3,443 pensionnaires. Comme les cotisations des membres honoraires, subventions, dons et legs recueillis par les sociétés se sont montés à 538,241 fr. 27 c., et que l'on peut évaluer les intérêts perçus sur les capitaux à 400,000 fr. environ, il résulte du rapprochement de ces chiffres avec la somme des dépenses d'une part et d'autre part avec l'augmentation du capital acquis au 31 décembre, que les cotisations des membres participants ont dû produire dans l'année plus de 3,300,000 fr.

Les journées de maladie se sont élevées dans 2,056 sociétés qui ont donné des renseignements sur ce point à 1,308,604 pour une moyenne de 212,824 membres, d'où ressort une moyenne de 6 jours 148 millièmes par tête. La commission en conclut qu'en attribuant par jour de maladie une somme égale à la cotisation mensuelle, il reste à peu près la moitié du versement annuel pour subvenir aux dépenses des médecins, médicaments, frais de convoi et de gestion, dépenses qui, dans une société bien administrée, ne doivent jamais s'élever si haut.

Telles sont, en résumé, les indications statistiques contenues dans le rapport de la commission. Pour en compléter l'analyse, il faut ajouter qu'un tableau détaillé donne la nomenclature des sociétés approuvées par l'autorité en exécution du décret du 26 mars 1852, depuis la promulgation de ce décret jusqu'au 1er juillet 1853 ; leur nombre à cette dernière date s'élevait à 236 ; celui des sociétés reconnues comme établissements d'utilité publique ne dépassait pas cinq.

L. Lefort.

TABLEAU STATISTIQUE DE L'INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE ET DES EXPLOITATIONS.

RÉGION SUD OCCIDENTAL (22 DÉPARTEMENTS) (1).

NOMS.	NOMBRE d'établissements.	NOMBRE des communes	VALEUR locative.	MONTANT des patent.	VALEUR annuelle des matières premières.	VALEUR des produits fabriqués annuellem.	OUVRIERS.				SALAIRES.		
							hommes	femmes	enfants		hom.	fem.	enf.
Ariège.	447	102	281,724	33,496	8,541,208	12,211,712	3,254	1 224	606	5,084	2 26	» 65	» 47
Charente.	1,839	568	832,886	111,936	21,125.737	28,564,282	4,799	1,567	1,056	7,422	1 87	» 94	» 61
Charente-Inférieure. .	1,433	412	1.035,965	48,012	16,172,382	23,801,865	14.441	2,236	880	17,557	2 15	» 99	» 70
Corrèze.	884	293	193,233	15,375	9,996,529	12,308,311	2,952	235	123	3,310	1 61	» 78	» 59
Corse.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	» »	» »	» »
Creuse.	946	310	228,694	22,716	12,761,576	15,364,885	2.057	854	621	3,532	1 69	» 72	» 50
Dordogne.	1,723	62	430.590	32,798	27,569,298	32.649,384	3,879	605	208	4,692	2 09	» 88	» 87
Garonne (Haute-). . .	813	346	440.009	38.254	30,759,943	39,740,617	4.039	1.072	980	6,091	2 11	» 84	» 59
Gers.	2.218	505	619,574	57,757	20,685.336	24,242.498	3,620	297	175	4,092	1 59	» 86	» 61
Gironde.	1 534	447	514,732	51 445	49,991,755	61,720.539	6,503	1,095	730	8,326	2 06	» 98	» 82
Indre.	559	196	367,198	39,988	13,168,762	18,475,010	3,179	1,125	464	4,768	1 68	» 83	» 61
Landes.	1,170	530	642.338	46,258	13,727,735	17,464,720	4,621	958	381	5,960	1 74	» 86	» 63
Lot.	159	70	52.263	5,980	1,739,054	2,293,655	506	93	42	641	1 55	» 70	» 60
Lot-et-Garonne. . . .	1,519	547	622.390	51,278	20,167,203	29,220,701	4,505	1,319	394	6,218	1 86	» 88	» 66
Pyrénées (Basses-). .	1,842	630	586,755	44,381	19,544,099	29,725,934	7,665	2,937	1,393	11,995	1 67	» 71	» 53
Pyrénées (Hautes-). .	404	190	227,450	16.618	19,402,267	22,532 320	1,287	168	157	1,612	1 68	» 91	» 54
Sèvres (Deux-). . . .	607	232	218,263	22,873	9,775,408	12,360,822	2,205	1,257	380	3.842	1 70	» 63	» 44
Tarn.	950	187	493,582	38,108	16,396,836	21,241,434	3,355	3,285	1,065	7.705	1 51	» 92	» 60
Tarn et-Garonne. . .	161	19	143.403	10.731	12,742,769	16,091,438	1 532	694	235	2,561	1 75	» 67	» 52
Vendée.	2,973	564	571,225	47,161	34,418,732	43,358,540	9,667	484	676	10,827	1 83	» 77	» 62
Vienne.	370	156	170,120	18,791	20,750,527	25,565,960	2,249	280	244	2,773	1 74	» 90	» 74
Vienne (Haute-). . . .	1,223	279	428.621	57,690	14,313,737	22,824,201	6,790	2,561	1,277	10,628	1 79	» 66	» 45
Totaux.	23,774	6 645	9.101,015	311,746	393,750.894	511,758,228	93,115	24,344	12,187	129.636	1 80	» 80	» 60

(1) Pour les autres départements voir l'Annuaire de 1850, pages 218 et 226.

Tableau des espèces d'or et d'argent fabriquées selon le système décimal (1795), *jusqu'au* 31 *décembre* 1852 *et division des fabrications par types.*

TYPES.	TOTAL en or.		TOTAL en argent.		TOTAUX.	
Première République (Hercule)	»	»	406,237,255	00	406,237,255	00
Napoléon Bonaparte	528,024,440	00	887,582,321	50	1,415,606,761	50
Louis XVIII	389,333,060	00	614,668,520	00	1,004,001,580	00
Charles X	52,918,920	00	631,914,637	50	684,833,557	50
Louis-Philippe	215,912,800	00	1,750,273,238	50	1,966,186,038	50
République (l'ange des pièces de 15 sous, pour l'or	56,921,220	00	»	»	56,921,220	00
— (l'Hercule pour l'argent)	»	»	259,628 845	00	259,628 845	00
— (tête de la Déesse de la Liberté	370,361,640	00	199,470,488	00	569,833,128	00
Louis-Napoléon	12,618,750	00	62,717,900	50	75,336,650	50
Totaux	1,626,090,830	00	4,512,494,206	00	6,138,585,036	00

Les pièces de 25 centimes n'ayant plus cours à dater du 1er janvier 1853, et ayant été retirées de la circulation en 1852, pour être démonétisées, on a dû les retrancher du présent tableau.

Il avait été fabriqué de ces pièces pour 7,671,101 fr. 25 c. Paris seul était entré dans ce chiffre pour 4,536,501 fr. 50 c.; Rouen, pour 1,779,792 fr. 50 c.; Lille, pour 740,186 fr. 50 c.; et Bordeaux, pour 130,212 fr. 50 c.

Espèces d'or, d'argent et de cuivre, fabriquées à l'hôtel des monnaies de Paris en 1853.

	Nombre de pièces.	Valeur.
OR.		
Pièces de 20 francs...........	15,641,500	312,830,000 fr.
— 10 fr..............	1,763,346	17,633,463
Totaux.............	17,404,846	330,463,463
ARGENT.		
Pièces de 5 fr...............	388,968	19,448,340
— 2 fr...............	115,996	231,992
— 1 fr...............	182,412	182,412
— 0 50 c...........	153,742	76,881
— 0 20 c...........	748,318	149,653
Totaux.............	6,090,236	20,039,778
CUIVRE.		
Totaux.............	30,869,285	1,974,939
Total général...........	53,364,367	352,528,180 fr.

Ainsi, il a été monnayé en France, pendant l'année 1853 : 53,364,368 pièces de monnaie ayant une valeur totale de 352,528,180 fr. C'est une fabrication de près d'un million par jour.

INDUSTRIE CHEVALINE.

PRODUCTION DES CHEVAUX EN FRANCE ET PRIX DES CHEVAUX DE REMONTE.

L'honorable général de Lamoricière, qui à tant de grandes qualités militaires joint encore de véritables spécialités administratives et de nobles vues d'ensemble, a laissé sur cette matière et sur toutes les branches de la production chevaline en France, un rapport qui est resté classique; nous en rappelons les principaux faits :

La population chevaline en France est d'environ 3,200,000 têtes. Elle croit dans la même proportion que la population humaine, et son rapport avec celle-ci est presque constamment de 8 0/0. Le recensement de 1840, le dernier qui ait été fait, a donné les chiffres suivants :

		Population en chevaux, juments et poulains.
1	Finistère.........	105,530
2	Manche..........	91,811
3	Côtes-du-Nord....	89,938
4	Seine-Inférieure.	87,194
5	Aisne...........	82,815
6	Pas-de-Calais....	80,273
7	Nord.	79,177
8	Somme..........	75,018
9	Meurthe.........	72,055
10	Moselle..........	63,733
11	Meuse...........	63,432
12	Ille-et-Vilaine....	62,433
13	Calvados.........	60,172
14	Ardennes........	56,923
15	Sarthe...........	56,009
16	Marne...........	55,567
17	Oise............	52,868
18	Côte-d'Or........	52,761
19	Orne............	52,426
20	Seine-et-Oise.....	51,934
21	Eure............	51,151
22	Mayenne.........	50,888
23	Bas-Rhin........	49,701
24	Haute-Marne....	48,430
25	Vosges..........	42,783
26	Morbihan........	42,399
27	Maine-et-Loire. .	41,147
28	Seine-et-Marne. .	40,047
29	Loire-Inférieure..	39,443
30	Eure-et-Loir....	36,792
31	Aube...........	36,439
32	Seine...........	36,271
33	Deux-Sèvres	33,204
34	Cher............	32,785
35	Charente-Infér...	31,368
36	Isère...........	30,961
37	Loir-et-Cher.....	29,411
38	Vendée..........	29,261
39	Loiret...........	29,138
40	Yonne...........	28,163
41	Vienne.....	27,904
42	Indre-et-Loire...	27,832
43	Basses-Pyrénées..	25,304
44	Gironde.........	25,277
45	Landes..........	23,035
46	Bouches-du-Rh...	24,822
47	Haut-Rhin.......	24,599
48	Haute-Saône.....	23,416
49	Saône-et-Loire...	22,717
50	Indre...........	22,187
51	Aude............	19,843
52	Charente.........	19,761
53	Doubs...........	19,563
54	Jura............	19,106
55	Gers............	18,773
56	Corse...	16,829
57	Ain...	16,777
58	Nièvre..........	16,356
59	Haute-Garonne. .	16,145
60	Dordogne.... ...	14,638
61	Hautes-Pyrénées..	14,377
62	Lot-et-Garonne...	13,187
63	Puy-de-Dôme....	13,067
64	Cantal...........	11,532
65	Var.............	11,165
66	Drôme..........	11,137
67	Gard...........	10,541
68	Haute-Loire	10,531
69	Allier...........	10,421
70	Ariége..........	10,339
71	Tarn............	10,048
72	Aveyron....	9,764
73	Rhône..........	9,565
74	Loire...........	9,301
75	Corrèze.........	9,030
76	Haute-Vienne....	8,805
77	Tarn-et-Garonne.	8,514
78	Pyrénées-Orient..	8,479
79	Hérault.........	7,720
80	Vaucluse........	7,099
81	Lozère..........	7,009
82	Lot............	6,921
83	Ardèche.........	6,640
84	Creuse..........	6,178
85	Basses-Alpes.. ...	5,856
86	Hautes-Alpes. ..	4,289
	Total pour la France entière.........	2,818,496

Sur ce nombre on comptait 1,271,630 chevaux, 1,194,232 juments et 352,635 poulains.

Cette population se renouvelle tous les ans, dans une proportion comprise entre le huitième et le dixième. Elle ne

suffit pas aux besoins du pays, et surtout aux besoins de l'armée. Nous manquons encore particulièrement de chevaux à deux fins, qui sont ceux que l'on emploie le plus généralement pour remonter la cavalerie. Cette situation a nécessité depuis longtemps l'intervention de l'État dans la production.

La France tirait en 1837 de l'Allemagne et de la Belgique 13,822 chevaux, dont 1,036 entiers, 6,554 hongres, 2,851 juments et 3,991 poulains. La même année, la Suisse nous en a fourni 3,006, dont 244 hongres; l'Angleterre 742. Il en est venu 1,629 d'autres provenances.

En 1852, nous ne rencontrons plus qu'une importation totale de 16,472 chevaux, sur lesquels nous trouvons 67 étalons fournis par l'Algérie. Cet abaissement montre les bons effets des encouragements donnés à l'agriculture par le système de l'achat direct. Une circonstance prouve également ces bons effets : c'est que l'exportation française, qui précédemment n'était en moyenne que de cinq ou six mille têtes, s'élève tout à coup à la moitié de l'importation, puisqu'en 1852 nous vendons à l'étranger 432 chevaux entiers, 3,009 chevaux hongres, 4,184 juments et 1,237 poulains, en tout 8,862 têtes, dont, chose extrêmement remarquable, plus de 1,500 achetés par l'Angleterre.

Pour faire cesser le déficit on a proposé de nombreux moyens. Celui qui a été considéré comme le principal est le suivant : Remonter autant que possible en France même la cavalerie française, et donner ainsi aux bons éleveurs l'appât d'une vente sûre et lucrative. En conséquence, les pouvoirs publics se sont attachés à fournir aux éleveurs de bons et convenables types de reproduction et à fixer le prix d'achat du cheval de remonte, de façon à ce qu'il fût suffisamment rémunérateur et encourageant. A cela l'on a joint les primes, les courses, etc.

Quant au premier point, voici ce que l'on a fait : Remarquant que la production chevaline en France se partageait en deux zones bien distinctes, l'une où l'on faisait le cheval de cavalerie de réserve et de ligne et qui possédait les dépôts de Caen, Saint-Lô, Alençon, le Bec, Guingamp, Angers, Fontenay et Saint-Maixent; la seconde où l'on faisait le cheval de cavalerie légère et qui possédait les

dépôts de Castres, Auch, Agen, Marillac et Aurillac, on a appliqué à ces deux zones deux sangs différents. A la première l'étalon anglais de demi-sang ou l'anglo-normand, près de terre et bien constitué ; à la seconde l'étalon de sang arabe. Telle est du moins, sauf de rares exceptions, la règle la plus généralement suivie.

Quant au second point, le prix rémunérateur donné aux éleveurs, il suffit, pour voir que les budgets n'ont point lésiné à cet égard, de jeter un coup d'œil sur le résumé suivant :

D'après les états de dépenses militaires, le cheval de cuirassier se vendait en 1790 de 450 à 600 fr. ; celui de dragon de 417 à 550 ; celui de chasseur et de hussard de 340 à 450 ; en 1792, le cheval de carabinier coûtait 712 fr. en moyenne ; celui de cuirassier, 622 ; celui de dragon, 572 ; celui de chasseur et de hussard, 522. On n'a point de renseignements précis sur les achats de chevaux sous l'Empire, la cavalerie se remontant dans ce temps-là presque toujours ailleurs qu'en France. Mais de 1818 à 1825, la moyenne de l'achat du cheval de carabinier est de 570 francs ; celle de l'achat du cheval de cuirassier du même prix ; le cheval de dragon coûte 490 fr. ; celui de chasseur 390. Depuis 1825 jusqu'à 1828, les moyennes sont 540 pour les deux premières catégories, 490 et 390 pour les deux autres ; de 1828 à 1832, les moyennes sont 600, 570, 490, 390 ; de 1833 à 1835, les moyennes sont 650 pour carabiniers et cuirassiers, 520 pour dragons, 490 pour lanciers, 430 pour chasseurs et hussards. En 1836, ces moyennes restent les mêmes. En 1837, le cheval de cavalerie de réserve coûte 750 fr. ; celui de cavalerie de ligne 550, celui de cavalerie légère 480 ; celui d'artillerie 550 ; celui de trait 480. Cette moyenne ne change de 1838 à 1845 que pour les chevaux d'artillerie, qui coûtent alors 600 fr., et ceux de trait, qui en coûtent 500. Une grande augmentation est décrétée de 1846 à 1850, puisque pendant cette période le cheval de cavalerie de réserve vaut 800 fr., celui de cavalerie de ligne et d'artillerie 650, celui de cavalerie légère et celui de trait 550.

Pendant le même espace de temps, le prix des chevaux d'officier se maintient à 800 fr. environ. Il s'éleva à 900 fr. en 1846.

STATISTIQUE POSTALE.

Tableau du nombre des lettres soumises a la taxe, mises en circulation dans le service des postes pendant les années 1821, 1830, 1835, 1840, 1845 *et suivantes, jusqu'en* 1853 *inclusivement.*

EXERCICES.	LETTRES TAXÉES OU AFFRANCHIES. Circulant en France de bureau à bureau.	Correspondances locales restreintes à l'arrondissement postal de chaque bureau.	Total du nombre de lettres.	MOYENNE du nombre de lettres circulant par jour.	LETTRES tombées en rebut.
1821..	45,382,151	»	45,382,151	124,334	889,000
1830..	62,003,311	1,813,949	63,817,260	174,841	1,600,000
1835..	70,642,168	4,377,750	75,010,918	205,534	1,945,183
1840..	85 118,374	8,628,200	93,746,574	256,840	2,656,159
1845..	98,944,599	9,465,040	107,409,630	297,013	3,285,346
1846..	99,270,000	20,725,000	120,095,000	329,028	3,270,400
1847..	104,040,000	21,600,000	125,640,000	344,210	3,432,000
1848..	100,540,000	20,800 000	121,340,000	332,439	3,683,000
1849..	129,727,000	27,742,000	157,469,000	431,421	4,065,000
1850..	134,950,000	24,561,000	159,511,000	437,016	4,145,000
1851..	133 000,000	32,000,000	165,000,000	452,054	3,881,248
1852..	147,000,000	34,000,000	181,000,000	495,890	3,836,000
1853..	150,000,000	40,000,000	190,000,000		

La création du service de la distribution à domicile dans les communes rurales a eu lieu à partir du 1er avril 1830.

Le 1er janvier 1849, réforme postale, abaissement de la taxe à 20 cent.

La loi du 18 mai 1850 a élevé cette taxe à 25 cent., et n'a pas été sans influence sur le résultat momentanément stationnaire des lettres circulant dans un petit rayon.

Produits généraux des postes pendant les années 1821, 1830 *et suivantes, jusqu'en* 1852 *inclusivement.*

Années.	Recettes.	Années.	Recettes.
1821	23,892,698 fr.	1844	50,378,594 fr.
1830	33,727,649	1845	52,513,668
1835	37,036,468	1846	54,195,985
1838	42,242,870	1847	53,295,676
1839	44,131,234	1848	52,940,150
1840	46,105,736	1849	42,034,859
1841	48,042,439	1850	43,559,993
1942	48,897,226	1851	44,307,431
1843	48,777,847	1852	46,609,523

Journaux et imprimés transportés par la poste pendant les années 1830, 1835, 1840 *et suivantes, jusqu'en* 1853 *inclus.*

ANNÉES.	JOURNAUX, OUVRAGES PERIODIQUES ET IMPRIMÉS DE TOUTE NATURE. Expédiés de Paris.	Originaires des départem.	Nés et distribués dans l'arr. rural de chaque bureau.	Total.	MOYENNE par jour.
1830....	32,334,280	7,422,540	190,050	39,946,875	109.443
1835....	38,778,675	10,093,250	433,750	49,305,675	136,960
1840....	41.149,912	10,979,084	845.296	52,964,292	144,711
1841....	43,676,012	12,212,892	933,914	56,822,818	155.679
1842....	44,554,448	13,066,477	1,124,800	58.745,725	160,947
1843....	45,253,116	13,196,757	1,138,500	59,588,373	163,255
1844....	49,890,061	15,670,672	1,280,950	66,841,683	183.128
1845....	50,342,782	15,868,425	1,302,550	67.513,757	184,969
1846....	51,142,834	15,908 083	1,401,347	68,452,264	187,540
1847....	50,247,351	15,831,114	1,355,500	67,433,965	184,750
1848....	71,806,431	23,001,750	2,240,850	97,049,031	265,887
1849....	82.645.734	32,915,960	2,480.450	118,042,144	323,403
1850....	73,287,181	29,113,000	2,100,000	104,500,181	286,301
1851....	68,142,000	24,000,000	2,060,000	94,142.000	257.923
1852...	57,978,896	23,000,000	1,900,000	82,878,896	227,065
1853....	55,085,711	»	»	»	»

Articles d'argent déposés dans les bureaux pendant les années 1821, 1830, 1835, 1840 *et suivantes, jusqu'en* 1852 *inclusiv.*

ANNÉES.	ARTICLES D'ARGENT versés dans les bureaux de poste. Nombre de dépôts.	Montant des dépôts. Fr.	C.	ARTICLES D'ARGENT payés dans les bureaux de poste. Nombre d'articles d'argent.	Sommes. Fr.	C.
1821.	317,642	9.099,296	79	316 842	9,092,642	12
1830.	495,468	13,165,942	»	43.873	13.170,882	92
1835.	726,553	15,795,336	27	725.305	15,769.263	15
1840.	960,175	19,570.120	92	940,002	19,337.283	10
1841.	1,143.603	22,076,252	26	1.136,902	22,006,686	82
1842.	1,105,959	21,907,641	38	1,107,512	21,953 710	63
1843.	988,676	20,326,312	47	1,002.589	20,370,805	85
1844.	1,009,911	20,607,751	87	999,363	20,504,562	29
1845.	1,037,229	21,085,300	83	1.025,649	21.026,069	42
1846.	1,094,685	22,863,806	11	1,092,023	22,886,222	91
1847.	1,355,181	39,744,522	99	1,347.284	39,200,022	45
1848.	1,758,112	49,867,464	49	1,745,235	49,875,320	71
1849.	2,181,001	55,764,449	29	2,038.364	55,070,597	85
1850.	2,103,266	55,785,484	55	2,118,275	56,002,577	0[illegible]
1851.	2,127,516	55,883,326	52	2,120,914	55,956,615	6[illegible]
1852.	2,118,470	57,368,093	82	2,026,397	57,233,624	89

Tableau présentant le nombre des débitants de vins et d'eaux-de-vie et des quantités de liqueurs consommées dans leurs établissements pendant l'année 1847.

Cet état présente :

1° Les quantités ayant payé le droit de détail (vins seulement).

2° Celles ayant payé le droit d'entrée à l'effectif (vins et spiritueux).

3° Le droit général de consommation (spiritueux seulement).

4° La taxe unique aux entrées à l'effectif (vins seulement).

5° Les droits d'entrée sur les manquants constatés chez les entrepositaires et les récoltants soumis à l'inventaire et sur les abonnements pour vendanges (vins et spiritueux).

6° Le droit de 10 p. 0/0 et de consommation sur les manquants chez les marchands en gros et les bouilleurs (vins et spiritueux).

7° Le droit de détail et de consommation constaté par exercices ou par abonnements (vins et spiritueux).

(Il n'existe pas d'autres moyens pour connaître la consommation générale).

DÉPARTEMENTS.	QUANTITÉS de vins.	QUANTITÉS de spiritueux.	NOMBRE de débitants.	DÉPARTEMENTS.	QUANTITÉS de vins.	QUANTITÉS de spiritueux.	NOMBRE de débitants.
	hectolitres.	hectolitres			hectolitres.	hectolitres	
Ain	62,241	2,885	1,158	Alpes (Hautes-)	25,908	1,028	1,383
Aisne	134,472	22,973	7,350	Ardèche	44,197	3,719	1,764
Allier	125,762	2,605	2,754	Ardennes	42,425	8,456	1,919
Alpes (Basses-)	23,228	860	1,644	Ariége	59,342	768	1,714

DÉPARTEMENTS.	QUANTITÉS de vins.	QUANTITÉS de spiritueux.	NOMBRE de débitants.	DÉPARTEMENTS.	QUANTITÉS de vins.	QUANTITÉS de spiritueux.	NOMBRE de débitants.
	hectolitres.	hectolitres			hectolitres.	hectolitres	
Aube	135,735	7,357	3,218	Garonne (Haute-)	232,527	2,752	3,828
Aude	76,378	895	1,817	Gers	66,594	683	1,445
Aveyron	84,185	2,331	3,133	Gironde	329,866	6,145	5,704
Bouches-du Rhône	439,695	1,363	4,455	Hérault	264 903	3,215	3,314
Calvados	13,577	24,027	5,259	Ille-et-Vilaine	29,409	11,856	5,237
Cantal	59,721	1,748	2,304	Indre	104,273	3 042	2,469
Charente	134,622	1,461	2,598	Indre-et-Loire	191,713	3,389	4,256
Charente Inférieure	227,093	3,024	2,877	Isère	138,655	6,023	7,333
Cher	120,035	3,853	3,301	Jura	99,775	4,299	2,421
Corrèze	74,184	1,389	2,301	Landes	123,420	1,533	2,274
Corse	»	»	»	Loir-et-Cher	126,109	3,379	2,610
Côte-d'Or	185,715	6,877	4,687	Loire	168,916	7,712	5,956
Côtes-du-Nord	18,367	9,764	4,845	Loire (Haute-)	41,449	1,809	2,152
Creuse	48,845	1,788	2,117	Loire Inférieure	376,843	5,523	5,143
Dordogne	159,651	2,449	3 683	Loiret	196,098	8,182	3,758
Doubs	87,432	6,203	2 532	Lot	34,711	1,544	2,407
Drôme	83 821	4,341	4,551	Lot-et-Garonne	136,714	1,437	2,120
Eure	37,101	20,657	5 047	Lozère	12,543	665	1,107
Eure-et-Loir	109 858	11,164	3,604	Maine-et-Loire	271,485	6,063	5,487
Finistère	98,457	21,425	4,706	Manche	15,500	20,201	6,090
Gard	270,078	3 829	3,369	Marne	204,197	16,045	4,816

DÉPARTEMENTS.	QUANTITÉS de vins.	QUANTITÉS de spiritueux.	NOMBRE de débitants.
	hectolitres.	hectolitres	
Marne (Haute-)	140,704	4,747	2,256
Mayenne	34,723	11,069	3,860
Meurthe	145,461	8,203	4,325
Meuse	111,610	8,541	3,558
Morbihan	76,945	8,776	4,604
Moselle	101,823	14,188	4,649
Nièvre	143,123	3,645	3,245
Nord	46,503	47,657	17,121
Oise	120,932	18,798	4,994
Orne	13,772	12,698	3,562
Pas-de-Calais	22,171	36,221	10,161
Puy-de-Dôme	95,443	2,164	4,501
Pyrénées (Basses-)	243,237	5,696	3,533
Pyrénées (Hautes-)	108,155	1,120	1,674
Pyrénées-Orientales	52,771	1,227	1,000
Rhin (Bas-)	108,625	3,951	3,700
Rhin (Haut-)	109,950	5,387	3,692
Rhône	43,873	13,290	8,729

DÉPARTEMENTS.	QUANTITÉS de vins.	QUANTITÉS de spiritueux.	NOMBRE de débitants.
	hectolitres.	hectolitres	
Saône (Haute-)	69,911	4,208	2,580
Saône-et-Loire	159,392	5,490	5,163
Sarthe	169,793	7,183	4,151
Seine	1,340,618	84,764	8,733
Seine-Inférieure	78,776	82,097	12,642
Seine-et-Marne	151,347	14,197	4,797
Seine-et-Oise	127,266	1,960	2,494
Sèvres (Deux-)	337,618	23,315	9,642
Somme	36,908	30,877	3,201
Tarn	142,813	1,895	2,198
Tarn-et-Garonne	98,472	1,017	1,741
Var	212,399	4,446	3,323
Vaucluse	158,509	2,778	2,343
Vendée	177,209	2,167	3,422
Vienne	199,949	2,354	2,694
Vienne (Haute-)	97,237	2,561	2,564
Vosges	79,202	9,411	3,598
Yonne	124,191	5,309	3,392
	11,458,539	788,030	347,328

Baron Ad. DE WALTEVILLE.

STATISTIQUE DE L'ARMÉE FRANÇAISE EN 1851.

(Rapport du ministre de la guerre.)

Recrutement et effectif de l'armée. — Il a été fait, en 1851, un appel de 80,000 hommes sur la classe de 1850, pour les troupes de terre et de mer, en vertu de la loi spéciale du 22 janvier 1851.

Les opérations relatives à cet appel ont eu lieu, comme d'habitude, suivant les prescriptions de la loi du 21 mars 1832. Elles ont commencé le 1er janvier 1851, par l'établissement des tableaux de recensement, et elles ont été closes le 25 juin suivant par la formation définitive du contingent.

Le nombre des jeunes gens qui ont été rayés des tableaux de recensement ou des listes de tirage comme étant étrangers a été de........................... 926

Il s'était élevé, pour la classe 1849, à......... 922

Le nombre de ceux qui ont été maintenus sur les listes comme étant devenus Français, conformément à l'article 9 du Code Napoléon, a été de.................. 477

La classe de 1849 en comprenait............ 447

Ces résultats diffèrent fort peu, comme on le voit, de ceux de l'année précédente.

L'effectif entretenu sous les drapeaux pendant l'année 1851, en vertu des lois de finances, a été, en moyenne, de 406,532 officiers, sous-officiers, caporaux ou brigadiers et soldats, ci........................... 406,532

Il avait été, en 1850, de................ 416,691

Différence en moins pour l'année 1851 10,159

Cette diminution d'effectif a été la conséquence de l'amélioration générale des affaires politiques.

Au 1er janvier 1852, après la libération de 60,539 hommes de la classe 1844, l'armée active avait un effectif de 400,579 hommes, savoir :

Dans les corps de l'intérieur.............	332,242
Dans les corps de l'armée d'Afrique......	68,337
Total........................	400,579

La réserve se composait, à la même époque, de........................... 97,329

dont 203 seulement avaient déjà servi. Dans ce chiffre de 97,329 hommes, le contingent de la classe de 1850, dont la première moitié avait été appelée à l'activité, figure pour 34,916 hommes.

L'effectif général de nos forces militaires était donc, au 1er janvier 1852, de......... 497,908

Exemptions. — Réformes. — Le chiffre total des exemptions accordées aux jeunes gens de la classe de 1850 a éprouvé une diminution sensible comparativement à celui de la classe précédente.

Il avait été, pour la classe de 1849, de..................	87,360
Il n'a été, pour la classe de 1850, que de..................	84,245
Différence en moins pour la classe de 1850.....	3,115

Les cas ci-après ont présenté des diminutions :

1° Défaut de taille..................................	916
2° Infirmités......................................	1,342
3° Aînés d'orphelins................................	92
4° Fils ou petits-fils de veuves.....................	532
5° Frères de militaires sous les drapeaux...............	109
6° Frères de militaires morts en activité, ou réformés ou admis à la retraite..............................	160
Total.........................	3,151

Voici des cas qui présentent des augmentations :

1° Fils ou petits-fils de septuagénaires ou d'aveugles.....	4
2° Puînés de frères aveugles ou impotents	10
3° Aînés de deux frères appelés à faire partie du même tirage....................................	22
Total.........................	36

Déduisant ce chiffre de celui qui le précède immédiatement, on obtient pour résultat une différence égale à celle qui a été signalée plus haut dans le chiffre total des exemptions, soit 3,115.

La diminution assez notable que l'on remarque dans le chiffre des exemptions pour défaut de taille et pour infirmités laisse supposer que, sous le rapport de l'aptitude physique, les hommes de la classe de 1850 ont été supérieurs

à ceux de la classe de 1849, et cette supposition est d'autant plus admissible que, pour former le contingent total de 80,000 hommes, on a eu besoin d'examiner un nombre moins considérable de jeunes gens que pour la classe de 1849 (164,405 au lieu de 167,548)

L'instruction ministérielle du 3 mai 1844 a établi deux espèces de congés de réforme : les congés de réforme n° 1, et les congés de réforme n° 2.

Les congés de réforme n° 1 sont délivrés pour blessures reçues dans un service commandé, ou pour infirmités contractées dans les armées de terre ou de mer. Ils donnent droit à l'exemption prévue par le paragraphe 7 de l'article 13 de la loi.

Le nombre des militaires qui ont obtenu des congés de réforme n° 1 s'est élevé, en 1851, à.......... 1,822

Il avait été, en 1850, de.................. 2,239

Différence en moins pour 1851.......... 417

Les congés de réforme n° 2 sont délivrés aux hommes que les commissions spéciales, créées par l'instruction précitée du 3 mai 1844, reconnaissent impropres au service militaire pour des causes antérieures soit à leur admission dans les contingents, soit à leur mise en activité. Ils ne donnent pas droit à l'exemption.

Le nombre des hommes sur lesquels les commissions spéciales ont eu à statuer en 1851 a été de....... 2,005

Sur ce nombre :

1,473 ont reçu des congés de réforme n° 2 ;

480 ont été reconnus propres au service et, par suite, maintenus sous les drapeaux ;

88 ont été ajournés et n'avaient pas encore été l'objet de décisions définitives au 1er janvier 1852.

Le nombre des 1,437 hommes réformés se compose de :

903 hommes incorporés, dont 62 remplaçants ;

534 hommes non incorporés, dont 8 remplaçants.

En 1850, le nombre des réformes prononcées par les commissions spéciales avait été de 2,111, ce qui présente une diminution de 106 pour l'annee 1851.

Le nombre des jeunes gens de la classe de 1850 qui ont été déduits du contingent, ou, en d'autres termes, qui ont

obtenu la dispense du service militaire, conformément à l'article 14 de la loi, a été de.............. 7,445

Il s'était élevé, pour la classe de 1849, à... 8,310

Substitutions et remplacements. — Au 1er août 1851, trente-cinq jours après la formation de la liste du contingent départemental, les conseils avaient admis 11,068 substituants ou remplaçants pour la classe de 1850, savoir :

Substituants..... 1,311
Remplaçants..... 9,757 dont 3,402 avaient déjà servi.

Cinqmois plus tard, le 1er janvier 1852, le nombre des substituants et des remplaçants s'était élevé à 16,483, savoir :

Substituants..... 1,449
Remplaçants..... 15,034 dont 4,913 avaient déjà servi.

Au 1er janvier 1852, l'armée active, dont l'effectif était de 354,960 sous-officiers, caporaux ou brigadiers et soldats (gendarmerie exceptée), comptait 6,056 substituants et 93,462 remplaçants.

Le tableau ci-après indique les diverses subdivisions de ce dernier nombre.

Remplaçants classés suivant les années pendant lesquelles ils auront droit à leur libération.

	Admis par les conseils de révision.	Admis par les corps.	Total.
1851........	688	159	847 (1)
1852........	13,237	4,019	17,256
1853........	13,973	3,964	17,937
1854........	13,459	4,273	17,732
1855........	13,086	2,212	15,298
1856........	10,974	1,526	12,500
1857........	10,500	789	11,289
1858........	496	107	603
	76,413 (2)	17,049 (3)	93,462 (4)

(1) Ces remplaçants, appartenant à des corps détachés en Algérie, n'ont pu être libérés que dans les premiers mois de l'année 1852.

(2) Dont : Ayant déjà servi............ 27,741
N'ayant pas servi........... 48,672

(3) Dont : Ayant déjà servi............ 12,583
N'ayant pas servi........... 4,466

(4) Dont : Ayant déjà servi............ 40,324
N'ayant pas servi.......... 53,138

Situation de la classe de 1850 *sous le rapport de l'instruction.* — La situation de la classe de 1850, sous le rapport de l'instruction, présente, comparativement à celle de la classe de 1849, des améliorations dont on ne peut que se féliciter.

Ainsi sur 305,712 jeunes gens maintenus sur les tableaux de recensement et sur les listes de tirage, il y en avait :

	Classe de 1850. Jeunes gens maintenus aux tableaux de recensem.		Classe de 1849. Jeunes gens maintenus aux tableaux de recensem.	
Ne sachant ni lire ni écrire........	104,995	34. 85 0/0	106,279	34. 78 0/0
Sachant lire seulem.	10,664	3. 49	13,092	4. 37
Sachant lire et écrire	181,298	59. 30	165,416	57. 52
Dont on n'a pu vérifier l'instruction.	8,755	2. 86	9,236	3 33
Totaux.......	305,712	100. 00	304,023	100. 00

Quant aux jeunes gens compris dans le contingent, il y en avait,

	Classe de 1850. Jeunes gens compris dans le contingent.		Classe de 1849. Jeunes gens compris dans le contingent.	
Ne sachant ni lire ni écrire........	25,430	31. 80 0/0	25,989	32. 51 0/0
Sachant lire seulem.	2,575	3. 22	3,156	3. 95
Sachant lire et écrire	49,384	61. 75	47,964	59. 66
Dont on n'a pu vérifier l'instruction.	2,580	3. 23	3,104	3. 88
Totaux.......	79,969	100. 00	79,942	100. 00

Composition du contingent sous le rapport de la taille et des professions.— Sous le rapport de la taille, ce contingent a présenté à peu près les mêmes résultats que le contingent des classes précédentes.

La moyenne de la taille a été, comme pour la classe de 1849, de 1 mètre 654 millimètres.

Quant aux professions, elles sont toujours assez nombreuses pour satisfaire aux besoins des divers services spéciaux de l'armée ; les résultats du contingent de la classe de 1850 à cet égard diffèrent également fort peu de ceux qui ont été obtenus pour la classe précédente.

Libération du service militaire.—Le nombre des hom-

mes qui ont été libérés dans le cours et à la fin de l'année 1851 a été de 60,539, savoir :

1° Sous-officiers, caporaux ou brigadiers et soldats des corps stationnés à l'intérieur............... 49,211
dont 9,354 étaient au corps, et 39,857 avaient été renvoyés par anticipation dans leurs foyers.

2° Jeunes soldats de la classe de 1844 qui avaient été maintenus à divers titres dans leurs foyers.................................... 1,893

3° Militaires appartenant aux corps stationnés en Algérie.............................. 9,435 (1)

Total des libérations................... 60,539 (2)

Engagements et rengagements. — Le nombre des engagements volontaires contractés pendant l'année 1851 a été de 10,341 (3).

A l'intérieur..............................	10,234
En Algérie	107

Il n'avait été, pour 1850, que de 8,682, savoir :

(1) Dans ce nombre sont compris environ 1,500 hommes, qui n'ont pu être libérés que postérieurement au 31 décembre 1851, parce qu'ils appartenaient alors à des corps en expédition en Algérie.

(2) Ces libérations comprennent tous les hommes de la classe de 1844 qui, ne s'étant pas rengagés, ou qui, n'ayant aucune déduction de service à supporter par l'effet de condamnations, se trouvaient dans les corps ou dans la réserve au 31 décembre 1851 ; elles comprennent aussi les militaires des classes antérieures rengagés et engagés volontaires, ainsi que les hommes des mêmes classes ayant subi une déduction de service, et qui, tous, avaient atteint le terme de leur service dans le cours et à la fin de 1851.

Ne sont pas compris dans ces libérations, indépendamment des militaires qui ont été promus officiers ou sont passés, soit dans la gendarmerie, soit dans les services administratifs, ou qui ont été réformés ou retraités, les hommes de la classe de 1844 qui se sont rengagés, ou qui, par suite de condamnations, avaient à subir une déduction de service.

(3) Dans le nombre de 10,341 ne sont pas compris les engagements contractés pour la légion étrangère, et qui se sont élevés à 95 seulement. En 1850, le chiffre des engagements souscrits pour la même légion avait été de 939. La différence considérable qui existe entre ces deux chiffres provient de ce que les engagements n'ont pas été ouverts pour la légion étrangère pendant l'année 1851.

A l'intérieur	8,597
En Algérie	85

Aucune cause particulière ne saurait être attribuée à cette augmentation.

Les rengagements ont éprouvé, en 1851, une faible diminution :

Ils se sont élevés à	5,801
En 1850, ils avaient été de	6,033

Ces 5,801 engagements ont été contractés,

Par des sous-officiers	3,235	5,801
Par des caporaux ou brigadiers et soldats	2,566	
Pour le même corps	5,752	5,801
Pour d'autres corps	46	
Pour deux et trois ans	4,994	5,801
Pour quatre et cinq ans	807	

Insoumis et fraudes. — Deux individus ont été déférés aux tribunaux, en conformité de l'article 38 de la loi, comme prévenus de s'être fait omettre dans les tableaux de recensement à l'aide de fraudes; ils ont été tous les deux acquittés.

Du reste, les dispositions répressives de cet article demeurent presque toujours sans application, par suite de la grande difficulté qu'il y a de constater le délit.

Au 1er janvier 1852, 14,324 jeunes soldats avaient été signalés comme insoumis sur les classes de 1836 à 1850 inclusivement.

Sur ce nombre, 5,997 avaient été arrêtés ou s'étaient présentés volontairement et les conseils de guerre avaient prononcé 3,074 condamnations.

Sur le même nombre de 14,324 insoumis, 1,384 avaient été rayés des contrôles de l'insoumission pour diverses causes (décès, erreur d'inscription, etc.), sans avoir été mis en jugement.

Quant aux insoumis restant à rechercher à la même époque (1er janvier 1852), ils étaient au nombre de 6,943.

La classe de 1850 comprend 446 insoumis, sur lesquels 251 restent à rechercher.

Dans le cours de l'année 1851, aucun individu n'a été condamné pour avoir recélé des insoumis.

31 jeunes soldats, dont 29 appartiennent à la classe de 1850, ont été déférés aux tribunaux comme prévenus de s'être rendus impropres au service ; 13 ont été condamnés.

Un médecin civil a été également condamné comme complice du délit spécifié par l'article 41.

Au 1er janvier 1852, 10,494 militaires en activité avaient une prolongation de service à faire, par suite de condamnations judiciaires.

Dans ce nombre figurent 4,671 hommes appartenant, savoir :

358 aux compagnies de discipline ;

4,313 aux bataillons d'infanterie légère d'Afrique, qui reçoivent tous les hommes ayant subi des condamnations correctionnelles plus graves que celles de trois mois de prison.

47 individus ont été l'objet de poursuites judiciaires pour substitutions ou remplacements frauduleux ; 33 ont été condamnés.

32 actes de remplacement ont été déférés aux tribunaux, comme étant entachés de fraude ; 28 ont été annulés.

1 fonctionnaire civil a été poursuivi pour fraude en matière de recrutement ; il a été renvoyé des fins de la plainte.

Sur 6 individus poursuivis pour des délits autres que ceux spécifiés ci-dessus, 5 ont été condamnés.

En résumé, 108 affaires judiciaires ont été déférées aux tribunaux en 1851 :

52 ont donné lieu à des condamnations ;
36 ont été suivies d'acquittement ;
20 restaient à juger au 1er janvier 1852.

Instruction régimentaire. — Les hommes qui ont profité de l'enseignement régimentaire, en 1851, sont au nombre de 81,248, savoir :

Hommes ayant suivi les cours du 1er degré..............	57,561
Hommes ayant suivi les cours du 2e degré..............	23,687

Le nombre des hommes qui avaient suivi les cours du premier et du deuxième degré, en 1850, avait été de 79,661.

Cette amélioration est due à un état de choses qui a rendu beaucoup moins nombreuses les exigences du service militaire pendant l'année 1851.

LISTE DES LOIS ET DÉCRETS *relatifs aux finances, au commerce et aux matières économiques en général.*

(De décembre 1852 à décembre 1853.)

1852. — *Décembre*, 9. — Décret impérial qui ouvre sur l'exercice 1852 un crédit supplémentaire, applicable à la détention des condamnés à plus d'un an.

— 9. — Décret impérial qui ouvre sur l'exercice 1852 un crédit extraordinaire pour les dépenses résultant des arrestations opérées à la suite des événements de décembre 1851.

— 10. — Décret impérial qui approuve la convention passée, le 18 novembre 1852, entre le ministre de l'intérieur, de l'agriculture et du commerce, et la Banque foncière de Paris, qui prend le titre de « Crédit foncier de France. »

— 12. — Sénatus-consulte sur la liste civile et la dotation de la Couronne.

— 30. — Décret impérial qui autorise l'admission temporaire en franchise de droits, de la potasse et du carbonate de potasse, destinés à être convertis en prussiate de potasse cristallisé.

— 30. — Décret impérial relatif à l'admission en franchise, sur le continent français, des résines fabriquées en Corse, et à l'importation de l'étranger en Corse de la térébenthine et de l'essence de térébenthine.

— 31. — Décret impérial qui modifie le décret du 28 février 1852, en ce qui concerne les lettres de gage des sociétés de crédit foncier.

— 31. — Décret impérial qui fixe les droits de commission et de courtage à percevoir par les agents de change, courtiers de marchandises et par les courtiers d'assurances de Nantes.

1853. — *Janvier*, 5. — Décret impérial qui autorise la consolidation des bons du Trésor délivrés à la caisse d'amortissement du 1er juillet au 31 décembre 1852.

— 5 — Décret impérial relatif à la répartition entre l'État et les villes, des frais d'entretien des chaussées et

trottoirs qui, dans les ports de commerce, sont compris entre le terre-plein des quais et les maisons.

— 6. — Décret impérial qui augmente le nombre des membres de la Chambre de Commerce de Paris.

— 12. — Décret impérial concernant le droit applicable aux sels étrangers ayant servi à la préparation de la morue sèche.

— 12. — Décret impérial qui ouvre sur l'exercice 1853 un crédit supplémentaire pour les constructions et grosses réparations des palais nationaux.

— 15. — Décret impérial qui augmente les traitements des archevêques et des évêques de France.

— 15. — Décret impérial qui modifie l'article 19 de l'ordonnance du 10 octobre 1841, concernant le tarif des frais et dépens relatifs aux ventes judiciaires de biens immeubles.

— 15. — Décret impérial qui fixe la cotisation à payer pendant l'exercice 1852, par le commerce du bois à ouvrer pour l'approvisionnement de Paris.

— 15. — Décret impérial relatif aux propriétés privées qui ont acquis ou qui acquerront une plus-value par suite de l'exécution des travaux d'amélioration et d'endiguement de la basse Seine.

— 22. — Décret impérial qui augmente les traitements des vicaires généraux.

— 22. — Décret impérial relatif au chemin de fer de ceinture qui doit relier à l'intérieur du mur d'enceinte des fortifications de Paris, les gares de l'Ouest et Rouen, du Nord, de Strasbourg, de Lyon et d'Orléans.

— 25. — Décret impérial portant ratification et promulgation du réglement relatif au transit international par chemin de fer, entre la France, la Belgique et les Pays-Bas.

— 26. — Décret impérial qui modifie les droits de douane à l'importation du guano et des écorces de quinquina.

— 26. — Décret impérial portant que les sels d'origine française, renfermés dans des sacs d'un poids uniforme, pourront être expédiés par la voie de terre sur les entrepôts de l'intérieur, en exemption du plombage.

— 27. — Décret impérial qui déclare qu'il y a urgence de

prendre possession de terrains pour le chemin de fer de Lyon à la Méditerranée.

— 29. — Décret impérial qui ouvre sur l'exercice 1852 un crédit supplémentaire pour le paiement des primes accordées aux grande pêches maritimes.

Février, 2. — Décret impérial qui établit près du gouvernement un conseil supérieur du commerce, de l'agriculture et de l'industrie.

— 2. — Décret impérial qui autorise la Banque de France à établir une succursale à La Rochelle.

— 7. — Décret impérial portant ratification et promulgation de la convention provisoire pour la correspondance télégraphique entre la France et la Suisse.

— 12. — Décret impérial qui ouvre sur l'exercice 1852 un crédit extraordinaire pour supplément à la dotation de la Légion-d'Honneur.

— 14. — Décret impérial qui fixe les conditions auxquelles les savons d'huile de palme et de coco mélangés de graisses animales sont admis à jouir du drawback à l'exportation.

— 17. — Décret impérial qui augmente la solde des sous-officiers de toutes armes, gendarmerie comprise.

— 19. — Décret impérial qui augmente la solde des sous-officiers de toutes armes des troupes de marine, gendarmerie comprise.

— 26. — Décret impérial portant autorisation de la société anonyme formée à Paris sous la dénomination de « Compagnie du chemin de fer de Graissessac à Béziers. »

Mars, 6. — Décret impérial qui autorise le ministre des finances à restituer aux compagnies des chemins de fer de Fampoux à Hazebrouck, de Lyon à Avignon et de Bordeaux à Cette, la moitié de leurs cautionnements.

— 7. — Décret impérial portant que la préparation en mer des produits de la pêche du maquereau aura lieu exclusivement avec des sels de France délivrés en franchise.

— 7. — Décret impérial qui porte à six mois le délai accordé pour la réexportation ou la réintégration en entrepôt des produits provenant des plombs bruts importés temporairement en franchise de droits.

— 7. — Décret impérial relatif aux crêpes de Chine im-

portés des possessions du royaume uni de la Grande-Bretagne en Europe.

— 8. — Décret impérial portant qu'une exposition universelle des produits agricoles et industriels s'ouvrira à Paris le 1er mai 1855.

— 15. — Décret impérial portant promulgation du traité de commerce et de navigation conclu entre la France et la Toscane.

— 17. — Décret impérial qui modifie les droits de douane à l'importation des minerais de toute sorte, sauf le minerai de soufre, et des racines de réglisse.

— 22. — Décret impérial qui approuve les modifications aux statuts de la banque foncière de Paris, aujourd'hui « Crédit foncier de France. »

— 23. — Décret impérial relatif à l'établissement des banques de la Guyane et du Sénégal.

— 24. — Décret impérial qui approuve une convention relative à l'exécution des chemins de fer de Bordeaux à Bayonne, et de Narbonne à Perpignan.

Avril, 5.— Modifications aux statuts du comptoir national d'escompte de Paris.

— 7. — Décret impérial relatif aux papiers timbrés.

— 8. Décret impérial relatif à la contribution spéciale à percevoir en 1853 pour les dépenses des chambres et bourses de commerce.

— 11. — Décret impérial relatif à la transmission, par Suez, des correspondances originaires de la France, de l'Algérie et des parages de la Méditerranée où la France entretient des bureaux de poste à destination de l'Australie.

— 15. — Décret impérial portant rectification des tableaux de population annexés au décret du 10 mai 1852.

— 15.—Décret impérial qui approuve des modifications aux statuts de la compagnie du chemin de fer de Strasbourg à Bâle.

— 16. — Décret impérial sur le régime financier des lycées de l'Empire.

— 18. — Décret impérial qui modifie le droit d'entrée des marbres blancs statuaires.

— 18. — Décret impérial qui autorise la Banque de France à établir une succursale à Nancy.

— 18. — Décret impérial qui autorise la Banque de France à établir une succursale à Toulon.

— 21. — Décret impérial portant concession des chemins de fer de Clermont-Ferrand à Lempdes, de Montauban à la rivière du Lot et de Coutras à Périgueux.

— 25. — Décret impérial portant promulgation de la convention conclue entre la France, la Belgique et la Prusse, pour régler la transmission des correspondances télégraphiques.

— 26. — Décret impérial qui fixe la cotisation à payer, pendant l'exercice 1853, par le commerce des bois à ouvrer, pour l'approvisionnement de Paris.

— 27. — Décret impérial, portant promulgation de la convention conclue, entre la France et le duché de Nassau, pour la garantie réciproque de la propriété des œuvres littéraires et des compositions musicales.

— 27. — Décret impérial relatif à la contribution spéciale à percevoir, en 1853, pour les dépenses de plusieurs chambres et bourses de commerce.

— 27. — Décret impérial qui accorde à la ville de Tonnay-Charente un entrepôt réel pour les marchandises non prohibées.

— 28. — Décret impérial portant promulgation de la convention conclue entre la France et la Sardaigne, pour régler la transmission des dépêches télégraphiques.

— 29. — Décret impérial portant promulgation de la convention conclue entre la France et la principauté de Reuss, branche aînée, pour la garantie réciproque de la propriété des œuvres littéraires et des compositions musicales.

— 30. — Décret impérial relatif aux droits d'entrée de certains produits des colonies françaises.

— 30. — Décret impérial qui approuve la convention intervenue le 30 avril 1853, pour la concession du chemin de fer de Lyon à la frontière de Genève, avec embranchement sur Bourg et Mâcon.

— 30. — Décret impérial qui approuve la convention passée, le 29 avril 1853, entre le ministre des travaux publics et la compagnie concessionnaire du chemin de fer de Paris à Sceaux.

Mai, 2. — Décret impérial qui autorise la Chambre de Commerce de Paris à établir un bureau public pour le conditionnement et le titrage des soies et des laines.

— 3. — Loi relative au rachat des droits attribués à la compagnie du canal du Rhône au Rhin.

— 3. — Loi relative au rachat des droits attribués à la compagnie du canal de Bourgogne.

— 3. — Loi relative au rachat des droits attribués à la compagnie des Quatre-Canaux.

— 3. — Loi relative à l'échange des correspondances entre la France et ses colonies.

— 7. — Loi relative aux caisses d'épargne.

— 7. — Loi qui réduit la taxe des lettres affranchies de Paris pour Paris.

— 7. — Décret impérial qui approuve la convention intervenue, le 6 mai 1853, pour la concession du chemin de fer de Saint-Rambert à Grenoble.

— 9. — Décret impérial qui approuve la convention passée, le 3 février 1853, entre le ministre des travaux publics et la compagnie du chemin de fer de Paris à Lyon.

— 9. — Décret impérial qui détermine les formes suivant lesquelles la compagnie du chemin de fer de Dijon à Besançon, avec embranchement sur Gray, justifiera, vis-à-vis de l'État, des frais de construction du chemin de fer, de ses frais annuels d'entretien et de ses recettes.

— 10. — Décret impérial portant convocation du Conseil général d'agriculture.

— 17. — Décret impérial qui détermine les modifications que le traité conclu, le 8 mai 1852, entre la France et la république Dominicaine, apporte à la législation en matière de douane.

— 17. — Décret impérial qui autorise l'admission en franchise sur le continent français des peaux tannées et apprêtées en Corse.

— 17. — Décret impérial qui réduit le nombre des agents de change, courtiers de marchandises, institués à Douai.

— 17. — Décret impérial qui prohibe la vente, en France, des réimpressions ou reproductions d'ouvrages, dont la propriété est établie dans le royaume de Hanovre.

— 17. — Décret impérial qui prohibe la vente, en France

des réimpressions ou reproductions d'ouvrages dont la propriété est établie dans le duché de Brunswick.

— 17. — Décret impérial qui approuve la convention passée, le 16 mai 1853, entre le ministre des travaux publics et la Société des chemins de fer de jonction du Rhône à la Loire.

— 21. — Décret impérial portant qu'il sera procédé à l'exécution des travaux projetés pour l'ouverture d'une dérivation de l'Escaut.

— 25. — Décret impérial relatif à l'importation des graines de lin pour semences.

— 25. — Décret impérial qui ajoute la graine d'alpiste à la nomenclature des produits naturels de l'Algérie, dont l'admission en franchise est autorisée dans les ports de la métropole.

— 28. — Loi sur la caisse des retraites ou rentes viagères pour la vieillesse.

— 28. — Loi sur la correspondance télégraphique privée.

— 28. — Loi relative aux chemins de fer de Bordeaux à Bayonne et de Narbonne à Perpignan.

— 28. — Loi portant réglement définitif du budget de l'exercice 1850.

Juin, 1er. — Loi sur les conseils de prud'hommes.

— 7. — Loi qui accorde une pension, à titre de récompense nationale, aux héritiers de Philippe de Girard inventeur de la filature mécanique du lin.

— 8. — Décret impérial qui prohibe la vente, en France, des réimpressions ou reproductions d'ouvrages dont la propriété est établie dans le duché de Nassau.

— 8. — Décret impérial qui prohibe la vente, en France des réimpressions d'ouvrages, dont la propriété est établie dans la principauté de Reuss (branche aînée).

— 8. — Décret impérial qui fixe la cotisation à payer, pendant l'exercice 1853, sur les trains de bois flottés destinés à l'approvisionnement de Paris.

— 9. — Loi sur les pensions civiles.

— 10. — Loi relative au crédit de 2,700,000 fr. inscrit au budget pour secours viagers à d'anciens militaires de la République et de l'Empire.

— 10. — Loi relative aux sociétés de crédit foncier.

— 10. — Loi relative aux comptoirs et sous-comptoirs d'escompte.

— 10. — Loi relative à la conversion des dettes actuelles des départements et des communes.

— 10. — Loi portant fixation du budget général des dépenses et des recettes de l'exercice 1854.

— 10. — Loi qui approuve les articles 4 et 6 du cahier des charges de la concession du chemin de fer de Lyon à la frontière de Genève, avec embranchement sur Bourg et Mâcon, et qui contient des dispositions applicables à tous les chemins de fer.

— 10. — Loi relative aux chemins de fer de jonction du Rhône à la Loire.

— 10. — Loi relative au chemin de fer de Saint-Rambert à Grenoble.

— 10. — Loi relative à l'exécution de la ligne de télégraphie électrique entre la France et l'Algérie.

— 10. — Décret impérial portant promulgation de la convention conclue, entre la France et la principauté de Reuss, branche cadette, pour la garantie réciproque de la propriété des œuvres littéraires et des compositions musicales.

— 10. — Loi relative au chemin de fer de Bourg-la-Reine à Orsay.

— 25. — Décret impérial portant promulgation de la convention additionnelle de poste conclue entre la France et la Prusse.

— 27. — Décret impérial portant promulgation de la convention conclue entre la France et le grand-duché de Saxe-Weimar-Eisenach, pour la garantie réciproque des œuvres d'esprit et d'art.

Juillet, 1er. — Décret impérial portant promulgation de la convention de poste conclue entre la France et les États-Romains.

— 4. — Décret impérial portant réglement sur la pêche maritime côtière dans le premier arrondissement maritime.

— 4. — Décret impérial portant réglement sur la pêche maritime côtière, dans le second arrondissement maritime.

— 4. — Décret impérial portant réglement sur la pêche maritime côtière, dans le troisième arrondissement maritime.

— 4. — Décret impérial portant réglement sur la pêche maritime côtière, dans le quatrième arrondiss. maritime.

— 7. — Décret impérial qui ouvre sur l'exercice 1852 un crédit supplémentaire applicable au paiement des primes accordées aux grandes pêches maritimes.

— *Juillet*, 6. — Décret impérial qui autorise la consolidation des bons du trésor délivrés à la caisse d'amortissement du 1er janvier au 30 juin 1853.

— 14. — Décret impérial relatif à l'importation des coins gravés, des clichés, des pierres lithographiques couvertes de dessins, gravures ou écritures, et des planches de toute sorte gravées.

— 16. — Décret impérial portant que la déclaration exigée des navires non pêcheurs, qui se rendent sur les lieux de pêche pour y chercher une ou plusieurs cargaisons de morue, pourra être faite dans tous les ports étrangers où il existe un consul ou un agent consulaire de France.

— 20. — Décret impérial portant application de la loi du 7 mars 1850, sur le tissage et le bobinage, à la coupe du velours de coton, ainsi qu'à la teinture, au blanchiment et à l'apprêt des étoffes.

— 20. — Décret impérial qui autorise la ville de Reims à établir un bureau public de conditionnement des laines.

— 20. — Décret impérial qui approuve la convention passée, le 19 juillet 1853, pour la concession du chemin de fer de Reims à Mézières et Charleville, avec embranchement sur Sedan, et du chemin de fer de Creil à Beauvais.

— 20. — Décret impérial relatif à l'importation des graines et farines des possessions du royaume uni de la Grande-Bretagne en Europe.

— 20. — Décret impérial qui supprime le droit de 2 fr. par tonneau établi à la sortie des bâtiments de mer de construction française.

— 22. — Décret impérial relatif à l'échange des dépêches entre la France et la Martinique, la Guadeloupe, le Sénégal et les établissements français dans l'Inde par la voie des services étrangers.

— 22. — Décret impérial qui détermine les taxes à percevoir dans les colonies françaises sur les dépêches originaires ou à destination des pays étrangers, transportées par les bâtiments à voiles naviguant entre lesdites colonies et la métropole.

— 22. — Décret impérial portant qu'une exposition universelle des beaux-arts aura lieu à Paris en même temps que l'exposition universelle de l'industrie, et que l'exposition annuelle des beaux-arts de 1854 est renvoyée à 1855, et réunie à l'exposition universelle.

— 27. — Décret impérial qui approuve la convention passée, le 26 février 1853, entre le ministre des travaux publics et la compagnie du chemin de fer de Blesme et Saint-Dizier à Gray.

— 27. — Décret impérial qui autorise l'établissement d'un chemin de fer d'embranchement entre le groupe des houillères de Sorbier et les chemins de fer de Lyon à Saint-Étienne et de Saint-Étienne à la Loire.

— 29. — Décret impérial pour l'exécution de la convention additionnelle à la convention de poste du 11 août 1847, conclue entre la France et la Prusse.

— 30. — Décret impérial portant autorisation de la compagnie du chemin de fer Grand central de France.

— 29. — Décret impérial portant promulgation de la convention télégraphique conclue entre la France et la Bavière.

— 30. — Décret impérial portant modification à l'article 3 du décret du 12 août 1852, qui fixe les droits à percevoir sur certains produits chimiques.

Août, 3. — Décret impérial portant que la surtaxe établie par l'article 4 de la loi du 15 avril 1832, sur les importations de grains et farines effectuées par tous navires étrangers, cessera d'être perçue jusqu'au 31 décembre 1853.

— 3. — Décret impérial qui autorise l'admission en franchise de droits, des fers forgés en massiaux ou prismes, des fontes moulées, etc., expédiées de l'ile de Corse sur le continent français.

— 6. — Décret impérial portant autorisation de la société anonyme formée à Paris sous la dénomination de « compagnie du chemin de fer de Lyon à Genève. »

— 8. — Décret impérial portant promulgation du traité d'amitié, de commerce et de navigation conclu entre la France et le Chili.

— 13. — Décret impérial portant réglement sur les succursales de la Banque de l'Algérie.

— 13. — Décret impérial qui autorise la Banque de l'Algérie à établir une succursale à Oran.

— 13. — Décret impérial qui approuve la convention passée le 13 août 1853 entre le ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics, et la Compagnie du chemin de fer du Nord.

— 16. — Décret impérial portant suppression des droits qui se perçoivent à l'importation des bitumes solides.

— 17. — Décret impérial qui approuve la convention passée, le 17 août 1853, pour la concession d'un chemin de fer de la Roche à Auxerre.

— 17. — Décret impérial qui approuve la convention passée, le 17 août 1853, pour la concession d'un chemin de fer de Besançon à Belfort.

— 17. — Décret impérial qui approuve la concession passée, le 17 août 1853, pour l'exécution des chemins de fer de Tours au Mans, et de Nantes à Saint-Nazaire.

— 17. — Décret impérial relatif à la concession d'un chemin de fer de Paris à Mulhouse, avec embranchement sur Coulommiers, d'un chemin de fer de Nancy à Gray, et d'un chemin de fer de Paris à Vincennes, Saint-Mandé et Saint-Maur.

— 18. — Décret impérial relatif à l'importation des grains, riz, légumes secs, gruaux et pommes de terre.

— 18. — Décret impérial portant réglement sur la caisse de retraites ou rentes viagères pour la vieillesse.

— 18. — Décret impérial qui détermine les formes suivant lesquelles la Compagnie des chemins de fer de Paris à Lyon justifiera, vis-à-vis de l'État, des frais de construction du chemin de fer, de ses frais annuels d'entretien et d'exploitation, et de ses recettes.

— 18. — Décret impérial concernant les allocations affectées à l'exécution des parties du chemin de fer du Centre comprises, 1° entre le Bec-d'Allier et Clermont, avec embranchement sur Nevers; 2° entre Châteauroux et Limoges.

— 20.— Décret impérial relatif à la taxe des lettres circulant en Algérie.

— 25. — Décret impérial portant promulgation de la convention conclue entre la France et l'électorat de Hesse, pour la garantie réciproque de la propriété des œuvres d'esprit et d'art.

— *Septembre*, 1er. — Décret impérial qui lève le séquestre du chemin de fer de Bordeaux à la Teste.

— 5. — Décret impérial qui affranchit de tout droit de navigation, jusqu'au 31 décembre 1853, les bateaux chargés de grains et farines, de riz, de pommes de terre ou de légumes secs, circulant sur les rivières ou canaux.

— 8. — Décret impérial relatif à l'importation des minerais de fer.

— 11. — Décret impérial portant promulgation de la convention consulaire conclue entre la France et les États-Unis d'Amérique.

— 9. — Décret impérial relatif aux cautionnements des directeurs du télégraphe et des chefs du service télégraphiques chargés de la perception des taxes.

— 14. — Décret impérial portant fixation provisoire des droits à l'importation des bestiaux et des viandes fraiches et salées.

— 14. — Décret impérial pour l'exécution de la convention de poste conclue, le 1er avril 1853, entre la France et les États Romains.

— 14. — Décret impérial concernant les correspondances expédiées au moyen des paquebots français, soit des parages de la Méditerranée, où la France possède des établissements de poste pour les États Romains, soit des États Romains pour ces mêmes parages.

— 16. — Décret impérial portant promulgation de la convention de poste conclue entre la France et le royaume des Deux-Siciles.

— 17. — Décret impérial qui modifie les droits à l'importation du caoutchouc brut.

— 25. — Décret impérial qui détermine les formes suivant lesquelles la compagnie du chemin de fer de Paris à Strasbourg sera tenue de faire, vis-à-vis de l'Etat, diverses justifications qui lui sont imposées par son cahier des charges.

— 25. — Décret impérial qui détermine les formes suivant lesquelles la compagnie concessionnaire du chemin de fer de Mézidon au Mans sera tenue de faire, vis-à-vis de l'Etat, diverses justifications.

— 30. — Décret impérial portant autorisation de la société anonyme formée à Paris sous la dénomination de « Compagnie du chemin de fer de jonction du Rhône à la Loire. »

— *Octobre*, 1er. — Décret impérial qui proroge jusqu'au 31 juillet 1854, le délai fixé au 31 décembre 1853 par les décrets des 3 et 18 avril 1853, relatifs à l'importation des grains et farines et autres denrées alimentaires.

— 1er. — Décret impérial qui prohibe jusqu'au 31 juillet 1854 l'exportation des pommes de terre et des légumes secs.

— 12. — Décret impérial qui autorise les bâtiments étrangers à transporter par cabotage, de la Méditerranée dans l'Océan et de l'Océan dans la Méditerranée, les grains et farines, riz, légumes secs et pommes de terre.

— 12. — Décret impérial relatif aux droits d'entrée sur la bourre de soie.

— 16. — Décret impérial sur la culture du coton en Algérie.

— 20. — Décret impérial qui autorise l'importation temporaire en franchise de droits du suif brut destiné à la fabrication des bougies stéariques.

— 20. — Décret impérial relatif à l'admission en franchise, sur le continent français, des fromages de lait de brebis, fabriqués en Corse sous le nom de *bruccio*.

Novembre, 9. — Décret impérial portant réglement d'administration publique pour l'exécution de la loi du 9 juin sur les pensions civiles.

— 22. — Décret impérial sur les droits à percevoir à l'entrée des houilles et des fers étrangers.

— 22. — Décret impérial qui ouvre des crédits sur les exercices 1853 et 1854, pour subventions aux travaux d'utilité communale entrepris dans le but d'occuper la classe ouvrière.

— 22. — Décret impérial relatif à l'importation de fontes aciéreuses de Savoie.

— 28. — Décret impérial relatif à la dotation de di

millions affectés, par les décrets des 22 janvier et 27 mars 1852, aux sociétés de secours mutuels.

— 30. — Décret impérial portant promulgation de la convention conclue entre la France et le grand-duché d'Oldenbourg, pour la garantie réciproque de la propriété des œuvres d'esprit et d'art.

Décembre, 3. — Décret impérial qui proroge jusqu'au 31 juillet 1854 l'exemption des droits de navigation accordée aux chargements de grains et farines, de riz, de pommes de terre et de légumes secs.

— 3. — Décret impérial relatif aux transports, par les chemins de fer, des grains, farines, pommes de terre, fécules, riz, maïs et légumes secs.

— 7. — Décret impérial relatif aux correspondances transportées par les paquebots français de la Méditerranée.

— 7. — Décret impérial relatif à la taxe des lettres circulant en Algérie.

— 11. — Décret impérial qui accorde à la ville de Nimes un entrepôt réel de marchandises prohibées et non prohibées.

— 12. — Décret impérial sur la répartition par chapitres des crédits du budget de l'exercice 1854.

— 14. — Décret impérial qui autorise l'admission temporaire en franchise de droits, des châles de crêpe de Chine unis, d'origine étrangère, destinés à être brodés en France.

— 14. — Décret impérial qui autorise la Banque de France à établir une succursale à Nevers.

— 28. — Décret impérial relatif au coton brut importé du royaume uni de la Grande-Bretagne et de ses possessions en Europe.

DEUXIÈME PARTIE.

VILLE DE PARIS.

MOUVEMENT DE LA POPULATION DANS LE DÉP. DE LA SEINE

Pendant les années 1851 et 852.

	1851.	1852.	Différence pour 1852.
Naissances......	42,521	44,538	+ 2,017
Mâriages.......	13,485	13,728	+ 243
Décès.........	35,810	36,740	+ 930

Répartition entre les arrondissements de sous-préfectures et la ville de Paris.

ARRONDISSEMENTS	NAISSANCES.			MARIAGES.			DÉCÈS.		
	1851.	1852.	Différence pour 1852.	1851.	1852.	Différ. pour 1852.	1851.	1852.	Différ. pour 1852.
Paris........	32.324	33,284	+ 960	10,233	10,434	+ 201	27,585	27,545	- 40
S.-Denis...	6.354	7,307	+ 953	2,006	2,202	+ 196	4,817	5,590	+ 773
Sceaux.....	3,843	3,947	+ 104	1,246	1,092	- 154	3,408	3,605	+ 197
Départem^t.	42,521	44,538	+ 2,017	13,485	13,728	+ 243	35,810	36,740	+ 930

Mouvement de la population dans la ville de Paris,

Pendant l'année 1852. — *Naissances.*

A domicile...	en mariage...	garçons........	10,671	21,090
—	—	filles...........	10 419	
—	hors mariage..	garçons........	2,971	5,815
—	—	filles...........	2,844	
Aux hôpitaux.	en mariage...	garçons........	653	1,336
—	—	filles...........	683	
—	hors mariage..	garçons........	2,515	5,043
—	—	filles...........	2,528	
		Total....................		33,284

Naissances des garçons.......	16,810	33.284
— des filles	16,474	

Enfants naturels (*) reconnus.....		garçons.....	1,062	2,095
—	—	filles	1,033	
—	non reconnus.	garçons.....	4,424	8,763
—	—	filles	4,339	
		Total....................		10,858
Enfants mort-nés.......		masculins............	1,347	2,379
—		féminins.............	1,032	

(*) Compris dans les naissances ci-dessus.

Décès.

A domicile	masculins	8,355	17,830
—	féminins	9,475	
Aux hôpitaux civils	masculins	4,423	8,837
—	féminins	4,414	
Aux hôpitaux militaires	masculins	764	767
—	féminins	3	
Dans les prisons	masculins	52	110
—	féminins	58	
Déposés à la morgue	masculins	282	345
—	féminins	63	
Exécutions	masculins	1	1
—	féminins	»	
	Total		27,890

Décès masculins	13.877	27,890
Décès féminins	14,013	

Différence entre les naissances et les décès.

Total des naissances	masculins	16,810	33,284
—	féminins	16,474	
Total des décès	masculins	13,877	27,890
—	féminins	14 013	
Excès des naissances sur les décès	masculins	2,933	5,394
—	féminins	2,461	

Mariages.

Garçons et filles	8,349	10,434
Veufs et filles	586	
Garçons et veuves	1,085	
Veufs et veuves	414	

Reconnaissances et légitimations d'enfants naturels, postérieurement à leur naissance, et compris dans les naissances ci-dessus :

Par actes de célébration de mariage	garçons	732	1,425
—	filles	693	
Par actes postérieurs à la naissance	garçons	428	904
—	filles	476	
	Total		2,329

CONSOMMATION DE PARIS EN 1851 ET 1852 (1).

Boissons et autres liquides.

	1851.		1852.
Vins en cercles	1,154.737	hectol.	1,272,099
Vins en bouteilles	8,347	—	10,313
Alcool pur en cercles, eaux-de-vie et esprits en bouteilles, liqueurs, fruits à l'eau-de-vie	57,547	—	63,045
Vernis gras, blanc de céruse (2)	6,737	—	8,039
Cidres, poires et hydromels, fruits frais ou secs	15,557	—	22,531
Vinaigres de toute espèce	18,522	—	21,230
Bière à l'entrée	21,563	—	30,432
Bière fabriquée dans Paris	88,931	—	102,074
Huile d'olives	4,711	—	5,958
Huile d'œillette et de faîne	11,479	—	101,933
Huile de toute autre espèce (3)	76,339	—	

Comestibles.

Sorties des abattoirs.

Viandes de bœuf, vache, veau, mouton, bouc et chèvre	48,353,611	kilog.	49,993,398
Abats et issues de veau	904,524	—	892,956
Viandes et graisses de porc	3,631,228	—	4,153,799
Abats et issues de porc	494,266	—	591,968
Suifs bruts et fondus	2,874,636	—	1,626,333
Huile animale	202	hectol.	210

Provenances de l'extérieur.

Viandes de bœuf, vache, veau, mouton, bouc et chèvre	11,249,714	kilog.	12,139,995
Abats et issues de veau	960,784	—	977,469
Viandes fraîches de porc et graisses, sangliers, cochons de lait, marcassins	5,219,253	—	5,340,387
Abats et issues de porc	767,866	—	794,829
Charcuterie de toute espèce	1,234,054	—	1,036,689

(1) Voyez, pour les années antérieures, la collection de l'*Annuaire*.

(2) L'octroi a perçu un droit sur ces articles, à partir du 5 juillet 1848.

(3) Il paraît assez difficile de savoir quelle a été l'huile consommée par l'industrie.

Pâtés, terrines, écrevisses, truffes, etc.	74,425 kilog.		83,353
Fromages secs	396,117	—	1,587,935
Sels gris et blanc	5,375,742	—	6,014,163
Raisins	3,178,837	—	2,334,686
Volailles, dindes, oies et lapins domest., gibier, etc	994,933	—	1,013,205
Saumons, turbots, homards, etc.	19,618	—	18,733
Thons, autres poissons de mer ou d'eau douce	19,580	—	19,091
Huîtres de toutes qualités	74,677	—	68,102
Beurre			2,740.938
OEufs			1,499,355

Perceptions temporaires établies le 5 juillet 1848.

Sucre brut ou raffiné Oranges, citrons Amandes, fruits confits, etc. Marrons, châtaignes, etc Glace à rafraîchir Fer et fonte de fer Cuivre, zinc	Rien.	Rien.

Combustibles.

Bois dur, neuf ou flotté	484,070 stères.		475,962
Bois blanc	149,951	—	167,340
Menuise de bois dur ou bois blanc et fagots	129,663	—	75,766
Charbon de bois	2,344,527 hectol.		2,966.390
Poussier de charbon	167,881	—	193,733
Charbon de terre et tourbe carbonisée	3,625,327	—	3,808,420

Matériaux.

Chaux	120,719 hectol.		195,824
Plâtre	1,397,355	—	2,074,675
Moellons bruts ou piqués	46,716	—	89,767
Pierre de taille	35,158	—	92,428
Marbre et granit	2,137	—	2,307
Ardoises, grandes et petites	3, 603.354 milles.		4,493,821
Briques	4,361,785	—	6,865,533
Tuiles	929,928	—	1,051,341
Carreaux de terre cuite	1,275,653	—	1,356,561
Argile de sable gras Mottes de terre glaise	24,390 mèt. c.		32,544
Poteries, pots creux, etc. (1).	1,998,708 kilog.		3,116,759

Bois de construction, bateaux et bois de déchirage.

Chêne et autres bois durs, charpente	21,125 stères.		31,737

(1) Droits établis les 5 juillet et 14 octobre 1848.

Chêne et autres bois durs, sciage....................	2,107,481 mèt. c.	8,507,359
Sapin et autres bois blancs charpente...............	5,450 stères.	9,590
Sapin et autres bois blancs, sciage..................	8,209,554 mèt. c.	10,342,591
Lattes.....................	100,761 bottes.	129,772
Bateaux en chêne..........	102 bateaux	112
— en sapin................	644 —	712
Bois de déchirage en chêne..	9,787 mèt. c.	12,622
— en sapin................	41,226 —	48,016

Fourrages.

Foin, sainfoin, luzerne et autres fourrages secs......	6,871,922 bottes.	6,785,680
Paille..................	10,689,653 —	11,556,479
Avoine.....................	880,497 hectol.	966,105

Objets divers.

Sels gris et blanc (Voir d'autre part).................	5,375,742 kilog.	6,014,163
Cire blanche et bougie de toute espèce..............	53,839 —	58,904
Cire jaune et spermacéti brut.	64,254 —	78,781
Orge......................	56,563 hectol.	
Suifs en pain et en chandelles........................	1,399,938 —	1,626,333
Bougie stéarique...........	730,444 —	921,553

Montant des ventes en gros et sur les Marchés (1).

	f.	f.
Poissons d'eau douce.......	717,094	808,586
Marée.....................	6,562,361	6,935,467
Huîtres....................	1,670,926	1,759,981
Volaille et gibier.........	12,613,432	14,028,627
Beurre..................	12,028,712	13,238,531
OEufs.....................	5,539,890	6,150,089

(1) Les relevés qui sont donnés ici indiquent le montant réel des ventes faites sur les marchés, et sur lesquelles ont été perçus les droits municipaux; les mêmes denrées, conduites directement chez les consommateurs, en sont exemptes. Et comme d'un autre côté, l'autorité est souvent impuissante à faire exécuter les anciens réglements qui voulaient que toutes les denrées destinées à la vente fussent conduites sur les marchés, il faut faire une large part pour ce qui échappe aux droits municipaux. C'est ainsi qu'on se croit fondé à évaluer à plus de quinze cent mille francs la volaille et le gibier consommés en une année à Paris. Enfin c'est dans le but de faire cesser cette inégalité de répartition des droits, que le Conseil municipal a demandé que ces droits de marchés fussent convertis en droits d'octroi, portant uniformément sur toutes ces denrées, quelle que fût leur destination.

Tableau des Décès dans la ville de Paris, de mariage,

AGES.	HOMMES. Non mariés.	Mariés.	Veufs.	Total.
De la naissance à 3 mois..	1,731	»	»	1,731
De 3 à 6 mois.	305	»	»	305
De 6 à 12 mois..........	566	»	»	566
De 0 jour à 1 an........	2,602	»	»	2,602
De 1 à 2 ans..........	870	»	«	870
De 2 à 3 ans.	482	»	»	482
De 3 à 4 ans.	334	»	»	334
De 4 à 5 ans.	216	»	»	216
De 5 à 6 ans..........	139	»	»	139
De 6 à 7 ans.	101	»	»	101
De 7 à 8 ans.	81	»	»	81
De 8 à 9 ans.	63	»	»	63
De 9 à 10 ans.........	44	»	»	44
De 10 à 15 ans.	192	»	»	192
De 15 à 20 ans.	460	2	»	462
De 20 à 25 ans.	780	26	»	806
De 25 à 30 ans.	518	138	5	661
De 30 à 35 ans.	324	255	16	595
De 35 à 40 ans.	223	344	29	596
De 40 à 45 ans.	189	416	57	662
De 45 à 50 ans.	181	430	68	979
De 50 à 55 ans.	179	533	123	835
De 55 à 60 ans.	125	436	114	675
De 60 à 65 ans.	118	336	120	574
De 65 à 70 ans.	118	336	167	621
De 70 à 75 ans..........	115	250	166	531
De 75 à 80 ans.	104	151	149	404
De 80 à 85 ans.	42	86	106	234
De 85 à 90 ans..........	16	30	61	107
De 90 à 95 ans.	2	4	12	18
De 95 à 100 ans.	»	»	5	5
100 et au-delà (101 ans)...	»	»	»	»
Sans âge connu..........	3	3	»	6
(Non compris les décédés déposés à la morgue.)				
TOTAUX........	8,621	3,776	1,198	13,595

Total général des Décès.

Hommes.	Non mariés 8,621	13,595	Femmes.	Non mariées 7,810	13,950
	Mariés.... 3,776			Mariées.... 3,544	
	Veufs..... 1,198			Veuves.... 2,596	

Total............ 27,545

avec distinction d'âge, de sexe et d'état en 1852.

FEMMES.				TOTAUX.		
Non mariées.	Mariées.	Veuves.	Total.	Hommes.	Femmes.	des 2 sexes.
1,424	»	»	1,424	1,731	1,424	3,155
263	»	»	263	305	263	568
514	»	»	514	566	514	1,080
2,201	»	»	2,201	2,602	2 201	4,803
892	»	»	892	870	892	1,762
519	»	»	519	482	519	1,001
330	»	»	330	334	330	664
227	»	»	227	216	227	443
141	»	»	141	139	141	280
118	»	»	118	101	118	219
87	»	»	87	81	87	168
62	»	»	62	63	62	125
63	»	»	63	44	63	107
252	»	»	252	192	252	444
477	34	»	511	462	511	973
557	241	9	807	806	807	1.613
377	408	21	806	661	806	1.467
245	411	32	688	595	688	1,283
188	383	49	620	596	620	1,216
147	367	80	594	662	594	1,256
126	348	114	588	679	588	1,267
120	327	138	585	835	585	1.420
127	303	179	609	675	609	1,284
132	363	265	660	574	660	1,234
119	222	344	685	621	685	1,306
114	132	430	676	531	676	1,207
114	68	421	603	404	603	1,007
47	28	334	409	234	409	643
17	8	128	153	107	153	260
7	1	39	47	18	47	65
4	»	10	14	5	14	19
»	»	»	»	»	»	»
»	»	3	3	6	3	9
7,810	3,544	2,596	13,950	13,595	13,950	27,545

Déposés à la morgue. { Hommes........ 282 } 345
{ Femmes........ 63 }

Total général........ 27,890

BUDGET DE LA VILLE DE PARIS POUR 1854.

Recettes ordinaires.

	RECETTES constatées au compte de 1852.	RECETTES admises.
1. Centimes communaux........	1,166,500 00	1,183,000 00
2. Octroi........................	34,596,000 00	40,546,000 00
3. Halles et marchés	3,177,725 00	4,042,900 00
4. Poids public et mesurage....	136,000 00	305,600 00
5. Grande et petite voiries......	145,000 00	245,000 00
6. Établissements hydrauliques.	1,174,000 00	1,280,000 00
7. Caisse de Poissy............	25,000 00	27,700 00
8. Abattoirs.	1,100,000 00	1,200,000 00
9. Entrepôts...................	451,000 00	457,500 00
10. Location d'emplacements sur la voie publique.	629,722 00	727,418 00
11. Loyers de propriétés communales....................	164,469 99	143,166 99
12. Expéditions d'actes.	98,000 00	114,000 00
13. Taxe des inhumations........	407,500 00	425,500 00
14. Concessions de terrains dans les cimetières..............	700,300 00	890,300 00
15. Exploitation des voiries......	130,000 00	308,008 00
16. Contributions pour travaux et services divers............	1,319,843 80	1,731,843 80
17. Recettes diverses annuelles ...	743,286 00	1,197,204 21
	46,164,346 79	54,825,130 00

Recettes extraordinaires.

18. Recettes accidentelles........	950,000 00	250,000 00
Total général des recettes....	47,114,346 79	55,075,130 00

Dépenses annuelles ordinaires.

	BUDGET précédent.	DÉPENSES admises.
1. Dette municipale.....	8,580,799 45	12,058,569 45
2. État civil....	56,000 00	54,000 00
3. Contributions.......	249,200 00	152,500 00
4. Prélèvements au profit du Trésor....	4,255,932 00	4,192,231 00
5. Préfecture, Mairie centrale..	781,025 00	780,425 00
6. Mairies d'arrondissement....	438,530 00	450,580 00
7. Frais d'exploitation ou de perception....	3,473,593 00	3,601,169 00
8. Instruction primaire.........	1,372,8[illegible]8 00	1,408,885 00
9. Cultes......................	88,071 00	90,771 00

10. Inhumations et cimetières....	461,800 00	415,000 00
11. Garde nationale et service militaire....................	626,110 00	668,389 00
12. Grande voirie..............	551,500 00	651,300 00
13. Travaux d'entretien...	4,232,096 00	4,339,030 00
14. Frais de direction des travaux....................	494,100 00	508.900 00
15. Dépenses diverses...........	221,800 00	225,800 00
16. Hospices et établissements de bienfaisance..............	5,817,465 20	6,499,593 00
17. Arriéré......	»	»
18. Bibliothèque, promenades et travaux d'art...............	132,270 00	340,065 00
19. Lycées, colléges et établissements d'instruction publique..................	124,000 00	134,800 00
20. Pensions et secours....	153,820 00	157,905 60
21. Fêtes et cérémonies publiques....................	192,500 00	209,500 00
	32,275,939 65	36,939,412 45
22. Dépenses portées au budget de M. le préfet de police.....	7,832,912 02	8,020,286 20
Total des dépenses annuelles ordinaires................	40,108,851 67	44,959,698 65

Dépenses extraordinaires.

23. Dépenses imprévues.........	1,103,439 00	300,000 00
24. Grosses réparations et travaux d'amélioration et d'appropriation...........	377,536 00	383,941 00
25. Grands travaux neufs (à valoir)...................	5,524.520 12	6,187,577 00
Total.............	7,005,495 12	6,871,518 00

Tableau comparatif des exportations

déclarées à la douane de Paris,

Pendant les six premiers mois de 1853 - 1852.

	COLIS.		VALEURS des EXPORTATIONS	
	Nombre.	Poids.	ordinaires.	avec primes.
		k.	f.	f.
1853.............	158,741	15,626,220	60,278,225	61,357,518
1852.............	167,197	17,868,838	58,808,396	47,832,587
Augment. en 1853 .	»	»	1,469,829	13,524,931
Diminution.......	8,456	2,242,618	»	»

OPÉRATIONS DE LA CAISSE D'ÉPARGNE DE PARIS

pendant l'année 1852 (1).

Rapport de M. François Delessert.

I. OPÉRATIONS DE 1852. — II. LOI DU 7 MAI 1853. — III. STATISTIQUE DES DÉPOSANTS.

I. — OPÉRATIONS EN 1852.

Dans l'année 1852, la caisse d'épargne de Paris a reçu :

1° En 265,263 versements, dont 40 599 nouveaux, la somme de.....................	33,703,578 fr.	19 c.
2° En 908 transferts-recettes provenant des caisses d'épargne départementales..	424,085	53
3° En arrérages de rentes appartenant aux déposants et en reliquats de conversion......	178,465	78
Elle a capitalisé en outre pour le compte des déposants les intérêts montant à............	1,579,609	45
	35,885,738	95

Elle a remboursé par contre :

1° En 70,744 retraits dont 20,180 pour solde la somme de.....................	19,650,368 fr.	33 c.	23,868,190	41
2° En 1,035 transferts-paiements envoyés aux caisses départementales...	395,707	52		
3° En achats de 170,485 f. de rentes pour compte de 6,002 déposants la somme de.....................	3,821,251	»		
Et 4° en intérêts supprimés à des cessionnaires de plusieurs livrets.........	863	56		
			12,017,548	54
A quoi il faut ajouter le solde qui était dû à 175,097 déposants le 1er janvier 1852.......			39,798,489	33
Ce qui porte, au 31 décembre 1852, le solde dû à 194,951 déposants, à la somme de			51,816,037	87

Il y a donc eu en 1852 une augmentation de 12 millions francs sur la somme due aux déposants.

(1) Rapport présenté à l'Assemblée générale des directeurs et administrateurs, le 14 juillet 1853 — Voir l'*Annuaire* pour 1853, p. 272, les opérations pendant l'année 1851, et non 1852, comme on a imprimé par erreur.

Si nous comparons les opérations de 1852 à celles de l'année précédente, qui avait déjà donné des résultats meilleurs que ceux de 1850, nous trouvons qu'en 1851 les versements avaient été de 25,305,434 fr, et qu'en 1852 ils se sont élevés à 33,703,578 fr., ce qui donne, en faveur de l'année dernière, un accroissement de 8,398,144 fr. Les remboursements des deux années ont été à peu près égaux, savoir : 19,048,957 fr. 11 c. en 1851, et 19,650,368 fr. en 1852. Il n'y a pour cette dernière année qu'une petite augmentation de 601,411 fr. sur les remboursements. D'un autre côté, les achats de rentes pour le compte des déposants ont diminué d'une manière sensible; au lieu de 6,349,522 fr. 40 c. en 1851, ils n'ont été en 1852 que de 3,821,251 fr. Cette diminution de 2,528,271 fr. dans le chiffre des sommes employées en rentes, peut s'expliquer par l'effet qu'a produit la conversion des rentes 5 p. 0/0 en rentes 4 1/2 p. 0/0 opérée en mars 1852.

Nous devons aussi faire observer que dans les achats de rentes de l'année passée figurent pour la première fois les rentes achetées d'office, après l'expiration du premier trimestre, au compte de tout déposant dont l'avoir avait dépassé 1,000 fr. le 31 décembre 1851, et n'avait pas été ramené au-dessous de ce *maximum* avant le 1er avril 1852. Sur les 3,773 déposants qui s'étaient trouvés dans ce cas prévu par l'article 2 de la loi du 30 juin 1851, 1,794 ont eux-mêmes fait rentrer leurs comptes dans la nouvelle limite, soit par un remboursement partiel en espèces, soit par une demande d'achat de rentes; il ne restait plus au 1er avril que 1,979 comptes supérieurs à 1,000 fr., pour lesquels nous avons dû faire acheter 19,790 francs de rente 3 p. 0/0 pour un capital de 470,012 fr. 50 c.

Les achats de rentes d'office, ainsi que l'obligation de conserver dans nos portefeuilles toutes les inscriptions de rentes qui ne sont pas retirées par les titulaires, d'en percevoir les arrérages pour les porter au crédit de chaque ayant droit, augmentent d'autant plus le travail de nos écritures que le nombre de nos inscriptions en dépôt s'élève déjà à plus de 5,000. Il faut encore ajouter à ce travail celui du mouvement d'entrée et de sortie de toutes les inscriptions achetées et remises, dont notre comptabilité spéciale des rentes conserve les traces avec le plus grand soin.

Cet accroissement des travaux de la caisse, celui du nombre de nos déposants porté, du 1er janvier 1851 au 31 décembre 1852, de 175,996 à 194,950, les travaux de notre statistique, le désir que nous avons de continuer à donner à la suite de notre Rapport un aperçu de la situation des caisses d'épargnes départementales, ne nous permettent pas de vous présenter aussi promptement que nous le voudrions notre rapport annuel. Nous continuerons à faire nos efforts pour que l'époque en soit retardée le moins possible.

Vous savez, au reste, que, par suite de notre système de comptabilité et de la rigoureuse exactitude qui y préside, quelque considérable que soit le nombre des déposants, quelque multipliées que soient les opérations qui les concernent, nous sommes toujours en état de constater à chaque instant l'ensemble de notre situation et celle de chacun des déposants en particulier. Aussi à la fin de l'exercice, le dernier jour du mois de décembre ne s'écoule pas sans que nous ayons obtenu le bilan exact et complet de la caisse ; il a été remis, comme les années précédentes, à votre président, le 31 décembre dernier, par M. Prévost, dont l'activité, le dévouement aux intérêts de la caisse et la régularité en toute chose ne se ralentissent pas.

Ce résumé de notre bilan au 31 décembre 1852 a été, comme les années précédentes, inséré dans les journaux du 1er de l'an. En se reportant à l'extrait publié le 1er janvier 1853, on trouve que, d'après nos comptes généraux et divisionnaires, l'ensemble des sommes dues aux déposants s'élevait alors en capital à 50,236,428 fr. 42 c., et, en intérêts, à 1,579,608 fr. 92 c., formant ensemble un solde de 51,816,037 fr. 34 c.

Deux mois plus tard, après l'entier achèvement de la capitalisation des intérêts sur tous les comptes particuliers des déposants au nombre de 389,902 (comptes courants et contrôles compris), et après la vérification rigoureuse de la balance de ces mêmes comptes, il a été reconnu qu'aucune erreur n'avait échappé dans les écritures relatives aux sommes entrées ou sorties dans le cours de l'année, formant ensemble un total de 59,786,965 fr. 66 c., divisé en 359,881 opérations, et que le reliquat en capital était identiquement le même que celui trouvé le 31 décembre, c'est-

à-dire qu'il s'élevait bien à 50,236,428 fr. 42 c. dus à 194,951 déposants.

Quant aux intérêts bonifiés pour l'année 1852, on n'a eu à chercher et à redresser sur les comptes généraux et divisionnaires que 13 différences, dont 4 en plus et 9 en moins, d'une importance totale de 53 centimes. En conséquence, le montant des intérêts capitalisés a été rétabli à 1,579,609 fr. 45 c., et le solde, augmenté pareillement de 53 c., a été arrêté définitivement à 51, 816,037 fr. 87 c.

II. — LOI DU 7 MAI.

Nous ne reviendrons pas sur ce que nous avons dit dans nos précédents rapports sur l'utilité d'une surveillance qui s'était fait sentir depuis plusieurs années, et qui ne pouvait plus être contestée. On avait généralement compris que cette surveillance serait impraticable si chacune des 368 caisses d'épargne de la France continuait d'opérer d'après un système qui lui était propre; il fallait les ramener à un mode de complète uniformité qui permît d'obtenir de toutes la régularité désirable. Tel a été le but du décret du 15 avril 1852 et de l'instruction du 17 décembre suivant. Quelques-uns des procédés adoptés et prescrits par l'autorité supérieure peuvent être diversement appréciés; mais les bons effets de ce système de comptabilité ne peuvent être mis en doute, puisque nous l'avons pratiqué depuis 24 ans et il a été successivement imité avec un égal succès pour les caisses d'épargne les plus importantes, en France comme dans les pays étrangers. On est donc autorisé à penser qu'il suffira de généraliser ce système pour en obtenir partout à la fois des résultats non moins satisfaisants. Dans tous les cas, l'autorité sera toujours en mesure de modifier et de simplifier le nouveau réglement lorsque l'expérience en démontrera la nécessité.

Quant à la loi du 7 mai 1853, nous avons moins à vous entretenir de la loi elle-même que des discussions qui l'ont précédée. Nous n'avions pas à présenter de grandes objections sur l'article 1er, qui réduit le taux de l'intérêt, puisque nous avons toujours pensé que l'intérêt alloué aux déposants devait être réglé d'après les circonstances géné-

rales qui font varier le taux de l'intérêt, et quant aux trois autres articles, ils ont statué d'une manière utile aux caisses d'épargne comme aux déposants sur des difficultés dont nous avions plusieurs fois réclamé la solution.

Ainsi, il était nécessaire de faire rentrer dans la règle commune le montant de quelques livrets qui se trouvaient frappés d'une complète stérilité, parce que le solde de ces livrets était resté supérieur à 1,000 francs, trois mois après la promulgation de la loi, et que depuis ils n'avaient pas été réduits au-dessous du nouveau *maximum*. D'après l'article 2 de la nouvelle loi, ces livrets redeviendront productifs d'intérêt à partir du 1er janvier 1854, au moyen d'un achat de rentes d'office.

Il était aussi fort utile de rendre applicables aux fonds versés dans les caisses d'épargne les dispositions de la loi du 28 floréal an VII, qui simplifient les formalités pour la transmission des titres de rentes sur l'État, et qui autorisent les juges de paix et les notaires à délivrer des certificats de propriété pour justifier de la qualité et des droits des héritiers; c'est ce qui a été réglé par l'article 3. Enfin, il devenait indispensable de fixer un terme après lequel les caisses d'épargne ne seraient plus tenues de garder dans leurs archives une multitude de pièces qui les encombrent sans utilité; ces différents points ont été réglés à notre entière satisfaction par l'article 4 de ladite loi du 7 mai.

Mais ce que nous voulons signaler surtout à votre attention, c'est que, dans l'examen préparatoire de cette loi, tant au Conseil d'État qu'au Corps Législatif, les questions importantes qui reviennent toujours, lorsqu'il s'agit d'une loi sur les caisses d'épargne, ont été soulevées et examinées de nouveau, et qu'en définitive le résultat de ces discussions a été favorable aux principes que nous avons toujours cherché à défendre. La commission du Corps Législatif, qui, pour être en état de se prononcer en parfaite connaissance de cause, avait jugé convenable de nous appeler auprès d'elle et d'entendre nos observations, et avait voulu ensuite assister à plusieurs des séances de versements à la caisse centrale, a été frappée de l'inconvénient qu'il y avait à remanier si fréquemment la législation des

caisses d'épargne. Aussi, elle a voulu reprendre une à une toutes ces questions tant de fois discutées, et les épuiser de telle sorte qu'il n'y eût pour ainsi dire plus à y revenir. Le résultat de l'examen, auquel la commission s'est livrée, a été reproduit d'une manière très-remarquable dans le rapport fait par son honorable président, M. Louvet. Malheureusement ce rapport n'a pas eu toute la publicité qu'il eût été utile de lui donner. Pour y suppléer autant que cela peut dépendre de nous, et pour faire connaitre à toutes les administrations des caisses d'épargne un document qui doit les intéresser si directement, nous croyons devoir, en le faisant imprimer à la suite de ce rapport, le mettre en entier sous leurs yeux. Elles pourront envisager ainsi, sous toutes leurs faces, les questions abordées et résolues par la commission du Corps Législatif. Espérons que cet excellent travail n'aura pas été fait en vain et qu'il deviendra par la suite le point de départ des modifications que l'on serait tenté d'apporter encore au régime des caisses d'épargne, si on voulait l'essayer plus tard. Espérons au moins que ce ne sera pas avant bien des années.

Ce document prouvera en outre aux caisses d'épargne départementales, qu'appelés par notre position même à servir quelquefois d'interprètes de leurs vœux et de leurs intérêts, nous nous sommes acquittés encore dans cette occasion avec zèle de notre mandat officieux.

C'est ainsi que, n'ayant pu réussir à faire ajourner au 1er janvier prochain l'abaissement du taux de l'intérêt à 4 p. 0/0, nous avons fait comprendre à la commission ce que ce changement, survenant dans le cours même de l'année, aurait de fâcheux, non pas pour la caisse d'épargne de Paris, qui se trouve désintéressée dans la question, mais pour un certain nombre de caisses d'épargne départementales; la commission, dans son rapport, a exprimé le vœu que le Gouvernement indemnisât celles des caisses d'épargne qui ne pourraient pas suffire aux frais occasionnés par le surcroît de travail que nécessitera le changement imprévu du taux de l'intérêt fait au milieu de l'année. Ce vœu a été reproduit plus tard, lors de la discussion du budget de 1854, et le Gouvernement, par l'organe de M. Heurtier, directeur général du commerce au ministère de l'in-

térieur, a bien voulu promettre d'y avoir égard et d'y donner la suite que les circonstances nécessiteraient.

Après être sorti des préoccupations que nous avait données le projet de loi sur les caisses d'épargne présenté au mois de mars dernier et voté le 7 mai, le Conseil des directeurs a dû reporter toute son attention sur la constitution même de notre caisse. Fondée en 1818, sous la forme de société anonyme avec une durée de 30 ans, le terme de son existence expirait en 1848. Deux prorogations consécutives ont été obtenues en 1848 et 1850; la seconde a pour terme la fin de l'année actuelle. La révision des statuts primitifs était devenue indispensable par suite de nombreux changements survenus dans notre constitution et dans la législation des caisses d'épargne durant un intervalle de 35 années.

Le Conseil des directeurs a procédé avec beaucoup de soin à cette révision, et s'est mis ensuite en instance auprès de de S. E. M. le Ministre de l'Intérieur pour obtenir la nouvelle autorisation qui nous est nécessaire. Nous attendons maintenant avec confiance le résultat de l'examen de M. le Ministre et la décision du Conseil d'Etat.

III. — STATISTIQUE DES DÉPOSANTS.

Aujourd'hui que le système de statistique des caisses d'épargne est fixé, et qu'il est reconnu qu'elle doit s'arrêter aux nouveaux déposants, puisqu'elle est basée sur leurs déclarations au moment de l'ouverture du compte, qu'il nous soit permis, non dans une mesquine pensée d'amour-propre, mais dans l'intérêt de la vérité, de nous féliciter d'une persévérance qui n'a pas été sans résultats, sous le double point de vue du travail de cette statistique et des fruits qu'on peut en retirer. En cessant d'opérer sur tous les déposants, on supprime un travail aussi long qu'inutile, et au lieu de conséquences presque toujours inexactes, on arrive à obtenir des appréciations justes et confirmées par les faits.

Sans étendre, en effet, à la totalité de nos déposants les règles de proportion dont nous avons établi l'exactitude dans un précédent rapport, il suffit d'observer avec attention les divers changements qu'apporte dans le nombre

des nouveaux déposants chaque mesure législative, chaque événement un peu grave, pour en apprécier sainement l'influence ou la portée sur les différentes classes de la population qui composent la clientèle de la caisse d'épargne.

De l'étude de nos tableaux de statistique doivent également ressortir bien des indications précieuses à recueillir, bien des enseignements qu'il serait fâcheux de négliger. C'est en suivant d'une année à l'autre les modifications plus ou moins sensibles dans les nombres et dans les sommes des nouveaux déposants; c'est en rapprochant les résultats d'une époque avec ceux d'une autre époque, surtout quand de violentes perturbations politiques les séparent, que l'on peut asseoir un jugement sur les améliorations tentées ou obtenues.

Un exemple remarquable par sa portée suffira pour expliquer et justifier les considérations qui précèdent. La principale préoccupation des partisans et surtout des personnes moins bien disposées pour les caisses d'épargne a toujours été la crainte de voir participer aux bienfaits de l'institution une trop grande quantité de ceux que leur fortune ou leur position doivent dispenser d'y avoir recours. Aussi, depuis la première loi organique de 1835, une grande partie des dispositions législatives introduites dans la constitution des caisses d'épargne ont-elles eu pour but d'éloigner ce que l'on était convenu de nommer les *capitaux parasites*. Au nombre des moyens qu'on pensait devoir être les plus efficaces, a figuré en première ligne l'abaissement graduel du maximum définitif de chaque compte, réduit d'abord de 3,000 à 2,000 fr., ensuite à 1,500 fr., et en dernier lieu à 1,000 fr.

Quelle classe de déposants supposera-t-on que ces mesures restrictives auront particulièrement atteinte, et qui se sera efforcée d'en atténuer les effets en usant de la faculté laissée par la loi de faire ouvrir autant de comptes qu'il y a de membres dans une même famille? Notre statistique établit d'une manière irrécusable que c'est la classe ouvrière, proprement dite, qui a éét le plus gênée dans ses dépôts par ces mesures restrictives; c'est dans cette classe que, toute proportion gardée, le plus grand nombre de li

vrets nouveaux ont été pris pour des femmes et des enfants mineurs des deux sexes.

Nous ne nous arrêterons pas à tirer de cet exemple si concluant toutes les conséquences qu'il peut fournir; mais nous espérons qu'avant de proposer et d'adopter à l'avenir de nouvelles combinaisons dictées par des appréhensions de même nature que celles qui ont pesé jusqu'à présent sur les caisses d'épargne, on consultera des travaux statistiques dont l'exactitude et la sincérité sont désormais hors de doute.

Ainsi que nous l'avons fait dans nos précédents rapports, nous passerons rapidement en revue le travail de statistique relatif à l'année 1852 pour constater les différences utiles à signaler entre l'exercice dont l'analyse va nous occuper et les exercices antérieurs.

L'élévation tout à fait exceptionnelle du chiffre des nouveaux déposants de 1852 est ce qui frappe d'abord en examinant le tableau synoptique résumant tous les autres. En remontant même aux années les plus prospères de la caisse d'épargne (1841 à 1844), on ne trouve point un aussi grand nombre de nouveaux livrets ouverts dans le cours d'un seul exercice. Pendant ces quatre années, 1841 à 1844, le chiffre *des nouveaux livrets* avait atteint et dépassé 35,000. En 1852 il a dépassé 40,000. Il avait fallu douze années, 1832 à 1844, pour arriver de 10,000 à 35,000; il a suffi de trois ans, 1849 à 1852, pour remonter de 10,000 à 40,000.

Ce que nous sommes heureux de faire ensuite remarquer, c'est l'augmentation dans le nombre des *ouvriers* et *artisans*; ce nombre, qui n'était dans l'origine de nos travaux de statistique que de moitié sur la totalité des nouveaux déposants, est actuellement des trois cinquièmes. La classe seule des ouvriers présente un chiffre de 19,741 sur les 40,000 nouveaux déposants de 1852.

L'augmentation porte principalement, cette année comme en 1851, sur les femmes et les mineurs des deux sexes. Les grandes divisions du *bâtiment*, du *vêtement*, des *industries de luxe*, et notamment celle des journaliers, ont repris leur ancienne importance tant en nombres qu'en sommes versées pour la première fois. Comme aux époques déjà citées du plus grand développement de l'institution des

caisses d'épargne, les professions qui, parmi ces divisions, tiennent le premier rang sont toujours : les *Menuisiers*, les *Serruriers*, les *Mécaniciens*, les *Maçons*, et les *Peintres en bâtiments* d'une part ; les *Tailleurs* et les *Cordonniers* de l'autre ; et enfin, pour la 5e division, les *Bijoutiers*, les *Ebénistes*, les *Fondeurs*, les *Imprimeurs*, les *Tanneurs* et les *Graveurs* et *Tourneurs*.

Dans la 6e et dernière division des *ouvriers*, celle des *journaliers*, il faut signaler les garçons de magasin, les commissionnaires médaillés, les hommes de peine, les cantonniers et surtout les cochers de voitures de place et d'omnibus. Il est vrai de dire que, pour quelques-unes de ces subdivisions, les entrepreneurs, à l'instar de certaines administrations, ont pris l'initiative, en imposant des retenues à leurs ouvriers pour être versées à la caisse d'épargne ; ils ont en cela été bien inspirés, et il serait à désirer qu'un plus grand nombre de chefs d'ateliers, d'usines et de magasins, suivissent cet exemple, dans leur propre intérêt comme dans celui de leurs employés et ouvriers.

Nous n'avons rien de saillant à faire remarquer dans les classes des artisans patentés, des domestiques, des employés et des professions libérales. Leur accroissement numérique, les proportions à peu près identiques dans lesquelles sont restées relativement les unes aux autres les différentes subdivisions dont elles se composent, la presque-similitude des groupes comparés avec ceux des années précédentes, ne pourraient donner lieu qu'à des observations déjà faites et reproduites. Pour la classe des militaires, le service spécial de Paris est rentré, à dater de 1852, dans les mêmes conditions dont nous avions eu à nous applaudir avant 1848, mais que les événements avaient depuis complétement changées.

La seule classe qui n'ait point éprouvé l'augmentation observée dans toutes les autres est celle des rentiers, qui est restée stationnaire ; si nous rapprochons ses chiffres actuels de ceux de 1841 à 1844, il y a eu 2,500 nouveaux livrets par an. Telle a été, telle paraît devoir être son apogée ; et encore sait-on la part qu'il faut faire dans ce nombre aux personnes qui vivent réellement de leurs rentes.

Quant aux sociétés de secours mutuels, elles ont fait ouvrir, en 1852, deux fois plus de nouveaux livrets qu'en 1844. C'est encore la suite de la liquidation forcée que la plupart d'entre elles avaient subie en 1848. Il faut aussi tenir compte des encouragements donnés depuis peu à leur fondation et à leur développement.

On comprend aisément combien nous pourrions étendre les réflexions que sugggère l'analyse des tableaux dont se compose le travail annuel de la statistique des nouveaux déposants; mais nous craignons de donner à cette partie de notre Rapport trop de développement, nous préférons inviter ceux qui s'occupent de ces questions si dignes d'intérêt, non-seulement à les examiner avec soin, mais encore à les comparer avec les tableaux publiés à la suite de nos précédents rapports. Cette étude est rendue bien facile par la disposition même adoptée pour les détails que comporte chaque catégorie, chaque classe et chaque division auxquelles viennent naturellement se rattacher les déposants, d'après leur propre déclaration.

Qu'il nous soit permis, par la citation d'un fait, de montrer ce que peut offrir d'intérêt l'examen d'un chiffre rapproché d'un autre chiffre, quand il s'agit de vérifier une de ces assertions qu'on a trop souvent coutume d'accepter sans contrôle. Vous savez, tout ce qu'il a fallu de preuves réitérées tous les ans pour établir d'abord que la classe des domestiques ne formait pas la presque-totalité de nos déposants; ensuite qu'elle n'était pas la plus nombreuse parmi les huit classes de notre statistique, et qu'enfin elle était bien loin d'égaler la classe des ouvriers proprement dits. Aujourd'hui qu'il est bien constaté que les domestiques ne figurent que dans la proportion des deux cinquièmes de la classe des ouvriers, on pourrait croire que la moyenne de leurs premiers versements diffère au moins d'une manière notable. Eh bien! cette différence même n'existe pas, et la moyenne des premiers dépôts de ces deux classes est pareille, c'est-à-dire de *cent soixante francs* environ; car les ouvriers, en 1852, au nombre de 19,741 nouveaux, ont déposé 3,100,000 francs comme premier versement; et les 7,835 nouveaux déposants de la classe des domestiques ont placé environ 1,300,000 francs en faisant ouvrir leurs livrets.

La loi du 25 juin 1850 sur la Caisse des Retraites pour la vieillesse porte, article 10 : « *Un réglement d'administration publique déterminera la forme des livrets, le mode d'après lequel les versements seront faits, soit directement par les déposants, soit pour leur compte par les Caisses d'Épargne, les Sociétés de secours mutuels et autres intermédiaires.* »

N'ayant trouvé dans le réglement publié le 27 mars 1851 aucune mention des versements qui pourraient être faits par l'intermédiaire des caisses d'épargne, nous avions cru devoir attendre une communication ultérieure à cet égard d'autant qu'à Paris, moins qu'ailleurs, le concours de la Caisse d'Épargne paraissait devoir être utile à celle des Retraites, attendu la grande proximité de nos bureaux de ceux de la Caisse des Consignations où se versent les fonds de la Caisse des Retraites.

Toutefois, il nous a semblé qu'il pouvait y avoir convenance de notre part, dans cette absence prolongée de toute communication relative à l'exécution de la loi sur la Caisse des Retraites, de témoigner de notre bonne volonté à remplir les intentions de l'article 10 de ladite loi, si le désir nous en était manifesté par nos déposants; cette bonne volonté de notre part, au reste, ne pouvait pas être mise en doute.

En conséquence, le conseil a chargé son président d'exprimer à M. le Directeur général de la Caisse des Consignations que nous étions prêts à faciliter à ceux de nos déposants qui le demanderaient, leurs placements à la Caisse des Retraites, présumant que cette intervention ne compliquerait pas le service des versements et des retraits dans nos bureaux. Les intentions du conseil ont été remplies, j'ai eu l'honneur de voir M. le Directeur général de la Caisse des Dépôts et Consignations pour lui rendre compte de la mission que m'avait donnée le conseil, et je lui ai expliqué pourquoi la Caisse d'Épargne avait cru devoir attendre que l'Administration lui fît connaître ses intentions relativement à l'exécution de l'artic'e 10 de la loi sur la Caisse des Retraites.

COMPTE RENDU DES OPÉRATIONS DU MONT-DE-PIÉTÉ

Pendant l'année 1853.

(Rapport du directeur.)

Compte moral. — Dans le compte moral que j'ai à vous rendre des opérations de l'exercice 1852, je crois utile d'entrer dans quelques développements relativement à l'action du Mont-de-Piété considéré comme établissement de bienfaisance et comme établissement d'utilité publique.

D'abord, vous voudrez bien remarquer que le double caractère que je viens d'indiquer résulte, pour le Mont-de-Piété, de la nécessité qui l'a fait établir, et que les lettres patentes de 1777 expriment ainsi : « Faire cesser les désordres de l'usure ; » c'est-à-dire donner satisfaction à tous les besoins qu'elle exploite.

Or il est malheureusement trop vrai, et dans les grands centres de population surtout, que ces besoins s'étendent indistinctement à toutes les classes de la société. S'ils naissent, pour le pauvre, de l'inconduite et, plus souvent encore, du manque de travail, ils se produisent, pour celui qui possède, et du mouvement général des affaires et des variations que le temps ou les événements amènent dans les fortunes privées. Le Mont-de-Piété, sous le double rapport que je viens d'indiquer, est donc tout à la fois une caisse de secours pour les malheureux et une banque de prêt pour le riche malaisé ; et j'établis cette distinction parce que, dans les conditions qui lui sont faites, l'établissement ne peut assurer son action de bienfaisance qu'au moyen du bénéfice que lui procure son monopole appliqué aux prêts d'une certaine valeur. Au surplus, l'utilité du Mont-de-Piété, incontestable au point de vue des besoins qu'exploite l'usure, ne l'est pas moins au point de vue de nécessités d'un ordre plus élevé. Ainsi le seul bailleur de fonds possible pour le petit commerce, pour cette fabrication surtout qui produit ce que nous nommons *articles de Paris*, c'est le Mont-de-Piété ; le Mont-de-Piété qui, en échange d'un objet de luxe, d'un outil momentanément inutile, d'une marchandise qui n'est pas de saison, donne à tous un capital qui vient sans cesse alimenter le travail et faire vivre des milliers d'ouvriers. Vous comprendrez alors que

nos opérations sont loin d'être en rapport avec la misère publique, ainsi qu'on le croit généralement. Au contraire, plus le commerce s'étend, plus l'industrie prospère et plus le Mont-de-Piété, comme bailleur de fonds, se trouve appelé à multiplier ses prêts.

S'il me fallait donner une preuve de ce que j'avance, je constaterais qu'en 1846, année de prospérité publique, nous avons prêté 27,047,876 fr.; qu'en 1848, année de troubles civils et de perturbations commerciales, nos prêts ne se sont élevés qu'à 19,731,872 fr. Ce qui établit, en faveur de 1846, une différence en plus de 7,316.004 fr.

Si le Mont-de-Piété est à la fois utile aux nécessiteux de toutes les classes, s'il vient en aide au commerce, s'il favorise le développement de l'industrie, il ne faut pas s'étonner qu'il soit une des institutions que Napoléon ait tout d'abord songé à rétablir.

Au principe de liberté absolue posé par la loi du 11 avril 1793, qui, déclarant *l'argent-marchandise*, autorisait le prêt sur gage et rendait légal l'abus même de l'usure, le créateur de nos codes a substitué un principe d'ordre et de protection; il a voulu que l'État pût intervenir là où la garantie des intérêts réciproques ne se trouvait pas suffisamment sauvegardée.

Quel contrat, demandait l'illustre rapporteur de la loi du 16 pluviôse an XII, portant suppression des maisons de prêt, quel contrat peut-il exister entre le nécessiteux que le besoin domine et le prêteur à qui la loi permet de vendre son argent?

La réponse à cette question posée par Regnaud-Saint-Jean-d'Angely, je la trouve dans ce qui se passe en Angleterre et en Irlande, où l'argent-marchandise se paie, par celui qui est obligé de l'acheter, 33 et 56 0/0 (1).

Si cet état de choses n'existe plus en France, nous le devons au rétablissement des Monts-de-Piété; et, à cet égard, on ne saurait trop bénir le génie réparateur qui, en concédant à ces établissements le monopole du prêt sur

(1) Ce fait est extrait des ouvrages publiés par M. Blaize sur les Monts-de-Piété; je le trouve encore reproduit dans le rapport que cet auteur, alors directeur du Mont-de-Piété de Paris, adressait à M. le préfet de la Seine, le 2 avril 1850.

gage, a fait bonne et prompte justice de cette prétention, toujours démentie par les faits, « que la concurrence entre les prêteurs devait forcément amener, au profit des nécessiteux, une baisse dans le taux de l'intérêt. »

Après avoir justifié de l'utilité du Mont-de-Piété comme banque de prêt, il me reste à vous démontrer son action comme établissement de bienfaisance. Sur ce point je ne m'appuierai pas, ainsi que d'autres l'ont fait, sur ce que nous versons nos bénéfices aux hospices. J'avoue que je ne comprends pas la charité qui, pour soulager les pauvres, ne trouve rien de mieux que de prélever un impôt sur les nécessiteux. Je dirai simplement : à Paris, sur cinq prêts consentis par le Mont-de-Piété (1), il s'en trouve quatre qui ne le couvrent pas entièrement des frais qu'ils occasionnent. Ces prêts, par cela même qu'ils sont onéreux à l'établissement, ne peuvent être effectués par lui qu'à titre de bienfaisance.

Je crois devoir terminer ces considérations générales par une courte réponse aux attaques dont l'Administration se trouve avoir été l'objet.

On a reproché au Mont-de-Piété l'élévation de ses droits; mais cette élévation tient uniquement à la nécessité qu'il est obligé de subir, celle d'emprunter les fonds qu'il a mission de prêter. Retranchez, des 9 0/0 demandés aux nécessiteux, l'intérêt que coûte le capital employé, et vous arriverez dans les limites du taux légal. Il y a donc urgence pour le Mont-de-Piété d'affecter ses bénéfices à la création d'un fonds qui lui appartienne, et c'est précisément ce qu'une application logique de la loi du 24 juin 1851 lui permettrait de faire. Espérons que cette application ne se fera pas attendre, et que le Gouvernement de l'Empereur, si sympathique d'ailleurs aux classes nécessiteuses, y trouvera une nouvelle occasion de leur être favorable.

On a reproché encore au Mont-de-Piété de recevoir comme gages des objets provenant de vols.

Sans doute le fait du dépôt d'objets volés est regrettable ;

(1) Il résulte d'un travail que M. Delmas a fait faire sur les engagements de 1844, que, sur 1,468,680 prêts effectués dans le cours de l'Exercice, 1,118,258 ont été onéreux au Mont-de-Piété.

mais pour en apprécier toute la gravité, il faut savoir dans quelle proportion il se produit. Or il résulte d'un relevé officiel, publié en 1847 (1), que, sur 100,000 nantissements déposés au Mont-de-Piété, 53 seulement proviennent de vols. Je crois que, si quelque chose peut témoigner du soin rigoureux que l'Administration apporte dans l'observation des garanties à exiger des emprunteurs, c'est assurément le chiffre proportionnel que je viens de vous faire connaître.

Au surplus, veuillez remarquer que, en créant le Mont-de-Piété, le législateur ne s'est pas dissimulé l'abus qui pourrait en être fait par les mauvaises passions : le cas de vol a été précisément prévu, et l'art. 70 du réglement général annexé au décret du 8 thermidor an XIII accorde aux parties lésées le droit de revendication. Ainsi les objets volés, s'ils entrent dans nos magasins, peuvent toujours s'y retrouver; et, sous ce rapport, il est étrange qu'on ait osé dire que le Mont-de-Piété était un grand recéleur, lui qui garde et conserve ce que le recel détruit ou fait disparaître.

Enfin on a reproché à l'Administration de ne pas donner assez de facilité pour l'accomplissement du prêt direct.

Je me contenterai, sur ce point, de constater que l'autorité supérieure est saisie de la question, et que l'Administration, pour agir, n'attend plus que le réglement nouveau qui doit déterminer les limites de son action.

J'ajouterai que si, relativement au prêt direct, l'Administration n'a pas rempli entièrement les obligations que semblaient lui imposer ses lois organiques, c'est que jusqu'à présent, par une interprétation forcée du principe qui oblige les Monts-de-Piété à n'être régis qu'au profit des pauvres, on lui a retiré l'emploi de ses bénéfices, réservés entièrement aux hospices.

Je vais entrer maintenant dans l'appréciation des faits propres à l'exercice dont je présente le compte au conseil ; je commence par l'emprunt.

Vous savez que le crédit du Mont-de-Piété est admirablement assis : la double garantie que l'Administration offre à

(1) Sous la direction de M. Sauvée.

ses prêteurs, c'est-à-dire ses magasins et l'hypothèque des hospices, attire à sa caisse, même dans les moments les plus difficiles, de nombreux capitaux. Toutefois, et je dois le constater, l'absence de ressources propres à l'établissement se fait ici encore vivement regretter. En effet, la nécessité de demander annuellement son capital à l'emprunt place le Mont-de-Piété dans une position fâcheuse toutes les fois qu'il se produit une crise financière ou politique. Si la situation se prolonge ou prend un caractère alarmant, comme en 1848 par exemple, l'établissement forcé, de payer un intérêt trop élevé, se trouve dans l'alternative, ou d'augmenter les droits qu'il perçoit sur les nécessiteux, ou de mettre un maximum à ses prêts (1). Ainsi c'est précisément lorsque le Mont-de-Piété devient le plus impérieusement utile qu'il est obligé d'imposer des conditions plus onéreuses ou de limiter son action.

Cet état de choses, qui tout d'abord a dû me frapper, avait préoccupé vivement l'un de mes prédécesseurs, M. Laffitte, qui, le premier, a eu cette pensée : qu'un compte ouvert au Mont-de-Piété par la Banque de France pourrait, en maintenant pour l'emprunt un taux d'intérêt toujours égal, parer aux inconvénients résultant des fluctuations du crédit public. Le successeur de M. Martin Laffitte (M. Delaroche) a développé l'idée que je viens d'indiquer dans un rapport adressé au conseil le 15 janvier 1840, et, plus tard, M. Blaize, qui a marqué son passage à la direction du Mont-de-Piété par des travaux sérieux, a, sur cette même idée et relativement à son application, appelé l'attention de M. le Préfet dans un des paragraphes du savant mémoire qu'il lui a transmis le 2 avril 1850.

Il me semble que la combinaison d'un compte ouvert par la Banque mérite au moins d'être étudiée; car, à côté des avantages qui pourraient en résulter pour le Mont-de-

(1) Entre ces deux nécessités, M. Périer, président du conseil d'administration en 1848, a fait adopter celle du maximum de prêt. Ce parti était à la fois le plus prudent et le moins rigoureux : le plus prudent, parce qu'il ménageait l'emploi des capitaux; le moins rigoureux, parce que le terme maximum (100 fr.) ne touchait pas aux intérêts du plus grand nombre des emprunteurs.

Piété, peut-être y a-t-il, au point de vue d'un intérêt plus général, des rapports qu'il serait important d'établir.

Émission. — Les bons du Mont-de-Piété, émis par la caisse à un an de date, se divisent en bons à ordre et en bons au porteur.

En 1852, l'émission sur les bons à ordre s'est élevée à	17,056,540 f.
L'émission sur les bons au porteur à..............	3,215,860
	20,272,400

Les intérêts afférents à cette somme, liquidés au moment même des versements des fonds empruntés, se sont élevés à 755,649 fr. 45 c., savoir :

Pour les bons à ordre à	637,657 f.	20 c.
Et pour les bons au porteur à..................	117,992	25
	755,649	45

Le taux de l'intérêt, en 1852, a subi, dans sa fixation, les variations suivantes :

Du 1er janvier au 24 juillet inclus, la liquidation des intérêts s'est faite à raison de 4 p. 0/0 ;

Du 26 juillet au 4 octobre, à raison de 3 1/2 p. 0/0 ;

Enfin, du 5 octobre au 31 décembre, à raison de 3 p. 0/0 seulement. Ce dernier taux a pu être maintenu jusqu'à présent.

Il a été constaté que les prêteurs du Mont-de-Piété, classés par catégories, répondaient, comme les emprunteurs, à tous les degrés de l'échelle sociale ; ainsi, en opérant sur l'emprunt de 1846, soit 19,796,888 fr., on a trouvé que cette somme se divisait, par rapport aux catégories adoptées, dans les termes ci-après :

	NOMBRE de placements.	fr.	Importance proportion. par 1000 sur le nombre.
Marchands.................. Fabricants.................. Petits marchands..........	1,458	4,668,152	298
Rentiers et propriétaires......	2,616	12,956.387	534
Professions libérales..........	100	563,211	20
Employés..................	225	752,790	46
Militaires..................	»	»	»
Ouvriers et journaliers.......	502	856,348	102
	4,901	19,796,888	1,000

Ces proportions doivent s'éloigner très-peu de celles propres aux faits de l'exercice qui vient d'être clos, parce que nos prêteurs sont presque toujours les mêmes, et que ce n'est qu'accidentellement qu'il vient s'y mêler d'autres capitalistes.

Dans le relevé que j'ai fait passer sous vos yeux, vous remarquerez avec intérêt, que la classe ouvrière entre pour plus d'un dixième dans le nombre des placements effectués. C'est que pour cette classe, ainsi que pour la presque-totalité de celle des rentiers et des propriétaires, le Mont-de-Piété est une véritable caisse d'épargne, où, chaque année, les intérêts acquis viennent s'ajouter au capital déposé.

Prêts sur nantissements. — La somme prêtée par le Mont-de-Piété, en 1852, est représentée par un chiffre de 22,595,601 fr. répondant à 1,331,640 articles (engagements et renouvellements réunis).

Si je rapporte ce résultat à la double action de l'établissement, j'estime que les prêts de bienfaisance auxquels il a été affecté une somme de 6,000,000 environ s'élèvent en nombre à un peu plus de 1,000,000; que les prêts productifs ne dépassent pas 300,000, et répondent à l'emploi du surplus de la somme prêtée, c'est-à-dire à environ 16,000,000 de francs.

Si j'opère maintenant au point de vue de la classification des emprunteurs suivant les catégories adoptées dans les comptes de 1846 et 1849, je trouve, relativement aux prêts afférents à 1852, que la division par millième s'établit dans les termes suivants:

	Pour les articles.	Pour les sommes.
Commerçants / Fabricants / Petits marchands	142	367
Rentiers et propriétaires	84	156
Professions libérales	31	61
Employés	39	56
Militaires	4	10
Ouvriers et journaliers	730	350

Si je classe ces différentes catégories en raison du nombre des articles et de l'importance des sommes prêtées, je trouve qu'elles se présentent ainsi:

Pour le nombre. — Ouvriers et journaliers; commerçants, fabricants et petits marchands; rentiers et propriétaires, employés, professions libérales, militaires.

Pour les sommes. — Commerçants, fabricants et petits marchands; ouvriers et journaliers, rentiers et propriétaires, professions libérales, employés, militaires.

Je crois que ces faits sont l'exacte justification des considérations générales que j'ai cru devoir vous exposer en commençant ce Rapport.

Je vais continuer par l'appréciation des faits particuliers qui se rattachent au mouvement des nantissements dans nos magasins.

Entrée. — L'entrée, qui s'effectue par engagements effectifs et par renouvellements, est résumée, pour 1852, dans le tableau ci-après :

	PUBLIC.		COMMISSIONNAIRES.		TOTAL.	
	Articles.	Sommes.	Articles.	Sommes.	Articles.	Sommes.
Engagements..........	242,754	4,877,388	779,355	10,824,032	1,022,109	15,701,420
Renouvellements......	153,386	3,989,290	156,145	2,904,891	309,531	6,894,181
Ensemble.......	396,140	8,866,678	935,500	13,728,923	1,331,640	22,595,601

Les engagements effectifs, comparés à ceux de l'exercice précédent, présentent une augmentation de 12,459 articles pour 117,691 francs.

Comparativement à 1851, l'augmentation des renouvellements a été de 23,783 articles pour 235,403 fr. Si j'opère sur l'ensemble de l'entrée, je constate que, du rapprochement avec 1851, il ressort une augmentation de 36,242 articles pour une somme de 353,094 fr.

Sortie. — La sortie du magasin s'effectue par dégagements effectifs, par renouvellements et par vente.

Le tableau que je vais présenter résume, pour 1852, ces trois modes de sortie.

	PUBLIC.		COMMISSIONNAIRES.		TOTAL.	
	Articles.	Sommes.	Articles.	Sommes.	Articles.	Sommes.
Par dégagements......	587,469	10,320,815	399,283	5,271,349	986,752	15,592,164
Par renouvellements...	153,386	3,989,290	156,145	2,904,891	309,531	6,894,181
Ensemble.......	740,855	14,310,105	555,428	8,176,240	1,296,283	22,486,345
Par ventes..					61,527	947,834
Total général..					1,357,810	23,434,179

De la comparaison avec l'exercice précédent, il résulte une augmentation,

1° Sur les dégagements effectifs, de 112,594 articles correspondant à une somme de 2,105,633 francs;

2° Sur les renouvellements, de 23,783 articles correspondant à une somme de 235,403 fr.;

3° Sur les ventes, de 12,049 articles correspondant à une somme de 116,503 fr.

L'augmentation de la vente, qui est ordinairement un symptôme de détresse publique, s'explique ici par l'accroissement considérable des engagements en 1851. Cet accroissement se résumait, en articles, par un chiffre de 120,220, correspondant, comme prêts, à une somme de 1,919,050 francs. La liquidation de cet excédant devait naturellement se faire sentir sur les trois modes de sortie dont je viens de rendre compte.

La moyenne, comme prêt, des articles vendus, qui,

comme on le verra plus loin, a baissé de 1 fr. 40 c., vient au surplus confirmer mon appréciation.

Il est certain que l'abaissement de cette moyenne se trouve forcément en rapport avec le retrait des gages d'une valeur élevée, d'où il suit que la gêne des nécessiteux s'est nécessairement trouvée moins grande. Ainsi, nonobstant l'élévation de la vente, on peut affirmer que la situation générale s'est sensiblement améliorée.

Dans le tableau suivant, en donnant la moyenne des prêts pour l'entrée et la sortie, je fais ressortir la différence entre cette moyenne et celle de l'exercice précédent.

	MOYENNE DES PRÊTS		DIFFÉRENCE	
	en 1852.	en 1852.	en plus pour 1852.	en moins pour 1852.
Entrée.				
Engagements effectifs.	15 36	15 43	» »	0 07
Renouvellements.. ..	22 27	22 67	» »	0 40
Sortie.				
Dégagements effectifs.	15 80	15 42	0 38	» »
Renouvellements.....	22 27	22 67	» »	0 40
Vente...............	15 40	16 80	» »	1 40
Sur l'ensemble.				
Entrée.............	16 90	17 17	» »	0 21
Sortie..............	17 26	17 34	» »	0 80

Ces différences dans les moyennes (à l'exception de celle qui s'établit sur les ventes et dont j'ai déjà rendu compte) ne sortent pas des variations ordinaires, puisqu'en définitive elles se résument, pour l'ensemble, par 21 centimes à l'entrée et 8 centimes à la sortie.

La proportion entre les opérations directes et celles faites par l'entremise des commissionnaires s'établit comme il suit :

OPÉRATIONS DIRECTES FAITES AU CHEF-LIEU, A LA SUCCURSALE ET DANS LES BUREAUX AUXILIAIRES.

Engagements..............	articles.	23 p. %.	sommes.	31 —
Renouvellements...........	—	50 —	—	50 —
Dégagements..............	—	59 —	—	66 —

OPÉRATIONS EFFECTUÉES PAR L'ENTREMISE DES COMMISSIONNAIRES.

Engagements...............	—	77 —	—	69 —
Renouvellements..........	—	50 —	—	50 —
Dégagements..............	—	41 —	—	34 —

D'où il résulte :

1° Que, sous le rapport du retrait et de la conservation du gage, l'avantage appartient à l'action directe, puisque, pour les dégagements et les renouvellements, il s'effectue au chef-lieu, à la succursale et dans les deux bureaux auxiliaires, autant et plus d'opérations que par l'entremise des dix-neuf commissionnaires;

2° Que, sur l'ensemble des opérations, et en prenant 300 comme terme de la division qui a lieu sur les articles et sur les sommes, on arrive aux résultats que je vais constater.

Articles.	Action directe.................	132
—	Commissionnaires.	168
Sommes.	Action directe.................	156
—	Commissionnaires............	144

On peut inférer de ce dernier rapprochement que ce sont plus particulièrement les emprunteurs des classes pauvres qui s'adressent aux intermédiaires.

Dans cette hypothèse, la préférence qui leur serait accordée pour le nombre ne paraîtrait devoir s'expliquer que par l'éloignement ou l'insuffisance des bureaux administratifs.

Comparativement aux faits de l'exercice précédent, les proportions qui viennent d'être indiquées ont varié d'une manière peu sensible.

Les droits de commission payés par les emprunteurs pour les opérations effectuées par l'entremise des commissionnaires se sont élevés à 332,179 fr. 10 c., savoir :

Sur engagements..............................	216,480 f.	64 c.
Sur renouvellements........................	58,097	82
Sur dégagements..............................	52,713	49
Sur bonis perçus................................	197	23
Sur nantissements retirés avant l'engagement...	4,689	92

Les droits de commission dont les emprunteurs se sont

exonérés en s'adressant directement au chef-lieu, à la succursale et dans les deux bureaux auxiliaires sont représentés par une somme de 282,618 fr. 11 c., savoir :

Sur engagements	97,547	76
Sur renouvellements	79,785	80
Sur dégagements	103,208	15
Sur bonis perçus	2,076	40

En vous reportant au grand tableau des opérations vous pourrez comparer, dans la division partielle qui leur est propre, les opérations effectuées directement et celles qui l'ont été par l'entremise des dix-neuf bureaux de commission.

Par cette comparaison, il vous sera facile de vous rendre compte de l'influence qu'exerce généralement la position occupée par les intermédiaires ; ainsi les bureaux *Mention* et *Darde*, placés, l'un à l'entrée même du faubourg du Temple, l'autre dans le faubourg Montmartre, à proximité du boulevard, c'est-à-dire dans des centres très-populeux, sont précisément les deux bureaux où les opérations ont acquis une importance plus grande soit qu'on les apprécie sous le rapport du nombre ou sous le rapport des sommes.

Ici se terminent, sur les opérations des prêts, les observations que j'avais à présenter au conseil. Je vais finir ce long rapport par le compte-rendu des droits perçus en 1852 et des bénéfices réalisés.

Droits perçus. — Les droits payés par les emprunteurs, fixés à 9 p. 0/0 par décisions ministérielles, se sont élevés à la somme totale de 1,479,195 fr. 40 c., savoir :

Sur les dégagements	680,670 f.	45 c.
Sur les renouvellements	700,142	95
Sur les ventes	98,382	00

C'est, comparativement aux droits recouvrés en 1851, une augmentation de 136,775 fr. 30 c., laquelle se divise ainsi qu'il suit, eu égard aux différentes natures d'opérations :

Dégagements	97,410 f.	15 c.
Renouvellements	27,936	25
Ventes	11,428	90

Profits et pertes.

La balance de ce compte donne, comme bénéfice de l'exercice 1852, une somme de . . . 209,694 fr. 17 c.

A laquelle vient s'ajouter celle de 125,752 fr. 51 c., montant des bonis prescrits afférents à l'exercice 1847, ci. 125,752 51

Ensemble : . . . . . 335,446 68.

représentant la totalité des produits réalisés par l'établissement.

A l'égard de la somme de 209,694 fr. 17 c., montant des bénéfices, je pense qu'il convient de la tenir en réserve jusqu'à ce que la question de l'application de la loi du 24 juin 1851 au Mont-de-Piété de Paris ait été résolue. Ce parti, qui déjà a été pris pour la part proportionnelle que nous pourrions avoir à réclamer dans les bénéfices de 1851, me paraît le plus convenable pour la garantie des intérêts maintenant en litige.

En ce qui concerne les bonis prescrits, lesquels se rattachent à un exercice antérieur, je ne pense pas que nous puissions en refuser le versement aux hospices. Toutefois, je crois devoir appeler votre attention sur ce point.

Les bénéfices de 1852 ont dépassé de 39,716 fr. 66 c. le chiffre de ceux obtenus en 1851 ; et si, nonobstant cette augmentation, ils se trouvent encore de 16,960 fr. 98 c. en dessous des prévisions admises par le budget, c'est que les intérêts de l'émission de 1852, évalués en dépense à 680,000 fr., ont atteint le chiffre de 755,649 fr. 15 c., d'où est résulté un excédant de charge de 75,648 fr. 55 c. qui balance, et bien au-delà, la différence en moins que j'ai constatée sur les bénéfices présumés.

Au surplus, en examinant avec attention l'emploi qui a été fait des crédits ouverts à *Frais généraux*, vous reconnaîtrez, du moins j'aime à le penser, que la sévère économie dont je vous parlais dans mon rapport sur le compte de l'exercice précédent s'est continuée en 1852. Ainsi non-seulement aucun crédit supplémentaire n'a été demandé, mais j'ai à constater que, sur les autorisations de dépenses qui m'ont été accordées par le budget, une somme de 48,395 fr. 60 c. se trouve abandonnée. Si j'établis sur ce

point une comparaison avec les faits de 1851, je constate, en faveur de 1852, un excédant d'économie de 3,139 fr. 50 c.

Ce résultat vous paraitra sans doute d'autant plus satisfaisant, que j'ai pu, tout en restreignant certaines dépenses, faire exécuter, au chef-lieu, des travaux d'assainissement et d'appropriation dont vous avez reconnu l'utilité au double point de vue de la santé des employés et des égards dus au public.

Le directeur du Mont-de-Piété,

Ledieu.

TRAVAUX DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LA SEINE.

Du 1er juillet 1852 au 30 juin 1853, il a été appelé au tribunal 34,624 causes nouvelles, ci	34,624
Il restait à juger de l'année précédente 400 causes	400
Ensemble	35,024

Sur lesquelles :

Ont été jugées par défaut	21,414
Ont été jugées contradictoirement	10,050
Ont été retirées lors de l'appel	850
Ont été conciliées	1,900
Restaient à juger aux différentes sections qui composent le tribunal	519
Attendaient l'assignation en ouverture de rapport	221
Nombre égal	35,024
Le nombre des causes en 1851 et 1852, de juin à juin, s'était élevé à	32,450
Différence en plus pour cette année	2,174

Des causes jugées par le tribunal, 5,181 l'ont été en premier ressort, 26,283 ont été jugées en dernier ressort, 4,049 affaires ont été mises en délibéré: ainsi moitié environ des affaires mises en délibéré a été conciliée.

Le nombre des appels qui ont reçu une solution auprès de la cour, pendant 1852, est de 476.

Sur ce nombre 93 jugements ont été infirmés ;
293 — ont été confirmés ;
90 appels ont été supprimés comme arrangés.

Vous avez été saisis de 51 appels de sentences du Conseil des prud'hommes ;

Ont été confirmés...........	22 appels.
Infirmés....................	8
Conciliés...................	7
Restent à juger.............	14

Il a été déposé au greffe, cette année, 1,822 rapports, savoir :

99 par MM. les juges commissaires au sujet des contestations intéressant les faillites,
1,723 par les arbitres rapporteurs.
89 rapports restaient à ouvrir sur le dernier exercice.

Il a été ouvert 101 rapports de juges-commissaires,
— 1,519 rapports d'arbitres.

291 rapports attendent l'assignation en ouverture.

Il avait été déposé au greffe l'année précédente 1,465 rapports, et sur ce nombre 1,376 avaient été ouverts.

Il a été déposé au greffe cette année :

776 actes de société en nom collectif.
360 en commandite et par actions.
12 anonymes.

Ensemble.... 1,148

L'année précédente, il avait été déposé au greffe 834 actes de sociétés. Différence en plus pour cette année, 314.

612 actes portant dissolution de société ont été, pendant l'année, déposés au greffe et soumis aux formalités de l'affiche.

Le capital social déclaré des sociétés en nom collectif est de 25,608,950 fr.; celui des sociétés en commandite ordinaire, de 19,164,095 fr.; celui des sociétés en commandite par actions, de 1,013,109,200 fr.

Nous avons apposé notre ordonnance d'exéquatur sur 253 sentences rendues en matière d'arbitrage forcé; nous avons rendu 1,296 ordonnances sur requête.

492 déclarations de faillites ont été prononcées par le tribunal, savoir :

Sur avis du ministère public ou des juges de paix..........	35
Sur dépôt de bilan..............................	368
Sur assignation.................................	81
Sur requête.....................................	8

17 faillites antérieurement clôturées pour insuffisance d'actif, ont été rouvertes,

: 2 ont été reprises sur découverte d'actif,

4 résolutions de concordat ont été prononcées, ci

L'année précédente (1851-52) 554 faillites avaient été déclarées ou réouvertes.

Pendant l'année, 309 faillites ont été términées par concordat. — L'union a été prononcée dans 165 faillites.

301	concordats ont été homologués.
204	unions ont été liquidées.
109	faillites ont été clôturées pour insuffisance d'actif.
10	faillites ont été rapportées.
Ensemble 624	

Les promesses de dividendes ont été :

De 5 à 10	0/0	dans 29 concordats.
De 10 à 20	0/0	dans 70
De 20 à 30	0/0	dans 84
De 30 à 40	0/0	dans 25
De 40 à 50	0/0	dans 17
De 50 à 60	0/0	dans 23

15 faillis concordataires ont promis le capital.

46 ont traité avec leurs créanciers en abandonnant leur actif.

Dans les faillites en unions liquidées, les liquidations ont donné aux créanciers une répartition de dividendes, savoir :

Dans 73	faillites	de 5 à 10	0/0
Dans 23	—	de 10 à 20	0/0
Dans 12	—	de 20 à 30	0/0
Dans 10	—	de 30 à 40	0/0
Dans 3	—	de 40 à 50	0/0
Dans 4	—	de 50 à 60	0/0

79 unions n'ont donné aucune répartition. — 140 faillis ont été déclarés excusables. — 41 ont été déclarés inexcusables.

Dans les faillites déclarées pendant l'année, 74 exploitations de fonds de commerce ont été autorisées par MM. les juges commissaires.

Le crédit des faillites en cours s'élève à	2,233,430 fr. 61 c.
sur lesquels ont été déposés à la caisse des dépôts et consignations	2,220,056 14

Il reste entre les mains des syndics 13,374 fr. 47 c., soit par moyenne 15 fr. 52 c. par faillite.

224 répartitions, s'élevant ensemble à 1,787,945 fr., ont été ordonnancées par MM. les juges-commissaires.

Sur cette somme, 77,636 fr. 19 c. n'ont pas été retirés par les créanciers, dans les trois mois des ordonnances, et ont été versés à la caisse des dépôts et consignations pour le compte individuel de chaque créancier.

A la fin du dernier exercice, il restait à terminer 985 faillites ; il n'en restait plus en cours, au 30 juin dernier, que 873.

Enfin, il nous a paru intéressant d'établir la comparaison des faillites déclarées et terminées pendant le cours des dix dernières années de gestion des faillites du département, et nous avons fait dresser le tableau suivant, dont voici le résultat :

Tableau comparatif des faillites déclarées et terminées pendant les dix dernières années.

Années.	Faillites déclarées.		Faillites terminées pendant le cours de l'année.
1843	741		710
1844	657		622
1845	830		743
1846	938		896
1847	1,325		1,172
1848	630	faillites et liquid. judic.	964
1849	958	faillites et liquid. judic.	1,190
1850	423		706
1851	333		538
1852	506		643

Telle a été dans son ensemble et ses détails l'œuvre du tribunal pendant le cours de l'année judiciaire que nous avons parcourue.

Vous remarquerez, relativement à l'année précédente, un accroissement notable des causes portées à votre barre, bien que leur nombre soit loin d'atteindre celui des années 1846 et 1847.

Dans les temps ordinaires, c'est un fait de raisonnement autant que d'observation, que le chiffre des contestations commerciales qui donnent lieu à procès étant en proportion des affaires générales, est un signe de prospérité.

En présence de la tranquillité si manifeste du pays, de l'activité de ses fabriques, du mouvement de son commerce d'intérieur et d'exportation, nous avons dû nous demander

qu'elles pouvaient être les causes d'une diminution aussi considérable que celle de près de moitié dans son contentieux commercial au regard des années qui nous servent de point de comparaison. Il nous a paru que ces causes ressortaient à l'avantage de l'état actuel:

D'abord de ce qu'avant 1848 le crédit était arrivé à un degré de tension et de facilité d'où s'était jeté sur la place une quantité désastreuse de billets de circulation, autrement dits de complaisance, qui venaient encombrer la barre de vos audiences sommaires sans avoir eu pour bases aucunes opérations réelles, et de ce que l'abus en avait disparu dans le naufrage de 1848 avec ceux qui s'en étaient fait une aussi triste nécessité qu'une funeste habitude.

Et ensuite, de ce que quelques industries importantes, telles, par exemple, que celles du bâtiment et des transports, ont aujourd'hui un contentieux moins agité, la première parce qu'elle est au début d'une reprise d'affaires et travaille sur un terrain plus solide; la seconde, parce que les chemins de fer, substitués au roulage et aux messageries, ne donnent pas lieu, comme ces derniers, à quantité d'actions en garantie, qui allaient quelquefois jusqu'à décupler le nombre des appelés en cause pour un seul procès.

Il faut dire aussi, Messieurs, et vous en tirerez vous-mêmes les conséquences pour le blâme ou pour l'éloge des mœurs commerciales de notre époque, qu'en dehors du mouvement de la grande industrie privée et du négoce général de tous les temps, qui se résument dans la production et la consommation, a reparu, comme aux plus mauvais jours de l'histoire morale des profits et des pertes, un monde commercial à part qui s'appelle celui des affaires ;

Que les capitaux destinés à la fabrique, au magasin, au comptoir, même à l'amélioration de la terre, en sont détournés pour venir y chercher les chances de la hausse et de la baisse, et que la lettre de change, cette mère nourrice du vrai crédit, a fait place dans le portefeuille de beaucoup de banquiers à ces valeurs de compagnies, quelquefois sans véritables raisons d'être, qui ne laissent aucune prise ni contre les personnes, ni même contre leurs biens quand elles font table rase, et qui n'apportent aucun contingent à la justice.

Il faut, à côté de ces causes, placer celle très-importante que nous avons été heureux de constater, la diminution sensible des faillites.

Ce fait, qui tient à un meilleur personnel de patentés et à plus de prudence dans la manière d'opérer, a nécessairement été suivi de la disparition de vos rôles d'autant de procés que de faillites mêmes, et c'est une lourde charge dont s'est allégée votre balance. Car l'administration des faillites, cette matière inconnue à ceux qui en raisonnent au courant de la plume, ne se manie pas précisément dans la pratique, comme on se l'imagine devant un pupitre, et trouverait difficilement une organisation plus convenable pour en résoudre les difficultés sans cesse renaissantes et souvent nouvelles, que celle adoptée par le Tribunal.

A la rigueur, une faillite peut être suivie et terminée en soixante-dix jours.

Les chiffres que nous avons mis sous vos yeux, établissent que le Tribunal ne cesse de s'occuper des anciennes faillites dont la succession lui est restée, et en liquide plus qu'il n'en déclare.

Mais ce temps de soixante-dix jours suppose des faillites sans incidents ; or les incidents ne laissent plus de limites à l'assignation d'un terme appréciable pour la fin d'une faillite.

En général, ce n'est pas par l'ordre que les faillis se distinguent : le rétablissement de l'ordre dans leur comptabilité, la recherche des dettes actives et passives, les créances supposées, les détournements d'actif, les priviléges contestables, les revendications, les reports d'ouverture de la faillite, les rapports obligés des juges-commissaires, la réalisation des immeubles, les ordres, les procès civils et les instructions en banqueroute, les incidents enfin, contre lesquels viennent se briser l'impatience des créanciers, la bonne volonté des syndics et le zèle des juges-commissaires, font qu'il n'en est pas d'une faillite comme d'un simple billet à payer, pour lequel il n'y a qu'à prendre et lever jugement.

Le public ne sait pas combien de prétentions de la part des intéressés se produisent devant MM. les juges-commissaires et se résolvent sous leur médiation par la voie conci-

liatrice, dans des conférences laborieuses dont le mérite ne leur est pas compté.

Il est un point cependant sur lequel nous appellerons toute l'attention de MM. les juges-commissaires :

Les affaires renvoyées à leur rapport, aux termes de l'article 452 du Code de commerce, n'ont point une échéance périodique comme celles mises au délibéré des juges en audience publique.

Ces renvois peuvent être une occasion de repos pour le syndic, d'ajournement pour le juge, et donner lieu à des délais qui ne se justifient pas par la nécessité.

Dans les affaires de faillite, le Tribunal ne prononce jamais de renvois devant arbitres rapporteurs; il nous a paru que l'article 452, dont nous ne contestons pas la grande utilité, mais qui exerce parfois une certaine tyrannie sur la marche de la faillite, n'avait d'autre but que de constituer d'une manière absolue le juge-commissaire l'arbitre rapporteur né de toutes les contestations que la faillite voyait naître; mais que le juge-commissaire pouvait se mouvoir en toute liberté, quant à la forme à suivre pour son rapport, soit en le faisant *oral* à l'audience la plus prochaine en matière de simple exposé, en concluant ou sans conclure ; soit en le faisant *écrit*, lorsqu'il serait nécessaire, avec ou sans avis. Sans avis, quand il verrait quelqu'inconvénient pour la dignité du juge à ce que son avis fût discuté en audience publique; avec avis, lorsqu'il lui serait commandé par une conviction profonde.

Nous ne recommanderons jamais trop à messieurs les syndics, lorsque les contestations sont simples, d'en débarrasser immédiatement la faillite par la voie la plus courte en sollicitant de messieurs les juges-commissaires un rapport oral à l'audience la plus prochaine ; lorsqu'elles sont compliquées et commandent un rapport écrit, de fournir activement tous les documents nécessaires à leur instruction, de telle sorte qu'aucuns reproches fondés ne puissent être faits au Tribunal de la part de ceux qui exigent que toute sa force humaine soit employée.

MOUVEMENT DE LA POPULATION DE LA VILLE DE PARIS
Depuis 1789.

Après avoir étudié, dans un précédent travail (1), la marche et le mouvement de la population, en France, de 1789 à 1846, il était intéressant de soumettre la ville de Paris au même examen.

Capitale de la France, tantôt bouleversé par les révolutions, tantôt vivifié par les bienfaits de la paix, Paris passe successivement et brusquement par les alternatives les plus extrêmes.

Cette position particulière changerait-elle les lois générales de la marche de la population? Voilà ce que j'ai voulu rechercher. La facilité des communications, devenue si grande dans ces derniers temps, pouvait aussi faire craindre qu'une partie de la population, la partie nomade, ne troublât le rapport habituel des mariages, des naissances et des décès avec la population fixe. La suite de ce travail nous démontrera que cette crainte était vaine.

Une ville, comme une nation, ne peut prospérer sans que le nombre des habitants se mette immédiatement en équilibre avec l'abondance des subsistances; la facilité plus ou moins grande pour se les procurer en est le seul régulateur; aussi, à toutes les époques de paix et de tranquillité publique, voit-on la population suivre le développement industriel et agricole; dans les temps malheureux de trouble et de disette, qui succèdent presque fatalement aux précédents, la mortalité reprend ses droits, les naissances diminuent, et l'accroissement de la population se modère de lui-même par ce triste mais trop efficace moyen.

Tels sont les grands et sévères enseignements que l'examen de la population de la ville de Paris va nous donner.

DES RECENSEMENTS GÉNÉRAUX DEPUIS 1789.

Les recensements qui forment la base de ce travail, quoique tous tirés des documents officiels, n'ont pas la même valeur. — Les relevés statistiques que l'on possède sur la

(1) Publié dans le *Journal des Économistes* en 1852.

ville de Paris avant 1817 ne me paraissent pas avoir un cachet suffisant d'exactitude pour nous permettre d'y attacher toute confiance. Nous savons peu de choses sur la manière dont ils ont été exécutés, sur le soin que l'on a mis à recenser la population fixe, collective et flottante. La garnison de Paris était-elle ou n'était-elle pas comprise? Nous l'ignorons. Une seule négligence peut donner lieu à des erreurs considérables. Nous verrons par la suite qu'elles ne manquent pas.

A partir de 1817, les détails des recensements sont publiés dans le beau travail entrepris sous l'administration de M. de Chabrol, intitulé : *Recherches statistiques sur la ville de Paris*.—Dans de nombreux tableaux se développe, catégoriquement classée, toute la population. M. de Chabrol, dans un rapport adressé au ministre de l'intérieur, lui rend compte des instructions qu'il a données et qu'on a suivies pour opérer le dénombrement. Il commence par critiquer la mauvaise habitude que l'on avait eue jusque là de s'en rapporter à la simple déclaration des propriétaires, souvent intéressés à dissimuler le nombre de leurs locataires, ou n'en donnant qu'une appréciation fort inexacte. D'autres fois, on a cherché à supputer, comme Necker l'avait fait en 1789, quelle pouvait être la population, d'après les relevés des mariages, naissances et décès. On regardait le rapport des naissances comme fixe; mais ce rapport est variable, surtout quand on ne prend pas une moyenne embrassant un assez grand nombre d'années, une dizaine au moins. Enfin, à Paris, les naissances n'ont pas suivi exactement l'accroissement de la population ; les agitations fréquentes dont cette ville a été le théâtre, les nombreux habitants de la province et de l'étranger qui n'y résident que d'une manière transitoire, déterminent cette différence. M. de Chabrol conclut qu'avec tous les recensements faits par ces méthodes on n'avait aucune idée positive de la population, et que le nombre d'habitants avait été si imparfaitement connu jusqu'alors, qu'on l'estimait de un *quart* à un *cinquième* au-dessous de sa valeur.

État de la population de Paris depuis 1789, d'après les relevés officiels.

Années.	Population.		Augmentation totale.		Augmentation annuelle.	
1789...........	524,186 habitants.					
1801...........	546,856	—	22,670	habit.	1,889	habit.
1806...........	580,609	—	33,753	—	6,750	—
1811...........	622,636	—	42,027	—	8,405	—
1817...........	713,966	—	91,330	—	15,221	—
1817...........	698,4.7	— moins la garnison (15,549)				
1836...........	882,262	—	183,845	—	9,675	—
1841...........	912,033	—	29,771	—	5,954	—
1846...........	1,029,582	—	117,449	—	23,489	—
			Diminution.			
1851...........	996,067	—	33,515	—	6,703	—

Si on acceptait le résultat fourni par le recensement de 1789, soit 524,186 habitants, et qu'on le comparât à celui de 1846, 1,053,87 habitants (la garnison comprise), dans ces termes, la population se serait accrue de 101 p. 0/0 en 57 ans, progression bien étrange et rapide au milieu de tous les événements de la fin du dernier siècle et du commencement de celui-ci, l'augmentation annuelle moyenne eût été de 9,293 hab.

Examinons si la progression a été la même entre chaque recensement, ou bien si certaines époques privilégiées ont fourni un accroissement beaucoup plus considérable, tandis que d'autres offraient une diminution. On ne s'écarte toujours pas des documents officiels.

De 1789 à 1800 l'augmentation annuelle est bien faible, elle ne dépasse pas 1889 âmes : ce ne saurait être par l'excédant des naissances sur les décès, car ce sont ces derniers qui l'emportent. Il faudrait donc admettre, malgré les nombreuses émigrations dont l'histoire nous a gardé le souvenir, que les départements ont non-seulement comblé les vides par les immigrations, mais encore contribué à l'augmentation de la population pendant cette période. On s'explique d'autant moins comment la Révolution a pu favoriser cet accroissement, que les mariages et les naissances n'y prennent aucune part, mais paraissent même plutôt décroître.

De 1801 à 1806, le gouvernement réparateur de Bona-

parte détermina un accroissement annuel de 6,750 hab. Le même mouvement se continua jusqu'en 1811 : le chiffre, un peu supérieur, atteint 8,405 hab.; les circonstances dans lesquelles ils se produisent permettent d'accepter ces résultats comme s'approchant de la vérité ; mais il n'en est plus de même de 1811 à 1817.

Le recensement de 1817 indique sur celui de 1811 une augmentation de 91,330 hab., soit 50,430 de plus que pendant la période de 1806 à 1811. Durant tout ce temps l'accroissement annuel reste borné à 8,405 hab.; puis, sans que des circonstances favorables soient venues améliorer la position, sans que les événements en donnent la raison, de 1811 à 1817, malgré la retraite de Moscou, le décret de 1813 qui appelle 300,000 conscrits sous les drapaux, la double prise et occupation de Paris par les armées coalisées, le dénombrement constate 713,966 habitants, c'est-à-dire que l'accroissement annuel aurait dû s'élever à 15,221 ! le double de ce qu'il avait été de 1806 à 1811, époque relativement prospère.

Nous sommes arrivés au premier recensement soigneusement exécuté, et dont nous possédons toutes les opérations: il ne serait pas surprenant qu'une erreur ayant échappé jusqu'ici se manifestât enfin. — Ces 50,430 habitants qui apparaissent pour la première fois, peuvent avoir une double origine : la présence des armes étrangères, ou une omission dans les recensements antérieurs. Quant à la cause d'erreur provenant du fait de la présence des armées de la coalition, on ne peut pas trop y insister, puisque la garnison française a été elle-même minutieusement dénombrée à part par arrondissement.

L'opinion qui attribuait cette singulière augmentation à des omissions antérieures, me parait plus probable, surtout vu le peu de détails que nous avons sur les recensements précédents. Tout nous porte à penser, l'expérience de nos jours même, que les omissions étaient possibles et qu'elles ont été commises.

De 1817 à 1836 l'accroissement de la population est de 183,845, soit de 9,675 habitants par an, ce qui coïncide bien avec l'amélioration de la situation.

De 1836 à 1841, l'accroissement annuel n'égale plus que

5,954 habitants. — Les effets de la révolution de juillet se font sentir, Paris cesse de gagner avec la même facilité, c'est une époque de stagnation, de langueur générale, qui déprime la moyenne.

Enfin, de 1841 à 1846, l'accroissement prend des proportions incroyables et inconnues jusqu'ici : il atteint le chiffre énorme et effrayant de 23,489 habitants en moyenne annuelle ; pendant ces cinq années la population augmente de 117,449 habitants !

En jetant un coup-d'œil sur le tableau qui précède, on remarque que c'est surtout pendant les années de calme, de paix, quand l'ordre se rétablit, alors que la confiance renaît, en un mot dans les années de prospérité relative, que la population prend une marche de plus en plus active. On observe ce résultat de 1801 à 1806, de 1806 à 1811, de 1817 à 1836, et surtout de 1841 à 1846. Je ne mentionne pas l'augmentation anormale de 1811 à 1817. Les époques de crise commerciale, d'inquiétude, de guerre, de révolutions, se distinguent aisément par le faible accroissement de la population ; ainsi de 1789 à 1801, de 1836 à 1841.

Sauf deux périodes de 1811 à 1817 et de 1841 à 1846, l'augmentation de la population suit une marche assez régulière. Il est impossible de se rendre compte de la première sans admettre une erreur dans les recensements antérieurs; pour la seconde, le développement industriel et commercial inouï jusqu'alors, qui signala cette époque, nous en révèle l'origine incontestable et incontestée.

Sans connaître le résultat du dénombrement actuel (1851), on peut prévoir que l'augmentation annuelle de ces cinq dernières années, sera loin d'égaler la période quinquennale de 1840 à 1846.

Ces lignes étaient écrites quand nous avons eu connaissance du recensement de 1851, qui confirme de tous points notre prévision. La population de Paris est descendue de 1,029,582 à 996,067 : elle a diminué de 35,515 individus, soit de 6,703 par an en moyenne. Or, il faut que la crise de 1848 ait été bien violente, puisque depuis 1789 c'est la première fois que nous constatons un arrêt, un abaissement dans le résultat numérique du dénombrement, qui progressait toujours d'une manière faible, mais enfin continue.

Voilà les remarques que nous avons pu faire d'après le simple examen des recensements officiels. Examinons maintenant si, à l'aide d'autres documents officiels aussi, nous ne pourrions pas les contrôler.

Dans toute réunion d'hommes, il y a quatre choses qui devraient marcher de front et d'un pas presque égal, ce sont : la population, les naissances, les mariages et les décès. Je dis devraient, parce que dans quelques circonstances, dans certaines localités, dans certains temps, un ou plusieurs de ces éléments ont une marche particulière : tantôt les naissances, tantôt les mariages, présentent les irrégularités les plus frappantes. — Quand un seul suit une progression croissante ou décroissante, il ne faudrait pas se hasarder à généraliser et appliquer la conséquence à la population elle-même : on tomberait dans la plus grave méprise ; mais si les naissances, les mariages et les décès, suivent à de faibles différences près la même marche, le même développement, on peut, non sans quelque assurance, conclure que la population se maintient dans les mêmes proportions. — Observons toutefois que parmi les résultats que nous fournit la statistique, il y en a plusieurs qui méritent une grande confiance, d'autres qui au contraire sont inévitablement frappés d'erreurs.

Les relevés des naissances et des mariages sont certainement les plus fidèles. Celui des décès, quoique exact en lui-même, ne l'est plus dans les rapports que l'on veut établir ; une simple émigration ou immigration peut les modifier sensiblement ; d'un autre côté les épidémies, la disette, les crises commerciales, les révolutions, sont une cause continuelle de trouble, de perturbation. Pour obtenir une moyenne un peu satisfaisante, il faut prendre un plus grand nombre d'années que pour les naissances et les mariages.

C'est en tenant compte de ces réserves que nous avons étudié ces divers éléments depuis 1817. Nous comparerons d'abord le recensement de 1817 avec celui de 1836, puis avec les deux derniers de 1846 et de 1851.

COMPARAISON DU RECENSEMENT DE 1817 AVEC CELUI DE 1836.

La population de Paris, en 1817, égalait, moins la garni-

son, 698,417 habitants ; en 1836 elle s'élevait à 882,362 habitants : elle s'était ainsi accrue de 183,845 habitants, soit de 26 p. 0/0.

Quelle marche ont suivi les naissances, les mariages et les décès ? — Pour se mettre à l'abri de nombreuses variations qu'éprouvent ces divers éléments, il ne fallait pas prendre un simple relevé annuel. On a pris des moyennes sur quatre ou cinq années, l'année même du recensement, les deux précédentes et les deux suivantes.

Opérant ainsi, voici les moyennes que l'on obtient pour 1817 et 1836 :

Années	MOYENNES : des naissances, légitimes.	naturelles.	total.	des décès.	des mariag.
De 1815 à 1818...	14,244	8.650	22.900	20,750	6.300
De 1834 à 1838...	19,571	9,688	29,260	24,792	8,163

Mouvement de la population, des naissances, des mariages et des décès, de 1817 à 1846.

Population.	Naissances.	Mariages.	Décès.
Augmentent de :			
26 %	27 %	29 %	19 %

Les naissances, en général, s'élèvent de 22,900 à 22,260 : l'augmentation égale 27 p. 0/0 ; elles dépassent de 1 p. 0/0 l'accroissement de la population. On devait s'attendre à trouver une plus grande différence, car à partir de 1815 elles prennent un développement extraordinaire qui indique bien que jusque là elles avaient été déprimées par des causes étrangères artificielles : la guerre et le séjour sous les drapeaux de la plus grande partie de la jeunesse française.

La moyenne des mariages s'élève de 6,300 à 8,163 : l'augmentation totale atteint 29 p. 0/0. La différence avec la population égale 3 p. 0/0.

Pendant toute la période impériale les mariages annuels ne dépassent pas 4,600 ; une seule année fait exception : c'est 1813. L'appel de toute la jeunesse sous les drapeaux fait monter le total des mariages à 6,500. Dans les autres

années ils sont restés au-dessous de ce qu'ils auraient dû être en temps ordinaire. Il en est ici comme des naissances : la moyenne se trouve d'abord au-dessous du terme normal et quand les obstacles ont disparu, ils reprennent non-seulement leur chiffre accoutumé, mais le dépassent un peu ; de là une différence de 3 p. 0/0.

Les décès suivent une marche contraire, au lieu d'augmenter comme la population ; les naissances et les mariages restent un peu au-dessous, et ne s'accroissent que de 19 p. 0/0.

L'exagération des décès dans les années précédentes, de même que la diminution des naissances et des mariages, détruit le rapport de la mortalité à la population : la différence ne dépasse pas cependant 7 p. 0/0. Je dois noter qu'en prenant la moyenne de 1834 à 1838, j'ai négligé deux années, dont le chiffre des décès s'éloignait trop de la mortalité ordinaire : ce sont les années 1834 à 1838 ; mais, même en les comprenant, l'augmentation des décès atteint à peine 20 p. 0/0.

Nous sommes encore trop rapprochés de cette malheureuse époque, où la population était violemment détournée et arrachée à ses habitudes ; de là, le trouble et la confusion dans des rapports qui paraissent néanmoins se rapprocher beaucoup. Cet effet devient évident quand, au lieu de prendre une date aussi voisine que 1836, année qui peut encore être influencée par les événements antérieurs, et qui l'est directement par la révolution qui venait d'éclater, on s'éloigne jusqu'à 1846. La paix, la tranquillité à déjà permis à l'équilibre de se rétablir ; il n'y a plus de ces causes étrangères qui précipitent ou diminuent les naissances et les décès.

COMPARAISON DU RECENSEMENT DE 1817 AVEC CELUI DE 1846.

Mouvement moyen des naissances, des décès et des mariages.

Années.	moyennes : des naissances légitimes.	illégitimes.	total.	des décès.	des mariag.
De 1815 à 1818...	14,244	8,650	22,900	20,730	6,300
De 1844 à 1848...	22,117	10,660	32,777	28,623	9,620

Mouvement de la population, des naissances, des décès et des mariages.

Population.	Naissances légitimes.	Naissances illégitimes.	Naissances total.	Décès.	Mariages.
Augmentent de :					
47 %	55 %	23 %	43 %	37 %	52 %

Dans cette plus longue période, les naissances ne dépassent pas l'accroissement de la population, la différence est de 4 p. 0/0 en moins, cette dépression tient uniquement à la grande diminution des enfants naturels eu égard aux légitimes. Tandis qu'en 1817, pour 100 enfants légitimes, il naissait 60 enfants naturels, en 1846 il n'en naît plus que 48, 12 de moins.

Cette diminution dans la marche générale des naissances ne se remarque plus, quand on considère seulement les naissances légitimes. Ce sont elles, cela se comprend, à cause de l'augmentation des mariages, qui s'éloignent le plus du mouvement de la population : elles présentent un accroissement total de 55 p. 0/0. Déjà nous aurions pu noter la même différence de 1817 à 1836, tandis que les naissances en général ne dépassent que de 1 p. 0/0 le mouvement de la population, les naissances légitimes sont de 10 p. 0/0 plus élevées.

Les mariages présentent la même différence que de 1817 à 1836 plus considérable encore, car de 3 p. 0/0 elle s'élève à 5 p. 0/0.

	Population.	Mariages.
	Augmentent de :	
1817-1836	26 %	29 %
1817-1846	47	52

Ils devancent donc la marche de la population et des naissances en général ; mais si on rapproche leur augmentation de celle des enfants légitimes qui s'élève à 55 p. 0/0, on voit que la fécondité des unions légitimes domine les divers éléments que nous étudions.

Les décès de 1817 à 1846, s'éloignent d'une manière un peu plus notable de la marche de la population : ils restent

de 10 p. 0/0 au-dessous, à 37 p. 0/0. La même cause continue son action, il faut toujours noter l'exagération de la mortalité en 1817.

MOUVEMENT DE LA POPULATION DE 1836 A 1846.

Nous avons un rapport plus exact à établir, celui de 1836 à 1846. Les causes d'erreurs précédentes ne viendront plus contrarier nos résultats. Les recensements exécutés avec le même soin et rendus comparables par une légère correction ne peuvent présenter que des différences insignifiantes; aucun grand événement ne vient prendre place dans cet intervalle : nous serons donc en droit d'attribuer une grande valeur aux rapports que nous allons déduire.

Mouvement de la population de 1836 *à* 1846.

Population.	Naissances			Mariages.	Décès.
	légitimes.	naturelles.	total.		
Augmentent de :					
16 %	13 %	10 %	12 %	17 %	15 %

Comme ces chiffres l'indiquent, les différences de ce tableau sont les moindres observées jusqu'ici. La plus grande, celle des naissances, ne s'élève pas au-dessus de 4 p. 0/0; les deux plus petites, celle des mariages et des décès, s'élèvent à peine à 1 p. 0/0. C'est qu'en effet des circonstances étrangères ne troublent plus les rapports que nous cherchons. La différence de 1 p. 0/0 en moins, que nous avons observée pour les décès, n'est exacte que jusqu'en 1846, car la moyenne des années suivantes atteint de suite 30,000 décès et au-delà : dans ce cas ils dépassent l'accroissement de la population. Mais nous rencontrons ici ces causes de perturbation, disette, révolution, épidémies, que nous avons déjà signalées. C'est une époque exceptionnelle, comme malheureusement il n'y en a que trop.

L'accroissement des naissances légitimes de 1836 à 1846 se rapproche plus de la population : il égale 13 p. 0/0.

Les mariages suivent à un centième près le mouvement de la population, ils augmentent de 17 p. 0/0. Nous ne

trouvons plus cette différence qui nous choquait de 1817 à 1836. L'augmentation des mariages de 1840 à 1845 a suivi celle de la population. Ils s'accroissent autant pendant cette période de 5 ans, que durant celle de 10 ans de 1825 à 1835 ; aussi dès les premières années qui suivent, ils tombent de 10,200 à 8,700. (1845, 1848.)

La fécondité des mariages a diminué : au lieu de 2,89 enfants, comme de 1806 à 1811, de 1840 à 1845 chaque union légitime ne produit plus que 2,24 enfants. Cette diminution est un des caractères que l'on donne à juste titre, comme un signe et un résultat des progrès de la civilisation, dans les localités où le désir de conserver pour soi et ses enfants une position péniblement acquise limite la fécondité. Cette différence est peu considérable ; mais si petite qu'elle soit, elle mérite toute notre attention, nous ne saurions trop le faire remarquer.

MOUVEMENT DE LA POPULATION DE 1846 A 1851.

Pour la première fois depuis 1789, le recensement de 1851 nous montre à Paris même une population décroissante. Il était dès lors curieux de contrôler, comme nous l'avons fait jusqu'ici, les opérations du dénombrement par la marche des naissances, des mariages et des décès. La régularité, la concordance des résultats, viennent, en effet, confirmer et corroborer tous ceux établis précédemment : non-seulement la population diminue, mais avec elle les naissances et les mariages. Les décès seuls font exception et atteignent le chiffre le plus élevé que nous ayons noté (de 28,622 en 1846, à 32,364 en 1851). Les moyennes ont été prises sur les années dont les relevés sont publiés, c'est-à-dire de 1847 à 1851.

Mouvement de la population, des naissances, des mariages et des décès, de 1846 à 1851.

Population.	Naissances			Mariages.	Décès.
	légitimes.	illégitimes.	total.		
Diminuent de :					Augmentent de :
3 0/0	7 0/0	4 0/0	6 0/0	1 0/0	13 0/0

La population de Paris, de 1846 à 1851, diminue de 3 p. 0/0. Les naissances suivent cette décroissance d'une manière bien sensible puisqu'elles baissent de 6 p. 0/0 quand on les considère en général,. et même de 7 p. 0/0 en se bornant aux naissances légitimes. Les enfants naturels diminuent seulement de 4 p. 0/0. Ces années de disette, de crise, d'épidémie, apportent un plus grand trouble dans les unions légitimes que dans celles qui ne le sont pas ; la fécondité des premières s'abaisse presque du double. Les changements que nous observons ici dans les conceptions légitimes, nous montrent combien l'inquiétude, la crainte d'un avenir incertain, périlleux même, modère et arrête la fécondité des mariages. Les conceptions des unions illégitimes, qui n'ont pas les mêmes motifs de retenue, ne diminuent que par l'absence et en proportion de l'abaissement de l'élément principal d'où elles tirent leur origine : je veux parler de la population flottante.

Les mariages offrent peu de variations. Leur baisse n'est pas en rapport avec celle de la population ; ils ne diminuent que de 1 p. 0/0, résultat qui confirme encore ce que l'on observe dans les époques de transition où la guerre n'est pas déclarée mais imminente. Dans ces cas, la crainte d'un second appel sous les drapeaux, hâte, avance et précipite un certain nombre d'unions qui se seraient réparties dans une période plus longue, plus éloignée.

Les décès, bien loin de diminuer comme les naissances et les mariages, augmentent de 13 p. 0/0 en comprenant l'année 1849, époque du choléra : abstraction faite de cette année, ils ne baissent pas de 1 p. 0/0, mais il faut remarquer que les deux années 1850, 1851, présentent un abaissement de la mortalité extraordinaire. On ne compte que 25,000 décès, chiffre si bas, que depuis 1839 on ne le retrouve plus, et résultat évident de l'exagération de la mortalité des années précédentes. C'est un fait bien observé et universellement reconnu aujourd'hui, qui se reproduit constamment à la suite des épidémies, des guerres, de toutes les circonstances, en un mot, où la mortalité augmente.

En résumé, dans cette dernière période, nous voyons un arrêt, une diminution dans le nombre des naissances, une augmentation notable dans le nombre des décès : deux

conditions requises pour suspendre et modérer le progrès de la population.

Résumé général du mouvement de la population, des naissances, mariages et décès.

Années.	Population.	Naissances légitimes.	Naissances illégitimes.	Naissances total.	Mariages.	Décès.
	Augmentent de :					
1789-1846....	« %	» %	» %	56 %	76 %	48 %
1817-1836....	26	37	12	27	29	19
1817-1846....	47	55	23	43	52	37
1836-1846....	16	13	10	12	17	15
	diminuent de :					augm. de :
1846-1851....	3	7	4	6	1	13

Moyenne des années qui ont été prises pour former le tableau qui précède.

Années.	Population.	Naissances légitimes.	Naissances illégitimes.	Naissances total.	Mariages.	Décès.
1815-1818 ..	698,417	14,244	8,650	22,900	6,300	20,750
1834-1838....	882,262	19,571	9,688	29,260	8,163	21,792
1844-1848....	1,029,582	22,117	10,660	32,777	9,620	28,628
1848-1851,...	996,067	20,510	10,185	30,697	9,519	32,364

Puisque d'après tout ce qui précède, le mouvement des naissances, des mariages et des décès, a suivi, à quelques légères différences près (souvent trois centièmes), le mouvement de la population, nous pouvons réciproquement conclure que bien probablement (il ne faudrait pas affirmer) cette dernière était supérieure en 1789 à celle indiquée par le relevé officiel (524,186 hab.). Or, l'augmentation moyenne des naissances, des mariages et des décès, de 1789 à nos jours, égale de 60 à 65 p. 0/0. La ville de Paris devait donc renfermer de 620,000 à 625,000 habitants. Elle eût ainsi augmenté de 400,000 âmes en nombres ronds durant les 60 dernières années et ne doublerait pas en moins de 95 à 100 ans.

Clément JUGLAR.

EXAMEN DES DIVERS ÉLÉMENTS DE LA POPULATION DE PARIS, *et mouvement moyen des mariages, naissances et décès depuis* 1777.

Mouvement moyen de la population de Paris depuis 1777.

Années.	Naissances illégitim.	Naissances légitimes	Naissances Total.	Décès.	Mariages.	Fécondité des mariages.
1777 à 1785........		6.200	20.840	19.100	5.160	
1785 1790........		5.820	20.180	19.360	5.220	
1790 1791........		5.400	20.150	18.650	6.600	
1793 1797........		3.750	22.750	26.500	9.100	
1797 1801........		3.650	22.600	20.800	4.675	
1801 1806........		4.140	20.140	21 220	4.020	
1806 1810........	11.980	6.700	18.600	18.300	4.140	2.89
1812 1814........	11.800	8.330	20.133	24.233	5.033	2.34
1815 1816........	13.650	8.800	22.450	19 750	6.150	2.21
1817 1821........	15.469	8.735	24.180	22.280	6.260	2.47
1822 1823........	17.186	9.778	26.975	23.941	7.330	2.34
1824 1828........	19.097	10.325	29.488	24.458	7.618	2.50
1828 1833........	18.291	9.784	28.076	29.549	7.161	2.55
1834 1837........	19.350	9.788	29.139	24.860	8.163	2.37
1838 1841........	20.502	9.562	30.064	26.335	8.931	2.29
1842 1846........	21.760	10.526	32.285	27.621	9.675	2.24
1847 1850........	19.924	9.960	29.884	33.558	9.341	2.13

Examen des divers éléments de la population depuis 1777. — Depuis cette époque les divers éléments de la population ont suivi une marche assez lente mais toujours croissante.

DES NAISSANCES.

Le nombre des naissances s'élève de 20,840 (1777) à 32,285 (1842-1846). De 1777 à 1800 elles augmentent par moment, puis diminuent, en un mot, restent presque stationnaires. Mais de 1801 à 1807 elles descendent à 18,600, c'est le minimum observé. De 1812 à 1814 elles se relèvent à 20,000, puis 22,000, et ainsi augmentant de 2,000 par période quinquennale, elles s'élèvent jusqu'à 29,488, de 1824 à 1828. L'influence du retour de la paix et de la prospérité générale est manifeste. La période moins heureuse de 1828 à 1833 les fait descendre à 28,076, puis elles re-

prennent leur marche ascendante 29,139 de 1834 à 1837 ; 30,064 de 1838 à 1841 : enfin 32,285 de 1842 à 1846. C'est le maximum que l'on ait observé. Immédiatement de 1847 à 1850 elles s'abaissent à 29,884 : effet bien marqué encore de la crise commerciale et de la révolution.

C'est seulement en 1806 que l'on commence à tenir compte des naissances illégitimes. Jusque là on notait simplement les enfants trouvés.

De 1800 à 1846, les naissances légitimes s'élèvent de 11,980 à 21,760. C'est surtout à partir de 1815, après la chute de Napoléon et de son système qu'elles prennent un développement rapidement croissant jusqu'en 1828, où déjà elles s'élèvent à 19,097, puis s'abaissent, descendent à 18,200 de 1828 à 1833, pour reprendre leur marche ascensionnelle et s'élever successivement jusqu'à 21,760, de 1842 à 1846. A ce moment la disette et la révolution les font tomber à 19,924 presqu'au même chiffre que de 1834 à à 1837.

DES NAISSANCES ILLÉGITIMES.

De 1777 à 1806 les relevés officiels indiquent les enfants trouvés dont les variations, bien singulières au milieu de ces époques de trouble, ne nous arrêteront pas. Notons que de 6,200 en 1797 leur chiffre s'abaisse à 3,600 en moyenne, de 1793 à 1801, tandis que les naissances ne suivent en rien cette progression décroissante ; il y a ici une erreur, ou une confusion que l'on ne saurait expliquer. De 1801 à 1828 elles suivent au contraire une progression très-rapide, mais alors on tient compte de toutes les naissances illégitimes : ces dernières atteignent le chiffre de 10,325. C'est surtout pendant l'époque de l'Empire, de 1801 à 1812, qu'elles prennent le plus grand développement : de 4,140 elles s'élèvent à 8,300, restent ainsi stationnaires jusqu'à 1821 où elles reprennent leur marche et s'arrêtent à 10,325 en 1828. A partir de ce moment elles décroissent un peu, quoique presque sans changements, jusqu'en 1841. De 1842 à 1846, elles atteignent encore le chiffre élevé de 10,526 pour retomber à 9,920 de 1847 à 1850. L'influence du passage et du séjour des armées de 1801 à 1814 est trop évidente pour qu'il faille insister, ensuite elles augmentent

avec la population. Leur proportion comparée aux naissances en général a peu varié : de 41 p. 0/0 à 31 p. 0/0 La moyenne de 1801 à 1850 égale 35 p. 0/0, mais depuis elles ne dépassent pas 34 p. 0/0 et dans ces derniers temps 33 p. 0/0. Ainsi à Paris les enfants naturels forment le tiers des naissances.

DES DÉCÈS.

Les décès augmentent pendant les deux périodes de 1777-1785 à 1793-1797 de 19,100 à 26,500, retombent à 20,800 de 1797 à 1800, se relèvent un peu de 1801 à 1806 pour redescendre au minimum observé de 1806 à 1810 (18,300 décès). Cette exagération et cette diminution de la mortalité sont bien en rapport avec les événements qui se sont succédé. La grande mortalité de 1793 à 1797 est suffisamment expliquée par les troubles révolutionnaires. La décroissance observée de 1806 à 1810 coïncide avec l'époque la plus prospère de l'Empire. Mais de 1812 à 1814 la mort reprend ses droits. La rentrée des débris des armées et les malheurs des temps élèvent la moyenne à 24,233. Cette mortalité funeste ne dure pas. De 1815 à 1816 le décès s'abaissent à 19,750, reprennent alors une marche régulièrement ascendante jusqu'en 1833, où la moyenne s'élève à 29,549. Dans cette période se trouve comprise l'année 1830 et 1832, la révolution et le choléra : puis ils diminuent encore, descendent à 24,860 pour se relever peu à peu et atteindre le chiffre considérable de 33,558 (1847-1850). C'est le maximum observé : mais de même ici nous trouvons l'influence d'une révolution et le retour du choléra.

DES MARIAGES.

Les mariages font exception aux divers éléments de la population que nous venons d'étudier, et s'élèvent assez régulièrement de 5,160 à 7,100, de 1777 à 1797. Les époques de trouble, alors que la guerre éclate, sont relativement favorables à leur développement. De 1801 à 1806, ils s'abaissent et restent limités à 4,000 en moyenne; mais de 1812 à 1814, de nouveaux appels sous les drapeaux élèvent leur chiffre à 5,033. Le retour de la paix favorise encore cet accroissement : de 1815 à 1821 ils s'élèvent à 6,200, puis

croissent assez régulièrement avec quelque temps d'arrêt, de 1812 à 1846. De 6,260, ils atteignent 9,675; mais comme nous l'avons vu précédemment, leur marche est en rapport avec celle de la population. De 1847 à 1850 ils diminuent un peu, quoique cependant ils soient beaucoup moins influencés par les événements que les naissances et les décès, ils se maintiennent presque au même niveau que de 1842 à 1846, nouvelle confirmation de la remarque faite plus haut.

De la Fécondité des mariages dans la ville de Paris.

La fécondité des mariages à Paris en particulier est beaucoup moins grande que dans les autres villes, et surtout que dans les campagnes.

En moyenne en France, on compte 3, 52 enfants pour chaque union légitime, 3,56 dans les campagnes et 3,05 dans les villes au-dessous de 20,000 âmes; tandis qu'à Paris, de 1806 à 1850 la moyenne varie de 2, 89 à 2, 13. C'est de 1806 à 1810, de 1817 à 1821, de 1824 à 1833 que l'on observe la plus grande fécondité, si nécessaire aux deux premières époques pour réparer les pertes de la guerre. Depuis ce moment elle baisse toujours :

2.37 de 1834 à 1837.
2.29 de 1838 à 1841.
2.24 de 1842 à 1846.
2.13 de 1847 à 1850.

C'est le dernier et le plus bas terme que l'on ait observé. La fécondité des mariages tend ainsi de plus en plus à se resserrer, à se limiter, tant le désir de conserver son rang, de l'élever même, est puissant dans les grandes villes.

Dans les études précédentes, on a pu remarquer combien les naissances, les mariages et les décès sont impressionnables par les événements et soumis aux circonstances générales qui affectent tour à tour la vie des peuples. Y-a-t-il une augmentaiion dans les naissances et les mariages, une diminution de décès, on peut annoncer une époque prospère, et presque en même temps redouter la crise qui la suit. La population marche ainsi par soubresauts; l'imprévoyance générale force la Providence d'avoir recours à des

moyens violents, pour permettre aux subsistances de se mettre en équilibre. C'est presque autant par la diminution des naissances que par la mort, que la nature s'oppose à l'accroissement désordonné de l'espèce, sauf les cas d'épidémie. — La population monte toujours avec l'abondance des moyens de subsistance, jusqu'à ce qu'un léger encombrement se fasse sentir ; aussitôt l'opinion publique, le mécontentement général accuse le gouvernement; comme il veut se faire passer pour la source de tout le bien, naturellement on lui attribue tout le mal : une révolution éclate, n'apporte aucun remède au malaise commun, l'accroît au contraire; pendant quelques années la population reste à peu près stationnaire, puis de nouvelles découvertes, de nouveaux moyens de transport, ont produit de plusgrandes ressources alimentaires; elle recommence à croître jusqu'à un nouveau temps d'arrêt. Le sol, de mieux en mieux cultivé, ne refuse jamais ce qu'on lui demande, mais il lui faut du temps : sans les crises providentielles, on ne lui en laisserait pas. La mortalité exagérée qui succède dans ces cas n'est pas de longue durée; elle emporte une partie de ceux que le travail abandonne, et qu'elle saisit sans avancer d'aucune sorte, puis c'est l'abaissement du chiffre des naissances qui fait le reste.

Ces phénomènes sont bien visibles après et avant les deux révolutions de 1830 et de 1848 ; dans les périodes de 1825 à 1835, et de 1840 à 1850, un simple coup-d'œil sur les naissances, les mariages et les décès suffira pour s'en convaincre. Clément JUGLAR.

STATISTIQUE MÉDICALE DE LA VILLE DE PARIS.

La population totale de Paris est de 1,053,262.

Pour soigner cette population, Paris renferme : 1,351 docteurs en médecine ou en chirurgie, 164 officiers de santé et 416 pharmaciens ; par conséquent, on compte :

1 docteur sur....................	779	habitants.
1 officier de santé sur............	6,422	—
1 pharmacien sur................	2,531	—

Si l'on rapproche ces chiffres de ceux que j'ai trouvés

l'année dernière pour toute la France, on conviendra que Paris est excessivement riche en médecins et en pharmaciens.

La statistique de la France m'avait donné pour les médecins (docteurs et officiers de santé réunis) :

1 sur........................... 1,940 habitants.

et pour les pharmaciens :

1 sur........................... 6,914 habit.

A Paris, les docteurs et les officiers de santé réunis sont avec les habitants dans la proportion de :

1 sur........................... 695 hab.

Ainsi, pour que la population entière de la France eût à son service autant de médecins et de pharmaciens que la population de Paris, il faudrait tripler le nombre des médecins et des pharmaciens existant aujourd'hui dans notre pays.

Cependant toutes les parties de la grande ville ne participent pas aux bénéfices de cette inégale répartition, et il est même certains arrondissements beaucoup moins partagés que le reste de la France.

Ainsi, en comparant le nombre des docteurs (1) de chaque arrondissement avec la population, nous trouvons dans le

2e	arrondissement,	1	médecin sur	388	habitants.
1er	—	1	—	496	—
10e	—	1	—	593	—
3e	—	1	—	651	—
11e	—	1	—	695	—
4e	—	1	—	1.092	—
12e	—	1	—	1,287	—
5e	—	1	—	1,567	—
9e	—	1	—	1,619	—
8e	—	1	—	1,904	—
6e	—	1	—	2,049	—
7e	—	1	—	2,249	—

Il ne faut pas croire que le nombre des médecins augmente

(1) Je ne tiens pas compte, dans les calculs suivants, des officiers de santé, dont les 19/20 exercent la profession de dentiste.

dans chaque arrondissement avec le chiffre de la population ; car, s'il en était ainsi, les arrondissements, au lieu d'être placés comme dans le tableau précédent, seraient classés dans l'ordre qui suit :

2e	arrondisssement.	12e	arrondissement.
8e	—	7e	—
10e	—	11e	—
1er	—	3e	—
6e	—	9e	—
5e	—	4e	—

Le chiffre de la population n'est pas, il faut le reconnaître, un appât pour le lieu d'élection du médecin, puisque, dans le 8e arrondissement, dont la population égale, à peu de chose près, celle du 2me, les médecins sont dans la proportion de 1 sur 1,904 habitants, tandis que dans le 2e on compte 1 médecin sur 388 habitants.

Il faut donc chercher ailleurs la cause de ces différences. La trouverons-nous dans la répartition fort inégale des circonstances qui favorisent le plus les maladies et la mort, c'est-à-dire la misère, et qui, par conséquent, réclament plus impérieusement l'intervention de la médecine ?

Si, d'après les derniers comptes rendus de l'assistance publique à Paris, on rapproche de la population totale de chaque arrondissement le nombre des indigents inscrits sur les registres de son bureau de bienfaisance, on arrive à classer les douze arrondissements de Paris dans l'ordre suivant, en commençant par celui qui en compte le moins.

2e	arrondissement...	1	indigent sur...	29	habitants.
3e	—	1	—	24	—
1er	—	1	—	23	—
10e } 4e }	—	1	—	17	—
6e	—	1	—	15	—
11e	—	1	—	14	—
5e } 7e }	—	1	—	13	—
9e	—	1	—	10	—
8e	—	1	—	8	—
12e	—	1	—	6	—

Évidemment les médecins ne se portent pas sur les points où les secours de la médecine sont les plus urgents ; c'est le ontraire qui ressort des chiffres que je viens de donner

et, sauf une ou deux exceptions que j'expliquerai tout à l'heure, on en peut déduire d'une manière générale que les médecins fixent de préférence leur résidence dans les arrondissements riches. Mais cette répartition semble elle-même obéir à une loi qu'il est facile de faire ressortir. Chaque arrondissement a, pour ainsi dire, sa source propre de richesse : les uns, comme le 1er et le 10e, sont le rendez-vous des rentiers ; les autres, comme le 2e, le 3e, le 4 et le 5e, ont les banques, le luxe, le commerce de détail, c'est-à-dire la richesse fiancière ; ceux-ci, comme le 9e et le 8e, sont producteurs, c'est-à-dire ont la richesse industrielle ; enfin, ceux-là, comme le 6e et le 7e, trafiquent en grand, c'est-à-dire ont la richesse commerciale.

Dans l'énumération que je viens de faire, j'ai omis de mentionner le 11e et le 12e arrondissement, qui constituent les exceptions dont je parlais plus haut ; c'est que l'un et l'autre étant le siége de tous les établissements scientifiques *théoriques* (Faculté de médecine, Collége de France, Faculté des sciences, Muséum d'histoire naturelle, etc.), sont peuplés d'une foule de savants qui, munis du titre de docteurs en médecine, et en cette qualité compris dans ma statistique, ne pratiquent pas l'art de guérir et se sont fixés dans le voisinage des lieux où les appellent soit leur goût, soit les nécessités de leur position, comme les professeurs du Jardin des Plantes, les répétiteurs des étudiants, etc., etc.

Or donc, en faisant abstraction de ces deux arrondissements, on peut établir, comme première loi, que les médecins recherchent le voisinage tranquille des grands rentiers, et qu'ils préfèrent le silence des vastes hôtels à l'animation de la finance, au bruit de l'industrie et surtout au mouvement du commerce.

Cependant l'arrondissement placé en tête du tableau présentant la répartition de la population médicale de Paris, semble donner un démenti à cette loi ; le 2e arrondissement, en effet, qui comprend la Bourse dans son périmètre, compte un très-grand nombre de banquiers, d'agents de change, en un mot, de commerçants d'argent ; mais si l'on réfléchit que le 2e arrondissement est situé au centre de Paris, qu'il est le rendez-vous de la mode, des plaisirs et des arts, qu'il renferme les théâtres

les plus en vogue : l'Opéra, l'Opéra-Comique, les Italiens, les Français, les Variétés, le Vaudeville et le Palais-Royal ; qu'il est sillonné par le boulevart des Italiens, que nous envient toutes les capitales, et dont le luxe inouï efface le souvenir de la gloire presque éteinte du Palais-Royal, qu'il conserve cependant encore parmi ses merveilles; si l'on réfléchit, dis-je, à cette réunion exceptionnelle de circonstances heureuses qui offrent une étendue immense à tous les riches étrangers qui, pendant une partie de l'année, viennent demander à Paris les jouissances de toutes sortes de la capitale du monde civilisé, on comprendra l'avidité avec laquelle les médecins recherchent un pareil voisinage, dont la richesse est tout à la fois alimentée par la rente et la finance.

Après les arrondissements aristocratiques des faubourgs Saint-Germain et Saint-Honoré, viennent de placer, dans la répartition de la population médicale à Paris, les arrondissements connus par leur commerce d'argent et d'objets de luxe. C'est dans le 3e arrondissement que se trouvent les quartiers du faubourg Poissonnière, Montmartre et du Mail ; et dans le 4e, le quartier de la Banque de France.

Cette observation est si vraie, que le 4e arrondissement, dans le périmètre duquel se rencontre le quartier des Marchés, voit diminuer le nombre de ses médecins dans une proportion énorme, vis-à-vis le 3e.

Le 5e et le 9e arrondissements, dont le nombre des médecins en rapport avec la population de chacun d'eux est égal à peu de chose près, présentent tous deux une physionomie qui explique leur place dans le tableau que j'examine, et en même temps une similitude bien remarquable. L'un et l'autre possèdent un quartier où élisent domicile les petits rentiers, les boutiquiers retirés du commerce : dans le 5e, c'est le quartier Bonne-Nouvelle, et dans le 9e, le quartier de l'Ile-Saint-Louis; puis tous deux sont envahis dans leurs trois autres quartiers par une population laborieuse, aux besoins quelquefois pressants; c'est en effet dans le 5e arrondissement que se trouvent les quartiers du faubourg Saint-Denis, de la Porte-Saint-Martin et Montorgueil, et dans le 9e les quartiers de l'Hôtel-de-Ville, de la Cité et de l'Arsenal.

Si jusqu'à présent il m'a été possible d'expliquer, dans de certaines limites, les résultats obtenus par la statistique, j'avoue que mon embarras est grand en face des trois arrondissements qui me restent à examiner.

L'un, le 8e, qui comprend les quartiers du Marais, Popincourt, Faubourg-Saint-Antoine et des Quinze-Vingts, et où se fabriquent les objets d'ébénisterie, les bronzes, les pendules, les bijoux, en un mot tous les articles dits de Paris, possède une immense population ouvrière.

Les deux autres, le 6e et le 7e, qui sont composés, le premier des quartiers de la porte Saint-Denis, de Saint-Martin-des-Champs, des Lombards et du Temple, et le second des quartiers Sainte-Avoie, du Mont-de-Piété, du marché Saint-Jean et des Arcis, sont les foyers du haut négoce, du commerce d'importation et d'exportation d'objets de toutes sortes.

Le commerce, et cette observation est à l'état d'axiome parmi les praticiens, est de toutes les professions celle qui rétribue le plus exactement et souvent le plus généreusement les soins du médecin. En conséquence, comment se fait-il que les arrondissements commerciaux soient précisément ceux qui comptent le moins de médecins, moins que l'arrondissement industriel où l'on compte 1 indigent sur 8 habitants? Ainsi, tandis que dans dix arrondissements la proportion des médecins est constamment supérieure à celle de la France, deux arrondissements seuls, riches, commerçants, très-peuplés, font exception à la règle, et ont un nombre évidemment insuffisant d'hommes de l'art?

Ces résultats ont une certaine importance si l'on réfléchit qu'en temps d'épidémie, ces deux arrondissements, héritage du vieux Paris, sont toujours les plus fortement éprouvés.

Les faits que nous signale la statistique médicale de Paris ne sont que la reproduction de ceux que j'avais constatés l'année dernière pour la population médicale de toute la France. Les uns et les autres obéissent aux mêmes lois : partout, à Paris comme dans le reste du pays, les médecins éprouvent une certaine répugnance à se fixer dans les régions industrielles et commerciales, et cette répugnance

va même jusqu'à leur faire préférer les régions pauvres; c'est en effet dans les zones du nord de la France et dans les 8e, 7e et 6e arrondissements de Paris, les uns et les autres essentiellement remarquables par leur industrie ou leur commerce, que se trouve proportionnellement le moins de médecins; tandis que les zones du midi et les 1er et 10e arrondissements de la capitale, dont les physionomie scalmes reflètent le caractère des habitants, presque tous propriétaires fonciers ou rentiers, présentent un chiffre proportionnellement très-grand de praticiens médicaux. Décidément, les médecins ont une aversion si instinctive et si profonde pour les professions industrielles et commerciales, que non-seulement ils s'indignent de se voir assimilés aux fabricants et aux négociants, mais encore qu'ils éloignent leurs résidences des leurs.

Les pharmaciens partagent jusqu'à un certain point les goûts aristocratiques des médecins, et, sans les nécessités de leur profession qui les forcent à tenir boutique ouverte et à faire, par conséquent, irruption dans les quartiers *boutiquiers*, ils ne laisseraient pas, je suis sûr, aux quatrième et cinquième rangs, sous le rapport de leur répartition, les 1er et 10e arrondissements de Paris.

Voici le tableau de cette répartition en commençant par l'arrondissement qui compte le plus grand nombre de pharmaciens :

4e	arrondissement,	1	pharmacien sur	1,092	habitants.
2e	—	1	—	1,736	—
3e	—	1	—	1,980	—
1er	—	1	—	2,203	—
10e	—	1	—	2,846	—
5e	—	1	—	2,917	—
6e	—	1	—	2,958	—
11e	—	1	—	3,479	—
7e	—	1	—	3,486	—
12e	—	1	—	4,762	—
8e	—	1	—	5,441	—
9e	—	1	—	5,577	—

En examinant ce tableau, et en tenant comme exceptionnel le 4e arrondissement, dans lequel se trouve le quartier des Marchés, où les pharmaciens en gros, droguistes et herboristes, ont établi leur résidence, on constate que le pharmacien est avant tout boutiquier et que, cette néces-

sité satisfaite, l partage les goûts et les préférences du médecin.

Cependant cette similitude ne se poursuit pas jusqu'au bout, et le pharmacien, mieux inspiré sur ses intérêts, ne s'établit qu'avec peine dans les arrondissements pauvres, comme le 12e, ou peuplés de fabriques et d'ouvriers, comme les 8e et 9e.

Les officiers de santé établis à Paris ne sauraient rentrer dans une statistique médicale. Les 19/20 de ces praticiens exerçent l'art du dentiste, et ne se sont pourvus de leur titre que dans la crainte d'une révision plus ou moins prochaine de la loi de ventôse. Il faudrait donc faire la statistique des dentistes. Mais, outre que cet art, en raison même de l'extension qu'on lui a donnée, est plutôt du domaine de la mécanique que de la médecine, je ne possède aucune donnée sur le nombre et la résidence des dentistes exerçant sans diplôme. Ce serait donc tout à la fois sortir de mon cadre et de la vérité, deux raisons majeures qui me font laisser à d'autres le soin de faire cette statistique.

Docteur Félix Roubaud.

(Extrait de l'*Annuaire médical et pharmaceutique de la France,* année 1854.)

STATISTIQUE DE LA PRISON POUR DETTES (CLICHY).

Année 1853.

Il est entré pendant l'année, 378 détenus, dont 363 hommes et 15 femmes,

Lesquels se divisent ainsi :

Quant à leur lieu de naissance :

Nés à Paris	51
Dans la banlieue	18
Dans les départements	259
A l'étranger	60

Quant à leur âge :

De 21 ans à 25	25
De 25 ans à 30	45
De 30 ans à 40	125
De 40 ans et au-dessus	183

Quant à la récidive :

Détenus pour la	1re fois	320
—	2e fois	39
—	3e fois	13
—	4e fois	4
—	5e fois	2

Quant à l'importance de la dette :

Débiteurs de	25 à	500 fr.	88
	500	1,000	68
	1,000	2,000	59
	2,000	3,000	32
	3,000	4 000	19
	4,000	5,000	12
	5,000	10 000	16
	10,000	20,000	8
	20,000	100,000	8
	100,000 et audessus		3
Sommes indéterminées (faillis)			65

Quant à la nature de la dette, pour :

Dettes civiles	16
Billets à ordre	154
Lettres de change	54
Marchandises (sur factures)	74
Résultats de compte	14
Restitutions	1
Faillites	65

Quant à leur état civil :

Célibataires	84
Veufs sans enfants	4
Veufs avec enfants	18
Mariés sans enfants	65
Mariés avec enfants	207

Quant à leur profession :

Avocats, agents d'affaires 5; négociants, marchands 126; entrepreneurs 23; maîtres tailleurs 2; employés 26; propriétaires, rentiers 35; voituriers 2; industriels 21; hommes de lettres 12; militaires 1; ouvriers 33; mécaniciens, serruriers 6; porteurs d'eau, charbonniers 6; étudiants 6; professeurs 4; fabricants 30; courtiers 11; médecins 2; artistes 5; ingénieurs 3; architectes 3; sans profession 16.

Dans cette même année il y a eu 390 sorties, savoir :

Dans les 15 premiers de la détention	110
De 15 jours à un 1 mois	37
De 1 mois à 3 mois	108
De 3 mois à 6 mois	72

De 6 mois à 1 an	43
De 1 an à 2 ans	16
De 2 ans à 3 ans	4

Aucun débiteur n'a donc atteint, cette année, l'extrême limite de la loi, laquelle s'étend jusqu'à 5 ans.

Causes de la sortie :

Paiement de la dette	33
Consentement des créanciers	141
Manque d'aliments	75
Arrêt ou jugement	17
Sauf-conduit	64
Transferrement	19
Expiration du temps	39
Décès naturels	2

Il n'y a eu cette année ni suicide, ni évasion.

Restaient au 31 décembre 1853 — 106 détenus, dont 103 hommes et 3 femmes.

ASSISTANCE PUBLIQUE A PARIS.

I. COMPTE MORAL ET ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 1852 (1).

Enfants-Trouvés et Orphelins. — L'aggravation progressive des charges que ce service faisait peser sur le département de la Seine avait provoqué, de la part de l'autorité supérieure, des observations aussi justes que pressantes sur la facilité des réceptions à l'hospice. M. le préfet de la Seine avait insisté auprès de M. le ministre de l'intérieur sur la nécessité d'adopter à cet égard le réglement préparé, dès 1845, par l'ancien conseil général des hospices et par le conseil général du département. Ce réglement a été approuvé par le ministre à la date du 5 mars 1852, et il reçoit aujourd'hui son exécution. Il a pour but de déterminer : 1° les conditions d'admission des femmes enceintes; 2° le mode de réception des enfants trouvés et des orphelins abandonnés. Voici comment il est procédé dans la pratique.

D'abord, en ce qui concerne l'admission des femmes enceintes, toutes celles qui se présentent dans les hôpitaux

(1) Voir dans l'*Annuaire* pour 1853, p. 284, une Notice statistique de M. de Watteville.

sont interrogées sur leur nom, prénoms et domicile, et un bulletin de leur déclaration est immédiatement envoyé à l'administration centrale qui, dans les vingt-quatre heures, en fait vérifier l'exactitude. Si la déclaration est reconnue fausse, ou si la femme n'est pas domiciliée dans le département de la Seine depuis un an, elle est renvoyée de l'établissement, à moins que l'accouchement soit imminent ou que la femme soit atteinte de maladie ; car, en pareil cas, la seule règle à suivre est celle que dicte l'humanité.

Lorsque la mère est accouchée, elle est obligée d'allaiter son enfant et de l'emporter en quittant l'établissement, sauf les cas d'empêchement absolu. Mais à côté de cette obligation, qui pourrait sembler rigoureuse, viennent se placer les secours de toute nature que l'administration accorde aux mères en raison de leurs besoins. Ainsi, aux accouchées qui manquent de linge on donne une demilayette ; pour celles qui ne peuvent nourrir, on place leur enfant en nourrice par l'intermédiaire de la direction de la rue Sainte-Apolline. Aux mères qui nourrissent leur enfant, on accorde un secours en argent, outre l'assistance qu'elles peuvent recevoir des bureaux de bienfaisance, des sociétés de charité maternelle ou d'autres institutions charitables.

L'effet de ces mesures combinées a été d'abord de réduire le nombre des admissions de femmes enceintes à la Maison d'accouchement, à ce point que j'ai pu donner congé de la maison annexe de la rue Saint-Jacques, que l'administration louait 7,000 fr. par an ; que le nombre des abandons, qui était à la Maternité de 33 p. 0/0, est descendu à 4 p. 0/0, et que, dans les autres hôpitaux, il a diminué de 19 p. 0/0 environ.

Quant au mode de réception des enfants, j'ai dû, tout d'abord, me concerter avec le préfet de police, qui a mis aussi à ma disposition un agent chargé d'exercer aux environs de l'hospice la surveillance prescrite par l'art. 7 (1) du nouveau réglement. Cette surveillance, exercée avec intel-

(1) Art. 7. M. le préfet de police sera prié de faire exercer, aux environs de l'hospice et du tour, par des agents placés sous sa direction, la surveillance nécessaire pour prévenir les abus de l'abandon. Ces agents seront rétribués par l'administration des hospices.

ligence et discrétion, a pour double but de prévenir l'abus des abandons par la voie du tour, en faisant échouer de coupables spéculations de la part de certaines sages-femmes, et en même temps d'empêcher le placement clandestin, à l'hospice de Paris, d'enfants nés dans les départements voisins ou qui leur appartiennent par le domicile de la mère ; enfin et surtout, de mettre obstacle à l'apport d'enfants étrangers à la France. Sous ce dernier rapport, des exemples récents ont fait reconnaître l'utilité de ces précautions. Je n'ai pas besoin d'ajouter que toutes les fois que l'honneur et le repos des familles peuvent être intéressés au secret, mon administration s'abstient soigneusement de toute démarche, des considérations morales aussi puissantes devant dominer à ses yeux une simple question d'ordre administratif ou d'intérêt financier.

Par un arrêté que M. le préfet de la Seine a bien voulu revêtir de sa sanction, j'ai formé un bureau qui, aux termes de l'art. 6 (1) du réglement, est chargé de procéder aux réceptions. Il se compose du directeur, de l'économe et de la sœur supérieure de l'hopice ; ses opérations sont contrôlées, chaque semaine, par le chef de la division qui m'en rend compte, et je prononce alors en pleine connaissance de cause l'admission définitive de chaque enfant. On peut évaluer la diminution du nombre des réceptions, par suite de ces nouvelles mesures, à 6 ou 700 pour 1853, la publicité qu'elles ont reçue devant empêcher beaucoup de filles-mères de quitter leur département pour venir accoucher à Paris et s'y débarrasser du fruit de leur faute.

Le nouveau réglement autorise, comme les précédents, l'envoi en dépôt, à l'hospice, des enfants dont les parents sont malades à l'hôpital ou détenus dans les prisons ; mais il charge l'administration de s'enquérir si, pour ceux dont les père et mère sont à l'hôpital, il n'existe pas de parents qui puissent ou veuillent en prendre soin.

(1) Art. 6. Les enfants seront présentés dans l'intérieur de l'hospice à un bureau de réception qui sera ouvert de six heures à minuit.

Toute personne qui apportera un enfant devra être munie des pièces indiquées ci-après, elle sera interrogée sur l'origine de l'enfant, sur la personne qui lui a confié la mission de l'apporter, et sur les causes de l'abandon, etc.

Pour éviter les retards qu'entrainent les formalités de l'enquête, retards qui faisaient souvent perdre les traces de la famille et ajoutaient aux causes d'abandon, j'ai prescrit aux directeurs des hôpitaux d'exiger de toute personne qui envoie ses enfants en dépôt, la production d'un certificat délivré par le bureau de bienfaisance ou par le commissaire de police, et constatant que cette personne n'a aucun parent qui puisse se charger des enfants pendant son séjour à l'hôpital. J'ai aussi recommandé au directeur de l'hospice d'engager les parents ou amis qui visitent les enfants en dépôt à les retirer pour en prendre soin. Tout porte à croire que ces divers moyens, employés avec discernement, auront pour effet de diminuer le nombre des dépôts et de prévenir ainsi quelques abandons.

J'ai dit en commençant que des secours de toute nature étaient accordés aux mères qui consentent à garder leur enfant. Voici comment ces secours ont été répartis en 1851 :

Le nombre total des femmes assistées à la suite de leurs couches, dans le courant de cet exercice, s'est élevé à 5,490, savoir : 2,543 femmes qui, étant accouchées dans les hôpitaux, ont reçu sur la fondation Montyon 49,541 fr.; et 2,947 femmes accouchées à domicile, entre lesquelles il a été distribué une somme totale de 40,000 fr. environ sur le fonds spécial de 60,000 fr. destiné à prévenir les abandons : en tout 89,541 fr.

Les 5,490 mères secourues ont été visitées à domicile. On a perdu la trace de 1,891 d'entre elles qui ont déménagé sans laisser leur adresse; 110 autres ont abandonné leur enfant; sur les 3,489 qu'on a pu surveiller, 2,199 avaient encore leur enfant au 1er juillet 1852, et 1,290 l'avaient perdu. C'est, comme on voit, environ un décès sur trois naissances ou 37 p. 0/0, tandis que la proportion est de 50 p. 0/0 pour les enfants trouvés ; conséquemment un avantage de 13 p. 0/0 en faveur des enfants des mères secourues. Nous pouvons donc affirmer que, sans tenir compte des 1,891 femmes accouchées qui n'ont pu être retrouvées à leur domicile, près de 500 enfants nés en 1850 de parents pauvres doivent la vie aux secours que l'administration accorde à leurs mères.

J'ai dit aussi que l'administration offre aux mères que l'état de leur santé ou la nature de leur profession empêche d'élever leur enfant, de l'envoyer à la campagne par l'intermédiaire de la direction des nourrices. Dans ce cas, elle paie les frais de voyage et le premier mois de la pension ; souvent aussi elle fournit une layette. Elle va même jusqu'à garantir le prix de la nourriture pendant dix mois jusqu'à concurrence de 10 fr. par mois, et se trouve ainsi exposée, à défaut de remboursement, à supporter des pertes assez fortes. Mais on peut affirmer avec certitude que la plupart des mères qui manquent ainsi à leurs engagements, par misère ou mauvaise volonté, auraient abandonné leur enfant, au moment de sa naissance, sans le secours qu'elles ont reçu.

Sur 1,355 enfants, placés en 1851, moyennant le secours par l'intermédiaire de la direction des nourrices, 92 seulement ont été déposés à l'hospice après l'expiration du terme de la garantie, et 601 ont été retirés et conservés dans leurs familles. Ainsi le sacrifice que s'imposent le département et la ville pour subventionner la direction des nourrices est largement compensé, puisqu'il a pour effet de prévenir un grand nombre d'abandons qui engageraient l'administration dans des dépenses bien autrement considérables, chaque enfant abandonné lui coûtant environ 1,000 fr. pour son entretien jusqu'à sa douzième année.

Outre ces sacrifices, l'administration, toujours dans la vue de prévenir les abandons, accorde sur le fonds spécial de 60,000 fr. des secours aux parents nécessiteux chargés d'enfants en bas âge ; 1,495 familles ont été assistées de la sorte en 1851, et ont reçu environ 20,000 fr. Elle encourage aussi, par des secours annuels, les personnes qui prennent soin d'orphelins qui, sans leur protection, tomberaient à sa charge ; 2,596 fr. ont été consacrés en 1851 à cette nature de secours pour 45 enfants qui, sans cette allocation, auraient été abandonnés. Il faut également faire entrer en ligne de compte les 11,000 fr. qui ont été employés par les bureaux de bienfaisance en secours spéciaux pour les mères nourrices.

Ajoutons que nos efforts sont admirablement secondés par la charité privée ; que sans parler des sociétés de cha-

rité maternelle et de l'association des mères de famille, qui viennent en aide à de nombreuses mères pauvres, plus de 1,300 jeunes orphelines sont recueillies par de dignes sœurs dans nos maisons de secours, où elles apprennent un état. D'autres maisons religieuses, et quelques établissements dirigés par des dames laïques, concourent au même but. Plusieurs de ces œuvres sont subventionnées par l'État, le département ou la ville.

Enfin, pour réduire d'autant nos dépenses et satisfaire en même temps à des vœux légitimes, l'administration se montre facile dans la remise des enfants à leurs parents : 285 ont été rendus en 1851.....

L'année dernière, 3,300 élèves ont fréquenté les écoles primaires, et 954 ont suivi les instructions religieuses. Les rapports des inspecteurs signalent sur ce point un progrès sensible dans la plupart des arrondissements.

Mais une mesure de laquelle il nous est permis de concevoir les plus heureuses espérances pour l'avenir de nos pupilles, c'est l'amélioration des conditions stipulées dans les contrats d'apprentissage. Jusqu'ici, il faut le dire, nos agents montraient une très-grande indifférence à cet égard, et à peine si une somme de 30 ou 50 fr. était payée par le patron à l'élève au moment de sa majorité, quelle que fût d'ailleurs son aptitude ou sa force physique. Les intérêts de celui-ci étaient donc entièrement négligés. Un chapitre spécial de mon instruction adressée aux sous-inspecteurs les a éclairés sur cette partie de leurs devoirs, et les intentions de l'administration, mieux comprises, sont suivies en général d'une manière satisfaisante. Il n'est pas rare que l'on obtienne maintenant un pécule de 100, 200 fr. et même supérieur; et pour en assurer le paiement, on exige que les sommes stipulées soient versées partiellement à des époques déterminées, afin que l'élève puisse les avoir reçues intégralement avant l'époque de sa majorité. J'ai même été plus loin, et, profitant d'une expérience faite avec succès dans quelques arrondissements, j'ai prescrit le versement successif à la caisse d'épargne de la partie du salaire de l'élève adulte qui n'est pas indispensable à ses besoins ; ce mode de procéder est surtout praticable dans les pays de fabrique où nos élèves trouvent de l'occupation

et où nous avons obtenu facilement le concours des manufacturiers qui les emploient.

Ce goût pour l'épargne, que je m'efforce d'encourager par des récompenses, en faisant fructifier le superflu de ses gains journaliers, qui était, la plupart du temps, perdu pour lui ou mal employé, relèvera notre pupille à ses propres yeux, comme à ceux des autres habitants des campagnes; c'est encore un utile moyen de moralisation pour ces malheureux enfants qui, déshérités par le fait de leur naissance, ne peuvent compter que sur leurs propres efforts pour réparer l'injustice du sort à leur égard.

J'ai déjà eu occasion de faire remarquer que le plus grand nombre finissaient par se marier dans les villages où ils avaient été élevés; souvent ces unions se contractent dans le sein même de la famille adoptive. C'est un témoignage de l'affection que nos élèves savent inspirer, et aussi de leur bonne conduite; car, je ne saurais trop le répéter, les mauvais sujets, parmi eux, sont l'exception.

Aussi suis-je fondé à conclure des faits qui parviennent chaque jour à ma connaissance que le meilleur mode à suivre, au double point de vue social et charitable, pour assurer l'avenir de nos enfants, est incontestablement celui qui a été adopté et suivi jusqu'à présent, c'est-à-dire leur dissémination et leur placement dans les campagnes, au milieu de familles honnêtes où ils trouvent, avec la satisfaction de ce besoin d'affection qui est dans tous les cœurs, le salutaire exemple des mœurs simples, des goûts modestes et des habitudes laborieuses. Je n'hésite donc pas à donner la préférence à ce régime sur celui de la colonisation, qui, dans tous les cas, ne serait praticable que pour les enfants d'un certain âge, tandis que nous recevons les nôtres au moment de leur naissance, et que, plus tard, nous ne pourrions les enlever à leurs parents adoptifs sans rompre violemment les liens que tout nous fait un devoir de respecter.

Mais si le système de la colonisation est moins favorable à beaucoup d'égards que celui du pensionnat comme institution normale, il offre certainement des avantages réels quand il est appliqué comme moyen disciplinaire pour les enfants vicieux, surtout si on le compare au mode d'em-

prisonnement par mesure de correction paternelle, seule et très-insuffisante ressource dont nous ayons pu pendant longtemps disposer pour ramener ceux de nos élèves qui s'écartaient du droit chemin.

Aujourd'hui, et en vertu de l'autorisation de M. le préfet de la Seine, j'ai traité avec quelques fondateurs d'établissements pénitentiaires privés, moyennant un prix de journée qui varie de 50 à 70 centimes, selon l'âge des enfants, outre les frais de trousseau ; ce sont : M. Fournet, propriétaire d'un domaine contenant 500 hectares et situé à Montagny (Saône-et-Loire), qui a déjà reçu 30 de nos garçons et pourra en réunir jusqu'à 100 environ ; M. l'abbé Vedey, qui a fondé à Vareigne, dans la Dordogne, une institution agricole et charitable, à qui j'en ai envoyé 6 et qui en recevra jusqu'à 30 ; enfin l'asile ouvroir de Vaugirard où nous comptons 20 élèves filles qui ont montré des inclinations perverses, et qui, sous la pieuse direction des dames religieuses de Saint-Joseph, font l'apprentissage du travail et des habitudes régulières. Je ne parle pas ici des colonies de Bouffarik et de Ben-Ak-Nonn dirigées par le P. Brumault, en Algérie, parce que ces établissements n'ont aucun caractère pénitentiaire ; c'est simplement un essai de colonisation agricole tenté par le gouvernement, et auquel mon administration ne pouvait refuser son concours. Je me bornerai à faire remarquer que le prix de journée payé au P. Brumault est de 80 centimes pour chaque enfant au-dessous de 15 ans, et de 50 centimes pour ceux de 15 à 18 ans, c'est-à-dire supérieur aux prix que nous avons stipulés avec M. Fournet et avec M. l'abbé Vedey pour le placement de nos élèves vicieux qui nous intéresse bien davantage.

Population des hopitaux et hospices. — 90,486 malades ont été traités en 1852 dans les divers hôpitaux dépendant de l'administration ; 12,117 vieillards infirmes ou aliénés ont été entretenus dans les hospices et maisons de retraite.

En 1851, 86,775 malades avaient été traités dans les mêmes établissements ; c'est donc une différence en plus en 1852 de 3,711 malades, malgré la fermeture de l'hôpital de Bon-Secours qui a eu lieu le 10 septembre 1852. Cependant le nombre des journées ne s'est pas élevé à beaucoup près dans la même proportion, puisqu'il n'a été supérieur

que de 7,800 à celui de 1851. Le rapprochement de ces chiffres indique déjà d'une manière certaine que la durée du séjour a été moindre en 1852 qu'en 1851. En effet, la durée moyenne du séjour a été en 1852 de 24 jours 39 c. au lieu de 25 jours 45 c. qu'elle avait été en 1851.

Le nombre des vieillards, infirmes et aliénés entretenus dans les hospices et maisons de retraite avait été, en 1851 de 11,979; c'est donc une différence en plus en 1852, de 138, ayant donné lieu à une augmentation de journées de 6,033. Cette augmentation de journées n'est pas non plus en rapport avec celle des individus, mais on remarquera que les sorties par congé, qui diminuent le nombre des journées sans diminuer effectivement la population, ont été plus nombreuses de 509 qu'en 1851.

Malades étrangers à la ville de Paris. — Depuis 1850, nous avons coutume d'insérer au compte un tableau indiquant le nombre des malades étrangers au département de la Seine ou à la ville de Paris, reçus dans les divers hôpitaux de la capitale pendant l'année écoulée.

En 1850 et en 1851, ces malades étrangers à la cité avaient absorbé environ un cinquième de la dépense (1 sur 5,25 ou 19, 03 0/0); il ressort d'un tableau semblable, dressé pour l'exercice 1852 et classé à l'appendice, page 114, que la proportion s'est encore un peu élevée en 1852, puisqu'elle a été de 1 sur 4,94, ou de 20,20 0/0. Si, en effet, on approche le nombre total des journées de malades en 1852, défalcation faite des journées de la maison de santé (2,023,034) du nombre des journées de malades étrangers (416,128), on trouve une proportion à peu près semblable, soit 20,56 0/0.

En 1850, la dépense des malades appartenant aux communes rurales et aux départements a été évaluée à. . . .	779,965 fr. 05 c.
En 1851, la dépense pour le même objet a été de.	693,323 40
En 1852, nous avons encore à accuser une contribution nouvelle en faveur des malades étrangers à la ville de Paris, de.	728,966 02

Le remède à cet état de choses est contenu sans doute en principe dans la loi du 7 août 1851 ; tous les efforts de

mon administration tendront à donner à ce principe si juste en lui-même l'application la plus efficace, dès que le réglement soumis en ce moment à l'autorité supérieure aura reçu son approbation.

Population des enfants trouvés. — Le nombre des *enfants abandonnés*, qui avait été, en 1851, de 3,940, n'a plus été, en 1852, que de 3,303 ; c'est donc une diminution de 637 enfants, ajoutée à celles qui ont déjà été signalées les années précédentes.

Les dernières mesures prises au sujet de l'admission des femmes enceintes, ont évidemment amené ce résultat, dont on aurait pu espérer un allégement aux charges qui pèsent sur les finances du département et de la ville de Paris. Mais, ainsi que je l'ai déjà fait observer, malgré une diminution aussi notable dans le chiffre des abandons, la population des enfants placés à la campagne continue à s'accroître, en même temps que le chiffre des décès continue à diminuer.

Au 1er janvier 1852, on comptait 14,039 enfants soit à l'hospice, soit placés à la campagne, ci	14,039
Au 1er janvier 1853, on en comptait	14,111
Le nombre des décès qui avait été, en 1851, de	2,444
Est tombé, en 1852, à	2,006

Ainsi l'application des mesures nouvelles a conservé un grand nombre d'enfants à leur famille, et parmi ceux qui ont été recueillis et livrés aux soins de l'administration, un plus grand nombre a été sauvé.

Population indigente. — Le recensement triennal de la population indigente, opéré par les soins de l'administration et terminé dans les premiers mois de 1851, avait donné les résultats suivants, savoir :

Nombre des ménages inscrits	28,724
Nombre d'individus	63,133

Déjà, au 31 novembre 1851, les bureaux de bienfaisance avaient élevé ces chiffres, savoir :

Nombre de ménages inscrits	30,938
Nombre d'individus	70,907

Enfin, au 31 novembre 1852, d'après un relevé fourni par

ces mêmes bureaux, la population indigente aurait les proportions suivantes, savoir :

Nombre de ménages inscrits	33,741
Nombre d'individus	77,999

Il n'y a pas lieu de s'étonner d'un accroissement de cette nature ; il s'est toujours fait remarquer dans l'intervalle d'un recensement général à un autre.

Cet accroissement s'explique :

1° Par la facilité que les bureaux de bienfaisance, moins sévères observateurs des règles que l'administration, apportent dans les admissions ;

2° Par le défaut de radiation des inscriptions concernant les indigents décédés, déménagés ou partis de Paris ;

3° Par la conservation sur les contrôles des ménages admis pour causes accidentelles, dont l'admission n'est que momentanée, et qui devraient disparaître avec les motifs qui en ont déterminé l'inscription.

Le recensement triennal a pour but et pour effet de ramener chaque fois le chiffre de la population indigente à son état réel.

Il est même permis d'espérer que, dans un temps où la sécurité est générale et sous un règne où la prospérité et le bien-être des classes laborieuses ne peuvent que se développer, le recensement aujourd'hui en cours d'exécution aura pour résultat de constater une réduction dans le nombre des ménages inscrits, ayant droit à l'assistance publique, comparativement au chiffre du recensement de 1850.

En effet, si on décompose par sexe la population indigente, et si on compare entre elles les différentes catégories de cette population, on ne tarde pas à reconnaître que les causes signalées ci-dessus cachent sous une augmentation fictive, une diminution réelle.

Il ressort de la comparaison des chiffres de la population de 1851 avec ceux de la population de 1852 qu'il y a eu

diminution sur les hommes de..................		1,536
et augmentation sur les femmes de...	4,123	8,628
et sur les enfants de................	4,505	
Reste pour augmentation.......		7,092

La diminution sur les hommes s'accorde avec la reprise des travaux, et l'augmentation sur les femmes et les enfants a pour double cause : d'une part, les efforts tentés par l'administration pour diminuer le nombre des enfants abandonnés en secourant à domicile les mères indigentes pendant le temps de l'allaitement, et, d'autre part, le défaut de radiation de ces mêmes personnes admises aux secours temporaires.

Mortalité dans les hôpitaux. — En 1852, la mortalité dans les *hôpitaux généraux* réunis a été en moyenne de .... 1 sur 10 27 c.

En 1851, elle aurait été de............. 1 sur 10 10 c.
et pendant la dernière période décennale (de 1835 à 1844) de........................ 1 sur 9 59 c.

Il y a donc une amélioration progressive bien que légère.

Dans les *hôpitaux spéciaux,* les calculs indiquent également une amélioration soutenue et un peu plus sensible.

La mortalité moyenne a été dans ces établissements :

En 1852, de......................... 1 sur 19 44 c.
En 1851, de......................... 1 sur 16 41 c.
et pendant la dernière période de décembre de.................................... 1 sur 16 26 c.

L'Hôpital des Enfants où la mortalité est toujours si élevée, a participé à cette amélioration dans une notable proportion (2,57 0/0 en moins) (1).

Mortalité dans les hospices. — La mortalité dans les hospices a encore été calculée, cette année, d'après les deux formules en usage dans nos comptes. Si ces deux formules dont nous avons déjà fait plusieurs fois la critique ne sont pas absolument satisfaisantes en elles-mêmes, il est certain, cependant, que comparées entre elles, d'une année à l'autre, elles expriment exactement la proportion de mortalité en plus ou en moins, survenue dans le cours de l'année, comparativement à l'année précédente. Or, le rapprochement des calculs de 1852 avec ceux de 1851 ne faisant

(1) Mortalité de 1851...... 1 sur 5,97 ou 16.73 p. %.
— de 1852....... 1 7,06 14.16

En moins........................ 2.57

ressortir aucune différence remarquable, il en faut conclure que les conditions de mortalité comme de vitalité sont restées les mêmes en 1852 qu'en 1851.

Je suis loin de prétendre qu'on ne puisse trouver une formule qui exprime avec exactitude la mortalité annuelle dans les *hospices*, mais je dois déclarer que, peu satisfait de celles qui sont aujourd'hui en usage, je n'ai encore trouvé, dans les formules nouvelles qui m'ont été proposées, ni un degré de certitude assez grand pour que je les substituasse aux anciennes, ni assez de simplicité pour qu'elles fussent à la portée de tout le monde. La principale difficulté, dans l'application d'une formule qui convienne aux *hospices*, consiste, à mon avis, à saisir la *population vraie* dans ces sortes d'établissements, population qu'il est beaucoup plus facile de saisir dans les *hôpitaux*, où le séjour est si court qu'on peut toujours, à la fin d'une année, prendre pour base de son calcul une masse de malades sur lesquels *l'expérience du traitement* est terminée, à savoir : les sortis et les morts.

L'expression de la mortalité répond alors à cette question bien simple : sur *tant* d'individus traités, combien sont morts ?

Ce n'est pas l'année qui sert de limite absolue au calcul, mais c'est dans l'espace d'une année qu'ont été recueillis les éléments qui ont servi de base au calcul.

Il m'a semblé qu'en raisonnant par analogie, et en tenant compte des différences essentielles qui existent entre un *hôpital* et un *hospice*, on pourrait dire : si pour les hôpitaux, où le problème à résoudre est le plus grand nombre possible de guérisons, les malades seulement sur lesquels l'expérience du traitement est terminée doivent entrer dans ce calcul ; dans les hospices, où le problème à résoudre est le plus long séjour possible des admis avant la mort, ceux-là seulement sur lesquels l'expérience de l'hospice est faite, c'est-à-dire qui y sont restés jusqu'à leur mort, devront faire partie du calcul. Il faut dès lors laisser de côté ce calcul de la *mortalité annuelle* que les sorties viennent continuellement fausser, embrasser une période pour réunir un plus grand nombre d'individus, et établir un calcul de *vitalité*. Le résultat à obtenir devra répondre à cette

autre question : combien, en moyenne, vivent les admis dans tel ou tel hospice? Alors aussi toutes les difficultés et les incertitudes disparaissent, car la population, base du calcul nouveau, devient très-facile à saisir, puisqu'il ne s'agit plus que de relever le nombre des morts pendant la période, et de supputer le nombre des journées de présence ou de vie dans l'hospice depuis l'époque de l'admission jusqu'à l'époque du décès. La moyenne d'existence qui résultera, pour chaque individu, de la division du nombre des journées de vie par le nombre des morts sera incontestable, car elle reposera sur des faits certains.

Vitalité dans les hospices. — J'ai pensé qu'une période de cinq ans était suffisante pour expérimenter ce calcul dans les hospices et maisons de retraite.

5,874 individus, décédés dans ces établissements de 1844 à 1848 inclus, quelle que soit l'époque de leur entrée, ont concouru à former les moyennes suivantes, savoir :

Vie moyenne à partir du jour de l'admission.

	Ans.	Mois.	Jours.
A la Vieillesse-Hommes	5	3	21
A la Vieillesse Femmes	4	10	1
Aux Incurables-Hommes	5	6	18
Aux Incurables-Femmes	8	4	29
Aux Ménages	7	11	28
A Larochefoucauld	5	3	22
A Sainte-Périne	6	5	18
A la Reconnaissance	5	11	16
Moyenne générale	5	5	16

Vie moyenne générale par catégorie d'âge.

	Ans.	Mois.	Jours.
De 59 ans et au-dessous	8	3	28
Sexagénaires	6	4	15
Septuagénaires	4	8	19
Octogénaires et nonagénaires	2	7	22

Il n'est pas sans intérêt de comparer la vie moyenne, par catégorie d'âge, dans les hospices avec la vie moyenne dans la ville. Je choisirai pour terme de comparaison une table de mortalité dressée en 1846 par un savant de l'Institut, M. Mathieu, pour l'amortissement d'une pension viagère de 600 fr.

D'après cette table, composée sur 1,000 individus de

60 à 99 ans, la vie moyenne, calculée sur les trois catégories ci-dessus indiquées, présenta les résultats suivants :

Sexagénaires................	10 ans.	3 mois.	18 jours.
Septuagénaires..............	6	10	20
Octogénaires et nonagénaires..	3	4	11

Qu'on ne s'étonne pas des différences que cette comparaison fait ressortir au désavantage des hospices, car, d'une part, les conditions de santé et de fortune, dans lesquelles nos administrés se trouvent lors de leur admission, en sont une explication suffisante, et, d'autre part, si on veut borner la comparaison aux calculs de vitalité concernant les Ménages, par exemple, où les conditions d'existence sont assez semblables à celles de la ville, on trouvera des résultats à peu près identiques, savoir :

Sexagénaires..............	10 ans.	» mois.	» jours.
Septuagénaires............	6	5	24
Octogénaires..............	4	7	19

Aux Incurables-Femmes et à Sainte-Périne, les proportions sont loin encore d'être désavantageuses ; en effet :

Les sexagénaires, ont vécu :			
Aux Incurables-Femmes....	8 ans.	4 mois.	22 jours.
A Sainte-Périne..........	8	11	13
Les septuagénaires ont vécu :			
Aux Incurables-Femmes...	7	3	27
A Sainte-Périne...........	6	»	21
Les octogénaires ont vécu :			
Aux Incurables-Femmes....	4	3	23
A Sainte-Périne...........	3	4	25.

La vie moyenne a été notablement moins longue aux Incurables-Hommes qu'aux Incurables-Femmes ; un peu plus longue à Bicêtre qu'à la Salpêtrière ; on n'en saurait donc tirer aucune induction positive relativement au plus ou moins de longévité chez les hommes que chez les femmes.

Indépendamment de l'âge, les infirmités influent évidemment d'une manière notable sur le séjour que nos administrés peuvent faire dans nos établissements depuis

l'époque de leur admission jusqu'au jour de leur décès. En conséquence, j'ai fait dresser, dans un second tableau, la statistique de la vie moyenne dans les deux grands hospices de la vieillesse, non plus par catégories d'âge, mais par catégories d'infirmités, pour ceux des admis pour lesquels une infirmité caractérisée a été la cause première de l'admission. Dans ce nouveau calcul, la classe des septuagénaires et des octogénaires est réduite au nombre, encore assez considérable, de ceux qui, n'avaient, avec leur âge, d'autres titres à l'admission que leur indigence. On voit, en examinant ce tableau que

les aveugles ont vécu :			
A Bicêtre..................	7 ans.	8 mois.	21 jours.
A la Salpêtrière...........	6	10	24
Les paralytiques ont vécu :			
A Bicêtre..................	3	4	11
A la Salpêtrière...........	5	3	10
Les cancérés ont vécu :			
A Bicêtre..................	2	8	20
A la Salpêtrière...........	3	»	18
Les infirmes en général ont vécu :			
A Bicêtre..................	7	9	16
A la Salpêtrière...........	6	11	19

Les mêmes relevés ont été faits pour les années 1850 et 1851, comme commencement d'une nouvelle période quinquennale, dont les résultats seront ultérieurement produits et comparés à ceux de la période de 1844 à 1848. J'ai cru devoir laisser de côté l'année 1849, comme année exceptionnelle à cause de l'épidémie cholérique qui est venue changer, en les augmentant, les chances ordinaires de mortalité.

En 1852, le traitement de chaque malade a duré, en moyenne, de..	24 jours	39/100
En 1851, il avait été de............................	25	45/100
Pendant la dernière période décennale (1835 à 1844), la durée moyenne du séjour a été de...	24	87/100

Le séjour ayant été moins long en 1852 qu'en 1851, la dépense moyenne occasionnée par chaque malade pré-

sente une différence en moins de peu d'importance (2 fr. 47 c.)

Budget. — Les recettes de l'exercice restent fixées à	12,767,290	35
Et les dépenses à......................................	12,238,702	85

Domaines et revenus mobiliers.

Les recettes ordinaires sont comme suit :

Loyers de maisons, fermages, coupes de bois, intérêts de capitaux placés, rentes et dividendes..................	3,028,125f	33 c.

Revenus éventuels.

Produits de divers hôpitaux, hospices et établissements de service général.	90,003	94		
Recettes diverses...............	29,524	87	464,557	21
Marchés créés.................	345,028	40		

Droits attribués à l'administration.

Concessions de terrains dans les cimetières..................	134,958	75		
Droits sur les spectacles.........	1,083,315	98	1,427,600	00
Versements du mont-de-piété..	209,325	27		
Total des recettes propres à l'administration...			4,920,294	54

Remboursement de dépenses.

Pour frais de séjour dans divers établissements................	357,004	78		
Pour frais d'adjudications, de fournitures, ventes et travaux......................	7,413	15		
Pour entretien d'aliénés........	1,024,156	40		
Pour entretien d'enfants à la campagne..................	1,495,148	41		
	2,883,722	74		
Subvention municipale........	4,421,813	00		
Total............	7,305,535	74	7,305,535	74
Revenus des fondations..........................			541,462	07
Total égal..............			12,767,290	35

On voit, par cet exposé, que les *revenus domaniaux et mobiliers* de l'administration ne s'élèvent pas à beaucoup plus de 3 millions. *Les revenus éventuels et les droits attribués,* qui ont produit en 1852 environ 2 millions, sont susceptibles de modifications profondes. Deux articles im-

portants vont d'ailleurs prochainement faire défaut : les *marchés créés*, supprimés à partir de 1854, et les *versements du Mont-de-Piété*, qui sont probablement destinés à disparaître du budget de l'assistance publique, par suite de l'application de la loi du 24 juin 1851. Ce sera environ 550,000 francs à diminuer des revenus éventuels et des droits attribués, et, par conséquent, à demander à la subvention municipale.

Ainsi, sur une recette totale de 12,700,000 francs, 5 millions menacés d'une réduction prochaine et certaine de plus d'un dixième, représentent les revenus propres à l'administration, et le reste, c'est-à-dire la plus grande partie, se compose de remboursements de dépenses, de revenus particuliers à des fondations et de la subvention municipale ordinaire, prélèvement sur les produits de l'octroi, alloué chaque année pour équilibrer les recettes et les dépenses du budget de l'assistance publique.

Dons et legs. — Les dons et legs faits en faveur des pauvres des hospices, et acceptés dans le cours de l'année 1852, se sont élevés, savoir :

Ceux en capitaux à........................	282,733	»
Ceux en rentes, à la somme annuelle de....	2,538	»
Ceux en immeubles et objets divers à......	386,117	»

dont 14,500 en nue-propriété.

Droits sur les spectacles.. — Cet impôt s'est élevé en 1852 à 1,081,547 fr. 48 c. (non compris le produit des guinguettes intra-muros), c'est-à-dire à 87,752 fr. 19 c. de plus qu'en 1851 et même à 37,053 fr. 47 c. de plus qu'en 1847, année pendant laquelle on avait obtenu la plus forte recette connue jusqu'alors.

DAVENNE,
Directeur de l'Administration générale de l'Assistance publique à Paris.

II. — ÉTABLISSEMENTS PLACÉS SOUS LA DIRECTION DE L'ASSISTANCE PUBLIQUE.

Voici la liste des établissements placés sous la direction de l'administration de l'assistance publique à Paris, par la loi du 10 janvier 1849 :

Hôpitaux généraux : Hôtel - Dieu, Sainte-Marguerite

Pitié, Charité, Saint-Antoine, Necker, Cochin, Beaujon, Bon-Secours, La République (en construction).

Hôpitaux spéciaux : Saint-Louis, Midi, Lourcine, Enfants-malades, Accouchement, Cliniques.

Maison de Santé, rue du Faubourg-Saint-Denis.

Hospices : Vieillesse-Hommes, Vieillesse-Femmes, Incurables-Hommes, Incurables-Femmes, Enfants-trouvés et orphelins.

Maisons de Retraite : Ménages, Larochefoucauld à Montrouge, Sainte-Périne.

Hospices fondés : Fondation Boulard (Saint-Michel, à Saint-Mandé; Fondation Brezin (La Reconnaissance), à Garches; Fondation Devillas, à Paris ; Fondation Lambrechts (asile Lambrechts), à Courbevoie.

Établissements de service général : Boulangerie centrale, Cave centrale, Boucherie centrale, Pharmacie centrale, Amphithéâtre d'anatomie.

Secours à domicile : Fondation Montyon, Filature des Indigents, Bureaux de bienfaisance des 12 arrondissements.

Direction des nourrices, rue Sainte-Apolline.

III. — Nombre de lits dans ces divers établissements, de 1843 a 1852.

	1843.	1844.	1845.	1846.	1847.	1848.	1849.	1850.	1851	1852.
Hôpitaux. . . .	6,140	6,212	6,197	6,197	6,504	6,524	6,574	6,613	6.579	6,743
Hospices. . . .	10,575	10,640	10,435	10,395	10,480	10,579	10,724	10,691	9,982	9,828
Enfants-trouvés et orphelins.	599	599	599	599	599	599	599	599	599	599
	17,314	17,451	17,231	17,191	17,583	17,702	17,897	17,903	17,150	17,170

Les 17,170 lits de 1852 étaient répartis comme suit :

Hôpitaux.

Hôtel-Dieu....	810
Sainte-Marguerite......	353
Pitié...................	624
Charité................	494
Saint-Antoine..........	290
Necker.................	400
Cochin.................	125
Beaujon................	438
Bon-Secours...........	318
A reporter ...	3,854

Report........	3,854
Saint-Louis............	853
Midi...................	336
Lourcine..............	300
Enfants-malades.......	616
Accouchements.........	514
Cliniques.....	120
Maison de santé........	150
	6,743

Hospices.

Vieillesse - Hommes. — Aliénés	800
Vieillesse - Hommes. — Indigents	1,876
Vieillesse - Femmes. — Aliénées	1,321
Vieillesse - Femmes. — Indigentes	3,048
Incurables-Hommes	497
Incurables-Femmes	703
A reporter	8,245
Report	8,245
Ménages	782
La Rochefoucauld, à Montrouge	250
Sainte-Périne	182
Boulard, à Saint-Mandé	44
Brezin, à Garches (Seine-et-Oise)	316
Devillas	39
	9,828

Enfants-trouvés et orphelins 599

IV. — Secours a domicile.

Voici quelle était la population indigente au 31 décembre 1852, recevant des secours à domicile :

Nombre de ménages	33,741
Hommes	17,202
Femmes	29,564
Garçons	15,384
Filles	15,849
Total des indigents	77,999

Ces chiffres sont ceux qui ont été indiqués par les bureaux de bienfaisance, mais on fait observer qu'ils ne sont pas d'une exactitude rigoureuse, parce que la population ne peut être exactement connue qu'à la suite du recensement triennal de la population indigente, qui s'opère par les soins de l'administration et qui donne toujours lieu à des radiations nombreuses.

Ce nombre de 77,999 se divise comme suit entre les divers arrondissements :

1er arrondissement	4,833
2e —	3,909
3e —	2,663
4e —	2,788
5e —	7,250
6e —	6,632
7e arrondissement	5,307
8e —	13,832
9e —	4,872
10e —	6,724
11e —	4,838
12e —	14,551

V. — Dépense des Aliénés depuis 1844 (1).

La dépense des Aliénés se compose des sommes payées ou dues par le département de la Seine, soit à l'administration de l'assistance, soit aux asiles départementaux dans lesquels les aliénés de la Seine ont été transférés, augmentées des frais de translation. Ces dépenses sont liquidées d'après un prix de journée, fixé, pour Paris, par un arrêté préfectoral, et, pour les départements, par les traités passés avec les différents asiles.

Le prix des deux asiles a été fixé, pour 1852 :

1 f. 50 c. pour les hommes ;
1 20 pour les femmes.

En 1851, il était de 1 f 70 c., et de 1 f 30 c.

La réduction a été notable.

Par suite de l'application des divers prix au nombre des journées, la dépense totale s'est élevée à 1,458,432 fr. 78 c.

Voici le relevé de la dépense annuelle à laquelle les aliénés ont donné lieu depuis 1844 :

1844...........	1,299,299	89	1849...........	1,398,174	07
1845...........	1,314,185	59	1850...........	1,407,743	55
1846...........	1,502,642	16	1851...........	1,493,290	65
1847...........	1,622,271	03	1852...........	1,458,432	78
1848...........	1,464,868	27			

(1) Voir dans l'*Annuaire* pour 1853, p. 240, une notice sur les aliénés en France depuis la fin du siècle dernier, extrait du rapport du directeur de l'assistance publique.

TROISIÈME PARTIE.

PAYS ÉTRANGERS.

AUTRICHE.

Superficie : 670,456 kilomètres carrés (Cracovie comprise). — Population : 36,514,486 hab. en 1850-51. — Capitale Vienne, population civile, 410,947 en 1846. — Gouvernement monarchique.

Nous avons publié dans l'*Annuaire* pour 1851 (p. 253), un tableau de la population indiquant le nombre, dans chaque État, des Allemands, des Slaves (et leurs variétés), des Italiens, des Frioules, des Romano-Valaques et Moldaves. — Nous avons publié dans l'*Annuaire* pour 1852 (p. 253), un tableau indiquant la surface et la population des divers États, royaumes et duchés constituant la confédération autrichienne. — Nous avons publié dans l'*Annuaire* pour 1853 (p. 307) un état de la population autrichienne d'après la différence des religions et un tableau des pays autrichiens faisant partie de l'empire germanique d'après les traités de 1815.

Population de l'empire d'Autriche.

Le tableau suivant indique la population de l'Autriche d'après la division politique établie en 1849, ainsi que d'après les données cadastrales de 1850, et le dénombrement de 1850 et 1851, par feu Joseph Hain, ancien secrétaire du ministère.

	Mill. carr. géogr.	Habitants.
Basse-Autriche	364,50	1,538,047
Haute-Autriche	217,77	706,316
Salzbourg	130,38	146,007
Styrie, 3 cercles	408,71	1,006,971
Carinthie	187,94	319,224
Carniole	181,38	463 956
Littoral	144,61	508,016
Tirol et Vorarlberg, 4 cercles	522,87	859,706
Bohême	943,95	4,409,900
Moravie	403,80	1,799,838

Silésie	93,57	438,586
Bukowina	189,69	380,826
Dalmatie	232,41	393,715
Lombardie	392,15	2,725,740
Venise	433,87	2,281,732
Hongrie	3,265,45	7,864,262
Voïvodie de Serbie et banat de Temès	544,81	1,426,221
Croatie et Esclavonie	332,74	868,456
Transylvanie	1,102,78	2,073,737
Frontières militaires	609,56	1,009,109
Militaire		738,624
Monarchie	12,120,42	36,514,466

Population d'après les nationalités.

	Dénombrement de 1846.
Slaves	15,282,160
Roumans (dans le sens large)	8,104,756
Allemands	7,91,195
Races asiatiques (Magyares, Juifs, Arméniens, etc., etc	6,279.608
	37,583,755

y compris Cracovie, qui en 1848 comptait 122,476 Polonais, 17,846 Juifs et 400 Allemands.

Budget de 1851.

RECETTES.

Recettes ordinaires..........fl. de conv.	205,760,584 (1)
Recettes extraordinaires	17,491,454
Total	223,252,038

DÉPENSES.

Dépenses ordinaires	257.558,370
Dépenses extraordinaires	20,862,100
Total	278,420,470

Emprunt.

129,674,627 fl. qui ont servi à amortir la dette et à couvrir le déficit.

Dans l'*Annuaire* pour 1852, nous avons reproduit un budget plus détaillé.

Dette.

Au 31 janvier 1850 la dette s'élevait à environ

(1) Le florin, argent, vaut ordinairement 2 fr. 60 c.

1,023,200,000 fl. monnaie de convention, au mois de septembre 1851 il a été contracté un emprunt par souscription de 85,569,800 fl. de convention pour améliorer le cours du papier monnaie. En mai 1852 un autre à l'étranger de 35,000,000 fl. et le 4 septembre 1852, un nouvel emprunt volontaire de 80,000,000 à 5 p. 0/0, dont 25 millions sont destinés au retrait du papier monnaie.

Papier monnaie en circulation en 1853.

D'après la publication du 15 mai 1852, le montant de tout le papier monnaie en circulation ne devait pas dépasser 175,000,000 fl. Par suite de l'emprunt du 4 septembre 1852, 19,000,000 ont été amortis et au 15 juin 1853 3,000,000 fl. : ce qui fait que le montant de tout le papier actuellement en circulation ne doit pas dépasser 153,000,000 fl.

Montant réel du papier monnaie en circulation, ou se trouvant dans les caisses de l'État :

	Fin de juin.	Fin de mai.
Obligations du Trésor à 3 0/0..fl.	4,375	6,880
Billets du Trésor à 3 0/0........	6,523,000	6,996,400
Billets ne portant pas intérêt...	120,437,315	121,680,245
Obligations sur les recettes de la Hongrie.................	4,303,471	5,040,422
Papier-monnaie *losable*.......	1,709,924	1,856,076
Papier-monnaie *non-losable*...	6,929,845	7,046,175
	139,907,930	142,596,198

Billets du Trésor lombard-vénitien.... 1,004,485 lire.

Importations de l'Autriche.

Importations et exportations en 1849.

	En florins.	En francs.
Marchandises importées de tous pays .	88,076,946	220,192,365
Marchandises importées de France directement......................	3,275,956	8,189,890
Marchandises importées de France indirectement......................	504,536	1,261,340
Total des importations de France.	3,780,492	9,451,230

Commerce extérieur de Trieste en 1850 *et* 1851.

	Importations.	Exportations.	Totaux.
1851........	225,337,000 fr.	94,451,000 fr.	319,788,000 fr.
1850........	202,126,000	91,347,000	293,473,000

Navigation de Trieste en 1850 *et* 1851.

	Long cours.		Cabotage.	
	Navires.	Tonneaux.	Navires.	Tonneaux.
1851..........	4,660	666.887	12,349	473,018
1850..........	3,940	594,708	12,439	396,900

Commerce extérieur de Venise en 1851 *et* 1852.

	Importations.	Exportations.	Totaux.
En 1851.......	25,800,300	6,734,100	32,534,400
En 1852	35,798,700	14,206,300	50,005,000

Navigation de Venise en 1850 *et* 1851.

	Long cours.		Cabotage.	
	Navires.	Tonneaux.	Navires.	Tonneaux.
En 1850.........	115	18,307	6,161	477,347
En 1851....... ..	87	15,263	5,573	377,654

BADE.

Superficie : 14,960 kilomètres carrés. — Population : 1,356,943 hab. en 1852.— Capitale : Carlsruhe ; population : 23,219 hab. en 1849.— Gouvernement (grand-ducal) constitutionnel.

Nous avons publié dans l'*Annuaire* pour 1853 le budget des années 1852 et 1853, adopté par les états; ainsi qu'une note sur la dette. Voyez p. 312.

BAVIÈRE.

Superficie : 77,000 kilomètres carrés. — Population au 31 décembre 1852 : 4,559,452 hab. — Capitale : Munich, avec les faubourgs, 106,776 hab. — Gouvernement monarchique, constitutionnel.

Voyez dans l'*Annuaire* pour 1855, le budget adopté par les Chambres, pour la période 1851 à 1855 et une note sur la dette (p. 313).

BELGIQUE.

Superficie : 29,456 kilomètres carrés. — Population, au 31 décembre 1851 : 4,431,348 habitants (1). — Capitale : Bruxelles, populat. : 146,986 hab. au 31 décembre 1851 (2).

(1-2) D'après l'*Annuaire* de l'Observatoire royal de Bruxelles, de M. A. Quetelet.

Gouvernement monarchique, constitutionnel.

Voyez dans l'*Annuaire* pour 1853, p. 264, un article sur le mouvement de la population en 1845, 1846, 1847, 1848 et 1849.

Nous avons publié dans l'*Annuaire* pour 1853 un tableau de la population des provinces et de leurs chefs-lieux au 31 décembre 1851.

Budget.

Voyez dans l'*Annuaire* pour 1853 le budget des dépenses et des recettes pour les années 1851, 1852 et 1853.

Dette.

Nous avons publié dans l'*Annuaire* pour 1851, p. 262, une situation de la dette au 1er mai 1850. Depuis, il a été fait en 1852 un emprunt de 26 millions pour les travaux d'utilité publique.

A la fin de 1852, le capital nominal de la dette s'élevait à 680,225,740 francs; et il restait à amortir : 643,488,563 francs.

L'amortissement, du 1er mai 1852 au 1er mai 1853, a été de 6,830,298 francs.

Commerce extérieur.

Nous avons publié dans l'*Annuaire* pour 1853 les chiffres du commerce extérieur pour les années 1846 à 1851 (V. p. 316).

COMMERCE D'ANVERS EN 1850 ET 1851.

Les résultats généraux du commerce d'Anvers, *par mer*, sont représentés par les chiffres suivants :

	Importations.	Exportations.	Total.
1851.............	220.399.900	250,887,200	471.282,100
1850.............	238,582,020	175,691,120	414,273,140

En ajoutant le chiffre des opérations *par les eaux intérieures* avec celui des échanges *par mer*, on obtient le total général ci-après :

	Importations.	Exportations.	Total.
1851.............	243.571,700	274,258,900	547,830,600
1850.............	265,273,590	194,487,730	459,761,320

Le mouvement de transit a donné des résultats inférieurs à ceux de 1850. Le déficit affecte exclusivement, comme on va le voir, le transit *par terre, canaux et rivières.*

Transit par mer :	1851...........	70,513,200 fr.
	1850...........	49,536,380
	Augmentation..	20,976,820
		ou 42 p. 0/0

Transit par terre, canaux, rivières :	1851........	84,864,700 fr.
	1850........	127,987,800

Ce ralentissement doit être attribué à l'active concurrence que font au rail-way rhénan les voies fluviales de la Hollande pour l'expédition, en transit vers l'Allemagne, des produits coloniaux. Le prix du fret est si modique, par les bateaux de la Meuse et du Rhin, qu'il devient de plus en plus difficile de lutter contre ce mode de transport, quels que soient les sacrifices que s'impose l'administration des chemins de fer de l'État pour attirer le transit sur le territoire belge.

Navigation en 1851.

Entrée.....	1,370	navires jaugeant	236,241	tonneaux.
Sortie......	1,356	—	234,001	—
Total....	2,726	—	470,242	—

Voici par rang d'importance les pavillons qui ont fréquenté le port d'Anvers en 1851 :

Pavillons.	Navires.	Tonneaux.	Parts p. 0/0.
Anglais.................	745	116,598	24.8
Américain.	77	40,410	8.6
Prussien................	164	36,074	7.6
Hollandais..............	252	32 933	7.0
Mecklembourgeois	123	25,195	5.3
Suédois et Norwégien....	140	25,107	5.3
Français................	272	23,841	5.0
Russe....	82	15,183	3.2
Hanovrien..............	119	12,519	2.9
Danois.................	70	6,898	1.5
Anséatique..............	46	6,747	1.4
Autrichien..............	17	5,516	1.2
Sicilien................	33	5,296	1.2
Espagnol...............	32	5,221	1.2
Sarde..................	10	2,534	0.5
Buénos-Ayrien...........	8	1,833	0.4
Portugais..............	12	1,659	0.3
Valaque................	5	1,098	0.2
Romain.................	4	561	0.1
Grec...................	2	456	0.1
Navigation { étrangère...	2,213	365,679	77.8
Navigation { belge.......	513	104,563	22.2
Total général......	2,726	470,242	

Industrie métallurgique belge

Production comparée des usines de Belgique en 1845 et 1849.

Fonte et fer.

		1845	1849
Nombre d'usines		340	333
— d'ouvriers		6,665	7,070
Produits des hauts fourneaux	Tonneaux.	134,563	148,537
	Valeur....	14,570,283	12,898,440
— des fonderies	Tonneaux.	12,782	13,156
	Valeur....	2,909,904	2,387,510
— des fabriques de fer.	Tonneaux.	54,610	57,965
	Valeur....	14,451,333	11,899,991
— des usines à ouvrer le fer	Tonneaux.	7,689	9,039
	Valeur....	3,937,149	3,273,740

Acier.

		1845	1849
Nombre d'usines		1	3
— d'ouvriers		3	2
Produits	Tonneaux.	32	3,200
	Valeur....	25,678	»

Cuivre.

		1845	1849
Nombre d'usines		20	21
— d'ouvriers		275	133
Produits	Tonneaux.	1,555	872
	Valeur....	3,705,619	2,106,797

Zinc.

		1845	1849
Nombre d'usines		11	19
— d'ouvriers		1,341	2,524
Produits	Tonneaux.	9,650	19,082
	Valeur....	5,219,340	8,321,915

PRODUCTION DES HOUILLES BELGES (1).

La Belgique possède 134,000 hectares (2) de terrains houillers, — dont 90,000 sont situés dans les provinces de Namur et du Hainaut et 44,000 dans la province de Liége.

De tous les terrains houillers de la Belgique, les plus riches sont ceux du Hainaut. La production de cette province forme ordinairement les 4/5 de l'extraction totale des houilles belges.

(1) Extrait des Observations au parlement belge par le Comité des houillères de Mons, 1852.

(2) La France en possède 450,000 hectares. Ce n'est pas la centième partie du territoire français. Les 134,000 hectares de terrain houiller belge, représentent 5 pour cent environ du territoire de Belgique.

Production et mouvement général des houilles belges depuis 1831 (1).

Années.	Production.	Importation.	Exportation.	Consommation.
	tonn.	tonn.	tonn.	tonn.
1831........	2,270,000	2,882	468,000	1,804,882
1832........	2,249,000	11,881	1,287,000	973,881
1833........	2,708,000	11,726	576,000	2,143,726
1834........	2,747,000	11,145	654,000	2,104,145
1835........	2,902,000	8,966	685,000	2,225,966
1836........	3,143,000	13,015	761,000	2,395,015
1837........	3,263,000	16,879	789,000	2,491,529
1838........	3,260,000	22,034	775,000	2,507,034
1839........	3 479,000	17,324	746,0 0	2,750,324
1840........	3,930,000	21,148	779,000	3,172,148
1841........	4,028,000	28,964	1,015,000	3,041,964
1842........	4,141,000	35,192	1,015,000	3,161,192
1843........	3,982,000	25,149	1,086,000	2,921,149
1844........	4,445,000	11,449	1,243,000	3,213,449
1845........	4 419,156	9,449	1,543,000	3,385,605
1846........	5,037,402	11,088	1,356,000	3,692,490
1847........	5,664,450	9,930	1,827,000	3,847,380
1848........	4,862,694	9 557	1,458,000	3,414,251
1849........	5,251,843	10,969	1,665,000	3,597,812
1850........	5,819,588	9,397	1,987,000	3,841,985
1851........	6,234,000	»	»	»

Voici, sur les extractions de 1850 et de 1851, les renseignements que donnait le *Moniteur belge* du 16 juillet 1852 :

	1850.	1851.
	tonneaux.	tonneaux.
Mons........................	2,085,837	2,143,854
Le Centre....................	834,058	930,447
Charleroi....................	1,500,866	1,678,885
Totaux...........	4,420,761	4,753,186

VILLE DE BRUXELLES.

Nous avons publié dans l'*Annuaire* pour 1853 le budget détaillé de la ville de Bruxelles, pour 1852.

(1) Les chiffres ont été puisés, pour les années 1831 à 1838, dans l'ouvrage de M. Briavoine (de l'industrie en Belgique); pour les années 1839 à 1847, les renseignements proviennent, en ce qui concerne la *production*, du Mémoire de M. Calla sur l'Exposition de Bruxelles en 1847, et en ce qui touche l'importation et l'exportation, des tableaux du commerce belge. Enfin les chiffres des années 1848 à 1851 ont été fournis par le ministre de France à Bruxelles. (Lettre des affaires étrangères du 19 janvier 1852.)

(*Annales du Commerce extérieur.*)

BOLIVIE.

Superficie : 727,000 kilomètres carrés. — Population : 1,330,000 hab. — Capitale : Chuquisaca, 15,000 hab. — Gouvernement : républicain démocratique.

Voir dans l'*Annuaire* pour 1853 (p. 318) le chiffre des recettes et des dépenses en 1850 et l'état de la dette à cette époque.

BRÉSIL.

Superficie : 7,516,810 kilomètres carrés. — Population en 1840 : 5,000,000 hab., y compris les esclaves et non compris les Indiens tout à fait sauvages. — Capitale : Rio-Janeiro. — Population en 1844 : 170,000 hab. — Gouvernement monarchique, constitutionnel, sous le nom d'Empire.

Budget.

D'après le budget pour l'année financière de 153 et 1854.

Les recettes étaient fixées à........	32,353,000§000 reis.
Les dépenses....................	29,633,706§304

Savoir :

Intérieur....................	3,711,199§334 reis.
Justice....................	2,250,191§188
Extérieur....................	540,001§000
Marine....................	4,069,434§990
Guerre....................	7,325,418§027
Finances....................	11,737,461§765

Dette.

ÉTAT DE LA DETTE EXTÉRIEURE AU 5 MARS 1852 EN LIV. STERL.

	Capital primitif.		Amortissement.		En circul.
Emprunts.	Réel.	Nominal.	Réel.	Nominal	Nominal.
Brésiliens. ..	4,335,138	5,599,200	391,295	558,600	5,040,600
Portugais. ..	1,218,000	1,400,000	229,412	430,750	969,250
	5,553,138	6,999,200	620,707	989,350	6,009,850

ÉTAT DE LA DETTE FONDÉE INTÉRIEURE A LA FIN D'AVRIL 1852, EN MILREIS.

	Emission.	Amortissement.	Total en circul.
Apolices à 6 0/0. ..	59,253,800	3,672,000	55,581,800
— 5 0/0. ..	1,934,600	161,200	1,773,400
— 4 0/0. ..	119,600		119,600
	61,308,000	3,833,200	57,474,800
Dette inscrite au grand livre..................			216,514§340
Autres dettes inscrites..................			255,814§081
			57,947,128 42

Le conto vaut 1,000 milreis, ou 1,000,000 de reis. Le milreis vaut au pair 6 fr. 12 c. 1/2 et le reis 6/10 de centime; mais la pièce d'argent de 1,000 reis ne vaut que 2 fr. 60 c. — Le dollar vaut 5 fr. 33 c. et la livre sterling 25 fr. 22 c.

Recettes des douanes (1) *pendant les exercices* 1849-1850, 1850-1851 *et* 1851-1852.

ANNÉES financièr.	DROITS d'importation.	DROITS d'exportation.	DROITS de navigation.	DROITS INTÉR. et extraordinair.	TOTAUX.
	Reis (2).	Reis.	Reis.	Reis.	Reis.
1849-50	17,830,029,000	3,780,453,000	345,580,000	2,425,817,000	23,831,879,000
				Soit en francs	71,496,000
1850-51	20,471,262,000	4,706,696,000	515,581,000	2.237,125,000	27,930.664,000
				Soit en francs	83,792,000
1851-52	24,793,046,000	4,527,772,000	546,944,000	2,365 810,000	32,233,572,000
				Soit en francs	96,701,000

Nota. — Sur le total du dernier exercice (1851-52), la douane de Rio-Janeiro avait perçu :

Reis.	Reis.	Reis.	Reis.	Reis.
14,094,906,000	2,555,648,000	282,843,000	1,733,347,000	18,665,704,000
			Soit en francs	55,997 000
			Soit.	58 0/0 du chiff. tot.

CHILI.

Superficie : 337,008 kilomètres carrés. — Population, v. ci-dessous. — Capitale : Santiago. — Population : environ 70,000 hab. — Gouvernement : républicain démocratique.

Population. — D'après la *guia* du Chili de 1847, le nombre total des habitants monte à 1,300,000, y compris 14,000 indigènes; mais le dénombrement de 1844 ne donne que 1,081,494 hab.

(Voir dans l'*Annuaire* pour 1853 (p. 319) la population par provinces.)

Budget de 1851-1852.

Selon le rapport du ministre des finances au congrès,

(1) Nettes de toutes charges et restitution.
(2) Le change étant à 333 reis pour 1 fr.

en date du 20 août 1852, les recettes et les dépenses ont été en 1851 comme suit :

Recettes	4,427,906 dollars.
Dépenses	4,712,147
Déficit	284,241

Ce déficit a été couvert par l'excédent de l'année précédente.

Dépenses pour 1852 : 4,276,755 doll. Savoir :

Intérieur	645,376 dollars.
Justice	771,799
Finances	1,457,397
Guerre et marine	1,402,186

Dette.

Dette étrangère. — Emprunt anglais de 1822. Capital : 1 million de livres sterl.

État au 30 septembre 1851, y compris les arrérages capitalisés au mois de mai 1842, à 3 0/0 :

7,835	actions à 100 liv. sterl.	à 6 0/0 =	3,917,500 pésos.
7,095	—	3 0/0 =	3,547,500
14,930	—	ou	7,465,000

Dépenses annuelles pour la dette 551,430 pésos.

Dette intérieure, consolidée 3 0/0 :

Total reconnu au 7 avril 1853		1,912,200 dol.
Amortissement au 7 janvier 1853	347,900	353,225
— du 7 avril à 44 9/10 p. 0/0	5,325	
Total		1,558,975
Dette intérieure, non-consolidée au 8 juillet 1852		579,699

Le dollar ou la piastre (péso), vaut 5 fr. 41 c.

Commerce extérieur.

Commerce extérieur. — La valeur totale des importations s'est élevée en 1851 à 15,881,972 piastres (79,424,860 fr.) et celle des exportations à 12,146,391 piastres (60,731,955 fr.) Le total général du commerce chilien, en 1851, ressort ainsi à un peu plus de 140 millions.

Voici comment les échanges se sont répartis entre les principaux pays :

1. PAYS D'EUROPE.

	Importations.	Exportations.	Total.
	Piastres.	Piastres.	Piastres.
Angleterre........	4,319,864	4,643,290	8,963,154
France............	1,705,929	851,113	2,556,042
Allemagne.........	1,089,053	469,155	1,558,208
Pays Bas, etc.. ...	762,127	166,221	892,302

2. PAYS D'AMÉRIQUE.

États-Unis.........	1,211,487	1,447.632	2,659,119
Pérou..............	1,616,644	1,179.247	2,795,891
Californie..........	3,382,724	2,067,603	5,450,327
Brésil..............	624,877	513,898	1,138,775
Bolivie.............	436,988	209,902	646,890
Équateur, etc......	407,746	264,655	631,586

Le principe de réciprocité, admis par le Chili, a eu pour effet de faciliter aux pavillons étrangers le transport de nos marchandises en ce pays, et, contrairement à ce qui avait eu lieu jusque-là, 9 bâtiments étrangers sont entrés en 1851, à Valparaiso, apportant des cargaisons prises sur les places du Havre et de Bordeaux. Avec les 35 navires venus sous pavillon français, c'est, en réalité, un total de 44 bâtiments sortis de nos ports, chargés de marchandises françaises.

Voir dans l'*Annuaire* pour 1853 (p. 320) une note sur la production de l'argent dans les mines chiliennes.

DANEMARK.

Superficie. Le royaume proprement dit et les deux duchés, Holstein et Lauenbourg, qui font partie de la confédération germanique, 56,719 kilomètres carrés. — Population du royaume et des deux duchés en 1850 : 2,296,000 hab., non compris les colonies, dont 888,000 pour les trois duchés de Schleswig, Holstein et Lauenbourg. — Capitale : Copenhague, 129,615 hab.— Gouvernement : monarchique, constitutionnel.

Budget 1853-1854 (1).

D'après la loi de finances proposée au Volksthing, le 14

(1) Pour le Danemark seulement.

juin 1853, pour l'année financière du 1er avril 1853. — 31 mars 1854.

RECETTES.

	Pour toute la monarchie non-compris le Lauenbourg. Rbthlrs.	Pour le Danemark. Rbthlrs.
Domaines		377,827
Impôts directs		2,827,558
Impôts indirects		5,093,001
Loterie	50,000	30,000
Postes		16,936
Droits du Sund et des fleuves		2,081,000
Produit des Indes		576,000
Produit de l'Islande		27,949
Divers		252,310
Intérêts des capitaux de l'État	859,862 217,000 [1]	732,917
Dette flottante	1,300,000	780,000
Total des recettes		13,795,498

DÉPENSES.

Liste-civile	800,000	480,000
Apanages de la maison royale	321,182	193,409
Conseil intime	54,100	32,460
Diète		60,000
Ministère de l'extérieur	230,600	138,360
— de l'intérieur		1,121,773
— de la justice		483,133
— du culte		250,850
— de la guerre (y compris les frais pour les esclaves)	4,632,427	2,811,656
— de la marine	1,688,549	1,014,289
— des finances	2,739,452	1,004,064
Pensions	1,609,600	965,760
Intérêts et amortiss. de la dette	7,200,410	4,340,286
Dépenses extraordinaires	328,221	273,713
Total des dépenses		13,169,756

Budget de 1852-53.

Pendant l'année financière du 1er avril 1852 au 31 mars 1853, les recettes du *royaume* se sont élévées à	15,857,783 risdales.
Payé par le Schleswig pour frais d'administration commune	1,198,936
Somme des recettes	17,056,719
Actif de la caisse au commencement de l'année financière	6,910,985
Total	23,967,704
Somme des dépenses	19,106,338
Reste au 1er avril 1853	4,860,000 rbthlrs.

Recettes du duché de *Schleswig* (du 1er janvier 1852, au 31 mars 1853)............................		3,197,150 rbthlrs.
Actif de la caisse au 1er janvier 1852........		124,280
Somme des recettes......		3,321,430
Dépenses......................	1,675,940	2,874,876
Payé à la caisse du royaume (V. ci-dessus)..................	1,198,936	
Reste au 1er avril 1853....		446,554 rbthlrs.

Recettes du duché de *Holstein* (du 1er janvier 1852 au 31 mars 1853..................	4,254 575 rbthlrs.
Actif de la caisse au 1er janvier 1852........	1,486,898
Somme................	5,741,473
Dépenses................................	5,020,943
Reste au 1er avril 1853....	720,530 rbthlrs

Recettes du duché de *Lauenbourg* (du 1er janvier 1852 au 31 mars 1853).........	741,200 rbthlrs.
Dépenses................................	694,200
Reste au 1er avril 1853....	47,000

Dette.

La dette de l'État en 1853 était évaluée à 121 millions de rixdales. — La rixdale, reichtaler ou écu, vaut 2 fr. 82 c.

Voir dans l'*Annuaire* pour 1853 (p. 321) les chiffres du commerce extérieur en 1851.

Navigation du Sund en 1851.

Le nombre total des navires qui ont traversé le détroit du Sund, avait été de 19,059 en 1850; il s'est élevé à 19,906 en 1851.

Le mouvement de 1851 s'est composé de 17,115 bâtiments chargés, et de 2,791 sur lest. Sur le chiffre total 9,930 venaient de la mer du Nord, et 9,976 de la mer Baltique.

Les principaux pavillons entre lesquels s'est réparti ce double mouvement étaient les suivants :

	Navires.
Pavillon anglais..........................	4,822
— norwégien........................	2,879
— prussien..........................	2,650
— suédois...........................	2,298
— hollandais........................	2,031
— danois.....	1,540

—	mecklembourgeois	1,053
—	russe	1,025
—	hanovrien	696
—	français	292
—	anglo-américain	119

La plupart de ces chiffres surpassent ceux de l'année précédente. Toutefois, il a été constaté une diminution très-importante sur le pavillon anglais : elle ne s'élevait pas à moins de 609 bâtiments. On a remarqué, en outre, une diminution de 151 bâtiments sur le pavillon russe, de 16 sur l'anglo-américain, et de 26 sur notre propre pavillon.

Exposition à Copenhague.

Etat des industries au Danemark.

L'exposition des produits de l'industrie danoise, qui a eu lieu en 1852, à Copenhague, est la onzième depuis 1810. De cette dernière époque à 1815, les expositions se sont suivies chaque année, par les soins et aux frais d'une Société particulière qui s'était formée, en 1807, dans le double but de combattre la consommation des étoffes anglaises et d'encourager l'industrie nationale. Cette Société s'étant dissoute d'elle-même en 1815, aucune autre exposition n'a été faite jusqu'en 1834. C'est à l'Académie des Beaux-Arts, aidée par la Société d'Agriculture, qu'on doit celles de 1834 et 1836. Enfin, depuis 1838, une nouvelle Société d'encouragement pour l'industrie indigène s'est constituée et a entrepris, à ses risques, les expositions de 1840, 1844 et 1852. Cette dernière devait avoir lieu en 1848, mais elle a été différée par suite des événements politiques.

Les expositions antérieures à 1852, purement locales, ne comprenaient guère que les produits de l'industrie de Copenhague. La Société de l'Industrie s'était proposé de rendre celle de 1852 aussi générale que possible, et, afin de lever les hésitations que pouvaient faire naître, parmi les fabricants et industriels des provinces et des duchés, les dépenses de transport, d'assurance et autres, elle s'est décidée à prendre tous ces frais à sa charge. Cette mesure a été couronnée de succès, et l'on peut dire que l'exposition de Copenhague en 1852 est la première qui ait donné une idée assez complète de l'industrie danoise.

Le nombre des exposants des provinces, qui était à peine

de 1 sur 11 en 1844, s'est élevé à 6 sur 13 en 1852, et il aurait été plus considérable, si quelques industriels du Jutland n'avaient entrepris, à la même époque, à Aarhuns, une exposition particulière des produits de cette province.

Voici le relevé du nombre des fabricants et de celui des articles exposés de 1810 à 1852 :

	Exposants.	Objets ou séries d'objets.
En 1810... ...	66	154
En 1811.......	88	300
En 1812.......	117	579
En 1813.......	90	400
En 1814.......	92	320
En 1815.......	71	329
En 1834.......	190	572
En 1836.......	271	696
En 1840.......	252	745
En 1844.......	298	1,300
En 1852.......	757	1,251

La diminution qu'on remarque, en 1852, dans le nombre des articles, tient à ce qu'on a réuni souvent, en cette année, une grande quantité d'objets sous un même numéro.

Sur les 757 exposants, 450 habitaient Copenhague, 200 les provinces, et 100 les duchés. L'exposition de 1852 a duré 88 jours, celle de 1844 avait duré 94 jours seulement.

En outre, il y a eu, vers la fin de l'exposition de 1852, deux expositions particulières : 1° celles des produits de l'agriculture et de l'horticulture, dans laquelle on avait fait figurer un grand nombre de fruits, fleurs, plantes, etc., des environs de Paris, et divers produits analogues anglais; 2° celle des principales races d'animaux domestiques indigènes. Cette dernière était faible et incomplète.

Après la clôture de l'exposition de 1852, un congrès de fabricants, d'industriels et de négociants, tant du royaume que des duchés, s'est réuni à Copenhague, dans le but de discuter les différentes questions qui intéressent plus particulièrement l'industrie et le commerce national, et de visiter les fabriques et les ateliers les plus importants de la capitale.

L'exposition de 1852 avait ainsi divisé les objets : 1° produits de l'industrie des familles; 2° objets d'art mécanique;

3° articles fabriqués et manufacturés et échantillons de matières premières, tant indigènes qu'étrangères.

DEUX-SICILES.

Superficie du royaume de Naples : 81,482 kilomètres carrés; de la Sicile et autres, etc. : 26,475 kilomètres carrés. Gouvernement monarchique absolu, héréditaire en ligne masculine et féminine. — Population : royaume de Naples, 6,640,679 hab., en 1851 ; — royaume de Sicile, 2,040,610 hab., en 1845. — Capitale des Deux-Siciles : Naples, 416,475 hab., en 1851.

Voir dans l'*Annuaire*, pour 1853, p. 322, une note sur les finances de ce pays où le budget n'est pas public.

ÉGYPTE.

Superficie évaluée à 500,000 kil. carrés dont 41,500 pour la vallée du Nil et le Delta, pays fertiles par excellence. — Population évaluée à 3 millions d'habitants. — Capitale : Le Caire, population 240,000 habitants environ.

Gouvernement despotique sous une suzeraineté nominale de la Porte. — On évaluait, en 1840, le revenu public à 1 million de bourses ou 125 millions de francs.

Commerce extérieur de 1841 à 1851.

	Piastres d'Alexandrie.	Francs.
1841..............	198,270,150	51,550,000
1842..............	180.446,600	
1843..............	191,538,400	
1844..............	167,868,450	
1845..............	185,782.206	
1846..............	187,311,080	
1847..............	301,343,500	
1848..............	157,256,546	
1849..............	203,056,232	
1850..............	315,357,800	
1851..............	325,804.695	84,709,000

A peu près stationnaire de 1841 à 1846, l'exportation générale de l'Égypte a, comme on le voit, pris en 1847, puis dans les années ultérieures à 1848, un grand et rapide développement. L'accroissement des affaires en 1847 est due

à une circonstance exceptionnelle, la cherté des grains en Occident.

ÉQUATEUR.

Caraccas et la Nouvelle-Grenade s'étant réunis en 1819 sous le nom de Colombie (république 17 décembre 1819), Quito s'y joignit en 1821 et Panama en 1823. L'an 1831 la république Colombienne se divisa en trois États séparés : la Nouvelle-Grenade, Vénézuela et l'Equateur. Ce dernier comprend les provinces de Quito, Guayaquil et Assuay.

Capitale : Quito ; population évaluée à 70,000 habitants. — Gouvernement républicain démocratique.

La superficie du pays est d'environ 10,000 m. c. avec 665,000 habitants.

ESPAGNE.

Superficie : 473,343 kilomètres carrés, y compris les iles Baléares et les Canaries. — Population, y compris les mêmes iles, en 1849 : 14,216,219 habitants. — Gouvernement : monarchie constitutionnelle représentative.

Voir dans l'*Annuaire*, pour 1852, p. 276 de nombreuses notices sur la dette, les divers impôts, la réforme du système douanier, et les biens du clergé.

Budget de 1851-52.

	Réaux.
En 1851, les recettes se sont élevées à....	1,156,761,456
les dépenses —	1,188,474,762
En 1852, les recettes —	1,288,845,667

Budget pour 1853.

Recettes..................................	1,233,497,550
Dépenses..................................	1,209,708,742

Savoir :

Liste civile et apanages..................	47,350,000
Corps législatif..........................	1,331,685
Intérêts de la dette......................	213,271,423
Présidence du conseil.....................	1.687,860
Affaires étrangères.......................	3,919,045
Grâces et justice.........................	39.001,233
Guerre....................................	278,646,284

Marine	85,465,000
Intérieur	43,957,940
Police	72,000,000
Finances	142,279,390
Pensions	143,460,586
Culte	119,050,508
Extraordinaire	18,587,788
	1,209,708,742

Dette.

Au 1er janvier 1851 la dette était ainsi portée au budget :

	Réaux.
Capitaux	10,979,180,998
Intérêts	2,925,177,566

Voir dans l'*Annuaire* pour 1852, p. 276, de nombreuses notices sur la dette, les divers impôts, la réforme du système douanier, et les biens du clergé.
— Le réal vaut 27 centimes.

Commerce extérieur en 1851.

	Importation.	Exportation.
Europe et Afrique	415,992,481 réaux.	301,868,481 réaux.
Amérique	259,165,519	190,592,803
Asie	12,490,280	5,046,148
	687,648,280	497,507,432
En 1850	671,993,640	488,566,682

Voir dans l'*Annuaire* de 1853, p. 522, des notices sur l'étendue territoriale et la population ; sur le commerce général de la France en 1850 et 1851, et sur celui de l'ile de Cuba en 1850.

ÉTATS PONTIFICAUX.

Superficie : 41,162 kilomètres carrés. — Population: 2,908,115 hab., y compris 10,000 israélites en 1843. — Capitale : Rome: 170,824 hab. en 1850. — Gouvernement : despotique, théocratique.

Budget général des recettes et des dépenses pour 1853.

RECETTES.

Dette publique	Ecus.	211,853
Domaines de la chambre et impôts directs		2,725,578

Impôts directs........................	2,293.885	
Propriétés de la chambre...............	419.329	
Administrat. des biens ecclésiastiques, etc.	12,364	
Douanes..		5,499,580
Douane proprement dite.................	1,866,800	
Administrations co-intéressées..........	1,934,094	
Sels et tabacs............................	1,593,686	
Taxes et droits divers.........	105,000	
Monnaies et poinçonnage des matières d'or et d'argent.		530,063
Timbre, hypothèques et taxes............................		920,962
Loteries..		844,200
Postes..		342,329
Ministère des travaux publics...........................		23.204
Ministère de l'intérieur................................		32,500
Département de l'intérieur.............	31.880	
Département de la police...............	620	
Taxe militaire...		210,000
Ministère du commerce, des beaux-arts, etc.		6,042
Total......		11,746,311

DÉPENSES.

Ministère des finances..................................		1,644,482
Préfecture des palais apostoliques.......	600,000	
Etudes, bienfaisance publique, matériel et personnel du ministère............	1,044,482	
Dette publique...		4,518,420
Domaines et impôts directs.............................		419,097
Impôts directs	91,839	
Propriétés de la chambre................	299,182	
Administ. des biens ecclésiastiques, etc..	10,000	
Grosses réparations.	18,076	
Douanes........		599,271
Douane proprement dite........	374,979	
Administrations co-intéressées..........	69,904	
Sels et tabacs..........................	62,938	
Taxes et droits divers.................	50,797	
Dépenses générales....................	40,653	
Monnaies, etc...		503,608
Timbre et hypothèques..................................		408,842
Loteries...		565,292
Postes...		223,009
Ministère de la guerre.................................		1,707,060
Ministère des travaux publics..........................		513,706
Ministère de l'intérieur...............................		1,526,942
Département de l'intérieur.............	896,066	
Département de la police...............	195,602	
Département de grâce et de justice.......	435,274	
Ministère du commerce et des beaux-arts....		84,844
Commerce, marine marchande.	19,332	
Beaux-arts, antiquités et monuments publics.....	23,921	
Agriculture et industrie..	27,249	

Bois et forêts	2,338	
Statistique générale	3,500	
Dépenses générales	8,504	
Présidence générale du cens		32,839
Taxe militaire		10,000
Total des dépenses		12,487,412
Total des recettes		11,346,311
Déficit		1,141,101

Le scudo vaut 5 fr. 36 c.

Voir dans l'*Annuaire* pour 1851, le budget détaillé pour l'année 1847.

Voir dans l'*Annuaire* pour 1853 (p. 325), les chiffres de la dette de l'État en 1851.

Commerce extérieur des États Romains en 1851.

Le gouvernement pontifical est entré dans la voie des publications périodiques sur le commerce extérieur des États Romains. D'après le tableau qu'a fait paraître l'administration des douanes de ce pays, l'ensemble des échanges effectués par l'État pontifical avec l'étranger s'est élevé, en 1850, à 103,338,000 fr., et, en 1851, à 109,384,000. Il y a donc eu, durant cette dernière année, un accroissement d'affaires d'environ 6 millions.

	Importations.	Exportations.	Total.
Substances animales	1,785,633	1,540,351	3,325,984 scudi.
— végétales	2,224,127	5,441,701	7,665,628
— minérales	995,884	244,714	1,240,597
Produits fabriqués	5,592,618	2,506,699	8,099,317
	10,598,261	9,733,465	20,331,726
	57,018,000	52,366,000	109,384,000 fr.
Pour 1850	53,310,000	50,028,000	103,338,000 fr.

ÉTATS SARDES.

Superficie des États de terre ferme : 51,402 kilomètres carrés ; de l'île de Sardaigne : 23,920 kilomètres. — Population des États de terre ferme en 1848 : 4,368,136 ; des îles de Sardaigne et Caprara : 547,948. — Capitale : Turin : 136,849 hab. en 1848. — Gouvernement monarchique, constitutionnel.

Budget de 1853.

	Ordinaires. Livres.	C.	Extraordinaires. Livres.	C.	Total. Livres.	C.
RECETTES.						
Gabelles (douanes, octrois, sels, tabacs, etc.)	50,842,485	29	120,000	00	50,962,485	29
Finances (impôts directs et indirects)	51,297,930	60	2,143,094	16	53,441,024	76
Consulats et postes	330,000	00	»	»	3,380,000	00
Mines et marbres	56,005	13	26,742	17	82,747	30
Monnaie et droits de garantie	218,900	00	»	»	218,900	00
Produits divers	721,030	29	497,747	20	1,218,777	49
Total des recettes	106,436,331	31	2,787,583	53	109,223,934	84
DÉPENSES.						
Finances. — Dette publique	36,363,878	00	»	»	36,363,878	00
Finances. — Dette viagère	9,678,397	99	»	»	9,678,397	99
Finances. — Dotations	5,214,360	00	»	»	5,214,360	00
Finances. — Frais d'administration de perception et divers	19,453,701	00	527,857	07	19,981,558	07
Grâce, justice et culte	5,247,252	80	1,030,768	80	6,278,021	60
Extérieur et postes	3,580,887	27	28,323	60	3,609,210	87
Intérieur	5,403,489	08	412,571	65	5,816,060	73
Instruction publique	1,936,930	85	147,441	40	2,084,372	25
Guerre (personnel et matériel)	31,595,733	30	1,618,224	60	33,213,957	90
Marine	3,643,763	45	888,727	70	4,532,491	15
Travaux publics — chemins de fer	2,069,802	94	17,324,040	69	19,393,843	63
Travaux publics — travaux divers	2,831,640	78	1,929,583	36	4,761,224	14
Total des dépenses	127,019,837	46	23,907,538	87	150,927,376	33

Pour régler la différence entre le passif et l'actif, le ministre des finances a été autorisé à aliéner sur la dette publique une rente de 2 millions de fr. On a déjà adopté plusieurs lois établissant de nouveaux impôts; et d'autres lois, au moyen desquelles on espère obtenir un produit capable d'équilibrer le budget de 1854, sont en cours d'examen.

Dette au 1er janvier 1853.

	Total de la dette inscrite.		Rachetée.		Encore existante.		Capital correspondant à la rente inscrite.	
	Livres.	C.	Livres.	C.	Livres.	C.	Livres.	C.
RENTES.								
Perpétuelle 5 0/0	2,433,701	57	»	»	2,433,701	57	48,674,031	40
Rachetable 5 0/0 création 1819)	2,388,975	52	1,246,762	90	1,142,212	62	22,844,252	40
— (création 1825)	115,200	00	106,224	24	8,975	76	179,515	20
— (création 1831)	1,250,000	00	343,704	53	906,295	47	18,125,909	40
— (création 1838)	514,860	99	86,214	78	458,646	21	9,172,924	20
— (création 1848)	2,536,996	86	»	»	2,536,996	86	50,739,937	20
— (création 1849)	11,584,562	81	70,000	00	11,514,562	81	230,291,256	20
— (création 1851)	4,500,000	00	»	»	4,500,000	00	90,000,000	00
OBLIGATIONS.								
4 0/0 rachetable (création 1834)	1,080,000	00	349,120	00	730,880	00	18,272,000	00
5 — (création 1844)	200,000	00	52,100	00	147,900	00	2,558,000	00
4 — (création 1849)	796,080	00	22,960	00	773,120	00	19,328,000	00
4 — (création 1850)	720,000	00	13,320	00	706,680	00	17,667,000	00
	28,150,377	75	2,290,406	45	25,859,971	30	527,852,826	00

La livre piémontaise vaut 1 fr.

Commerce extérieur en 1850 et en 1851.

D'après le tableau de commerce publié par le gouvernement sarde (1), le commerce extérieur de la Sardaigne (États de terre ferme et île), s'était élevé en 1850 à 205,736,000 fr., savoir :

A l'importation..................	111,870,000 fr.
A l'exportation..................	93,866,000

En 1851 ces deux branches du mouvement commercial ont donné les résultats ci-après :

Importation......................	129,790,000 fr.
Exportation......................	73,133,000
Total..............	202,923,000

Produit des douanes et gabelles dans les États Sardes de terre ferme (2) *durant la période* 1848-52.

	1848.	1849.	1851.	1850.	1852.
	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
Douanes..	14,561,000	17,404,000	17,753,000	15,927,000	18,188.000
Sels......	10,880,000	9,476,000	9,840,000	10,029,000	10,197,000
Tabacs....	10,936,000	11,407,000	11,167,000	11,642,000	12,316,000
Poudres et plomb..	625,000	607,000	678,000	790,000	733,000
Gabelles affermées.	4,670,000	4,675,000	4,673,000	4,737,000	4,737,000
Totaux.	41,682,000	43,567,000	44,111,000	43,125,000	46,171,000

On remarquera l'accroissement notable qui s'est produit, en 1852, sur les deux principales branches de revenu, les douanes et le monopole des tabacs.

Le produit des douanes de 1852 s'est composé comme il suit :

(1) Il importe de faire remarquer que ce tableau ne comprend pas les mouvements du transit. De plus il ne fait pas mention des transactions effectuées avec l'étranger par le comté de Nice, lacune que le document explique par cette considération que Nice est port franc.

(2) Le tableau officiel ne donne pas de relevé analogue pour l'île de Sardaigne, du moins en ce qui concerne les années portées ci-dessus; mais il fait connaître que le produit moyen des douanes de l'île a été, de 1844 à 1848, de 1,651,707 fr.

Entrée	17,016,000 fr.
Sortie	476,000
Transit	3,000
Réexportation	70,000
Magasinage	89,000
Timbre	158,000
Expédition	334,000
Produits divers	42,000
Total	18,188,000

Effectif de la marine marchande des États Sardes en 1851, 1852 *et* 1853.

Le matériel existant au 31 décembre de chacune des années indiquées ci-dessus se composait ainsi :

1851	3,319 navires.	162,085 tonneaux.
1852	3,608	179,644
1853	3,305	167,201

Sur le chiffre de 1852, 1,162 navires jaugeant 135,275 tonneaux appartenaient au seul port de Gênes. Le reste du matériel se répartissait entre les ports de Nice, la Spezzia, Chiavari, Savone, Oneille, Cagliari.

Près de 28,000 marins, matelots, mousses et ouvriers étaient employés sur la flotte marchande et dans les chantiers.

On remarquera que l'effectif général, qui s'était considérablement accru en 1852, a subi l'année suivante une diminution qui a fait retomber l'existence des navires au-dessous du chiffre de 1851.

Chemins de fer.

Le réseau des chemins de fer dans les États Sardes, c'est-à-dire l'ensemble des lignes, tant en construction que définitivement arrêtées, atteignait un développement de 705 kilomètres, à la fin de 1852.

ÉTATS-UNIS.

Superficie : 843,082,465 hectares. — Population, 23,263,488 âmes. — Capitale : Washington 40,000 habitants.

Gouvernement républicain, démocratique et fédératif.

Compte général de l'année fiscale expirée le 30 juin 1852.

RECETTES ORDINAIRES.

	Dollars (1).
Douanes	47,339,326
Produit de la vente des terres du domaine	2,043,239
Recettes diverses	345,820
En caisse au 30 juin 1850	10,911,645
Total	60,640,032

DÉPENSES.

Services généraux, savoir :

Congrès	1,248,017
Pouvoir exécutif (président, vice-président, administrations centrales)	1,248,011
Justice fédérale	718,065
Gouvernement des territoires	77,515
Services divers (de la *civil list*)	181,328
Relations extérieures	412,439
Département de l'intérieur : administration indienne	2,114,841
— — pensions militaires	2,134,220
— — autres dépenses	949,766
— de la guerre : armée	5,931,447
— — matériel, écoles, dép. div.	2,293,799
— de la marine : solde et rations	3,238,491
— — entretien et matériel	2,200,861
— — chantiers	741,692
— — subventions aux steamers des postes	944,062
— — dépenses diverses	1,803,627
Intérêts et amortissement de la dette	6,275,815
Dépenses extraordinaires en exécution des traités avec le Mexique et le Brésil	3,720,333

Dépenses diverses :

Frais de perception des douanes	2,082,633
Restitutions, primes, etc	1,494,677
Cadastre, garde et vente des terres du domaine	409,965
Entretien et construction des phares	740,569
Septième recensement	547,385
Frais de la fabrication des monnaies	140,003
Travaux hydrographiques sur les côtes des États-Unis	363,000
Hôpitaux de la marine	203,115
Bâtiments fédéraux (constructions ou agrandissements)	1,105,258
Divers	2,767,553
Total des dépenses payées	46,007,896

(1) Rapport du dollar d'or de 1849 au franc, 5 fr. 18 c — L'ancien dollar d'argent de 1837, qui valait 5 fr. 34 c., est devenu extrêmement rare.

Dette.

La dette fédérale s'élevait au 1er janvier 1853 à la somme de 65,131,692 dollars. Dans cette somme les vieux titres payables à présentation entraient pour 235,734 dollars et la dette des municipalités du district fédéral de Colombie pour 780,000 dollars; le reste provenait d'emprunts faits en 1842, 1843, 1846, 1847 et 1848. Les titres des deux derniers emprunts, qui s'élèvent ensemble à 41,391,600 dollars, ne seront remboursables qu'en 1868. A cette époque, la dette des États-Unis devra se trouver complétement amortie, comme elle le fut en 1836. Pendant l'année 1852, le Gouvernement fédéral a racheté par anticipation pour 2,428,703 dollars de titres de la dette avant échéance.

COMMERCE EXTÉRIEUR.

I. IMPORTATIONS *pendant l'année fiscale finissant au* 30 *juin* 1852.

MARCHANDISES EXEMPTES DE DROITS : 29,692,944 *d.*

Animaux destinés à la reproduction	75,727
Or	3,658,059
Argent	1,846,985
Thé	7,161,058
Café	14,458,925
Cuivre en feuilles pour doublages	610,755
Tableaux et statues des artistes américains	31,294
Effets personnels des immigrants	126,430
Graines et plants d'arbres	143,764
Objets divers de science et d'art destinés aux établissements d'instruction publique	48,548
Guano	147,595
Divers	983,804

MARCHANDISES TAXÉES : 178,603,921 d.

Lainages : 17,071,694 *d.*

Draps et casimirs	6,909,742
Châles de laine	715,814
Tricots	860,997
Couvertures de lit	1,046,361
Etoffes en laine filée	6,296,057
Fils de laine	220,259
Tapis de toute provenance	730,967
Flanelles	198,543
Lainages divers	94,954

Cotonnades : 18,189,496 *d.*

Calicots imprimés ou teints	11,553,306
— blancs	2,477,486
Toiles brochées ou brodées	1,754,803

Velours de coton	153,406
Velours de coton mêlé de soie	23,941
Tricots divers	1,152,344
Cordons et fils	887,840
Peluche en coton et soie pour chapeaux	121,831
Articles divers	64,593

Soieries : 22,718,249 *d.*

Tissus en pièces	16,823,528
Tricots divers	599,673
Soie à coudre	173,799
Articles brochés ou brodés	1,906,573
Chapeaux d'homme et de femme	96,665
Soie grége	360,836
Fils de soie et filets divers	1,667,513
Articles divers	1,099,662

Tissus de lin : 8,215,709 *d.*

Blancs et écrus	7,603,603
Brochés et brodés	52,227
Articles divers	559,879

Tissus de chanvre : 391,608 *d.*

Toiles de chanvre de toutes sortes	391,608

Vêtements et mobiliers : 3,787,071 *d.*

Habillements confectionnés	1,368 812
Dentelles et garnitures diverses	695,441
Coiffures diverses	270,585
Nattes de Chine et autres	205,695
Chapeaux en paille d'Italie et autres	1,128.967
Articles divers	117,[illegible]41

Fers et aciers : 19,061,593 *d.*

Armes à feu	523,824
Aiguilles	206,341
Instruments tranchants divers	115,924
Coutellerie proprement dite	1,816.301
Fils de fer	97,587
Câbles-chaînes	233,517
Clouterie	121,733
Moulerie	21,077
Tôle	772,519
Fonte en gueuses	935,957
Vieilles fontes	102,292
Fers en barres forgés	1,302,809
Fers en barres laminés	8,568,317
Aciers divers	1 703,599
Objets divers en fer et acier	2,509,800

Cuivres : 1,633,817 *d.*

En saumons et vieux	1,499,467
Objets divers en cuivre	134,350

Métaux divers : 8,650,213 *d.*

Bronze brut et ouvré	155,992
Fer-blanc	2,900,802
Etain brut et ouvré	353,664
Plomb en saumons, en feuilles et vieux	1,283,331
Articles divers	1,341
Bijouterie	320,925
Montres ou pièces de montres	2,754,668
Boutonnerie	538,551
Zinc et articles divers	340,939

Produits industriels divers : 10,796,696 *d.*

Cristaux	1,481,556
Porcelaines	3,444,095
Poteries diverses	408,433
Papeterie	572,399
Livres et imprimés divers	567,715
Gants	1,308,490
Sellerie	316,430
Cuirs tannés et corroyés	553,545
Bottes, chaussures et articles divers en cuir	265,870
Feutres et fourrures	651,074
Meubles, tabletterie, etc	462,045
Bouchons et liéges divers	157,595
Brosses et balais	143,122
Couleurs	98,557
Savons	51,502
Cordages	251,173
Objets divers	63,095

Matières premières : 13,638,842 *d.*

Cuirs bruts	3,823,119
Bois d'ébénisterie et autres	717,615
Bois de teinture	373,310
Marbres	190,690
Laines	1,331,516
Graines de lin et de chanvre	589,749
Chanvres et lins de diverses provenances	1,038,910
Chiffons de toutes sortes	626,799
Sels	1,012,137
Houilles, coke, etc	406,841
Salpêtre	1,085,236
Indigo	947,367
Soude, potasse, etc	566,849
Substances et produits chimiques	362,146
Mercure	93,028
Soies de porcs ou crins	313,130

Comestibles et objets divers de consommation :
31,313,441 *d.*

Froment	558,958
Orge	50,72

Seigle	9,567
Avoine	113,798
Farine de froment	1,010,540
Autres	5,958
Pommes de terre	119,388
Raisins	923,628
Autres fruits	44,354
Sucre brun	13,430,734
— autre	287,625
Mélasses	2,595,127
Epiceries	1,174,028
Vins en futailles	1,333,213
— en bouteilles, champagne	620,176
— — bordeaux	113,350
— — autres	146,482
Eaux-de-vie	2,186,464
Autres spiritueux	34,099
Bières et vinaigres	266,604
Huiles d'olives	41,058
— de graine de lin	779,054
— autres, végétales	23,058
— de poisson	3,848
Thés, cafés, cacaos et chocolats venant d'ailleurs que des lieux de production	203,720
Objets divers	195,138
Poissons : maquereau	327,613
— autres	291,274
Tabac en feuilles	587,395
Cigares	2,485,107
Tabacs divers	6,362

Marchandises diverses non détaillées : **12,135,482** *d.*

Taxées à 5 p. 0/0 de leur valeur	2,214,145
— à 10 p. 0/0 —	1,670,073
— à 15 p. 0/0 —	818,984
— à 20 p. 0/0 —	4,385,837
— à 25 p. 0/0 —	299,401
— à 30 p. 0/0 —	2,452,730
— à 40 p. 0/0 —	294,312
Importées à San-Francisco	4,648,587

RÉCAPITULATION :

Marchandises exemptes de droits	29,692,944
— taxées.— Lainages	17,071,694
Cotonnades	18,189,496
Soieries	22,718,249
Tissus de lin	8,215,709
— de chanvre	391,608
Vêtements et objets d'ameublement	3,787,071
Fers et aciers	19,061,593
Cuivres	1,633,817
Métaux divers	8,650,213
Produits industriels divers	10,796,696

Matières premières	12,638,842
Comestibles et objets de consommation	31,313,441
Marchandises diverses non détaillées	12,435,482
— importées par San-Francisco	4,648,587
Total des importations	212,945,442
Pendant l'année fiscale finissant au 30 juin 1848, les importations s'étaient élevées à	154,997,928
Pendant l'année fiscale finissant au 30 juin 1849	147,857,439
— — au 30 juin 1850	178,138,318
— — au 30 juin 1851	216,224,932

II. Exportations.

Produits de la mer : 2,282,242 *d.*

Poissons secs et morues	354,127
Poissons marinés divers	98,883
Huile de poisson	1,249,561
Blanc de baleine	143,098
Fanons de baleine	436,673

Produits des forêts : 6,963,643 *d.*

Peaux et fourrures	798,504
Ginseng	102,073
Planches, ais, bois de charpente, etc	2,674,577
Bois divers	379,435
Bois travaillés	2,193,085
Goudron, résine, térébenthine, etc.	1,209,173
Cendres, perlasse	507,673

Produits agricoles : 124,526,083 *d.*

Bœuf, suif et cuirs bruts	1,500,429
Beurre et fromage	779,391
Porc, lard et saindoux	3,765,470
Animaux divers	278,149
Froment	2,555,209
Farine	11,869,143
Maïs en grain et en farine	2,114,605
Seigle et avoine, grain et farine	398,947
Biscuit	318,899
Pommes de terre	115,121
Pommes	43,635
Riz	2,471,029
Tabac	10,031,283
Coton en laine	87,965,732
Produits divers	319,041

Produits de l'industrie : 54,523,482 *d.*

Savons et suifs	660,054
Cuirs confectionnés	428,708
Meubles	430,182
Voitures	172,445

Chapeaux	80,453
Tabac manufacturé	1,316,622
Fontes, fers en barres et clouterie	118,624
Moulerie	191,388
Objets divers en fer	1,993,807
Calicots blancs	6,139,391
— peints	926,404
Cotonnades diverses	606,356
Lin et chanvre, articles divers	233,850
Presses et caractères d'imprimerie	47,781
Livres et cartes	217,809
Papeterie	119,537
Huile de lin et térébenthine	152,837
Spiritueux extraits des mélasses	323,949
Sucre raffiné	149,921
Poudre à tirer	121,581
Cuivre et bronzes, bruts et manufacturés	103,039
Drogues médicinales	263,852
Verres et cristaux	194,634
Monnaie d'or d'argent	37,437,837
Fleurs artificielles et bijouterie	114,738
Charbons	188,906
Glace	161,086
Articles et produits divers	1,627,693
Articles non énumérés (matières premières)	1,195,775
— manufacturés	2,877,659

RÉCAPITULATION.

Produits de la mer	2,282,342
Produits des forêts	6,963,643
Produits agricoles	124,526,083
Produits de l'industrie	54,523,482
Articles non énumérés	4,073,434
Total des exportations	192,368,984
Pendant l'année fiscale finissant au 30 juin 1849	132,666,955
— 1850	136,946,912
— 1851	196,689,718

III. — COMMERCE AVEC LES PRINCIPAUX ÉTATS DU MONDE, *pendant l'année fiscale expirée le* 30 *juin* 1852.

		Importations. Dollars.	Exportations. Dollars.
1	Angleterre et ses colonies	102,710,820	132,255,231
2	France et ses colonies	25,969,500	24,512,114
3	Espagne et ses colon., moins Cuba	6,361,555	10,115,048
	— Cuba	17,861,728	6,517,551
4	Brésil	12,230,289	3,021,042
5	Villes anséatiques	8,171,411	6,876,957
6	Chine	10,593,950	2,663,177

7	Hollande et ses colonies...........	3,291,064	3,230,390
8	République argentine.............	2,091.097	799,117
9	Belgique........................	2,051,043	4,203,770
10	Vénézuéla.......................	2,121,864	793,413
11	Chili...........................	2,062,160	2,339,133
12	Italie..........................	2,126,936	2,674,925
13	Haïti...........................	1,870,673	1,718,903
14	Mexique.........................	1,649,206	2,284,929
15	Russie..........................	1,581,620	1,200,480
16	Suède, Norwége et colonies........	779,732	850,963
17	Nouvelle-Grenade................	750,527	1,515,794
18	Trieste et ports autrichiens........	308,749	2,733,419
19	Turquie.........................	694,892	855,842
20	Portugal........................	404,322	416,749

NAVIGATION AU LONG COURS.

Année expirée le 30 *juin* 1852.

Entrées :	Navires américains,	8,964,	jaugeant	3,235,522	tonneaux.
—	Navires étrangers,	10,607,	—	2,037,358	—
	Total....	19,571		5,282,880	
Sorties :	Navires américains,	8,887,	jaugeant	3,230,590	tonneaux.
—	Navires étrangers,	10,438,	—	2,047,575	—
	Total.....	19,325		5,278,165	

A l'entrée, les navires américains comptaient 115,846 hommes d'équipage et les navires étrangers, 100,821.

A la sortie, les navires américains comptaient 117,033 hommes d'équipage et les navires étrangers, 97,722.

NAVIRES CONSTRUITS.

1847.	1,598	dont	198	steamers, jaugeant ens.	243,732	tonneaux.
1848.	1,851	—	175	—	318,075	—
1849.	1,547	—	208	—	256,377	—
1850.	1,360	—	159	—	272,218	—
1851.	1,357	—	233	—	298,203	—
1852.	1,444	—	259	—	351,493	—

ÉTAT DE LA FABRICATION *des monnaies aux États-Unis en* 1852

Or :	doubles aigles, valeur...	44,860,520 *d.*	56,846,187 *d.*
	aigles..................	2,811,060	
	demi-aigles..............	3,689,635	
	quarts d'aigle...........	3,283,827	
	dollars.................	2,201,145	
Argent :	dollars.................	1,000	1,309,555
	demi-dollars............	110,565	
	quarts de dollar.........	68,265	
	dîmes...................	196,550	
	demi-dîmes..............	933,175	
Cuivre :	cents................................		50,630
	Total..............		58,206,373

Pendant les neuf premiers mois de 1852, la Monnaie des États-Unis et ses succursales avaient fabriqué pour 46,140,199 dollars de monnaie d'or, pour 6,106,444 dollars de monnaie d'argent et pour 35,807 dollars de monnaie de cuivre.

Postes.

En 1852, les recettes de cette administration se sont élevées à 6,925,971 dollars et les dépenses à 7,108,459 dollars et laissent ainsi un déficit de 182,487 dollars. Les maîtres de poste recevaient 5,753,360 dollars et le transport des malles absorbait 4,225,311 dollars. La longueur des routes fréquentées par les malles était de 214,284 milles. Le parcours des malles représentait une longueur de 58,985,728 milles dont 11,082,768 sur chemins de fer.— Les bureaux de poste étaient au nombre de 20,901.

L'année 1852 étant la première dans laquelle la nouvelle législation sur les postes ait reçu son application, le mouvement qui a eu lieu dans cette branche des services publics a été considérable. On a établi 1,719 nouveaux bureaux ; 614 ont été supprimés : il a fallu remplacer 3,726 maîtres de poste démissionnaires, 225 morts, 309 destitués, 6,255 en tout.

Sous l'empire de la loi de 1845, le nombre moyen des lettres avait été de 3,900,000, le nombre moyen des journaux et brochures de 791,045, la recette moyenne de 4,833,197 dollars et la dépense de 4,684,547 dollars. Sous l'empire de la loi de 1851, le nombre des lettres transportées s'est élevé à 4,226,792, celui des journaux et brochures à 789,246. Si l'on s'en rapportait uniquement à ce chiffre, on pourrait penser que les changements introduits par la nouvelle loi, ne sont pas aussi heureux qu'on aurait pu le supposer. L'augmentation du nombre des lettres transportées ne dépasse pas les proportions du progrès général des États-Unis et la diminution du nombre des journaux et brochures est un fait réellement fâcheux. Quant au déficit, il est médiocre et on ne considère point aux États-Unis le transport des lettres comme une matière imposable.

Situation financière des États.

	Dette.	Intérêts de la dette.	Dépenses ordin. autres que le serv. de la dette et des écoles primaires.
	Dollars.	Dollars.	Dollars.
Maine	471,500	28,000	150,000
New.-Hampshire	75,900	4,500	80,000
Vermont	Néant.	Néant.	100,000
Massachusets	1,636,149	90,000	500,000
Rhode-Island	Néant.	Néant.	50,000
Connecticut	33,000	1,980	115,000
New-York	23,390,802	1,320,000	750,000
New-Jersey	71,346	4,231	90,000
Pensylvanie	41,524,875	2,067,810	350,000
Delaware	Néant.	Néant.	11,000
Maryland	11,926,535	660,000	170,000
Virginie	16,809,815	900,000	600,000
Caroline du Nord	1,230,000	73,800	75,000
Caroline du Sud	1,914,438	105,000	115,000
Géorgie	2,801,972	168,000	131,000
Floride	Néant.	Néant.	45,000
Alabama	5,654,838	286,000	100,000
Mississipi	2,271,707	136,000	130,000
Louisiane	2,154,319	130,000	515,000
Texas	12,436,991		100,000
Arkansas	1,558,620	90,131	35,000
Tennessee	5,746,856	325,000	165,000
Kentucky	5,726,308	343,000	250,000
Ohio	17,359,701	1,029,832	200,000
Michigan	2,307,850	150,000	125,000
Indiana	6,805,435	302,000	80,000
Illinois	16,724,177		125,000
Missouri	802,000	60,000	110,000
Jowa	81,795	8,000	25,000
Wisconsin	100,000	8,000	40,000
Californie	2,687,836	100,000	500,000
Total	184,303,865	8,391,334	5,832,000

Nombre d'Églises et évaluation de leurs biens en 1850.

	Églises.	Biens.
Anabaptistes	8,791	10,931,382
Chrétiens	812	845,810
Congrégationalistes	1,674	7,973,962
Hollandais réformés	324	4,096,730
Episcopaux	1,422	11,261,970
Libres	361	252,255
Amis	714	1,709,867
Allemands réformés	327	965,880
Juifs	31	371,600

Luthériens	1,203	2,867,886
Mennonites	110	94,245
Méthodistes	12,467	14,636,671
Moraves	331	443,347
Presbytériens	4,584	14,369,889
Catholiques romains	1,112	8,973,838
Swedemborgiens	15	108,100
Tunkeriens	52	46,025
Unionistes	619	690,065
Unitaires	243	3,268,122
Universalistes	491	1,767,015
Sectes diverses	325	741,980
Totaux	36,011	86,416,639

Chemins de fer.

En 1852, les chemins de fers des États-Unis s'étendaient sur une longueur de 14,494 milles. L'État de New-York seul en avait 1,789 milles et les États de la Nouvelle-Angleterre 1,567 milles. L'État de Massachussets seul en avait 1,055 milles qui avaient coûté 54,469,619 dollars, voie et matériel d'exploitation. Ils rapportaient aux actionnaires de 3 à 8 p. 0/0.

— Dans l'*Annuaire* pour 1853, p. 335, nous avons inséré une notice statistique des chemins de fer américains par M. G. Kennedy, chef de bureau de statistique de Washington.

Instruction publique.

Les premières publications relatives au recensement de 1850 ne contenaient pas de détails sur l'instruction publique aux États-Unis. Le rapport du directeur du recensement ne fournit que quelques résultats généraux, mais significatifs. Aux termes de ce rapport, un cinquième de la population libre, 4,000,000 d'enfants environ fréquentaient, au 1er juin 1850, les divers établissements d'instruction publique. Les instituteurs ou professeurs étaient au nombre de 115,000, et les colléges et écoles primaires au nombre de 100,000. Évidemment il n'y a guère de peuple au monde, s'il y en a, chez lequel l'instruction soit aussi répandue que chez les Américains du Nord.

Aux États-Unis, l'instruction primaire est l'objet des efforts intellectuels et financiers les plus soutenus. Dans une démocratie digne de ce nom, la diffusion de l'instruction

primaire est une condition d'existence, et les instituteurs remplissent les fonctions que l'on attribue aux armées sur le continent européen.

Voici quelques chiffres sur les dépenses d'instruction primaire et sur la situation des écoles dans quelques États de l'Union, soit par les États eux-mêmes, soit par les administrations locales :

New-Hampshire : Population 317,976 âmes; budget des écoles en 1853, 205,402 dollars; nombre des écoles, 2,310.

Massachusetts : Population, 994,499 âmes; budget des écoles en 1852, 961,311 dollars; nombre des écoles, 4,056; nombre des instituteurs, 2,454; nombre des institutrices, 6,456; nombre moyen des enfants présents en hiver, 152,752; des enfants présents en été, 136,309. On comptait dans le même État 820 établissements d'instruction supérieure.

Connecticut : population 370,792. Nombre moyen des enfants présents aux écoles, en hiver, 74,100; en été, 55,100. Budget des écoles, 143,693 dollars. Il a été dépensé pendant l'année expirée le 31 mars 1852, 73,000 dollars pour construction ou réparation des écoles. — Le domaine particulier des écoles (*school fund*) était évalué à 2,049,482 dollars.

New-York : population, 3,097,394. Domaine des écoles, 5,521,196 dollars. Dépenses faites en 1852 pour l'instruction primaire, 2,249,814 dollars. Nombre des enfants qui ont fréquenté les écoles, 862,507. Nombre des volumes des bibliothèques des écoles, 1,570,131.

New-Jersey : population, 489,555 âmes. Budget des écoles primaires, en 1852, 272,737 dollars.

Les États indiqués ci-dessus sont anciens et n'ont point d'esclaves. Les deux suivants ont été récemment colonisés :

Kentucky : population libre, 982,405. Dépenses des écoles, en 1852, 111,866 dollars. Nombre des enfants qui les ont fréquentées, 194,963.

Wisconsin : population, 305,391. Nombre des enfants qui ont fréquenté les écoles, 88,042. Payé pour salaire d'instituteurs, 105,122 dollars; pour les bibliothèques, 5,641 dollars. On y comptait 11,795 volumes. On peut voir à

quel point l'instruction primaire est appréciée dans cet État qui n'avait, en 1840, que 30,945 âmes par ce fait que l'on n'y comptait, en 1852, que 66 écoles bâties en brique, 74 en pierre, 778 dans des huttes (*log houses*) et 812 en branches et roseaux. Elles étaient évaluées ensemble à 261,986 dollars et il y en avait qui n'étaient pas évaluées à plus de 1 1/2 dollar.

Immigration.

La commission de recensement de 1850 a fait de grands efforts pour constater la part que l'immigration avait eue dans l'accroissement merveilleux de la population des États-Unis. D'après les renseignements qu'elle a recueillis directement, il y a, sur les 19,987,597 âmes qui composent la population libre des États-Unis, 2,210,828 personnes nées en pays étranger : sur ce nombre, 1,965,518 habitent les États libres et 245,310 les États à esclaves. Ainsi les émigrés entrent pour 11,06 p. 0/0 dans le chiffre de la population totale, et voici dans quelle proportion ils étaient venus de divers pays :

Nés en Irlande............	961,719
— en Allemagne........	573,225
— en Angleterre........	278,675
— au Canada...........	147,700
— en Écosse............	70,550
— dans le pays de Galles.	29,868
— en France...........	54,069
— dans d'autres pays....	95,022
	2,210,828

La commission de recensement s'est livrée ensuite à un travail un peu conjectural en calculant, d'après les données que fournissent la statistique et la science des probabilités, le nombre des descendants d'immigrants depuis 1790. Elle a trouvé le chiffre de 4,304,416 comme expression du nombre des immigrants et de leurs descendants.

On sait que la population des États-Unis est très-mobile. Cette mobilité a été fort exagérée en Europe où on se représente volontiers cette population comme une masse mouvante. La commission de recensement a porté son attention de ce côté et elle a constaté que 4,112,433 personnes s'étaient établies hors de l'État où elles étaient nées. Sur ce nombre 335,000 venaient de la Virginie, 163,000 de la Caroline du Sud, 261,575 de la Caroline du

Nord. Parmi les États du nord de l'Union, ceux de Vermont et de Connecticut sont ceux qui ont fourni à l'émigration le contingent le plus considérable.

Paupérisme et criminalité.

Le nombre des personnes qui ont reçu les secours de l'assistance publique dans l'année finissant au 1er juin 1850, s'est élevé à 134,972, dont 68,538 étrangers. Le chiffre des secours accordés s'est élevé à 2,954,806 dollars. Au 1er juin, le nombre des personnes secourues s'élevait à 50,353, dont 13,437 étrangers.

Dans le courant de la même année 27,000 individus, dont 13,000 étrangers, ont été condamnés par les tribunaux criminels. Le nombre total des détenus s'élevait au 1er juin à 6,700, dont 2,460 étrangers.

La commission de recensement a fait une évaluation des propriétés privées mobilières et immobilières, sans y comprendre les créances et valeurs industrielles. Ces propriétés sont évaluées par elles à 7,135,780,228 dollars.

— Dans l'*Annuaire* pour 1853 nous avons inséré un tableau indiquant le nombre des *manufactures* en activité, en 1850 (Voy. p. 334), et un tableau comparatif des recettes de la poste, en 1793 et 1851 (Voy. p. 349).

Population de la Californie.

La population totale de la Californie est évaluée, dans une statistique publiée par ordre du gouvernement de cet État, au chiffre de 224,425 habitants pour l'année 1852. Il est à remarquer que ce chiffre ne contient pas la population du comté de l'Eldorado, dont le recensement n'a pu être fait à temps pour entrer dans le travail précité, et qui est regardé comme un des plus populeux de l'État. Suivant ce relevé officiel, il résulterait du nombre des votes déposés dans l'urne, aux dernières élections, que le comté de l'Eldorado aurait une population de 40,000 âmes; ce qui, joint à d'autres inductions, ferait penser que le chiffre total de la population de la Californie n'est guère au-dessous de 309,000 âmes.

On évalue à 25,000 le nombre des Chinois domiciliés en Californie. Le nombre en avait été plus considérable vers

le milieu de l'année 1852, époque à laquelle remonte la réaction contre les Chinois.

La population étrangère peut être évaluée à 94,435, dont 4,360 femmes environ. On dira plus loin un mot de la population française.

GRANDE-BRETAGNE.

Superficie : 116,700 milles carrés ; population, 27,675,324 âmes. — Monarchie constitutionnelle.

Population.

Population du royaume-uni de Grande-Bretagne et d'Irlande d'après le recensement rectifié de 1851 :

	Hommes.	Femmes.	Total.
Angleterre	8,281,734	8,640,154	16,921,888
Ecosse	1,375,479	1,513,263	2,888,742
Pays de Galles	499,491	506,230	1,005,721
Iles voisines de la Grande-Bretagne	66,854	76,272	143,126
Soldats, marins, marchands en mer ou à l'étranger	162,490	»	162,490
	10,386,048	10,735,919	21,121,967
Irlande			6,553,357
Total			27,675,324

Le tableau suivant montre l'augmentation de la population de la Grande-Bretagne proprement dite de 1801 à 1851.

Années.	Hommes.	Femmes.	Total.
1801	5,368,703	5,548,730	10,917,433
1811	6,111,261	6,312,859	12,424,120
1821	7,096,053	7,306,590	14,402,613
1831	8,133,446	8,430,692	16,564,138
1841	9,232,418	9,581,368	18,813,786
1851	10,386,048	10,735,919	21,121,967

Comptes du royaume uni de Grande-Bretagne et d'Irlande pour l'exercice finissant au 5 janvier 1853.

RECETTES ORDINAIRES (Revenu net).

Douanes	liv. sterl.	20,551,541
Accise (impôts indirects)		14,835,072

Timbre	6,761,634
Impôts directs divers (land and assessed taxes)	3,377,842
Impôts du revenu	5,509,637
Postes	1,022,000
Terres de la Couronne	260,000
Droits sur les pensions et appointements	4,423
— divers et revenus héréditaires de la Couronne.	14,856
Excédant d'honoraires des charges à salaire fixe	110,096

Autres recettes.

Produits de la vente d'anciens approvisionnements, etc.	478,682
Remboursements de prêts divers	129,776
Reçu de la Compagnie des Indes	60,000
Arrérages non réclamés	94,512
Total des recettes	53,210,071

Dépenses.

Intérêts et administration civile de la dette	23,708,025
Annuités à terme	3,822,855
Intérêts des bons de l'échiquier	403,654
Liste civile	398,588
Annuités et pensions civiles, navales, militaires, etc.	353,709
Traitements et gratifications	279,408
Traitements et pensions diplomatiques	151,655
Cours de justice	1,089,878
Dépenses diverses à la charge des fonds consolidés	281,014
Armée	7,018,164
Marine	6,625,949
Arsenaux	2,491,797
Services divers votés annuellement par le Parlement.	3,797,818
Guerre contre les Cafres	370,000
Total des dépenses	50,792,511
Excédant du revenu sur les dépenses	2,417,559
	53,210,071

Commerce extérieur de la Grande-Bretagne.

Pendant les années finissant au 5 janvier 1853.

I. *Importation des marchandises étrangères et coloniales.*

Désignation des articles.		Total de l'importation.	Consommat. intérieure.
Animaux vivants et mat. animales:		1852	1853
Bœufs et taureaux	têtes.	40,548	56,220
Vaches	—	25,048	38,328
Veaux	—	27,488	30,705
Moutons	—	218,133	219,446
Agneaux	—	12,343	9,974

Porcs...........................	têtes.	10,524	12,757
Volaille......valeur en livres sterlings.		34,130	31,850
Bœuf frais ou légèrement salé.	quintaux.	2,028	1,289
— salé..................	—	122,656	181,997
Porc frais..................	—	63	28
— salé..................	—	95,378	152,599
Jambons	—	7,483	15,561
Lard..................	—	73,873	190,134
Saindoux..................	—	63,340	118,851
Suifs..................	—	1,049,275	1,178,370
Beurre..................	—	286,113	404,194
Fromages..................	—	290,034	398,982
OEufs......	nombre.	108,300,994	123,618,020
Cuirs et peaux non tannés :			
Frais.....................	quintaux.	390,052	518,548
Secs..................	—	151,737	231,761
Cuirs et peaux tannés, corroyés ou ouvrés, à l'exception de ceux de Russie....................	livres.	2,153,825	7,286,602
Cuirs manufacturés : bottines, souliers et galoches pour femmes......	paires.	23,859	44,606
Bottes et souliers d'hommes....	—	30,297	83,751
Tiges ou dessus de bottes.......	—	573,363	617,547
Souliers de femmes avec semelles de liége ou doubles semelles, piqués et claqués, etc.................	paires.	3,892	3,474
Chaussures d'enfants...........	—	1,926	5,761
Chaussures de femmes en soie, satin, étoffe ou cuir..........	—	95,199	136,046
Gants.....................	—	2,657,025	3,418,687
Articles divers en peaux, val. liv. sterl.		2,432	5,620
Os brûlés ou non, ou à l'état de charbon animal	tonneaux.	18,835	37,785
Fanons de baleines.........	quintaux.	8,095	9,134
Guano.....................	tonneaux.	129,889	123,166

Mat. végét. Farineux aliment.

Froment.....................	quarters.	3,068,892	4,949,314
Orge..................	—	626,737	828,670
Avoine..................	—	995,480	1,035,072
Seigle..................	—	10,023	76,700
Pois..................	—	107,017	101,774
Fèves..................	—	371,250	350,401
Maïs..................	—	1,479,891	1,552,934
Sarrasin..................	—	8,085	7,402
Pommes de terre...........	quintaux.	773,658	1,133,609
Riz	—	989,316	1,505,118
Riz non mondé.........	quarters	23,964	19,499
Farine de froment..........	quintaux.	3,889,583	4,646,400
— d'orge.............	—	212	51
— d'avoine............	—	512	826
— de seigle............	—	92	19
— de pois............	—	11	14

— de maïs.............	—	742	15,581
— de sarrasin..........	—	40	48
Diverses :			
Graines de trèfle...........	—	121,783	214,829
— de lin................	quarters.	796,561	1,035,335
— de navette...........	—	143,666	86,315
— de vesces............	—	15,739	17,816
Fruits : raisins secs.........	quintaux.	343,636	447,302
— raisins de Corinthe..	—	346,852	267,282
— Figues..............	—	37,417	50,428
— oranges et citrons......	caisses.	467,481	221,595
— — mesurés au bushel.....		»	271,619
— — à decouvert....	nombre.	75,070	32,018
— — évalués en livres sterl..		6,164	2,320
Huiles d'olive..............	tonneaux.	8,898	10,402
— de palme...........	quintaux.	523,231	636,628
— de noix de coco......	—	101,863	164,196
— de térébenthine......	—	481,616	392,998
— de baleine et blanc de baleine	ton.	19,906	20,937
Tourteaux.................	tonneaux.	53,616	64,475
Goudron....................	lasts.	12,891	14,500
Caoutchouc................	quintaux.	19.607	17,326
Opium......................	livres.	205,780	194,821
Matières tinctoriales et tannins :			
Écorce ou tan pour tanneurs ou teinturiers.................	quintaux.	403,930	412,892
Sumac.....................	tonneaux.	9,758	10,836
Cochenille.................	quintaux.	22,328	10,160
Indigo..................	—	83,565	66,382
Lac-Dye.................	—	17,612	17,923
Bois de campêche...........	tonneaux.	19,669	20,752
Garance...................	quintaux.	84,385	111,563
Racine de garance..........	—	179,813	214,802
Terre du Japon.............	tonneaux.	3,244	3,904
Cutch..................	—	2,236	485
Avelanède................	—	13,870	17,179
Denrées et produits coloniaux :			
Sucre brut des possessions britanniques en Amérique, assimilé au sucre terré blanc.........	quintaux.	10,987	2,564
— brut, infér. au sucre terré blanc.		3,391,517	2,828,205
— brut, de l'Ile Maurice, assimilé au sucre terré blanc.............		978	1,232
— inférieur au terré blanc.........		1,121,152	1,248,180
— des possessions britanniques dans les Indes orientales, assimilé au terré blanc..................		68,260	95,048
— inférieur au terré blanc	—	1,235,653	1,131,704
— étranger, assimilé au sucre terré blanc......................		92,919	65,881

— inférieur au terré blanc —	907,707	1,671,801
— inférieur à la moscouade —	81,187	239,767
— raffiné et candi des possessions britanniques..	4,406	15,607
— étranger............. —	299,643	319,782
Mélasses.................. —	543,628	914,089
Café des possessions britanniques.livres.	42,519,297	38,279,452
— étranger................. —	11,837,957	17,175,432
Thé......................... —	66,361,020	70,735,552
Cacao...................... —	6,268,525	8,283,910
Épices : poivre............... —	6,641,699	5,496,886
— cassia lignea......... —	496,833	220,733
— cannelle.............. —	541,888	721,676
— clous de girofle........ —	313,949	472,997
— macis................ —	61,660	83,001
— noix muscades........ —	357,939	300,622
— piment............quintaux.	22,708	13,678
Tabacs non fabriqués..........livres.	33,205,635	40,620,843
— fabriqués et à priser.... —	2,930,299	4,324,119
Vins du Cap...............gallons.	125,436	83,949
— de France.............. —	575,204	497,068
— des Canaries........... —	87,059	80,257
— de Fayal .... —	46	38
— de Madère.............. —	141,460	75,057
— de Portugal............ —	2,120,739	3,184,305
— du Rhin............... —	70,359	63,738
— d'Espagne.............. —	3,181,870	2,418,956
— d'autres pays........... —	489,109	257,670
— rouge des poss. anglaises, —	»	2,338
— de l'étranger..... —	»	2,420,737
— blanc des poss. anglaises. —	»	16,529
— de l'étranger...... —	»	1,930,066
Spiritueux : rhum........... —	5,490,272	4,204,730
— eau-de-vie....... —	3,959,456	5,006,155
— genièvre........ —	184,560	288,548
Bois de construction simplement ébranchés des possessions britann...loads.	584,250	593.429
Bois étrangers................. —	341,219	593,496
Lattes, madriers, planches, etc. des possessions anglaises...........loads.	572,401	611,200
Bois étrangers................. —	550,324	732,829
Douves....................... —	86,799	123,446
Bois d'acajou...............tonneaux.	41,090	27,495

Matières textiles :

Chanvre non peigné, etc....quintaux.	1,070,006	1,238,774
— peigné............ —	6.933	24,971
Lin peigné et non peigné... —	1,402,267	1,883,374
Cotons en laine des Etats-Unis —	6,822,258	5,879,006
— du Brésil............ —	236,662	215,988
— d'Égypte............ —	409,139	250,607
— de l'Inde anglaise.... —	757,372	1,619,058
— d'autres pays........ —	62,455	25,670

Laine de mouton et d'agneau des possessions angl., hors d'Europe..livres.	57,100,215	67,019,891
Laine d'ailleurs................ —	33,901,738	50,165,281
Laine d'alpaga et de lama...... —	2,068,594	2,148,267
Soie grége ou crue............. —	5,832,551	6,480,724
Bourre de soie, déchets, fleurets. quint.	15,656	18,993
Soie moulinée................livres.	425,925	828,493
Fils et tissus :		
Cotons filés...................livres.	709,601	1,126,741
Toiles et linge autres que de France, valeur en liv. sterl.	1,221	1,525
Batistes et toiles fines de France pièces.	21,334	14,125
— Depuis le 11 juin 1853...yards carrés.	»	76,212
Linge damassé et ouvré...yards carrés.	12,146	33,179
Toiles diverses.....valeur en liv. sterl.	24,6[illegible]6	26,182
Voilures et articles en tout ou en partie confectionnés....valeur en liv. sterl.	11,771	7,7[illegible]6
Dentelles et coussins de dentelles —	65,793	43,623
— Depuis le 11 juin 1853............	»	1,475
Broderies et ouvrages à l'aiguille..l. st.	74,159	84,062
— Depuis le 11 juin 1853, au poids. liv.	»	18,455
Coton en pièces de l'Inde......pièces.	315,144	451,822
— Déclaré en livres sterling..........	146,883	189,663
Tissus divers de coton...val. en liv. st.	327,921	436,132
— articles confectionnés —	26,155	19,548
Depuis le 11 juin 1853 :		
Articles divers......................	»	15,545
Crépine....................livres.	»	16,323
Gants.......................paires.	»	19,052
Bas et chaussures.............. —	»	176,661
Tissus de laine non confectionnés. l.st.	654,860	981,997
— confectionnés en tout ou en partie............liv. sterl.	64,802	44,715
Depuis le 11 juin 1853, tapis..yards c.	»	22,736
Châles, écharpes, etc..........livres.	»	49,372
Gants.......................paires.	»	6,983
Articles divers...valeur en livres sterl.	»	6,147
Soierie d'Europe : soie ou satin en pièces...............livres.	177,835	247,511
— rubans................. —	181,454	198,286
— gazes ou crêpes en pièces. —	6,952	7,009
— rubans de crêpe ou de gaze —	26,695	31,751
— gazes mélangées de soie, satin ou autrement dans une proportion moindre que moitié en pièce..l.	30	32
— rubans................livres.	2,335	6,906
— velours en pieces........ —	19,338	3,995
— depuis le 11 juin 1853, base de soie..................livres.	»	15,371
— base autre que de soie. . , —	»	179

— rubans de velours ou de soie brochée.	—	39,660	21,068
— depuis le 11 juin 1853, base de soie.	—	»	62,941
— base autre que de soie.. .	—	»	2,839
— peluches pour chapeaux. .	—	136,653	196,410
Soierie de l'Inde. foulards, pièces.	—	510,042	475,575

Substances minérales, métaux et produits chimiques.

Cendres, potasse et perlasse..	quintaux.	151,944	155,739
Barille (soude) et alcali. . .	tonneaux.	1,984	1,856
Salpêtre et nitre.	quintaux.	561,137	611,014
Soufre.	—	758,718	921,868
Fer en barres.	tonneaux.	33,304	47,777
Acier brut	—	547	1,362
Minerai de cuivre et régule.	—	43,443	50,562
Cuivre brut ou en partie travaillé	quin.	103.527	104,200
Plomb en saumons et en feuilles.	tonn.	13,460	17,727
Zinc.	—	18,457	23,419
Etain en blocs, lingots, etc. .	quintaux.	47,693	49.740
Mercure.	livres.	2,113,186	1,868,120
Verreries, verres à vitres, de moins de 1/9 de pouce d'épaisseur, etc.	quint.	16,967	27,637
Verre de plus de 1/9 de pouce d'épaisseur, glaces polies et étamées.	(pieds carrés.	150,338	266,221
Articles en verre de cristal blanc uni, les bouteilles exceptées.	livres	48,765	106,738
Articles en cristal taillé et gravé, etc..	—	551,693	772,337
Horlogerie : montres. . . .	livres sterl	147,012	63,178
— depuis le 4 juin 1853,	nombre.	»	531,821
— pendules.	liv. str.	89,397	42,722
— depuis le 4 juin 1853,	nombre.	»	139,686

Exportation des principaux produits du sol et des manufactures de la Grande-Bretagne et de l'Irlande pendant l'année finissant au 5 janvier 1853.

ARTICLES. Valeurs déclarées.		1852.	1853.
Houilles et anthracite..	liv. st.	1,302,473	1,359,683
Sel.	—	235,849	223,928
Soude et alcali.		360,521	395,520
Métaux : fonte de fer en gueuses. . . .		452,119	557,563
— fer en barres ou en verges. .		3,116,345	3,404,587
— fil de fer.		85,090	94.111
— fonte moulée, ...		244 216	489,055
— fer ouvré de toutes sortes. . .		1,516,613	1,610,286

— acier brut.	415,987	526,467
— cuivre en briques ou en saumons.	488,434	548,002
— cuivre en feuilles, en clous, etc. (y compris ceux en cuivre jaune pour le doublage des navires).	952,131	957,112
— cuivre ouvré de toutes sortes.	95,366	107,618
— bronze de toute espèce.	103,225	93,580
Plomb.	344,315	353,101
— étain non ouvré.	84,047	83,608
— fer-blanc.	1,020,236	1,103,317
Machines à vapeur et parties.	403,637	333,988
— diverses.	764,974	917,377
Quincaillerie et coutellerie.	2,827,011	2,692,139
Verrerie : cristaux.	110,666	122,998
— glaces.	20,743	21,823
— bouteil. vertes ou communes.	174,318	201.609
— verres à vitres.	22,223	32,854
Poterie.	1,121,104	6,152,015
Lin filé.	951,426	1,144,521
Fil à coudre.	238,856	338,821
Tissus autres que la dentelle.	3,822,935	3,857,030
Dentelle.	5,602	4,060
Articles divers.	20,003	12.439
Cordages et câbles.	186,883	146,088
Laine de mouton et d'agneau.	461,527	778,930
— filée.	1,484,544	1,419,933
Tissus de laine déclarés à la pièce. .	5,251,184	5,412,347
— déclarés au yard. . . .	2,822,961	3,014,705
Bas de laine	114,467	117,032
Articles divers.	188,571	181,561
Coton filé.	6,634,126	6,655,344
Fil à coudre.	454,347	506,716
Tissus de coton déclarés au yard. . .	22,049,202	21,704,184
Tulle et dentelle brevetés.	558,350	580,106
Bas de coton.	197,367	237,342
Articles divers.	195,544	272.930
Soie et soierie : soies moulinées. . . .	57,803	192,467
— cordons et fils.	138,577	201,002
Tissus de soie pure. Etoffes, foulards et rubans.	531,552	546,651
— bas.	26,307	25,162
— articles divers.	193,518	254.221
Soie mélangée : Etoffes, foulards et rubans.	347,874	289,484
— bas.	4,758	4,511
— articles divers.	26.389	36,682
Mercerie et modes.	1,727,690	2,072,564
Peaux non ouvrées.	152,124	186,105
— ouvrées, gants.	20,065	17,577
— — diverses.	288,442	464,174
Sellerie et harnais.	137,528	178,218

Pêche : harengs	228,885	273,210
— poissons divers	115,514	71,579
Sucre raffiné	361,085	300,094
Bière et ale	577,142	753,360
Beurre	235,803	335.448
Fromages	32,963	55,654
Chandelles	97,941	83,719
Huiles de lin, de chenevis, de navette	434,901	419,912
Savons	211,558	239,936
Papeterie	399,668	412,060
Couleurs et matériaux pour la peinture	257,076	249,026
Total de la valeur déclarée des principaux produits exportés	68,531,601	71.429,548

Navigation.

Au 31 décembre 1852, les navires à voiles enregistrés dans les divers ports du Royaume-Uni étaient au nombre de 24,824 jaugeant ensemble 3,549,968 tonneaux. Les navires à vapeur étaient au nombre de 1,272, jaugeant ensemble 209,310 tonneaux. Les navires construits et enregistrés en 1852 étaient au nombre de 712, dont 608 à voiles et 104 à vapeur, jaugeant ensemble 167,491 tonneaux. Il y en avait 62 en fer, dont 3 à voiles et 59 à vapeur. Pendant la même année 742 navires, dont 9 à vapeur, s'étaient perdus par naufrage ; 78 navires à voiles et 29 steamers avaient été démolis.

On comptait en outre dans les diverses colonies anglaises, l'Inde non comprise, 7,119 navires à voiles et 142 à vapeur, jaugeant ensemble 542,931 tonneaux.

Le mouvement du cabotage sur les côtes de la Grande-Bretagne, d'Irlande et de l'île de Man, pendant l'année 1852, se résume par les chiffres suivants :

Entrées, 150,818 navires, jaugeant 14,933,495 tonneaux ;
Sorties, 157,755 — — 15,222,732 —

Tableau de la navigation extérieure du Royaume-Uni pendant l'année expirée le 5 janvier 1853.

Pays auxquels appartenaient les navires.	ENTRÉES. Navires.	ENTRÉES. Tonnage.	SORTIES. Navires.	SORTIES. Tonnage.
Royaume-Uni et dépend.	17,564	4,267.815	18,702	4,459,321
Russie	335	100,353	267	75,905

Suède..................	565	94,370	530	79,554
Norwége...............	1,872	350,671	867	123,255
Danemark............	1,922	157,024	2,215	186,081
Prusse.................	1,100	242,777	1,094	228,424
Divers États allemands..	1,652	214,831	2,490	288,121
Hollande..............	1,200	126,229	1,374	205,741
Belgique..............	216	36,399	264	47,905
France.................	1,632	90,461	2,309	195,579
Espagne..............	192	28,721	174	27,372
Portugal..............	67	8,689	48	6,221
États italiens...........	425	113,453	383	102,222
Autres États européens..	120	31,727	80	21,872
États Unis d'Amérique.	1,015	863,660	940	821,844
Autres États américains. États d'Afrique ou d'Asie.	7	2,989	8	3,164
Totaux........	29,884	6,730,169	31,745	6,872,581

Le nombre des marins employés en 1852 à bord des navires anglais s'élevait à 177,982, dont 14,258 novices et 5,700 étrangers. En y comprenant les équipages des navires employés dans les colonies, le nombre total des marins employés à bord des navires anglais s'est élevé à 240,928.

Tableau des monnaies frappées à la Monnaie royale d'Angleterre pendant les années 1848-49-50-51-52.

	1848.	1849.	1850.	1851.	1852.
Or.					
Souverains	2,246,701	1,755,399	1,402,039	4,013,624	8,053,435
1/2 souver.	410,595	845,112	179,595	773,573	1,377,671
Argent.					
Couronnes	»	»	»	466	»
1/2 couron.	91,872	261,360	483,120	1,493	»
Florins....	»	413,820	»	1,540	1,014,552
Shellings..	194,040	646,480	685,080	470,071	1,036,574
Sixpences..	»	205,920	498,960	2,288,107	904,586
Fourpences	716,958	384,318	598,158	35,458	4,158
Threepences	4,488	131,208	954,888	483,553	4,488
Twopences	266,112	4,752	4,752	4,752	4,752
Pences....	7,920	7,920	7,920	7,128	7,920
Cuivre.					
Pence.....	161,280	268,800	»	268,800	263,424
1/2 pence.	322,560	»	»	215,040	637,056
Farthings.	1,290,240	645,120	430,080	1,935,360	822,528
1/2 farth..	»	»	»	»	989,184

Dans les six premiers mois de 1853, il a été frappé 8,775,469 souverains, 647,427 1/2 souverains, 1,523,703 florins, 1,565,203 shellings, 677,424 sixpences, 4,158 fourpences, 20,328 threepences, 4,752 twopences, et 7,920 pences. — On n'a point frappé de monnaie de cuivre pendant cette période.

Émigration.

Voici d'après une brochure de M. Cheshire, membre de la Société de Statistique de Londres, le tableau du nombre des personnes qui ont émigré de la Grande-Bretagne et de l'Irlande depuis dix ans, avec l'indication des pays vers lesquels s'est principalement porté le courant de l'émigration :

	Canada.	États-Unis.	Australie.	Pays div.	Totaux.
1843.....	23,518	28,335	3,478	1,881	57,212
1844.....	22,924	43,660	2,229	1,873	70,686
1845.....	31,803	58,538	830	2,330	93,501
1846.....	43,439	82,239	2,347	1,826	129,851
1847.....	109,680	142,154	4,949	1,487	258,270
1848.....	31,065	188,233	23,904	4,887	248,089
1849.....	41,367	219,450	32,191	6,490	299,498
1850.....	32,961	223,078	16,037	8,773	280,849
1851.....	42,605	267,357	21,532	4,472	335,966
1852.....	32,876	244,261	87,881	3,749	368,764
			Total.............		2,142,686

Mouvement des constructions et de la navigation depuis 1815.

Un document publié par la Chambre des Communes le 20 août 1853 a présenté, sous forme de tableau, l'historique du remarquable développement qu'a pris la navigation du Royaume-Uni et de ses dépendances, ainsi que la construction maritime depuis 1815.

Le premier de ces tableaux, celui qui a pour objet la construction, met en lumière deux faits d'une haute importance : 1° la tendance générale du tonnage britannique à s'accroître dans une proportion bien plus forte que le nombre des navires; 2° l'accroissement rapide de la marine marchande des colonies. Ainsi, en prenant pour point de comparaison la moyenne des dix premières années du re-

levé (1814 à 1823) et celle des dix dernières années (1842 à 1851), on arrive aux chiffres suivants :

	Moyenne de 1814-23.		Moyenne de 1842-51.	
	Navires.	Tonnage.	Navires.	Tonnage.
Royaume-Uni....	112	76,964	783	122,627
Colonies.........	869	19,839	645	105,291
Totaux....	981	96,803	1,428	227,918

Pour la période 1814-1823, le tonnage moyen de chaque bâtiment ressort à 99 tonneaux; pour la moyenne 1842-1852, il s'élève à 159.

Enfin, de l'une à l'autre période, la construction s'est accrue pour le Royaume uni, de 10 p. 0/0, et pour ses colonies, de 140 p. 0/0.

Un autre tableau, en donnant le relevé du nombre et du tonnage des navires et le chiffre des marins employés à la navigation dans les différents ports de l'empire britannique, constate un progrès analogue. La flotte marchande, qui, de 1814 à 1823, comptait, en moyenne annuelle, 25,107 navires jaugeant 2,634,263 tonneaux, et montés par 172,325 marins et novices, atteint, pour la période comprise entre 1843 et 1852, une moyenne annuelle de 30,030 navires, mesurant 3,929,502 tonneaux, et montés par 231,512 marins. Il y a donc eu dans le nombre des bâtiments un progrès de 31,6 p. 0/0.

Il est à remarquer que le nombre des marins est, relativement au tonnage général, moins élevé aujourd'hui qu'il ne l'était en 1815; à cette époque, on comptait en moyenne un homme d'équipage par 15 tonneaux, tandis qu'en 1852 les chiffres respectifs sont de 1 à 18.

Le tonnage des navires, tant nationaux qu'étrangers, employés à la navigation du Royaume-Uni dans son intercourse avec les autres pays, présente les résultats suivants, aux deux époques comparées (entrées et sorties réunies) :

1816.	Pavillon britannique......	2,756,000 tonneaux.
—	étranger.........	778,625
		3,534,625
1852.	Pavillon britannique......	9,985,966
—	étranger.........	6,144,180
		16,130,146

Progrès total depuis 1816, (tonnage) 356 p. 0/0.

La part du pavillon étranger, qui était en 1816 de 22 p. 0/0 dans le mouvement général, s'élève en 1852 à 38 p. 0/0. Cet accroissement peut être considéré comme l'effet naturel du rappel des anciennes lois de navigation.

Les relevés du mouvement du cabotage dans le Royaume-Uni constatent que cette branche de navigation a pris également un rapide essor. Elle était représentée en 1824 par 16,843,049 tonneaux ; en 1852, elle s'élève à 25,917,216 tonneaux. C'est une augmentation de 9,074,167 tonneaux, soit 539 p. 0/0 en 29 ans.

Quant aux bâtiments de construction étrangère achetés par des armateurs du Royaume-Uni, et nationalisés en Angleterre, le tableau ci-dessous en indique le nombre pour les trois dernières années :

	Navires.	Tonnage.
1850.......	57	10,499
1851.......	26	6,049
1852......	28	6,724

Comme on le voit, le nombre des achats, contrairement aux craintes qu'avaient exprimées les constructeurs britanniques, lors du rappel de l'acte de navigation, a, de 1850 à 1852, décru d'un peu plus de moitié.

Vins et spiritueux.

Un document parlementaire établit ainsi qu'il suit le mouvement général du commerce des vins dans le Royaume-uni en 1852 :

Provenances.	Importat. générale.	Réexportation.	Mise en consommat.	Stock au 5 janv. 1853.
	Quantités en gallons impériaux (1).			
Vins du Cap....	127,952	4 054	242,619	381,381
— de France...	575,280	169.595	475,948	474.734
— de Portugal..	2,120,716	384,612	2,489,350	3,616,867
— d'Espagne...	3,181,835	865,567	2,606,857	3,933,867
— de Madère..	141,317	93,075	69,750	123,338
— du Rhin.....	70,297	12,238	58,533	32,494

(1) Le gallon impérial = 4 litres 54.

— des Canaries.	86,819	86,220	14,877	29,608
— des Açores...	56	89	397	3,589
— de Sicile et autres.....	489,032	145,261	387,750	378,467
— mélangés en entrepôt...	»	41 306	»	4.495
Totaux.....	6,793,304	1,802,017	6,346,061	8,998,840
Soit en hectolitr.	308,416	81,812	288,111	408,547

Il résulte de ce tableau que l'importation des vins en Angleterre a subi en 1852, comparativement à 1851, une diminution de 2,215,124 gallons. Le chiffre de 1852 est le moins élevé que ce commerce ait atteint depuis plusieurs années, et il se tient de 1,492,250 gallons au-dessous de la moyenne annuelle de l'importation durant la période 1833-1852.

La mise en consommation a au contraire augmenté en 1852, mais dans une assez faible proportion (de 65,408 gallons). Les réexportations se sont également accrues de 120,615 gallons. Quant aux existences en entrepôt au 5 janvier 1853, il y a, comparativement à la même date de l'année précédente, une différence en moins de 1,647,300 gallons.

Les vins d'Espagne ont figuré dans la consommation de 1852, pour 41 0/0, ceux de Portugal pour 39 0/0. La proportion des vins de France n'est que de 7 1/2 0/0. Elle va néanmoins en croissant : elle n'a en effet été que de 7.1/2 en 1851 et de 5.29 en 1850.

Le commerce des spiritueux étrangers dans le Royaume-Uni a présenté les résultats suivants en 1852 :

Espèces.	Importat. générale.	Réexportation.	Mise en consommat.	Stock au 5 janv. 1853.
		Gallons impériaux.		
Rhum..........	5,490,224	2,199,997	2.899,684	5,133,370
Eaux-de-vie ...	3,959,452	1,227,074	1,921,395	3,199,592
Genièvre........	185,356	199,150	26,232	68,033
Autres..........	34,537	68,147	21,807	73,679
Totaux....	9,669,605	3,612,368	4,872,018	8,474,674
Soit en hectolitr.	439,000	164,001	221,190	384,750
Quantités totales de 1851. Gall..	7,974,657	2,791,550	4,784,807	8,186,788

La consommation des spiritueux indigènes a offert la progression suivante ;

1850...	23.862,585 gallons.
1851...	23,976,596
1852...	25,200,879

Soit, pour cette dernière année, 1,144,120 hectolitres.

Dans le total de 1852, la consommation de l'Angleterre a figuré pour 9,820,608 gallons, celle de l'Ecosse pour 7,172,015, et celle de l'Irlande pour 8,218,256.

Budget de l'Inde.

Afin d'apprécier exactement les réformes de l'Inde, il convient de pénétrer dans les détails du budget. Pour l'exercice 1851-52, les recettes étaient évaluées à 247 millions de roupies (1), et les dépenses à 250 millions.

1° RECETTES.

Impôt territorial	142,829,680
Douanes	19,745,560
Sel	12,413,841
Opium	26.878,184
Spiritueux	10,469,840
Timbre	4,637,490
Postes	2,044,170
Navigation	1,800.000
Tributs	6,516,181
Tabac	604,980
Monnaie de Calcutta	114,162
Revenu de Lahore, du Scinde, etc	19,100,000
Total	247,148,088

2° DÉPENSES.

Perception, canaux, cadastres, etc	20,013,066
Administration de la justice	19,582.604
Service des douanes	2,027,739
Marine	5,532,853
Armée	100,956,040
Dépenses extraordinaires pour l'armée	5.881,372
Intérêts de la dette (dans l'Inde et en Angleterre)	26,984,603
Dépenses générales. — Pensions aux princes indigènes travaux publics, clergé, instruction publique, etc.	44,853,088
Dépenses en Angleterre à la charge de l'Inde	25,000,000
Total	250,930,365

Les chiffres qui précèdent sont extraits des calculs présentés par la cour des Directeurs, pour l'établissement du

(1) La roupie égale 2 fr. 50 c.

budget de l'exercice 1851-52; mais, d'après les rapports de l'administration locale de l'Inde, cet exercice se serait définitivement soldé par un excédant de 5 millions de roupies par suite de l'accroissement imprévu des recettes sur plusieurs articles (1).

Malgré cet équilibre apparent, on ne saurait dire que la situation financière de l'Inde soit favorable. Parmi les éléments de recettes, il en est qui peuvent se trouver d'un jour à l'autre gravement compromis. On a vu plus haut que déjà la chambre des Communes a entrepris une campagne vigoureuse contre le monopole du sel. D'autre part, le revenu considérable que la Compagnie retire actuellement de la vente de l'opium dépend de la consommation chinoise; or, si le gouvernement du céleste Empire, ouvrant enfin les yeux sur ses propres intérêts, venait à permettre la culture de l'opium, il est probable que la compagnie, obligée de lutter contre la concurrence chinoise, devrait réduire dans une forte proportion ses prix de vente et en même temps ses bénéfices. L'avenir n'offre donc en perspective que des diminutions de recettes, tandis que toutes les dépenses tendent au contraire à s'accroitre. Ce sont principalement les dépenses militaires qui pèsent sur le budget de la compagnie. Les guerres de l'Afghanistan, du Caboul, de la Chine, du Scinde, etc., ont coûté des sommes énormes; la guerre entreprise contre les Birmans sera également très-dispendieuse. Entraînée dans la voie des conquêtes, obligée d'agrandir sans cesse ses anciens domaines pour assurer la sécurité des frontières et pour trouver enfin le point précis de ses limites naturelles, la Compagnie est condamnée à maintenir sur pied une armée formidable. Jusqu'ici, les revenus des territoires qu'elle a conquis n'ont point couvert les frais de l'occupation, et il a fallu recourir à l'emprunt. En 1836, la dette de l'Inde n'atteignait pas 30 millions de livres sterling; dès 1840, elle s'élevait à 36 millions, et, au 1er avril 1851, elle dépassait 46 millions.

(Trad. de l'*Annuaire de la Revue des Deux-Mondes*, 1852-3.)

(1) Un ouvrage récemment publié en Angleterre, *The administration of the east India company*, par M. J.-W. Kaye, retrace avec beaucoup de lucidité l'historique et les développements des diverses branches de revenus et de dépenses.

Situation de la Banque d'Angleterre, d'après les relevés publiés hebdomadairement (1), *de novembre* 1852 *à octobre* 1853.

	6 novembre 1852.	19 février 1853.	14 mai 1853.	9 juillet 1853.	1er octobre 1853
	Livres st.	Livres st.	Livres st.	Livres st.	Livres st.
DÉPARTEMENT DE L'ÉMISSION.					
Passif. Billets émis	34,592,735	31,748,285	31,591,025	31,908,800	29,031,895
Actif. Dette du Gouvernement	11,015,100	11,015,100	11,015,100	11,015,100	11,015,100
Autres garanties	2,984,900	2,984,900	2,984,900	2,984,900	2,984,900
Monnaie d'or et lingots	20,573,581	17,729,131	17,571,871	17,889,646	15,031,895
Lingots d'argent	19,154	19,154	19,154	19,154	»
Totaux	34,592,735	31,748,285	31,591,025	31,908,800	29,031,895
DÉPARTEMENT DES OPÉRATIONS.					
Passif. Capital des actions	14,553,000	14,553,000	14,553,000	14,553,000	14,553,000
Réserve	3,125,075	3,313,109	3,151,746	3,210,137	3,682,113
Dépôts publics	5,040,123	6,738,059	5,095,691	3,953,330	6,738,755
Autres dépôts	12,653,673	12,081,941	12,011,402	13,508,613	11,885,565
Effets à payer à sept jours, etc.	1,485,294	1,344,913	1,383,202	1,409,150	1,443,636
Totaux	36,857,165	38,031,022	36,195,041	36,634,230	38,303,069
Actif. Garanties du gouvernement	13,950,375	13,619,393	13,124,653	14,497,333	12,339,083
Autres valeurs en garanties	11,362,535	14,177,702	14,014,176	13,680,203	19,124,799
Billets de banque en portefeuille	11,211,590	9,667,595	8,428,220	8,101,820	6,258,520
Espèces d'or et d'argent	302,685	566,332	627,992	354,874	580,667
Totaux	36,827,185	38,031,022	36,195,041	36,634,230	38,303,069

Circulation des Banques dans le Royaume-Uni en 1852 *et* 1853.

	6 novembre 1852.	19 février 1853.	14 mai 1853.	9 juillet 1853.	1er octobre 1853
Banque d'Angleterre	23,221,329	22,516,159	23,291,384	22,995,535	22,332,105
particulières	3,873,560	3,730,705	3,917,524	3,718,138	3,786,900
par actions	3,080,898	2,971,082	3,135,634	3,017,851	3,074,878
d'Ecosse	3,620,689	3,529,985	3,687,329	3,761,640	3,843,226
d'Irlande	5,546,472	5,681,438	5,708,549	5,173,628	5,519,985
Totaux	39,342,948	38,429,369	39,540,420	38,666,792	38,557,094

(1) Voir l'*Annuaire* de 1853, p. 362 et 363.

Dans l'*Annuaire* pour 1853, nous avons publié, p. 358 et suivantes, des notes sur le Revenu et les Dépenses des Colonies ; — sur l'impôt du Revenu ; — sur le détail des droits d'Accise ; — sur les Brevets d'invention pris en Angleterre, de 1838 à 1847.

Dans l'*Annuaire* pour 1852, nous avons publié, p. 310 et suivantes, une notice sur le Recensement de la Grande-Bretagne en 1851 ; — le tableau des Recettes et des Dépenses publiques depuis 1822 jusqu'à 1850 ; — une notice sur la Loi des Pauvres ; — une note sur l'Émigration en 1849 et 1850 ; — un tableau des Travaux publics ; — une note sur le Revenu Postal de 1838 à 1851 ; — une note sur les effets des Lois de Navigation ; — une notice sur les progrès de la Grande-Bretagne pendant la première moitié du XIXe siècle.

Formalités pour la prise d'un brevet en Angleterre.

La situation des inventeurs est encore fort mauvaise en Angleterre; on leur fait payer fort cher leur brevet, et on les soumet à des formalités très-multipliées, lorsqu'ils veulent obtenir la garantie de leur propriété industrielle. Voici la curieuse énumération qui se trouve dans un ouvrage récent.

1° Présenter une pétition à la reine;

2° Remettre à un magistrat *ad hoc* une déclaration portant qu'il s'agit d'une invention nouvelle en Angleterre et qui n'est pas tombée dans un autre pays dans le domaine public;

3° Dépôt de ces deux pièces au ministère de l'intérieur;

4° Visa du ministre; elles sont remises à l'inventeur au bout d'une semaine;

5° Dépôt chez l'attorney général;

6° La semaine écoulée, l'inventeur reprend chez l'attorney général la pétition à laquelle est joint un rapport de cet officier;

7° Nouveau dépôt au ministère de l'intérieur de la pétition et des autres pièces ;

8° Là on dresse, en conformité du rapport de l'attorney général, un *warrant* qui est soumis à la signature de la reine;

9° Ce warrant revient au ministère et reçoit le contreseing du ministre; 19.

10° L'inventeur reprend ses pièces et les porte au bureau des *patents ;*

11° Là on copie le dessin présenté par l'inventeur et on prépare un bill en double original.

12° Le bill est soumis à la signature de la reine, puis au contre-seing de l'attorney général et à celui du ministre de l'intérieur.

13° Il doit être ensuite signé une seconde fois par la reine.

14° Il est envoyé au *signet office* pour y être timbré, puis au garde du sceau privé ;

15° Au bureau de ce ministre on rédige un autre *bill privé* pour être soumis au lord chancelier.

16° Ce bill privé est porté au bureau des *patents* où il est transcrit sur les registres.

17° On y appose le sceau.

18° Un carton-boîte est ajusté pour renfermer la *patent.*

19° Il faut passer chez l'officier qui porte la bourse du lord-chancelier et lui payer un droit.

Plusieurs autres officiers, tels que le greffier, le vice-greffier, le préposé au sceau, et enfin celui qui fournit la cire, perçoivent également un droit, et il faut absolument passer par leurs mains pour avoir son titre parfaitement en règle.

Tout n'est pas fini encore, car il reste à faire le dépôt de la *spécification*, ou détail technique expliquant l'usage et les propriétés de l'objet pour lequel on a pris la patente. — C'est une augmentation de dépense de 15 livres au moins.

Enfin, si l'on emploie l'intermédiaire, soit d'un barrister, soit d'un attorney, soit d'un agent spécial (*patent agent*), et il est difficile, surtout pour l'étranger, de s'en passer, il faut compter encore sur 12 ou 15 livres de plus.

Un projet de loi réformant la plupart de ces prescriptions abusives, a été présenté au parlement, qui a rejeté cette première proposition pour maintenir la question à l'étude.

GRÈCE.

Superficie : 47,615 kilomètres carrés. — Population en 1851 de la Grèce continentale, 259,627 habitants ; du Péloponèse, 506,383 habitants; des îles, 232,256 habitants. Total, 998,266 habitants. — Capitale, Athènes; population

en 1837 : 18,000 habitants. — Gouvernement monarchique constitutionnel.

Budget des recettes et des dépenses présumées pour 1853.

RECETTES.	Drachmes (1).
Impôts directs	8,120,521
Impôts indirects	4,855,200
Etablissements publics	198,000
Revenus des domaines	2,664,284
Revenus ecclésiastiques	1,448,501
Divers	415,460
	17,701,966
Avances des trois puissances	3.835,473
Total général	21,537,439

DÉPENSES.	
Dette extérieure	4,285,849
Dette intérieure et pensions	521,249
Liste civile et corps législatif	1,400,000
Maison du roi et affaires etrangères	488,647
Justice	1,356,509
Intérieur	1,703,198
Culte et instruction publique	948,414
Guerre	4,842,081
Marine	1,348,887
Finances	887,176
Frais d'administration, etc.	1,391,[illegible]99
Divers	234,872
Total	19,408,081

Voir dans l'*Annuaire* pour 1954, p. 364, le chiffre de la Dette.

Commerce et navigation.

Le nombre des bâtiments entrés dans le port du Pirée, le seul port du royaume, en 1850, s'est élevé à 288, jaugeant 35,267 tonneaux. Il en est sorti 164 d'une contenance de 17,371 tonneaux. Total, 452 bâtiments et 52,638 tonneaux.

Voir dans l'*Annuaire* pour 1853, p. 364, le chiffre du commerce extérieur en 1849.

La valeur officielle des marchandises importées au Pirée en 1850, s'est élevée à 4,049,278 fr. Le chiffre de 1849 n'avait été que de 3,233,297 fr. Il y a donc, en faveur de 1850, une augmentation de 815,981 fr.

L'Autriche continue de tenir le premier rang parmi les puissances qui entretiennent des relations de commerce avec le port du Pirée.

(1) La drachme vaut 0 fr. 97 cent. 1/2.

Effectif maritime de la Grèce en 1850.

Les derniers renseignements transmis sur les ressources de la marine marchande grecque donnaient, au 1er janvier 1848, les résultats suivants :

Le nombre des bâtiments existant s'élevait à 5,052, d'une capacité totale de 334,443 tonneaux, savoir : 2,419 bâtiments de 1re classe, jaugeant 16,205 tonneaux et 2,633 bâtiments de 2e classe jaugeant 218,238 tonneaux. Le nombre des matelots s'élevait à 21,399.

Au 1er janvier 1850, l'effectif des bâtiments était de 4,023, jaugeant ensemble 266,119 tonneaux et divisés ainsi qu'il suit : 2,541 bâtiments de 1re classe, d'un tonnage collectif de 17,988 tonneaux; 1,482 bâtiments de 2e classe, d'un tonnage de 248,131 tonneaux. Le nombre des matelots était de 26,134.

La comparaison de ces chiffres fait ressortir pour la première classe une augmentation de 122 bâtiments et de 1,783 tonneaux. Elle présente pour la 2e classe une diminution de 1,151 bâtiments, mais le tonnage a éprouvé un accroissement de 29,893 tonneaux.

(*Annales du commerce extérieur*.)

GUATEMALA.

Superficie : 3,900 milles géographiques. — Population : 502,000 hab. — Capitale : Guatemala; 50,000 hab. — Gouvernement : républicain démocratique.

Budget de 1851-1852.

Les dépenses pour cet exercice se sont élevées à 446,276 dollars (1).

DETTE.

Dette intérieure........	800,000 dollars.
Dette extérieure.	400,000

COMMERCE EN 1851.

Importation............	1,354,430 dollars.
Exportation............	994,488

HAITI.

Superficie : 76,405 kilomètres carrés. — Popul. 943,000 habitants, dont 495,000 noirs, 420,000 mulâtres et 28,000

(1) Le dollar = 5 fr. 40 cent.

blancs. — Capitale, Port-au-Prince ; 20,000 habitants. — Gouvernement monarchique impérial.

— Voir dans l'*Annuaire* pour 1853, p. 365, une statistique du commerce exterieur de 1789 à 1828 et de 1836 à 1849 ; et une note sur le revenu public de 1837 à 1850.

HAMBOURG.

La première des villes libres d'Allemagne ou villes anséatiques, un des premiers ports de commerce du monde.

Population de la ville et de ses faubourgs, 188,000 habitants. — Gouvernement républicain.

Finances.

RECETTES ET BUDGET POUR 1853.

Biens de l'État.................marc courant (1).	477,300
Domaines et régies.	
Impôts indirects..............................	3,969,000
Impôts directs..............................	905,000
Recettes diverses..............................	734,450
Recettes spéciales..............................	56,900
	6,142,350
Recettes transitoires.	
Impôt foncier 1,376,000.............................. Subvention de la caisse contre l'incendie 471,000....	1,847,000

DÉPENSES.

Dépenses ordinaires..............................	5,982,830
Depenses extraordinaires..............................	172,450
Total..............................	6,155,280
Dépenses transitoires.	
Emprunt de la caisse contre l'incendie..............	1,847 000
Interêts, amortissement, etc., de la dette............	1,669,795

Dette au 1er janvier 1852.

Ancienne dette..............................marcs.	26,186,288
Emprunt de la caisse contre l'incendie..............	31,814,000
Emprunt des primes d'État 89,400 obligations à 100 marcs. banco..............................	8,940,000
	66,940,288

Marine marchande à la fin de 1852.

369 vaisseaux jaugeant 37,628 lasts de commerce à 6,000

(1) Le marc courant ou banco = 1 fr. 88 au pair.

livres (3 tonneaux = 1 last de commerce, le tonneau = 2.000 livres).

Dans le nombre de ces bâtiments sont compris 6 vapeurs ayant une capacité de 630 lasts de commerce et une force de 520 chevaux.

Commerce maritime en 1852.

	ENTRÉE.			SORTIE.		
	Navires.	Tonnage.	Équipages.	Navires.	Tonnage.	Équipages.
		last (1).	h.		last.	h.
Europe	3,960	230,665	32,023	3,991	231,386	32,214
Asie	46	6,968	683	19	2.675	264
Afrique	17	1,146	169	15	1.084	152
Amérique	413	41,341	4,868	447	45.048	5,225
Australie	4	465	44	8	1.535	118
Total	4,440	280,585	37,787	4,480	281,728	37,973
Dont :						
Chargés	4,037	262,050	35,420	2,344	172,670	25,311
Sur lest	403	18,515	2,367	2,136	109,058	12,662
Se trouvant dans le port au 31 déc. 1852.				213	11,642	1,604

Commerce général en 1850.

La valeur totale s'en est élevée à près de 1,254 millions, savoir :

A l'importation	663,896,000
A l'exportation	589,988,000
Total	1,253,894,000

C'est 195 millions de plus qu'en 1849.

Voici comment se sont composées les deux branches du mouvement général en 1849 et 1850 :

1. *A l'importation.*	1849.	1850.
	Millions de fr.	Millions de fr.
Denrées de toute espèce	142	157
Matériaux et combustibles	11.7	15
Matières premières et préparées	195	231.5

(1) 1 last de commerce = 6,000 livres.

Produits fabriqués.	Tissus	118	139
	Autres	39.7	53.4
Numéraire		45.6	68.1
Total		552	664

2. *A l'exportation.*

Denrées		123.7	140.2
Matériaux et combustibles		5.2	8.1
Matières premières et préparées		194.7	225.4
Produits fabriqués.	Tissus	100.7	115.5
	Autres	38.7	47.9
Numéraire		43.5	52.9
Total		506.5	590

Dans le chiffre total des *marchandises*, qui est de 1,134 millions, le mouvement *par mer* comptait, en 1850, pour 516 millions. Les opérations *par terre et par voie fluviale* représentaient ainsi un total de 618 millions.

HANOVRE.

Superficie : 37,931 kilomètres carrés. — Population au 1er juillet 1848 : 1,758,847 habitants. — Capitale, Hanovre; population : 40,000 habitants. — Gouvernement monarchique à peu près absolu.

Budget de 1853 à 1854.

RECETTES.	thlr.	gr.	fen.
Produit net des caisses des bailliages	1,614,800		
— des impôts	4,563,750		
— des forêts et des mines du Harz supérieur	50,000		
— des mines du Harz inférieur	38,210		
— des mines de charbons de terre	45,000		
— des salines	17,280		
— des pierres à chaux de Lunebourg	17,000		
— des péages	331,500		
— des postes	133,000		
— des chemins de fer	717,000		
Péages et pontonnage de l'administration des chaussées	206,000		
Produits de la loterie	55,000		
Droits casuels des autorités supérieures	42,000		
Intérêts des capitaux actifs	142,273	15	9
Autres recettes immédiates	19,984	9	6
Paiements de la caisse des couvents, etc	12,301	5	5
Total des recettes	8,005,099	6	8
Total des dépenses	8,332,718	22	3
Déficit	327,619	15	7

DETTE.

Dette publique au 1er janvier 1853.

Ancienne caisse générale des impôts............thlr.	15,961,085
— — royale........................	1,891,576
— des ponts-et-chaussées................	12,847
Dette primitive pour chemins de fer.................	10,322,898
Dette nouvelle id..	8,334,480
	36,522,887
Intérêts de la dette pour 1853-54..................	1,017,510

— Le thaler de Hanovre vaut 3 fr. 84 cent. environ.

HOLLANDE.

Superficie : 34,175 kilomètres carrés. — Population au 1er janvier 1853, 3,168,000 habitants, dont 1,835,000 protestants ; 1,161,000 catholiques; 5 à 6,000 juifs, etc. — Capitale : Amsterdam ; population, 200,000 habit. environ. — La population de Rotterdam est de 78,000 habit. environ. — Gouvernement monarchique constitutionnel.

Population des colonies en novembre 1849 : 19,904,000 habitants dont 9,500,000 à Java, et 16 millions en Asie.

BUDGET.

DÉPENSES.

Maison du roi...........Fl. et cent. des Pays-Bas.	800,000	»
Hauts collége de l'Etat et cabinet du roi...........	562.804	»
Affaires étrangères..................................	482,966	«
Justice..	2,488,012	28
Intérieur...	5,331,851	64
Culte protestant..	1,664,901	45
Culte catholique..	557,646	68
Marine..	5,654,029	02
Dette..	35,993,773	62
Finances..	6,234,884	11
Guerre..	10 400,000	»
Colonies..	114,209	50
Dépenses imprévues..................................	100,000	»
Total	70,085,078	40

RECETTES.

Impôts directs...	18,743,525	»
Accises..	19,603,018	99,5

Impôts indirects	9,453,000	»
Droits d'entrée, de sortie et de navigation	4,777,660	»
Garanties des ouvrages d'or et d'argent	161,000	»
Domaines	1,190,123	96,5
Postes	1,300,000	»
Loterie	400,000	»
Chasse et pêche (droits de)	63,000	»
Recettes diverses	1,094,251	»
Rente belge	400,000	»
Intérêts à rembourser par les possessions d'outre-mer	9,800,000	»
Excédant des fonds de l'administration coloniale dans la mère-patrie	4,700,000	»
Droit des mines	193	43
Total	71,685,772	39

Le montant alloué pour les besoins de la dette publique comprend un crédit de 300,000 flor., destiné au remboursement de bons du syndicat à 3 1/2 p. 0/0.

Commerce extérieur en 1851 et 1852.

Le ministre des finances a communiqué les détails suivants sur le mouvement du commerce de 1852.

La valeur totale des importations, des exportations et du transit a été de 595 millions de florins (soit, 1,261,400,000 f.), ce qui constitue une augmentation de 49 millions de florins sur 1851, et de 118 sur la moyenne quinquennale 1846-1850.

Cette augmentation se trouve ainsi répartie :

Importations générales	19,000,000 fl.	(39,280,000 fr.)
Exportations générales	30,000,000	(63,600,000)
Importation pour la consommation.	5,000,000	(10,600,000)
Exportation du commerce spécial.	13,000,000	(27,560,000)
Transit	17,000,000	(36,030,000)

Dette.

Dette publique en 1853 d'après la loi du 23 décembre 1852.

	Capitaux. fl.	cent.	Intérêts. fl.	cent.
Dette nationale à 2 1/2 p. 0/0.	812.813,100	—	20,320,327	50
» » 3 » ».	120,163,230	70	3,604,896	92
Bons du syndicat d'amortissement à 3 1/2 p. 0/0 ct.	21,359,000	—	742,315	—
Dette nationale à 4 p. 0/0 ct.	237,409,500	—	9,496,380	—
Obligations des possessions d'outre-mer, à 4 p. 0/0 ct.	14,748,500	—	589,940	—

Bons du trésor..............	—	—	416,500 —
Rentes viagères, cautions, emprunts, travaux publics, etc.	—	—	523,414 20
Total.	1206,493,330 70	35,693,773 62	

Finances

Des possessions coloniales du royaume pour 1851.

Indes-Orientales.

RECETTES.

	Florins des Pays-Bas.
Montant présumé de la recette.................	37,114,494
Sont compris dans ce chiffre les affermages pour une somme de 9,345,562 fl., les contributions foncières et les impôts territoriaux pour 9,798,623 fl.	
Produit évalué de la vente de denrées coloniales.	31,103,228
Total.................	68,217,722

D'après une loi du 18 juin 1851 les bons du trésor à 4 et 4 1/2 0/0 ont été remplacés par des bons dont la rente et les frais d'émission ne dépassent pas les 4 1/4 0/0 c. et dont l'émission se borne au maximum de florins 13,800,000.

D'après une loi du 26 avril 1852, et dont on prépare l'exécution, le capital de la dette publique des Pays-Bas augmentera d'une somme de 10 millions ne portant pas intérêts, mais destinée à l'émission d'un papier monnaie garanti par un dépôt d'argent monnayé, de dette inscrite ou de bons du trésor.

DÉPENSES.

Administration coloniale des Indes..................	52,675,031
Dépenses dans la mère-patrie........................	15,462,415
Excédant présumé..................................	80,276
Total...................	68,217,722

Indes-Occidentales et côte de Guinée.

	Recettes.	Dépenses.	Déficit.
Surinam..........................	877,748	1,027,748	150 000
Curaçao et îles dépendantes........	240,656	454,071	313,415
Côte de la Guinée...................	2,800	73,300	70,500

La caisse des Indes-Occidentales et de la Guinée est assistée par des subsides que fournit celle des Indes-Orientales.

Voir dans l'*Annuaire* pour 1853, p. 369, les chiffres du commerce extérieur en 1850.

Le florin (nouvelle monnaie de compte) de 100 cents vaut au pair 2 fr. 14.

Budget pour 1854.

Le gouvernement néerlandais a présenté aux chambres son budget pour l'année 1854. Il se décompose en douze chapitres.

Maison du roi.......................florins.	800,000	c.
Hauts colléges de l'État..........................	557,177	
Département des affaires étrangères............	481,040	
Département de la justice..........................	2,298,201	28
Département de l'intérieur..........................	5,502,689	12
Département du culte réformé et autres.........	1,677,906	54
Département du culte catholique.................	573,329	69
Département de la marine..........................	5,655,000	
Dette publique..	36,209,485	12
Département des finances..........................	6,331,173	74
Département de la guerre..........................	10,400,000	
Département des colonies..........................	114,709	50
Dépenses imprévues..................................	100,000	
Total................	70,703,711	89

Le budget des recettes s'élève à 71,789,752 fl. 51 1/2, ce qui constitue un excédant favorable de plus de 1 million de florins.

De plus un amortissement de la dette inscrite se fait actuellement en vertu d'une loi du 2 mai 1851, à concurrence d'une somme d'un million de florins, prise sur l'excédant des voies et moyens de l'exercice 1850.

Les renseignements ci-après sont extraits d'un Rapport présenté par le ministre des finances aux États généraux des Pays-Bas.

Les prévisions favorables qu'on avait conçues se sont réalisées pour la navigation et la construction navale. En 1852, on a construit dans le pays 125 bâtiments, jaugeant 27,414 tonneaux; en outre, 14 bâtiments de 2,450 tonneaux ont été nationalisés.

Les arrivages de bâtiments chargés ont, en 1852, dépassé ceux de 1851 de 528, mesurant 91,485 tonneaux. Par contre, il y a eu diminution de 31 navires et de 5,897 tonneaux dans les arrivages sur lest.

Les appareillages de navires chargés ont dépassé, en 1852, ceux de 1851 de 421, mesurant 65,262 tonneaux, et de 114 navires sur lest, mesurant 35,595 tonneaux.

Le mouvement de la navigation néerlandaise dans les ports étrangers n'a pas encore pu être bien fixé. Cependant on annonce qu'il y a eu également augmentation sur ce point.

Ce qu'on connaît des résultats de l'année 1853 dénote aussi une situation favorable. En effet, pendant les huit premiers mois de l'année courante, 137 nouveaux bâtiments de 31,602 tonneaux ont été construits. Dans ce nombre sont compris 12 bâtiments à l'étranger et qui jaugent 3,130 tonneaux.

Les droits de tonnage, de navigation, de phare et de balise ont moins produit en 1853 qu'en 1852; mais les droits d'entrée et de sortie ont dépassé de 70,314 florins ceux de 1852.

La restauration du système monétaire était une grave mesure imposée à l'administration des finances hollandaises. La loi de 1816 avait adopté deux taux pour base de circulation, l'or et l'argent. La circulation de l'argent reposait en grande partie sur des monnaies anciennes dont la valeur intrinsèque diminuait tous les jours, tandis qu'en 1836 on avait frappé déjà pour 133 millions en or. La monnaie nouvelle en argent fut retirée de la circulation; quant à l'ancienne, elle perdit de jour en jour de sa valeur par la dépréciation éhontée qui se propagea dans les grandes villes, en dépit du code pénal et d'une loi tardivement promulguée. Les difficultés financières s'opposèrent longtemps à la restauration tant désirée en présence des pertes incessantes qu'essuyait journellement le trésor public. Enfin, après la mesure énergique prise pour le rétablissement des finances publiques en 1844, M. Van Hall prit, l'année suivante, une initiative non moins bienfaisante. La loi de mai 1848 fut la première barrière élevée contre le mal; elle établissait le retrait des anciennes pièces de monnaie, qui dataient même du XVIIe siècle au moyen de plusieurs millions en papier-monnaie d'une valeur de 5 fr. à 500 fr. qui furent retirés depuis.

L'exécution de cette mesure fait le sujet d'un rapport développé, dressé par une commission que présidait le docteur A. Vrolik, placé à la tête du collége pour les affaires monétaires, et dont on a suivi les sages conseils dans toutes ces opérations. Le Trésor dut faire un sacrifice de près de 7 millions, mais aussi il arrivait à une situation normale et prévint des pertes plus grandes. On retira pour une valeur de près de 84 millions en anciennes espèces, dont 22 millions en pièces de cinq sous et demie, 16 millions en pièces d'un, de deux, de trois florins, etc., 12 millions en rixdalers de la Zélande, en pièces de 2 fl. 60, 3 millions et demi en pièces de deux sous, etc. Une fois la situation nette, on arriva à reconnaître comme type de la monnaie d'argent le florin, qui fut diminué quelque peu dans sa valeur intrinsèque adoptée en 1816. Toutes les pièces frappées en vertu de la loi de cette année furent retirées, opération non moins importante que la première : il s'agissait encore d'une valeur de 29 millions à retirer, et d'une valeur de 95 millions à monnayer. — Les frais de la restauration monétaire s'élevèrent en somme à 10 millions. Ainsi cette opération fut réalisée en peu d'années, sans emprunt, sans sacrifice spécial demandé à la nation, et le ministre des finances, M. Van Bosse, avait lieu de reconnaître, au mois de septembre 1852, tout ce que ce résultat avait d'heureux et de salutaire pour le pays.

(*Annuaire des Deux-Mondes*, 1852-53.)

MEXIQUE.

La superficie du territoire des États unis mexicains, malgré ses dénombrements, était encore évaluée (avant la dernière cession de territoire aux États-Unis) à 2,420,000 kilomètres carrés. — La population, en 1841, était de 6,744,000 habitants. Capitale, Mexico; population en 1829 : 205,430 habitants. — Gouvernement : républicain démocratique fédéral.

Situation financière.

Dans le dernier budget finissant du 30 juin 1852,

Les recettes étaient portées à................	8,000,000	piastres.
Les dépenses..............................	11,430,020	—
Déficit....................................	3,430,020	

La piastre vaut 5 fr. 41 c.

D'après le rapport du ministre des finances, il y a annuellement un déficit de 3 millions de piastres, et la situation du trésor est telle qu'on ne peut payer les troupes.« A Chihuahua, dit ce document, telle est l'extrémité où on est arrivé, que les soldats engagent leurs armes et qu'on lâche les chevaux dans la campagne, faute de pouvoir les nourrir. A Durango il en est de même; les troupes de la brigade Avalos n'ont point leur solde depuis 6 mois, et depuis 3 mois n'ont reçu absolument aucun secours, etc.»)

Voir dans l'*Annuaire* pour 1852, (p. 353), des renseignements sur la dette et les revenus publics de ce pays.

NOUVELLE GRENADE.

Superficie évaluée à 1 million de mètres carrés. — Population, en 1850, 2,138,000 habitants.—Capitale, Bogota; 35,000 habitants environ. — Gouvernement : républicain démocratique.

Budget.

Recettes	1,553,512	dollars.
Dépenses et dette	2,145,777	—
Déficit	592,265	dollars.

Dans l'*Annuaire* pour 1853, p. 370, nous avons publié une note sur le budget de 1851.

La piastre ou dollar vaut 5 fr. 41.

PÉROU.

Superficie évaluée à 2,500,000 mètres carrés. — Population, 1,375,000 habitants. — Capitale, Lima ; population, 70,000 habitants. — Gouvernement : républicain démocratique.

Budget.

Le budget fixé par le congrès pour la période bisannuelle de 1851 et 1852 s'élevait à 14,219,634 piastres.

Les recettes ont été de	16,590,654
Les dépenses ont été de	15,977,335
Surplus	613,319

Nous avons publié dans l'*Annuaire* pour 1852, p. 357, des renseignements plus détaillés sur le Budget et la Dette de ce pays.

Budget.

Budget biennal de 1852-1853.

RECETTES PRÉSUMÉES.

Douanes.........................piastres (1)	5,000,000
Guano (produit net).....................	3,800,000
Contributions directes..................	3,000,000
Rentes municipales......................	558,000
Droits d'exportation sur l'or et l'argent..	330,000
Papier timbré...........................	210,000
Entrées diverses........................	1,329,000
	14,227,000

DÉPENSES PRÉSUMÉES.

Administration générale comprenant tous les ministères........................	5,350,530
Guerre..................................	4,123,256
Marine..................................	840,161
Instruction publique....................	458,726
Travaux publics.........................	435,947
Intérêts et amortissement de la dette.....	2,883,014
Déficit antérieur.......................	128,000
Excédant présumé des recettes..........	7,366
	14,227,000

Dette.

État de la dette au 1er *octobre* 1853.

Dette intérieure 6 p. 0/0.....piastres	22,673,000
— 5 —	112,000
— 4 —	426,400
Dette extérieure 4 1/2 —	13,000,000
— 3 —	8,627,000
— deux dernières annuités aux États-Unis.	90,000
— au Chili 3 p. 0/0......	2,000,000
— à la répub. de Vénézuela.	850,000
	47,778,400

Commerce extérieur.

En 1851, les importations s'élevaient à.....piastres 9,447,463

(1) La piastre vaut 5 fr. 41 cent.

—	les exportations	13,085,715
—	les réexportations par le port de Callao à.	2,137.601
—	transit par le port d'Arica pour la Bolivie.	1,109,736
—	— de la Bolivie pour l'étranger	749,839

Les importations ont consisté principalement en :

Soieries	758,076
Lingerie	284,743
Cotonnades	2,254.343
Lainages	2,403,847

Les exportations ont consisté principalement en :

Guano	7,270,785
Argent en lingots	3,388,300
Salpêtre	806,632

Les pays étrangers figurent dans le chiffre du commerce extérieur, savoir :

	Importations.	Exportations.
L'Angleterre	5,722,873	9,444,680
La France	1,465,885	906,188
Le Chili	630,808	564,568
Les États-Unis	518,042	1,836,440
L'Équateur	235,590	16,702
Hambourg, etc.	226,133	

PORTUGAL.

Superficie : 91,285 kilomètres carrés, non compris les Açores. — Population en 1850 : du continent, 3,471,000 habitants ; des Açores, 343,000 habitants ; en Afrique, 993,000 habitants ; en Asie, 407,000 habitants ; en Océanie et en Chine, 947,000 habitants ; total, 6,163,000 habitants. — Gouvernement monarchique constitutionnel. — Capitale : Lisbonne, 240,000 habitants environ.

Budget.

Budget pour 1853-1854.

RECETTES.

Impôts directs reis.	2,555,763,070
— indirects	6,250,848,359
Domaines nationaux et recettes diverses	315.461,079
Recettes avec applic. spéc. (décr. du 30 août 1852).	666,992,250

Impôt établi par les lois du 13 juillet 1848 et du 20 avril 1850, pour l'amortissement des billets de la banque de Lisbonne....................	591,000,000
Recettes des îles Açores et Madère..............	427,139,799
Réduction dans les dépenses....................	773,453,481
	11,580,357,949

DÉPENSES.

	Reis.
Comité du crédit public pour la dette intérieure.	1,223,836,795
— — extérieure.	1,462,246,628
Ministère des finances..........................	2,310,943,902
— de l'intérieur..........................	1,122,787,869
— de la justice........	447,463,938
— de la guerre.........................	2,855,406,272
— de la marine.........................	827,124,424
— des affaires étrangères......	155,831,750
— des travaux publics....................	1,166,129,942
Amortis. des billets de la banque de Lisbonne...	108,000,000
Dépenses extraordinaires........................	104,700,374
	11,784,471,894
Déficit..........	204,113,896

Diverses autres.	Recettes Reis.	et Dépenses. Reis.
Dotations du clergé sur le continent,	322,506,321	322,506,321
Impôts pour les enfants trouvés...	241,820,411	246,952,733
Chambres municipales...........	1,027,878,497	930,651,607
	1,592,205,229	1,500,110,661

Dette.

Dette intérieure au 30 juin 1850, en reis.

	Au 30 juin 1849.	Emis en 1849-1850.	Total.	Amortis en 1849-50.	Dette au 1er juin 1850.
3 0/0	61,000.000	365,100,000	426,100,000	1,700,000	424,400,000
4 0/0	10,721,817.733	205,800,000	10,927,617.733	500,000	10,927,117,733
5 0/0	21,609,616,110	274,700,000	21,884,316,110	250,100,000	21,634,216,110
6 0/0	379,700,000	»	379,700,000	»	379,700,000
2, 3 et 5 0/0	164,750,000	160,000	164,910,000	160,000	164,750,000
	32,936,883,843	845,760,000	33,782,643,843	252,460,000	33,530,183,843

Dette extérieure en livres sterling.

Au 30 juin 1849	Emis en 1849-50.	Total.	Amortis en 1849-50.	Au 30 juin 1850	Encaiss. à la banque de Londres.	Total en liv. st.
9,733,465 10	349,070	10,082,535 10	101,360	9,485,755 10	339,805 10	9,825,560 10

	42,875,475,090
Dette aux Juros.. intérieure	2,659,615,573
Dette aux Juros.. extérieure	3.490,665,945
Total en reis	82,555,640,451

Au mois d'août 1851, il a été créé des bons du trésor pour la somme de 800 millions de reis.

Dette au 30 *septembre* 1852.

Dette intérieure....	42,269,157,472 reis,
— extérieure ...	44,305,818,190 »
	86,574,975,662 reis ou 10,436,706 livr. sterl.

Budget des possessions d'outre-mer.

	Recettes.	Dépenses.
Iles du Cap-Vert.............reis	89,754,625	103,436,266
Ile de Saint-Thomé et du Prince...	25,033,500	24,569,865
Angola..........................	237,570,990	264,242,604
Moçambique......................	82,170,731	92,629,472
Indes...........................	275,552,680	277,731,725
Macao...........................	35,667,800	58,337,880
Timor...........................	6,683,040	9,828,753
	752,433,366	830,776,565

Déficit 78,343,499 reis.

La pièce d'argent de 1,000 reis vaut 7 fr. 07 cent.

PRUSSE.

Superficie : 279,426 kilomètres carrés, composés de plusieurs parties isolées. — Population à la fin de 1849 : 16,331,187 habitants, dont 2,811,172 habitants dans la Prusse Rhénane. — Capitale, Berlin, 428,982 habitants en juin 1851. — Monarchie quasi-constitutionnelle.

Depuis décembre 1849, la Prusse s'est accrue des principautés de Hohenzollern, Sigmaringen et Hechingen, soit de 1,155 kilomètres carrés et 65,616 habitants.

On compte en Prusse : 10,000,000 de protestants; 6,000,000 de catholiques, 219,000 juifs.

Budget de 1853.

RECETTES.

		thlrs.
Ministère des finances..............................		70,248,399
Domaines et forêts..................	9,786,982	
Impôts directs......................	22,518,697	
Impôts indirects....................	28,073,922	
Sel et loterie......................	9,219,422	
Divers..............................	649,376	
Ministère du commerce, de l'industrie et des travaux publics		17,619,791
Postes et télégraphes...............	7,792,108	
Chemins de fer......................	3,173,576	
Mines, usines et salines............	6,208,262	
Autres recettes.....................	445,854	
Ministère de la justice.............................		7,588,456
Ministère de l'intérieur............................		600,496
Ministère de l'agriculture..........................		1,478,906
Ministère du culte, de l'instruction pu-		

blique et des affaires médicales	77,864
Ministère de la guerre	238,146
Ministère des affaires étrangères	6,640
Total des recettes....	97,558,668
Excédant des années précédentes....	2,010,108
Ensemble....	99,568,776

DÉPENSES.

(Dépenses permanentes.)

		thlrs.
Frais d'administration, d'encaissement et d'exploitation, dépenses des branches séparées de l'administration.		
Ministère des finances		11,395,937
Domaines et forêts	3,526,470	
Impôts directs	943,163	
Impôts indirects	3,958,922	
Loterie et sel	2,889,422	
Monnaies	77,960	
Ministère du commerce, de l'industrie et des travaux publics		16,136,216
Postes, télégraphes, journaux, etc....	7,079,440	
Fabrique de porcelaine de Berlin....	175,400	
Mines, forges et salines	5,108,262	
Chemins de fer	3,773,114	
Dotations		10,915,577
Dette publique	10,678,800	
Chambres	236,777	
Administration de l'Etat.		
Ministère d'état		222,485
Ministère des affaires étrangères		745,280
Ministère des finances		6,188,681
Ministère du commerce, de l'industrie et des travaux publics		5,168,832
Ministère de la justice		9,827,052
Ministère de l'intérieur		4,129,119
Ministère de l'agriculture		1,805,923
Ministère de l'instruction publique, des cultes et des affaires médicales		3,457,113
ministère et fonds disponibles...	128,717	
culte évangélique	403,253	
culte catholique	734,102	
instruction, arts et sciences......	1,887,873	
affaires médicales	303,168	
Ministère de la guerre		27,706,453
armée	27,176,476	
marine	529,977	
Total des dépenses permanentes....		97,698,668
Excédant des années précédentes....		1,870,108
Ensemble....		99,568,776

DÉPENSES EXTRAORDINAIRES.

	thlrs.
Ministère des finances.....................	165,320
Ministère du commerce et des travaux publics....	1,390,000
Ministère de la justice.............................	232,000
Ministère de l'intérieur............................	156,000
Ministère de l'agriculture.............	213,819
Minist. des cultes, de l'instr. publ. et des aff. méd.	421,200
Ministère de la guerrre.................	972,556
Dépenses extraordinaires....	3,460,895
Dépenses ordinaires.........	99,568,776
Ensemble....	103,029,671

Dette.

	thlrs.
Dette consolidée (bons de la dette du 2 mai 1842)..	103,523,575
Emprunt volontaire de 1848 (obligations de 1848).	13,716,790
Emprunt de 1850................................	17,635,000
Emprunt de 1852 pour chemins de fer...........	16,000,000
Cautions.........	6,790,209
Emprunts à primes du commerce maritime........	3,598,600
Exigence de la caisse des veuves de militaires....	890,400
Exigence du fond de secours des veuves et des orphelins des employés des finances.............	183,000
Capitaux pour le rachat des rentes..............	1,086,520
	163,423,914
Dettes provinciales....	6,881,393
Actions du chemin de fer de la Basse-Silésie......	19,128,837
Dettes ne portant pas intérêts.....................	30,842,347
Total général en 1853....	220,276,491
Total général en 1852....	189,440,866

Exigence de la dette en 1855 10,678,800.

Le thaler de Prusse vaut 3 fr. 75 cent.

Dans l'*Annuaire* pour 1853, p. 375, nous avons publié une note statistique sur la Population de la Prusse, naissances, mariages, décès, mort-nés.

RUSSIE.

Superficie : 22,029,480 kilomètres carrés, dont 5,422,485 en Europe. — Population en Europe en 1846 : 54,092,300. — Capitale : Saint-Pétersbourg, 445,225 habitants en 1842. — Gouvernement monarchique autocratique.

Population totale de l'empire.

	m. c. géogr.	habitants.
La Russie européenne ayant	90,117	54,092,300
Il faut ajouter les autres provinces de l'empire tant en Asie qu'en Afrique, ainsi que le royaume de Pologne et la Finlande, dont la population est évaluée comme suit :		
1° Les quatre gouvernements de Tobolsk, Tomsk, Jenisseisk et Irkutzk avec quelques autres districts de la Sibérie orientale et occidentale	223,780	2,937,000
2° Les quatre gouvernements de Tiflis, Kutaïs, Schémakha et Derbent (pays transcaucasiens; gouv. Grusie-Imérétique et territoire caspien)	3,123	2,648,000
3 Russie américaine	17,500	61,000
4 Royaume de Pologne	2,320	4,810,735
5° Grand-duché de Finlande	6,400	1,412,315
Total	343,240	65,961,330

Division de la population selon la religion.

Par rapport à la religion, les habitants se classent approximativement de la manière suivante :

Eglise orthodoxe, russe orientale	49,000,000
— catholique romaine	7,300,000
— protestante	3,500,000
— islamisme	2,400,000
— judaïsme	1,500,000
— arméniens catholiques et arméniens grégoriens	1,000,000
Idolâtres	600,000
Total	65,300,000

Division de la population selon l'origine.

L'origine de cette population est évaluée de la manière suivante (approximativement) :

Russes (de la Grande-Russie)	33,000,000
— (de la Petite-Russie)	11,200,000
— (de la Russie-Blanche	3,600,000
Lithuaniens et Polonais	7,000,000
Finnois et Lettoniens	3,300,000
Tatares et Mahométans	2,400,000
Allemands	600,000
Grusiens et Arméniens	2,000,000
Juifs	1,500,000
Appartenant aux races d'Oural	600,000
Total	65,200,000

Domaines de la couronne.

Compte rendu du ministère des domaines de la couronne pour l'année 1850.

RECETTES GÉNÉRALES.

	Roubles.
Capitations, tailles, impôts sur la fabrication des spiritueux, impôt pour les frais d'administration, revenu des terres et forêts de la couronne...........	30,389,001
Contributions rurales..............................	4,378,893
— communales............................	4,707,349
— établies pour le service de l'alimentation publique..................................	463,934
RECETTES PARTICULIÈRES.	
Remboursement de dettes, enregistrement, timbre, amendes..	242,556
Produit des terres affectées à diverses institutions...	548,653
Total.................	40,730,386

Propriétés de la couronne à la fin de 1850.

	Dessjatines.
Domaines vacants et non-cultivés.................	10,293,507
Terres indivises en litige et non-délimitées..........	10,230,475
Aux paysans de la couronne.........................	40,374,389
Aux colons..	2,309,164
Aux israélites colonisés dans la Nouvelle-Russie......	156,428
Aux Kalmouks d'Astrakhan et de Stavropol..........	10,248,556
Aux Kirghises d'Orenbourg.........................	5,600,00
— — de Saratoff (temporairement).........	800,000
Terres du département de l'économie rurale.........	381,082
Total..................	80,393,601

Population des domaines de la couronne en 1850.

16,491,049 individus.

Hommes, } Paysans de la couronne..................	7,823,454
Femmes, }	8,180,140
Colons étrangers.....................................	244,775
Israélites colonisés..................................	17,635
Nomades Kirghises...................................	94,392
— Kalmouks..................................	123,207
— Samoïedes.................................	5,746

Outre la population dépendante du ministère, les domaines de la couronne contenaient une population fixe de 366,658 habitants, composée de :

Marchands, bourgeois, individus de conditions diverses	109,514
Femmes, veuves et filles de soldats...................	68,795
Militaires en retraite ou en congé illimité.............	211,227

Cantonistes (fils de soldats),	77,122
Population *flottante* composée de bourgeois, de marchands et d'individus de conditions diverses	36,170
	502,828

D'après le *Journal de Saint-Pétersbourg*, du 29 avril (11 mai) 1853, la population totale des domaines de la couronne, dépendante du ministère, s'élevait en 1851 à 18,975,416 habitants.

Finances.

Revenu des douanes en 1851.

	rbls. d'arg.	cop.
Droits de douane proprement dits	29,152,202	1 1/4
Accise sur les sels de la Crimée	219,134	31
Droits d'entrepôt et d'emmagasinage	218,334	9 1/2
Au profit de différentes villes	538,607	88 1/2
Pour la construction du pont sur la Neva	294,248	95
Produit du fret des marchandises et du passage des voyageurs sur les pyroscaphes d'Odessa et de Constantinople	58,622	88
Produits divers	48,777	76
Total	30,529,927	89 1/4

Les frais d'entretien des douanes et de la garde frontière dans l'empire se sont élevés à 7 p. 0/0 du revenu total des douanes.

Dette publique.

D'après le *Journal de Saint-Pétersbourg*, du 26 juillet (7 août) 1853, la dette de l'empire russe et de la Pologne, présentait, au 1er janvier 1853, les chiffres suivants :

Dettes à terme :		
Dettes extérieures : quote-part de la Russie dans l'ancien emprunt de Hollande	33,100,000	fl. holl.
Deuxième emprunt de Hollande	24,049,000	—
Total	57,149,000	—
Dettes intérieures à terme	110,867,055	rbls. d'arg.
Rentes perpétuelles extérieures et intérieures	223,861,476	—
et	5,280,000	liv. sterl.
Total général en roubles d'argent.	401,552,111	rbls. d'arg.

— Le rouble d'argent de 100 copecks, de l'année 1750 à 1762 vaut 4 fr. 61 cent., celui de 1763 à 1807 vaut 4 fr.

Commerce extérieur.

Commerce de la Russie en 1851.

	Exportation.	Importation.
Par les frontières d'Europe.	rbls. d'argt.	rbls d'argt.
De l'Empire	79,221,377	78,038,315
Du royaume de Pologne	4,852,226	9,015,372
Par les frontières d'Asie	11,140,293	15,734,836
En Finlande	2,180,561	949,089
Total	97,394,457	103,737,612

Navigation en 1851.

	Navires. Arrivages.	Départs.
Ports de la Baltique	3,790	3,781
— — mer Blanche	721	658
— du Midi	2,585	2,598
— de la mer Caspienne	227	305
Total	7,323	7,342

Le tonnage de tous ces navires formait à l'arrivée 579,396 lasts, au départ 576,289 lasts.

Commerce de la Pologne en 1849 et 1850.

	1850.	1849.
Importation	41,100,984 fr.	33,214,248 fr.
Exportation	20,990,484	30,734,068
Totaux	62,0916,468	63,948,316

Production de l'or en Russie pendant l'année 1852.

	Pouds.	Livres.	Zolotniks.
1° District du ressort du gouverneur général de la Sibérie orientale : les lavages appartenant à des particuliers ont produit en or natif	812	24	88 78/96
2o Districts de Tomsk, Alschinsk, Minussinsk et de Kirguises, qui se trouvent presque tous sous la direction des mines de l'Altaï	123	6	48 51/93
Total en or pur, c'est-à-dire alliage enlevé	915	39	18
3o Mines de la couronne dans l'Altaï ; produit	37	23	40
100 pouds d'argent aurifère, affiné dans les fabriques d'Altaï, ont donné	40	7	76
4o Lavages de la couronne, à Nertchuisk ; produit, 72 pouds 19 livres 44 zolotnicks 32 dolys d'or natif, soit, en or pur	71	»	»

5o Lavages de la couronne et des particuliers de l'Oural; produit.....	357	20	26
Total général du produit de l'or en Russie en 1852.....................	1,422	10	64

— Le poud vaud 16 kilog. 37.

Production du fer en Russie.

Le *Journal des Mines* de Russie donne les renseignements suivants sur la production du fer en ce pays.

Les mines de fer de la Russie appartiennent, les unes au gouvernement, les autres à des particuliers.

Les premières, que l'on appelle *Mines de la couronne*, travaillent à peu près exclusivement pour l'État. Leurs produits sont employés pour la fonte des canons et la fabrication des armes et objets d'équipement militaire : on évalue cette spécialité de produits, année moyenne, à 2 millions de pouds (de 32 à 33 millions de kilogrammes).

Les produits des mines des particuliers sont beaucoup plus considérables. De 1840 à 1850, la moyenne annuelle des fontes produites a été de 11,088,000 pouds (181,621,000 kilogr.). Une très-faible partie de ces fontes a été employée à la fabrication d'objets divers ; le reste a donné 7,370,000 pouds (120,231,000 kilogr.) de fer forgé.

Les principales mines de fer de Russie se trouvent dans les gouvernements de l'Oural. Les mines des gouvernements de Perm, d'Orembourg et de Viatka fournissent en effet à elles seules plus des quatre cinquièmes de la production totale de la Russie, tant en fonte qu'en fer forgé.

Voici quelles ont été, par gouvernement, les quantités de fontes produites en Russie en 1850 ,

	pouds.	kil.
Gouvernement de Perm................	7,836,000	128,354,000
d'Orembourg...........	1,712,000	28,043,000
de Kalouga..............	870,000	14,251,000
de Viatka.	860,000	14,037,000
de Nijni-Nowgorod.	766,000	12,547,000
de Tambow..............	189,000	3,096,000
Autres..................	533,000	8,779,000
Total.......	12,766,000	209,107,000

Depuis une quinzaine d'années, la production de la Russie, tant en fonte qu'en fer forgé, a beaucoup augmenté.

Les exploitations particulières surtout ont pris un grand accroissement. Ainsi, la production en fonte des mines appartenant à des particuliers, qui n'avait été que de 145,356,000 kilogrammes en 1832, a atteint, en 1849, 189,287,000 kilogrammes. C'est une augmentation de 30 p. 0/0.

Si l'on prend pour terme de comparaison, au lieu de deux années isolées, les 12 dernières années de 1839 à 1850, et qu'on les divise en deux séries de six années chacune, on obtient, d'après les documents officiels, pour le chiffre moyen de la production annuelle :

1o 1839-1844.

Fonte..............	10,481,000	pouds	171,679,000 kil.
Fer forgé..........	6,926,000	»	113,448,000

2o 1845-1850.

Fonte................	11,682,000	pouds	191,351,000 kil.
Fer forgé..	7,710,000	»	126,290,000

Ces chiffres comparatifs font ressortir une augmentation de 11 p. 0/0 dans la seconde période.

Ce progrès, si grand qu'il soit, est cependant loin d'être en rapport avec l'accroissement de la consommation. Aussi, tandis que la production augmente en Russie et qu'on voit l'importation du fer de Finlande et de Pologne s'élever, en 12 ans, de 2,457,000 kilog. en 1838, à 4,095,000 en 1850, l'exportation du fer russe à l'étranger diminue considérablement.

Une autre preuve de l'insuffisance de la production, c'est l'augmentation du prix des fers dans ces dernières années.

Ainsi, en 1838, le fer en barre coûtait en gros 1 rouble (1) 57 copecks le poud (38 fr. 44 cent. le quintal métrique), et en 1850, 1 rouble 59 copecks le poud (38 fr. 83 cent. le quintal). Numériquement, l'augmentation est peu considérable, mais elle le paraîtra en réalité si l'on considère que, sur les autres marchés d'Europe, le prix du fer a, de 1838 à 1850, notablement baissé.

D'après les dernières cotes de la foire de Nijni-Nowgo-

(1) Le rouble évalué à 4 fr.

rod, les prix des *fers assortis* auraient encore augmenté, bien que sur ce marché, où il se débite annuellement de 50 à 60 millions de kilogrammes de fer de l'Oural, le prix du fer en barre dépasse rarement 1 rouble argent le poud, soit 24 fr. 42 cent. le quintal métrique.

Mais il faut ajouter que, dans beaucoup de gouvernements, le fer en barre, renchéri par la difficulté des transports, vaut souvent 2 roubles argent le poud (48 fr. 84 cent. le quintal métrique), si ce n'est plus.

En résumé, l'exploitation du fer en Russie, bien qu'elle soit importante et en progrès, est encore minime, eu égard à la population d'un empire qui compte 70 millions d'habitants. Dans ces contrées, il n'est pas rare de parcourir des distances considérables sans trouver de chevaux ferrés, et les roues des voitures de transport et des charrettes ne le sont pas davantage.

Malheureusement l'augmentation de la production sera presque impossible tant que les usines russes emploieront exclusivement le bois comme combustible. Le bois, dans plusieurs districts, est d'un prix fort élevé, attendu qu'il faut souvent aller le chercher à 100 verstes (plus de 106 kilomètres) des usines.

Pour remédier à cet état de choses, le gouvernement russe a commencé à brûler dans les hauts-fourneaux l'anthracite du pays du Don. Mais la distance qui sépare les mines de l'Oural de ces gisements d'anthracite sera toujours un obstacle grave à ce qu'on y emploie ce combustible. Ce n'en serait pas moins un progrès énorme si l'on pouvait en généraliser l'usage dans les gouvernements de la Nouvelle-Russie.

Quant aux mines de l'Oural, le combustible végétal ne leur manque pas encore, et les qualités spéciales de leurs produits leur assurent pour longtemps un facile débouché. Ce n'est même qu'à ses qualités particulières qu'est due l'exportation des fers russes tant en Angleterre qu'en France, exportation qui diminue du reste progressivement, tandis que l'importation en Russie des fers et des aciers étrangers, ainsi que des machines, augmente d'année en année. Il en a été importé pour les valeurs suivantes aux deux époques indiquées ci-après :

	1846	1849
Acier...............	89,000 roubles.	112,000 roubles
Fil de fer...........	62,000	114,000
Machines...........	291,000	1,879,000

Chemins de fer.

La *Gazette d'Augsbourg* donnait, dans son numéro du 22 novembre 1852, les renseignements ci-après sur *l'état actuel des chemins de fer de cet empire, et sur l'établissement projeté d'une nouvelle ligne de Riga à Dunabourg.*

Le plus ancien des railsways de la Russie est le petit chemin de fer qui conduit de Saint-Pétersbourg aux deux châteaux de plaisance de Zarskojé-Sélo et de Paulowsk. Il est ouvert depuis le 20 octobre 1837, mais n'a qu'une étendue de 25 verstes (27 kilomètres). C'est l'œuvre d'une compagnie particulière fondée par actions, et l'entreprise a si bien prospéré, que ces actions, primitivement émises au cours de 57 r. 14 cop., ont aujourd'hui atteint celui de 80 roub. L'intérêt principal de cette entreprise réside en ce qu'elle a donné, en quelque sorte, l'impulsion à l'établissement du grand chemin de fer impérial entre Saint-Pétersbourg et Moscou. Cette voie, qui a été complétement livrée à la circulation le 1er novembre 1851, a une longueur de 607 verstes (648 kilomètres). Le trajet entre les deux capitales s'effectue généralement en vingt-deux heures.

Cette grande ligne était à peine terminée, que l'empereur décréta la construction du second grand chemin de fer de l'État, celui de Saint-Pétersbourg à Varsovie, dont les travaux, confiés à la direction du général du génie d Gerstfeld, sont aujourd'hui très-activement poussés.

Cette autre voie, non moins importante que la première, aura une longueur de 1,010 verstes (1,078 kil.) jusqu'à Varsovie, touchera aux villes de Luga, de Pleskow, de Dunabourg, de Vilna, de Grodno et de Bialystok, et traversera cinq cours d'eau, la Luga, la Vélèkaja, la Duna, la Vilja et la Narowa.

Il manquait à cette ligne une communication avec la mer, qui facilitât le transport des produits de l'intérieur vers les places d'exportation, transport que l'on peut estimer à près de 10 millions de pouds (163,800 tonneaux) de marchandises par année. Afin de satisfaire à ce besoin, le

commerce de Riga vient de faire étudier le tracé et de soumettre à l'approbation du gouvernement le projet de construction d'un chemin de fer de Riga à Dunabourg, par la rive droite ou livonienne de la Duna. Le parcours de cette ligne sera de 208 verstes (222 kil.) ; on y ménagerait des facilités de communication, par la Duna, avec les villes de Friedriechstadt et de Jacobstadt, sur la rive courlandaise de ce fleuve. (*Annales du Commerce extérieur.*)

Dans l'*Annuaire* pour 1853, p. 379 et suivantes, nous avons publié des notices détaillées sur le commerce extérieur en 1849 et 1850, sur les établissements de crédit ; — sur la fabrication, l'exportation et l'importation des monnaies d'or ou d'argent.

Voir aussi dans l'*Annuaire* pour 1852, p. 270 et suivantes, les notes statistiques sur l'étendue du sol cultivable, le mouvement de la population en 1840 et 1848, la population des grandes villes, l'étendue et la population des provinces, l'extraction de l'or de 1823 à 1841 et l'instruction publique.

SAXE ROYALE.

Superficie : 1,494,185 hectares. — Population : 1,987,832 habitants en 1852. — Capitale : Dresde, 104,500 habitants, y compris la garnison. — Gouvernement : monarchie constitutionnelle.

Budget.

Voyez dans l'*Annuaire* pour 1833 (p. 386), 1° le Búdget pour chacune des trois années de l'époque financière de 1852 à 1854, tel qu'il a été adopté par la diète de 1851 1852.

2° L'état de la dette en 1852.

SUÈDE ET NORWÉGE.

Suède. — Superficie : 432,000 kilomètres carrés. — Population à la fin de 1849 : 3,438,805 habitants. — Capitale : Stockholm, 93,070 habitants en 1851.

Norwége. — Superficie : 306,405 kilomètres carrés. —

Population : 1,328,471 habitants au 31 décembre 1845. — Capitale : Christiania, 20,850 habitants en 1843.

Le gouvernement des deux pays est monarchique représentatif.

Budget de la Suède.

Budget de 1851 — 1853.

RECETTES.

		Écus spécies (1).
Revenus ordinaires..................		4,639,360
Revenus extraordinaires :		
Douanes..........................	4,530,000	
Postes...........................	600,000	
Timbre...........................	684,800	
Eau-de-vie.......................	650,000	
Accises et services..............	182,000	
Comptoir des arrérages...........	1,483,880	7,830,680
	Total.	12,470,040

DÉPENSES.

	R. b. th.		R. b. th.
Liste civile...............	1780,840	Intérieur....	888,460
Justice....................	1,160,250	Finances....	1,756,620
Affaires étrangères.......	225,650	Culte et instr. publique..	1,194,980
Guerre....................	4,261,330		
Marine....................	1,551,950	Pensions.....	650,260
		Total.	12,470,040

Crédits extraordinaires, accordés soit pour une fois, soit pour être répartis sur les budgets annuels de 1851-1853.

	R. b. th.		R. b. th.
Liste civile.........	161,500	Intérieur..........	1,142,200
Justice.............	300,000	Finances..........	38,342
Guerre..............	828,438	Culte et instr. publ.	325,500
Marine..............	600,000	Pensions..........	70,000
		Total.	3,465,980

Ces crédits sont fournis au gouvernement par le comptoir des arrérages, autorisé, par les Etats du royaume, à y employer les excédants des revenus prélevés par ce comptoir, et les bénéfices de la banque nationale.

Non-seulement la plus grande partie des troupes de terre mais encore un grand nombre de fonctionnaires civils reçoivent leurs appointements de certaines terres domaniales dont le produit ne fait point partie du budget.

(1) L'écu spécies = 5 fr. 63 c.

Budget de la Norwége.

Voir l'*Annuaire* pour 1853 (p. 387).

Commerce extérieur de la Suède 1851.

Le mouvement général du commerce suédois a donné, en 1851, une valeur totale, numéraire compris, d'un peu plus de 55 millions de rixdales de banque (1), soit près de 117 millions de fr. Voici comment s'est composé cet ensemble:

L'importation a dépassé celle de toutes les années précédentes. La valeur s'en est élevée à 27,500,000 rixdales, non compris l'or et l'argent en espèces et en lingots. Jusqu'ici l'importation la plus considérable, celle de 1849, n'avait atteint, pour les marchandises proprement dites, que 23,518,000 rixdales, chiffre qui était tombé, en 1850, à 23,984,000. — L'exportation de 1851 a également dépassé celle des années antérieures, excepté 1847, où les grandes quantités de céréales fournies à l'étranger avaient élevé la somme des marchandises exportées à 29,588,000 rixdales.

Si l'on ajoute aux marchandises les métaux précieux, on trouve que c'est le commerce de 1847 qui a eu le plus de développement: il présente, à l'entrée, 28,040,000 rixdales, dont 7,606,000 d'or et d'argent et, à la sortie, 30,920,000 rixdales, dont 332,000 d'or et d'argent, soit un total de 58,960,000 rixdales. L'année 1851 vient immédiatement après, avec une importation de 28,048,000 rixdales, dont 548,000 d'or et d'argent, et une exportation de 26,958,000 rixdales, dont 104,000 de valeurs métalliques, soit ensemble, comme on l'a dit plus haut, 55,006,000 rixdales. En 1850, la valeur totale des importations et des exportations réunies n'avait été que de 48,492,000 rixdales y compris 462,000 en métaux précieux. L'année 1851 peut donc être considérée comme ayant été particulièrement favorable au commerce suédois.

Si l'on compare l'importation, en 1851, à ce qu'elle était il y a 20 ans, on trouve que la Suède achète actuellement à l'étranger, en marchandises, plus du double de la valeur

(1) La rixdale de banque = 2 fr. 12 cent.

constatée pour les années 1831, 32 et 33. Parmi les objets dont l'introduction a surtout augmenté, il faut citer : le sucre brut, dont il est entré, en 1851, 25,090,871 livres contre 10,202,443 livres en 1831, fait d'autant plus à noter que l'exportation du sucre raffiné est tombée, en 1851, à 145,784 livres, au lieu de 1,412,761 livres en 1846; le café dont il a été importé, en 1851, 9,613,934 livres contre 3,268,681 en 1831 ; le coton, 7,989,428 livres en 1851 contre 794,434.

On doit encore signaler l'accroissement de l'importation sur les eaux-de-vie (54,583 cannes (1) en 1851 contre 46,755 en 1850) et rhum; machines et mécaniques, sel, houille, thé, laine, vin (à l'exception du Champagne, du Madère et du Malaga), etc., etc. Quant aux céréales, il est entré, en 1851, 354,819 tonnes, il en est sorti 224,263.

L'exportation a principalement augmenté sur l'article bois : il est sorti, en 1851, 815,533 douzaines de planches contre 238,240 en 1831. L'exportation du fer en barres s'est élevée à 580,541 skeppunds (2), chiffre qui n'a été dépassé qu'en 1847 où il en était sorti 604,501. C'est à la nouvelle législation commerciale de l'Angleterre qu'on doit attribuer l'accroissement de ces exportations.

Le commerce de la Suède avec la Grande-Bretagne représente, en 1851, importations et exportations réunies, 14,543,000 rixdales; c'est plus du quart de tout le commerce extérieur de la Suède.

La navigation des ports suédois a naturellement suivi le mouvement ascensionnel du commerce ; elle a été plus considérable, en 1851, que dans aucune des années antérieures. Il est arrivé 6,882 navires jaugeant 318,337 lasts; il en est sorti 6,727 mesurant 325,937 lasts. Le pavillon étranger et le pavillon norwégien en particulier ont eu, proportionnellement, une part plus grande que celui de la Suède dans cet accroissement.

Effectif de la marine marchande de la Suède en 1850.

D'après les comptes rendus officiels des divers centres

(1) La canne ou *kanna* = 2 lit. 617.
(2) Le skeppund = 170 kilogr.

commerciaux du royaume, la flotte marchande de Suède comprenait, à la fin de 1850, 2,744 grands navires jaugeant ensemble 112,983 lasts, soit 282,457 tonneaux. De ce nombre (2,744), 1,042 navires, jaugeant 73,552 lasts, appartiennent aux villes de commerce de première classe; 292, jaugeant 8,243 lasts, aux villes secondaires et aux bourgs; 1,410, jaugeant 31,188 lasts, aux campagnes.

Parmi les navires construits en Suède, il en a été vendu à l'étranger 6 jaugeant 758 lasts; 41, jaugeant 2,774 lasts, ont péri ou ont été complétement détruits. Pour le mouvement du commerce avec l'étranger, ont été employés : 787 navires, du port de 68,713 lasts, appartenant aux villes de commerce de première classe; 54, jaugeant 2,160 lasts, aux villes secondaires et aux bourgs; enfin, 252, mesurant 8,924 lasts, appartenant aux campagnes.

D'après d'autres renseignements, la marine marchande suédoise aurait, en outre, à l'époque susdite, présenté un effectif de 49 navires à vapeur d'une force totale de 2,500 chevaux. Les trois plus grands de ces bâtiments sont de 120 chevaux chacun, l'un en bois et les deux autres en fer.

Marine marchande de la Norwége à la fin de 1850.

	Navires.	Tonneaux.	Hommes équipage.
Au-dessous de 28 tonneaux.....	816	13,282	1,766
De 28 à 71 id........	1,301	59,292	4,286
De 71 à 177 id........	617	66,671	3,475
De 177 à 354 id........	489	128,379	3,975
De 354 et au-delà..............	473	235,677	5,535
Total......	3,696	503,301	19,037

SUISSE.

Superficie : 40,370 kilomètres carrés. Population de tous les cantons en mars 1850 : 2,392,740 (1) habitants. — Gouvernement : république fédérative.

Situation financière de la Confédération.

On trouve, dans un rapport émanant d'une commission

(1) Ce chiffre diffère un peu de celui que nous avons donné jusqu'ici; il est tiré de la nouvelle statistique de la Suisse de M. Etienne Franscini, conseiller de la Confédération; Berne, 1851.

du conseil national helvétique, les détails suivants sur la situation financière de la Confédération :

Sous le régime établi par le pacte de 1815, les recettes ordinaires de la Confédération consistaient dans les intérêts des fonds de guerre et dans le produit des droits d'entrée perçus aux frontières. A la fin de cette période, la première de ces sommes s'élevait à 113,000 livres (ancienne monnaie), la seconde à 273,000 livres ; soit un total de 386,000 livres, auquel s'ajoutaient les contingents en argent prélevés sur les cantons pour faire face aux frais de chancellerie et aux traitements des agents diplomatiques. Cette dernière branche de revenu fut supprimée en 1842.

Les dépenses des dernières années du même intervalle se trouvaient ainsi réparties :

Comptes de la caisse centrale (dépenses civiles).	65.000 livres.
Comptes militaires...........................	258,000
Total.................	323,000 livres.

Le résultat de la gestion de l'administration fédérale sous le pacte de 1815 fut l'accroissement du fonds de guerre de plus de 2 millions, l'acquisition d'un matériel de guerre pour environ un demi-million, l'augmentation des arsenaux cantonaux et un progrès signalé dans l'organisation et l'instruction de l'armée fédérale. Le défaut de toute centralisation dans le domaine politique et matériel entrava en revanche tout autre développement et amena en définitive la crise qui se termina par la réforme fédérale de 1848. Une des pensées dirigeantes de cette réforme fut de faire disparaître toutes les barrières qui gênaient la circulation dans l'intérieur de la Suisse, ce qui conduisit à la centralisation des péages et des postes, à la restriction des droits de consommation et à l'établissement d'un système uniforme de monnaies, de poids et de mesures.

Cette centralisation matérielle reposait sur un double principe : restreindre aussi peu que possible les recettes précédentes des cantons ; rendre la Confédération autant que possible indépendante des contingents en argent des cantons. Le rachat des péages et des postes triompha de la première difficulté; pour aller au-devant de la seconde, l'art. 39 de la nouvelle constitution porta que les dépenses

de la Confédération seraient couvertes par les ressources ci-après, dont voici l'évaluation pour l'exercice 1854. Les chiffres sont exprimés en nouvelle monnaie, c'est-à-dire en francs, unité équivalant à 0,70 de la livre ancienne :

Intérêts des capitaux fédéraux..................	82,000 fr.
Produit des péages fédéraux perçus à la frontière.	2,750,000
Produit des postes..............................	
Produit des poudres.............................	60,000
Recettes de chancellerie, bonifications et objets divers..	30,000
Total................	2,922,000

Le produit des péages s'est accru d'année en année, et notamment de 700,000 fr. en 1852, résultat que l'on peut attribuer tant à la révision du tarif, mis en vigueur au 1er janvier 1852, qu'à l'augmentation du commerce, dont la prospérité sera favorisée encore à l'avenir par la construction des chemins de fer et les modifications du régime douanier des Etats voisins. Les postes, dont le produit est absorbé par les indemnités des cantons, et qui sont grevées d'ailleurs du déficit provenant de l'administration des télégraphes, ne figurent jusqu'à présent que pour mémoire dans l'état des recettes fédérales.

Les dépenses fédérales ont dû nécessairement devenir plus fortes sous la nouvelle constitution, qui a transféré aux autorités centrales plusieurs des attributions législatives et administratives des cantons. Dans le budget de 1854, on les récapitule ainsi :

Administration générale (frais civils)...........	500,000 fr.
Administration militaire.........................	1,320,000
Total............	1,820,000

En rapprochant ces prévisions de celles concernant les recettes, on voit que l'exercice 1854 se solderait, en somme ronde, par un excédant disponible de 1,100,000 fr., que la commission a proposé d'affecter à diverses améliorations, telles que la création d'une université fédérale et d'une école polytechnique, des subventions aux travaux publics, l'extension de la centralisation dans les affaires militaires, l'augmentation du fonds de guerre et la centralisation de la justice pénale.

TOSCANE.

Superficie : 28,000 kilomètres carrés. — Population : 1,778,021 habitants en 1852.—Capitale : Florence ; 110,714 habitants. — Gouvernement : monarchie absolue, dont le souverain porte le titre de grand-duc.

Budget.

En décembre 1852 les dépenses pour l'année 1853 ont été évaluées à :

Ministère de l'intérieur	2,780,000 lires.
— de la justice	3,494,600
— de la guerre	7,000,000
— des affaires étrangères	267,400
— de l'instruction publique	866,500
— du culte	789,200
— des finances, du commerce et des travaux publics	21,111,100
Non compris les frais d'occupation par l'armée autrichienne	36,308,800 lires.
Recettes	36,376,400 lires.

La lire (livre) vaut 84 centimes.

Voir dans l'*Annuaire* pour 1852 (p. 382), le budget détaillé et effectif de ce pays pour les années 1848, 1849, 1850.

TURQUIE.

Superficie de la Turquie d'Europe : 1,500,000 kilomètres carrés. — Population : 15,500,000, d'après le recensement de 1844. La population d'Asie a été relevée à la même époque à 16,050,000 habitants ; celle d'Égypte à 2 millions ; celle de Tripoli, Fez et Tunis à 1,800,000.—Gouvernement : monarchie absolue et théocratique.

Voir dans l'*Annuaire*, pour 1851, une note sur les finances de la Turquie, un budget détaillé et le dénombrement de la population selon la nationalité et la religion.

Voir dans celui pour 1852, p 382, le mouvement du commerce extérieur en 1846.

Il n'a pas été publié d'autres documents économiques ou commerciaux sur ce pays.

VÉNÉZUÉLA.

Superficie : 1,114,481 kilomètres carrés géographiques. — Population : 1,356,000 habitants en 1851. — — Capitale : Caracas, 23,000 habitants en 1830 et 50,000 habitants en 1810. — Gouvernement : républicain, démocratique.

Division de la population en 1844.

Le recensement de 1844 portait la population à 1,052,000 habitants dont :

Blancs (Hispano-Américains et étrangers)	298,000
De race mixte (issus en différents degrés de blancs ou de nègres avec des femmes de couleur)	480,000
Esclaves (nègres. Les enfants nés d'esclaves sont libres dès leur naissance ; en vertu de la loi de 1830 le trafic d'esclaves est défendu)	48,000
Indiens qui ont adopté la langue et les mœurs du pays (Indios reducidos)	160,000
Indiens (Indios catequisados qui sont restés fidèles à leurs mœurs et ont conservé leur langue natale)	14,000
Indiens libres	52,000

Commerce extérieur en 1850 et en 1851 au 30 juin.

Le commerce général du Vénézuéla a été en 1851 :

Importation	22,366,922 fr.
Exportation	25,299,682

C'est 7 millions environ de plus que pour l'exercice 1850. Ce mouvement a produit au trésor, en droits d'importation (y compris le droit additionnel de 10 0/0), la somme de 8,137,866 fr.

La valeur totale de l'exportation se divise ainsi, quant aux pavillons :

Par bâtiments nationaux	2,377,426 fr.
— étrangers	22,710,015
	25,087,441
On n'a pas la même décomposition pour les opérations effectuées par les douanes de Cumana, Colombia, Adicora, Soledad et Sazarida, lesquelles donnent un total de	212,241
Total général	25,299,682

La majeure partie de l'exportation se compose de café, cacao, cuirs et indigo.

		1850-1851
Café	Livres espagnoles (1)	37,965,081
Cacao	—	8,159,965
Cuirs	Pièces.	1,150,055
Indigo	Livres espagnoles.	247,593

WURTEMBERG.

Superficie : 19,406 kilomètres carrés. — Population en décembre 1852, 1,733,203. — Capitale : Stuttgardt, 38,727 habitants en 1846. — Gouvernement : monarchie constitutionnelle.

Voir dans l'*Annuaire* pour 1853 (p. 390), le budget détaillé de ce royaume pour les trois années de l'époque financière, de juillet 1852 à juillet 1855.

ZOLLVEREIN.

Revenus du Zollverein.

Dans l'*Annuaire* pour 1853, p. 391, un tableau indiquant la surface et la population des États allemands unis en Zollverein, ainsi que le produit de la douane en 1850 et 1851, nous complétons ces renseignements par des détails publiés dans les *Annales du commerce extérieur* (2) (1853, n° 746).

Le produit des douanes est le seul élément officiel de comparaison qui permettre d'apprécier jusqu'à un certain point, quant à la valeur des échanges, les vicissitudes du mouvement commercial de l'Association douanière allemande. Ce produit s'élève à une moyenne annuelle de 80 millions de francs, dont plus de moitié au profit de la Prusse et un cinquième environ au profit de la Bavière.

Le montant des recettes, à partir de 1848, a été :

	1848. thalers.	1849. thalers.	1850. thalers.
Droits d'entrée	22,013,013	22,810,087	22,114,497
Id. de sortie	366,864	368,349	297,162
Id. de transit	316,422	471,245	537,150
Totaux	22,696,299	23,649,681	23,948,809
Soit en francs	85,111,000	88,686,000	86,058,000

(1) La livre espagnole = 460 grammes.

(2) Quelques-uns des chiffres suivants diffèrent un peu de ceux que nous avons déjà publiés ; sans que nous puissions en expliquer la cause.

En 1851, les recettes se sont de nouveau accrues d'une manière sensible. Le produit de l'importation seule est remonté cette année à 23,341,540 thalers, soit 87,530,000 fr.

Les articles qui contribuent le plus largement à former ce revenu se rangeaient, en 1851, dans l'ordre suivant :

	Produit des droits
Café et cacao.................thalers (1).	5,964,611
Sucre et mélasse........................	3,935,402 (2)
Tabac..................................	2,217,090
Vins...................................	1,633,628
Cotons filés...........................	1,483,610
Fers...................................	1,370,316
Lainages...............................	823,670
Fruits du Sud..........................	658,573
Soies et soieries......................	496,691
Riz....................................	483,626
Drogueries et teintures................	415,020
Cotonnades.............................	407,550

La recette des douanes à l'importation, en 1851, est à répartir, au prorata de la population, entre les différents pays composant l'Union douanière, dans les proportions suivantes :

Prusse.................................	56.07 p. 0/0
Bavière................................	15.23 —
Saxe...................................	6.37 —
Wurtemberg.............................	6.07 —
Bade...................................	4.58 —
Hesse-Electorale.......................	2.46 —
Grand-duché de Hesse...................	2.90 —
Thuringe...............................	3.42 —
Brunswick..............................	».83 —
Nassau.................................	1.43 —
Luxembourg.............................	».64 —

Quant à Francfort, cette ville reçoit, par suite d'une convention spéciale, 805,909 thalers sur l'ensemble des recettes.

Renouvellement du Zollverein.

Le renouvellement prochain du Zollverein parait aujourd'hui assuré par suite de la conclusion du traité de commerce entre la Prusse et l'Autriche, signé à Berlin le

(1) Le thaler = 3 fr. 75 c.

(2) Les droits perçus à l'intérieur sur le sucre de betterave, pendant l'exercice 1851-52, ont ajouté 1,828,990 thalers à cette somme.

19 février 1853. En exécution des conventions arrêtées antérieurement déjà avec les États membres du Steuerverein ou de l'Union douanière hanovrienne (Hanovre, Oldenbourg et parties du duché de Brunswick ainsi que de la principauté de Lippe), l'accession de ces territoires va incessamment procurer au Zollverein un accroissement considérable.

Indépendamment de l'Autriche et de la petite principauté de Lichtenstein unie par une convention douanière à cet empire, il ne reste plus maintenant en dehors de la grande Association germanique que les deux duchés de Mecklembourg, les Villes Anséatiques, et les duchés de Holstein et de Lauenbourg, parties intégrantes de la monarchie danoise.

Population des États de l'union douanière allemande.

ÉTATS.	En 1849.	En 1852.
Prusse	16 397,448	16,933,420
Bavière	4,520,751	4,559,450
Wurtemberg	1,744,595	1,733,263
Saxe (royale)	1,894,431	1,987,832
Bade (grand-duché)	1,362,774	1,356,943
Hesse (grand-duché)	852,524	854,314
Saxe-Weimar-Eisenach (gr.-duché)	261,087	262,524
Hesse-Electorale	759,751	755,228
Nassau (duché)	425,686	429,060
Saxe-Meiningen (duché)	163,100	166,364
Saxe-Altembourg (duché)	131,629	132,849
Saxe Cobourg-Gotha (duché)	149,753	150,451
Luxembourg (grand-duché)	189,783	192,632
Brunswick (duché)	268,943	267,177
Reuss-Greitz (principauté)	36,274	34,896
Reuss Schleitz (principauté)	77.963	79.824
Reuss-Ebersdorf (principauté)	114.237	114.720
Waldeck (principauté)	58,219	59,697
Lippe-Detmold (principauté)	104.698	109,620
Hesse-Hombourg (landgraviat)	24,2[illegible]3	24,921
Francfort-sur-Mein (ville libre)	69,354	73,150

L'augmentation ou la décroissance de la population, telle qu'elle ressort de ce tableau, paraît tenir au plus ou moins de difficultés que les divers États élèvent contre le mouvement d'émigration ; Francfort a la plus forte augmentation ; pour y obtenir le droit de citoyen, il faut justifier, d'après la loi de 1816, d'une fortune de 5,000 florins.

QUATRIÈME PARTIE.

VARIÉTÉS.

SITUATION DES CHEMINS DE FER EN FRANCE à la fin de 1853.

CONCESSIONS. — ÉTUDES. — EXÉCUTION. — SURVEILLANCE.

Rapport officiel de M. le Ministre des Travaux publics.

Concessions.

Avant d'énumérer les concessions approuvées par Votre Majesté dans le cours de 1853, je lui demande la permission d'exposer les vues générales qui ont dirigé l'administration dans la préparation de ces matières délicates.

Tous ses soins ont tendu à concilier dans une équitable mesure trois intérêts qui paraissent souvent se contredire, l'intérêt de l'Etat, celui des compagnies, celui du public.

N'imposer au trésor que les sacrifices rigoureusement indispensables, ne laisser aux compagnies que les charges qu'elles peuvent raisonnablement supporter, éviter avec une égale vigilance les fractionnements excessifs qui les rendraient impuissantes, et les agglomérations exagérées qui mettraient le public à leur discrétion ; entre les localités rivales, préférer les directions qui favorisent le plus les intérêts généraux du commerce et de l'industrie ; comme le plus sûr moyen de tout compromettre serait de trop entreprendre à la fois, maintenir l'équilibre entre les dépenses et les ressources réelles du pays, en résistant avec fermeté aux impatiences même les plus légitimes, comme aux entraînements irréfléchis de la spéculation.

Tel est, Sire, le programme auquel j'avais à me conformer, bien que l'ardeur des intérêts rivaux en rende quelquefois l'exécution difficile.

Les actes dont je vais faire l'analyse montreront à Votre Majesté comment il a pu être suivi.

Au commencement de l'année 1853, au moment où des demandes, s'élevant à plusieurs milliards, encombraient mes bureaux, Votre Majesté, prenant en considération l'état du crédit et la somme des engagements contractés,

prescrivit un ajournement devenu indispensable. Cette sage mesure donna aux valeurs émises le temps de se classer, et quelques mois plus tard des valeurs nouvelles purent être créées sans inconvénient. A partir de ce moment, les concessions se succédèrent avec rapidité et furent faites à des conditions de plus en plus avantageuses.

L'ensemble des lignes définitivement confiées à l'industrie privée du 1er janvier au 31 décembre 1853 présente un développement de 2,134 kilomètres, savoir :

Chemin de Bordeaux à Bayonne		265 k.
— de Narbonne à Perpignan		
— de Clermont à Lempdes	59	
— de Montauban au Lot	155	288
— de Coutras à Périgueux	74	
— de Lyon à la frontière suisse		215
— de Saint-Rambert à Grenoble		98
— de Bourg-la-Reine à Orsay		15
— de Reims à Charleville et Sedan	104	139
— de Creil à Beauvais	35	
— de Saint-Denis à Creil		39
— de Paris à Mulhouse	413	
— de Nancy à Gray	220	657
— de Paris à Vincennes et Saint-Maur	24	
— de Besançon à Belfort		90
— de Laroche à Auxerre		20
— de Tours au Mans		94
— de Nantes à Saint-Nazaire		60
— Reconstruction des chemins de Rhône et Loire		154
Total		2,134

Au point de vue des intérêts généraux du commerce et de l'industrie, l'importance de ces chemins de fer est incontestable.

Les chemins de Bordeaux à Bayonne, de Narbonne à Perpignan, de Lyon à Genève, de Saint-Lambert à Grenoble, celui des Ardennes, celui de Paris à Mulhouse, ne sont pas seulement destinés à servir les contrées qu'ils traversent. En ouvrant de nouveaux débouchés sur l'Espagne, la Suisse, l'Italie, l'Allemagne et la Belgique, ils font faire un très-grand pas à notre réseau international, le complètent pour ainsi dire, et doivent puissamment concourir au développement de nos relations.

Le chemin de Tours au Mans vient combler une lacune regrettable qui interceptait le grand courant établi entre la Seine et la Gironde ;

Celui de Saint-Nazaire termine la ligne de Paris à l'Océan ;

La reconstruction des chemins de Rhône et Loire, dangereux et impraticables en grande partie, est un bienfait vivement apprécié.

Les chemins de Montauban au Lot, de Clermont à Lempdes, de Coutras à Périgueux, formant les premières sections du Grand-Central, traversent des contrées très-riches en matières premières, et qui possèdent des établissements métallurgiques nombreux. Le décret qui les consacre a été accueilli par les populations du centre et du midi avec les témoignages de la plus profonde reconnaissance, comme étant le signal d'une ère de réparation attendue depuis si longtemps.

Le chemin de Dijon à Besançon, poussé jusqu'à Belfort, avec faculté de circulation jusqu'à Mulhouse, n'aura pas seulement pour résultat d'achever la ligne de la Méditerranée au Rhin, classée parmi les plus importantes de l'Empire ; elle formera, en outre, comme prolongement du chemin de Paris à Dijon, une seconde ligne de Paris à Mulhouse, qui, par sa concurrence, rendra sans danger la concentration du réseau de l'est dans les mains de la compagnie de Strasbourg.

Le côté financier de ces concessions marque un progrès véritablement inespéré. A aucune époque, grâce à la confiance inspirée par le Gouvernement de Votre Majesté et au développement de la prospérité générale, les sacrifices de l'Etat n'avaient été réduits à d'aussi faibles proportions.

La plupart des lignes doivent être exécutées aux périls et risques des compagnies, sans subvention et sans garantie d'intérêts; telles sont celles de Montauban au Lot, de Clermont-Ferrand à Lempdes, de Coutras à Périgueux, de Reims à Charleville et Sedan, de Creil à Beauvais, de Saint-Denis à Creil, de Paris à Mulhouse, de Paris à Vincennes et Saint-Maur, de Nancy à Gray, de Besançon à Belfort, de Laroche à Auxerre, de Tours à Nantes et de Nantes à

Saint-Nazaire. Bien plus : en devenant concessionnaire des lignes de Paris à Mulhouse et de Nancy à Gray, la compagnie de Strasbourg a pris l'engagement de rembourser à l'Etat une somme de 12,600,000 fr. due par la compagnie de Strasbourg à Bâle, une somme de 3 millions due par la compagnie de Montereau à Troyes, et d'exonérer le trésor de la garantie d'intérêt antérieurement promise aux lignes de Saint-Dizier à Gray et de Strasbourg à Wissembourg.

Moyennant une simple garantie d'intérêt purement nominale, la compagnie chargée de la reconstruction des chemins de Rhône et Loire doit rembourser à l'Etat une créance fort compromise de 4 millions.

Les seules concessions qui, en raison de circonstances particulières relatives soit à la faiblesse présumée des produits, soit aux difficultés d'exécution, ont imposé un sacrifice au trésor, sont celles des chemins de Bayonne, de Perpignan, d'Orsay, de Genève et de Grenoble. L'ensemble des subventions accordées à ces chemins s'élève à 39,300,000 fr. Telle est la seule charge résultant pour l'Etat de toutes les opérations nouvelles appartenant à l'exercice 1853 ; encore serait-il juste d'en défalquer les 19,600,000 fr. montant des créances plus ou moins incertaines dont le remboursement a été garanti à l'Etat par les nouvelles compagnies.

Un simple rapprochement montrera combien cette situation est favorable.

Tous les chemins de fer qui ont été concédés par le précédent gouvernement jusqu'à la révolution de février ont coûté à l'Etat, en moyenne, déduction faite des sommes remboursées par les compagnies, 102,482 fr. par kilomètre.

Les chemins concédés depuis la révolution de février jusqu'au 2 décembre ont coûté à l'Etat, en moyenne, 198,910 fr. par kilomètre.

Les chemins concédés depuis le 2 décembre 1851 jusqu'au 31 décembre 1852 ont coûté à l'Etat, en moyenne, 102,061 fr. par kilomètre ;

Tandis que les 2,134 kilomètres concédés du 1er janvier au 31 décembre 1853, pour l'exécution desquels l'industrie

privée doit dépenser 460 millions, n'imposent à l'Etat qu'une charge moyenne de 20,909 fr. par kilomètre, c'est-à-dire 81,152 fr. de moins que l'année précédente. Il en résulte pour l'ensemble des dernières concessions, entre l'année 1852, déjà bien en progrès, et l'année 1853, une différence totale au profit de l'Etat de près de 180 millions.

Cette immense amélioration, accomplie en un an, après la proclamation de l'Empire, est le témoignage le plus éclatant de la confiance inspirée au pays par l'empereur, et de l'incroyable développement du crédit public qui en a été l'heureuse conséquence.

L'empressement des capitaux a été tel, que, loin de les exciter, j'ai dû m'appliquer constamment à les contenir pour renfermer dans les limites raisonnables l'émission des affaires nouvelles.

Grâce à cette réserve, commandée par l'expérience du passé, j'ai la confiance que les entreprises de chemins de fer engagées jusqu'à ce moment se poursuivront régulièrement et qu'elles pourraient traverser même des jours difficiles. Voulant, autant que possible, moraliser la spéculation, et lui donner pour base des engagements sérieux, j'ai, suivant les intentions de Votre Majesté, exigé des nouvelles compagnies le versement préalable des deux premiers cinquièmes du montant de chaque action. Cette mesure prévoyante porte aujourd'hui ses fruits. La plupart des compagnies, en raison de ce versement, se trouvent, dès ce moment, en possession de ressources suffisantes pour entreprendre ou continuer leurs travaux et faire face, pendant longtemps, aux engagements qu'elles ont contractés; ainsi pourront se trouver prévenus ces revirements subits, ces défaillances qui, à la moindre crise, ont si souvent compromis les meilleures combinaisons.

Au surplus, ce qui justifie pleinement la confiance du public, c'est que le revenu des chemins de fer en exploitation s'accroît, d'année en année, dans une proportion considérable et qu'il constitue l'un des meilleurs placements qu'on puisse offrir aux capitaux privés. En 1852, il était de 132 millions, en 1853 il s'est élevé à 163 mil-

lions; soit dans une seule année une augmentation de 33 millions. Cette augmentation n'est pas due seulement à l'extension qu'a reçue notre réseau par l'ouverture de sections nouvelles ; elle provient surtout de l'activité croissante du mouvement commercial. Il résulte, en effet, des relevés comparatifs faits par mon administration que le revenu kilométrique, qui, en 1852, était de 35,712 fr., s'est élevé, en 1853, à 41,314 fr. Les produits des chemins de fer augmenteront de plus en plus, l'expérience ne permet plus d'en douter, à mesure que ces moyens merveilleux de communication, agissant de proche en proche, transformeront, par la force des choses, les habitudes des populations les plus sédentaires.

Permettez-moi, Sire, avant de finir sur ce point, de dire à Votre Majesté quelques mots sur les principes qui ont présidé au groupement des chemins de fer et au choix des concessionnaires. Il fallait éviter deux inconvénients également graves, ou une division excessive ou une concentration exagérée des concessions.

Le morcellement pouvait, en créant une concurrence entre des lignes tracées dans la même direction, compromettre le succès des deux entreprises et aboutir à la ruine de l'une d'elles; en multipliant leurs frais généraux, augmenter les prix de transport ; en nécessitant l'établissement de services distincts, compliquer l'exploitation et entraver en définitive la circulation.

Pour obvier à ces dangers, le Gouvernement a autorisé certaines compagnies à réunir à leur ligne celles qui n'en étaient que des prolongements ou embranchements, et constituaient des annexes naturelles et, en quelque sorte, obligées. Par suite du même principe, on a concédé à des compagnies, déjà propriétaires de grandes lignes, les embranchements et prolongements ou chemins nouveaux destinés à desservir les mêmes régions. On a par là évité les rivalités ruineuses; on a simplifié l'exploitation, diminué les frais; on a pu stipuler à la fois des conditions meilleures pour le public et pour le trésor, et utiliser, pour l'extension plus rapide du réseau, la situation des compagnies qui, par leur puissance et leur crédit, devaient plus facilement appeler à elles les capitaux nécessaires.

Mais il fallait ne jamais perdre de vue qu'en définitive les chemins de fer sont établis pour le public, et par suite se tenir en garde contre la concentration dans quelques mains d'un trop grand nombre de moyens de transport, lorsque cette concentration pouvait avoir pour résultat de créer, au profit de certaines compagnies, un monopole redoutable, et tourner au préjudice du commerce et de l'industrie. C'est dans cette pensée que le Gouvernement a dû refuser d'accueillir des propositions tendant à réunir les lignes d'Orléans et du Centre avec celles de Paris à Lyon et de Lyon à la Méditerranée. Il a voulu maintenir entre les deux chemins de fer la concurrence qui existe de temps immémorial entre la route du Bourbonnais et celle de la Bourgogne, pour les communications avec Lyon et la Méditerranée. Il a également refusé d'approuver les arrangements préparés entre la compagnie du chemin de Lyon à Avignon et la batellerie du Rhône, afin que cette dernière continuât d'être le modérateur libre et indépendant de la voie ferrée.

C'est ainsi que le Gouvernement, Sire, en appliquant dans une juste mesure les deux principes de la *concentration* qui assure le succès de l'exploitation et de la *division* qui maintient une utile concurrence, les a fait servir tous deux à l'intérêt général.

Etudes.

Pendant qu'elle assurait ainsi par des concessions l'achèvement prochain du réseau national, l'administration, s'inspirant de la haute pensée d'équité qui anime Votre Majesté, s'est préoccupée des moyens d'étendre le bienfait des chemins de fer aux parties du territoire qui, par les difficultés du sol ou par l'infériorité de la production, paraissaient devoir en être encore longtemps privées.

Dans ce but, une commission spéciale, chargée par mon prédécesseur d'étudier les conditions les plus économiques de construction et d'exploitation, a fait connaître les limites auxquelles on devait s'arrêter pour les pentes, les courbes, le poids des rails, etc. Ces conditions générales étant posées, j'ai fait entreprendre des études pour le tracé d'un système de chemin de fer dans nos départements des

Pyrénées, de la Bretagne et du Centre. Ces études ont été activement poursuivies pendant la campagne de 1853, soit sur les lignes concédées définitivement ou éventuellement à la compagnie du chemin Grand-Central, soit sur des projets de prolongements ou embranchements destinés à rattacher à notre système général des voies ferrées des portions étendues de territoire. Les difficultés du sol et les réclamations des localités ont nécessité l'étude de variantes nombreuses sur les différentes lignes, et, en définitive, les tracés sur lesquels a porté ce travail préliminaire représentent un développement total de 1,553 kilomètres.

Quant au réseau breton, les études entreprises sur les lignes de Rennes à Brest, à Lorient et à Saint-Malô, de Lorient à Quimper, de Nantes à Napoléon-ville et à Lorient, ont porté sur une longueur totale de 2,202 kilomètres, y compris les variantes.

Enfin les études des chemins de fer pyrénéens, qui comprennent les lignes de Toulouse à Bayonne, avec embranchement sur Dax, de Toulouse à Foix, de Tarbes à la Garonne, de Tarbes à Mont-de-Marsan, de Bayonne à la Bidassoa, et la recherche des passages de France en Espagne, ont porté sur 1,500 kilomètres environ : ce qui donne un total de longueurs étudiées en 1853, de 6,254 kilomètres.

L'administration pourra ainsi se prononcer en connaissance de cause, toutes les prétentions ayant été entendues et discutées, sur les tracés qui lui paraîtront répondre le mieux aux intérêts généraux du pays.

Exécution.

Deux grands intérêts commandaient la prompte exécution de nos chemins de fer, ou du moins l'achèvement des lignes principales du réseau. Il fallait, en premier lieu, en faire jouir au plus tôt les populations et faire disparaître entre des localités importantes une inégalité préjudiciable pour celles qui n'étaient pas encore desservies ; il fallait, en second lieu, rendre, sans retard, productifs les capitaux si considérables qui restaient immobilisés jusqu'à la mise en exploitation des lignes auxquelles ils avaient été consacrés

Dans cette pensée, l'Etat s'est efforcé d'obtenir des concessionnaires la réduction des délais qui leur avaient été assignés par leurs cahiers des charges, et je dois, Sire, reconnaître que les compagnies ont mis le plus louable empressement à seconder, en cela, les vues de l'administration et que, grâce à l'activité déployée par elles sur plusieurs lignes, l'époque assignée pour l'ouverture sera devancée.

Ainsi le chemin de Paris à Lyon, qui, aux termes du cahier des charges, ne devait être terminé qu'au 5 janvier 1856, sera, j'ai lieu de l'espérer, livré à la circulation au mois de mai prochain.

La compagnie de Lyon à Avignon ne s'était engagée primitivement à ouvrir sa ligne qu'au 3 janvier 1856; elle s'était depuis obligée à la livrer au mois d'avril 1855 : je puis annoncer aujourd'hui à Votre Majesté que l'ouverture aura lieu entre Avignon et Valence au mois de mai prochain, et pour le surplus de la ligne avant la fin de l'année courante.

Ainsi, deux ans avant l'époque fixée par les cahiers des charges, la ligne entière de Paris à la Méditerranée, qui doit mettre en communication l'Europe occidentale avec deux vastes continents ; la capitale de l'Empire avec nos départements les plus éloignés ; deux grands ports maritimes, et nos possessions algériennes; cette grande voie, la première de toutes dans l'ordre d'importance, qui a été si longtemps tenue en échec par les luttes parlementaires, va être prochainement ouverte à la circulation.

La section de Ternier à Reims, qui ne devait être achevée que dans un délai de six années, le sera en quatre ans, et la ligne de Saint-Quentin à Maubeuge et à Charleroi sera terminée dans le courant de 1854, et ouvrira ainsi une nouvelle voie entre l'Allemagne et la France.

Sur la ligne du centre, les prolongements dont l'exécution, par suite de circonstances imprévues, avait été ralentie, seront incessamment terminés entre Châteauroux et Argenton, entre Moulins et Clermont.

Le chemin de Bordeaux à Bayonne, qui devait être exécuté en quatre années, le sera en dix-huit mois.

Sur la ligne de l'Ouest, le chemin sera livré au public

jusqu'au Mans au mois de mai prochain, et prolongé jusqu'à Laval dans les premiers mois de 1855.

Des chantiers organisés sur les lignes de Caen et Cherbourg, et de Bordeaux à Cette, occupent utilement un grand nombre de bras et sont pour les populations une ressource précieuse pour faire face aux rigueurs de la saison et à la cherté des subsistances.

Sur d'autres points on n'attend pour mettre la main à l'œuvre que la fin des conférences établies avec le génie militaire.

Enfin, Sire, le chemin de ceinture autour de Paris est entièrement terminé et va être ouvert à la circulation. Il serait superflu de faire ressortir ici l'utilité au point de vue du commerce, et au point de vue plus élevé de la défense du territoire, d'une ligne qui permet au wagon chargé à Bordeaux ou au Havre de se rendre à Strasbourg ou à Marseille sans quitter le rail, et sans que la marchandise ait à subir ni camionnage, ni transbordement intermédiaire ; qui permet de concentrer tout le matériel de notre réseau sur la ligne conduisant à celle de nos frontières qui serait menacée, et de transporter en deux jours une armée empruntée à nos garnisons du centre et du midi, avec son artillerie et ses bagages.

En résumé, le Gouvernement, avec l'aide des ingénieurs du corps impérial des ponts-et-chaussées qui ont fait preuve à la fois de tant de savoir et de dévouement, avec le concours si digne d'éloge des compagnies, a rapidement avancé l'achèvement de l'œuvre éminemment nationale dont j'ai l'honneur d'entretenir Votre Majesté.

Surveillance.

Mais là ne se bornaient point le devoir et l'action du Gouvernement. Après avoir dirigé les études, préparé les projets, pourvu à l'exécution des chemins, il avait, dans un intérêt d'ordre et d'humanité, à exercer sur les exploitations un contrôle assidu. Pénétrée de l'importance des obligations que cette double mission de progrès et de préservation lui impose, l'administration, tout en laissant aux compagnies la responsabilité qui leur appartient et la liberté d'action nécessaire pour que cette responsabilité

reste entière; l'administration, dis-je, s'efforce constamment d'assurer par des mesures générales la régularité des transports et la sécurité des personnes.

Aussi, vivement préoccupé des nombreux accidents qui ont signalé la fin de l'année dernière, j'ai réuni, sous ma présidence, une commission chargée de faire une enquête générale sur le service des chemins de fer et de rechercher les moyens de prévenir, autant du moins que le permettra l'état actuel de la science, le retour des malheureux événements que nous avons eus à déplorer. Cette enquête, la plus complète qui ait jamais été faite dans aucun pays, se poursuit activement. Il a été fait appel à toutes les lumières; les compagnies concessionnaires et les agents du contrôle et de la surveillance se sont entendus sur tous les détails de l'exploitation, et l'administration, j'en ai l'espoir, sera bientôt en mesure de prendre des dispositions importantes dans le but de garantir, autant qu'il est en elle, la sûreté des communications.

En résumé, Sire, il résulte des tableaux annexés au présent rapport, que les concessions, œuvre du précédent gouvernement, qui existaient le 24 février 1848, embrassaient une étendue de 3,542 kilom. de chemins de fer. Depuis que les destinées du pays ont été confiées à Votre Majesté, c'est-à-dire dans l'intervalle de quelques années, vous avez ajouté au réseau 5,472 kilomètres, de manière que l'ensemble des chemins concédés forme aujourd'hui un développement de 9,000 kilomètres environ, représentant une dépense totale de plus de 2 milliards et demi.

Cette œuvre gigantesque, à laquelle je remercie Votre Majesté de m'avoir associé, qui doit doter le pays d'une force de production supérieure à toutes les prévisions, marche avec la plus grande rapidité vers son achèvement. Une grande prudence dans l'admission des affaires nouvelles permettra de la terminer sans perturbation.

J'aurai l'honneur, Sire, de compléter ce rapport en rendant compte prochainement à Votre Majesté des services de l'agriculture, du commerce et des ponts-et-chaussées.

Le ministre du commerce, de l'agriculture et des travaux publics,

P. Magne.

L'ALGÉRIE EN 1850.

Ce n'est pas ici le lieu, et il serait inutile d'agiter de nouveau l'éternelle question de la colonisation algérienne : tous les raisonnements ne peuvent rien contre les faits; eux seuls donnent la mesure de ce que le passé a produit et de ce que l'avenir peut permettre d'espérer. Nous nous bornerons donc à rappeler, d'après les documents officiels les plus récents, la situation de nos établissements et des Français en Afrique.

Mouvement de la population européenne depuis 1830.

Notre conquête prenant tous les jours une plus grande extension, on doit s'attendre à des mouvements brusques

Population Européenne.

1831.........	3,200 hab.	1845.........	96,100 hab
1834.........	9,700	1846.........	109,400
1836.........	14,500	1847.........	103,800
1837.........	16,700	1848.........	115,700
1841.........	27,200	1849.........	112,600
1842.........	35,700	1850.........	125,900
1843.........	59,000	1851.........	131,283
1844.........	75,400	1852.........	124,401

Il peut être curieux de se rendre compte des différences de l'augmentation annuelle dans les premières années et dans les dernières. En voici le tableau.

Augmentation annuelle.

De 1831	à 1834	+	1,000 habit.	De 1845	à 1846	+	13,300 habit.
1834	1837	+	2,300	1846	1847	—	5,600
1837	1841	+	2,600	1847	1848	+	11,900
1841	1842	+	8,500	1848	1849	—	3,100
1842	1843	+	13,400	1849	1850	+	13,300
1843	1844	+	16,300	1850	1851	+	5,383
1844	1845	+	20,700	1851	1852	—	6,882

Nous pouvons voir combien les oscillations ont été grandes. Pendant les quatre premières années, la population augmente de 1,000 individus par an; de 1834 à 1837 cette augmentation double; de 1837 à 1841, elle demeure stationnaire; puis tout à coup, de 1841 à 1842, l'augmentation annuelle quadruple.

De 1842 à 1845, l'émigration annuelle prend des propor

tions inconnues jusque là; elle s'élève successivement à 13,460, 16,300 ; elle atteint 20,700; puis, comme épuisée par ce dernier effort, elle s'arrête tout à coup et sans transition commence à décroître. La population continue à baisser en 1848 et 1849, malgré la fondation des colonies agricoles; en 1850 et 1851, elle reprend naturellement, sans l'intervention du gouvernement, sa marche ascendante, mais dans des limites plus restreintes; enfin en 1852 elle diminue encore.

De la population européenne française et étrangère en Algérie.

Nous venons d'étudier la population européenne de l'Algérie à un point de vue général; il est très-important de distinguer les diverses races qui en forment la base, et rechercher quelles sont les nations qui ont fourni la plus grande part à l'émigration. Ce qui nous intéresse au plus haut degré est de savoir et de connaître la proportion dans laquelle intervient l'élément français, quelle marche il a suivie depuis 1830.

Tableau de la population française et étrangère.

Années.	Population française.	Population étrangère.	Total.	Proportion sur 100.
—			—	
1834.	4,300	5,400	9,700	44 p. 0/0
1837.	6,500	10,100	16,600	41 —
1845.	46,300	49,800	96,100	48 —
1846.	47,200	59 800	107,100	44 —
1847.	53,600	50,100	103,800	51 —
1848.	64,000	51,700	115,700	55 —
1849.	58,000	54,600	112,600	51 —
1850.	62,100	63,800	125,900	49 —

Ce tableau met à nu une triste vérité : c'est qu'à de rares intervalles seulement la population française, la seule qui puisse nous donner quelque compensation pour tous les sacrifices que l'on fait pour elle, a été en majorité; ou bien, quand la proportion paraît s'élever un peu, la cause provient de quelque accident, comme en 1847, 1848 et 1849. Pendant ces années, la proportion des Français atteint 51, 55 et 51 pour 100. En 1848, la présence des colonies agricoles, l'arrivée de nouveaux colons, ne parvient pas à la faire monter au-dessus de 55 pour 100. En 1850, elle était retombée à 49 pour 100.

Malgré les efforts du gouvernement et les sacrifices de la mère-patrie pour établir ses enfants sur la terre d'Afrique, c'est toujours l'émigration étrangère non subventionnée, se rendant en Algérie à ses risques et périls, qui l'emporte. Quand donc tiendrons-nous compte de ce caractère de la colonisation?

La population européenne étrangère se compose d'Espagnols, d'Italiens, d'Anglo-Maltais et d'Allemands. Les Espagnols sont même si nombreux, que le tiers des Européens fixés en Algérie appartient à cette race.

De la population féminine en Algérie.

Les hommes sont toujours plus nombreux que les femmes. En 1837, il y avait trois hommes pour une femme. En 1847, le rapport des hommes aux femmes paraît devenir plus favorable; il se trouve 1. 48 hommes pour une femme. La présence des colonies agricoles en 1849 modifie encore ce rapport et le fait descendre à 1. 44.

Des naissances et des décès de la population européenne.

1° Les naissances ont pris un accroissement rapide depuis 1842, coïncidant avec l'augmentation de la population féminine, la surpassant même. Mais quand on les compare aux décès, on voit combien, loin de contribuer à l'augmentation de la population, elles auraient été insuffisantes pour combler les vides. Les trois provinces ont donné de 1830 à 1850 36,274 naissances et 50,331 décès. Dans les circonstances actuelles, la colonie, loin de se soutenir, dépérirait rapidement.

Nous ne parlerons pas des mariages trop peu nombreux comparés au mouvement de l'émigration. Nous remarquerons seulement que parmi les Français il y a 1 enfant naturel sur 413 légitimes, tandis que parmi les étrangers il n'y en a qu'un sur 777; ce qui indiquerait un état de famille beaucoup mieux organisé chez ces derniers. Cette différence tient à la présence de l'armée, car en comparant la fécondité des mariages français et étrangers de 1847 à 1849, on trouve qu'à un centième près elle est la même. Les chiffres des mariages nous montrent encore la difficulté du mélange

des races : tandis que les mariages entre Français montent à 553, ceux entre Français et étrangers s'élèvent à 123.

2o Les décès, chose remarquable, ne sont pas également répartis entre la population française et étrangère. Ainsi, en 1847, pour 5. 08 décès pour 100 parmi les Français, il n'y en a que 4. 84 parmi les étrangers. En 1848 la proportion s'égalise; mais en 1849, le choléra sévit plus cruellement chez les premiers. Ce fait, assez défavorable à l'acclimatation de la race française, indique que les individus formant la base de nos émigrations ne sont pas dans les mêmes conditions que les populations étrangères accoutumées déjà à un genre de vie beaucoup plus rude. Les habitants du Midi ne sont pas dans des conditions de beaucoup supérieures aux nôtres, comme MM. Martin et Foley l'ont fait si judicieusement observer dans leur travail sur la colonisation algérienne. Voici sur quoi leur opinion est fondée : Les fièvres intermittentes déterminées, par le voisinage des marais ou des terres incultes, étant la cause de la maladie la plus commune et la plus funeste aux Européens, les habitants du Midi y sont aussi soumis que ceux du Nord; mais les émigrants provenant d'un pays où règne habituellement l'influence paludéenne, et qui par conséquent y sont acclimatés, ont beaucoup moins à souffrir. Les départements du centre de la France, exposés plus que tous les autres à cette pernicieuse influence, sont donc ceux qui envoient les individus les plus aptes à s'acclimater en Afrique. Les relevés statistiques en font foi. — Quoi qu'il en soit, la mortalité jusqu'ici a été le DOUBLE de ce qu'elle est en France, où on ne compte que 2.50 décès pour 100 habitants. M. le docteur Boudin a insisté avec beaucoup de raison sur cette cause si funeste et si active de ruine pour notre colonie, et a démontré que l'excédant continu des décès ne tient pas à une infériorité relative des naissances. Il a encore noté qu'en 1851 la mort sévit deux fois plus parmi les Français que parmi les étrangers.

De la population européenne agricole.

Le but définitif de toute colonisation est la mise en culture de la terre par les habitants, afin que dans un temps donné, ils puissent se suffire à eux-mêmes sans tirer de

la mère-patrie les produits qui servent à leur consommation. La population agricole, celle qui est fixée sur le sol livré aux travaux des champs, doit donc être supérieure à celle des villes. Malheureusement c'est le contraire que l'on observe en Algérie. En 1850, on ne comptait que 23,800 individus, hommes, femmes, enfants compris, attachés à la culture de la terre; 28,900 hectares étaient en exploitation, ce qui donne un peu plus d'un hectare par tête.

Puissance de production de la population agricole européenne.

Voici quelle est la distribution de la culture sur les 28,900 hectares defrichés et cultivés.

Froment.	Orge.	Légumes.	Vignes.
13,600 hect.	6,500 hect.	600 hect.	800 hect.

13,600 hectares en froment, même en adoptant le rendement moyen de la France, cela ne donne que 1,08 hectolitres par tête au lieu de 1.72 hectolitres, moyenne de nos départements. Dans ce calcul, on ne comprend ni la population indigène, ni l'armée. Le problème de la colonisation est donc loin de pouvoir être regardé comme résolu.

Des concessions définitives dans les trois provinces..

En 1850, sur 255 hectares concédés provisoirement pour les propriétés urbaines, il y a 113 concessions devenues définitives soit 46 p. 0/0,

Sur les 91,317 hectares de propriétés rurales, il n'y a que 17,583 hectares concédés définitivement soit 19 p. 0/0; ce qui ne veut pas dire que toute l'étendue soit défrichée, mais seulement que l'on a rempli les conditions imposées par l'administration. 17,583 hectares concédés définitivement en 20 ans, ce chiffre en dit assez.

Commerce de la France avec l'Algérie. — Importations. — Exportations.

Il suffit de comparer les chiffres de nos importations avec celui de notre armée, pour s'assurer qu'elles ont suivi la

22.

même marche, présenté le même développement jusqu'en 1846, puis elles décroissent et s'abaissent comme elle.

Années.	Effectif de l'armée.	Importations.	Population civile européenne.
1837.	40,000	32,600,000	16,700
1846.	100,000	111,200,000	109,400
1848.	87,700	83,300,000	115,700

Les farineux alimentaires, les animaux vivants et les boissons, forment de 30 à 40 p. 0/0 de nos importations. La proportion a peu varié depuis 1835. Ce qu'il faut bien constater, c'est que nos importations en farineux alimentaires sont plus que suffisantes pour les besoins de la population européenne et de l'armée. En 1848 nous en importons pour 24,800,000 fr. Si l'on compare les deux périodes de 1835-1837 à 1847-1848, on observe que l'importation de farineux alimentaires a augmenté dans une proportion plus rapide que la population, au lieu de baisser comme on aurait dû s'y attendre par suite de la mise en culture et de l'exploitation agricole.

Importation de boissons.

C'est, de toutes nos importations, celle dont le débit est le plus assuré et la consommation la plus régulière. La valeur des boissons importées égale toujours au minimum le dixième de la valeur totale de notre commerce. En 1848 elle s'élève à 9,217,000 fr.

Exportations.

En 1845 avec une valeur à l'importation de 94,600,000 f., la colonie exporte seulement pour 6,236,000 fr.

En 1846, avec une valeur à l'importation de 111,457,000 f., elle exporte seulement pour 3,706,875 fr. de produit du cru, à peine 3 p. 0/0 ; c'est donc la France qui paie la différence, on peut dire la totalité.

Les deux principaux produits de notre commerce d'exportation sont les peaux et le corail. L'exportation des laines de 1,639,000 fr. en 1845 est tombée à 153,300 fr. en 1848. Sous l'influence du nouveau régime douanier, l'exportation pour la France a pris un assez grand développe-

ment, puisque sur certains produits elle a quintuplé.

De la navigation.

Malgré la faveur exceptionnelle dont jouit le pavillon français dans la navigation réservée, l'étranger parvient encore à nous faire une rude concurrence. Jusqu'en 1846, malgré tous nos efforts, notre part dans la navigation générale, estimée en tonneaux, n'a pas dépassé 50 p. 0/0.

Des finances en Algérie.

La principale dépense effectuée par l'État pour le service colonial est celle de l'entretien de l'armée ; mais nous ne pouvons pas apprécier les sommes dépensées en France pour l'habillement, l'équipement, le transport des troupes de l'occupation. De 1846 à 1849 le maximum de la dépense d'entretien s'est élevé à 93,238,500 fr. et le minimum n'est pas descendu au-dessous de 73,156,239 fr.

Les dépenses locales et municipales ont varié aussi de 7,349,500 fr, à 4,822,700 fr.

Quelles sont les recettes propres à la colonie à l'aide desquelles on fait face à ces dépenses ?

Ce sont : 1° les recettes perçues pour le compte du trésor;
2° les produits locaux et municipaux.

Les recettes de l'État ont été de 17,960,000 fr. en 1846 et sont tombées à 14,291,961 en 1849; les principales sources viennent des impositions arabes et du revenu des douanes, puis de l'enregistrement et des contributions extraordinaires de guerre.

	1846.	1849.
Contributions arabes....	2,869,000	4,854,000
Douanes........................	2,417,300	1,441,049
Enregistrement.................	1,472,900	614,300
Contributions de guerre.........	1,387,900	100,823

Les produits locaux et municipaux ont peu varié de 1846 à 1849 de 5,249,928 fr. à 4.824,017 fr., dont le droit d'octroi municipal à l'entrée des marchandises par mer, forment la plus grande part : plus de 3,000,000 fr.

L'excédant de dépenses à la charge de l'État s'élève toujours de 70 à 75,000,000.

Résumé.

Les détails dans lesquels nous venons d'entrer nous permettent de présenter en quelques lignes la situation de notre colonie.

1° Après 22 ans d'occupation la population européenne ne s'élève pas à plus de 124,000 individus.

2° L'élément français est toujours en minorité, ne dépassant pas même dans les années les plus favorables 52 p. 0/0 de la population européenne.

3° De 1833 à 1851, les décès n'ont pas cessé d'excéder le les naissances dans la population européenne.

4° Parmi les étrangers européens ce sont les Français dont la mortalité est la plus forte.

5° En 1850 la population européenne agricole ne dépassait pas 23,800 individus hommes, femmes et enfants, c'est-à-dire environ 18 p. 0/0 de la population totale française et étrangère.

6° 13,000 hectares sont cultivés en froment, ce qui en moyenne ne donne pas un hectolitre par tête pour la population civile seule.

7° 113 hectares pour les propriétés urbaines, 17,583 hectares pour les propriétés rurales ont été concédés définitivement.

8° Nos exportations de l'Algérie s'élèvent à peine à 3p. 0/0 de nos importations.

9° La part du pavillon français dans notre navigation générale ne dépasse pas 50 p. 0/0.

10° Les dépenses de notre colonie varient de 93,000,000 fr. à 73,000,000 fr., les recettes de 17,000,000 fr. à 14,000,000 fr. (1).

Tels sont les résultats que donne un examen impartial des documents officiels publiés sous le titre de *Tableau de la situation des établissements français en Algérie.*

Clément JUGLAR.

(1) Extrait du *Journal des Economistes*, 1853.

DE LA PRODUCTION DU SUCRE DANS LE MONDE.

L'attention des statisticiens a été attirée sur la production du sucre, telle qu'elle se manifeste dans le monde entier, par une publication que fait à Berlin, où il s'est fixé, M. Edouard Stollé, homme d'une instruction étendue et variée, qui est connu pour posséder à fond l'industrie sucrière (1). La partie de cette œuvre qui est relative au sucre m'a suggéré un petit nombre de réflexions que je prends la liberté de soumettre au public.

Ce n'est pas un des traits les moins curieux du progrès du genre humain que la migration des plantes par nos soins. L'influence qui est exercée ainsi sur la société est profonde. L'exemple le plus éclatant qu'on en puisse citer est sans contredit celui du blé. La société humaine n'a trouvé son assiette bien stable dans l'Occident que lorsque les hommes y ont uniformément cultivé cette graminée (2). Le blé se multiplie médiocrement par la culture, puisqu'en France nous ne récoltons que six ou sept grains en moyenne pour un que nous avons semé, et, pour être livré à la consommation, il exige une manutention compliquée. Mais il offre deux avantages incomparables, celui d'être la récolte la plus assurée ou la moins incertaine, et celui d'une conservation relativement facile, malgré les animaux rongeurs qui en sont friands, malgré les insectes qui s'y insinuent et y pullulent. Le genre humain s'est attaché à la production du blé de préférence à toutes les cultures possibles, dans nos régions tempérées, parce qu'il avait reconnu que s'il en faisait la base de son système alimentaire, il serait, beaucoup mieux qu'avec toute autre substance, garanti contre la chance de mourir de faim, et la

(1) C'est une publication qui se fait sous la forme de cartes géographiques, accompagnées de tableaux en marge. Elle est intitulée : *Atlas de l'industrie ou Cosmographie d'économie politique.* L'atlas se composera de vingt cartes. Deux viennent de paraître, celle qui a pour objet le sucre en général et celle qui est relative au sucre de betterave en particulier.

(2) Dans l'Orient, on pourrait faire la même remarque en l'appliquant au riz; dans une partie du Nouveau-Monde, le maïs a joué le même rôle; dans une autre partie le quinoa.

formation d'une société qui se perpétuât n'était possible qu'autant que cette condition serait remplie.

Le sucre est une production dont l'histoire est plus piquante et plus variée que celle du blé. La culture du blé est, depuis l'origine des temps historiques, acclimatée partout où nos races d'Occident ont établi leur siége, et on a perdu le souvenir des péripéties que traversèrent les hommes avant de l'adopter pour base de leur nourriture. Chaque pays à peu près en produit en moyenne ce qu'il lui faut; et par conséquent c'est seulement par accident ou par exception que le commerce des blés s'exerce de pays à pays sur une grande échelle. D'ailleurs, sauf des circonstances extraordinaires, le blé, par la modicité de sa valeur, comporte communément moins de frais de transport que d'autres denrées. Jusqu'à ces derniers temps, au contraire, la portion la plus civilisée du monde, la reine des sciences et des arts, la dominatrice de la planète, l'Europe enfin, avait tiré de régions lointaines situées audelà du tropique la totalité du sucre qu'elle consommait, et elle en fait venir encore des contrées tropicales la majeure partie de ce qu'il lui en faut. Le sucre n'a pas seulement joué un grand rôle dans le commerce du monde, il a eu sa part d'influence dans les événements politiques. On s'est jeté dans les hasards de guerres furieuses à propos de cette production et de ce commerce. Dans la lutte de géants qui se passa pendant les premières années du siècle entre Napoléon et la Grande-Bretagne, la privation du sucre fut un des griefs les plus sérieux de l'Europe contre l'auteur du blocus continental, et la betterave, jetée par lui dans la balance des destinées, fut au moment de la faire pencher en sa faveur.

Connu presque de toute antiquité dans l'extrême Orient, avec lequel les anciens peuples de notre Occident n'avaient que des rapports détournés et fort restreints, le sucre manquait absolument aux peuples illustres que nous appelons nos anciens. C'était une des plus fâcheuses lacunes du régime alimentaire des Grecs et des Romains, non pas seulement au point de vue gastronomique, qu'on est cependant forcé de prendre en considération quand on se place sur le terrain de la vie réelle, mais encore au point de vue phy-

siologique, car il importe à la santé de l'homme, au parfait équilibre des fonctions de notre organisme que nous absorbions des substances saccharines. A Rome et dans la Grèce, Lucullus et Apicius comme Alcibiade avaient beau faire, ils n'avaient, pour tenir lieu de ce qu'est le sucre parmi les modernes, que le miel ou le moût de raisin. C'est dire quel nombre de mets savoureux et délicats leur étaient absolument interdits. Il convient d'ajouter cependant que la quantité de sucre contenue dans les fruits qu'ils mangeaient, car tous les fruits renferment plus ou moins d'un sucre d'une certaine espèce, compensait jusqu'à un certain point, sous le rapport hygiénique, l'impossibilité où ils se trouvaient d'associer à leur alimentation, comme nous le faisons, du sucre fabriqué de toutes pièces.

Le commerce entre Rome et la Grèce et l'extrême Orient était si difficile qu'il ne pouvait s'exercer que sur des articles de prix, tels que les épices et les parfums, les perles et les pierres précieuses, et plus tard la soie. Il ne pouvait venir du sucre aux Romains et aux Grecs par la voie de ce commerce. Quoiqu'il eût été possible d'en trouver dans l'Occident un prix bien supérieur à ce qu'il y vaut aujourd'hui, ce n'était pas une marchandise assez chère pour que les caravanes, qui voyageaient si péniblement, s'en chargeassent. Il fallait que la plante même d'où le sucre s'obtient se rapprochât des Occidentaux. Il avait pénétré parmi eux pourtant un peu de sucre candi; mais c'était plutôt une curiosité qu'une ressource culinaire. A cet état, le sucre est d'un emploi très-difficile, parce qu'il ne fond que très-lentement.

Les choses restèrent dans cet état jusqu'après le renversement de l'empire romain. Entre l'Occident et le grand Orient, la barrière snbsistait encore à peu près intacte, lorsque l'étoile de Mahomet se leva sur l'horizon. Les Sarrasins, dont l'islamisme suscita la puissance, vinrent alors remplir sans le savoir, en vertu des décrets de la divine Providence qui nous mène tandis que nous nous agitons, les rôles d'intermédiaires utiles entre l'Europe et les grands et populeux empires qui avaient leur siége dans l'Asie méridionale et orientale. Je ne saurais indiquer avec quelque précision les dons qu'ils apportèrent de chez nous aux peu-

ples orientaux ; mais ils ont puisé dans l'Orient des biens précieux dont l'Occident est en pleine jouissance : le coton d'abord, qui a sauté par-dessus l'Europe, non cependant sans laisser sa trace sur les rives de la Méditerranée, pour passer en Amérique, où il a suscité une des cultures les plus vastes et les plus productives qui se soient jamais vues (1). Sur le même rang que le coton, j'indiquerai la boussole. Dans l'ordre scientifique, je citerai parmi les plus utiles emprunts que nous ayons faits au grand Orient la valeur de position donnée aux chiffres, de telle sorte qu'il suffit d'avancer un chiffre d'un rang vers la gauche pour lui donner une valeur décuple, découverte dont au premier aspect on n'aperçoit pas toute la portée, mais à laquelle, en y regardant de près, on en reconnaît une immense, car c'est ce qui a rendu possibles les calculs numériques un peu compliqués ; c'est ce qui a permis d'avoir une comptabilité intelligente, d'appliquer les mathématiques à l'avancement positif des sciences et des arts. Le sucre est, pour les Occidentaux, un autre fruit de la puissance des Sarrasins et de leurs entreprises conquérantes. Dans le cours du IX[e] siècle, devenus les maîtres des îles de Rhodes, de Chypre, de Sicile, ils y introduisirent la canne à sucre; ils l'apportèrent aussi dans le midi de l'Espagne, où ils firent fleurir, on le sait, avec un éclat que l'Europe chrétienne était loin d'égaler alors, les arts utiles, les sciences et quelques-uns des beaux-arts.

Le goût du sucre se répandit en Europe à la suite des croisades, parce que les croisés avaient trouvé cet aliment en usage dans quelques-uns des pays qu'ils avaient traversés, et qu'ils s'en étaient délectés. Les Européens du Midi, ayant la canne à sucre sous la main, l'apportèrent avec eux dans les conquêtes qu'ils firent. Ce fut ainsi qu'elle passa, sous les auspices des Espagnols et des Portugais, dans les îles Canaries et à Madère. Vers la fin du XV[e] siècle, les Vénitiens inventèrent le raffinage, qui, de nos jours, s'est beaucoup perfectionné, et qui n'est pas encore au terme de

(1) Le coton était indigène dans le Nouveau-Monde. Les Espagnols l'y trouvèrent cultivé sur une grande échelle dans les grands empires qu'ils conquirent. Mais la culture du coton est venue aux États-Unis par l'Europe.

ses progrès. Jusque là le sucre s'était présenté dans le commerce sous la forme de masses grasses ou gluantes, à cause de la mélasse qu'il retenait en forte proportion. C'était moins beau que le sucre candi, mais c'était beaucoup plus aisé à dissoudre dans l'eau, et par suite cela se prêtait à beaucoup plus d'usages. A cet état cependant le sucre restait un produit inférieur. Le raffinage en étendit beaucoup l'utilité et l'emploi.

Quand les Espagnols se furent établis en Amérique, ainsi que les Portugais, la canne à sucre y suivit les uns et les autres. On s'était d'abord acharné après les mines d'or; on les eût bientôt épuisées dans les îles et malheureusement aussi on épuisa, dans cette exploitation à outrance, la population de l'archipel des Antilles. On s'aperçut alors de ce qu'enseigne le laboureur à ses enfants, que la véritable mine d'or c'est la fertilité du sol. On se tourna vers les cultures commerciales, et le sucre était destiné à devenir la plus importante et la plus féconde. Les Espagnols furent frappés du rendement en sucre que donnait la canne à Saint-Domingue, en comparaison de ce qu'elle produisait en Andalousie. Cependant ce fut d'abord par les soins des Portugais du Brésil principalement que l'Europe fut approvisionnée en sucre. Lisbonne en retira une prospérité qu'elle n'a jamais dépassée depuis. Il paraît que le Brésil donnait, au milieu du XVIIe siècle, de 60 à 75 millions de kilogrammes de sucre, environ la moitié de ce qu'en consomme la France aujourd'hui. Pour ce temps-là, c'était énorme. A la même époque (1656), quand les Anglais enlevèrent la Jamaïque aux Espagnols, ils n'y trouvèrent que trois sucreries. Mais bientôt la culture du sucre envahit toutes les Antilles et pénétra au Mexique et sur la côte ferme de l'Amérique du Sud. Le prix de la denrée baissa sous l'heureuse influence de la concurrence, et l'emploi s'en étendit d'autant. La possession des îles à sucre devint l'objet de l'ambition des grands États. L'Angleterre, la France, l'Espagne se les arrachaient et se disputaient le commerce du sucre. Dans l'opinion publique, la prospérité commerciale se mesurait à l'importance des possessions sucrières. Le roseau des îles du grand Océan d'où l'industrie tire le sucre passait pour un talisman sans lequel les États dussen

être relégués au second rang. En 1789, l'île de Saint-Domingue, qui était à la tête de la production du sucre, semblait le plus beau fleuron de la couronne de France.

Au nombre des conséquences qu'ont eues l'espèce de passion gastronomique et politique dont se sont pris les hommes pour cette production, et l'extension donnée par suite à la culture de la canne, il est impossible de ne pas mentionner la traite des noirs et l'implantation d'une nombreuse population africaine en Amérique, surtout dans les régions équinoxiales, et de préférence dans l'archipel des Antilles, mais cependant aussi dans la zone tempérée elle-même, puisqu'il y a beaucoup de noirs dans les Etats du nord de l'Union. Ce serait exagérer que de dire que la traite des noirs naquit de la culture de la canne. Avant qu'on ne se livrât en Amérique à la production du sucre, les Hollandais et d'autres sur leurs pas s'étaient mis à acheter de malheureux captifs sur la côte d'Afrique et à les transporter de là sur tous les points des régions chaudes où les Européens avaient fondé des établissements en Amérique; mais la traite ne prit de grandes proportions que par le besoin qu'on eut d'avoir des bras en grand nombre dans les sucreries. C'est ainsi que la culture du sucre a provoqué, à travers beaucoup d'atrocités et de pratiques politiques réprouvées par la charité chrétienne, un événement dont la portée exacte ne saurait se calculer encore, et dans lequel il faut voir non-seulement l'établissement de la race noire dans le nouvel hémisphère, mais aussi et surtout la création en dehors de l'Afrique d'Etats plus ou moins indépendants où l'Africain, le fils de Cham, le dernier et le moins doué des enfants de Noé, domine en droit ou en fait; car outre Haïti, qui s'appartient absolument, les colonies anglaises sont à peu de chose près des pays se gouvernant eux-mêmes, et les noirs, qui y sont en majorité, y exercent l'ascendant en vertu des institutions représentatives et du principe de l'égalité devant la loi qui y est admis.

Il est une observation qui vient naturellement à la suite de cet exposé sommaire sur la marche qu'a suivie la canne à sucre, et sur la manière dont cette culture a été acquise à la civilisation occidentale, nous voulons dire le groupe plus ou moins homogène des peuples chrétiens dont l'Europe

fait partie et demeure jusqu'à ce jour le plus bel ornement.

Tout finit par tourner au profit de la société humaine, pourvu qu'elle soit industrieuse et persévérante. Il n'est pas jusques aux fléaux et aux calamités publiques d'où par un certain côté le génie de la civilisation ne puisse faire sortir du bien, à la condition que les hommes appliquent dans cette direction les forces de leur intelligence et de leur caractère. La peste nous instruit à suivre une meilleure hygiène et à pratiquer la propreté que le prédicateur anglais Wesley qualifie justement de vertu. La famine nous provoque à varier et à perfectionner nos cultures, à bien établir la viabilité des Etats et à améliorer les institutions qui régissent le commerce international. C'est ainsi qu'il faut croire que la crise alimentaire dans laquelle nous sommes engagés, avec toute l'Europe, et qui en elle-même assurément est un grand malheur, nous a pourtant déjà débarrassés du système restrictif auquel était soumise l'importation du bétail et de la viande salée, et qu'elle a porté au système de l'échelle mobile appliqué au commerce de grains un coup dont il est à croire que ce mécanisme mensonger ne se relèvera pas. La disette de 1846-47 avait renversé l'échelle mobile en Angleterre, en Belgique et en Hollande. Celle de 1853-54 l'a détruite à jamais en Piémont. Mais je ne dis pas assez : la disette de 1846-47 fut l'occasion de la grande réforme douanière qui a porté la prospérité de l'Angleterre à une hauteur inouïe, qui a immortalisé le nom de sir Robert Peel, et qui, s'il plaît à Dieu, ne tardera pas à faire le tour du monde, malgré les emportements et les intrigues dont au sein de notre patrie la coalition de quelques intérêts privés offre le fâcheux spectacle.

La guerre qui fait répandre tant de sang et dissiper tant de trésors; la guerre, dont la pensée fait frémir les mères de famille ; la guerre, qui semble la négation de toute civilisation par la violence qui lui est propre et par les horreurs qui l'escortent ; la guerre elle-même, par l'effet qu'elle a de mêler les races, conquérants et conquis, et de promener des masses armées d'une extrémité à l'autre des continents, contribue à mettre en commun les idées des hommes, leur apprend à connaître les productions des différents climats, les conduit à se les approprier, ou leur

donne lieu de les répandre. De cette manière elle a ses utiles résultats. Lorsqu'elle détermine des migrations, la population qui se déplace emporte avec elle, autant qu'elle le peut, non-seulement ses idées et ses habitudes, mais aussi ses cultures, les animaux qui lui étaient familiers. Dans son essai sur la *Géographie des Plantes*, M. Alexandre de Humboldt rappelle qu'un cerisier chargé de fruits orna le triomphe de Lucullus : c'était le premier arbre de cette espèce que l'on voyait en Italie. Le dictateur l'avait enlevé dans la province de Pont, comme un des trophées de sa victoire sur Mithridate. En moins d'un siècle, sous les auspices des Romains, le cerisier était déjà commun en France, en Allemagne et même en Angleterre. Devenue la conquête de Rome, l'ancienne Colchide et les pays voisins, où il paraît que la nature avait semé les arbres à fruit avec une prodigalité merveilleuse, fournit au peuple-roi des productions qu'il ignorait auparavant, et qui, au moyen des colonies qu'il instituait de toutes parts, tombèrent bientôt en Europe dans le domaine général et à la portée du vulgaire. Le noyer, le pêcher, l'abricotier, le marronnier, le figuier, le poirier, le prunier, le mûrier, l'olivier lui-même sont sortis de cette partie de l'Asie à diverses époques, soit pendant que Rome tenait le sceptre du monde, soit même bien auparavant, quand la Grèce essayait ses forces et son génie. Dans la plupart des cas, ce fut l'épée à la main que l'homme s'empara de ces cultures, lorsqu'elles n'émigrèrent pas à l'ombre du bouclier des populations qui les avaient déjà. Elle-même, la vigne, que nous cultivons aujourd'hui sur une grande échelle, la vigne qui est une des plus précieuses richesses de nos contrées, n'est pas originaire de l'Europe. Selon M. de Humboldt, elle se montre à l'état sauvage sur les côtes de la mer Caspienne, en Arménie et en Caramanie. D'Asie elle passa en Grèce et de là en Sicile. Les Phocéens la portèrent dans la Gaule méridionale. Les Romains la plantèrent dans le reste des Gaules sous Probus, *prince équitable*, comme l'appelle Béranger, et jusque sur les bords du Rhin. De même, dans l'autre hémisphère, la pomme de terre, qui paraît être originaire des montagnes du Chili, fut de là transportée au loin vers l'équateur par les Incas, qui étaient des conquérants

civilisateurs. Dans l'Amérique du Nord, les Toltèques, venus, des latitudes à climat tempéré, dans les régions du Mexique qu'ils soumirent à leur loi, se firent de même suivre du maïs qui y atteint un rendement fabuleux, celui de 800 grains pour 1 dans les années favorables, de 150 pour 1 dans les années réputées funestes.

Les voyages de la canne à sucre ne sont, on le voit, qu'un chapitre de plus à ajouter à une histoire extrêmement diverse ; c'est un témoignage de plus des efforts que fait sans cesse l'homme pour approprier à son usage toutes les richesses qui l'entourent et les acclimater partout, autant que leur nature le comporte, conformément à la tradition biblique d'après laquelle le Créateur lui dit à l'origine, en lui montrant les plantes comme les animaux : *Tout cela est à toi.* Et ce chapitre est un de ceux qui se recommandent par les incidents les plus remarquables, par les perspectives les plus intéressantes.

Mais arrivons à la statistique du sucre et à l'exposé des résultats numériques auxquels d'opiniâtres recherches dirigées avec beaucoup de sagacité ont conduit le docteur Stollé.

La chimie distingue deux sortes de sucres : l'une, qu'on a d'abord extraite de la canne toute seule et qui est fournie pour la majeure partie, aujourd'hui encore, par cette plante, se retrouve cependant identiquement dans beaucoup d'autres sucs végétaux, dans celui de divers arbres de la famille des palmiers, dans l'érable, dans le chaume du maïs et dans diverses plantes légumineuses, dont la betterave est l'exemple classique. Il existe aussi, en une proportion qui aurait pu attirer l'attention de l'industrie, dans la châtaigne. L'autre sucre est celui que présente le raisin, et qu'on en a extrait sous l'Empire, lors de l'extrême cherté des denrées coloniales, pour le servir sur nos tables, faute de mieux, sous la forme d'un sirop principalement ! Il existe dans les pommes et les poires, dans les groseilles, dans la plupart des fruits. On le fabrique aujourd'hui en assez grande quantité, sous le nom de glucose, au moyen de la fécule de pomme de terre, pour différents usages, et particulièrement pour mêler au jus du raisin, afin d'augmenter la dose d'alcool que contiendra le vin. De ces deux sucres, il n'y en a

qu'un qui donne lieu à une puissante industrie, parce qu'il est incomparablement le meilleur, le plus sucré, si je puis parler ainsi, et aussi le plus beau, le seul qui cristallise (1) : c'est le premier. Je prie le lecteur de remarquer que c'est le seul dont il soit question ici.

Et d'abord parlons de la quantité de ce sucre qui est retirée de la canne.

M. Stollé estime qu'il s'en produit dans le monde l'immense quantité de 2 millions 57,653 tonnes (de 1,000 kil.). Là-dessus il en est livré au commerce par les colonies anglaises de l'Amérique et par l'île Maurice, 203,000 tonnes; par l'Inde, y compris 70,000 tonnes qui se rendent en Perse et en Tartarie, 148,500 ; total pour les possessions britanniques, 351,500 tonnes. Les colonies espagnoles de Cuba, de Porto-Rico, des Philippines en exportent une quantité presque égale, 325,000 tonnes. Le Brésil en verse sur le marché général 200,000 tonnes; les colonies hollandaises de Java et de Surinam, 65,000 tonnes. Les colonies françaises, la même quantité, ou, pour reproduire exactement les chiffres de M. Stollé, 64,667 tonnes. Les colonies danoises de Sainte-Croix et de Saint-Thomas, la petite proportion de 7,500 tonnes. Les Etats-Unis, où la canne est cultivée comme une tradition française dans la Louisiane, en rendent une masse considérable, plus du double de l'exportation des colonies françaises, c'est-à-dire 136,486 tonnes; c'est près de la moitié de l'exportation des colonies espagnoles. Peu de faits montrent aussi bien ce qu'il y à d'énergique et de puissant dans la civilisation américaine. C'est à force d'industrie que la canne à sucre réussit dans la Louisiane; tous les ans elle y est détruite par la gelée. Je ne nomme que la Louisiane, parce qu'elle produit à elle seule 131,243 tonnes sur le total 136,486. Enfin, grâce aux efforts intelligents de M. Ramon de La Sagra, la culture de la canne a été ressuscitée en Andalousie, d'où elle avait disparu absolument. Cette province produit aujourd'hui,

(1) Le sucre de la première sorte, c'est-à-dire celui de la canne ou de la betterave, ou du palmier, ou de l'érable, possède une puissance sucrante deux fois et demie plus grande que l'autre, la glucose. Ce dernier ne fournit jamais une masse grenue ; on ne peut l'obtenir qu'en masse mamelonnée.

selon M. Stollé, exactement ce que livrent au commerce les îles danoises : 7,500 tonnes. En un mot, le sucre de canne qui paraît sur le marché général du monde, et dont la majeure partie est absorbée par l'Europe, s'élève à 1 million 157,653 tonnes. Il y aurait de quoi charger en plein une flotte de 2,894 navires de 400 tonneaux, et effectivement presque toute cette quantité s'en va sous voile d'une région à une autre plus ou moins éloignée. Ce n'est pourtant pas, à beaucoup près, tout ce qui s'en produit. La consommation des pays producteurs est en effet énorme. Dans l'Inde, à raison de 6 kilogr. par tête, selon le témoignage de M. Léonard Wray que cite M. Stollé, les indigènes en absorbent 600,000 tonnes. Notre auteur, après avoir compulsé tous les documents, estime que les autres pays producteurs, à part les États-Unis et l'Espagne dont il classe la production tout entière dans l'approvisionnement fourni au commerce général, en mangent 300,000 tonnes. Nous tombons ainsi, pour le sucre de canne, sur le total, qui est indiqué plus haut, de 2 millions 57,653 tonnes.

Les autres végétaux dans le suc desquels on a constaté l'existence d'un sucre parfaitement semblable à celui de la canne, sous le triple rapport de la composition chimique, de l'aspect physique et de la saveur, sont en assez grand nombre. Mais il en est fort peu d'où l'homme le retire d'une manière régulière. C'est la betterave, ce sont de certains palmiers dans les régions chaudes, c'est l'érable dans les climats tempérés. L'extraction du sucre de palmier ne laisse pas que d'être assez grande. Selon M. Stollé, elle se présente sur la côte de Coromandel et dans les îles de l'archipel Indien. Ce sucre est retiré principalement du dattier, du palmier de palmyra, du palmier de gomuti ou de sagou, de la *bassia latifolia*, et des tiges juteuses de la neepah. Il est impossible d'arriver avec quelque exactitude à connaître ce qui s'en produit. En discutant le mieux possible les renseignements recueillis par les voyageurs, M. Stollé s'est formé l'opinion qu'il s'en fait annuellement 100,000 tonnes, surtout dans le royaume de Siam, dans la partie septentrionale de l'île de Sumatra, dans l'île de Java et à Ceylan. Le sucre d'érable est produit dans de moindres proportions. Les États-Unis et les dis-

tricts limitrophes du Canada en ont le privilége. C'est une manière d'utiliser les forêts primitives, qui est beaucoup plus relevée que de les réduire en cendres pour en faire de la potasse. Le nombre des États de l'Union américaine où les habitants font ainsi des saignées aux érables des bois immenses qui les entourent, pour en retirer un jus qu'ils font cuire et obtenir un sucre qu'ils consomment, n'est pas de moins de dix-huit; mais le New-York et l'Ohio rendent à eux deux la moitié du total. Tous ensemble ils produisent ainsi 17,247 tonnes de sucre, à quoi le Canada ajoute un petit supplément de 3,000.

Avec la mise en culture du territoire des Anglo-Américains, la production du sucre d'érable semble devoir disparaître. La production du sucre dit de palmier paraît être stationnaire. Mais sous l'impulsion de la science européenne, qui pénètre peu à peu dans les régions de l'Asie, sous les étendards envahissants de la race de Japhet représentée par les Anglo-Saxons, il est à croire qu'elle s'agrandira; quant au sucre de betterave, on sait qu'il suit une progression rapidement ascendante. Cette industrie est, présentement, concentrée en Europe et même sur le continent, car les royaumes britanniques, selon M. Stollé, ne comptent encore que deux sucreries de betterave, situées en Irlande, et de création fort récente; mais presque tous les Etats du nord ou du centre de l'Europe s'y livrent avec ardeur. Sur le tableau de M. Stollé la France est portée pour 334 fabriques, la Belgique pour 40, le Zollverein pour 231, l'Autriche pour 171, la Russie, sans la Pologne pour 360, la Pologne pour 40. En bloc, la production de cet article est de 164,822 tonnes. La France est au premier rang, mais le Zollverein la serre de près, et il est à croire, à la vitesse de sa marche, qu'il la dépassera bientôt, quoiqu'elle ne soit pas stationnaire. De 1842 à 1852, la production du sucre de betterave a un peu plus que doublé en France; c'est bien quelque chose; mais dans le Zollverein elle a presque décuplé. En Belgique, en Autriche, en Russie, la progression a eu lieu à peu près sur le même pied qu'en France. En 1842, selon les tableaux de M. Stollé, le sucre de betterave formait un quart, et en 1852 la moitié de la consommation française; à cette dernière date, il faisait

les deux tiers de la consommation du Zollverein. Plusieurs causes ont contribué à donner cette vive impulsion à la culture de la betterave à sucre dans le Zollverein. La première et la plus efficace consiste en ce que la sucrerie indigène est protégée dans le Zollverein contre le sucre de canne par une forte surtaxe, environ 25 fr. par 100 kilog. De la sorte, la betterave a dû rapidement supplanter la canne dans la consommation. Si cette substitution était l'effet pur et simple de la libre concurrence, il n'y aurait rien à redire; on devrait même s'en applaudir, parce qu'elle aurait été accompagnée d'une circonstance intéressante, le bon marché. Mais dès qu'elle résulte de la surtaxe exagérée dont on a frappé le sucre exotique, c'est un impôt de 25 fr. par 100 kilog. de sucre qui est mis sur les populations au profit des producteurs de sucre, ou plutôt au profit des propriétaires sur le sol desquels on cultive la betterave. Une pareille redevance pouvait s'expliquer autrefois, quand la sucrerie indigène s'essayait; aujourd'hui que cette industrie est forte et qu'elle peut défier toutes les épreuves, c'est tout bonnement une injustice. En France, au contraire, le sucre de betterave est surtaxé par rapport au sucre de canne; il ne l'est que légèrement, il est vrai; mieux vaudrait cependant qu'il ne le fût pas du tout. Les fabricans de sucre indigène réclament contre cette surtaxe, et il est quelqu'un surtout qui serait fondé à s'en plaindre comme au surplus de toute surtaxe sur un sucre quelconque. Ce quelqu'un est l'être collectif par excellence, c'est tout le monde. Toute surtaxe gêne la liberté du consommateur et empêche le bon marché de se développer comme il le ferait naturellement. Seuls, les Anglais sont dans le vrai en cette matière, et encore n'y sont-ils que depuis peu de temps. Désormais le principe de leur législation est de traiter de la même manière tous les sucres, sans regarder à la provenance. Qu'il vienne de la canne ou de la betterave, qu'il arrive des Antilles anglaises, ou de l'Inde, ou de Cuba, ou du département du Nord, ou des vallées de la verte Erin, qu'il soit d'au-delà des Caps ou d'en deçà, le droit est uniforme, ou du moins il le sera à partir du mois de juillet 1854. Jusque là on a ménagé la transition par des modifications successives. Le principe du tarif anglais à l'égard des sucres est ce-

lui qui prévaut en général dans la Grande-Bretagne aujourd'hui, relativement aux droits de douanes; le consommateur est le point de mire du législateur. Ce sont les convenances du consommateur qu'on s'applique à respecter, et on a bien raison : la production, en effet, n'a lieu qu'en vue de la consommation. Le consommateur c'est tout le monde; donc l'on se conforme à la nature des choses et à l'intérêt général quand on s'impose la règle de satisfaire le consommateur. Subordonner le producteur au consommateur, c'est finalement subordonner l'intérêt privé à l'intérêt général ; pour mieux dire, c'est obliger les intérêts privés à s'organiser en vue de la plus grande et plus complète satisfaction de l'intérêt de tous. Voilà les véritables fondements d'une bonne économie publique. Les intérêts privés que ces règles contrarient peuvent demander des délais, et on agira sagement de leur en accorder; seulement il faut que ce soient des degrés que l'on descende d'un pas ferme, et non pas des stations sempiternelles.

L'histoire du sucre de betterave en France offre une preuve frappante de la sûreté de la marche progressive que nous recommandons ici. L'industrie du sucre indigène existait depuis longues années déjà. Elle se faisait grande et forte quand il fallait obtenir des éloges et des récompenses, petite et misérable quand il était question de payer l'impôt. On la soumit cependant à une taxe pour restreindre l'inégalité abusive qui existait entre les deux sucres. Enfin des hommes bien inspirés, des partisans de l'égalité de tous devant l'impôt demandèrent que le sucre de la betterave fût taxé exactement comme celui de la canne. L'administration hésita, et elle proposa une combinaison qui eût créé un précédent fort dangereux et qui eût constitué une atteinte à la liberté du travail et de l'industrie, principe sacré, digne de tous nos respects. Elle proposa la suppression de la sucrerie indigène moyennant indemnité. Effrayés alors de l'égalité d'impôt et doutant de leurs forces, les fabricants de sucre indigène eux-mêmes adhéraient à ce plan. Heureusement il ne prévalut pas. Les Chambres votèrent l'égalité de l'impôt en accordant un délai pendant lequel on devait s'acheminer par degrés, en augmentant successivement le droit sur le sucre indigène. La betterave s'écria

aussitôt qu'elle était perdue. On lui répondit qu'elle n'avait que des efforts à faire pour être sauve. Stimulée par la nécessité, elle en fit en effet, et qu'arriva-t-il ? Il arriva ce qu'on verra toutes les fois qu'une industrie déjà forte sera soumise à pareille épreuve : la betterave aiguillonnée accomplit des progrès nouveaux, et bientôt c'était le sucre colonial qui demandait grâce.

La quantité totale de sucre de toute provenance et toute nature qui est fabriquée dans le monde est de 2 millions 342,722 tonnes, savoir :

Sucre de canne....................	2,057,653
Sucre de palmier..................	100,000
Sucre de betterave................	164,822
Sucre d'érable....................	20,247
Total	2,342,722

La quantité de sucre qui est versée sur le marché où nous puisons, et où s'approvisionnent avec nous le reste de l'Europe avec le bassin de la Méditerranée, les Etats-Unis et une partie des autres Etats du nouveau continent, ne s'élève qu'à la moitié environ de ce total. Elle est de 1 million 273,000 tonnes, dont 1,088,000 en sucre de canne, 165,000 en sucre de betterave, et 20,000 en sucre d'érable. A raison de 300 millions d'âmes environ, c'est par tête une moyenne d'un peu plus de 4 kilogr. par tête. Or, en Angleterre, la moyenne est aujourd'hui de 13 kilogr. ; aux Etats-Unis elle est de 10 ; à Cuba, elle était, à l'époque où M. de Humboldt y passa, et plus tard, en 1826, de 24. La France est à peu près à la ration de la moyenne de 4 kilogr. L'Italie, l'Autriche, l'Espagne, la Turquie, ne sont guère qu'à 1 kilogr. La Russie n'atteint pas tout à fait cette consommation modeste.

L'usage du sucre tend fortement à s'accroître. Le progrès de l'aisance universelle y pousse la société ; le bon marché qui résulte des perfectionnements de la fabrication n'y provoque pas moins. En Angleterre, depuis douze ans, la consommation moyenne a augmenté des cinq huitièmes ; pendant l'année 1853, d'après les relevés officiels, elle s'est accrue de deux tiers de kilogramme ; pour une seule année, c'est considérable. En France, depuis 1826, elle a doublé

dans le Zollverein elle a quadruplé. Ce serait un sujet curieux d'études que la recherche des moyens propres à faciliter cette tendance à l'accroissement, autant que les lois commerciales ou fiscales y peuvent quelque chose, et il est bien facile de voir qu'à cet égard il est donné à la législation d'exercer une influence marquée. Il y a des idées qui sont d'une fécondité inépuisable. Tel est le principe de la liberté appliquée à ce qui concerne la production de la richesse et la consommation, ou, d'une manière générale, aux transactions industrielles. Plus on en analyse les effets, mieux on comprend l'enthousiasme qu'a excité chez nos pères la liberté civile dont la liberté appliquée au domaine de la richesse n'est qu'un des aspects divers ; moins on se rend compte de l'accueil glacé que rencontre la même liberté auprès de tant de personnes aujourd'hui. On peut tenir pour certain d'avance que si, dans une juste mesure et avec la gradation qu'il est bon d'observer dans toutes les affaires humaines, on imprime aux lois commerciales et fiscales le cachet du respect pour la liberté, la société s'en trouvera mieux, l'industrie avancera, et le fisc lui-même y trouvera son compte. Ainsi dans les contrées où la fabrication du sucre est restée soumise à des réglements industriels du genre restrictif, supprimez les restrictions. Dans les colonies françaises, par exemple, laissez aux propriétaires, qui apparemment sont Français, la liberté d'employer à leur gré leurs capitaux et le travail des bras qui s'offrent à eux, tout comme s'ils habitaient la métropole, cessez de leur interdire le commerce avec le reste du monde, donnez-leur de l'air pour qu'ils respirent, et il ne faudrait pas dix ans pour que nos colonies soient métamorphosées. Le système colonial restrictif d'il y a cent ans est usé aujourd'hui. L'Angleterre l'a secoué complétement. Même avant l'Angleterre, l'Espagne l'avait passablement modifié. Nous, au contraire, nous y avons imperturbablement adhéré jusqu'à ce jour, sauf en ce qui concerne l'esclavage des noirs. Mais si dans nos colonies le noir est devenu libre de sa personne, le blanc y est resté tout aussi dépendant qu'autrefois dans l'exercice de ses facultés, dans l'emploi de son capital et de son travail. Les colonies anglaises, maintenant qu'elles sont remises de la secousse

sociale causée par une abolition précipitée de l'esclavage des noirs, se relèvent successivement, et Cuba jouit d'une prospérité merveilleuse. Qu'on plante le drapeau de la liberté du travail et de l'industrie dans celles des colonies qui n'en jouissent pas encore, qu'on l'arbore plus haut dans les autres, et la production du sucre à bas prix prendra des développements extraordinaires. En un quart de siècle, des dispositions d'un libéralisme extrêmement tempéré ont quintuplé la production sucrière des Antilles espagnoles. De 62,000 tonnes, elles l'ont portée à 300,000, et le prix de revient a été constamment en s'abaissant.

En même temps qu'on donnerait aux colonies le bienfait de la liberté appliquée au régime du travail et de l'industrie, il y a aussi à la leur faire sentir comme un stimulant par l'abolition successive, au sein de leur métropole, de toutes les surtaxes sur le sucre étranger. Le droit sur le sucre doit être le même pour toutes les provenances. Il n'y a pas d'autre manière de distribuer les cultures commerciales sur la surface du globe selon les avantages propres à chaque localité et d'obliger chacun à apporter à sa fabrication tous les perfectionnements qu'elle comporte. La législation anglaise, qui a admis la règle de l'égalité de l'impôt pour tous les sucres sans distinction de provenance, est le type dont il convient de se rapprocher. Il y a même lieu de croire qu'on ira, sous le rapport de l'égalité, au-delà du régime actuel des anglais; voici en quel sens et comment :

La législation britannique, qui, toute récente qu'elle est, remonte à une époque où l'industrie sucrière n'était pas ce qu'elle est aujourd'hui, encore moins ce qu'elle promet d'être demain, frappe de droits différents les sucres selon les degrés de coloration, ce qui est une base plus que contestable pour la bonne assiette de l'impôt; c'est cependant celle qui est adoptée à peu près dans tous les Etats. Comme aujourd'hui l'on fabrique avec succès du sucre raffiné de premier jet, et que tout annonce qu'on ira beaucoup plus avant dans cette voie, la meilleure législation fiscale à l'égard des sucres devra consister à rendre absolue l'unité des droits en renonçant à toutes les classifications de nuances. L'unité de droit ainsi étendue et généralisée serait un puissant encouragement à bien travailler, car la beauté d-

travail porterait ainsi directement sa récompense avec elle-même.

La modération est, on l'a dit, le trésor du sage; c'est aussi la ressource du fisc. Le système des droits modérés est plus productif que le système des droits exagérés, et à côté de cet avantage pratique il a le mérite philosophique et politique d'être mieux en harmonie avec la liberté du travail et de l'industrie. Le droit sur le sucre, en restant tel qu'il fut fixé il y a près d'un demi-siècle, est devenu excessif en proportion de la valeur, parce que le prix courant du sucre a beaucoup baissé. Un droit de 25 ou 30 pour 100 de la valeur d'un article est déjà élevé et tend à en restreindre sensiblement la consommation; un droit de 80 pour 100 (c'est à peu près ce que représente le droit sur le sucre brut, si même ce n'est plus fort) la limite très-fâcheusement sans profit pour le Trésor public; car, à un certain point, un gros droit rapporte moins qu'un petit. La nouvelle législation anglaise sur les sucres réduit le droit, qui autrefois était bien plus élevé que chez nous, à la moitié de ce qu'il est resté en France (à 24 fr. 85 c. par 100 kilogrammes). Chez nous, des commissions parlementaires avaient dans ces derniers temps recommandé un plan analogue. Aussitôt que possible, il serait bon d'en arriver là. Par l'application du même système de modération à d'autres denrées on réussirait à provoquer aussi l'extension de la consommation du sucre. Nous voulons parler des denrées dont le sucre est l'accompagnement obligé. Le café en offre le plus frappant exemple. Le droit sur le café est devenu exorbitant en restant fixé à la même somme, parce que l'article a singulièrement baissé. Le droit sur le café n'est pas loin de 100 pour 100. Un des faits les plus remarquables de l'histoire financière des temps modernes, un de ceux qui montrent le mieux l'avantage qu'on trouve à modérer les droits, est fourni par l'Angleterre à propos du café. Autrefois, en 1807, avec un droit de 4 fr. 14 c. par kilogr., le fisc anglais ne recevait que 2 millions 191,000 fr. En 1842, avec des droits de 80 c. et de 1 fr. 60 c., selon les provenances, la recette était montée à 17 millions 434,000 fr. (1). Peut-

(1) Depuis 1842, le droit sur le café en Angleterre a été rendu uniforme pour toutes les provenances, et notablement diminué; il est vraisemblable qu'il le sera encore.

on demander une preuve plus convaincante de cette vérité, que lorsqu'on modère les droits élevés on augmente le bien-être des populations en leur rendant accessible des jouissances qui leur étaient interdites, et qu'en même temps on accroît le revenu public?

Lorsqu'on se livre à ces études, on reconnaît encore qu'il n'est pas indifférent pour l'agrandissement des industries, et pour l'extension des services qu'elles rendent à la société et à la chose publique, de veiller à ce que le mode même de perception adopté pour l'impôt soit autant que possible ménager de la liberté du travail et de l'industrie. Chez nous, la base de la perception de l'impôt auquel sont soumises les sucreries est la quantité du sucre fabriqué. Le fabricant paie juste en proportion de ce qu'il produit. Il y a de bonnes raisons à alléguer en faveur de ce système. Il a cependant l'inconvénient de soumettre les sucreries indigènes à une surveillance minutieuse, fort gênante pour l'industrie. On veut prévenir la fraude, et c'est juste; mais pour la prévenir il faut traiter légèrement la liberté du domicile, ce qui est un mal, et avoir une armée d'employés, ce qui est un autre mal; sans compter qu'il n'est pas démontré qu'avec toutes ces précautions la fraude soit bien réprimée. En Allemagne, et surtout dans le Zollverein, la perception se base sur la quantité des betteraves mises en œuvre. Dès lors l'opération du fisc est bien simple. Pas ne lui est besoin d'une myriade d'agents, ni d'une surveillance continuelle exercée sur la fabrication. Il suffit d'un employé établi en dehors de la fabrique, à la porte, avec une bascule pour peser la betterave. Il est permis de croire que les rapides progrès de la sucrerie indigène dans le Zollverein doivent être attribués pour une part à ce système de taxation.

La tendance au progrès est tellement forte dans cette industrie, que si l'on en combinait l'influence avec celle d'un système de douanes modéré et conforme aux principes, on pourrait espérer de voir le kilog. de sucre en pain de qualité ordinaire qui, au détail, se vend présentement 1 fr. 50 c. environ, tomber à 1 fr. d'ici à peu d'années, sans cependant que le fisc retirât de cette denrée un revenu moindre qu'aujourd'hui.

Au sujet du bon marché du sucre, l'esprit découvre asse

facilement d'autres perspectives très-séduisantes mais cependant incertaines et nuageuses. La composition chimique du sucre et des expériences positives qui sont répétées dans tous les laboratoires légitiment, en effet, des espérances, toutes spéculatives encore, j'en conviens, mais qu'y a-t-il de plus commun que de voir de pures spéculations de la science devenir de grandes réalités industrielles et améliorer les conditions matérielles de l'existence des hommes? pour ne pas sortir de la question des sucres, le sucre de betterave n'en est-il pas un exemple? Or, on a remarqué depuis longtemps que le sucre faisait partie d'une classe assez nombreuse de corps tous composés d'oxygène, d'hydrogène et de carbone, mais dans lesquels, selon l'importante remarque de MM. Gay-Lussac et Thénard, l'oxygène et l'hydrogène se trouvent exactement dans les proportions qui constituent l'eau ordinaire. Des substances extrêmement communes, telles que l'amidon ou fécule et le ligneux qui forme 97 p. 0/0 de la masse du bois à brûler, se rangent dans cette catégorie remarquable. Il est clair que si par un procédé chimique qui fût simple et peu coûteux on pouvait introduire dans la composition intime des corps de cette classe une certaine quantité d'eau, ou, au contraire, en soustraire une portion de celle qu'ils renferment, on les transmuterait les uns dans les autres, et, par exemple, on métamorphoserait l'amidon ou le ligneux en sucre. Jusqu'à ce jour le problème n'a été résolu industriellement que pour la glucose. L'amidon, nous l'avons indiqué, se transforme facilement en ce sucre; c'est l'objet d'une industrie passablement développée. Mais quant au ligneux, il y a longtemps qu'un chimiste de Nancy, M. Braconnot, a réussi à lui faire subir la même métamorphose. Ainsi du bois, de la paille, du chanvre, du linge, traités par l'acide sulfurique concentré, se changent en sucre. C'est de la glucose, mais il n'existe pas dans la nature des choses de raison pour que ce qui a été fait pour la glucose ne le soit pas pour le sucre ordinaire. Et ce n'est pas une petite quantité de sucre qu'on obtient du ligneux; la transformation se fait presque poids pour poids. Si pareille chose s'obtenait pour le sucre ordinaire, c'est pour le coup que le sucre serait à bas prix et tomberait dans la consommation usuelle de tout le monde.

Je me borne à indiquer ces aperçus spéculatifs et je terminerai en notant une autre question dont se préoccupent quelques personnes, celle de savoir qui, de la canne ou de la betterave, doit l'emporter sur le vaste marché de la civilisation occidentale. Si l'on discutait à fond cette question, on arriverait, je le crois, à la conclusion que toutes les deux continueront à vivre et à prospérer. Chacune a sa clientèle assurée, parce qu'elles sont à distance. Elles sont solidaires et parallèles, en ce sens que les procédés mécaniques et chimiques qu'on applique en Europe à la betterave avec tant de succès sont à peu près tous applicables à la canne aussi. Celle-ci a certains avantages de qualité : ses mélasses, moins mêlés d'ingrédients chimiques que celles de la betterave, s'écoulent à plus haut prix; mais la mélasse n'est qu'un accessoire, dont la proportion même tend à diminuer chaque jour. La canne a gardé, dans quelques-unes des régions qui la produisent, la ressource de la main-d'œuvre à bon marché; elle a aussi celle des terres où il y a peu de fermage à payer. Mais la betterave a pour elle la solidité et l'intelligence du travailleur blanc et le secours de la science, qui est à sa porte et lui fournit sans cesse des expédients nouveaux dont elle a régulièrement la primeur. L'emploi des bras esclaves cesse d'être avantageux quand les procédés exigent une certaine attention et des mécanismes perfectionnés. Le suc de la canne est à peu près deux fois plus riche en sucre que celui de la betterave; mais si l'on comparait les deux plantes sous le rapport de la quantité de sucre que peut donner une superficie déterminée, ce ne serait peut-être pas la canne qui l'emporterait. Un hectare bien cultivé peut donner 50,000 kilogr. de betterave; ce n'est pas le dernier mot de l'agriculture, et déjà même on est allé fort au-delà. La betterave a 10 p.0/0 de sucre, et sur ces 10 on extrait, par les nouveaux procédés, 8; on espère même atteindre 9. A 8 p. 0/0, l'hectare rendrait 4,000 kilogr. de sucre. Or en relevant les renseignements consignés dans le *Voyage en Chine* de M. Itier, qui a particulièrement étudié la question des sucres dans les nombreux pays où il a touché, je trouve que la moyenne de la production des diverses contrées qu'il énumère est de 3,755 kilogr.

Ce n'est pas une prévision chimérique de dire que dans peu de mois, quand le droit sur les sucres en Angleterre sera parvenu au terme définitif de 24 fr. 83 c., sans distinction de provenance, nos départements du Nord concourront à l'approvisionnement du marché britannique. Et cela moins d'un demi-siècle après le déluge de malédictions et de sarcasmes qui fut répandu par les Anglais contre l'industrie naissante du sucre indigène que fomentait Napoléon ! moins d'un demi-siècle après la mort de Pitt ! Que dirait-il, cet homme d'État illustre, s'il sortait de son cercueil? Quel ne serait pas son étonnement de voir l'industrie suscitée en haine de l'Angleterre par l'inventeur du blocus continental, traitée avec la même faveur que les sucreries de la Jamaïque par la douane anglaise? Mais aussi que dirait-il en voyant les flottes des deux nations marchant de concert, unies par une étroite alliance? Eh ! grand Dieu ! il relirait les discours éloquents qu'il prononça dans le Parlement en 1786 et 1787 pour démontrer que les deux nations les plus civilisées du monde gravitaient nécessairement, pour le bonheur de leur civilisation et pour leur gloire, vers une cordiale alliance et il avouerait, avec cette loyauté qui est le cachet des grands hommes, qu'à cette époque-là il était dans le vrai, infiniment plus qu'au moment où il suscitait contre la France, avec une énergie que seule la mort put dompter, des coalitions formidables. MICHEL CHEVALIER.

DES ASSURANCES SUR LA VIE.

L'homme est né pour le travail : c'est la loi de Dieu. C'est le *travail* qui donne la santé, bien-être, consolation; qui civilise, moralise, et ouvre à l'humanité le chemin du progrès et de l'amélioration.

L'ÉCONOMIE, compagne nécessaire du travail, calcule les dépenses, écarte la prodigalité, ménage avec une attention soutenue les ressources présentes, et défend le travailleur contre les mauvaises passions.

L'ÉPARGNE est le résultat de la Prévoyance, c'est-à-dire de la réflexion et du sentiment de la famille. Elle met en réserve, accumule sans cesse et prend des précautions contre les éventualités de l'avenir.

Encourager le *travail* qui produit, l'*économie* qui ménage la production, l'*épargne* qui étend à l'avenir les résultats féconds du travail et de l'économie; tel est le but des institutions de Prévoyance appelées : ***Assurances sur la vie.***

Nier l'utilité de ces institutions, ce serait fermer les yeux et nier la lumière, et cependant elles ont eu et ont encore grand'peine à se naturaliser parmi nous. Quand à côté de nous, en Angleterre, plus de deux cents compagnies d'assurances prospèrent, quand trente-trois mille deux-cent vingt-trois associations mutuelles comptent trois millions cinquante-deux mille membres et possèdent d'énormes capitaux; quand, enfin, plus des deux tiers de la population se trouvent engagés soit dans les Compagnies d'assurances sur la vie, soit dans les Sociétés mutuelles; nous en sommes encore en France à l'essai! Serions-nous donc moins prévoyants que nos voisins, et n'aimerions-nous que faiblement à nous préoccuper de ce qui se passera au-delà d'un certain temps, à nous imposer des privations qui ne sont pas suivies d'un résultat immédiat? Nous ne le pensons pas : nous sommes plus expansifs, moins froids, et conséquemment moins calculateurs que l'Anglais qui, né spéculateur avant tout, place parmi les chances qui touchent au commerce, celles qui menacent la vie du commerçant; mais nous ne sommes ni moins généreux, ni moins prévoyants; la famille est et sera toujours en France l'objet d'un culte, et toute institution qui tend à assurer son bonheur et son avenir, doit rencontrer chez nous une entière sympathie.

Entrer dans le détail des Assurances sur la vie, les faire comprendre, en expliquer les rouages, les combinaisons, les avantages; voilà donc ce que nous allons essayer de faire, convaincu que nous sommes que c'est rendre un service au pays que de lui faire apprécier une institution qui doit un jour donner les résultats les plus féconds.

§ Ier.

La vie humaine n'est susceptible ni d'appréciation pécuniaire, ni de garantie spéciale; aussi, n'est-ce pas la *vie* qui est garantie; ce sont les dangers qu'elle court qui

sont appréciés au point de vue du préjudice qu'ils causent.

Ainsi, l'assurance sur la vie est un contrat en vertu duquel, moyennant une prime, relativement faible et versée, soit immédiatement, soit par fractions annuelles, l'assureur s'oblige à payer un capital ou une rente aux héritiers ou ayants droit de celui qui a contracté, s'il s'agit d'une assurance en cas de mort; au contractant lui-même ou à la personne qu'il a désignée, s'il s'agit d'une assurance en cas de survie.

Depuis un siècle et demi les Assurances sur la vie sont connues et mises en pratique en Angleterre. La première compagnie (la Société des amis) a été fondée en 1706 sur la demande de l'évêque d'Oxford, Thomas Allen.

Le plan primitif de cette Compagnie était fort défectueux; on le conçoit, car, à cette époque, l'intelligence des assurances sur la vie était encore peu répandue. Des modifications, successivement introduites, améliorèrent l'organisation primitive de cette Compagnie.

Les *Sociétés de la Bourse Royale* et de *Londres* furent établies par les Chartes du 22 juin 1720, comme Compagnies d'assurances maritimes, et, l'année suivante, elles obtinrent l'autorisation de souscrire des assurances sur la vie.

Ces trois compagnies furent les seules qui subsistèrent jusqu'en 1762, année dans laquelle la *Société l'Équitable* fut constituée. Ces quatre Compagnies existent encore aujourd'hui et sont arrivées à un haut degré de prospérité.

Vers la fin du dernier siècle et dans les six premières années de celui-ci, dix nouvelles compagnies s'organisèrent. Enfin, les vingt dernières années qui viennent de s'écouler, en virent naître un grand nombre d'autres avec des plans nouveaux, des combinaisons différentes; aujourd'hui il en existe, de diverses natures, plus de deux cents; toutes sont autorisées par acte du Parlement; toutes font des affaires considérables, mais toutes ne traitent pas leurs assurés de la même manière : les unes, celles qui sont exclusivement à primes, ne leur donnent aucun bénéfice; les autres, appelées *Compagnies mixtes*, leur accordent une part plus ou moins importante.

De 1737 à 1782, l'Allemagne, la Prusse, l'Autriche, la

Suisse, les Pays-Bas, la Belgique, le Danemark, Hambourg, Saint-Pétersbourg et les Etat-Unis, ont suivi l'exemple de l'Angleterre.

La France seule, qui avait la première (1) trouvé la base théorique qui a servi plus tard à la création des assurances, est restée inactive en face de ces principes de Prévoyance et de Sagesse.—Un préjugé considérait comme illégale toute assurance sur la vie; une erreur dans les mots avait fait naître une erreur dans les idées, et ce n'est qu'à la fin du XVIII[e] siècle qu'on essaya de constituer une Compagnie sur la vie (Arrêt du Conseil du 27 juillet 1788.)

La révolution arrêta ces essais. Quelques établissements de la nature des Tontines furent créés; mais, mal constitués, mal gérés, placés exclusivement sous la main du gouvernement, ils ne vécurent que peu de temps.

Il fallait la paix, le calme qu'elle amène, l'avenir qu'elle promet, pour que l'on songeât en France, à constituer des institutions qui ne peuvent se développer que dans un état paisible, et avec la certitude d'une sécurité de longue durée; — aussi n'est-ce qu'en 1819, quatre ans après la pacification de l'Europe, que la première Compagnie d'assurances sur la vie a été sérieusement constituée en France.

§ II.

Les assurances sur la vie, qu'elles soient à primes fixes ou en mutualité, en cas de mort ou en cas de survie, ont pour base l'application du calcul des probabilités à la durée de la vie humaine, à chaque âge où l'homme arrive.

(1) Fermat, né en 1601, à Toulouse, devint l'un des géomètres les plus célèbres de France. Conseiller du Parlement vers 1630, il employait ses loisirs à étudier les parties les plus élevées des mathématiques et trouva, avec Pascal, vers 1654, le calcul des probabilités. C'est une question de jeu qui l'engagea à se livrer à ces recherches. Il s'agissait de soumettre à un calcul de probabilités les différentes chances qu'offrait le jeu de hasard. Ces premiers travaux que des mathématiciens français appliquèrent aux chances du jeu, les mathématiciens anglais plus positifs, mais non pas plus savants, les appliquèrent aux chances de la vie et s'en servirent pour créer les assurances sur la vie.

Les registres des naissances et des morts donnent les éléments de ces calculs. Le rapport du nombre des décès à tous les âges, au nombre des vivants à ces mêmes âges; rapport que l'on détermine au moyen de recensement ou dénombrement, forme la meilleure table des probabilités humaines.

De nombreux travaux ont été entrepris dans le but de résoudre le problème de la probabilité mathématique en ce qui touche la vie humaine.

En 1671, le Grand Pensionnaire de Hollande, Jean de Witt, imagina de calculer, au moyen de la méthode de Pascal et de Fermat, les chances qu'il pourrait y avoir pour un homme à chaque année de sa vie de mourir dans un laps de temps déterminé. Grâce aux documents qu'il puisa dans les registres de naissances et de décès de différentes villes de Hollande, il forma une table où la probabilité d'existence d'un homme était à chaque âge méthodiquement estimée. Il calcula d'après ces données la valeur actuelle que devaient avoir les rentes viagères constituées sur les têtes de différents âges.

En 1693, l'astrome Halley compléta la table de mortalité de Jean de Witt; puis parurent sur cette matière les travaux du docteur Price, de Simpson, Short et de Corbyn-Morris en Angleterre, de Kerseboom en Hollande, de Susslmich et de Biefeld en Prusse, de Buffon, Déparcieux et Dupré de Saint-Maur en France.

Enfin les mathématiciens Milne, de Carlisle (1779 et 1787), Finlaison et Farr en Angleterre (1826), Quetelet en Belgique (1832), dressèrent des tables de mortalité fort estimées; aujourd'hui les tables de mortalité qui servent en France au calcul des Sociétés des assurances sur la vie, des caisses de retraites ou des tontines, sont le résultat des travaux de Devillard (1806) et de Montferrand (1838); elles sont établies pour la France seulement.

§ III.

Les Assurances, telles qu'elles existent en France, sont de deux espèces :

1° A primes fixes;

2° En mutualité.

1o *Primes fixes.*

Les assurances à primes fixes se divisent en assurances en cas de mort, et en assurances en cas de survie.

1° L'assurance en cas de mort embrasse la vie entière ou seulement un certain nombre d'années. Dans le premier cas, à quelqu'époque que l'assuré décède, ses héritiers, ayants cause ou créanciers, reçoivent le capital ou la rente assurée.

Dans le deuxième cas, si l'assuré vit au-delà du terme fixé par la police d'assurance, il n'a rien à prétendre, et toutes les sommes qu'il a versées appartiennent à l'assureur. Sa mort ne donne un droit à ses héritiers qu'autant qu'elle a lieu pendant le temps déterminé dans le contrat.

2° Par l'assurance en cas de survie, une rente ou un capital devront être payés à la personne désignée dans le contrat, si elle survit à l'assuré ou si elle vit à telle époque indiquée à l'avance.

On peut, dans tous les cas, faire assurer à son profit personnel un parent un ami, un débiteur. L'assurance peut reposer sur deux vies réunies, au profit du dernier vivant indistinctement, ou au profit de celui qui sera désigné dans le contrat.

Ces combinaisons et une foule d'autres qui naissent des circonstances ou des besoins sociaux sont éminemment morales, puisque toutes ont pour but, non de spéculer ou jouer sur la vie, mais de réparer matériellement, le préjudice que cause toujours à une famille, à une industrie, à un établissement, la mort de celui qui les protége ou les dirige.

Parmi les nombreuses combinaisons d'assurances à primes fixes, nous devons en signaler une qui présente le double caractère d'assurance en cas de mort et d'assurance en cas de vie ; il s'agit de l'*Assurance mixte.*

Dans l'assurance mixte, le contrat doit toujours profiter soit à l'assuré, soit à ses héritiers ; à l'assuré s'il vit à l'époque indiquée pour toucher le capital, à ses héritiers ou ayants droit, s'il est décédé prématurément. Ainsi, l'assuré garantit à la fois son avenir et celui de sa famille.

La cessation de paiement des annuités n'entraîne pas la déchéance; les primes versées, si l'assuré cesse de les payer, pour quelque cause que ce soit, lui font retour ou restent, s'il le préfère, à titre de placement, entre les mains de la Compagnie jusqu'au terme fixé. Cette combinaison toute nouvelle est presque exclusivement pratiquée par la *Caisse Paternelle*, Compagnie dont nous aurons occasion de parler plus tard.

Les opérations d'assurances à primes fixes sont faites, en France, par des compagnies anonymes, autorisées à cet effet, par le gouvernement. Les assurés ont, pour garantie de l'exécution du contrat d'assurance, tout l'actif de la Compagnie qui assure; c'est-à-dire la totalité de son capital social, sa réserve et toutes les valeurs qui lui appartiennent. Ils participent, dans la proportion indiquée par les statuts, aux bénéfices résultant des assurances faites et sans courir aucune chance de perte. Cette participation existe sans qu'il y ait association entre les actionnaires et les assurés, mais par une disposition spéciale de l'acte constitutif de la Compagnie.

Il y a cinq Compagnies anonymes françaises assurant à primes fixes : La *Générale*, la *Nationale*, l'*Union*, Le *Phénix*, et la *Caisse Paternelle* ; elles ont des statuts, des tarifs et des conditions semblables.

Le nombre des Sociétés assureurs était, il y a peu de temps encore, plus élevé; mais l'*Urbaine*, la *France*, la *Providence*, le *Soleil*, l'*Aigle* et la *Mélusine* ont renoncé à faire des assurances sur la vie et se sont volontairement mises en liquidation.

Ainsi donc la France, avec ses trente-cinq millions d'habitants, n'a que cinq Compagnies d'assurances, pendant que l'Angleterre en a plus de deux cents, qui toutes font un chiffre énorme d'affaires!

2° *Assurances mutuelles sur la vie ou Tontines.*

Les assurances mutuelles sur la vie, ou tontines, n'existent d'une façon sérieuse qu'en France, et, contrairement à ce qui se passe à l'égard des assurances à primes fixes

elles ont, quoique datant de peu d'années, pris un immense développement.

Les tontines sont des associations formées pour un temps déterminé, et composées d'un nombre limité ou illimité d'individus d'âges semblables ou d'âges différents, ramenés à l'égalité par la quotité des mises, et qui mettent en commun des capitaux qui doivent être partagés, à l'expiration de l'association, entre les survivants, suivant les conditions du contrat, et proportionnellement aux chances de mortalité de chaque assuré et aux versements opérés.

Les tontines ne peuvent se constituer qu'avec l'autorisation du gouvernement qui les a placées sous la surveillance spéciale de fonctionnaires publics nommés par le ministre du commerce. Elles sont gérées par des mandataires ou directeurs qui restent en dehors des associations tontinières, et qui, pour leur gestion, perçoivent un salaire convenu à l'avance.

Ces mandataires sont, ou de simples particuliers, ou des Compagnies anonymes.

Dans le premier cas, le gérant ou directeur, soumis à des frais considérables d'organisation et à un cautionnement qui s'accroît en raison du chiffre des encaissements qu'il opère, crée une Société en commandite qui lui vient en aide par ses capitaux, en restant toutefois étrangère aux associations.

Dans le second cas, les associations sont administrées par une Compagnie anonyme agissant par son conseil d'administration et son directeur, et qui, pour obtenir du gouvernement l'autorisation de se constituer, a été obligée de justifier de l'existence de ses actionnaires, et de la réalité de son capital social.

La gérance en commandite se nomme Agence tontinière.

La gérance d'une Compagnie anonyme a le titre de Société d'Assurances mutuelles sur la vie, ou d'Associations tontinières.

La garantie des sociétaires tontiniers repose, si la gérance est confiée à un simple particulier, sur la solvabilité personnelle du gérant, et le cautionnement qu'il a fourni.

La commandite ne devient responsable que par voie indirecte, et après exécution du gérant.

Si la gérance appartient à une Société anonyme, les associations sont garanties par l'administration collective du directeur et du conseil d'administration de la Compagnie qui n'a été constituée que sous le contrôle du Conseil d'État, et avec autorisation du gouvernement, par le capital social tout entier de la Compagnie et spécialement par le cautionnement qui a été déposé.

En outre, qu'elles soient administrées par un gérant ou par une société anonyme, les associations tontinières se surveillent elles-mêmes par un conseil composé de sociétaires tontiniers choisis parmi les plus intéressés; et, pour compléter la sécurité des souscripteurs, le gouvernement veille lui-même à l'exécution rigoureuse des statuts par des fonctionnaires spéciaux qu'il délègue comme commissaires près les tontines.

L'actif des associations tontinières est formé des contributions individuelles des associés. Chacun d'eux verse, soit en une seule prime, soit par primes annuelles, appelées annuités, le montant des souscriptions. Les mises sociales, dès qu'elles sont versées, cessent d'appartenir au souscripteur qui a payé; elles deviennent la chose de l'association; elles représentent, non un intérêt individuel, mais un intérêt collectif; elles ne forment plus une somme, mais une rente sur l'État; de telle sorte que l'actif de l'association tontinière est composé d'une certaine quotité de rentes; que cet actif est une propriété indivise entre tous les associés, et ne peut être distribuée aux ayants droit qu'en rentes sur l'État, et après l'expiration du terme de l'association.

L'intérêt des sociétaires dans les associations n'est jamais égal, à moins qu'ils ne soient du même âge, et qu'ils aient fait des versements de même nature et du même chiffre. En effet, au moment des répartitions, chaque survivant a un droit qui est plus ou moins important selon que les mises se sont faites au comptant ou par annuités; que les chances de vie étaient plus ou moins grandes et que le contrat a été exécuté plus ou moins fidèlement.

La tontine permet une foule de combinaisons; mais la multiplicité de ces combinaisons divise le nombre des souscripteurs dans chaque association, et amoindrit le résultat même que doit produire ce système d'assurance. En effet, l'un des éléments de prospérité de la tontine, c'est le grand nombre de sociétaires. Plus grande est la réunion des capitaux et des chances de mortalité, plus doivent être importantes les parts des survivants.

Une gestion sévère; un emploi exact des fonds des sociétaires; une succession d'opérations nouvelles qui ne laisse pas s'affaiblir le nombre des souscripteurs et le chiffre des associations; des répartitions faites avec une scrupuleuse exactitude; voilà ce qui doit faire le succès des compagnies tontinières.

Les compagnies et agences tontinières sont actuellement au nombre de huit (1) :

La Caisse Paternelle, créée en 1841;
La Nationale, en 1838;
La Concorde, en 1842;
Le Conservateur, en 1844;
Et le Phénix, en 1846;
Qui sont des compagnies anonymes;
La Caisse des Écoles et des Familles;
L'Économie;
Et la Minerve (1842);
Qui sont des agences.

Les combinaisons de ces établissements tontiniers varient. Les associations n'ont ni la même durée, ni la même organisation; le sort des associés n'est pas partout le même.

Ces différences, qui sont le résultat d'appréciations plus ou moins justes dans l'application des principes tontiniers, et qu'explique du reste la concurrence, devront bientôt

(1) Les événements de 1848, des faits particuliers aux gérances, des motifs personnels ont amené la liquidation des onze compagnies ou agences tontinières dont les noms suivent : l'Equitable créée en 1841; la Providence des enfants (1841); la Prévoyance 1842); l'Européenne (1843); l'Urbaine (1845); la Providence, le Soleil, la France, l'Aigle, la Mélusine (1846). Les six premières étaient des agences. Les six autres étaient des compagnies anonymes.

disparaître. Une commission administrative est saisie de la révision des statuts qui régiront uniformément toutes les associations tontinières.

Cependant, pour éclairer la théorie par des faits précis, nous prendrons comme exemple la compagnie qui a obtenu le plus de souscriptions, le plus de capitaux ; qui a le plus de rentes sur l'État, et dont les combinaisons nous semblent être les plus simples et les plus profitables aux sociétaires.

La Caisse Paternelle date du 19 septembre 1841. Elle a aujourd'hui douze ans d'existence.

Le chiffre de ses contrats au 31 décembre dernier (ainsi qu'il résulte de sa situation officielle déposée au ministère du commerce), s'élevait à 70,600. Le montant de ses souscriptions était de 104,495,505 fr. 76 ; celui de ses encaissements de 48,274,582 fr. 72 ; et celui de ses rentes acquises de 2,300, 186 fr.

Les combinaisons de la Caisse Paternelle se réduisent à deux : *associations dotales, associations générales.*

1° Les associations dotales sont ainsi appelées parce qu'elles se composent exclusivement d'enfants nés dans la même année et qui doivent trouver, à l'expiration de l'association, c'est-à-dire à leur majorité, la somme suffisante pour obtenir une dot ou un établissement. Pour faire partie d'une association dotale il faut avoir moins de 10 ans. Mais, depuis le jour de la naissance jusqu'à la dixième année, on peut être admis. Seulement les mises fixées à l'avance par un tarif approuvé par le gouvernement sont proportionnées à l'âge de l'assuré au moment où il devient sociétaire, de manière que la mise est d'autant plus faible que l'enfant est plus jeune, et d'autant plus élevée qu'il s'approche plus de la dixième année.

La mise reste, à partir du jour du contrat, la même pendant toute la durée de l'association ; seulement, comme il est accordé au souscripteur, pour effectuer ses versements, un délai d'un an à partir du jour de l'échéance, il est tenu, s'il use de cette faculté, d'ajouter au versement arriéré un supplément calculé sur les tarifs, et qui compense les chances de mortalité qu'il n'a pas courues. Ce délai expiré, il est déchu, c'est-à-dire qu'au moment de

la répartition, en admettant qu'il soit au nombre des survivants, il n'a droit qu'au capital versé. Il perd, par la non-exécution du contrat, les bénéfices et les intérêts qu'il aurait eus, et c'est l'association qui en profite.

Chaque année, au mois de janvier, s'ouvre une association de vingt et un ans pour recevoir, pendant dix ans, les enfants nés pendant cette même année.

1° Les associations dotales avaient, au 31 décembre 1853, 45,703 souscriptions; les engagements s'élevaient à 80,711,312 fr.; elles avaient encaissé 32,034,513 fr. 53 c.; les rentes acquises s'élevaient à 1,401,144 francs.

2° Les associations générales se composent de souscripteurs de tout âge; elles ont une durée de vingt ans; mais on y est admis jusqu'à la cinquième année qui précède la liquidation. Chaque sociétaire verse la somme qui lui convient; rien n'est déterminé à l'avance; ce n'est qu'au moment de la répartition, que chaque mise est ramenée à l'égalité proportionnelle, en raison du mode de paiement et des chances de mortalité attachées à chaque âge des assurés.

Ainsi, dans l'une et l'autre associations, la part de chaque associé, au moment de la répartition, est proportionnée à la somme qu'il verse, au mode de versement et à son âge. Il n'y a que cette différence : c'est que, dans l'association dotale, le droit proportionnel de chaque associé est calculé au moment même de la signature du contrat, tandis que, dans l'Association générale, où il y a entre les assurés, une grande diversité d'âges, la proportion n'est établie qu'au moment de la répartition. En résumé, le résultat ne change pas, et l'égalité est maintenue aussi rigoureusement dans l'une que dans l'autre Association.

Les Associations générales avaient au 31 décembre dernier, 24,897 souscriptions; les engagements s'élevaient à 23,784,193 f. 61 c.; les encaissements à 16,255,381 f. 29 c.; les rentes acquises s'élevaient à 899,042 francs.

Ainsi, dans les associations dotales où ne se trouvent que des enfants, le chiffre des souscriptions, des annuités et des rentes est de beaucoup plus considérable que dans les associations générales : d'où il faut conclure que le sentiment de famille est celui qui domine, puisque les assu-

rances dotales sont faites sur la tête d'enfants et dans leur intérêt; et que les générales sont presque toutes le résultat d'actes de prévoyance au profit du souscripteur lui-même, qui assure sur sa tête et à son profit.

Lorsqu'une association arrive à terme, il est procédé à la répartition entre les ayants droit de la façon suivante:

Les souscripteurs sont prévenus par lettre qu'ils ont six mois pour fournir le certificat de vie de l'assuré.

Les six mois expirés, une commission du conseil de surveillance constate le nombre de certificats de vie fournis, en dresse procès-verbal et fait dans la huitaine son rapport au conseil de surveillance, qui statue par provision sur tout ce qui touche à la forclusion, aux déchéances et à la régularité des pièces produites.

L'administration dresse ensuite les états de répartition conformément aux tarifs, et les soumet ensuite au conseil de surveillance auquel se sont joints les sept plus forts souscripteurs de l'association en répartition.

Cette espèce de tribunal statue sur le travail qui lui est présenté et qui, après son approbation, est remis à la commission gouvernementale instituée près les tontines. Cette commission examine et fait ensuite son rapport au Ministre du Commerce qui, à son tour, renvoie, après l'avoir approuvée, la répartition au Ministre des Finances pour que les coupons de rentes soient immatriculés au nom de chaque ayant droit. Cette dernière formalité remplie, le transfert s'opère au nom du bénéficiaire et lui est adressé par la Compagnie avec la fraction en espèces qui peut lui revenir.

La Caisse Paternelle avait déjà distribué au 31 décembre 1853, tant en France qu'à l'Étranger, et par suite des répartitions des associations arrivées à terme, treize mille coupons de rentes représentant un capital de plus de dix millions.

§ IV.

Situation officielle des Compagnies Tontinières en France.

De la situation officielle déposée entre les mains de l'autorité par chaque compagnie, il résulte que les Compa-

gnies qui opèrent encore à ce jour, ont reçu pendant l'année 1853, savoir :

La Caisse Paternelle.......	3,589	polices montant à	8,003,151 24
Le Phénix..............	501	—	1,432,992 80
La Nationale.............	392	—	1,175,319 45
Le Conservateur..........	2,313	—	2,160,010 00
La Concorde.............	211	—	554,808 23
La Minerve...............	798	—	449,942 40
La Providence des Enfants.	13	—	18,090 95
La Caisse des Ecoles.......	»	—	»
L'Economie.............	»	—	»
L'Equitable.............	»	—	»

NOTA. Les lacunes qui existent dans le tableau qui précède, viennent de ce que les trois dernières compagnies n'ont pas déposé leur état de situation.

Au 31 décembre 1853, toujours suivant les documents officiels, les Compagnies qui précèdent avaient, depuis leur existence, reçu et encaissé, savoir :

	Nombre des Polices.	Leur montant.	Total des encaissements.	Rentes acquises.
La Caisse Paternelle....	70,600	104,495,088 02	48,274.582 72	2,300,186
La Nationale	20,251	49,914,337 74	35,779,255 22	1,537,765
L'Equitable............	64,439	61,269,714 19	17,299,582 50	825,395
La Caisse des Ecoles...	56,085	45,463,033 18	19,526,500 54	861,971
La Provid. des Enfants.	25,498	23,594,847 31	15,510,495 78	984,282
La Concorde...........	22,558	21,111,611 2	8,514,589 51	380,293
L'Economie............	33,480	28,380,923 04	6,859,330 36	300,377
La Minerve............	50,808	28,983,323 78	6,648,661 69	298,025
Le Conservateur........	21,939	15,679,255 65	3,429,780 50	150,597
Le Phénix.............	2,791	5,486,978 79	1,887,232 82	84,485
	368,450	383,409,112 85	163,727,011 64	7,423,376

En joignant aux chiffres qui précèdent les opérations faites par les Compagnies en liquidation, qui sont : La *Prévoyance*, l'*Européenne*, l'*Urbaine*, la *Providence*, le *Soleil*, la *France*, la *Mélusine* et l'*Aigle*, et qui ont reçu 73,933 polices montant à 74,297,977 fr. 13 cent., sur lesquelles elles ont encaissé 22,033,967 fr. 39 cent., et acheté 1,029,675 fr, de rentes sur l'État, on trouve que l'ensemble des opérations tontinières s'élève à ce jour à 442,383 polices montant à 457,707,090 fr. 68 cent. ; que l'encaissement total est de 185,750,989 fr. 03 cent., avec lequel il a été acheté 8,453,051 fr. de rentes sur l'Etat.

§ V.

L'exposé que nous venons de donner, les détails dans lesquels nous sommes entrés, suffiront, nous l'espérons, pour faire apprécier combien peut être utile la propagation du système des assurances sur la vie, soit à primes fixes, soit en mutualité. Les Caisses d'Epargnes, la Caisse de Retraites, les Sociétés de secours mutuels sont des institutions dues, comme les Assurances sur la Vie et les Tontines, à la pensée de populariser les idées de prévoyance. Elles sont nées du même principe, mais elles ont chacune un but différent. La *Caisse d'Épargne* est limitée à une nature d'associations ; elle est une combinaison de banque destinée à constituer, au profit du déposant, un capital qu'il peut relever à sa volonté.

La *Caisse de Retraite* a pour but de créer au profit des travailleurs dont les fonds ont été immobilisés par la Caisse d'Épargne, une pension viagère dont le chiffre ne peut être dépassé.

Les *Sociétés de Secours Mutuels* donnent à leurs sociétaires des secours temporaires pour aider les malades, les blessés, les infirmes.

Les *Assurances sur la Vie et les Tontines* s'adressent à d'autres besoins, à d'autres intérêts. Elles conviennent à toutes les classes, à toutes les professions, à tous les états. Elles parent à des éventualités dont rien ne saurait mettre à l'abri, et ce qui surtout en fait une institution heureuse, c'est que non-seulement elles imposent la prévoyance, mais encore elles la rendent continue, elles en font une habitude, une nécessité. Voilà surtout, et avant tout, leur moralité.

Du reste, toutes ces institutions, quelque nom qu'on leur donne, loin de se faire concurrence, se soutiennent et s'entr'aident mutuellement ; et toutes, elles doivent être un puissant moyen de pousser les populations dans la voie du progrès, et conséquemment du bien-être.

CLAUDE MERGER.

DOCUMENTS STATISTIQUES SUR LES PROCÉDURES FRANÇAISES DE FAILLITES ET DE BANQUEROUTES.

L'administration française s'est beaucoup honorée par la publicité qu'elle a donnée aux travaux des cours et tribunaux, dont les comptes statistiques sont publiés annuellement, pour la justice criminelle depuis 1825, pour la justice civile et commerciale depuis 1831 avec des états décennaux remontant à 1820.

Avec la statistique civile de 1831, le ministère de la justice a jugé utile de publier l'état des faillites ouvertes et déclarées pendant la période décennale qui s'est ouverte le 1er janvier 1817 et a fini le 31 décembre 1826. Des tableaux spéciaux sur les faillites sont compris dans les comptes annuels de la justice civile à partir de 1840. On peut donc suivre dans leurs développements les faits qui s'accomplissent sous la loi de 1838, et les comparer avec les résultats qui se sont produits sous le Code de 1808 pendant dix années, c'est-à-dire pendant un tiers du temps d'existence de son livre des faillites.

Il faut se garder de tirer de ces rapprochements de chiffres des conséquences précises et absolues; car des causes multipliées et fort diverses ont exercé concurremment sur les mêmes faits une influence dont il serait difficile de saisir distinctement tous les éléments; mais les constatations de la statistique acquièrent, en s'accumulant, la certitude d'enseignement qui manque à leurs premières données; il n'est pas sage de les dédaigner.

Le compte de 1817 à 1826 comprend quatre états divisés par ressort de cour royale et par tribunaux. Ses chiffres sont ceux de la période décennale prise en bloc, et ne contiennent aucune indication applicable aux divers exercices annuels.

1° *Divers modes d'ouverture.*

Total des faillites ouvertes et déclarées......... 12,272

Les chiffres les plus forts sont ceux des ressorts suivants : Paris, 2726; Rouen, 1678; Lyon, 609; Bordeaux, 608. Les plus faibles sont : Bastia 8; Limoges 84; Bourges 111.

Sur déclaration du failli ou dépôt par lui de son bilan 7,857
Sur poursuite d'un ou de plusieurs créanciers...... 3,091
Sur la notoriété acquise et d'office................ 1,320

2o *Divers modes de réglement.*

Les réglements sont indiqués dans 10,507 faillites.

Concordat 4495. — Contrat d'union 2634. — Autres arrangements définitifs 467. — Abandon de poursuites et de procédure 2911.

3o *Diverses positions du failli après la faillite.*

Le failli s'est absenté sans reparaître, 1153; s'est absenté et a reparu, 1033.

Présent; a été laissé en liberté, 3105; a été mis sous la main de justice, 4490; a obtenu un sauf-conduit, 5270.

Poursuites correctionnelles, 670; criminelles, 986.

4o *Montant des faillites.*

Passif dans 10,037 faillites d'après les bilans déposés par les faillis, ou faits depuis par eux ou par leurs agents ou syndics. Cet état est divisé en quinze colonnes. On y voit :

Au-dessous de 10,000 francs 1854 faillites; de 10 à 50,000, 4,982; de 50 à 100,000, 1558; de 100 à 500,000, 1451; de 500,000 à un million, 129; au-dessus d'un million, 63, dont 29 dans le ressort de Paris.

Les comptes depuis 1840 donnent le tableau suivant du nombre des faillites ouvertes et terminées pendant chaque exercice annuel.

	Ouvertes.	Terminées	Restant à régler au 31 décembre.
1840	2,618	2,018	4,941
1841	2,514	2,098	2,357
1842	2,419	3,455	4,347
1843	3,071	2,520	5,060
1844	3,011	2,967	5,190
1845	3,447	2,771	5,898
1846	3,795	3,606	6,153
1847	4,762	3,757	7,256
Total	25,637	23,192	

1848	3,541	3,253	7,339
1849	3,223	3,626	6,994
1850	2,144	3,019	6,370
1851	2,305	2,472	6,439
Total de la 3e période	11,213	12,370	
	25,637	23,192	
Total des 2e et 3e périodes.	36,850	35,562	

On voit par ce tableau que l'augmentation du nombre des faillites se proportionne à l'accroissement des affaires commerciales et est un signe de prospérité plutôt que de détresse.

La moyenne de 1817 à 1826 a été 1227; elle a été 3204 de 1840 à 1847; et 2803 de 1848 à 1851. Ces différences ne s'expliquent pas seulement par le degré du mouvement commercial; et une plus grande exactitude des états statistiques peut n'y être pas étrangère. Mais ce qui doit surtout être pris en notable considération pour rendre raison de la différence existante entre la première période décennale et la seconde période de douze années, c'est le changement de législation. La loi de 1838, pour peu qu'elle ait répondu à l'attente et à l'intention de ses auteurs, doit avoir eu pour résultat de faire déclarer judiciairement beaucoup de ces faillites que tout le monde, sous l'ancien Code, débiteurs, créanciers, gens d'affaires, conspiraient à régler en arrière de la loi, mais qui n'en existaient pas moins quoique ne pouvant pas figurer dans les états judiciaires.

Les divers modes de réglement des faillites terminées dans les douze années divisées en deux périodes, l'une jusqu'à 1848, l'autre partant de cette époque, se distribuent comme il suit :

	Concordat.	Liquidation de l'union.	Closes pour insuffisance d'actif.	Jugements déclaratifs rapportés.
1840	1,347	564	73	34
1841	1,236	568	268	26
1842	1,147	702	1,547	89
1843	1,177	679	549	115
1844	1,270	839	737	121
1845	1,313	915	451	92
1846	1,612	1,031	829	134
1847	1,846	1,186	599	126
Total	10,948	6,484	5,023	737

1848.......	1,746	870	513	124
1849.......	1,898	991	630	107
1850.......	1,184	1,132	579	124
1851.......	871	975	525	101
Total de la 3e période..	5,699	3,968	2,247	456
	10,948	6,484	5,023	737
Total des 2e et 3e périodes.	16,647	10,452	7,270	1,193

Le rapport proportionnel des concordats et des liquidations d'union avec les faillites terminées, qui, sous la première période 1817 à 1826, était en moyenne de 428 et de 250 sur mille, a, sous la seconde de 1840 à 1847, donné en moyenne 472 et 279; et sous la troisième 460 et 320. L'abandon de poursuites et procédures dans 277 sur mille sous la première période a été remplacé par la clôture pour insuffisance d'actif dans 216 et 181 sur mille.

Le rapport qui précède le compte de 1850 contient les calculs suivants :

Sur 1000 faillites, 606 se sont ouvertes sur la déclaration du failli; 336 à la requête des créanciers; 58 sur la poursuite d'office du ministère public. Ces trois chiffres étaient de 640, 251 et 107 sur mille de 1817 à 1826. L'accroissement proportionnel des déclarations à la requête des créanciers peut indiquer, de la part de ceux-ci, une confiance plus grande dans la protection des formes légales; résultat que la loi de 1838 a voulu atteindre.

Sur 1000 faillis, 500 ont obtenu des sauf-conduits; 300 ont été dispensés de la mise au dépôt; 62 ont été placés sous la garde d'un officier de police; 45 ont échappé par la fuite à cette mesure.

Sur 16,646 faillites réglées de 1846 à 1850 :

3,159 (189 sur 1,000) ont été closes par insuffisance d'actif.
958 (58) n'ont produit aux chirographaires aucun dividende après paiement total ou partiel des créances privilégiées.
2,204 (132) ont produit.................. moins de 10 p. 0/0;
6,101 (367) ont produit .... de 11 à 25 p. 0/0;
2,914 (175)................................ de 26 à 50;
374 (22)................................ de 51 à 75;
510 (31)................................ plus de 75;
432 (26) ont produit un dividende assez élevé, mais que le compte de 1850 n'a pu déterminer, parce que l'actif abandonné par le failli n'était pas entièrement réalisé.

Les 13,496 faillites terminées de 1846 à 1850 par concordat ou liquidation de l'union se classent ainsi qu'il suit eu égard à l'importance de l'actif:

1,663 présentaient un passif inférieur......	à		5,000 fr.
2,309........................	de	5.001	10,000
6,287........................		10,001	50,000
1,595........................		50.001	100,000
1,612........................		supérieur à	100,000

La somme totale des passifs de ces 13,496 faillites s'élevait à 866,313,938 fr., savoir :

Passifs hypothécaires....................	113,244,807 fr.
— privilégiés....................	21,442,371
— chirographaires....................	731.626,760

La somme des actifs réunis était de 375,656,936 fr. savoir :

Actifs immobiliers....................	120,258,313 fr.
— mobiliers....................	255,398,623

L'ensemble des actifs représente donc un peu plus des deux cinquièmes des passifs; et si tous les créanciers avaient été payés au marc le franc, ils auraient reçu 43 fr. 36 c. pour 100 de leurs créanciers. Mais si l'on déduit du total des actifs les 134,687,178 fr. dus aux créanciers hypothécaires et privilégiés, qui en général reçoivent le montant intégral de leurs créances, il ne reste pour les chirographaires que 240,969,758 fr., qui, répartis entre eux, donnent 32 fr. 94 c. pour cent.

Le dividende attribué aux chirographaires a varié beaucoup d'une année à l'autre. Il a été en 1846 de 23 fr. 81 c. p. 0/0; en 1847 de 19, 86; en 1848 de 53, 23; en 1849 de 35, 31 ; en 1850 de 22, 97. Le compte de 1850 ajoute : « Si le dividende moyen des années 1848 et 1849 est si élevé, c'est qu'on a classé parmi les faillites de ces deux années plusieurs liquidations judiciaires (loi du 22 août 1848) dans lesquelles l'actif égalait et surpassait même quelquefois le passif. Ce n'était, à proprement parler, que des suspensions de paiement causées par les événements politiques. »

Les 1846 faillites terminées en 1851 par concordat ou liquidation de l'union présentaient ensemble 33,474,274 fr d'actif; dont 13,682,825 d'actif immobilier, et 19,791,44!

d'actif mobilier. Le passif s'élevait à 104,584,057 fr., savoir : hypothécaires 13,517,903 fr.; privilégiés 5,235,784 ; chirographaires 85,830,340. Ces derniers n'ont reçu que 17 fr. 15 c. p. 0/0.

Sur la moyenne annuelle de 3,533 faillites ouvertes de 1846 à 1850, le département de la Seine en compte 859; la Seine-Inférieure 231; la Somme 104 ; le Rhône 103 ; la Gironde 100 ; le Calvados 94. Les moindres nombres sont : la Corse 2; Basses-Alpes 3; Hautes-Alpes, Corrèze, Pyrénées-Orientales, Lozère, Landes, Ariége 4 ; Creuse, Cantal 5 ; Lot, Vendée 6.

De 1846 à 1850, la moyenne annuelle des arrêts en matière de faillite rendus par les cours d'appel a été de 206 ; dont 136 arrêts confirmatifs ; 55 infirmant en totalité ; 10 infirmant en partie; 5 déclarant l'appel non recevable. Sur 183 arrêts rendus en 1850 et 131 en 1851, 118 et 69 sont confirmatifs ; 51 et 45 infirment en totalité ; 11 et 13 en partie ; 3 et 5 déclarent l'appel non recevable.

Le quart de siècle depuis lequel les statistiques criminelles sont publiées donne, en moyenne annuelle, par période quinquennale, les résultats suivants :

	Banqueroutes frauduleuses.		Banqueroutes simples.	
	Accusations.	Accusés.	Affaires.	Prévenus.
1826 à 1830....	72	99	118	126
1831 à 1835....	51	68	59	66
1836 à 1840....	88	139	170	192
1841 à 1845....	94	143	366	417
1846 à 1850....	90	135	360	406

Ces nombres sont ceux des affaires jugées. Le nombre des affaires dans lesquelles des poursuites ont été commencées et n'ont pas été suivies de jugements est considérable. A la moyenne annuelle de 450 banqueroutes frauduleuses et simples de 1846 à 1850 s'ajoute celle de 347 affaires impoursuivies qui se répartissent : ni crime, ni délit, 254 ; charges insuffisantes 63; auteurs inconnus, 4 ; autres motifs, 26.

De 1841 à 1845, le nombre des acquittés a été comme 611 est à 1000, celui des condamnés à des peines afflictives comme 103, à des peines correctionnelles, comme 286.

Les comptes des années 1850 et 1851 présentent les résultats suivants :

Pour banqueroutes frauduleuses, 75 et 62 accusations;

115 et 93 accusés dont 91 et 78 hommes, 24 et 15 femmes; acquittés, 70 et 53 dont 16 et 10 femmes; 45 et 40 condamnés dont 4 et 6 aux travaux forcés à temps, 4 et 2 à la réclusion, 30 et 29 à plus d'un an d'emprisonnement, 7 et 3 à moins d'un an ou à l'amende.

Il y a eu de plus 58 et 43 accusations par contumace avec 66 et 50 accusés; 14 et 15, dans lesquelles 17 et 15 accusés ont été repris et jugés, figurent au compte des affaires contradictoires; 10 et 8 de ces accusés ont été acquittés.

Les mêmes années 1850 et 1851 comptent 237 et 278 affaires en banqueroute simple, qui ont été poursuivies : 2 et 3 à la requête de partie civile; 235 et 271 à la requête du ministère public, avec intervention de partie privée dans 4 et 4.

Dans ces affaires, il y a eu 292 et 314 prévenus, dont 6 et 19 femmes. La répression a été beaucoup plus efficace que devant les Cours d'assises. 48 et 58 prévenus ont été acquittés; 244 et 256 ont été condamnés : 17 et 37 à un emprisonnement de plus d'un an; 211 et 202 à moins d'un an; 16 et 17 à une amende seulement. Sur les prévenus arrêtés, 10 et 4 avaient été mis en liberté provisoire sous caution, 94 et 101 ont été détenus jusqu'au jugement.

RENOUARD, *conseiller à la Cour de Cassation.*

DES JEUNES DÉTENUS ET DES JEUNES LIBÉRÉS.

Les jeunes détenus occupent dans notre législation pénale et dans l'œuvre de la réforme pénitentiaire une place distincte et spéciale.

Le législateur a tempéré, à leur égard, les sévérités de nos lois pénales et a, par une indulgente fiction, substitué pour eux aux rigueurs de l'emprisonnement le bienfait de l'éducation correctionnelle. L'administration, de son côté, a constamment cherché à réaliser une complète séparation entre les jeunes détenus et les adultes et a favorisé, de tous ses moyens, la création d'établissements ou de quartiers exclusivement affectés à cette classe intéressante de délinquants.

Les jeunes détenus méritent en effet les généreuses

préoccupations d'une philanthropie bien entendue; ils offrent des chances d'amendement que l'on peut difficilement rencontrer chez les détenus adultes. Il ne faut pas, d'ailleurs, perdre de vue que tout en cédant à cette sympathie naturelle qui attire vers l'enfance et à ce désir de l'arracher aux fatales conséquences d'une première faute on obéit, en outre, à un intérêt sérieux de conservation et de sécurité sociales.

Le nombre des jeunes détenus prend chaque année des proportions qui commandent à bon droit l'attention et appellent une inévitable réforme dans le régime disciplinaire actuel de nos établissements d'éducation correctionnelle. Ainsi dans l'espace de 11 ans, de 1840 à 1851, le nombre d'enfants qui ont comparu devant les tribunaux a plus que doublé. Voici dans quelle proportion cette augmentation s'est produite annuellement pendant cette période :

1840..........	1,517	1846.........	2,538
1841..........	1,375	1847.........	3,484
1842..........	1,534	1848.........	2,374
1843..........	1,783	1849.........	2.801
1844..........	1,988	1850.........	2,992
1845..........	1,908	1851.........	3,168

Les Cours Impériales devant lesquelles ces comparutions de jeunes détenus ont été les plus fréquentes sont : celles de Paris, 6,640; Douai, 3,648; Rennes, 2,197; Amiens, 1,531; Lyon, 1,429; Rouen, 1,318; Colmar, 1,302, etc.

Les accusés âgés de moins de 16 ans sont acquittés lorsqu'il est décidé qu'ils ont agi *sans discernement*, mais selon les circonstances ils sont ou remis à leurs parents ou conduits dans une maison de correction.

De 1840 à 1851 le nombre des remises aux parents a été de 11,822; celui des envois en correction a été de 15,641; résultats judiciaires qui se décomposent ainsi :

Années.	Remises aux parents.	Envois en correct.
1840.................	620.............	897
1841.................	588.............	787
1842.................	665.............	869
1843	771.............	1,012
1844.................	873.............	1,115
1845.................	849.............	1,059
1846.................	1,109	1,429

1847.................	1,416................	2,038
1848.................	1,068....	1,306
1849.................	1,257................	1,544
1850.................	1,273................	1,719
1851.................	1,303................	1,865

Les Cours Impériales qui pendant cette-dernière période ont prononcé le plus d'envois en correction sont celles de : Paris, 4,151 ; Douai, 1,295; Rennes, 1,061 ; Lyon, 992; Rouen, 861 ; Colmar, 769; Amiens, 729. Celles qui en ont prononcé le moins sont celles de : Bastia, 4; Limoges, 109; Riom, 142; Pau, 152; Bourges, 154 : Agen, 164; Montpellier, 196.

Les délits les plus communément reprochés aux jeunes détenus sont : le vol, le vagabondage, les attentats et outrages à la pudeur, l'incendie, les coups et blessures envers leurs ascendants. L'isolement, l'abandon, la misère, les dangereux exemples de la famille, de mauvais conseils et le funeste entraînement de passions précoces, etc., telles sont les causes les plus habituelles des délits dont les jeunes détenus ont à rendre compte à la justice.

L'État n'a pas seul le soin et la responsabilité de l'éducation correctionnelle des jeunes détenus. Des congrégations religieuses, des ecclésiastiques, des particuliers partagent avec lui cette difficile mission.

Les Établissements d'éducation correctionnelle sont au nombre de 57. Ils se divisent : 1o en établissements *publics* ou établissements fondés par l'État ou les départements, et 2o en établissements *privés*, dont la fondation et la direction appartiennent à des particuliers.

Envisagés au point de vue de l'éducation professionnelle, ces établissements peuvent se ranger en 3 classes : 1o les établissements exclusivement agricoles ou *colonies agricoles ;* 2o les établissements ou quartiers *industriels* ; 3o les établissements *mixtes*, c'est-à-dire agricoles et industriels.

Les établissements dont la population était la plus élevée au 1er janvier 1853, étaient pour les jeunes détenus ceux de : *Gaillon, Mettray,* la *Roquette, Fontevrault, Clairvaux, Marseille, Loos, Bordeaux, Petit-Bourg, Cîteaux, Otswald, Val-d'Yèvre*, etc. Quant à ceux des jeunes filles détenues ils pouvaient se ranger ainsi ; *Rennes, Clairvaux*

Solitude de Nazareth, Saint-Lazare, Clermont, Bon-Pasteur de Limoges, Haguenau, etc.

Les jeunes détenus reçoivent l'instruction morale et religieuse, l'enseignement primaire et sont initiés aux travaux des champs ou apprennent un métier.

Au 1er janvier 1853 on comptait dans les établissements ou quartiers industriels 2,571 détenus. Les industries principales étaient celles des tailleurs qui occupaient 268 détenus, des cordonniers 265, serruriers 145, fileurs de chanvre 136, tourneurs 94, brosserie 65, etc.

Dans les colonies agricoles, la population, à la même époque, était de 2,960 colons. Parmi eux 2,226 étaient appliqués aux travaux agricoles et horticoles; on trouvait en outre 147 tailleurs, 41 cordonniers, 40 sabotiers, 38 maçons, 35 menuisiers, 33 forgerons, etc.

Les établissements consacrés aux jeunes filles détenues renfermaient au 1er janvier 1853, 1,008 détenues : 718 étaient occupées à des travaux de couture, 49 à la lingerie, 36 étaient façonnées au métier de servantes, 23 apprenaient la ganterie, etc. (1).

L'État alloue aux quartiers départementaux et aux établissements privés un prix de journée de 70 centimes, moyennant lequel ils doivent pourvoir à toutes les dépenses d'entretien et d'éducation des jeunes détenues qui leur sont confiées. Au prix de journée de 70 centimes vient s'ajouter la fourniture d'un trousseau.

Les dépenses des jeunes détenus dans les établissements privés et départementaux se sont élevées en 1851 à 1,211,721 fr. 95 c.

L'État a en outre accordé à la plupart des établissements privés, comme indemnité de frais de premier établissement ou d'agrandissement et aussi à titre d'encouragement, des subventions qui s'élèvent, avec les dons de la bienfaisance privée, à 4,424,785 fr. 47 c.

Les lourdes charges qu'impose au budget l'éducation

(1) Au 1er janvier 1854, la population des établissements correctionnels s'était accrue de 1,420 jeunes détenus. A cette époque l'effectif s'élevait à 7,959 jeunes détenus non compris ceux, au nombre de 1,222, renfermés dans les prisons départementales par voie de correction paternelle, ou comme prévenus, ou condamnés.

correctionnelle des jeunes détenus, et que viendra sans doute alléger une inévitable et peut-être prochaine diminution dans le prix de journée, sont compensées par des importants résultats moraux et matériels, obtenus par la plupart des établissements correctionnels.

La bienfaisante influence de l'éducation morale et religieuse, une vie laborieuse et réglée, les sains labeurs de l'agriculture apportent de salutaires modifications au moral et au physique des jeunes détenus.

La mortalité a diminué d'uue manière notable parmi les jeunes détenus, eu égard à cette augmentation toujours croissante de population qui se produit chaque année.

Voici le nombre des décès de 1837 à 1851.

1837..........	50	1845.........	149
1838..........	71	1846.........	133
1839..........	101	1847.........	216
1840..........	113	1848.........	199
1841..........	155	1849.........	190
1842..........	127	1850.........	170
1843..........	143	1851.........	153
1844..........	111		

La proportion des récidives aux libérations vient témoigner des succès obtenus dans la réforme morale des jeunes détenus.

Voici le chiffre des récidives pour quelques établissements.

Mettray.......	638		1842		71		11	
Marseille......	471		1841		48		10	
Bordeaux.....	465		1841		44		10	
Lyon.........	168	libérations de :	1842	à 1850	20	récidives ou	12	sur 100
Strasbourg....	230		1841		26		11	
Toulouse.....	140		1841		14		10	
Petit-Quévilly.	107		1846		11		11	
La Roquette...	1,237		1841		416		33	

L'utile intervention des Sociétés de Patronage a exercé aussi une précieuse influence sur la diminution des récidives.

L'on compte actuellement huit Sociétés de Patronage : celle de Strabourg, fondée en 1822, celles de Paris (jeunes garçons) 1833, Lyon 1836, Bordeaux 1836, Paris (jeunes filles) 1837, Saumur 1841, Toulouse 1850 et Rouen 1851.

Le nombre des Sociétés de Patronage ne répond pas

malheureusement encore au chiffre des établissements correctionnels et aux besoins des libérations annuelles.

De 1837 à 1851 nous comptons 10,858 libérés; ce chiffre se répartit ainsi pour chaque année :

1837........	298	1845........	636
1838........	333	1846........	771
1839........	410	1847........	874
1840........	482	1848........	944
1841........	590	1849........	1,078
1842........	729	1850........	1,161
1843........	610	1851........	1,228
1844........	714		

Les Sociétés de Patronage depuis leur fondation ont assisté moralement et pécuniairement environ 4,700 libérés.

Pendant l'année 1851 il n'y avait eu que 448 admissions au patronage, sur 1,228 libérations. Les Sociétés dont l'intervention a, jusqu'à ce jour, été la plus large et la plus efficace sont celles de Paris, fondées, l'une par M. Ch. Lucas et dirigée par M. Béranger de la Drôme, et l'autre fondée par Mmes de Lamartine et la marquise de la Grange.

Les ressources financières des Sociétés de Patronage consistent dans les cotisations volontaires des membres, dans des dons et souscriptions, dans des subventions, et pour celles de Paris et de Rouen dans un prix de journée alloué pour les *libérés provisoires*.

Tels sont les résultats statistiques les plus saillants que révèle l'examen des établissements consacrés aux jeunes détenus.

Ils permettent d'apprécier les avantages incontestables de l'éducation correctionnelle et de constater les succès obtenus dans l'œuvre de la régénération morale des jeunes détenus. Ils autorisent à en espérer, dans un avenir prochain, de plus sérieux et de plus significatifs encore.

Paul Bucquet.

ÉCLAIRCISSEMENTS

SUR LES TABLES *dites* DE MORTALITÉ.

Il a passé en usage de désigner sous ce seul nom deux choses différentes, même trois, qui dérivent l'une de l'autre, mais dont l'une enfin n'est pas l'autre : ce sont les *tables mortuaires*, les tables *de Survie* et les tables *de Population.* Cette confusion a fait perdre de vue leur origine, leur nature et leur but à divers auteurs, même savants et avisés. Il est arrivé que l'on a donné la table de Survie pour une vraie table de Population (1). D'autres ont qualifié de *loi de mortalité* les effets variables d'une loi qui n'est pas encore formulée. Ils ont même parlé de *loi actuelle* et de *changements* dans la *loi* de mortalité, comme si ces mots n'étaient pas incompatibles et pouvaient se rapprocher sans se détruire, comme si les lois de la nature étaient sujettes, ainsi que les lois des hommes, aux enseignements

(1) *Exp. Sit.* belg. p. 15. C'est intitulé : *Table de Population d'après le recensement, établissant la répartition par âge de la pop. ramenée à* 10,000. Dix mille quoi ? Apparemment dix mille *habitants ;* le recensement ne saurait donner autre chose. Mais comment sur 10,000 habitants y en aurait-il 9.777 d'un an et au-dessous? C'est peut-être 10,000 *naissances?* Dans un an il y a 1,500 *décès* sur 10,000 *naissances*, par conséquent 8,500 survivants : vous en donnez 9,777 ! Même les 137,000 naissances de 1845, rapprochées des 96,475 enfants d'un an et au-dessous que trouve votre dénombrement de 1846, ne donnent que 7,000 et quelques survivants dans ce cas particulier, *qui est celui du recensement* Si c'est à 10 mille décès que vous avez pensé ramener votre population, d'abord on ne voit pas quel serait le sens et le but de cette réduction ; ensuite sur 10,000 D. vous en comptez (page 33) 1877 au-dessous d'un an ; il n'y aurait donc, en prenant ces 10,000 D pour 10,000 N, que 8,123 survivants, ce qui est encore bien éloigné de vos 9,777. En un mot, à quel titre la Table de vos pages 14 et 15 diffère-t-elle de la p. 31 ? Si cette confusion n'est pas l'effet d'une simple méprise, tiendrait-elle au vice de cette définition qui ouvre un article d'ailleurs fort savant : « Une table de Mortalité a pour » objet de faire connaître combien sur un nombre donné de nais-» sances, il reste de survivants *à la fin* de chaque année? » Ou viendrait-elle de ce qu'on ne s'est pas assez représenté qu'il n'y a qu'une seule hypothèse où la table de Survie puisse être prise pour la table de Population, que cette hypothèse n'est pas celle de la Belgique, et que les deux tables sont essentiellement distinctes, non-seulement en théorie, mais dans les cas effectifs où se trouvent de nos temps toutes les nations connues.

de l'expérience, aux caprices de la légèreté ou aux violences de l'ambition (1).

Nous allons tâcher, sans aucune prétention mathématique, d'éclaircir par le raisonnement et par quelques exemples les obscurités de ce sujet, qui a cela de curieux qu'il touche en même temps à la plus haute philosophie de la statistique et aux applications les plus communes.

L'importance et les difficultés d'un pareil travail sont bien exprimées par ces sages paroles d'un de nos plus illustres statisticiens :

« Les tables de mortalité n'ont pas toujours été calculées, tant » s'en faut, à l'aide des meilleures méthodes et avec un très-grand » soin. On ne sait guères, d'ailleurs, tirer de ces tables toute l'u- » tilité qui peut en revenir; et le plus souvent peut-être on ne les » applique pas bien, parce qu'on ignore ou qu'on n'apprécie pas » les circonstances qui en ont faussé les résultats. Ajoutez qu'il » faudrait les renouveler plus souvent, et, avant d'en faire usage, » savoir si, depuis leur rédaction, les conditions qui influent le » plus sur la vie sont restées les mêmes. » (Villermé, *Consid.* » *sur les tables de mort.* Ann. d'hyg., 2e serie, 1854, t. I.)

I. TABLES MORTUAIRES.

Les tables mortuaires sont de simples relevés de décès classés par âges. C'est le fait naturel, l'histoire de la mort chez une nation et à une époque données. On y recherche le mode suivant lequel les générations s'affaissent successivement sur le sol qui les a vues naître; et l'on tâche de remonter jusqu'à la LOI de la mortalité. La sûreté des pas que l'on fait dans cette voie dépend de l'exactitude et de l'étendue des registres, de la sincérité des relevés, et essentiellement de l'abondance des nombres que l'on a le courage d'amonceler. Si l'on a relevé des nombres assez grands pour neutraliser l'action perturbatrice des causes accidentelles, et si la mortalité proportionnelle ne subit pas de variation continue, la table mortuaire en donne la mesure exacte. En effet, elle fait connaitre que sur 1,000 D (2) re-

(1) Deparcieux, Duvillard, Fourier, Mathieu, Hubbard, *et cæteri*.

(2) Pour mieux éclairer les rapports, qu'obscurcit souvent l'abondance des mots, nous désignons par les initiales

N (pour les deux sexes), N' (hommes), N'' (femmes), les nombres moyens annuels de naissances,

D, D', D'', ceux des décès,

P la Population moyenne,

Vm. la vie moyenne,

levés sans choix, sans aucun tri, dans une population, tant ont lieu de 0 à 1 an d'âge, tant de 1 an à 2, tant de 2 à 3, etc., jusqu'à la fin. Elle offre aussi un moyen simple, commode et exact, de calculer la durée moyenne de la vie et d'en apprécier les progrès par la répétition du calcul sur des périodes consécutives.

Il est douloureux de dire que l'administration de la statistique française n'a pas encore publié une seule *table mortuaire;* il est humiliant d'avouer que toutes les nations qui nous entourent lui ont en vain donné l'exemple de cette indispensable publication, qui est la base naturelle des plus importantes recherches scientifiques, de spéculations commerciales très-étendues, et, ce qui est plus précieux, d'opérations directement relatives au soulagement des classes laborieuses (sociétés de prévoyance et de secours mutuels, caisses de retraite, agences tontinières, assurances sur la vie, etc.).

Un estimable inspecteur de l'Université a voulu, il y a déjà 20 ans, suppléer au silence officiel. Il a, en qualité privée, compulsé les documents authentiques, les a appréciés dans un esprit de sage critique, et en a tiré les plus belles et les plus sûres tables mortuaires qui existent (1). Il a opéré sur 13 millions de décès qui ont eu lieu dans toute la France aux 30 premières années du siècle, et plus spécialement de 1817 à 1831. Il en a déduit des tables de survie, de vie moyenne et de vie probable. Ce travail colossal, très-méritoire malgré ses défauts, est une anecdote curieuse et assez triste de l'histoire des sciences. Il a consumé les plus belles et dernières années de la vie de l'auteur, qui a succombé sans peut-être y avoir mis la dernière main, — consolé par un prix de l'Institut, mais peu apprécié des statisticiens libres, maltraité des officiels, presque inconnu du public, et n'ayant pas conquis dans l'application la place que sa vertu ambitionnait, et qui reste encore vide aujourd'hui.

Vide : car Deparcieux a relevé un nombre insignifiant de décès d'une classe exceptionnelle; Duvillard n'en a

Vp. la vie probable.

N.B. Toutes les réductions sont lues sur une règle logarithmique, exécutée par Gay-Lussac et Colardeau.

(1) *Journ. de l'Ecole Polyt.*, 26e cah.

eu que 100,000 d'une époque trop ancienne, et de localités arbitrairement choisies ou fortuitement rencontrées. Et c'est là, en 1854, qu'en est encore l'*Annuaire du bureau des longitudes;* c'est là qu'en sont les tarifs de la *Caisse publique des retraites* et de toutes les sociétés particulières.

Il était dans nos destinées (grâce à l'obstiné silence de la statistique officielle) de recevoir de Belgique notre deuxième table mortuaire générale. X. Heuschling, laborieux secrétaire de l'illustre Commission belge, a relevé pour 1840-49 toutes les feuilles mortuaires fournies pendant ces 10 années par nos 86 départements. La statistique est-elle si peu cultivée en France, que les étrangers doivent faire notre besogne et nous rendre instruits de nos propres faits? Mais cette étrangeté n'est peut-être pas la faute de nos statisticiens. La *nouvelle table* n'a pu être dressée que sur le vu des documents qui chaque année confluent de toutes nos communes au grand centre administratif. Les cartons ministériels se seraient-ils ouverts aussi largement devant un simple statisticien français, que devant M. le secrétaire de la Commission belge? On ne sait.

Quoi qu'il en soit, si nous nous sommes laissé enlever le mérite de ce travail par un voisin plus actif, rougissons d'être paresseux, mais ne rougissons pas d'être reconnaissants; et payons un juste tribut d'actions de grâces au calculateur patient, dévoué, infatigable, qui a bien voulu relever, par âges et par sexes, 10 années de nos immenses fastes mortuaires. Si ces relevés ont été faits (et nous n'en doutons pas) avec la conscience et l'exactitude d'un vrai savant tel qu'est X. Heuschling, c'est un cadeau précieux qu'il fait à la science et à l'administration.

TABLE MORTUAIRE DE LA FRANCE,
relevée par XAVIER HEUSCHLING.

Ages.	DÉCÈS. 1840-1849 (Nombres absolus). Sexe masculin.	Sexe fém.	Les deux sex.
1 an	846,662	694,964	1,541,625
2 ans	253,592	239,929	493,521
3 ans	136,532	131,709	268,241
4 ans	88,043	86,392	174,435
5 ans	61,892	61,601	123,493
6 ans	47,529	48,167	95,696
7 ans	38,244	39,315	77,559
8 ans	32,253	33,058	65,311

9 ans................	27,858	28,701	56,559
10 ans................	25,560	26,393	51,953
15 ans................	83,730	97,223	180,953
20 ans................	109,405	117,195	226,600
25 ans................	197,723	137,048	334,771
30 ans................	149,773	134,125	283.898
35 ans................	122,317	130.965	253,282
40 ans................	123,255	129.356	252,611
45 ans................	141,579	136,078	277,657
50 ans................	150,543	142,306	292,849
55 ans................	150,506	160,656	311.162
60 ans................	162,967	181,061	344,028
65 ans................	215,084	234,861	449,945
70 ans................	230,877	261,126	492,003
75 ans................	244,273	293,957	538,230
80 ans................	219,546	253.121	472,667
85 ans................	165,257	183,703	348.960
90 ans................	70,571	79,149	149,720
95 ans................	20,979	25,300	46,279
100 ans................	5,802	6,575	12,377
100 ans et plus..........	552	739	1,311
	4,122,904	4,094,793	8,217,697

On regrette que l'auteur ne donne qu'en bloc les décès de 0 à 1 an. Pourquoi nous refuser les détails de cette première période, critique, importante à analyser pièce à pièce ? De tels détails ne manquent pas dans la statistique belge, à laquelle il prend une si bonne part : il en connait donc tout l'intérêt.

On demande aussi pourquoi les décès des dix années ne s'élèvent en somme, dans la nouvelle *table*, qu'à 8,217,697. Dans l'*Annuaire du bureau des longitudes* ils montent à 8,313,752 ; et, dans l'*Annuaire d'économie politique et de statistique*, on en compte même 24,000 de plus. Qu'a fait l'auteur des 100 ou 120,000 décès excédants ? Il doit éclaircir ce point important, dont l'obscurité infirmerait l'autorité de la *table* qu'il nous octroie (1).

On réduit à 1,000 ou 10,000 les tables mortuaires, afin de faciliter les comparaisons, en rendant sensibles à l'œil

(1) Nous exprimerons à ce sujet notre étonnement des divergences que présentent parfois les sources officielles auxquelles puisent les deux excellents Annuaires que nous venons de citer. Comment, par exemple, les décès de 1844 sont ils portés dans l'un à 776,526, et dans l'autre, à 800,461 ? On pourrait signaler d'autres contradictions de ce genre, notamment dans le *mouvement* de 1850. Celui des deux Annuaires qui paraît après l'autre, devrait donner la raison de ces différences, qui peuvent être aussi bien des rectifications utiles et motivées, que de grosses fautes d'impression.

les variations de la mortalité, quant aux âges, quant aux époques, aux races ou aux régions.

TABLES MORTUAIRES GÉNÉRALES DE LA FRANCE (résumées.)

	1817-1831. DEMONFERRAND. Journ. École Polyt, 26e cahier, p. 253 et 275 (1).			1831-1840 LEGOYT (2).	1840-1849. HEUSCHLING.		
	5,952,352 D'.	5,840,937 D''.	11,793,289 D.	8,000,000 D.	8,2 7,697 D.	4,122,904 D'.	4,094,793 D''.
Mort-nés.	22. »	15. »	37. »	37. »	35. »	21. »	14. »
0- 1 mois.	3[illegible]. »	30. »	66. »				
1- 3 mois.	25.55	20. »	45.55	117.20			
3- 6 mois.	18.35	15.30	33.65	32.60	181. »	99.50	81.50
6-12 mois.	22.60	20.35	42.95	39. »			
0-1 an.....	124.50	100.65	225.15	225.80	216. »	120.50	95.50
1-2 ans....	32.15	30.80	62.95	57.50	57.80	29.80	28. »
2-3 ans. ..	18. »	17.40	35.40	32.40	31.50	16. »	15.50
3-5 ans....	20.35	19.90	40.25	36.70	35. »	17.60	17.40
5-10 ans..	23.90	23.65	47.55	43. »	40.70	20.10	20.60
10-15 ans.	10.52	11.10	21.62	20.20	21.25	9.85	11.40
15-20 ans.	12.65	13.10	25.75	25.60	26.60	12.85	13.25
20-25 ans	19.30	15.90	35.20	37 70	39 30	23.20	16.50
25-30 ans.	14.90	15.15	30.05	31.50	33.30	17.65	15.65
30-35 ans.	12.62	15.25	27.87	28.20	29.70	14.30	15.40
35-40 ans.	12.55	15.60	28.15	28.40	29.70	14.50	15.20
40-45 ans.	13.75	16.02	29.77	31.30	32 60	16.60	16. »
45-50 ans.	15.25	16.50	31.75	30.30	34.40	17.75	16.65
50-55 ans.	17.80	19.10	36.90	53.30	36.60	17.75	18.85
55-60 ans.	20.30	21.40	41.70	19.20	40.40	19.15	21.25
60-65 ans.	26 48	28.46	54.94	51. »	52.80	25.25	27.55
65-70 ans	28.35	29.80	58.15	54. »	57.80	27.10	30.70
70-75 ans.	30.50	31.75	62 25	64. »	63.35	28.75	34.60
75-80 ans.	24.85	25.75	50.60	55.30	55.55	25.80	29.75
80-85 ans.	16.60	17.30	33.90	40. »	41. »	19.40	21.60
85-90 ans.	6.70	7.15	13,85	29. »	17.60	8.30	9.30
90-95 ans.	2.20	2.45	4.65	4. »	5.45	2.47	2.98
95-100 ans	0.68	0.72	1.40	1.60	1.45	0.68	0.77
100-105 ..	0.10	0.10	0.20	»	0.15	0.06	0.09
	505. »	495. »	1,000. »	1,000. »	1,000. »	505.41	494.59
Ont vécu.	15,915. »	16,747. »	32,662. »	33,835. »	34,238. »	16,413. »	17,825. »
Vm.	31.51	33.83	32.66	33.83	34.24	32.50	36. »
	Vers 1824.			Vers 1835	Vers 1844.		

(1) Demonferrand ayant rejeté comme suspects plusieurs relevés de décès, jusqu'à concurrence de 1/45 du nombre total, et ce rejet portant principalement sur des départements qui ont Vm au-dessous de la moyenne de la France, tels que Ain, Allier, Cher, Ardennes, Corse, Landes, Nievre (l. c p. 258-260), la valeur de Vm, résultant de ses tableaux, en est quelque peu exagérée.

(2) Notre réduction est calculée sur la table de survivance que

Les observations naissent en foule à la vue de ces précieuses tables : elles s'offriront à la sagacité du lecteur. Chacun sera frappé surtout de ce fait étrange et inquiétant, qu'en 20 ans la durée de la vie des femmes, déjà plus grande que celle des hommes, s'est accrue 2 fois plus que celle-ci, — de 2.17 au lieu de 1.

On calcule la durée moyenne de la vie, en sommant les années qu'ont vécu tous les groupes d'âge. Il faut avoir l'attention, quand on n'a pas le détail de la première année, de tenir compte proportionnellement de la décroissance de mortalité qui a lieu du premier au douzième mois. Quand la vie moyenne change, ces tables montrent en quels âges s'est produit le changement de vitalité, ou si tous les âges y ont participé et à quel degré.

On peut, dans ces études comparatives, se représenter l'âge de la vie moyenne comme un point de partage en deçà et au-delà duquel se balancent les chiffres de mortalité, en sorte que, si les âges antérieurs ont moins de décès, les ultérieurs en doivent avoir davantage, et réciproquement. C'est ainsi qu'en comparant les tables de Demonferrand à celles que nous tirons de la *France statistique* de Legoyt et à celles qu'a supputées Heuschling, on constate que la mortalité générale en France décroît d'une manière continue; — que la vie moyenne s'élève encore plus régulièrement; — que tous les âges du sexe féminin participent à ce mou-

l'auteur donne, p. 13 de sa *France stat.* (lue sur l'exemplaire de la bibliothèque du Louvre; d'autres exemplaires portent d'autres chiffres). L'auteur déclare avoir relevé cette table de 8 millions de décès, dont il a soustrait les cholériques de 1832. Nous ne saurions approuver cette soustraction, qui a substitué un arrangement à un grand fait. L'intelligent auteur n'a-t il donc pas remarqué que les aggravations de 1832 ont été allégées par des atténuations subséquentes, notamment en 1836, 39 et 40? Heureusement cette suppression arbitraire n'a qu'une faible influence sur un aussi vaste amas de chiffres. Pourtant, ne pourrait-on pas lui attribuer l'anomalie qu'offre le gros nombre 117,20 de la période 0-3 mois? On sait que le choléra a frappé les âges valides proportionnellement plus que les nouveau-nés. C'est pour cela que cette mortuaire présente une aggravation fictive de mortalité pour la première année de la vie, aggravation qui jure avec le progrès que la même table constate pour les autres âges, et qui est combattue d'ailleurs par le boni considérable que donne la table Heuschling pour cette première année.

vement progresif; mais qu'il est enrayé et refoulé pour les hommes de 20 à 50 ans.

Mortuaires à partir de 20 *ans.*
Car c'est de 15 à 20 ans que les décès s'égalisent entre Demonferrand et Heuschling.

AGES.	HOMMES.		FEMMES.	
	Demonferrand. 263 *D'*.	Heuschling. 278.66 *D'*.	Demonferrand. 278.4 *D''*.	Heuschling. 292.44 *D''*.
20-25......	73.30	83.30	57.1	55.0
25-30......	56.50	63.30	54.4	53.5
30-35......	47.80	51.35	54.8	52.6
35-40......	47.65	52	56.	52.
40-45......	52.20	59 55	57.5	54.6
45 50.....	57.85	63 7	59.25	57.0
50-55......	67.50	63.7	68.6	64.5
55-60......	77.20	68.70	76.85	72.7
60-65......	101.00	90.60	102.25	94.3
65-70......	108.00	97.34	107.15	105.
70-75......	116.15	103.00	111.	118.3
75-80......	94.90	92 55	92.6	101.6
80-85......	63.20	69.6	62.1	74.0
85-90......	25.50	29.8	25.64	31.75
90-95......	8.38	8.86	8.8	10.2
95-100.....	2.59	2.44	2.60	2.65
	0.38	0 21	0.36	0.30
	1,000.	1,000.	1,000.	1,000.

Ces extraits montrent que, de 1824 à 1844, la mortalité a reculé pour les femmes, depuis 20 ans jusques et au-delà de 70 ans, tandis qu'elle a avancé, anticipé, pour les hommes de 20 à 50; c'est-à-dire, qu'elle s'est allégée sur les femmes de tout âge, et qu'elle s'est appesantie sur les hommes aux âges de travail.

Voyons pour les hommes, passé 50 ans.

	Demonferrand. 174.56 *D'*.	Heuschling. 174.71 *D'*.
50-55..........	102.	101.6
55-60..........	116.40	109.4
60-65..........	152.	144.5
65-70..........	162.	155.
70-75..........	175.	161 6

75-80...........	142.23	118.
80-85..........	95:	111.
85-90..........	38.3	47.5
90-95..........	12.60	11.15
95-100.........	3.90	3.91
	0.57	0.34
	1,000.	1,000.

Amélioration marquée.

Par où il est démontré que le progrès dans l'art de conserver la vie a profité, pour les hommes, aux premiers âges et aux âges de retour, — mais nullement à ces âges intermédiaires où l'homme dévoue son corps au soutien de la famille, où ses bras sont le gagne-pain de la société : ce sont pourtant les âges de force, de production et de mérite. Le travail devient plus meurtrier à mesure qu'il est plus animé, et que la population se condense. Preuve nouvelle que le plus pressant devoir de ceux qui dirigent les sociétés est de faire que les hommes de professions pénibles apprennent à se mieux nourrir, et à retenir une meilleure part des produits de leurs fatigues.

II. TABLES DE SURVIE.

Elles ont pour objet d'indiquer *combien, sur un nombre donné d'individus d'un âge connu, il en survit après un temps déterminé;* question que l'on peut transformer en celle-ci : sur 1,000 individus qui naissent en 1 an, combien en meurt-il dans leur première année, combien dans la seconde, etc. jusqu'au dernier?

Observons d'abord que la table mortuaire ne répond pas directement à cette question. Elle dit combien, sur 1,000 D, il y en a de l'âge de 0 à 1 an, de 1 à 2, etc. Mais elle ne dit rien du rapport des décès aux naissances. On peut, il est vrai, si D = N, et si les deux ordres de natalité et de mortalité sont immuables, c'est-à-dire, si dans chaque année moyenne ont lieu le même nombre de naissances et le même nombre de décès aux mêmes âges, on peut, dis-je, prendre les 1000 D pour 1,000 N : alors de simples soustractions nombre par nombre transforment la table mortuaire en table de survie ; les 1,000 N sont épuisées par les 1,000 D ;

à chaque classe de décédés répond chaque classe de survivants; et les décès enregistrés pendant une seule année (moyenne) nous donnent la même connaissance que si nous avions pu suivre 1,000 naissances pendant les 100 et quelques années de leurs extinctions successives.

Dans ce cas, autant vaut la table mortuaire, autant la table de survie qui en procède. Si la première est correcte, la deuxième l'est au même degré et dans les mêmes limites d'époque et de lieu. La mère transmet à la fille toute sa qualité et rien de plus.

Telle est la question statistique de survie, réduite à sa plus grande simplicité. Il faut partir de cette simplicité théorique pour arriver à la réalité complexe. Aucun peuple, que nous sachions, ne jouit aujourd'hui de cette triple condition, des naissances annuelles réduites à la proportion des décès, des décès annuellement distribués en même mesure sur les mêmes âges, et des uns et des autres se répétant sans variations continues. (Les variations accidentelles sont hors de question, comme étant éliminées par les moyennes périodiques.)

On conçoit cette uniformité des conditions vitales comme pouvant caractériser les deux degrés extrêmes et opposés du développement des nations. Si un peuple est solidement bouclé à une chaine quelconque, étrangère ou indigène, s'il y est plié, façonné et résigné sans espoir, si les chefs qui le gouvernent ne songent qu'à jouir de lui sans s'inquiéter de ce qui lui manque, et sans désirer même de renforcer la rançon qu'ils en tirent, s'il reçoit pour toute instruction une doctrine qui se déclare divine, immuable et complète et qui révoque le don que Dieu a fait aux hommes du droit d'examen et de critique, s'il n'exerce l'agriculture et les arts utiles que routinièrement pour ses seules nécessités matérielles et pour la consommation intérieure du pays, la vie, chez ce peuple, s'allume et s'éteint comme les feux follets de ses marais; il reste ce qu'il est, sans avancement ni accroissement, — immobile et atrophié; il ne perd plus rien, car il ne lui reste que ce qu'on n'a pu lui enlever; il ne fait aucun effort pour acquérir, car il ne conçoit pas même l'espoir de conserver. La mortalité est étendue sur lui comme une table de plomb bien nivelée.

Mais si à la vigueur du despotisme succèdent sa corruption et sa mollesse, si quelques esprits restés libres sonnent le progrès et l'affranchissement, si la nation cesse d'être une chose, si elle vient à posséder son sol et à se posséder elle-même, si elle acquiert des garanties, si les entraves forgées à l'industrie et à l'échange tombent ou s'élargissent, il arrive d'abord que les subsistances mieux réparties améliorent et étendent les conditions de la vie ; puis leur masse s'augmente par le travail vivifié, et les naissances s'accroissent. Lorsque ce mouvement se réduit à la poursuite avide des améliorations matérielles, lorsque surtout un gouvernement ambitieux le pousse, le précipite, au lieu de le canaliser avec prudence, ses vagues grossissent sans se purifier ; la population s'accroît avec la même rapidité que le travail ; mais avec elle, mais avec lui, s'accroissent les souffrances des travailleurs, et bientôt elles éclatent en murmures et en vœux ardents d'émigration. Si, au contraire, le mouvement de régénération est modéré et sincèrement dirigé vers le but moral, il s'allie à un accroissement général de bien-être, qui se manifeste aussitôt par l'allégement de la mortalité.

Cependant il arrive une époque où le développement du travail a atteint les limites que comportent le sol et la race. Alors la production moyenne des subsistances devient stationnaire ; la population n'augmente plus ; les naissances se règlent sur la durée de la vie, elles se réduisent à compenser les décès. C'est ce que l'on constate déjà dans plusieurs départements de France, dans ceux qui sont spécialement voués à l'agriculture. La vie moyenne y garde encore, il est vrai, ses accroissements. Mais, comme on ne peut supposer que cette augmentation soit sans bornes, il viendra nécessairement une époque, plus ou moins éloignée, où ces populations, libres, éclairées et heureuses, seront assises dans le calme et la force de l'ordre social complétement organisé, et où leurs générations se succéderont dans l'exacte balance de tous leurs mouvements.

Parmi les nations de l'Europe, celles qui marchent le plus résolûment vers l'avenir et qui publient leur statistique, offrent, dans l'époque de transition où elles sont, et par

rapport à la question de survie qui nous occupe, deux phénomènes principaux. Les unes accroissent rapidement leur population par une augmentation annuelle de naissances et sans diminution appréciable de mortalité. Telle est la Saxe royale; tels sont plusieurs États autrichiens; telle est probablement la Prusse, autant que l'on en peut juger par la publication officielle de Mortuaires isolées, qui ne se suivent pas et que l'on ne peut réduire en périodes.

Les autres accroissent leur population plus lentement, sans accroître leurs naissances, par la seule diminution de la mortalité. Telles sont la France et la Belgique.

Il faut examiner séparément comment on peut établir la survie pour ces deux cas si différents, pour ces deux sortes de mouvement si distinctes.

Premier cas. Accroissement périodique des naissances. On peut admettre qu'en Saxe N s'accroit de 12 oo/ (1). Dans la période 1841-45, il y a 1362 N pour 1000 D. Donc, quand la Mortuaire de cette période donne 403.90 d_0 (0-1 an) pour oo/D, elle dénonce 296. 50 d_0 oo/N. C'est un fait qu'aucune combinaison de chiffres n'a le droit d'altérer. Passons à d_1 (1-2 ans). Cette quantité, donnée par la Mortuaire appropriée aux naissances, ne résulte plus de 1,000 N, mais de 988. Nous pouvons savoir ce que nos 1,000 N donnent de décès de 1 à 2 ans, par la proportion

$$988 : 1,000 :: d_1 : x .$$

En un mot, le rapport de mortalité de chaque âge se forme du nombre des D de cet âge pris par rapport à un nombre déterminé de N, divisé par le nombre proportionnel de naissances qui répond à cet âge. C'est sur ce principe que nous avons fait l'essai d'une table de survie applicable à la Saxe.

(1) *Stat. Mitth.* 2e livr.

TABLE DE SURVIE *pour la* SAXE *royale*, *d'après la mortalité de la période quinquennale* 1841-45.

AGES. [1]	Mortuaire brute. [2]	D pour 1362 N réduites à 1000. [3]	N rétrogradant. [4]	Mortuaire corrigée pour 1,000 N. [5]	SURVIE. [6]	Rapport de mortalité. [7]
						1 D sur
mort-nés.	63.32	46.50	1,000	46.50	953.50	21.50 à naître.
0- 1 an.	340.58	250.		250.	703.50	4.... vivants.
1- 6 ans.	131.50	96.50	970	99.50	604.	35
6-14....	28.04	20.55	924	22.	582.	163.
14-20....	19 62	14.43	824	17.	565.	202.
20-30....	45.46	33 30	728	45.	520.	120.
30-40....	45.92	33.70	640	52.	468.	95.
40-50....	52.56	38.60	563	68.	400.	64.
50-60....	68.64	50.50	515	97.	303.	36.
60-70....	99.06	72 80	495	146.	157.	16.
70-80....	81.82	60.	490	122.	35.	8.
80-90....	22.08	16.20	485	33.	2.	5.50
90-......	1,40	1.03	485	2.	0.	5.
	1,000.	734.11		1,000.		

Ont vécu : Vm 21.574. Vp 34.53.

Dans ce tableau, la colonne [2] donne la Mortuaire intacte, extraite du beau travail que le bureau officiel, dirigé par E. Engel, a publié en 1852 (1), Mortuaire que les habitudes statistiques du pays ont malheureusement contractée en groupes trop peu nombreux ;

[3] donne la même Mortuaire appropriée à 1,362 N réduites à 1,000 ;

[4] donne la série rétrogressive des N. Nous avons pu admettre que l'augmentation annuelle de 12°°/, constatée dans l'ouvrage cité, avait lieu depuis le commencement du siècle. Mais pour le siècle précédent, ce que l'on connait des nations voisines ne permettait d'accepter qu'une augmentation beaucoup moindre, insignifiante, enfin nulle ;

[5] donne en conséquence la série des décès par âges que peuvent fournir 1,000 naissances saxonnes, en supposant, bien entendu, que l'ordre de mortalité reste ce qu'il est ; et

[6], la SURVIE, qui répond à la question : Sur 1,000 in-

(1) L. c. p. 83.

dividus nés en Saxe en une année, combien vivent jusqu'à la 2e année, combien jusqu'à la 7e, jusqu'à la 15e, etc. jusqu'au dernier survivant et à la dernière année.

Il faut remarquer qu'à cause de la contraction des tables le chiffre de survie [6] 703. 50 est le seul qui réponde à une année isolée; et de même qu'il cote les survivants de 0 (l'instant qui suit la naissance ou l'inscription civile) à un an,

604	cote ceux de	5 à 6 ans,	
582	—	13 à 14 —	
565	—	19 à 20 —	
520	—	29 à 30 —	et ainsi de suite.

Si l'on a des données plus ou moins probables sur les naissances annuelles survenues de 1750 à 1825, on pourra modifier les derniers chiffres des trois dernières colonnes; mais le principe restera le même.

Deuxième cas, où l'on considère N comme constant et la mortalité proportionnelle comme décroissant d'une manière graduelle et continue sur tous les âges par l'accroissement périodique de Vm.

Dans le mouvement général de la population française, pendant la période 1840-49, 1000 D correspondent à 1161 N. La Mortuaire ne nous fait donc connaître, pour 1000 N, que D 861. 32; et il en manque 138. 68 pour compléter l'évolution des 1,000 N, dont nous voulons déterminer la survie. Voici la cause qui rend la Mortuaire incomplète pour l'usage que nous en voulons faire. Les décès de chaque âge sont pris sur les survivants de l'âge précédent (1):

d_1, d_2, d_3 } est pris proportionnellement sur { S_0 (survivants de 0 à 1 an), S_1 (survivants de 1 à 2 ans), S_2 (survivants de 2 à 3 ans), etc.

Or, les survivants qui ont été décimés par les décès consignés dans la table mortuaire, correspondaient à des années où la mortalité était plus rapide, et de plus en plus rapide à mesure que l'on remonte plus en arrière : ils étaient donc en moindre nombre, et ont dû par conséquent donner, pour chaque âge, moins de D que les survivants qui résul-

(1) On désigne les enfants décédés de 0 à 1 an d'âge par d_0, — de 1 à 2 ans par d_1, — de 2 à 3 par d_2, et ainsi de suite.

teront de 1,000 N prises dans la période actuelle et suivies dans leurs âges successifs. Cela nous indique à la fois la nécessité et la manière de corriger la Mortuaire pour l'approprier aux 1,000 N dont nous voulons classer les extinctions. Il faut la compléter en y introduisant les D 138. 68 qui y manquent, afin d'épuiser ces 1.000 N, dont nous ne connaitrons la rotation complète qu'au prix de cette correction. Comment répartir ces D 138. 68 ? La première idée qui se présente est de les distribuer proportionnellement au nombre des D relevés pour chaque âge. C'est à peu près ce qu'a fait X. Heuschling dans sa *Nouvelle table de mortalité.* Mais cela ne suffit pas (1). Le ralentissement de la mortalité, étant continu (2), s'est fait sentir progressivement à mesure que, partant des âges les plus anciens, il s'est rapproché des plus récents : la correction doit tenir compte de cette progression. Il faut donc répartir les D manquants *en raison composée du nombre des D relevés pour chaque âge et de l'élévation de cet âge* ou du chiffre qui le marque. C'est d'après ce principe qu'a été corrigée la Mortuaire et calculée la Survie dans les tables qui suivent.

(1) Heuschling, dans sa table belge (Compte rendu Ac. sc. m. octobre 51), compte seulement 772 survivants à 2 ans, ce qui supposerait 78 d_1 pour 1,000 N, tandis que la Mortuaire (V. l'Expos. officiel ou le Résumé Heuschling in 8o, p. 37) n'en porte que 74 pour 1,000 D. Ainsi la correction dépasse le but, ou plutôt touche à l'opposé du but visé. Car le motif de la correction est que l'on a $N > D$. et l'auteur corrige comme si on avait $N < D$. Il corrige comme il faudrait si l'on avait eu, dans l'année précédant celle où il place ses 1,000 naissances, 949 naissances seulement contre 1,000 D. Quand il établit $S_0 = 850$, cela dérive de la proportion

$$N : d_0 :: N : d_0$$
$$1250 : 187.70 :: 1,000 : x = 150 ;$$

c'est juste en raisonnement et vrai en fait. Il doit donc continuer et dire pour la seconde année :

$$N : d_1 :: N : d_1$$
$$1250 : 74 :: 1,000 : x = 59.$$

Faire $x > 74$, c'est aller contre l'arithmétique ; compter plus de décès pour 1,000 naissances que pour 1200, c'est heurter contre la vérité, c'est tuer d'un coup de plume des milliers de jeunes créatures qui ne demandent qu'à vivre, et c'est donner au monde (involontairement et sans y penser) une opinion beaucoup trop défavorable de la vitalité belge. Car, la même critique s'applique à tous les âges suivants.

(2) *Journ. Econ.* t. XXXVI, p. 186.

TABLE DE SURVIE *pour la* FRANCE,
d'après la mortalité de la période décennale 1840-49.

Ages. [1].	Mortuaire brute [2]	Raison composée de la Mortuaire et du chiffre (fort) des âges. [3]	D pour 1161 N réduites à 1000 [4]	Réduction de la raison composée. [5]	Mortuaire corrigée pour 1000 N. [6]	SURVIE de 1000 naissances. [7]	Rapport de mortalité. [8]
Mort-nés.	35.		30. 20		30. 20	969. 80	1 D sur 33 à naître
0-1 an.	181.	181.	156.	0. 70	156. 70	813. 10	6. 20 viv.
1-2 ans	57. 80	115. 6	49. 80	0. 45	50. 25	762. 85	16. 15
2-3.....	31. 50	94. 5	27. 1	0. 38	27. 47	735. 38	27. 75
3-4.....	20. 45	81. 8	17. 6	0. 33	17. 92	717. 46	41.
4-5.....	14. 50	72. 5	12. 5	0. 28	12. 78	704. 68	56.
5-6.....	11. 20	67. 2	9. 65	0. 26	9. 91	694. 77	71.
6-7.....	9. 10	63. 7	7. 84	0. 25	8. 09	686. 68	86.
7-8.....	7. 70	61. 6	6. 63	0. 24	6. 87	679. 81	100.
8-9.....	6. 65	59. 8	5. 72	0. 23	5. 95	673. 86	114.
9-10 ...	6. 10	61.	5. 25	0. 23	5. 48	668. 38	123.
10-15 ...	21. 25	318. 7	18. 3	1. 25	19. 54	648. 84	168. (1)
15-20 ...	26. 60	532.	22. 9	2. 05	24. 95	623. 89	127.
20-25 ...	39. 30	982. 5	33. 8	3. 79	37. 58	586. 31	81.
25-30 ..	33. 30	999.	28. 7	3. 85	32. 55	553. 76	88.
30-35 ...	29. 70	1,039. 5	25. 6	4.	29. 60	524. 16	91.
35-40 ...	29. 70	1,188.	25. 6	4. 57	30. 17	493. 99	84.
40-45. ..	32. 60	1.467.	28. 1	5. 65	33. 75	460. 24	71.
45-50. ..	34. 40	1.720.	29. 65	6. 65	36. 29	423. 95	60.
50-55. ..	36. 60	2,013.	31. 5	7. 77	39. 26	384. 69	51. 50
55-60. ..	40. 40	2,424.	34. 8	9. 38	44. 16	340. 53	41.
60-65. ..	52. 80	3 432.	45. 5	13. 22	58. 71	281. 82	26. 50
65-70. ..	57. 80	4,046.	49. 8	15. 6	65. 40	216. 42	19.
70-75. ..	63. 35	4,751. 2	54. 5	18. 32	72. 81	143. 61	12. 40
75-80. .,	55. 55	4,444. 4	47. 85	17. 11	64. 96	78. 65	8. 50
80-85. ..	41.	3,485.	35. 3	13. 40	48. 70	29. 95	5. 50
85-90. ..	17. 60	1,584.	15. 15	6. 10	21. 25	8. 70	4. 50
90-95...	5. 45	517. 7	4. 7	2.	6. 70	2.	4.
95-100..	1. 45	145.	1. 25	0. 56	1. 81	0. 19	3.
100 et pl.	0. 15	15. 7	0. 13	0. 06	0. 19	0.	2.
	1,000.	35,963. 4	861. 42	138. 68	1,000.		

D'après ce calcul de survie, la vie probable d'un enfant naissant dans la période traitée, est de 39 ans à l'instant d'avant la naissance, et de 41.3 à l'instant d'après, ou plus exactement à l'heure de la présentation à l'état civil.

(1) Pour les âges contractés en période quinquennale, le rapport est pris sur la moyenne des deux chiffres de survie.

La dernière colonne indique quel est le danger de mourir pour chaque âge. C'est aux deux extrémités de la vie que ce danger est le plus grand. Il n'est jamais plus pressant que le premier mois, la première semaine après la naissance. Durant toute la première année, la mort est aussi à craindre qu'à 80 ans. Mais pour ceux qui ont résisté à ces premières épreuves le danger diminue très-rapidement. C'est de 10 à 15 ans qu'il est le moindre. Il s'accroît brusquement de 15 à 20, et encore plus de 20 à 25; il diminue jusqu'à 35; puis il recommence à croître, mais avec gradation, d'âge en âge, jusqu'au dernier jour.

Tel est le tableau vu dans l'ensemble des deux sexes. A les considérer séparément, il donne lieu à d'autres observations curieuses et instructives, qui trouveront leur place ailleurs, l'espace qui nous est accordé ne nous permettant pas d'entrer ici dans plus de détails.

Nous avons admis les mort-nés dans nos calculs, afin de rendre notre travail plus complet et plus général, et aussi dans le but d'indiquer que l'assurance peut très-utilement avoir lieu même avant la naissance. Mais comme il n'est guère d'usage de faire remonter l'assurance jusque là, nous reproduirons plus loin (p. 462) notre table de survie en excluant les mort-nés, et en y joignant synoptiquement les principales tables anglaises, françaises et belges, afin que l'on puisse, d'un coup d'œil, les apprécier comparativement, et juger des écarts réciproques.

La Belgique est dans le même cas que la France, ayant comme elle N stationnaire et mortalité décroissante. On peut donc lui appliquer notre méthode de correction.

TABLE DE SURVIE *pour la* BELGIQUE, *d'après la mortalité de la période décennale* 1841-50.

Âges. [1]	Mortuaire brute (1). [2]	Raison composée de la mortuaire et du chiffre des âges. [3]	D pour 1250 N réduites à 1000. [4]	Réduction de la raison composée. [5]	Mortuaire corrigée pour 1000 N. [6]	SURVIE de 1000 N. [7]	Rapport de mortalité. [8]	P D (2) d'après le recensement de 1846. [9]
							Vivants pour 1 D.	
0-1 an..	187.7	187.7	150	1.09	151.09	848.91	6.60	6.10
1-2.....	73.9	147.8	59.10	0.86	59.96	788.95	14	14.80
2-3.....	38.2	114.6	30,55	0.67	31.22	757.73	25	27,60
3 4.....	24.4	97.6	19.5	0.57	20.07	737.66	38	39.75
4-5.....	17 1	85.5	13 68	0.50	14.18	723.48	52	57
5-6.....	13	78	10.4	0.45	10.85	712 63	67	74
6-7.....	10.6	74.2	8.48	0.43	8.91	703.72	80	89
7 8.....	9.2	73.6	7.36	0.43	7.79	695.93	90	101
8-9.....	8.1	72.9	6.48	0.42	6.90	689.03	101	110
9-10....	7.8	78	6.25	0.45	6 70	682.33	103	112
10-15....	28.6	429	22.88	2.50	25 38	656.95	130	143
15-20....	32.4	648	25.95	3.77	29 72	627.23	108	116
20 25....	38.8	970	31.08	5.63	36.71	590.52	83	98
25-30....	32.5	975	26	5.66	31.66	558.86	91	97
30-35....	31	1,085	24,8	6.31	31.11	527.75	87	94
35-40....	32 7	1,508	26.2	7.59	33.79	493.56	75	85
40 45....	35.7	1,606.5	28.6	9.34	37.94	456.02	62.50	71
45-50....	36.4	1.820	29.17	10.56	39.73	416.29	54.50	67
50-55....	37.1	2,040.5	29.7	11.86	41.56	374.73	47.60	49
55-60....	38.2	2.292	30.57	13.37	43.94	330.79	40	38
60-65....	47.5	3,087.5	38	17.94	55.94	274.85	27	28
65-70....	53.5	3,745	42.8	21.74	64.54	210.31	19	29
70-75....	56.7	4,252.5	45.4	24.74	70 14	140,17	12.50	13
75-80....	50.1	4,008	40	23.20	63.20	76.97	8.60	9.70
80 85....	35.5	3,017.5	28.4	17.54	45.94	31.03	6	7.10
85 90....	16.8	1,612	13.45	8.76	22.21	8.82	4.50	5.70
90 95....	5.3	503.5	4.24	2.92	7.16	1.66	3.65	4.55
95-100..	1.1	110	0.88	0.64	1.52	0.14	3	5.20
100.......	0.1	10.5	0.08	0.06	0.14	0	2	2.65
	1,000	34,430 4	800	200	1,000	Vp. 39 à l'instant d'apres la naissance.		

(1) *Exposé*, p. 29. Les mort-nés n'y entrent pas. Leur absence n'altère point la survie mais exagère un peu le rapport de mortalité.

(2) $\frac{Vn+dn}{dn}$; sans autre correction au recensement que la restitution à V_0 des 2,500 dont Quetelet reconnait l'omission.

A. Quetelet indique (1) deux méthodes de former les tables de survie. L'une est la méthode de soustraction, qui dérive la survie de la Mortuaire, et que l'astronome Halley a employée le premier. Nous avons tâché de faire voir qu'on peut l'appliquer aux nations connues de notre époque, moyennant dues et spéciales corrections des Mortuaires. L'autre, que l'auteur appelle *méthode directe* (nous ne chicanerons pas sur le mot), consiste à calculer la mortalité de chaque groupe d'après une table de population par âges. Comment obtient-on cette table? S'il faut la calculer sur les listes mortuaires avec les relevés de naissances, autant vaut calculer ainsi la survie. C'est donc à un recensement que l'on demande la table préalable de population: on calcule la mortalité d'après les vivants et les morts, et la survivance d'après la mortalité. Nous voyons bien que cette méthode est, comme le dit l'auteur, moins *expéditive* que l'autre; mais nous ne voyons pas qu'elle soit plus *rigoureuse*. On la vantera peut-être comme méthode générale; c'est-à-dire, applicable sans modification à tous les cas: mérite abstrait, qu'obscurcit à nos yeux le défaut grave de substituer le fait brut et particulier de population à la moyenne des naissances; ce qui éloigne des successions normales et épurées pour jeter dans le chaos des accidents annuels. On connait d'ailleurs les nombreuses difficultés par lesquelles les recensements sont toujours moins sûrs et moins exacts que les relevés d'état civil. Une table de population concrète et naturelle est sujette à des causes d'altération que l'on peut difficilement soumettre au calcul, et qui souvent portent de préférence sur tels ou tels âges; ainsi agissent les épidémies, ainsi les déplacements temporaires: c'est pourquoi elle ne présente pas une série d'âges avec décroissance continue, comme ces tables théoriques, arrangées au moyen de *calculs prudents*, par Duvillard, Mathieu et autres (2). Il faudrait donc, pour avoir un résul-

(1) *Dict. écon. polit.* art. TABLES.

(2) Les plus prudents n'évitent pas toujours d'*interpoler* le faux au vrai. On trouve dans l'ouvrage de G. Hubbard (bon livre, et surtout bonne action, justement récompensée par l'Institut), une table remaniée, où le danger de mourir diminue de 50 à 55 ans, ce qui n'est pas vraisemblable, et double de 40 ans à 45, ce qui n'est pas soutenable.

tat un peu général et de quelque portée, corriger tout d'abord la table de population. On ne pourrait le faire sans l'aide des tables de naissances et de décès : d'où il paraît non-seulement plus tôt fait, mais aussi plus sûr de s'adresser directement à elles.

La question, dans sa généralité, peut être ramenée à ce point : trouver le *rapport moyen* de mortalité pour chaque âge. Ce rapport, qui est un terme général, ne peut être fourni par le recensement, qui est un terme particulier. Toute la méthode statistique est là. Force est donc de le demander à N-D, en tenant compte, aussi exactement que possible, des variations continues que subit l'une ou l'autre de ces deux quantités. Pour faire du recensement un terme général, il faudrait le répéter plusieurs années de suite, ce qui n'est guères proposable aux gouvernements, qui craignent la dépense, et aux administrations, qui aiment le repos. Et cette répétition, à moins qu'on ne la fît cent fois dans un siècle, ne dispenserait pas de comparer les naissances annuelles aux décès.

Toutefois, pour ne négliger aucun moyen de confrontation, nous avons donné au dernier tableau [9], le rapport de mortalité d'après le recensement belge (la France n'ayant pas encore publié de recensement par âges). Une table de survie sortirait de ce rapport par une suite de proportions (1). En le comparant avec celui que nous obtenons par notre méthode [8], on remarquera qu'ils sont à peu près identiques pour les âges extrêmes, mais qu'aux âges intermédiaires le recensement donne des chiffres exagérés, ce qui nous paraît provenir des étrangers et des voyageurs dont il est grossi.

Il n'est pas exact de dire (2) que « le nombre des adultes » devenant plus grand, le nombre des naissances suit la » même progression. » C'est contraire aux faits observés en France, en Belgique et en d'autres pays. Un des moyens par lesquels le nombre proportionnel des adultes devient plus grand, est précisément la diminution de celui des naissances.

(1) $V_n : d_{n+1} :: S_n : x = S_{n+1}$. Mais toujours le premier terme S_0 ne peut être autre que $N - d_0$: c'est le fait incommutable, le point de départ obligé des deux méthodes.

(2) Art. TABLES, l. c.

La méthode suivie par Demonferrand consiste à diminuer les décès de chaque âge d'une fraction f^n Pn, qu'il calcule d'après l'accroissement de P. Il admet que N augmente de 0.002, les listes de recrutement de 0.006 par an, et la population supérieure à 21 ans de 0.0083. Il calcule ses interpolations sur ces données, et confesse naïvement les longs tâtonnements qu'elles lui ont coûté. Il indique aux compagnies le moyen de former des tables à mortalité plus lente ou plus rapide, pour les assurances en cas de vie ou en cas de mort, *en s'écartant de la vérité aussi peu qu'on le veut*. Ce moyen singulier est de changer le danger annuel de mourir, qui, selon lui, double tous les 10 ans à partir de 50; de supposer qu'il double en 9 ans ou en 11 ans, etc., selon que l'on veut accélérer ou ralentir la mortalité. L'hypothèse de la croissance continue de N, qui s'était vérifiée accidentellement dans le premier tiers du siècle, n'était déjà plus vraie à l'époque où il écrivait.

Le tableau suivant donne, par réduction et par extrait, le moyen de comparer les principales *Tables de* SURVIE, anglaises, françaises et belges.

L'Annuaire du bureau des longitudes, qui rapporte les tables de Carlisle et de Deparcieux sans les ramener à la même unité, dit (p. 214, 1853) que la mortalité est plus lente dans la première que dans la seconde. Ce jugement trop vague est propre à induire en erreur. On voit que, comparativement aux tables françaises, celle de Carlisle cote trop peu de décès pour la première année de la vie, et trop pour toutes les années suivantes jusqu'à une vieillesse avancée. Ce n'est qu'à partir de 7 ans qu'elle ralentit la mortalité. De tels soubresauts ne témoignent guères de son exactitude.

Pour compléter Deparcieux, qui avait laissé en blanc les 3 premières années, l'Annuaire cité a simplement copié Demonferrand. Mais, voulant appliquer la table des rentiers aux progrès actuellement réalisés par la population générale, il a judicieusement conservé la lente mortalité des années suivantes.

	LONDRES. Smart 1728-37. [1]	PARIS. Dupré. vers 1740. [2]	NORTHAMPTON. Morgan. 1821. [3]	NORTHAMPTON. W. Farr. 1838-44. [4]	CARLISLE. Milne. 1815. [5]	ANGLETERRE. Farr. [6]	FRANCE. Deparcieux-Mathieu. [7]	FRANCE. Demonferrand. 1817-31. [8]	FRANCE. Nobis. 1840-49. [9]	BELGIQUE. Quetelet. 1841-50. [10]
Naiss. viv..	1 000	1,000	1,000	1,000	1,000	1,000	1,000	1,000	1,000	1,000
0-1 an...	725	731	742	829.50	846.10	854	834	835.45	841	850
1-2 ans..	583	632	625	746.30	777.90	801	783	782.90	786	788
2-3......	529	591	583	709	727.40	774	755	753.75	759	758
3-4......	500	561	552	690.50	699.80	755	737	734.45	739	739
4-5......	483	540	536	676.50	679.70	742	724	720 30	726	725
5-6......	470	522	521	6 5 80	667.60	731	713	709.15	716	715
6-7......	459	510	508	657.20	659.40	723	705	699.25	708	707
7-8......	451	500	499	650	653.60	716	697	692.55	702	700
8-9......	443	495	492	643.80	649.30	711	690	686 20	695	694
9-10......	436	490	488	640.80	646	706	684	680.80	690	689
14-15......	409	471	465	625.20	630	686	660	660.90	669	663
19-20......	385	450	441	606.90	609	660	633	638 15	644	635
24-25......	355	420	409	586.50	587.90	633	602	605.15	605	604
29-30......	321	389	376	563.80	564.20	603	571	577.65	571	573
34-35......	283	355	344	538.50	536.20	572	540	551.05	540	543
39-40......	245	318	312	509.80	507.50	538	511	522.85	510	511
44-45......	205	280	279	476.80	472.70	503	484	492.90	475	476
49-50......	170	246	245	438.80	439.70	466	452	459.15	437	440
54-55......	138	214	210	395.50	407.30	428	410	418.85	396	397
59-60......	108	175	175	349.10	364.30	380	360	370.35	351	345
64-65......	83	131	140	275.10	301.80	318	307	304.25	290	284
69-70......	58	89	106	189.60	240.10	245	241	230.90	223	216
74-75......	38	55	71	116.70	167.50	167	164	147.95	148	139
79-80......	24	25	40	64.80	95.30	94	92	76.60	81	75
84-85......	0	10	16	32.30	44.50	40	37	27.90	31	31
89-90......		3.75	4	7.20	14.20	11	9	8.40	9	9
94-95......		1.25	0.13	0.3	3	2	0	1.90	2	2
99-100......		0		0	0.9	0.2		0.10	0.20	0.16

On sait que la loi du 18 juin 1850 a désigné la table de Deparcieux pour commander les tarifs de la *caisse générale des retraites sous la garantie de l'État*. Cette table, comparée à la nôtre, cote une mortalité plus rapide pour les âges inférieurs jusqu'à 25 ans; elle marche avec nous entre 25 et 40; et de 40 à 85, elle cote, au contraire, une mortalité trop lente. Si notre méthode est exacte, si nos calculs sont justes, on voit que le travailleur économe a tout à gagner en faisant ses dépôts à la *Caisse des retraites* avant l'âge de 25 ans et beaucoup à perdre en les différant au-delà de 40; on voit aussi dans quel sens l'administration doit modifier les tarifs de cette bienfaisante institution, pour qu'elle atteigne mieux son but, qu'elle sollicite plus efficacement les particuliers à la prévoyance, et qu'elle garantisse à égal degré les intérêts des assurés de tout âge et ceux de l'État assureur. La modification générale de ces tarifs est d'ailleurs exigée par le ralentissement continu de la mortalité, dont il ne paraît pas que l'on ait tenu compte, bien que la succession des Mortuaires en rende l'existence certaine et la quantité calculable.

On remarquera peut-être la presque-conformité de notre table [9] avec celle de Belgique (Quetelet). Cette conformité est sincère et sérieuse, puisque les deux tables ont été construites par deux méthodes entièrement différentes, dont les auteurs rendent compte de leur mieux, l'un dans les pages qui précèdent, l'autre dans les Bulletins de la commission centrale. Elle témoigne donc de l'étroite consanguinité des deux peuples.

Nous sommes obligés de faire réserves contre la table dressée pour l'Angleterre par W. Farr. Certaines incohérences, que nous signalerons ailleurs, dans les rapports des décès, font soupçonner que cette branche essentielle de la statistique humaine n'est pas encore solidement établie chez nos voisins d'outre-mer, et rappellent trop que l'État civil y est de bien fraîche date.

On connaît le nombre, la variété, l'importance des opérations commerciales et philanthropiques qui s'appuient sur les *Tables de survie*. Elles n'ont pris racine chez un peuple insouciant et léger, que depuis la paix. En Angleterre où elles s'exercent depuis un siècle et demi, elles ont place

dans les mœurs populaires : on compte plus de 500 compagnies d'assurances sur la vie, et un nombre beaucoup plus grand de *sociétés d'amis* (de secours mutuels) dans ce pays, petit par son étendue, grand par l'intelligence et l'activité de ses habitants. Toutes ces opérations, même celles qui rapportent un gain à leurs auteurs (et ce sont les plus solides) ont pour objet ou pour effet d'exciter les hommes de toutes conditions à se mettre en garde contre un avenir incertain, et de les récompenser de leur prévoyance.

Nous citerons l'exemple d'une application purement humanitaire et mutuelle, dégagée de toute vue de spéculation. L'idée et le plan en sont dus à un inspecteur général d'assurances (1). Dans une province ou dans une capitale, des travailleurs s'associent pour faire donner l'éducation en commun à leurs enfants. Chaque père verse, à partir de la naissance d'un fils ou d'une fille, 2 fr. par semaine. Cette mise est acquise en tous cas à la caisse sociale, qui est gérée sous le contrôle perpétuel de l'autorité et qui rend ses comptes publics. L'association se charge de l'instruction morale et professionnelle de l'enfant depuis l'âge de 7 ans jusqu'à 18; et en outre elle le nourrit, le loge, l'entretient, le defraie de tout depuis 12 ans. Aussitôt que son instruction et ses forces lui permettent de travailler, le produit entier de son travail est à lui, et lui forme une dot ou un moyen d'établissement. Ainsi les enfants des deux sexes, qui ont le bonheur d'avoir des parents laborieux et économes, cessent de bonne heure d'être à leur charge, et sont préservés des dangers et de la dégradation qui les attendent dans les ateliers de promiscuité. Ainsi se forme une pépinière d'excellents chefs d'ateliers et de bonnes et pures mères de famille.

V_m, V_p.

La vie moyenne, étant un fait à constater, se trouve naturellement dans la table mortuaire, qui regarde le passé. La vie probable est un fait à prévoir : elle doit sortir de la table de Survie, qui regarde l'avenir. Les auteurs ont fait

(1) M. Léon Jeannin.

ces calculs tantôt sur l'une, tantôt sur l'autre table, souvent par nécessité, à défaut de l'une des deux : et les copistes qui les ont cités sans indiquer la méthode de calcul employée, en ont formé de vains semblants de contradictions entre les statisticiens, — calomnie très-coupable en un sujet qui tient aux plus pressants intérêts de l'humanité. De là l'hésitation aux faibles, la tentation aux ergoteurs, et le scandale aux ignorants.

Quand on veut avoir, en vue de l'avenir, la vie moyenne afférente à chaque âge, on la calcule aisément sur une table de Survie complétement détaillée an par an, ainsi que l'a fait Demonferrand au Journal de l'École Polytechnique. En effet, on peut se représenter les individus de chaque groupe d'âge comme ayant chacun un an à vivre, puisque ceux qui en ont plus figurent dans le groupe suivant, et ainsi de suite. La somme des ans à vivre ferait donc, pour chaque groupe, le total de ce groupe, additionné avec tous les suivants. D'après cette considération on forme, à côté de la colonne des survivants (très-commodément en commençant par le dernier âge, et remontant), cette autre colonne que Deparcieux et Mathieu intitulent *somme des vivants*, et que l'on pourrait aussi appeler *somme des ans à vivre*. Pour avoir donc la vie moyenne d'un individu de chaque âge, on divise chaque nombre de survivants par la somme d'ans à vivre qui lui correspond. Seulement, on diminue le quotient de 0,50, parce qu'on a supposé, pour la facilité du calcul, que chaque individu meurt au bout de l'année, tandis que l'individu moyen meurt au milieu (1).

Cette méthode, employée par Deparcieux et clairement expliquée dans son *Essai*, est rapportée d'une manière assez obscure dans l'Annuaire du bureau des longitudes, parce qu'on s'y embarrasse *d'une population stationnaire*,

(1) soit A, B, C, les survivants à chaque âge,

V_a, V_b, V_c, la vie moyenne d'un individu de chaque âge,

On a $V_a = \dfrac{\frac{A}{2}+B+C+\ldots}{A} = \dfrac{A+B+C+\ldots}{A} - \dfrac{1}{2}$;

$V_b = \dfrac{B+C+D+\ldots}{B} - \dfrac{1}{2}$; et ainsi de suite.

et *du nombre des naissances*, et de *la moitié des naissances*, qui n'ont que faire en cette question.

A. Quetelet reproche aux statisticiens qui font usage de la vie moyenne, d'attribuer « la même valeur à une année » quelconque, soit qu'elle appartienne à un enfant ou à un » adulte. » Ce reproche paraît fondé seulement lorsque, par nécessité et à défaut de Mortuaires assez exactes ou assez générales, on ne peut connaître que la vie moyenne de l'homme naissant. Car, sur les tables de mortalité, on voit exactement la *valeur* des années au numéro du groupe auquel elles appartiennent; et l'on fait encore mieux ressortir leur prix, en massant d'un côté les puériles et de l'autre les adultes, comme l'a fait avec bonheur l'illustre président. Il paraît s'en rapporter plus volontiers à la vie probable. Ne repoussons ni l'un ni l'autre renseignement. Ce n'est pas trop des deux indications physiologiques pour tâter utilement le pouls de la race, et diagnostiquer son état de santé.

Nous avons formé le tableau suivant dans le but d'établir un parallèle général entre les États de l'Europe d'après les mouvements effectifs de leur Population. Les tables de Survie étant encore controversées dans leur construction, et manquant d'ailleurs pour la plupart, nous avons tiré la Vie probable comme la Vie moyenne, exclusivement des tables mortuaires. On conçoit que les chiffres en sont plus bas que ceux qui seraient tirés de la survie. Mais, le calcul étant le même pour toutes les nations, l'évaluation comparative de leurs forces vitales et de leurs progrès n'en demeure pas moins équitable.

CONTRÉES.	Périodes.	Vp.	Vm.	d., p. $^0/_{00}$	SOURCES.	OBSERVATIONS.
1. Vénétie	1839-47	3.22	28.	379.10	Hain Handb.	Aggravation de 1 à
2. Autriche (Basse-)	»	4.	26.	408.50	»	4 ans; allégement
3. Lombardie	»	4.	26.60	369.	»	de 20 à 40.
4. Breslau	1722-4	4.	20.86	»	Süssmilch Gottl. ordn.	
5. [1] Saxe royale D'.	1847-9	4.	23.60	419.	Stat. Mitth. (offic.)	
6. Bohême	1839-47	4 35	29.50	372.70	Hain Handb.	
7. [1] Saxe royale	1847-9	5.17	25.42	385.80	Stat. Mitth.	
8. Moravie	1839-47	5.24	29.	341.20	Hain Handb.	
9. Vienne	1728-53	5.25	23.60	366.	Sussmilch	
10. Gènes (province)	1827-38	5.70	25.28	281.	Inform. stat.	
11. Marne (département)	an IV rép.	5.86	28.	376.	Descr. Bourgeois	
12. [1] De la France rurale	avant 1750	6.30	20.58	333.	Dupré-Buffon	
13. Meurthe (département)	1789	6.45	24.40	»	Stat. marquis	
14. [1] Berlin	1752-5	6.60	23.56	294.	Sussmilch	
15. [1] Prusse	1839-41	6.80	25.18	300.	Reg.-gen. 1844	
16. [1] Suède	1754-6	7.	26.50	306.40	Wargentin	
17. Russie	1832-34	7.	22.34	»	Bulgarin's Russl.	
18. [2] Berlin	1839-41	7.07	22.14	313.40	Reg.-gen.	
19. Paris (trois paroisses de)	avant 1749	8.30	26.69	254.	Dupré-Buffon	Lourde aggravat.
20. [2] France	vers 1760	8.33	24.50	277.	Moheau (Montyon)	de 1 à 5; allége-
21. Haut-Rhin (département)	1822-31	8.40	26.20	303.	Stat. Dufau	ment de 10 à 25.
22. Bas-Rhin (département)	1806-12	8.77	25.10	288.55	Stat. Guadet	
23. [1] Saxe royale D''.	1847-9	9.07	27.33	351.	Stat. Mitth.	
24. Nice (province)	1827-38	9.22	27.72	257.	Inform. stat.	
25. Turin (province)	»	9.66	26.57	296.40	»	
26. [1] Angleterre et Galles D'.	1812	9.73	26.25	292.	Reg.-gen.	
27. Leipzig	1749-56	10.	26.02	299.	Süssmilch	

	CONTRÉES.	Périodes.	Vp.	Vm.	d. p. °/oo	SOURCES.	OBSERVATIONS.
28.	Hautes-Alpes (département).......	1789	10.30	27.40	323.	Stat. Bonnaire........	
29.	Seine-et-Marne (département)....	1822-31	11.	28.50	302.25	Stat. Dubarle........	
30.	Savoie propre....................	1827-38	11.35	27.58	278.30	Inform. stat..........	
31.	[1] Dunkerque (arrond. dépt. Nord)..	1841-5	12.50	26.70	340.30	Ann. Devaux et Dem.	
32.	Valenciennes. id.......	»	12.67	25.75	241.60	»	
33.	Prusse...........................	1849	12.75	26.62	279.80	Tabl. offic...........	
34.	[3] France...........................	fin du XVIIIe s	13.16	27.80	269.48	Duvillard............	
35.	Hautes-Alpes (département).......	1799	14.25	27.55	289.	Stat. Bonnaire........	
36.	[2] Angleterre et Galles.......... D.	1842	14.73	27.53	269.	Reg.-gen............	
37.	[1] Nord (département)..............	1841-5	15	29.67	260.	Ann. Devaux et Dem.	
38.	London...........................	1728-57	15.15	24.58	»	Süssmilch...........	
39.	[2] Dunkerque (arrondissement)......	1846-50	15.67	28.85	305.10	Ann. Devaux et Dem.	
40.	5 Villages près Berlin............	mil. du XVIIIe s	16.44	28.34	296.	Sussmilch...........	
41.	Brunswig.........................	1746-50	16.60	26.67	219.50	»	
42.	Hérault (département)............	1813-20	16.80	29.39	213.	Stat. Creuzé.........	Mortalité accablan-
43.	Angleterre et Galles.......... D".	1842	18.	28.72	243.	Reg.-gen............	te de 1 à 10 ans.
44.	[1] Bavière..........................	1831-5	19.08	28.94	352.	Hermann Beitr.......	
45.	Furstenwalde (Brandb)...........	1732-60	19.60	29.	225.	Süssmilch...........	Forte aggravation
46.	Krain............................	1839-47	20.40	34.	234.50	Hain................	de 1 à 2 ans...
47.	[1] Welsh (Montmouth et Wales) D'..	1842	20.50	28.14	252.	Reg.-gen............	
48.	[1] Belgique.........................	1827-29	20.64	30.27	226.65	Quetelet annuaire....	
49.	Haute-Saône (département).......	1834	20.66	31.	216.	Annuaire............	
50.	Autriche (Haute-)................	1839-47	21.	33.	340.	Hain................	
51.	[2] Bavière..........................	1826-30	21.13	29.65	351.	Hermann Beitr.......	Grand allégement
52.	[2] Nord (département).............	1846-50	21.20	30.45	230.20	Ann. Devaux et Dem.	de 5 à 20 ans...
53.	Styrie...........................	1839-47	21.65	32.	293.	Hain................	
54.	Colonie française à Berlin........	1746-55	22.30	30.74	238.	Süssmilch...........	

	CONTRÉES.	Périodes.	Vp.	Vm.	d_0 p. $^0/_{00}$	SOURCES.	OBSERVATIONS.
55.	Galizie	1837-47	22.60	24.	274.	Hain	Énorme aggrava-
56.	1 France ... D'.	1817-31	22.70	31.50	248.	Demonf. j. éc. polyt.	tion de 1 à 20..
57.	2 Belgique	1841-50	22.78	31.	229.85	Exposé sit. (offic.)	
58.	2 Welsh ... D.	1842	22.80	30.78	232.55	Reg.-gen	Aggrav. de 10 à 30.
59.	Eure-et-Loir	1846-8	23.25	32.67	330.40	Annuaire Lefèvre	Grande conservat.
60.	Paris	1841-5	23.40	28.50	243.40	Annuaire Long	des enf. de 1 à 10.
61.	Deux-Sèvres	1789	23.45	31.50	249.	Stat. Dupin	Grande perte de 2
62.	Saône et Loire	1826-35	23.50	30.84	241.40	Stat. Ragut	à 10
63.	2 Suède	1796-1805	23.50	30.76	278.	Reg.-gen	Allégem. de 1 à 5.
64.	3 Angleterre et Galles	1813-30	23.78	31.63	228.	Rickman Abstr	
65.	3 Welsh ... D".	1842	24.60	33.64	214.	»	
66.	Salzburg	1839-47	24.80	33	140.	Hain	T.-g allég. de 1 à 20.
67.	3 Suède	1816-25	25.24	31.27	180.	Reg.-gen	Allégem. de 1 à 10.
68.	2 France ... D'.	1840-9	25.80	32.50	238.	Heuschling	
69.	Bavière	1818-23	25.90	30.50	302.	Herm. Beitr	
70.	4 France ... D	1817-31	26	32.60	225.	Demonferrand	
71.	5 France	1831-40	28.35	33.83	245.80	Legoyt Fr. stat.	Qq aggrav. de 20 à
72.	Doubs (département)	1841-2	28.80	34.25	200.85	Annuaire Laurens	30. Manq. les chol.
73.	6 France ... D.	1840-49	29.75	34.24	216.	Heuschling	L'ag. de 20 à 30 pers.
74.	4 Suède	1831-5	30.	32.51	267.50	Reg.-gen	Grand allégement
75.	1 France ... D".	1817-31	30.	33.83	203.	Demonferrand	de 1 à 5
76.	1 Puy-de Dôme	1822-31	30.	33.35	193.85	Stat. Gonod	
77.	Gironde	1813-22	31.	31.87	213.50	Stat. Jouannet	
78.	2 France ... D".	1840-9	31.35	36.	193.	Heuschling	
79.	Avesnes (arrondissement du Nord.	1841-5	34.50	36.66	194.40	Ann. Devaux Dem.	
80.	7 Rentiers français	XVIIIe siècle.	35.53	38.25	195.	Deparcieux Mathieu	
81.	1 Lot (département)	1830-40	35.75	37.43	190.20	Annuaire Giraud	

CONTRÉES.	Périodes.	Vp.	Vm.	d_0 p. 0/00	SOURCES.	OBSERVATIONS.
82. [1] Orne (département)...............	1807	36.55	36.10	166.40	Annuaire 1809.......	
83. [2] Puy-de-Dôme....................	1841-5	37.	37.33	191.75	Feuilles préfect......	
84. Karnthen........................	1839-47	37.28	35.	267.	Hain................	Très-grand allége-
85. Avesnes (arrondissement).........	1846-50	38.	38.10	187.80	Ann. Devaux Dem...	ment de 1 à 20.
86. [2] Lot (département)..............	1841-5	38.	38.40	202.30	Annuaire Giraud.....	C'est de 2 à 20 ans
87. Gironde (département)...........	1823-32	39.	37.10	198.20	Stat. Jouannet.......	seulement que la
88. Calvados........................	1817-31	48.	44.		Demonferrand.......	mortalité a di-
89. [2] Orne...........................	1827-31	50.	42.74	154.40	Stat. Odolant........	minué.

A voir le vaste écart de ces chiffres, l'énorme distance qui en sépare les extrêmes, on éprouve une sorte d'épouvante; on se sent au moins tenté d'incrédulité. Sont-ils bien de la même espèce ces êtres dont les uns ont en naissant une probabilité de vivre qui s'étend jusqu'à cinquante ans, tandis que pour les autres elle est restreinte à 4 ans? Ces chiffres ne sont-ils pas frelatés? l'auteur céderait-il à quelque illusion d'orgueil national ou à un intérêt de parti? — Non. L'auteur ne peut être suspect ni de flatterie, ni de dénigrement : car tous les nombres sont fournis par les pays mêmes qu'ils concernent respectivement, anglais par l'Angleterre, belges par la Belgique, prussiens par la Prusse, bavarois par la Bavière, autrichiens par l'Autriche. Toutes les sources sont indiquées : aucun bureau de statistique ne les récusera. Comment expliquer cette dissemblance entre deux siècles qui se succèdent, cette opposition entre des nations qui se donnent la main? C'est aux publicistes de remonter aux causes qui entretiennent d'un côté le progrès et la vigueur, de l'autre la décadence et l'infirmité. Le statisticien n'est qu'un teneur de livres : son devoir est d'enregistrer fidèlement, d'établir les comptes sur pièces, d'en produire le solde, et d'en justifier l'exactitude.

Pourtant que de réflexions suggérerait ce tableau, qui résume ce que nous savons du mouvement général de l'humanité depuis deux siècles! Réflexions pleines de douleur sur le passé, de consolation dans le présent, d'espérance pour l'avenir! Profonde ignorance, abrutissante superstition, démoralisation, abjection servile, misère fangeuse, impuissance de vivre (1), voilà le passé; progrès général des lumières, de la vie, du bien-être, de l'émancipation intellectuelle, morale, commerciale et civile, c'est le présent: laissons à d'autres prophétiser l'avenir.

Mais que de nations sont encore aujourd'hui plongées dans le passé! (nº 1 à 10, etc.)...

En voyant, au contraire, quels rangs occupent dans l'arène de la vie la France et ses départements, on se sent heureux d'être français (nº 70 à 89).

Il semble que la séve gauloise ne perde pas sa verdeur en s'éloignant de la souche. Voyez cette colonie française qu'une persécution fanatique a jetée à Berlin dès avant la fin du XVIIe siècle (nº 54) : l'exilée était de 150 ans en avance sur le peuple chez lequel elle s'arrêtait, et elle lui payait son gîte en lumières et en travail. C'est ce peuple qui en témoigne. Voyez ces Welches de Monmouthshire et de Galles (nºs 47, 58, 65), comme leur vie l'emporte sur celle des Angles et des Saxons!

	V'p.	*V''p.*	Vp.	*V'm.*	*V''m.*	Vm.	
England & Wales.	9.73	18.	14.73	26.25	28.73	27.53	(Nº 26, 43, 36.)
Welsh.	20.50	24.60	22.80	28.14	33.64	30.68	(Nº 47, 65, 58.)

Tous ces nombres sortent des bureaux anglais.

Quant à la marche de l'Angleterre elle-même, si les chiffres nous la représentent comme moins avancée en 1842 qu'en 1830 (nºs 64, 43), nous ne croyons pas pour cela qu'elle ait rétrogradé. On doit toujours se tenir en garde contre le mirage des chiffres. L'Angleterre n'avait pas d'état civil

(1) Voyez les saisissantes révélations que vient de faire, dans l'esprit le plus modéré, un professeur d'histoire, lauréat de l'Institut (*Condition des populations agricoles dans le passé*, par Dareste de la Chavanne).

avant 1838. Rickman, tout laborieux et judicieux qu'il était, a arrangé les nombres comme il a cru et comme il a pu : Graham et Farr les publient comme ils sont.

Les Belges (nos 48, 57) s'avancent près des Gaulois. Ils paraissent n'avoir rien gagné pour la conservation des enfants ; mais leur progrès a porté sur les âges suivants.

Pour la Bavière (nos 51, 44), il n'est que trop vraisemblable qu'elle recule effectivement. Elle patauge encore dans le bourbier féodal.

Les riches et malheureux pays rivés à la couronne d'Autriche sont marqués presque tous de nombres déplorables (nos 1, 2, 3, 6, 8, 9, etc) ; et encore ces nombres sont-ils exagérés par des déclarations de mort-nés si incomplètes (1), que le fonctionnaire royal-impérial Hain dit lui-même qu'elles ne méritent aucune confiance, *gar kein Vertrauen*.

En général, la vie probable part de plus bas que la vie moyenne, et s'élève bien plus rapidement. La raison en est que le déplacement de mortalité agit par unités sur la première, quand il agit seulement par millièmes sur la seconde. C'est entre 36 et 38 ans, dans notre calcul, qu'elles se joignent et coïncident (n° 82 à 86). Quand elles s'élèvent au-dessus de cet âge (les exemples en sont encore rares), la vie probable continue à grandir plus que sa rivale, par la raison donnée.

Il y a un rapport presque constant entre l'accroissement de Vm et le progrès dans la conservation des nouveau-nés.

Nous convenons que Vp est un réactif bien plus sensible que Vm. Nous dirions même trop sensible : car, il s'émeut et sautille sous certains déplacements de mortalité, qui ne semblent pas tirer à conséquence, tandis que d'autres variations le laissent froid et immobile. Si la Mort, aidée de l'incurie des hommes et de l'égoïsme des gouvernements, frappe à coups redoublés sur les premières années de la vie, Vp peut se trouver entre 4 et 9; si son bras lassé épargne ensuite les âges de 10 à 20 ou 25, la Vie moyenne croîtra, s'écartant beaucoup de la probable qui ne gagnera pas un

(1) Carinthie et Galizie 8 p. 0/00, Vénétie 9, Mahren 10, Lombardie et Salzburg 12, Basse-Autriche 24, c'est le plus haut.

jour. C'est ce que Dupré trouva pour Paris au milieu du XVIIIe siècle (no 19); c'est ce que Hain montre de nos jours dans la Vénétie, la Lombardie, la Basse-Autriche (no 1 à 3).

Quelques exemples, jetés çà et là, signalent la supériorité relative de la vitalité féminine : Saxe (nos 5 et 23), Angleterre (26 et 43), Galles (47 et 65), France (56 et 75, 68 et 78).

Les rentiers français du XVIIe siècle font une trouée au milieu du XIXe (no 80), raillant joyeusement les *utopistes* chagrins qui nient la *valeur* du capital, et convoyant Villermé à ses bienfaisantes démonstrations sur l'homicide action de la misère, fille de l'ignorance.

III. — TABLES DE POPULATION.

Elles ont pour objet de faire connaître l'état moyen de la Population, à savoir sa quantité et sa répartition quant aux sexes et aux âges, chez une nation et pour une période données. Nous traitons des sexes dans nos *Éléments de statistique humaine* (1). Il ne sera question ici que des âges.

La table de P dérive de la Survie, comme la Survie de la Mortuaire.

Dans l'hypothèse posée au commencement de l'article II, où N=D, et où la mortalité moyenne est invariable, la table de survie est elle-même une table de P : elle équivaut à un *recensement théorique*, ou qui serait fait avec une parfaite exactitude dans une année moyenne ou normale, c'est-à-dire purgée de toute variation accidentelle. En effet, dans le cas spécifié, prendre 1,000 individus nés la même année, et enregistrer leurs décès an par an jusqu'à extinction totale, c'est la même chose que constater tous les décès survenus dans une population pendant une seule année et les classer par âges. Cette identité saute aux yeux par l'anagramme qui suit :

(1) Voyez aussi *Journ. des Econ.* t. I de la 2e série.

Recensement des vivants au dernier jour de

1850.	1851.	1852.	1853.	1854.	1855.	1856.	1857.	1858.	1859.
a									
b	a								
c	b	a							
d	c	b	a						
e	d	c	b	a					
f	e	d	c	b	a				
g	f	e	d	c	b	a			
h	g	f	e	d	c	b	a		
i	h	g	f	e	d	c	b	a	
j	i	h	g	f	e	d	c	b	a

Si l'on représente par a les survivants nés dans l'année du recensement ;

Par b ceux qui sont nés l'année précédente ;

Par c l'année antécédente, et ainsi de suite :

On trouve P = a + b + c + d + e + f + g, etc., en allant soit de haut en bas, soit de droite à gauche. C'est l'effet de l'engrenage régulier des années qui se succèdent.

Le recensement le plus parfait ne saurait tenir lieu de la table de Population moyenne. Un bon dénombrement (quand on en aura un bon) fera connaître, il est vrai, l'état de la population *au jour où l'on aura opéré.* Mais cet état n'existera plus le lendemain. Jamais le dénombrement ne donnera la distribution normale, résultant de l'action régulière des lois de natalité et de mortalité, et dégagée des accidents annuels. Or, cette distribution moyenne est indispensable à connaître pour comparer entr'eux les divers peuples et les divers états d'un même peuple. Cette connaissance entre comme élément de solution dans les plus importants problèmes humanitaires. Elle sert de plus à juger de la valeur des recensements eux-mêmes, comme on le verra plus loin.

Hors le cas (théorique quant à présent) de la parfaite et constante balance de tous les mouvements, on conçoit que, comme on a corrigé la Mortuaire en vue de l'avenir pour la Survie, il peut être nécessaire de corriger la Survie en vue du présent pour avoir P (la population moyenne).

Dans le cas examiné page 453, où N est en décroissance rétrogressive, la table de Survie [6], donnant les survivants que 1,000 naissances fourniront à chaque période, donne

des nombres trop forts pour le présent, et progressivement trop forts, puisque les naissances qui ont fourni les vivants actuels sont progressivement moindres à mesure que l'on remonte vers le passé. Il faut donc confronter an par an, période par période, les deux rapports de natalité et de mortalité. A la page citée, [4] donne le premier, [6] le dernier. On demande à une série de proportions les nombres de vivants qui répondent à chaque nombre de naissances, et l'on forme ainsi la

TABLE PROPORTIONNELLE DE P (population moyenne) *pour la* SAXE *royale, pour la période* 1841-1843.

AGES.	Proportions [4] × [6] [7]	Vivants pour 1,000 N. [8]	Moyennes périodales. [9]	Rapport des âges. [10]	P (Population moyenne.) [11]
0- 1 an.....	0.988×703	694.		27.40	48,300
1- 6 ans....	0.970×604	585.	644.25	127.10	224,000
6-14........	0.924×582	537.	561.	177.15	312,000
14-20........	0.824×565	466.	501.5	118.85	210,000
20-30........	0.728×520	378.	422.	167.15	295,000
30-40........	0.640×468	300.	339.	134.20	237,000
40-50........	0.563×400	225.	262.5	104.	184,000
50-60........	0.515×303	156.	190.5	75.20	133,000
60-70	0.495×157	77.6	116.5	46.20	81,500
70-80........	0.490× 35	17.13	47.35	18.72	33,000
80-90........	0.485× 2	0.97	9.05	3.57	6.300
90-..........	0.485× 0	0.	0.45	0.16	350
				1,000.	1,763,450

Si l'on compare cette table de P avec celle que le Bureau officiel, déjà cité, a dressée sur le recensement de 1849 (1), on trouvera la nôtre un peu surchargée d'enfants : elle anticipe encore sur l'avenir, ce qui indique que la correction n'est pas complète. Mais les documents nous manquent sur les naissances antérieures à 1827. L'habile directeur du Bureau, mieux renseigné que nous, pourra réformer nos chiffres. Ce n'est pas un résultat que nous lui présentons, c'est un principe de construction que nous soumettons à ses lumières et à celles de tous les statisticiens allemands.

Si l'on tirait la Survie de la Mortuaire brute sous l'hypo-

(1) *L.* c. p. 208.

thèse N=D, on obtiendrait une table de P exacte quant à la quantité, mais qui, pour la répartition, pécherait par des excès opposés à la table proportionnelle que nous venons de donner : trop peu d'enfants, trop de vieillards. On se rapproche beaucoup du recensement du 3 décembre 1849 en prenant la moyenne des deux tables.

TABLE COMBINÉE DE P (SAXE royale).

AGES.	Mortuaire 1841-45 [12]	SURVIE sous l'hypothèse N=D. [13]	Moyennes périodales [14]	Vivants pour 1000 N. [15]	Rapport des âges. [16]	Moyenne des deux rapports [10] et [16] [17]	P. [18]
0-1an	403 90	596.10		596	24.35	25 87	43,000
1-6 ans.	131.50	464.60	530.35	2 652	107.40	117.25	188,000
6-14 .	28.04	436.56	45[illegible] 58	3.605	147.	162.08	260,000
14-20	19 62	4[illegible]6[illegible]9	426 78	2 555	104.	111.42	184,000
20-30	45.46	371 48	394.21	3,942	161.	164.08	284,000
30-40	45.92	323 56	348.52	3,485	142 25	138.22	261,000
40-50	52.56	273	299.28	2.993	122.	113	216,000
50-60	68 64	204.36	238.68	2.387	97 5	86.50	172,000
60-70.	99 06	105.34	154.83	1,548	63.2	54.70	11[illegible],500
70-80.	81 82	23 48	64.39	644	26.2	22.46	46.300
80-90.	22.08	1.40	12.44	124	5.07	4.33	9,000
90-..	1.40		0.70	7	0.03	0 09	500
	1,000.			24,538	1,000.	1,000.	1,765,000

On peut voir qu'en multipliant le total de la colonne [15] (lequel représente Vm), par

$$\frac{72,297}{1,000},$$

rapport de natalité pour la période traitée, on obtient le total de [18].

Si l'on avait dressé la Mortuaire sans y comprendre les mort-nés, on aurait exagéré P et Vm, sans rien changer au rapport des âges.

Pour le *deuxième cas* de survie, qui a été examiné p. 454 et suivantes, cas à N stationnaire et mortalité continûment ralentie, la table de Survie représente la Population telle qu'elle sera un jour, si les conditions de vie restent ce qu'elles sont aujourd'hui. Pour représenter la Population

telle qu'elle est présentement, il faudrait pouvoir retrancher de chaque groupe de survivants ceux qu'a enlevés dans le passé une mortalité plus rapide. On obtient jusqu'à un certain point cet effet en prenant la Survie telle qu'elle sort de la Mortuaire originale [2]. En effet, cette Mortuaire nous donne la mortalité présente avec toutes les modifications qu'elle a subies : elle doit donc fournir avec exactitude le nombre proportionnel des vivants et le rapport des âges.

TABLE DE P (popul. moy.) *pour la* FRANCE, 1840-1849.

AGES.	Survie °°/N en supposant N=D. [9]	Vivants °°/N. [10]	Rapport des âges. [11]
Mort-nés	965.		
0 1 an	784.	784.	23. »
1-2 ans	726 20	726.	21.35
2-3	694.70	695.	20.4
3-4	674.25	674.	19.8
4-5	659.75	660.	19.40
5-6	648.55	649.	19.05
6-7	639.45	639.	18.78
7-8	631.75	632.	18.55
8-9	625.10	625.	18.37
9-10	619.	619.	18.20
10-15	597.75	3,042. (1)	89.4
15-20	561.15	2,922.	85.9
20-25	531.85	2,757.	81.
25-30	498.55	2,576.	75.6
30-35	468.85	2,418.	71.
35-40	439.15	2,270.	66.6
40-45	406.55	2,114.	62.
45-50	372.15	1,947.	57.
50-55	335.55	1,769.	51.8
55 60	295.15	1,577.	46 3
60-65	242.35	1,343.	39.4
65-70	184.55	1,067.	31.3
70-75	121.20	764.	22 4
75-80	65.65	467.	13 7
80-85	24.65	226.	6,63
85-90	7.05	79.	2 30
90-95	1.60	21.	0.62
95-100	0.15	4.	0,13
100-	0.00	0.4	0.01
		34,066.4	1,000.

(1) Les nombres qui suivent 10 ans, sont donnés par les moyennes quinquennales.

La somme des vivants [10], bien que représentant la Vie moyenne de cette période, est de 1 million au-dessous de la population constatée. C'est, selon nous, le symptôme d'une abondante immigration. Nous n'oserions cependant pas assurer qu'il y eût en France jusqu'à 1 million d'étrangers, grossissant le recensement sans contribuer au mouvement de l'État civil. La publication prochaine du recensement devra nous édifier à cet égard.

On peut objecter au principe de cette table, que l'hypothèse N=D, appliquée à une nation où N est encore de 0,161 plus grand que D, diminue indûment Vo. Bien que nous ne nous dissimulions pas la valeur de cette objection, nous passons outre provisoirement pour la France, parce que la table de P, telle que nous venons de la présenter, côte déjà un total d'impubères supérieur à celui du dernier recensement, 286 pour 273. Mais nous allons y faire droit en prenant un autre exemple.

Dans la table qui suit, les colonnes [9], [10] et [11] construisent la population belge sur la Mortuaire originale D, comme on vient de le faire pour la France. La population des enfants de 0 à 15 ans est fort inférieure à celle que donne le recensement, 298 pour 321.

La colonne [12], avec les suivantes qui en dérivent, est établie sur le principe d'où nous avons tiré la table de Survie p. 458. Nous multiplions la raison composée [5] par le rapport de mortalité [8], et nous retranchons le produit de la Survie [7]. Cette suite de soustractions a pour but d'ôter à la Survie ce qu'elle doit gagner dans l'avenir, et de la ramener sous l'action du passé, sans altérer l'excès actuel des naissances.

Cependant le rapport [13] dépasse un peu le recensement pour la proportion des impubères; mais il lui est remarquablement conforme pour celle des vieillards.

On approche peut-être encore plus de la vérité en prenant [14 et 15] la moyenne des deux rapports [11] et [13]. Il manque à la somme quelques milliers d'étrangers, compris dans le recensement (1).

(1) *Exposé* déjà cité, p. 11.

TABLE DE P *pour la* BELGIQUE, *période* 1841-50.

Ages.	D.	Survie 00/ N. Supposant N = D. [9]	Vivants 00/ N. [10]	Rapport des âges. [11]	Vivants par [7]-[5]x[8] [12]	Rapport des âges. [13]	Moyenne des rapports [11]et[13] [14]	P. [15]
.-nes...	51.85	948.15						
Ans.								
0-1.....	178.	770.15	770	25.	842.	27.55	26.27	111,000
1-2.....	70.	700.15	700	22.7	776.	25.30	24.	100,000
2-3.....	36.3	663.85	664	21.55	741.	24.20	22.88	96,000
3-4.....	23.05	640.80	641	20.8	716.	23.40	22.10	93,000
4-5.....	16.25	624.55	625	20.25	698.	22.70	21.48	90,000
5-6.....	12.30	612.25	612	19.85	684.	22.4	21.13	89,000
6-7.....	10.05	602.20	602	19.55	669.	21.8	20.68	87,000
7-8.....	8.77	593.43	593	19.25	657.	21.5	20.38	85,000
8-9.....	7.70	585.73	586	19.05	647.	21.2	20.13	84,000
9-10...	7.38	578.35	578	18.75	637.	20.8	19.78	83,000
10-15...	27.15	551.20	2,824	91.5	3,013.	98.5	95.	398,000
15-20...	30.7	520.5	2,679	87.	2,792.	91.6	89.5	375,000
20-25...	36.8	483.7	2,511	81.5	2,566.	84.2	82.85	347,000
25-30...	30.8	452.9	2,342	76.	2,347.	77.	76.5	321,000
30-35..	29.4	423.5	2,191	71.05	2,156.	70.6	70.83	297,000
35-40...	31.	392.5	2,040	66.25	1,962.	64.3	65.27	275,000
40-45...	33.9	358.6	1,878	60.85	1,768.	58.	59.42	249,000
45-50...	34.5	324.1	1,707	55.3	1,568.	51.4	53.35	224,000
50-55...	35.3	288.8	1,532	49.6	1,385.	45.4	47.50	199,000
55-60...	36.2	252.6	1,354	43.8	1,203.	39.45	41.62	175,000
60-65...	45.	207.6	1,150	37.45	976.	32.	34.72	150,000
65-70...	50.7	156.9	911	29.6	757.	24.8	27.20	114,000
70-75...	53.7	103.2	650	21.15	505.	16.55	18.85	79,000
75-80...	47.5	55.7	397	12.88	288.	9.45	11.16	47,000
80-85...	33.65	22.05	194	6.32	130.	4.25	5.28	22,000
85-90...	15.93	6.12	70	2.29	40.	1.31	1.80	7,500
90-95...	4.98	1.14	18	0.6	9.	0.30	0.45	1,900
95-100..	1.03	0.11	3	0.1	1.30	0.04	0.07	300
100 et pl.	0.11	0.00	0	0.01	0.05	0.00	0.05	21
	1,000.		30,822	1,000.	30,533.35	1,000.	1,000.	4,197,721

La construction des tables de P est controversée entre d'illustres mathématiciens. Laplace a proposé de prendre » des moyennes arithmétiques entre les nombres de la table » de mortalité, correspondantes aux âges 0 et 1 an, 1 et » 2 ans, 2 et 3 ans, etc. La somme de toutes ces moyennes » est la population entière (1). » Cela est dit, en passant, dans un petit ouvrage qui n'a en quelque sorte rien de mathématique, et qui, au charme moral et littéraire qu'il respire, laisse voir qu'il a été écrit à cerveau détendu, à

(1) *Essai philosophique sur les probabilités*, p. 138, 2e *édition*, 1814.

plume courante, — sous l'inspiration du jugement et de la conscience, mais dans une heure accordée au délassement. Nous osons voir dans le passage cité l'effet d'une distraction. On conçoit que Laplace a voulu noter les survivants non à la fin de chaque année mais au milieu, d'après le principe de Deparcieux. Cela est juste pour la vie moyenne; c'est ainsi qu'il faut la calculer. Mais est-ce ainsi qu'il faut calculer la population? Ne voit-on pas qu'à quelque jour de l'année qu'on la recense, on trouve, comme Fourier l'a posé depuis,

$$[1]\ N - D_0 = V_0,$$
$$[2]\ D_0 = N - V_0,$$
$$[3]\ P = V_0 + V_1 + V_2 + \ldots\ldots,$$

c'est-à-dire, [1] un nombre de vivants au-dessous d'un an égal au nombre des naissances pendant un an moins ce qui en est décédé dans cette même année? et que si l'on prend $\frac{1}{2}(N + V_0)$ au lieu de V_0, on exagère arbitrairement les vivants, on ne tient compte que de la moitié des décès, on répudie le témoignage de la table mortuaire, on sort de l'ordre naturel et vrai pour entrer dans un ordre imaginaire (1)?

A. Quetelet (2) suit la suggestion de Laplace; c'est à Fourier qu'il impute la distraction. « Ce géomètre, dit-il, a négligé de tenir compte de N. » Qui ne voit [1] que N est contenu dans V_0, comme dans V_1, dans V_2, en un mot dans tous les termes de l'équation [3], qui se peut écrire

$$P = N - D_0 + N - (D_0 + D_1) + N - (D_0 + D_1 + D_2) + N \ldots ?$$

N est contenu dans l'équation de population autant de fois que la vie la plus longue a d'années. Si on l'y ajoutait une fois de plus, ce serait une année de naissances dont on accroîtrait gratuitement la population totale. Fourier ne pouvait commettre une telle faute de calcul. Sa belle *Introduction* peut être parfois prolixe à force de vouloir être

(1) C'est probablement sur un calcul de ce genre, que le très-laborieux W. Farr (Reg.-gen. 8e rep., p. 310) construit une table de P pour Northampton, où il donne 9,148 vivants de 0 à 1 an sur 10,000 N! résultat introuvable dans aucune ville et chez aucune nation connues : introuvable même de 0 à 6 mois. Il n'est pas étonnant que de cette exagération sorte une vie moyenne dépassant 37 ans!

(2) *Bull. Commission centrale*, t. IV, p. 82.

claire; écrite en 1821, elle peut paraître défectueuse aujourd'hui comme statistique; mais elle demeure irréprochable au moins comme algèbre.

Quetelet trouve que ce serait trop d'ajouter un an; il n'ajoute que 6 mois « La population 0-1 an peut être considérée, dit-il (l. c.), comme une moyenne entre N et V_0; » on a donc, pour les enfants de 0 à 1 an, $\frac{1}{2}N + \frac{1}{2}V_0$, etc. » — Mais qu'est-ce donc que V_0, si ce n'est le *nombre des enfants de* 0 *à* 1 *an?* Et comment ce nombre pourrait-il être à la fois V_0 et $\frac{1}{2}N + \frac{1}{2}V_0$? C'est l'un des deux, il faut choisir. Pourquoi vouloir renforcer cette quantité sur le papier, quand les tables de P les moins favorables [10] la font encore plus forte que votre recensement et que le nôtre? Cette tendance tiendrait-elle à l'illusion d'une hypothèse, trop souvent employée en cette matière, bien que parfaitement oiseuse, à savoir que toutes les naissances aient lieu le même jour, — hypothèse que nous avons soigneusement élaguée de tous nos raisonnements, persuadés qu'il n'en faut admettre, dans une science d'observation, qu'autant qu'elles sont absolument nécessaires à l'explication des faits, et ensuite vérifiées par eux.

Notre savant président semble avoir un instant perdu de vue l'engrenage perpétuel des années. Aussi la table de population qu'il a dressée (l. c. p. 78) d'après le recensement de 1846, ne représente la population belge de cette époque ni en quantité ni en qualité. Les nombres sont exagérés aux premiers âges, et atténués, on dirait presque exténués aux derniers. Il en résulte une population de 3,880,000 au plus, tandis que le recensement de 1846 la porte à 4,337,000, chiffre que, p. 77, l'auteur déclare inférieur au vrai. Toute la répartition des âges est altérée aux deux extrémités :

Pour l'enfance : Naissances du 15 octobre 1845 au 15 octobre 1846.........	123,494
Décès de 0 à 1 an, en 1846...	20,954
V_0.................	98,656
ce qui donne, pour un million de naissances (hypothèse de l'auteur)........................	825,000
la table citée porte.........................	975,946
Exagération.........................	150,000

18 p. 0/0. Ou si l'on préfère la moyenne quinquennale 1841-1845........	N	135.412
	d 0-1 an	20,112
	V_0	115,300
	pour 1,000,000 N	852,000
au lieu du nombre de la table...............		975,946
Il y a encore exagération de plus de 14 p. 0/0....		123,946.

Pour la vieillesse : la table citée porte, sur 28,723,000 habitants

Ages.	Vivants.		Vivants.	
90- 95....	1,884	quand le recensement donne	1,961	sur 4,337,000 habitants.
95-100....	360		478	
100 et plus.	7		21	

Qu'est-ce donc qu'on a cru représenter par cette table? Le même auteur en donne (l. c. p. 91) une autre, qui est encore plus éloignée de l'ordre vrai, plus chargée aux bas âges, plus pauvre aux âges élevés. Celle de la p. 92, au contraire, est l'image fidèle, la réduction vraie du recensement de 1846. Mais c'est une table de fait, bonne à consulter comme sauvegarde, incapable par elle-même de révéler la loi de P.

Que veut-on entendre par une table de population? Si c'est une table qui donne le nombre vrai des habitants avec leur âge vrai, c'est le recensement lui-même, supposé qu'il soit exact. Si c'est une table qui donne seulement le rapport des âges, voulez-vous ce rapport en fait pour un jour déterminé? C'est encore à un recensement que vous le devez demander : mais ce n'est pas un élément élaboré pour la statistique. L'élément statistique en ce sujet est le rapport moyen des âges pour une période donnée : on le doit tirer directement (*servatis servandis*) des tables de Survie, tirées elles-mêmes des Mortuaires de la période visée.

Revenons à l'usage des tables de P. Il a été jusqu'à présent à peu près nul, parce qu'elles n'étaient pas solides. Si l'on parvient à les construire par une méthode exacte et stable, qui les rende dignes de confiance, comparables et faciles à renouveler, on les rendra parlantes; on en fera le thermomètre le plus sûr pour indiquer la chaleur de vie dont les nations sont animées. Elles ne se contenteront pas d'énoncer, comme les Mortuaires, le n° que chacun de nous reçoit à son entrée dans la vie pour le cercueil. Elles tiendront compte aussi de l'ordre des nais-

sances, sans lequel l'ordre des décès ne nous apprend rien de certain ni de complet : et elles nous montreront de l'un et de l'autre un tableau composé sur les faits généralisés, résultat précieux du judicieux emploi des moyennes statistiques. Elles diront en termes exprès la suite des progrès accomplis par les populations non-seulement en quantité, ce qui est peu de chose, mais surtout en qualité, c'est-à-dire, en vigueur et en bien-être, ce qui est, avec le progrès moral, le but de toute science.

Nous avons dit aussi que la table de P peut s'appliquer au contrôle des recensements. Par exemple : le recensement français de 1851 ne donne que 273 individus, de 0 âge à 15 ans, sur 1,000 de la population totale (1). On craint que ce ne soit trop peu. On demande à la table de P (dressée sur la Survie de 1840-49, à défaut de la Mortuaire 1841-50, qui donnerait un résultat plus régulier, mais que nous attendons encore de notre statistique officielle).

La table de P (page 477) répond 286.

Le recensement inculpé se défend, en alléguant que les cinq dernières années (1846-50) ont donné 97,515 naissances de moins que les cinq premières.

Cette excuse est admissible pour une partie de la différence. Pour savoir si le reste peut être légitimement expliqué, il faudrait voir s'il y a eu aggravation des décès d'enfants en 1846, 47, etc. Mais porte close : les Mortuaires annuelles sont dans les cartons.

L'intelligente Commission belge est moins avare de publications. Son recensement de 1846 accuse 321 V_{0}-15 sur 1,000 habitants. Notre première table de P, dressée pour la période 1841-50 (page 479) [13] n'en donne que 298, bien qu'elle corresponde à la même époque que le recensement. C'est, de la part de celui-ci, le contraire de l'écart dont on accuse le recensement français. Et c'est d'autant plus à remarquer que, la mortalité des bas âges diminuant, notre table belge semblerait devoir donner plus d'enfants que le recensement, qui a puisé les siens dans les années 1830 à 1845. Mais la diminution de N, qui a été plus grande encore que celle de *d*, commence à concilier les deux supputations.

(1) *Dict. Econ. polit.* art. (Lois de) Population, par M. A. Legoyt.

	N.	d_{0-15} 00/N.	V_{0-15}.	id. 00/hab.	
1830-45.	141,713	363	1,353,000	312	*Bull. comm. centr.* I. 368 *seqq.* II. 219
1841-50.	135,651	353	1,320,000	305	*Exposé*, p. 21, 23, 29.

Le recensement n'est pas encore justifié. Mais l'émigration vient à la recousse : voyez p. 44 de l'*Exposé* déjà cité. Les émigrés sont en général des adultes, qui, leurrés par l'inconnu, font défection à la patrie : leur départ grossit artificiellement la proportion des enfants.

Ainsi, la table de P (qui doit tendre à représenter la loi naturelle indépendamment de toute perturbation) a raison de rester en-deçà du recensement ; mais elle ne formulerait d'accusation contre lui, qu'autant qu'on ne le jugeât pas suffisamment excusé par le mouvement extérieur.

*****

Nous terminerons par un court parallèle entre les trois nations ou fractions de nations qui nous ont principalement servi d'exemples dans ce travail.

		Saxe royale. 1841-45.	Belgique. 1841-50.	France. 1840-49.	
1.	P	1,763,222.	4,250,000.	35,300,000.	
2.	N	72,297.	135 651.	1,000,057.	
3.	Dont hors mariage	10.700.	10,225.	72,289.	
4.	D	53 069.	109.733.	861,345.	
5.	d_0	21,457.	25,211.	181,132.	
6.	V_0	50.840	110,440.	815,925.	
7.	N—D p. 00/..	362.	210.	161.	
8.	d_0 00/D	404 32	230.	213.77	
9.	d_0 00/N	296.78	186.	181.13	
10.	V_0 00/N	703.22	814.	815 87	
11.	V_{0-15} 00/V..	335.	321.	273...	d'après le recensem.
12.	id	315.	298.	286...	d'après la table de P.
13.	P/N	24.40	31.32	35.30	
14	P/D	33.25	38.7	40.70	
15.	danger de mourir pour le nouveau-né (1)	0.25	0.17	0.17	
16.	V_P	34.53	39.	39.	

(1) Mort-nés défalqués.

On voit que la France est des trois celle qui a proportionnellement :

L'accroissement le plus modéré de population [7],
Le moindre nombre de naissances [13],
La mortalité la plus lente [14],
La vie moyenne la plus longue [13],
Le moins d'enfants nés hors du mariage [3],
La moindre perte de nouveau-nés [9],
La plus forte proportion d'adultes [11].

Ces favorables conditions s'améliorent encore d'année en année; ce qui prouve que les causes de progrès ne cessent pas d'agir.

La Belgique suit de près la France : elle est un membre de son corps, un rayon de sa lumière.

Mais la Saxe ! royale ! Ses mouvements de population ont le battement et le frisson de la fièvre : accroissement de naissances, accroissement de mortalité. Le tiers de ses enfants ne fait qu'un pas du sein maternel au tombeau. 148 sur 1,000 naissent bâtards. Sur 73,000 femmes qui deviennent mères chaque année, 11,000 accomplissent cette fonction sacrée dans un lien que la Loi civile n'a pas sanctionné, qui les frustre des garanties qu'elle donne à leur sexe, qui laisse leurs enfants sans père, qui multiplie pour eux et pour elles le danger de mourir, et les tient dans l'abjection à la merci de leurs séducteurs. Cette lèpre morale, loin de tendre à guérison, s'envenime et s'étend chaque année. Et la masse des impubères, qui déjà surcharge le pays, s'augmente en même temps par une procréation désordonnée et par la fuite des adultes.

Et la Saxe est, comme on l'a vu, un des bons échantillons de l'Allemagne.

Et l'Allemagne est fort au-dessus des nations misérables situées plus près du berceau du genre humain, et tenues encore au maillot.

Ach. Guillard.

CONGRÈS DE STATISTIQUE

réuni à Bruxelles les 19, 21 et 22 septembre 1853.

Ç'a été une très-heureuse idée que celle d'un congrès réunissant les directeurs des statistiques officielles ainsi que des savants de tous les pays s'occupant de recherches numériques ou des questions économiques qui s'y rapportent; et les amis de la science doivent être reconnaissants envers les membres de la commission centrale belge de statistique pour l'avoir si parfaitement réalisée vers la fin de l'année 1853.

Les promoteurs de ce congrès, qui semble devoir être une institution internationale, durable et éminemment profitable au progrès des travaux et des publications statistiques, tant officielles que particulières, ont été, d'une part, M. Wisschers, conseiller des mines, un des membres le plus éclairés de la commission centrale, qui joint la persévérance de l'homme d'exécution à la bonne volonté de l'homme de bien; et d'autre part, l'illustre M. Quetelet, président de cette même commission et l'une des gloires scientifiques, nous ne dirons pas de la Belgique, mais de notre époque. Ces deux amis zélés de la statistique en avaient conçu l'idée à Londres, lors de l'exposition de 1851, en en causant avec quelques autres amis des sciences économiques, et de ce nombre feu Porter et Joseph Fletcher, qui ont enrichi la statistique de beaux travaux et à qui il n'a pas été donné d'assister à une réunion dont ils auraient été les lumières.

Dès le mois de décembre 1853, la commission centrale de Belgique avait adopté en principe la réunion du futur congrès et jeté les bases des questions qui devaient y être traitées. Elle fit ensuite une espèce d'enquête auprès de ses correspondants répandus à l'étranger, travailla à la rédaction du programme de la future assemblée et envoya les invitations pour l'époque inscrite en tête de cet article, en les adressant à ses correspondants, aux chefs de service chargés dans tous les pays de diriger l'élaboration des documents officiels, à plusieurs membres de la Société d'économie politique et à diverses autres personnes s'occupant de l'avancement de la science. 221 personnes répondirent à cet appel par des lettres d'adhésion; 152 se sont trou-

vées réunies à Bruxelles en septembre dernier, et ont pris part aux travaux du congrès.

L'assemblée a tenu ses séances dans la salle de réunion des Académies, sous la présidence de M. Quetelet, auquel ont été adjoints, comme président honoraire, M. Piercot, ministre de l'intérieur; comme vice-présidents, M. William Farr, chef du bureau de statistique générale à Londres; M. Villermé, membre de l'Institut de France; M. le baron Czoernig, directeur de la statistique administrative à Vienne; M. Dieterici, directeur du bureau de statistique à Berlin; M. Akersdyck, professeur d'économie politique à Utrecht; M. Ramon de la Sagra, commissaire délégué pour l'Espagne; M. le chevalier Bertini, député au parlement sarde; et MM. Wisschers et Partoes, membres de la commission centrale de Belgique.

Après un discours d'inauguration dans lequel M. Quetelet a fait l'histoire de la formation du congrès et indiqué le but que cette association devait se proposer, l'assemblée a entendu l'exposé de divers détails sur la situation et l'organisation de la statistique officielle dans divers pays; savoir : pour la France, par M. Legoyt, chef du bureau de la statistique générale; pour l'Angleterre, par M. W. Farr, remplissant les mêmes fonctions à Londres; pour l'Autriche, par M. le baron de Czoernig, directeur de la statistique administrative à Vienne; pour la Prusse, par M. Dieterici, chef de bureau de la statistique à Berlin; pour l'Espagne, par M. Ramon de la Sagra; pour le Piémont, par M. Bertini, député au parlement; pour la Bavière, par M. de Hermann, conseiller au ministère des finances à Munich; pour le Portugal, par M. d'Avila, député aux cortès; pour la Hollande, par M. de Baumhauer, chef du bureau de statistique à La Haye; pour le Danemark, par M. Bergsoe, chef du département de la statistique à Copenhague; pour la Suisse, par M. Meyer de Knonau, directeur du bureau des archives à Zurich; pour la Saxe royale, par M. Weinlig, conseiller au ministère de l'intérieur; pour le Wurtemberg, par M. Paul Sick, secrétaire du bureau des statistiques à Stuttgardt, pour le grand-duché de Bade, par M. Mittermaïer, le célèbre professeur à l'université de Heidelberg.

C'est ainsi que fut remplie la première séance. Pendant

les trois jours suivants, les membres du congrès se réunirent de dix heures à deux heures dans les diverses sections indiquées par le programme ; et de dix heures à cinq, les sections se formèrent en assemblée générale pour entendre les rapporteurs des commissions et voter sur les modifications à apporter à ce programme.

Les sections étaient au nombre de trois, subdivisées comme suit :

1re *section :* 1. Organisation de la statistique. — 2. Mouvement de la population, enregistrement des naissances, mariages et décès. — 3. Territoire, cadastre, morcellement des propriétés.— 4. Émigration et immigration.

2e *section :* 5. Recensement agricole. — 6. Statistique industrielle. — 7. Statistique commerciale.

3e *section :* 8. Budget économique des classes laborieuses. — 9. Recensement des indigents. — 10. Instruction et éducation. — 11. Criminalité.

Sur toutes ces questions la commission centrale avait dressé avec beaucoup de soin et d'intelligence un programme détaillé, sans lequel les sections du congrès se seraient perdues en discussions inutiles. Ce programme a été confirmé dans la plupart de ses parties et modifié en quelques autres après l'examen des sections et la discussion en assemblée générale.

La première question comportait une discussion de principes assez délicate. Quelle est l'organisation la plus capable de donner la meilleure statistique? Est-ce un *bureau central* sous la direction d'un fonctionnaire supérieur, utilisant l'appareil administratif des pays comme en Prusse, en France, et dans la plupart des autres pays et tout à fait dépendant de l'autorité ministérielle? Est-ce une *commission centrale* composée des chefs de service et d'autres personnes n'appartenant pas à l'administration, en rapport avec des commissions, avec des localités plus restreintes, pouvant se servir des agents de l'administration, mais ayant une organisation scientifiquement plus indépendante? Tel a été le sujet d'une intéressante et délicate discussion qui touchait à la position personnelle de divers membres du congrès, et que la majorité de la

première section, présidée par M. Quetelet, n'a pas jugé convenable de trancher. Sur le rapport de M. Joseph Garnier, chargé de formuler à la hâte ce sentiment, l'assemblée a émis sans discussion le vœu « qu'il soit institué dans chaque État une commission centrale de statistique ou une institution analogue, formée des représentants des principales administrations publiques, auxquels on adjoindrait quelques hommes qui, par leurs études et leurs connaissances spéciales, peuvent éclairer la pratique et résoudre les difficultés qui appartiennent entièrement à la science. »

C'était la seule question de ce congrès capable d'exciter la susceptibilité personnelle ou politique de quelques membres. Les autres étaient purement scientifiques et consistaient dans une série de nomenclatures indiquant l'ordre des investigations statistiques, et la nature des faits à constater relativement à la population, à l'agriculture, à l'industrie, au commerce, aux classes ouvrieres, aux indigents, à l'instruction publique et à la criminalité. Toutefois ces nomenclatures, en apparence si arides, ont soulevé d'importantes discussions de principes ou sur des difficultés pratiques, et elles ont donné lieu, soit au sein des sections, soit au sein de l'assemblée générale, à des discussions et à des aperçus pleins d'intérêt de la part de plusieurs membres. C'est ainsi, par exemple, qu'au sein de la deuxième section, successivement présidée par M. Akersdyck, professeur d'économie politique à l'Université d'Utrecht, et par M. Horace Say, il s'est engagé, au sujet de la statistique commerciale, des conversations du plus vif intérêt touchant la théorie de la production, et l'analogie des travaux auxquels se livrent les hommes dans les diverses industries qui occupent leurs facultés ou leurs bras, leurs forces physiques, intellectuelles ou morales.

Il eût été impossible de détailler ici les points nombreux sur lesquels les discussions ont porté, ainsi que les nomenclatures proposées par la commission centrale et celles qui ont été acceptées par le congrès. Il nous suffira d'engager ceux de nos lecteurs qui voudraient en prendre connaissance de recourir au programme et au compte-rendu des

travaux du congrès qui vient d'être publié par les soins de la commission centrale (1). Jh G.

TABLEAU DES FLUCTUATIONS MENSUELLES

des rentes 4 1/2 % (1852) et 3 % durant l'année 1853.

	4 1/2 % (1852)		3 %	
Janvier	105 80	103.25	81.15	77.80
Février	106.30	104.50	80.90	78.40
Mars	106.70	101.75	81.20	77.90
Avril	103.80	102.80	80.80	79.20
Mai	104.25	101.50	82.15	78.30
Juin	102.40	99	79.10	74.75
Juillet	103.55	100.40	79.10	74.60
Août	105.30	102 15	81	77
Septembre	105.15	100	79.20	74.50
Octobre	101	98.75	75.35	71.70
Novembre	100.10	99.25	74.80	73
Décembre	102.50	100	76.15	73.45

TABLEAU DES PLUS HAUTS ET DES PLUS BAS COURS DES PRINCIPALES VALEURS COTÉES A LA BOURSE DE PARIS, PENDANT L'ANNÉE 1853.

Fonds français publics et municipaux.

		Plus haut.			Plus bas.	
Rentes 4 1/2 (1825)	4 mars.	102	»	18 nov.	97.80	
— 4 0/0	4 mars.	100	»	29 déc.	92	»
Oblig. ville de Paris 1849	19 fév.	1,200	»	21 oct.	1,040	»
— — 1852	3 janv.	1,360	»	7 déc.	1,195	»
— départ. de la Seine	19 fév.	1,075	»	7 janv.	1 040	»
— ville de Marseille	13 juin.	1,200	»	28 oct.	1,090	»
— liste civile	19 fév.	1,120	»	2 nov.	1,070	»
— crédit foncier	15 fév.	1,125	»	31 déc.	965	»

(1) *Compte-rendu des travaux du congrès général de statistique réuni à Bruxelles les* 19, 20, 21 *et* 22 *septembre* 1853. Bruxelles, Hayès, 1853, 1 vol. petit in-4o de 260 pages. Ce vol. contient la liste des membres du congrès, les rapports faits au nom des sections, l'énoncé des questions formulées dans le programme, et l'indication des changements apportés par l'assemblée générale, et le procès-verbal des discussions qui ont eu lieu en assemblée générale.

Voyez encore le *Journal des Economistes*, tome XXXVII, p. 70, dans lequel M. Heuschling, secrétaire du congrès, en a rendu un compte détaillé et fidèle, et dans lequel on a aussi reproduit la liste complète des membres du congrès.

Fonds publics étrangers.

Belgique 5 0/0 1840	2 avril.	101 »	30 nov..	95 3/4
— 4 1/2 0/0	11 mars.	100 »	3 nov..	94 »
Naples 5 0/0	3 janv.	107.50	5 juill..	104 »
Piémont 5 0/0	5 janv.	100.60	28 oct. .	93 »
— 3 0/0	14 mars.	71 »	24 oct...	58.50
— Obl. 1834	27 avril.	1,015 »	1 juill..	980 »
— — 1849	8 janv.	995 »	1 avril.	960 »
— — 1851	20 mai..	995 »	10 fév. .	955 »
Rome 5 0/0 (ancien)	13 avril.	100 »	1 déc..	91 3/4
Autriche 5 0/0 (1852)	18 mai,.	100 »	15 oct. .	90 »
— 5 0/0 (libéré)	6 janv..	90 7/8	5 nov. .	80 1/4
Espagne 3 0/0 extérieur	4 mars.	49 »	24 janv..	44 »
— 3 0/0 intérieur	12 mai..	44 1/2	24 janv..	39 »
— 3 0/0 (nouv., differ.)	16 mars.	25 »	26 oct...	21 »
Haïti annuités	9 sept..	430 »	12 mars.	345 »
Hollande 2 1/2 0/0	11 janv.	66 1/4	28 oct...	59 1/2
Russie 4 1/2 0/0	8 fév..	102 1/2	13 oct...	94 »
Darmstadt banque	28 avril.	670 »	28 oct...	480 »

Chemins de fer français (actions).

Paris à Saint-Germain	19 avril.	1,950 »	4 fév. .	1,297.50
Paris à Versailles (rive gauche).	29 avril.	375 »	10 juin .	315 »
Paris à Orléans	24 août..	1,300 »	19 janv..	950 »
Paris à Rouen	4 mai..	1,192.50	11 juin .	930 »
Rouen au Havre	6 mai..	562.50	10 juin..	425 »
Strasbourg à Bâle	25 avril.	425 »	11 juin..	327.50
Nord	11 mai..	940 »	19 janv.	780 »
Est (Paris à Strasbourg)	17 août.	1,020 »	19 janv.	745 »
Blesme et Saint-Dizier à Gray.	25 avril.	585 »	4 fév. .	487.50
Montereau à Troyes	7 déc.	501.25	5 fév. .	210 »
Paris à Lyon	6 mai..	980 »	19 janv..	810 »
Lyon à la Méditerranée	6 mai..	860 »	10 juin..	660 »
Lyon à Genève	22 aout.	580 »	16 nov. .	480 »
Ouest	3 mai.	812 50	9 fév..	645 »
Paris à Caen et à Cherbourg..	6 mai..	652.50	31 déc..	560 »
Dijon à Besançon	28 avril	600 »	7 oct...	502.50
Midi	9 mai..	685 »	19 janv.	520 »
Grand-Cent.(Lyon à Bordeaux).	18 août.	565 »	5 oct...	500 »
Dieppe et Fécamp	26 avril.	380 »	10 juin..	300 »
Bordeaux à la Teste	4 mai..	322.50	14 nov..	220 »
Paris à Sceaux	23 avril.	270 »	12 fév. .	130 »
Mulhouse à Thann	13 oct...	350 »	23 avril.	310 »
Graissessac à Béziers	10 mars.	535 »	13 déc..	457.50

Sociétés diverses (actions).

Banque de France	11 nov..	2,950 »	30 mars.	2,550 »
Crédit foncier	3 janv.	1,220 »	19 oct...	525 »
Crédit mobilier	13 mai..	960 »	20 janv.	640 »
Comptoir national d'escompte..	3 mars.	725 »	28 oct. .	585 »
Vieille-Montagne	23 mai..	1,400 »	8 janv.	920 »
Stolberg	10 mars.	1,200 »	11 janv.	940 »

Monceaux-sur-Sambre....		30 nov..	1,800 »	11 janv.	1,500 »
Aveyron................		31 août..	4,600 »	27 janv.	4,000 »
Herserange.............		6 mai..	565 »	4 nov..	340 »
Grand-Combe............		19 mai..	630 »	5 déc..	500 »
Glaces d'Aix-la-Chapelle..		16 mars.	6[illegible]0 »	9 nov..	400 »
Lin Maberly............		19 août.	925 »	27 oct...	790 »
— Cohin................		14 mai..	6[illegible]0 »	12 juil..	605 »
Palais de l'Industrie......		9 mai..	127.50	15 janv..	101.75
Docks L. Napoléon......		6 mai..	305 »	14 janv..	498 »
Gaz français............		28 janv.	1,235 »	22 déc..	950 »
— anglais..............		25 fév...	6,950 »	14 déc..	5,000 »
Générale. Ass.	Maritimes.	16 nov..	45 0/0 b.	3 mars.	40 0/0 b.
Union des ports.	—	15 mars.	16 0/0 b.	13 janv.	9 0/0 b.
Sécurité.	—	3 nov..	30 0/0 b.	27 nov..	25 0/0 b.
Indemnité.	—	9 juil..	14 0/0 b.	9 juil..	14 0/0 b.
Océan.	—	1 juin..	25 0/0 b.	1 juin.	25 0/0 b.
Lloyd français.	—	14 mai..	16 1/2 0/0 b.	24 fév..	11 1/2 0/0 b.
Chambre.	—	24 mars.	22 0/0 b.	14 fév..	20 0/0 b.
Mélusine.	—	21 janv..	17 0/0 b.	24 mars.	15 0/0 b.
Sauvegarde.	—	21 déc..	11 1/2 0/0 b.	19 fév..	5 0/0 b.
Générale.	Incendie..	13 juin.	550 0/0 b.	3 mars.	500 0/0 b.
Phénix.	—	24 mai.	3,400 0/0 b.	11 mars.	3,200 »
Nationale.	—	31 mai..	153 0/0 b.	28 fév...	136 1/2 0/0 b.
Union.	—	10 mai..	67 0/0 b.	22 nov..	57 0/0 b.
France.	—	30 mai..	46 0/0 b.	27 oct..	31 0/0 b.
Urbaine.	—	4 mai..	76 0/0 b.	13 janv..	54 0/0 b.
Providence.	—	7 juin.	31 0/0 b.	28 fév...	20 0/0 b.
Générale.	Vie.....	27 juil..	65 0/0 b.	31 janv.	60 0/0 b.
Nationale.	—	12 mai..	18 0/0 b.	11 avril.	15 0/0 b.
Union.	—	18 août.	8 0/0 b.	7 mars.	3 0/0 b.

ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES (1).

I. *Changements survenus en* 1853.

L'Académie des sciences morales et politiques a remplacé M. le docteur Lingard, son correspondant à Londres, dans la section d'histoire, mort le 17 juillet 1851, par M. Babington Mac Caulay, à Londres, membre du parlement, connu par son *Histoire de l'Angleterre* et ses travaux littéraires. La section avait aussi présenté MM. Grote, à Londres; Patrick-Fraser Tytler, à Édimbourg; Alison, à Londres; Dahlmann, à Bonn.

L'Académie a remplacé dans la section d'économie poli-

(1) Voir dans l'annuaire pour 1844 une Notice de M. Joseph Garnier sur l'institut et l'académie des sciences morales et politiques. Voir le compte-rendu des changements et des travaux dans la série des Annuaires depuis 1846.

tique et de statistique, M. Porter, son correspondant à Londres, mort en 1852, par M. Th. Tooke, son compatriote, connu par une *Histoire des prix*. La section avait présenté MM. Kennedy, à Washington; Rau, à Heidelberg; Colmeiro, à Madrid.

L'Académie a perdu, en 1853, dans la section d'économie politique, M. Flores Estrada, son correspondant à Madrid, mort le 16 décembre 1853, à Novena, dans les Asturies, à l'âge de 88 ans. Flores Estrada a joué un grand rôle politique, au commencement de ce siècle, dans la guerre de l'indépendance. Il s'était ensuite adonné à la méditation des questions économiques et il laisse entre autres écrits un *Cours d'économie politique éclectique*.

L'Académie a été présidée, en 1853, par M. Damiron, de la section de philosophie, et, en son absence, par M. Guizot, élu vice-président. Elle sera présidée, en 1854, par M. Guizot, et, en son absence, par M. Amédée Thierry, de la même section, élu vice-président.

II. *Travaux de l'Académie pendant l'année* 1853.

Les travaux d'économie politique et de statistique ou contenant des aperçus économiques, qui ont occupé l'Académie pendant l'année 1853, sont :

Un mémoire de M. Lélut sur la déportation appliquée aux crimes et aux délits de droit commun, et sur le système pénitentiaire, suivi d'observations de MM. Villermé, Ch. Lucas Dupin aîné, Lélut et Faucher ;

Un rapport de M. Vivien sur la statistique de la justice civile, commerciale et administrative dans les États sardes, en 1849 et 1850 ;

Un fragment de l'article de M. Léon Faucher sur les Salaires dans le *Dictionnaire de l'économie politique;*

Une communication de M. Moreau de Jonnès sur le territoire de la France aux XVIe et XVIIe siècles ;

Une communication de M. Cousin sur la morale de l'intérêt ;

Le rapport de M. Bérenger sur la mission qu'il avait reçue d'elle d'étudier les systèmes de répression en France et en Angleterre ;

Un mémoire de M. Moreau de Jonnès sur la statistique de l'industrie sous le règne de Louis XVI ;

Une analyse, par M. Villermé, d'un mémoire de M. Quetelet sur les tables de mortalité, avec des considérations sur ces tables ;

Un mémoire de M. Moreau de Jonnès sur l'industrie sous le règne de Louis XIV ;

Une lecture du même sur la renaissance de l'industrie au moyen âge, suivie d'observations de MM. Michel Chevalier, Cousin, Lélut, Dunoyer et Villermé.

—Dans la séance publique du 25 juin 1853, M. Damiron, président, a fait précéder l'annonce des prix de quelques réflexions sur l'importance des sciences morales et politiques, en rappelant des paroles de Frédéric et de d'Alembert à ce sujet. M. Mignet a lu une notice historique sur la vie et les travaux de Jouffroy qui avait appartenu à la section de philosophie.

— Parmi les rapports verbaux lus par les membres des académies nous n'avons à citer que le rapport de M. H. Passy, sur l'ouvrage de M. H. Baudrillart, intitulé : *Bodin et son temps.*

— Les lectures des savants étrangers à l'Académie, intéressant l'économie politique et la statistique, ont été :

Un mémoire sur l'Équation de la population et des subsistances, par M. Guillard ;

Un mémoire sur la transformation de l'industrie des peigneurs de laine à la main, par M. Audiganne ;

Une notice sur l'école des Physiocrates, par M. Joseph Garnier ;

Un fragment sur les colonies fondées par les Protestants refugiés en Hollande, et sur leur influence littéraire, par M. Weiss ;

Un mémoire sur la Population, par M. Joseph Garnier.— Cette lecture a été suivie d'une discussion entre MM. Passy, Dunoyer, Villermé, lord Brougham, Guizot et Léon Faucher, qui ont présenté des observations sur la doctrine de Malthus ;

Un second fragment sur l'appréciation générale des résultats à l'étranger de la révocation de l'Édit de Nantes, par M. Weiss ;

Un mémoire sur le commerce et la civilisation de la Gaule septentrionale avant la conquête romaine, par M. de Fréville ;

Une notice sur Jean Hennequin, économiste du XVIe siècle, auteur du *Guide général des finances*, par M. Xavier Heuschling.

III. *Résultats des concours. — Prix proposés.*

L'Académie n'a pas décerné le prix que la section d'économie avait proposé sur les mesures économiques de Colbert. Les deux mémoires qui lui ont été envoyés offrent, selon le rapporteur, de grandes lacunes et diverses autres imperfections. Le concours est remis à 1855.

Elle n'a pas décerné non plus le prix proposé par la même section sur les encouragements à donner aux Associations d'ouvriers. Trois mémoires lui ont été adressés. La question est aussi remise au concours pour 1855.

Elle n'a pas décerné enfin le prix proposé par la même section sur la question de la Rente. Deux mémoires ont été présentés. La question est également remise au concours pour 1855.

Elle a décerné un prix à M. Dareste de la Chavanne, professeur d'histoire à la Faculté de Lyon, pour son mémoire sur la condition des classes agricoles depuis le XIIIe siècle jusqu'à la révolution de 1789 : question proposée par la section d'histoire générale.

Elle a decerné un prix à M. Janet, professeur de philosophie à la Faculté de Strasbourg, pour son mémoire sur la philosophie morale de Platon et d'Aristote comparée à celle des grands philosophes modernes ! question proposée par la section de philosophie.

Elle a décerné un prix à M. Denis, professeur de philoso phie au collége de Tournon, et une mention à M. Rousselot régent au collége de Troyes, pour leurs mémoires sur l'histoire des systèmes de philosophie avant le christianisme ! question posée par la section de morale. — Elle n'a pas décerné le prix pour l'examen des systèmes qui réduisent les lois de la morale à la satisfaction des passions, question proposée par la même section et qui a été modifiée.

Elle a décerné un prix à M. Bordeaux, avocat à Évreux,

et une mention à M. Seligman, juge à Chartres, pour leurs mémoires sur les réformes dont le Code de procédure est susceptible ; question posée par la section de législation.

Nous avons publié dans l'*Annuaire* pour 1852, p. 457, et dans l'*Annuaire* pour 1853, p. 481, l'énoncé de divers prix. Il nous reste à mentionner ici les prix nouveaux indiqués dans le programme de la séance publique.

Section de philosophie. Pour l'année 1856 : « De la philosophie de saint Thomas. » Remise des mémoires le 31 décembre 1855.

Section de morale. Pour 1855 : « Signaler dans les temps anciens et modernes, les systèmes dont la tendance est de donner à l'État le droit et de lui imposer le devoir d'assurer le bien-être de chaque individu, et reportent ainsi sur la société la responsabilité des maux qui naissent de la condition ou qui découlent des vices et des erreurs de l'homme. — Rechercher ce que ces systèmes ont de faux et de dangereux, même pour le bien-être individuel. — Indiquer quelle est, dans le bonheur de l'individu, la part d'influence et de responsabilité qui appartient actuellement au pouvoir social, et celle bien plus grande qui doit toujours être réservée aux efforts de l'individu lui-même. » Remise des manuscrits le 1er décembre 1854.

Pour 1856 : « Exposer et apprécier l'influence qu'a pu avoir, en France, sur les mœurs la littérature contemporaine, considérée surtout au théâtre et dans les romans » Remise des manuscrits le 1er decembre 1855.

Section d'économie politique et de statistique. Pour 1855, remise des concours relatifs aux mesures de Colbert, aux encouragements aux associations ouvrières, à la Rente foncière. Remise des mémoires le 1er décembre 1854. Voir ci-dessus.

Pour 1855 : « Expliquer, d'après les faits qui auront été constatés, l'influence de l'accroissement récent et soudain des métaux précieux sur l'état financier, industriel et commercial des nations. » Remise des manuscrits le 30 novembre 1854.

Jph G.

COUP D'ŒIL SUR L'ANNÉE 1853.

Les principaux événements généraux de 1853 sont, d'une part, le commencement des complications d'Orient par les prétentions de la Russie contre la Turquie, bientôt suivies de l'occupation de la Moldavie et de la Valachie qui ont épuisé toutes les ressources de la diplomatie, amené une alliance décisive entre la France et l'Angleterre contre les prétentions du Czar, forcé toutes les puissances de l'Europe à se remettre sur le pied de guerre, et mis fin à cet état de paix heureux et fécond, qui durait depuis plus d'un tiers de siècle;— d'autre part, le manque de récolte redouté de bonne heure à cause de l'intempérie des saisons; —troisièmement enfin, l'arrêt de l'élan fiévreux des spéculations financières et industrielles marchant parallèlement avec un développement extraordinaire des travaux publics, élan qui paraissait devoir se prolonger encore sans réaction, si la disette n'était venue produire ses résultats habituels, et si l'état des affaires d'Orient n'avait ébranlé la confiance publique, et fait renaître dans le cœur des populations de sérieuses craintes. Si l'on sait, en effet, quand et comment la guerre commence, il est impossible de prévoir quand et comment elle finira; quels changements ou quelle perturbation elle apportera dans le monde.

I. — FRANCE. *Sénatus-consulte relatif au vote du Budget, aux traités de commerce, aux travaux publics; rapport de M. Troplong. — Situation des affaires: spéculations; disettes; craintes de guerre; hausse des valeurs et des prix.— Produits des impôts et des chemins de fer.— Opérations de la Banque. — Mesures en vue de la disette sur les blés et les bestiaux. — Réformes du tarif des houilles et des fers; question des cotons; demandes de réforme douanière. — Convention pour la propriété littéraire. — Banque d'échange. — Exposition universelle de* 1855.

Des modifications dans la constitution du 14 janvier 1852 sont venues compléter le nouveau système gouvernemental et les changements opérés dans tout le cours de l'an-

née précédente. Ces modifications portent sur trois points intéressant l'économie politique.

Par suite de ces modifications, formulées dans un sénatus-consulte, voté à la majorité de 64 voix contre 7, et sanctionné par décret impérial du 25 décembre, le budget des dépenses continuera à être présenté au Corps Législatif et discuté par lui, par chapitres et par articles; mais il ne pourra être voté que par ministères, et des décrets spéciaux de l'Empereur, rendus en Conseil d'État, pourront autoriser des virements d'un chapitre à un autre. Cette disposition a été applicable au budget de 1853. — Les traités de commerce négociés par le chef de l'État ont force de loi pour les modifications de tarif qui y sont stipulées, et ne devront plus être soumis à la discussion du Corps Législatif. Tous les travaux d'utilité publique, notamment ceux que les lois de 1832 et de 1841 indiquent par les mots « entreprises d'intérêt général, » sont ordonnés ou autorisés par décret de l'Empereur. Néanmoins si ces travaux et ces entreprises nécessitent des engagements ou des subsides du Trésor, le crédit devra être accordé par une loi; toutefois s'il s'agit de travaux exécutés pour le compte de l'État, qui ne sont pas de nature à devenir l'objet de concession, il pourra y être fait face par un crédit extraordinaire, soumis ensuite au Corps Législatif dans sa plus prochaine session.

Ces changements ont donné lieu à un rapport au sénat par M. Troplong, qui a voulu rassurer les protectionistes contre les témérités du pouvoir exécutif en matière de liberté commerciale, et qui en a pris texte pour diriger une attaque en règle contre la liberté commerciale qu'il a traité de théorie d'autant plus funeste, qu'elle est plus séduisante, d'innovation hasardée et de piége adroit. Ce sera un des faits caractéristiques de notre temps, qu'un homme aussi éminent, nous ne dirons pas par sa position politique, mais par sa position scientifique et judiciaire, puisse parler ainsi d'une liberté qui n'est, à tout prendre, qu'une des phases de la propriété; et cela, après l'éclatant enseignement que nous donnent depuis dix ans la réforme de la Grande-Bretagne et de nombreux essais non moins concluants tentés dans d'autres pays. C'est ce qu'a fait

ressortir avec d'autant d'habileté que de mesure, M. Michel Chevalier, conseiller d'État, dans une lettre adressée par lui au *Journal des Débats*.

A partir de 1852, les esprits subitement sevrés du côté de la politique, ont porté leur activité vers les affaires. Les succès de quelques spéculations habiles ou heureuses, l'appât de bénéfices considérables et rapides ont enflammé les imaginations, et de tous côtés les épargnes, grandes ou petites, cherchaient aventure, et formaient, par leur réunion, de grands capitaux pour s'engager dans les affaires. D'autre part, le gouvernement avait fait en 1852 et a continué à faire en 1853 tout ce qu'il pouvait pour donner une vive impulsion aux grandes entreprises. Il s'est montré large dans les nouvelles concessions de chemins de fer et autres, afin d'allécher les capitaux par l'espérance de gros profits. Consentant à revenir sur les marchés conclus, il a allongé les anciennes concessions. D'autre part, la ville de Paris a entrepris dans quelques quartiers des changements presque fabuleux; et de tous cotés s'est produite une impulsion énorme, un accroissement de travail pour certaines branches de la population ouvrière, et la hausse des valeurs industrielles.

Mais cette hausse des valeurs industrielles, marque d'une activité croissante dont on peut avoir une idée au début de 1853, en se rappelant que le 4 1/2 p. 0/0 était à 107, ne se maintint que jusqu'au mois de mai. A partir de ce moment la question turco-russe vint jeter des inquiétudes dans les esprits et l'on se mit à réfléchir que l'on avait peut-être trop cédé à l'entraînement des affaires; et une certaine réaction commença à se produire. A peu près à la même époque, la persistance d'un état de l'atmosphère extraordinairement pluvieux commença aussi à donner des craintes malheureusement trop fondées sur la récolte, et l'on se crut à la veille d'une crise financière des plus graves.

Toutefois les esprits purent se rassurer jusqu'à un certain point. La température s'étant améliorée, l'état de la récolte ne sembla pas aussi désastreux qu'on l'avait cru d'abord; et les mesures prises pour assurer la liberté du commerce inspirèrent confiance pour les approvisionnements. D'autre part, on ne cessa pas de compter pour l'ar-

rangement des affaires extérieures sur l'action de la diplomatie, et sur la prudence des gouvernements, y compris même celui de la Russie qu'on s'était habitué à considérer comme très-conservateur, et sur la communauté d'intérêts et de vues qui cimentaient l'union de la France et de l'Angleterre.

Sous ces diverses influences la baisse de la bourse s'arrêta, et les cours s'améliorèrent successivement en subissant d'ailleurs diverses oscillations selon les accidents de la situation.

L'insuffisance de la récolte ne s'étant pas fait sentir seulement sur les céréales, mais encore sur la vigne, les plantes oléagineuses et les vers à soie, plusieurs marchandises ont subi un mouvement de hausse considérable qui a porté la perturbation dans les affaires commerciales, occasionné de gros bénéfices aux maisons qui avaient de forts approvisionnements, et produit des pertes pour les marchands en détail qui avaient des achats forcés à faire, en nécessitant de leur part l'emploi d'un capital plus considérable. Cette hausse de prix, concordant avec les autres éléments de la situation, a amené une grande prudence dans les affaires et finalement, si la fin de l'année 1853 a été difficile, on n'a pas eu à redouter une crise bien intense, ainsi que les désastres qu'on avait pu craindre.

A de certains égards le mouvement des affaires générales du pays peut être exprimé par quelques chiffres indiquant le résultat général que voici. — Les impôts et revenus indirects ont produit en 1853 près de 847 millions de francs; 42 millions de plus qu'en 1852 et près de 109 millions de plus qu'en 1851.

A en juger par la recette de la douane, 140 millions, l'activité commerciale et industrielle a été sensiblement et moyennement la même qu'en 1852, plus vive (comme nous le faisions remarquer l'an dernier) que pendant les quatre années qui ont suivi la révolution de février, et à peu près la même qu'en 1847 qui fut aussi une année de disette et de crise; mais moindre cependant que les deux années précédentes, qui furent les deux années les plus productives du règne de Louis-Philippe.

D'un relevé publié par la direction générale des chemins de fer, il résulte que le revenu des nouvelles voies de communication s'est élevé en 1853 à 165 millions et demi, soit à 33 millions de plus qu'en 1852. Il est vrai que pendant le dernier exercice on a exploité 4,007 kilomètres, tandis qu'on n'en avait exploité que 3,710 en 1852; mais en faisant la comparaison par kilomètre, on trouve près de 16 p. 0/0 à l'avantage de 1853. Cette augmentation témoigne d'une activité générale du pays supérieure à 1852. — Le compte-rendu de la Banque de France donne de cette activité une attestation plus saillante. En 1853, la masse des opérations s'est élevée à près de 4 milliards. En 1847, qui a été l'année la plus forte de toutes, cette masse n'avait atteint que le chiffre de 2 milliards 540 millions. Toutefois, pour apprécier la portée de l'augmentation de 1853, il faut tenir compte du développement extraordinaire donné aux travaux publics, qui, pendant les neuf premiers mois surtout ont occasionné des opérations inusitées.

Aussitôt que la hausse des prix eut éveillé l'attention publique, le gouvernement français prit, avons-nous dit, successivement diverses mesures propres à faire disparaître les entraves du commerce et à faciliter les approvisionnements. Un premier decret (juillet) suspendait les restrictions d'entrée imposées par une ordonnance de 1826, à l'égard des grains et farines importés des possessions anglaises en Europe. Un autre, du 3 août, supprimait la surtaxe établie sur les importations des grains et farines par navires étrangers. Mais ce n'étaient là que des demi-mesures. Conformément à la demande qui en avait été faite par le conseil municipal de Marseille, par le conseil général de l'Hérault, présidé par M. Michel Chevalier, et quelques organes de la presse, parmi lesquels il faut nommer l'*Écho Agricole*, rédigé par M. Pommier, un decret du 18 août prononça la suspension de l'échelle mobile, et décida que les blés et farines de toute provenance, que les riz et les légumes secs, ainsi que les gruaux, ne seraient soumis qu'à un simple droit de balance. Le même décret exemptait en outre du droit de tonnage les navires de tout pavillon important des substances alimentaires. On a dit à cette époque qu'en prenant sitôt ces mesures, le gouvernement

avait contribué à la hausse en jetant l'alarme sur les marchés. Nous croyons le contraire. Assurément il eût mieux valu que la législation française fût d'avance plus prévoyante, et qu'on n'eût pas de besoin de recourir aux mesures exceptionnelles quand la disette survient ; mais les choses étant fâcheusement en cet état, on ne pouvait donner trop tôt au commerce toute la liberté d'allures possible.

Deux autres mesures ont facilité les approvisionnements, en allégeant les frais de transport. Un decret du 2 septembre porte que les compagnies de chemins de fer qui abaisseraient les tarifs pour les grains et les pommes de terre auraient la faculté de les relever, sans attendre les délais stipulés dans les cahiers des charges. Un autre decret du 5 septembre affranchit de tout droit de navigation intérieure perçu au profit de l'Etat tout bateau, français ou étranger, chargé en entier de grains, de farines, de riz, de pommes de terre ou de légumes secs, et circulant sur les rivières ou les canaux.

En même temps que ces decrets étaient publiés, le *Moniteur* insérait la déclaration suivante : « Bien loin de vouloir contrarier l'action du commerce, ce qui serait insensé, le gouvernement n'intervient que pour lui venir en aide par des mesures générales et égales pour tous, qui assurent la liberté et la sécurité de ses opérations, et rendent plus faciles l'exportation à l'intérieur et la répartition des céréales. Les divers décrets qui ont successivement aboli certaines prohibitions, réduit les droits d'entrée, et supprimé la taxe et le droit de tonnage, ont été rendus dans cet esprit. C'est par des mesures analogues, tendant à protéger énergiquement et à faciliter l'industrie privée, que l'État exercera utilement son action. »

Le gouvernement en général, et en particulier M. Magne, qui en sa qualité de ministre du commerce a contresigné ces décrets, ont sagement agi en prenant toutes ces mesures et en proclamant ces principes conformes aux saines notions de l'économie politique. Si l'administration avait suivi d'autres conseils, inspirés, soit par l'ignorance, soit par des calculs de spéculation, elle se serait lancée dans une voie pleine de tracas pour elle, et onéreuse pour

le Trésor; elle aurait découragé l'action naturelle du commerce, qui seul peut faire affluer les blés et maintenir les prix; elle aurait aggravé la crise.

Nous ne pouvons donner la même approbation à une autre mesure qui peut avoir sa raison d'être à de certains points de vue, mais en faveur de laquelle il est difficile d'invoquer des arguments tirés des principes de l'économie politique. Nous voulons parler de la taxe artificielle du pain à Paris au taux uniforme de 40 centimes les deux kilogrammes à partir du 31 août, malgré l'augmentation du prix du blé, sauf indemnité aux boulangers, aux frais de la ville,—système qui a ensuite amené la création d'une nouvelle institution financière et municipale pour la boulangerie, et que nous aurons à mentionner en résumant les événements économiques de 1854.

En considérant d'une part l'ignorance des masses et leurs préjugés en matières de prix des substances alimentaires, et, d'autre part, la situation des familles nécessiteuses, l'autorité agit sagement en intervenant et en se décidant à des sacrifices en faveur de plusieurs et au nom de tous. Mais la charité directe pour des bons de pain, par exemple, qui ne nécessite pas de modifier le prix naturel du pain, qui n'entrave pas le commerce et qui fut expérimentée en 1846-47, nous paraît préférable à ce système qui met le pain au-dessous du cours pour les gens aisés qui pourraient le payer à son prix; qui laisse ignorer aux nécessiteux le sacrifice que la société s'impose pour eux; qui tend à les fortifier dans ce préjugé funeste que le gouvernement est tenu de leur donner la vie à bon marché, quels que soient les fléaux qu'il plaît à la Providence de nous envoyer; qui complique les soins de l'administration, et fait à l'industrie de la boulangerie une situation gênante et exceptionnelle.

Aux concessions de chemins de fer que nous avons énumérées l'an dernier, il faut ajouter les suivantes: la concession, à une compagnie dont M. de Morny est le chef, de divers tronçons et embranchements qui, avec des ligne déjà construites ou en construction, à l'ouest et au centre de la France, forment le réseau qu'on a appelé le Grand-Central; — la concession du chemin de fer de Lyon à la

frontière de Genève, avec embranchement sur Bourg et Mâcon ; — la concession du chemin de fer de Reims à Mézières et Charleville, avec embranchement sur Sedan, et le chemin de fer de Creil à Beauvais ; — celle du chemin de fer de Paris à Mulhouse, avec embranchement sur Coulommiers, faite à la compagnie de Strasbourg ; — celle du chemin de Nancy à Gray, plus de la petite ligne de Paris à Vincennes, Saint-Mandé et Saint-Maur ; — celle du chemin de Besançon à Belfort par la vallée du Doubs, faite à la compagnie du chemin de Dijon à Besançon ; — celle du chemin direct de Paris à Creil, faite à la compagnie du chemin du Nord ; — celle du chemin de Tours au Mans et de Nantes à Saint-Nazaire, faite à la compagnie d'Orléans ; — celle de l'embranchement de la Roche à Auxerre, faite à la compagnie de Lyon.

Ces cinq dernières concessions ont accru le réseau français d'une étendue de 900 kilomètres environ. Elles ont été faites à des compagnies existantes. Une amélioration s'est produite dans les cahiers des charges qui s'y rapportent ; les pentes pourront être portées de 5 à 10 millimètres, et les courbes abaissées de 800 à 300 mètres. De cette façon la dépense pourra être réduite de 180,000 fr. par kilomètre, soit de 162 millions de francs.

Le décret relatif au chemin de Lyon à Genève contient aussi une disposition nouvelle applicable à toutes les autres lignes ultérieurement concédées. En vertu de cette disposition, les actions ou promesses d'actions ne pourront être négociées par les agents de change qu'après les versements des deux premiers cinquièmes.

Il est en outre à remarquer que toutes ces concessions ont été faites à des compagnies restées seules chargées des dépenses, sans engagement pour les finances de l'État.

Plusieurs projets de lignes de paquebots transatlantiques se sont produits dans la première moitié de l'année ; les ports se sont émus et ont fait des démarches pour demander à être les têtes de départ de ces lignes, conçues en vue d'une subvention de l'État. Mais le gouvernement a annoncé dans le *Moniteur* que, sur l'avis d'une commission qu'il avait formée à cet effet, il croyait devoir, en présence des progrès récents de la navigation à vapeur,

surseoir à la concession du service des lignes transatlantiques, pour reprendre ce sujet de nouveau à bref délai.

A la suite des modifications apportées à la Constitution que nous avons indiquées plus haut, relatives en partie aux traités de commerce, un décret impérial du 2 février a constitué un conseil supérieur du commerce, de l'agriculture et des manufactures, destiné sans doute à remplacer les anciens trois conseils du commerce, de l'agriculture et des manufactures, qu'on avait imaginé de faire fonctionner séparément ou ensemble et publiquement, pour émettre des vœux destinés à éclairer l'assemblée, le Conseil d'État et le gouvernement. Le nouveau conseil n'a rien de parlementaire; il est composé d'un petit nombre de personnes (douze); il discute à huis clos et on ne fait pas connaître le sens de ses réponses aux questions que lui adresse le gouvernement.

Le libre-échange et la protection sont tous deux représentés dans ce conseil par des noms assez tranchés. A côté de M. Schneider, par exemple, directeur du Creuzot, habile défenseur du *statu quo*, se trouve M. Duffour-Dubergier, président de la chambre de commerce de Bordeaux et un des fondateurs de l'association du libre-échange (1). Toutefois, l'esprit du conseil est assez bien représenté par M. Legentil, esprit pratique et progressif qui ne demande pas tout ce qu'il serait juste de demander, mais ce qu'il est possible d'obtenir dans une situation donnée.

La nomination de ce conseil, dont MM. Lebœuf et Mimerel ne font pas partie, a fait dire aux protectionistes que le libre-échange était aux affaires.

Mais c'est là une de ces exagérations qui font partie de la tactique prohibitioniste. Ce qu'il y a de piquant c'est

(1) Les membres de ce Conseil sont M. d'Argout gouverneur de la banque et de Mouchy sénateur; Schneider et Reveil ancien Maire de Lyon, députés au Corps Législatif; MM. de Parieu et Vuillefroy conseillers d'État et six notables industriels ou négociants : MM. de Morny qui a de grands intérêts dans l'industrie métallurgique et les Chemins de fer, Legentil président de la chambre de commerce de Paris, Gautier sous gouverneur de la Banque. Duffour Dubergier président de la chambre de commerce de Bordeaux Seidoux manufacture de (lainage), d'Eichthal, banquier.

que quelque temps auparavant l'un des chefs de la protection, M. Mimerel, lorsqu'il s'agissait des modifications de la constitution, écrivait aux membres de la chambre consultative de Roubaix qu'ils eussent à dormir en paix, et que toute réforme économique était indéfiniment ajournée (1). En même temps que le gouvernement supprimait de bonne heure les entraves qui pouvaient gêner l'approvisionnement des blés, il prenait une autre mesure non moins efficace, non moins rationnelle, non moins juste et devant laquelle on avait reculé en 1846 et 1847 ; nous voulons parler de la suppression des droits sur les bestiaux ou plutôt du retour à un tarif extrêmement modéré. Par décret du 14 septembre, les droits sur les bœufs et taureaux ont été réduits de 50 francs à 3 fr. (décime non compris) et tous les autres en proportion : sur les vaches et génisses, etc., de 25 et 12 fr. 50 à 1 franc; sur les veaux, moutons et porcs, etc., de 3 et 5 francs à 25 centimes; sur les agneaux, les chèvres, etc., de 30 et 25 centimes à 10 centimes; sur les viandes fraîches de 18 francs à 50 centimes par kilogramme; sur les viandes salées, de 30 et 33 francs à 10 francs par 100 kilogrammes. En fait, le droit d'entrer sur le bétail se trouve ramené à ce qu'il était au commencement de la Restauration, avant les lois prohibitives de 1816 et 1822, votées par une majoritée ultra-protectioniste.

Quoique cette mesure n'ait été prise que provisoirement, et qu'elle n'ait été motivée que sur l'existence des circonstances exceptionnelles où l'on s'est trouvé par suite de la disette, il y a beaucoup de raison de penser qu'après le premier pas, le gouvernement ne reviendra pas sur une réduction qui supprime une injustice criante faite aux consommateurs en général, aux classes ouvrières en particulier, qui doit tourner à l'avantage de toutes les branches de l'industrie, et qui est dans l'intérêt bien entendu de l'agriculture elle-même. En fait, les prix des bestiaux n'ont pas baissé et aucun dommage n'a été apporté aux éleveurs français, ce qui a fait dire aux protectionistes

(1) V. cette lettre dans le *Journal des Économistes*, t. XXXIV, p. 317.

que la mesure avait été inutile. C'est là une mauvaise raison ; car il est entré et il entre tous les jours une quantité notable de produits étrangers qui ont empêché le prix de la viande de s'élever et qui sont venus satisfaire des besoins bien réels et bien légitimes. Si cette réforme se maintient, elle fera date dans l'histoire économique de ce pays.

Outre les mesures relatives à la disette, le gouvernement a opéré deux autres réductions qui méritent d'être mentionnées : nous voulons parler de celles qui ont porté sur les houilles et sur les fontes, fers et aciers, par le décret du 24 novembre. Cette réduction n'est pas comme celles relatives aux bestiaux et aux viandes, elle est définitive. C'est une réforme proprement dite ; ce n'est pas encore le retour à un tarif équitable et fiscal ; mais c'est une brèche notable au régime de la prohibition et du *statu quo* qui depuis trente ans avait systématiquement prévalu. Pour les houilles on a supprimé quatre zones sur trois et ce produit, au lieu de payer 55 , 33, 11 et 16 1/2 centimes, selon la zone, ne paiera que 33, 11 et 16 1/2 centimes. En vertu du même décret les fontes venant par mer paieront, à partir, de 1855, presque moitié moins et sur le même pied que les fontes venant par terre (4 f. 40). Il n'y aura plus de distinction entre le fer au bois et le fer à la houille. Les grosses barres de fer formant les rails des chemins et autres fers marchands paieront un tiers et un quart de moins (11 francs au lieu de 18 et 20 fr.) ; les petites barres paieront un tiers de moins (15 francs au lieu de 41 et 45 fr.) ; la tôle moitié moins (22 au lieu de 44) ; l'acier naturel ou de confection moitié moins (33 au lieu de 66) ; et l'acier fondu quatre fois moins (33 au lieu de 132). Mais la fonte paiera encore énormément plus qu'il y a quarante ans, lorsqu'elle était libre ; le fer en grosses barres paiera encore presque le triple ; le fer en petites barres plus du double ; la tôle juste le double, et l'acier plus du triple ! Il n'a pas été touché au tarif du fil de fer.

Le décret du 22 novembre, on le voit, laisse encore sur tous ces produits une grosse marge pour de futures réductions. Quoi qu'ils aient pu dire, celle-ci n'a porté et ne

portera aucun préjudice aux produits français, dont les prix de monopole aux époques de grande activité seront seulement un peu réduits, et qui sentiront un peu (trop peu encore) l'aiguillon de la concurrence. Depuis quelques mois les chefs des usines françaises se sont mis à apporter diverses améliorations à la fabrication, de sorte que le dernier décret aura commencé par leur rendre service à eux-mêmes.

Il a été encore fait quelques améliorations au tarif, mais elles sont trop minimes pour être analysées ici. (V. l'énoncé de divers décrets, p. 167.)

Le gouvernement s'est également occupé de la question des fils de coton que M. Dollfus, qui est à la fois fileur et imprimeur, a soulevée au sein de la Société industrielle de Mulhouse et qu'il a traitée de main de maître, sous le point de vue pratique dans une brochure intitulée : *Plus de prohibition sur les fils de coton* (1). Le conseil supérieur du commerce a été saisi de cette question, qui a été également débattue devant l'Empereur par M. Dollfus d'une part, et par M. Féray d'Essone et M. Sellière d'autre part. Il n'en est résulté cependant que quelques facilités accordées à l'entrée du coton en rame (décret du 28 décembre). Une ordonnance de 1826 portait que les produits d'Asie, d'Afrique et d'Amérique réexpédiés d'Angleterre ou des colonies de ce pays ne peuvent être admis en France que par l'entrepôt et la réexportation. Il en résultait, par exemple, qu'un navire entré à Liverpool ne pouvant pas relever pour le Havre, se voyait obligé d'attendre au large pour recevoir des ordres. C'est en faisant disparaître cette anomalie pour le coton brut qu'on a facilité l'approvisionnement des manufactures. Le moment est venu de faire pour toutes les marchandises ce qu'on a fait pour le coton, et ce qui n'est, en vérité, qu'une trop petite brèche dans le système douanier de la France.

Il est à remarquer qu'en 1853 les demandes de réforme douanière et de réduction de tarifs ont été faites par des

(1) In-8° de 150 pages. Paris, Capelle.

chefs d'industrie, quelques conseils généraux et les principales chambres de commerce. Les journaux protectionistes ne cessent de répéter que M. Dollfus n'avait aucun écho en Alsace parmi les manufacturiers ses confrères. Or, sur 25 membres d'une commission choisie par la Société de Mulhouse, 13 seulement ont repoussé les propositions de M. Dollfus, et le *Journal des Débats* et le *Journal des Économistes* (1) ont publié une lettre de 24 chefs des maisons principales d'Alsace adhérant à une réforme qui aurait pour but l'affranchissement des matières premières et la levée de la prohibition. Le très-regrettable M. Jean Zuber, l'un d'eux, quelques jours avant de mourir, s'est rendu, malgré les souffrances qu'il éprouvait déjà, au sein du conseil général du Haut-Rhin (septembre), pour faire une proposition dans ce sens. M. Zuber a rappelé à cette occasion qu'il y a 22 ans, la Chambre de commerce de Mulhouse demandait la réforme du système prohibitif; que M. Martin du Nord, député de ce département voué aux intérêts protectionistes, avouait en 1841 qu'il n'y a pas un droit qui ne doive être considéré comme *temporaire* et qui ne doive être *graduellement réduit*. Les dernières paroles de M. J. Zuber au conseil général ont eté : « Quant à moi, je vous le répète, je vois au bout du système prohibitif de nouveaux malheurs, de nouveaux bouleversements pour mon pays ; je ne veux pas, par mon vote, en assumer la responsabilité. »

Des propositions de réforme douanière ont été posées devant deux autres conseils généraux, celui de l'Hérault et celui des Hautes-Alpes, qui l'ont appuyé de leur vote. Le conseil général de l'Hérault, qui a réclamé, ainsi que le conseil municipal de Marseille, la suppression de l'échelle mobile des droits sur les céréales, a demandé en outre la suppression des prohibitions et la réduction des tarifs. Le conseil des Hautes-Alpes a demandé la suppression des droits sur les fers et les aciers, motivée sur ce fait remarquable, que la dépense en fer dans une exploitation agricole est à peu près égale au montant de la contribution

(1) Tome XXXV, p. 310.

foncière (200 millions), si à l'intérêt du capital engagé on ajoute les dépenses d'entretien de toute nature.

La Chambre de commerce de Rouen, qui est protectionniste, a réclamé, dans une lettre adressée au *Constitutionnel*, contre le système des zones adopté pour les houilles; la Chambre du Havre et la Chambre de Lyon ont demandé un remaniement profond du tarif, la franchise de certains produits, et notamment des houilles. La chambre de Bordeaux a publié sous ce titre : *Réforme douanière, Notes à l'appui* des extraits de diverses délibérations antérieures et motivées.

L'année 1853 a vu s'étendre encore un peu le réseau des conventions pour la garantie de la propriété littéraire et artistique. Il en a été signé entre la France et le duché de Nassau, la principauté de Reuss, le grand-duché d'Oldenbourg.

Il a été créé à Lyon, à Paris et dans quelques autres villes, des établissements commerciaux qui ont pris le nom de *Banques d'échange* et qui se proposent d'aboucher, moyennant commission, divers groupes de producteurs pour l'échange de leurs produits. Un de ces établissements, organisé par M. Bonnard à Marseille, a donné en trois ans de brillants résultats. Ces établissements sont-ils susceptibles de se généraliser, ou bien leur succès dépend-il uniquement de l'aptitude et de l'activité spéciale de ceux qui les dirigent et doivent-ils rester à l'état de faits isolés? C'est ce que l'expérience démontrera. En attendant, on peut dire qu'ils ont été improprement nommés, et qu'ils n'ont qu'un rapport indirect avec le plan de la fameuse banque de M. Proudhon.

Des décrets de l'année antérieure avaient fixé pour 1855 une exposition des produits de l'industrie à Paris et autorisé une compagnie à construire aux Champs-Elysées un local à cet effet, en lui garantissant un minimum de 4 p. cent d'intérêt. Un décret du 8 mars a décidé que cette exposition serait universelle, c'est-à-dire ouverte aux produits de toutes les nations. Un autre décret du 22 juin a décidé qu'il y aurait à la même époque une exposition des beaux-arts. Déjà on avait admis à l'exposition de Londres plusieurs produits appartenant à la catégorie des beaux-

arts, et l'habile bourgmestre de Bruxelles avait ouvert, en 1852, un concours entre les artistes de tous les pays. Par suite de l'opposition des protectionistes, l'exposition universelle n'aura eu lieu en France qu'après celles de Londres, de Dublin et de New-York (1) !

II. — ANGLETERRE. — IRLANDE. — *Ministère Aberdeen succédant au ministère protectioniste. — Efforts des amis de la paix. — Réunion à Manchester. — Adresse de* 5,000 *notables à l'Empereur des Français. — Conférences à Édimbourg. — Plan de réforme financière de M. Gladstone. — Réforme de l'administration de la douane. — Un autre statue élevée à Robert Peel. — Bill des juifs. — Exposition universelle de Dublin.*

Nous avons raconté, dans l'*Annuaire* pour 1853, p. 501, les évolutions et le sort définitif du ministère protectioniste, à la tête duquel figuraient lord Derby (ci-devant lord Stanley), ministre des affaires étrangères, et M. d'Israeli, chancelier de l'échiquier. Le ministère, qui a ensuite pris les rênes du pouvoir dans les derniers jours de l'année 1852, a été formé d'hommes entièrement dévoués aux réformes économiques et financières inaugurées par Robert Peel. De plus, en vue des relations à établir entre la France et l'Angleterre dans l'intérêt de la paix et de la civilisation, et par suite de la crainte d'invasion par une armée française qui venait de préoccuper vivement l'opinion publique (V. même *Annuaire*, p. 504), ce ministère a été composé en grande partie d'hommes éminents pris dans toutes les nuances du parlement, sous la présidence de lord Aberdeen, lord de la trésorerie.—Afin de ne donner à ce ministère aucun caractère belliqueux, ce fut lord John Russel qui prit les affaires étrangères et lord Palmerston qui se chargea de l'intérieur. M. Gladstone fut chancelier de l'échiquier, sir James Graham lord de l'amirauté, M. Cardwell, président du *Board of trade*, et M. James Wilson, le savant rédacteur de l'*Economist*, un des secrétaires du trésor. Le comte Clarendon, lord Granville et M. Molesworth, qui appartient à ce qu'on appelle l'opinion radicale, font aussi partie du conseil.

(1) V. la revue de l'année dans l'*Annuaire* pour 1850, p. 452.

En peu de temps l'opinion publique fut enlevée en Angleterre au sujet de la France ; mais bientôt commença à se formuler l'agression de l'empereur Nicolas contre la Turquie, au sujet de laquelle la France et l'Angleterre se sont heureusement trouvées d'accord. Cette féconde alliance, en si parfaite harmonie avec les intérêts bien entendus et l'opinion éclairée des deux pays, — il eût été difficile de la prévoir avec la panique belliqueuse de 1852, et on la doit certainement en très-grande partie à la composition du cabinet Aberdeen et aux sentiments de confraternité internationale qui sont une des conséquences de la politique commerciale du *free trade*.

En effet, ce sont encore les hommes du *free trade*, ayant toujours à leur tête MM. Bright et Cobden, devenus pour la plupart les Amis de la paix, qui ont le plus résisté à cette panique dont l'histoire dira la cause véritable et qui a été une des circonstances qui paraissent avoir induit en erreur le czar sur la possibilité de mener à bonne fin ses plans sur la Turquie. Au commencement de l'année, peu après la constitution du nouveau ministère, les Amis de la paix se sont réunis en conférence à Manchester les 27 et 28 janvier et ont tenu ensuite un grand meeting dans le *Free trade Hall*, afin de montrer au gouvernement la nature et l'intensité des sentiments de la population de Lancashire. La convocation avait été signée par un grand nombre de notables, parmi lesquels on comptait une vingtaine de membres du parlement. L'association des Amis de la paix a ainsi fait d'heureux efforts pour prémunir la population contre les sophismes de ceux qui, par inintelligence ou calcul, voulaient recommencer les folies de la Révolution et du premier Empire, exciter de nouveau les préjugés nationaux, raviver l'esprit militaire et conquérant, et finalement remettre le pouvoir entre les mains de l'aristocratie pure. C'est aussi dans ce but que M. Cobden a publié, vers la même époque, un très-curieux et très-éloquent écrit intitulé : 1793 *et* 1853, et dans lequel il a mis en lumière la conduite que tinrent à cette première époque les hommes politiques de son pays, les manœuvres dont la population fut dupe et les conséquences fâcheuses qui s'ensuivirent. Ces nobles

efforts ont eu un plein succès ; ces sentiments ont heureusement été en majorité dans le pays et ont contribué à fortifier le gouvernement anglais dans une voie d'une prudence non provocatrice.

Nous avons signalé, l'an dernier, les adresses signées dans beaucoup de villes d'Angleterre par un grand nombre d'hommes notables, et qui étaient apportées en France par M. Elihu Burritt, qui les remettait aux autorités municipales, précisément au moment où le Président de la République constatait, dans son voyage à travers la France, l'expression générale du maintien de la paix. Au commencement de 1851 (29 mars), une députation composée de notabilités financières et conduite par M. James Duke, membre du parlement pour la Cité de Londres, présentait au chef du gouvernement français une déclaration commençant ainsi : « Nous soussignés, négociants, banquiers, commerçants et autres habitants de Londres, nous nous croyons appelés en ce moment à exprimer publiquement le regret qu'ils éprouvent d'apprendre, de divers côtés, qu'il existe dans l'esprit du peuple français l'impression que le peuple anglais nourrit à son égard des sentiments peu sympathiques. Nous regardons comme un devoir de déclarer hautement que nous ne croyons pas à l'existence de pareils sentiments chez le peuple anglais. Nous pensons que la prospérité de chacune des deux nations est intimement liée à celle de l'autre, tant par les relations commerciales réciproquement avantageuses, que par une commune participation à tous les progrès de l'art et de la science. » Le texte de la déclaration était écrit sur une feuille de parchemin de 92 pieds de long et contenait près de cinq mille signatures !

Mais la panique de l'invasion touchait à sa fin dans le commencement de 1853 ; et presque en même temps se produisirent les complications des affaires d'Orient, qui ont bientôt rapproché les deux gouvernements de France et d'Angleterre : ceux-ci s'unissant de jour en jour davantage, ont fait tous leurs efforts pour amener une solution pacifique, faire faire toutes les concessions raisonnables à la Turquie et démontrer au Czar le tort qu'il avait de violer le territoire turc en envahissant les principauté

Moldovalaques, ainsi que la nécessité dans laquelle se verraient les deux puissances occidentales, de défendre la Turquie, les armes à la main, avec ou sans le consentement de la Prusse et de l'Autriche. La France et l'Angleterre ont mis dans ces négociations une prudence, une sagesse, une modération que l'on trouverait difficilement à d'autres époques de l'histoire, ainsi que le sentiment général des populations des deux pays répugnant à la guerre comme à un terrible fléau et ne s'y résignant que par nécessité.

Mais cette nécessité a même été contestée en Angleterre par une partie de l'opinion publique, du côté de laquelle se sont rangés les hommes du congrès de la paix, M. Richard Cobden, en tête, qui l'an d'avant avaient eu l'honneur de résister à la panique de l'invasion et qui cette année ont fait d'une part d'utiles efforts pour ralentir le mouvement guerrier, et faire épuiser tous les moyens de conciliation, et d'autre part ont positivement soutenu que l'Angleterre ne devait pas intervenir dans la querelle de la Russie et de la Turquie.

Ce dernier avis a été constamment soutenu aux réunions que les Amis de la paix ont eues à Édimbourg, et dans lesquelles on a discuté, entre autres questions, celle de l'intervention de l'Angleterre dans les affaires d'Orient. M. Cobden a déclaré de la manière la plus formelle que l'Angleterre se mêle d'une question qui ne l'intéresse ni au point de vue de ses engagements, ni au point de vue de sa sécurité, ni au point de vüe de la religion, ni au point de vue de la majorité des populations turques. En premier lieu l'Angleterre n'était pas liée par un traité. En second lieu la Russie en s'agrandissant ne peut que s'affaiblir, et on serait d'ailleurs toujours à temps de résister à ses empiétements. En troisième lieu, les trois-quarts des sujets du sultan sont des chrétiens traités comme des chiens et qualifiés de tels, sinon à Constantinople, au moins dans les divers gouvernements des pachas, sur lesquels l'autorité centrale n'a presque aucune action. M. Cobden ajoutait que s'il n'est pas possible d'avoir de la sympathie pour le gouvernement russe, il faut reconnaître qu'il est encore plus en état de protéger les populations chrétiennes que

celui du sultan; que dans tous les cas il est déraisonnable de voir forcer la population laborieuse de l'Angleterre à donner son sang et son travail pour défendre des barbares contre d'autres barbares; et ce, lorsque son propre gouvernement a dans l'Inde juste la même politique envahissante et spoliatrice que l'on reproche à l'empereur de Russie.

Est-ce du côté de M. Cobden et du Congrès de la paix, ou bien du côté de la politique suivie par les deux gouvernements et approuvée par la majorité de la population que se trouve la raison? c'est ce qu'il serait trop long de discuter ici. Toujours est-il qu'en admettant que le Congrès d'Édimbourg ait eu tort en voulant appliquer dans ce cas spécial le principe de non intervention, il est bon et utile que de pareilles manifestations aient lieu. Les gouvernements peuvent y puiser plus d'un enseignement, et le sentiment d'une conduite toujours équitable et loyale. Pour juger de l'importance de ce mouvement en Angleterre, nous dirons que l'association a récemment levé un nouveau fonds de deux cent mille francs et qu'à ce meeting d'Édimbourg on a recueilli des souscriptions de 1000, 1250 et 1500 francs.

— Le nouveau ministère a voulu, dès la première année, prouver que son intention était de continuer la voie des des réformes financières et économiques. Le chancelier de l'échiquier, M. Gladstone, a d'abord présenté un plan de conversion et de réduction relatif à des fonds secondaires de la dette, et qui font espérer une économie de 30 millions de francs.

Il a ensuite exposé son plan financier complet. Dans ce plan, il s'est proposé d'abord d'assurer et d'augmenter le revenu par le maintien et l'extension de l'income-tax à des catégories de contribuables qui ne l'avaient point encore payé; par l'extension de l'impôt de succession; par l'accroissement du droit sur les spiritueux en Ecosse et en Irlande, et par la modification de certaines patentes ou licences. Il a calculé pour ces diverses branches de revenu sur une augmentation de recettes de plus de 3 million sterling, 75 à 80 millions de francs.

Après avoir ainsi pourvu aux recettes, M. Gladstone a

proposé la suppression des droits d'excise sur le savon; une diminution sur les droits payés pour domestiques, voitures, chevaux et chiens; une forte diminution sur les droits de timbre payés pour assurances; et diverses réductions notables sur les droits de douane. A cet égard, M. Gladstone a tenu à honneur de compléter les grandes réformes de sir Robert Peel, et son budget ne laisse plus que quelques vestiges insignifiants de la protection sur le sol britannique. Ses propositions ont pour effet d'abolir autant que possible les droits sur les articles à peu près improductifs qui encombrent inutilement le tarif; d'établir un droit maximum de 10 % sur les objets manufacturés, à l'exception des soieries, taxées à 15 %, plutôt en vue du revenu que de la protection; de supprimer les droits différentiels en faveur des produits des possessions britanniques, et d'abolir autant que possible les droits *ad valorem*, que paient 49 articles.

La réduction des droits sur le thé de 2 schellings à 1 est la plus importante; elle sera opérée, d'après le plan de M. D'Israéli, en trois ans, et les dégrèvements sont évalués à 5,300,000 livres ster., ou 130 millions de francs. Il ne manque guère à ces propositions que la réduction des droits sur les vins, qui sera abordée tôt ou tard, mais devant laquelle les lords et la chancellerie ont tous reculé jusqu'à présent, parce qu'il s'agit d'une grosse branche du revenu, et que les droits sont pour ce produit uniquement fiscaux.

Une autre réforme, presque aussi importante que celle que nous venons d'analyser, a été également soumise au parlement dans la session de 1853: nous voulons parler de la réforme de l'administration des douanes, présentée par M. J. Wilson, et relative à la constitution du bureau des douanes; aux amendes, restitutions, saisies et pénalités; aux droits *ad valorem*; aux entrepôts; au transit; aux bagages des voyageurs; aux articles exempts du droit; aux ports de sortie, etc. C'est la réorganisation de tout le service au point de vue de la politique commerciale libérale, adoptée depuis quelques années (1).

(1) Voir pour plus de détails sur ces deux réformes, le *Journal des Économistes*, tome XXXV, p. 231 et 246.

Nous mentionnions l'an dernier l'inauguration d'une statue de Robert Peel à Salford, par suite d'une souscription à 2 sous. Une autre statue, résultant également d'une souscription populaire, a été inaugurée à Manchester, le 13 octobre 1853, au milieu d'un concours considérable de la population reconnaissante.

Le bill d'émancipation qui doit donner les droits politiques aux juifs a été adopté par la chambre des communes à une majorité de 58 voix ; et rejeté par la chambre des lords à une majorité à peu près pareille de 164 contre 115. Cela veut dire que la question n'est pas encore mûre dans l'opinion publique, mais qu'elle ne tardera pas à l'être.

— Il y avait eu en 1852 une exposition nationale universelle des produits de l'industrie à Cork en Irlande ; il y en a eu une en 1852 à Dublin, dans laquelle les produits des autres nations ont été admis. Remarquable à beaucoup d'égards, cette exposition, trop rapprochée de celle de Londres et de New-York, ne peut être comparée à celle de Londres. Elle comptait 3,300 exposants, dont 1791 pour l'industrie proprement dite, sur lesquels 1,519 anglais ou irlandais, et 252 étrangers.

III. Autres pays d'Europe. — *Renouvellement du Zollverein et traité entre la Prusse et l'Autriche. — Attitude politique. — L'organisation des douanes en Danemark. — Intolérance en Suède. — Libre échange en Piémont. — Confiscation et exposition des produits de l'industrie en Lombardie. — Exposition à Naples. — Question des chemins de fer en Espagne, etc.*

La disette s'étant fait sentir plus ou moins dans toute l'Europe occidentale, la plupart des gouvernements ont pris des mesures propres à faciliter l'importation des substances alimentaires, que nous ne pensons pas devoir mentionner pour chaque pays. Constatons seulement qu'en Grèce, en Egypte et à Rome, on a procédé par l'illogique voie de la prohibition à la sortie.

Nous n'avons que peu de choses à dire pour l'Allemagne. Nous avons énuméré l'an dernier les principales phases de l'agitation en faveur du renouvellement du

Zollverein, et les démarches auxquelles ce renouvellement a donné lieu de la part des divers États et notamment de la part de la Prusse et de l'Autriche. Au commencement de 1853, de nouvelles conférences douanières ont eu lieu à Berlin, et il s'en est suivi un traité stipulant la continuation du Zollverein (avec annexion du Hanovre, etc.) pendant douze ans. Peu de jours avant, la Prusse et l'Autriche avaient signé un traité de commerce et de navigation pour douze ans également, à partir du 1er janvier 1854 jusqu'au 31 décembre 1865. En vertu de ce traité, il n'y a plus entre les deux États de prohibition d'entrée, de sortie ou de transit; aucune tierce-puissance ne sera plus favorablement traitée que la partie contractante; les deux puissances se promettent réciproquement l'égalité des conditions pour les vaisseaux des deux pays, et les mêmes facilités pour les produits sur le principe de la libre entrée pour les produits naturels, et de droits modérés pour les produits fabriqués.

Eoute l'Allemagne et particulièrement les gouvernements de Prusse et d'Autriche ont été préoccupés de la tournure des affaires d'Orient, au sujet desquelles l'empereur Nicolas a cherché à attirer ces deux puissances de son côté; tandis qu'elles ont fait tous leurs efforts pour se tenir entre lui et les deux grandes puissances de l'Occident, dans un état de neutralité pure et simple.

— Une réunion scientifique importante a eu lieu en Belgique. Nous voulons parler du congrès général de statistique qui s'est tenu à Bruxelles en septembre dernier et dont il est question dans un article spécial (V. p. 486).

— En Danemark, le gouvernement et les assemblées ont eu quelque peine à s'entendre sur un système unitaire des douanes pour toutes les parties de la monarchie. Le wolksthing ayant repoussé le projet a été dissous.

— En Suède, on a pu voir ce singulier fait, en plein XIXe siècle, de poursuites dirigées contre une femme qui s'est faite de protestante catholique et qui a été condamnée par les tribunaux au bannissement. C'est le pendant de l'emprisonnement des époux Madiaï en Toscane, l'an d'avant, pour avoir fait de la propagande protestante. Ce « siècle des lumières » a encore à faire, on le voit, et

même ailleurs qu'en Toscane et en Suède, pour mériter son titre.

— Le roi de Piémont, en ouvrant le parlement, a fait un remarquable discours dans lequel se trouve le passage suivant : « Après avoir achevé l'édifice de la finance restaurée, le parlement marchera avec empressement dans la voie des réformes économiques désormais assurées par les lumières d'une expérience non douteuse, et en appliquant aux produits du sol les principes féconds du libre-échange; il procurera aux propriétaires une large compensation par la réforme du cadastre, par d'utiles institutions de crédit devant lesquelles disparaîtra l'usure. »

— La malheureuse Lombardie a eu encore quelques secousses politiques et quelques velléités d'insurrection bientôt reprimées. A la suite de ces troubles, le gouvernement autrichien a pris des mesures barbares : il a mis sous le séquestre les biens des réfugiés lombardo-vénitiens et expulsé tous les Tessinois établis dans la Lombardie et des milliers de familles ont été réduites à la misère.

Malgré la perturbation jetée par cet événement, le gouvernement a tenu à ce que l'exposition annuelle des produits de ce pays eût lieu comme à l'ordinaire; cinq pièces du musée Brera renfermaient de rares objets exposés sur quelques tables et dont lés plus saillants étaient d'origine française ou sortaient des mains d'ouvriers français.

— Il y a eu aussi une exposition à Naples qui n'a pas fait grand bruit. Ce n'est pas moins là un bon symptôme.

— La Toscane a signé un traité de commerce avec la France, qui contient des stipulations plus larges en faveur de la libre concurrence de la navigation que la plupart des autres traités consentis par la France.

— En Espagne, la question des chemins de fer a pris tous les caractères d'une question politique. Les concessions faites ont soulevé un vive opposition au sein des cortès, par suite de laquelle divers généraux siégeant au sénat ont été éloignés de la capitale. Quelques intérêts privés très-haut placés et engagés dans ces affaires n'auraient pas été fâchés de voir restreindre encore plus la liberté de la presse et celle de la tribune, qui gênent leurs manœuvres en les dévoilant; et plus d'une fois il a failli

sortir de ces menées de graves complications. Après une discussion fort vive, les pièces relatives aux concessions ont été renvoyées devant le Conseil d'Etat. En dernier lieu, vers la fin de l'année, un projet de loi général a été présenté aux Chambres.

— Le Portugal a conclu un traité de commerce avec la France.

IV. Amérique. — Asie. — Australie. — *Premier message du président Pierce. — Exposition universelle de New-York. — Californie. — Protection de la route de Téhuantepec. — La révolution du Mexique. — Troubles protectionistes et situation dans la Nouvelle-Grenade. — Buenos-Ayres. — Progrès de la liberté du commerce dans les États du Sud. — Chine. — Japon. — Les chemins de fer dans l'Inde. — L'Australie.*

M. Franklin-Pierce a pris les fonctions de la présidence aux États-Unis au commencement de l'année. Depuis son avénement, les relations de l'Union avec les autres puissances n'ont été signalées par aucun événement important. On a pu remarquer qu'au sujet d'un émigré hongrois, aujourd'hui citoyen de la république, et qui avait été arrêté en Autriche, le gouvèrnement de M. Pierce a montré une grande et noble énergie dans la revendication du prisonnier.

Le président a déclaré dans son premier message qu'il n'avait aucun motif pour proposer le changement de la politique financière de l'Union, et qu'il se préoccupait seulement de l'emploi de l'excédant des recettes soit pour l'extinction de la dette publique, soit pour la diminution des impôts!

L'exposition universelle des produits de l'industrie a été ouverte le 14 juillet à New-York. Cette exhibition n'avait pas l'importance de celle de Londres, mais elle comptait des exposants de tous les pays.

La législature de la Californie a fixé à 3 et 4 dollars par nois la taxe sur les mineurs étrangers; elle a consolidé les dettes de l'État, et fixé la capitale à Benicia dans la haute Californie. Elle a pris en outre beaucoup de

mesures relatives à l'organisation du pays, fait de nombreuses concessions de routes et de chemins de fer. La constatation des titres de propriété a été l'occasion d'un grand nombre de difficultés et de troubles sur plusieurs points.

— Des plénipotentiaires du Mexique et des Etats-Unis ont signé le 21 mars une convention ayant pour but de faciliter la construction d'une voie de communication par l'isthme de Téhuantepec entre les deux Océans, concédée à une compagnie mixte. Les deux gouvernements s'engagent à protéger les travaux et les voyageurs auxquels il ne sera demandé ni passeports ni cartes, et à garantir la neutralité de la voie.

Nous venons de citer le Mexique. Ce pays a changé encore une fois de gouvernement; le Congrès ayant refusé au général Arista, président, des pouvoirs extraordinaires, celui-ci a donné sa démission le 6 janvier, et le sénateur Cévallos a été nommé président provisoire. Celui-ci dissout, le 19, le Congrès à main armée et convoque un congrès constituant pour le 15 juin. Divers pronunciamentos, et notamment celui de Vera-Cruz, engagent le général Santa-Anna à venir prendre la direction des affaires; celui-ci, qui habitait la Nouvelle-Grenade, débarque à Vera-Cruz le 1er avril et s'empare de la dictature. — Peu de temps après ce nouveau pouvoir a cédé aux États-Unis une partie de la Sonora (40 millions d'acres = 15 à 16 millions d'hectares), moyennant 20 millions de dollars ou 100 millions de francs.

— Dans le Sud, la Nouvelle-Grenade a eu plusieurs troubles et émeutes politiques. Une de ces émeutes avait un caractère protectioniste. Une société de Bogota ayant demandé au Congrès l'élévation des droits, et celui-ci n'ayant pas obtempéré, les pétitionnaires ont menacé les députés Il y a eu une rixe sanglante le 8 juin, plusieurs membres ont été blessés. Le général Herran a voulu faire marcher les troupes, mais un autre chef, le général Melo, s'y est opposé. Il y a eu de plus la fièvre jaune à Carthagène et dans quelques autres villes et l'on a redouté une nouvelle révolution.

Le chemin de Panama a presque dépeuplé la province

de Carthagène. La plupart des travailleurs occupés par ce chemin sont venus de cette province pour ne plus y retourner.

— La Confédération Argentine a continué à s'agiter sans pouvoir se constituer définitivement, par suite de l'hostilité entre Buenos-Ayres et le général Urquiza, au nom des autres provinces de la confédération. Il y a eu un combat naval à l'avantage de ce dernier le 15 avril, et Buenos-Ayres a eu à subir un blocus qui a été levé deux mois après, par suite de la défection du général Dias, qui s'est rangé avec l'escadre du côté de la ville.

Quelques progrès sont à signaler dans les autres États du Sud de l'Amérique sous le rapport commercial.

Le Brésil et le Pérou ont ouvert à toutes les nations le cours des Amazones et de ses affluents, sur une étendue de plus de mille lieues, à travers toute l'épaisseur de l'Amérique centrale. Le gouvernement péruvien voulant attirer les émigrés européens dans la vallée du Maragnon, qui n'a rien moins que deux cents lieues, a pris des dispositions particulières pour la protection des émigrants, et leur offre des exemptions d'impôt, une sécurité spéciale et d'autres avantages particuliers. — Au mois d'août 1852, le général Urquiza a ouvert à tous les navires la navigation sur le Parana et sur l'Uruguay.

— Une insurrection, qu'on suppose formidable, a mis la Chine dans une situation dont on n'a pas encore pu apprécier l'importance. Il y a eu cela de remarquable que les autorités chinoises se sont adressées aux chargés d'affaires européens et leur ont demandé secours contre les rebelles : c'est un symptôme de civilisation. Un autre curieux symptôme, c'est le décret de l'empereur de la Chine légalisant à un point de vue fiscal l'importation de l'opium!

— Le gouvernement américain a appris l'arrivée de son expédition au Japon ; mais M. Pierce disait récemment dans son message qu'il ignorait encore jusqu'à quel point l'empereur de ce pays serait disposé à renoncer à sa politique de restriction et à ouvrir des relations avec les États-Unis.

— Dans l'Inde, la présidence de Bombay a inauguré le remier chemin de fer en Asie, destiné à joindre un jour

là grande ligne de Calcutta à Delhi. — A Madras, on a commencé une ligne de vingt-trois lieues vers l'ouest. En outre, un vaste plan de chemin de fer, embrassant l'Inde entière, a été soumis au gouvernement métropolitain.

— En Australie, la production naissante de l'or et l'augmentation progressive de la population a amené une situation semblable à celle qu'on a d'abord observée en Californie. Vers le milieu de l'année, les ouvriers agricoles et les artisans robustes gagnaient d'énormes salaires : un domestique de ferme avait 12 à 1,300 fr. par an ; un berger 8 à 900 fr., plus la nourriture ; un chapelier 175 fr. par semaine ; un forgeron 100 fr. ; mais on voyait des gradués des universités d'Europe obligés de cirer des bottes et de panser les chevaux !

La construction des routes a pris un grand développement ; on a même entrepris des chemins de fer.

V. Russie. — Turquie. — *Prétentions du czar.* — *Négociations.* — *Opinion de l'Europe.*

C'est le 28 janvier qu'arriva à Constantinople, à grand fracas, un ambassadeur russe extraordinaire, le prince Menschikoff, qui affecta de ne vouloir négocier qu'avec le sultan et de se présenter à ses ministres en costume peu convenable. On ne tarda pas à voir que sous prétexte d'une affaire restreinte aux Lieux Saints, l'empereur de Russie exigeait la reconnaissance d'un protectorat sur les populations chrétiennes de la Turquie, avec lequel il serait le véritable chef de cet empire. Des notes, des contre-notes, des memorandum, etc., fort nombreux sont échangés entre les deux gouvernements, puis entre ces deux mêmes puissances et les quatre puissances occidentales (l'Angleterre, la France, la Prusse et l'Autriche,) à laquelle la Porte en réfère. L'Angleterre et la France s'unissent pour soutenir la Turquie et l'aider à résister aux prétentions du gouvernement russe ; ensuite le prince Menschikoff ayant quitté Constantinople le 22 mai, elles donnent, le 4 juin, ordre aux flottes de s'approcher des Dardanelles. Celles-ci prennent position dans la baie de Besika. Quelques jours après, pour ôter tout prétexte à la Russie, un hatti-sherif confirme

solennellement les droits des catholiques grecs; ce qui n'empêche pas que le 2 juillet les troupes russes passent le Pruth et envahissent les principautés Moldovalaques et violent le territoire turc. Nouvelles négociations. L'Empereur de Russie prétend toujours qu'il est l'ami de la paix européenne et qu'il veut respecter l'intégrité de l'empire Ottoman. Mais la Turquie se met en demeure de repousser l'invasion, et les flottes combinées de la France et de l'Angleterre passent le Bosphore le 22 octobre pour entrer dans la mer Noire, avant la saison d'hiver, à la faveur de laquelle les négociations sont de nouveau poursuivies sans succès.

Nous nous arrêtons ici, pour ne pas empiéter sur des événements qui appartiennent à l'année 1854, dont nous ne nous occupons pas; et nous n'ajouterons que peu d'observations à celles que nous avons déjà présentées en commençant.

C'est un fait consolant à constater que dans toute l'Europe, et nous n'exceptons pas même la Russie, la répulsion pour la guerre a été universelle, et qu'on n'a plus entendu retentir les vieilles formules guerrières et les absurdes raisonnements qui affligeaient le penseur et le philosophe au commencement du siècle. Il est évident que le sentiment général de l'Europe a été l'approbation pour la longanimité et la condescendance que les gouvernements de France et d'Angleterre ont mises dans les négociations : la guerre n'a généralement paru légitime que parce qu'elle s'est présentée avec le caractère de défense contre les projets envahisseurs de la Russie.

Une autre circonstance qui semble devoir ouvrir une ère nouvelle pour la civilisation et la paix du monde, c'est l'union intime de la France et de l'Angleterre, et la déclaration solennelle de leur gouvernement prenant les armes pour défendre l'intégrité d'une nation injustement attaquée.

C'est un pas très-marqué vers la politique nouvelle des états unis d'Europe et de l'arbitrage international.

JOSEPH GARNIER.

BIBLIOGRAPHIE.

1. — *Essai sur l'avenir alimentaire de la France* et sur les mesures à prendre pour atténuer les maux résultants de la rareté des subsistances, par le comte de *Montureux*. Nancy, chez Grimblot et veuve Raybois; à Paris, chez Charpentier, 1 vol. in-8°.

2. — *Des systèmes de culture en France* et de leur influence sur l'économie sociale; par M. *Hyppolyte Passy*, membre de l'Institut. 2e édition revue et augmentée. Paris, Guillaumin et Cie, 1 vol. grand in-18.

Voici les matières traitées par M. Passy dans ce remarquable ouvrage :

CHAP. Ier. Historique de la question. — CH. II. Causes de la diversité des modes de culture. — § 1er. De l'influence de l'état des populations sur les systèmes de culture. — § 2. Influence de l'espèce des produits et de consommation sur les systèmes de culture. — § 3. Influence des climats sur les formes de culture. — § 4. Influence des terrains sur les modes de culture. — § 5. Influence des lois civiles sur les modes de culture. — CH. III. De la puissance productive des divers modes de culture. — CH. IV. De l'influence des modes de culture sur l'économie sociale. — APPENDICE. I. De la répartition de la propriété territoriale et des progrès du morcellement en France. — II. Des changements que le renouvellement du cadastre a constatés dans la répartition de la propriété territoriale en France. — III. De l'accroissement et de la répartition des populations en France.

3. — *De l'état du paupérisme en France* et des moyens d'y remédier; par *F. Béchard*, ancien député, etc., 1 vol. gr. in-18 de 17 feuilles. Paris, chez Douniol.

4. — *Études sur les banques* et sur le service de trésorerie dans les départements; in-8° 7 feuilles 3/4 imprimerie de Merson. Nantes.

5. — *Essai sur les conséquences éventuelles de la découverte des gîtes aurifères* en Californie et en Australie; par M. *L. de Tégoborski*, membre du conseil de l'empire de Russie; in-8° de 13 feuilles. Paris, J. Renouard et Cie.

6. *Law, son système et son époque;* par *P. A. Cochut* (1716-1729.) in-18 de 6 feuilles. Paris, Hachette.

Voyez sur cet ouvrage un article de M Courcelle-Seneuil dans l *Journal des Économistes*, no de juin 1853, page 462.

7. — *Etudes historiques sur l'influence de la charit*

durant les premiers siècles chrétiens, et considérations sur son rôle dans les sociétés modernes ; par *Etienne Chastel*. professeur à Genève. 1 vol. in-8° de 23 f. 1/2. Paris, Capelle.

8. — *Réforme pénitentiaire en Angleterre et en France.* Travail faisant suite à l'ouvrage : *Des prisonniers, de l'emprisonnement et des prisons ;* par *G. Ferrus ;* in-8° de 13 feuil. 1/4. Paris, G. Baillière.

9. — *Réforme du tarif des douanes.* Discours de *Frédéric de Coninck*, membre de la chambre du commerce du Havre, prononcé le 4 mars 1853 lors de l'installation de ladite chambre ; broch. in-8°. Le Havre.

10. — *Moyens d'améliorer les conditions physiques et morales des peuples* ; par *Alexandre Fourcault*. Broch. in-8° de 3 feuilles 1/4. Paris, Guillaumin et Cie.

11. — *Manuel de l'emprunteur et du prêteur aux caisses du crédit foncier*, précédé de l'exposé des principes économiques devant régir la possession, l'exploitation et la libération du sol ; par M. *Emile Bères ;* 1 joli vol. in-16 de 6 f. 3/4. Paris, Guillaumin et Cie.

12. — *Organisation et travaux des commissions cantonales de statistique ;* par *A. Barbier*, chef de division à la préfecture de la Vienne. In-18 de 3 f. Poitiers, Hilleret.

13. — *Mélanges de morale, d'économie et de politique.* Extraits des ouvrages de *Benjamin Franklin*, précédés d'une notice sur sa vie par *A. Ch. Renouard*, conseiller à la cour de cassation. 3e édition revue et augmentée, 1 vol. grand in-18. Paris, J. Renouard et Cie.

14. — *Les paysans français* considérés sous le rapport historique, économique, agricole, médical et administratif ; par *Anacharsis Combes* et *Hippolyte Combes ;* 1 vol. in-8° de 29 feuilles. Paris, J.-B. Baillière.

Voir, dans le N° 149 (15 août 1853) du *Journal des Économistes*, un compte rendu analytique de M. Courcelle-Seneuil sur cet ouvrage.

15. — *Traité théorique et pratique des opérations de banque ;* par *J.-G. Courcelle-Seneuil.* 2e édition, 1 fort vol. in-8°. Paris, Guillaumin et Cie.

La seconde édition est beaucoup plus complète que la première. Plusieurs chapitres ont été refondus et ont reçu de notables aug-

mentations ; des chapitres nouveaux et d'un haut intérêt ont été ajoutés. Toute la partie de l'ouvrage qui se rapportait aux valeurs et opérations de bourse a reçu, dans cette seconde édition, des développements considérables. Le chapitre de la comptabilité a été enrichi de documents importants : des faits nouveaux et intéressants relatifs aux banques des États-Unis, du Piémont, de la Belgique, et surtout aux nouvelles banques d'échange, y ont été enregistrés et critiqués.

16. — *Réformes douanières.* Notes à l'appui, présentées par la chambre de commerce de Bordeaux. Broch. in-8° de 8 f. 1/4. Paris, imprimerie de Noblet.

17. — *Proudhon et son système économique ;* par *Jules Vrau.* 1 vol. in-12 de 12 f. Paris, Ledoyen.

18. — *Question des céréales,* son importance, ses rapports avec les institutions du crédit foncier et des caisses de retraite, sa solution ; par *Paul Troy ;* 1 vol. grand in-18. Paris, Guillaumin et Cie.

M. Molinari a rendu compte de cet ouvrage dans le N° du 15 octobre 1853 du *Journal des Economistes.*

19. — *Etudes sur les forces productives de la Russie,* par M. *L. de Tégoborski,* conseiller privé et membre du conseil de l'empire de Russie, tome III ; in-8° de 20 feuil. 3/4. Paris, J. Renouard et Cie.

20. — *Fragment de statistique humaine,* suivi d'une réponse à M. Joseph Garnier, rédacteur en chef du *Journal des économistes,* sur les conseils Malthusiens ; par *Achille Guillard,* docteur ès sciences. Broch. in-8°. Paris, Guillaumin et Cie.

21. — *Etude historique et morale sur le compagnonnage* et sur quelques autres associations d'ouvriers, depuis leur origine jusqu'à nos jours ; par M. *C.-G. Simon.* Broch. in-8° de 11 feuilles. Paris, Capelle.

22. — *Dictionnaire de l'économie politique,* contenant, par ordre alphabétique, l'exposition des principes de la science, l'opinion des écrivains qui ont le plus contribué à sa fondation et à ses progrès ; la Bibliographie générale de l'économie politique par noms d'auteurs et par ordre de matières, avec des notices biographiques et une appréciation raisonnée des principaux ouvrages, par MM. Frédéric Bastiat, H. Baudrillart, Ad. Blaise (des Vosges), A. Blan-

qui, Maurice Block, Ch. de Brouckère, Cherbuliez, Michel Chevalier, de l'Institut; Ambroise Clément, A. de Clercq, Ch. Coquelin, Cuvier, conseiller d'Etat; Dunoyer, de l'Institut; Dupuit, Gust, Du Puynode, Léon Faucher, de l'Institut; Joseph Garnier, Louis Leclerc, Alfred Legoyt, Gust. de Molinari, Maurice Monjean, Moreau Christophe, P. Paillot, Esq. de Parieu, conseiller d'État; H. Passy, de l'Institut; Quételet, Ch. Renouard, Louis Reybaud, de l'Institut; Nat. Rondot, Horace Say, Léon Say, Vée, Vergé, Vivien, de l'Institut; Walras, de Watteville, Wolowski, etc; sous la direction de MM. *Charles Coquelin* et *Guillaumin*. Deux vol. grand in-8°, ensemble 119 f. à deux colonnes. Paris, Guillaumin et Cie.

Le *Dictionnaire* est terminé par la *Table des principaux articles* avec les noms des auteurs en regard, et par une *Table de toutes les biographies et principaux articles bibliographiques*, indiquant aussi les noms des rédacteurs.

Les portraits des Économistes les plus célèbres, de ceux auxquels la science doit le plus, ornent ce *Dictionnaire*. Nous avons tenu à ce que ces portraits, tous gravés sur acier et d'une ressemblance authentique, fussent dignes, par le fini de l'exécution, de ceux dont ils reproduisent les traits;

Ces portraits, au nombre de huit, sont ceux de :

Fr. Quesnay, gravé par *Outhwaite*, d'après le beau portrait de François, célèbre graveur du dernier siècle;

Ad. Smith, gravé par *Bosselmann*, d'après le seul portrait authentique que l'on connaisse;

Malthus, par Madame *Fournier*, d'après la belle gravure anglaise de J. Linnell;

Turgot, par *L. Massard*, d'après la photographie de la statue qui orne la salle des séances du palais du Luxembourg;

J-B. Say, par *Hopwood*, d'après le beau tableau peint par Decaisne et appartenant à M. Horace Say;

Sismondi, par *Eug. Gervais*, d'après le portrait du célèbre graveur Toschi;

Rossi, par *Eug. Gervais*, d'après une photographie de l'admirable buste de Tenerani, que possède la famille;

Fr. Bastiat, par madame *Fournier*, d'après une épreuve au daguerréotype.

« Le Dictionnaire de l'économie politique n'embrasse qu'une des nombreuses catégories des travaux de l'esprit humain; mais, dans cette sphère naturellement limitée, il est plus détaillé, plus complet qu'aucune encyclopédie ne pourrait l'être. C'est, pour nous servir de l'expression pittoresque de M. Guizot, le « bazar de l'économie politique, » bazar où se trouvent accumulés et mis à la portée de tous, les produits de cette branche utile des connaissances humaines. En élevant à l'économie politique ce monument durable, M. Guillaumin a dignement couronné l'ensemble de ses

grandes publications économiques, le *Dictionnaire du commerce et des marchandises*, la *Collection des principaux économistes*, le *Journal des Économistes*, l'*Annuaire de l'économie politique et de la statistique*, etc., et il a acquis un nouveau titre à la reconnaissance des amis de la science. » G. de Molinari,
Journal des Économistes, N° de décembre 1853.

Le Rapport que M. Barthélemy Saint-Hilaire a fait à l'Académie des sciences morales et politiques sur le *Dictionnaire de l'Économie politique* a été inséré dans le *Journal des Économistes*, N° de mars 1854.

23. — *Direction générale des douanes et des contributions indirectes. Tableau général du commerce de la France* avec ses colonies et les puissances étrangères pendant l'année 1852; in-8° de 89 feuil. 1/2, impr. impériale.

24. — *Annuaire des institutions de crédit financier*, commercial et industriel de la France et des principales places de l'Europe. Statuts fondamentaux des banques, comptoirs d'escompte, crédit foncier, mobilier, maritime, agricole, docks, chemins de fer, compagnies d'assurances terrestre, maritime, etc. Sociétés principales d'industrie manufacturière ; par M. *Haussemann*, sous-intendant militaire en retraite, avec la collaboration de M. *A. Baudouin*, ancien secrétaire de la 1re chambre de commerce de l'Algérie. 1re et 2e livraisons in-8° de 15 f. Paris, F. Didot.

25. — *De la circulation par l'échange ;* par *Emile Martin*. Broch. in-8°, Paris, Guillaumin et Cie.

26. — *De la découverte des mines d'or en Australie et en Californie* ou recherches sur les lois qui règlent la valeur et la distribution des métaux précieux, accompagnées de notes historiques sur les effets de l'exploitation des mines américaines, à l'égard des prix en Europe aux XVIe, XVIIe et XVIIIe siècle, etc. ; par M. *P.-J. Stirling*, auteur de la *Philosophie du commerce*, traduite en français par M. Augustin Planche; 1 vol. grand in-18. Paris, Guillaumin et Cie.

Exposé historique exact et fidèle des phénomènes qui se rattachent aux découvertes récentes des mines d'or. M. Stirling a mis à contribution les documents publiés par le gouvernement anglais, mine de renseignements précieux sur l'histoire de la découverte et de l'exploitation des mines d'or de l'Australie... Son livre est un des meilleurs recueils de faits et d'idées qui aient été publiés sur cette question (*Journal des Economistes*).

27. — *La Charte des travailleurs*, ou nouvelles propositions économiques et gouvernementales touchant le paupé-

risme, par M. *Georges Varennes ;* 1 volume in-8°. Paris, Guillaumin et Cie.

28. — *Direction générale des douanes et des contributions indirectes. Tableau général des mouvements du cabotage* pendant l'année 1852. in-4° de 34 feuil. 1/2, impr. impériale.

29. — *Système pénitentiaire. Le bagne, la prison cellulaire, la déportation;* par *Alm. Lepelletier* (de la Sarthe). 1 vol. grand in-8° de 36 feuil. Le Mans, Monnoyer; Paris, Plon frères.

30. — *Considérations sur le crédit foncier et projet de banque foncière;* par *L.-A. Petit,* in-8° de 2 feuil. 1/4, impr. de Lecointe à Rouen.

31. — *Administration générale de l'assistance publique à Paris.* Rapport du directeur de l'administration de l'assistance publique à M. le Préfet de la Seine, sur le service des aliénés du département pour l'année 1852. In-4° de 9 feuil., plus 55 tableaux. Impr. de Dupont à Paris.

32. — *Histoire des arts et métiers et des corporations ouvrières de la ville de Paris,* depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours ; par *J.-M. Cayla.* Broch. in-8° de 9 f. 1/2, impr. de Vialat à Lagny.

33. — *De l'influence du bien-être matériel sur la mortalité des peuples modernes.* Ouvrage qui a partagé le prix proposé sur cette question par l'Académie des sciences morales et politiques ; par *Edouard Mercier.* Broch. in-8° de 9 f. 1/2. Paris, J. Renouard et Cie.

34. — *Traité du crédit foncier* ou explication théorique et pratique de la législation relative au crédit foncier en France, avec le texte des décrets, lois, rapports, etc., suivi d'un exposé de l'organisation des institutions de crédit foncier dans les divers Etats de l'Europe; par *J.-B. Josseau,* avocat, etc. 1 vol. in-8° de 38 feuil. 3/4. Paris, Cosse.

35. — *Histoire du système protecteur en France* depuis le ministère de Colbert jusqu'à la Révolution de 1848 ; par M. *Pierre Clément.* Paris, Guillaumin et Cie, 1 vol. in-8.

Ouvrage plein de faits puisés aux sources officielles et destiné à devenir en quelque sorte la base de toutes les discussions auxquelles donnera encore lieu, pendant longtemps, la grande question de la révision du tarif des douanes. Il était intéressant de montrer comment on est arrivé, de degrés en degrés, de fautes en fautes,

à un tarif plus restrictif et plus exagéré, non-seulement que celui de l'Assemblée Constituante, mais encore que celui de Colbert lui-même. C'est ce que M. Pierre Clément prouve jusqu'à l'évidence, avec des faits, des chiffres, des mémoires contemporains, pour l'époque qui s'est écoulée depuis Colbert jusqu'à la Révolution, et, à partir de 1789, avec l'inflexible *Moniteur*. Des pièces justificatives très-instructives terminent et complètent l'*Histoire du système protecteur*.

36. —*Considérations sur les tables de mortalité*, à l'occasion d'un travail de M. Quételet sur le même sujet ; par M. *Villermé*, in-8° d'une feuil. 1/4. Extrait du *Journal des économistes*, 15 novembre 1853.

37. — *Opuscules sur la rente foncière ;* par *Mathieu Wolkoff*. Paris, Guillaumin et Cie. 1 vol. in-8°.

38. — *Extraits d'un mémoire sur les moyens de prévenir les disettes en France ;* par le comte *A. Hugo*. In-8° de 2 f. impr. de Guyot, Paris.

39. — *Plus de prohibition sur les filés de coton*. Exposé des avantages d'une réforme douanière en France pour les articles de coton ; par M. *Jean Dollfus*. Broch. in-8° de 9 feuil. 3/4. Paris, Capelle.

40. — *Histoire de l'impôt des boissons ;* par le comte de *Villedeuil*, dédiée à M. Emile de Girardin. Paris, librairie Nouvelle, 1. vol. in-8° (tome Ier).

41. — *OEuvres sociales de W.-E. Channing*, traduites de l'anglais, précédées d'un essai sur la vie et les doctrines de Channing et d'une introduction par M. *Edouard Laboulaye*, professeur au collége de France, membre de l'Institut. 1 vol. gr. in-18. Paris, Veuve Comon.

42. —*Histoire des classes agricoles en France depuis saint Louis jusqu'à Louis XIV ;* par M. *C. Dareste de la Chavanne*, professeur d'histoire à la Faculté des lettres de Lyon. 1 vol. in-8°. Paris, Guillaumin et Cie.

« L'histoire des classes agricoles, dit M. Dareste dans sa préface, n'avait pas encore été écrite ; j'ai voulu combler cette lacune pour les cinq ou six derniers siècles, autant que l'état de la science actuelle permettait de le faire. Je me suis conformé au programme de l'Académie des sciences morales et politiques, qui demandait d'indiquer par quels états successifs ces classes avaient passé depuis le servage absolu jusqu'à leur entier affranchissement, et à quelles obligations elles avaient été successivement soumises.

La table des chapitres indiquera les matières et l'ordre suivi par l'auteur :

Chap. Ier. — Chapitre préliminaire. — Etat des populations agri-

coles avant le XIIIe siècle. — II. Des bourgs et des villages. — Comment ils s'étaient formés, et comment ils furent administrés jusqu'aux temps féodaux. — III. Condition personnelle des populations rurales depuis le XIIIe siècle. — IV. Condition territoriale des populations agricoles depuis le XIIIe siècle. Des différents modes de tenures et de baux. — V. De la propriété et de l'influence exercée sur les campagnes par les lois qui la régirent. — VI. De la propriété communale. — VII. De l'administration centrale dans ses rapports avec la population des campagnes. — VIII. Questions particulières.

— L'*Histoire des Classes agricoles* a été couronnée par l'Académie des sciences morales et politiques.

43. — *Système financier de la France*, par M. le marquis *d'Audiffret*. Nouvelle édition, revue et considérablement augmentée. 5 vol. in-8o. Paris, Guillaumin et Cie.

Les tomes I, II et IV sont publiés. Voici leur contenu :

TOME Ier. LIVRE I. Examen des revenus publics. — LIVRE II. Examen du crédit de l'Etat. — LIVRE III. Examen de la circulation des valeurs de la richesse publique. — LIVRE IV. Examen de la comptabilité publique

TOME II. Rapport au roi (Charles X) sur l'administration des finances. — Discours du ministre des finances, et projet de loi sur le budget de l'exercice 1831.

TOME IV. Le budget et divers écrits sur les finances. — Chap. I. Le budget de l'État. — II. La crise financière de 1848, comparée à celles de 1814, 1815, 1830, 1840. — III. La libération de la propriété ou réforme de l'administration des impôts directs et des hypothèques. — III. Réforme de l'administration financière et des hypothèques.—Notice sur Colbert.—Souvenirs sur le baron Louis.

(Ces trois volumes forment les 4e et 5e livraisons des *Économistes et publicistes contemporains.*)

44. — *Recherches sur l'origine des ladreries, maladreries et léproseries*, par M. L.-A. *Labourt*. 1 vol. in-8o, orné de grav. sur bois. Paris, Guillaumin et Cie (1854).

45. — *Essai sur l'économie rurale de l'Angleterre, de l'Écosse et de l'Irlande*, par M. *Léonce de Lavergne*. Paris, Guillaumin et Cie. 1 beau et fort vol. in-8o (1854).

Dans cet écrit, l'auteur fait connaître l'état actuel de l'agriculture dans les diverses parties du Royaume-Uni et recherche les causes de la supériorité agricole des Anglais et des Écossais. Les lecteurs français y trouveront beaucoup à apprendre et non moins à réfléchir.

Voici le sommaire des chapitres :

Chap. Ier. Le sol et le climat. — II. Les moutons. — III. Le gros bétail. — IV. Les cultures — V. Le produit brut. — VI. Les rentes, les profits et les salaires. — VII. Constitution de la pro-

priété. — VIII. Constitution de la culture. — IX. Vie rurale. — X. Les mœurs politiques. — XI. Les débouchés. — XII. sa réforme douanière. — XIII. Le *high farming*. — XIV. Les comtés du sud. — XV. Les comtés de l'est. — XVI. Les comtés de l'ouest. — XVII. Les comtés du centre. — XVIII. Les comtés du nord. — XIX. Le pays des Galles et les îles. — XX. L'Écosse. — XXI. Suite de l'Ecosse ; les Lowlands. — XXII. Fin de l'Écosse ; les Highlands. — XXIII. L'Irlande. — XXIV. Suite de l'Irlande ; l'état de guerre. — XXV. Fin de l'Irlande ; la famine et l'Exode — Appendice. Le *meeting* de la Société royale d'Agriculture d'Angeleterre à Glocester, en juillet 1853.

46. — *Recherches historiques sur les douanes dans l'antiquité*, par M. P. de *Lajonkaire*. Havre, Alp. Lemale, broch. in-8.

47. — *De la cherté des grains et des préjugés populaires qui déterminent des violences dans les temps de disette*, par M. *Victor Modeste*, ancien élève de l'Ecole Normale. 2e édition. 1 vol. grand in-18. Meaux et Paris, Guillaumin et Cie.

48. — *Principes d'économie politique, avec quelques-unes de leurs applications à la philosophie sociale*, par M. *John Stuart Mill*, traduits de l'anglais sur la troisième édition, par MM. *H. Dussard et Courcelle-Seneuil*, et précédés d'une Introduction par M. *Courcelle-Seneuil*. 2 forts vol. in-8. Paris, Guillaumin et Cie.

Cet ouvrage, un des plus remarquables, que la science économique ait produit en Angleterre depuis Adam Smith, forme la 3e livraison des *Économistes et Publicistes contemporains*. — M. Mill a divisé son ouvrage en cinq livres dont voici les titres : Livre Ier. Production. — Liv. II. De la production des richesses. — Liv. III. De l'échange. — Liv. IV. Influence des progrès de la société sur la production et la distribution. — Liv. V. De l'influence du gouvernement.

49. — *OEuvres littéraires et économiques d'Armand Carrel* recueillies et annotées par M. *Charles Romey*, précédées d'une notice biographique par M. *Emile Littré*. Paris, Guillaumin et Cie, et Victor Lecou. 1 vol. grand in-18 jésus.

50. — *Ateliers philantropiques*. Maisons de bienfaisance et d'éducation, par *F.-F Benvenuti*. Broch. in-8.

51. — *Extinction du paupérisme agricole* par la colonisation dans les provinces de la Plata, etc., par M. A. *Brougnes*. Bagnères de Bigorre, chez Dossun. Broch. in-8.

52. — *Les populations ouvrières et les industries de la France dans le mouvement social du XIXe siècle ;* par M. *Audiganne.* Paris, Capelle. 2 vol. gr. in-18.

Liste des auteurs cités dans la Bibliographie.

Errata à faire à l'*Annuaire* pour 1853 (p. 17).

Il s'est glissé une erreur importante dans l'article *Population* de l'*Annuaire* de 1853.

Le tableau de la population des villes (page 17) est erroné en ce qui concerne les chiffres donnés pour 1841. De ces chiffres, imprimés dans l'*Annuaire* tels qu'ils avaient été recueillis au *Bulletin des Lois* et dont il était difficile, par conséquent, de suspecter l'exactitude, l'Administration avait distrait, sans aucun avertissement, les populations dites *flottantes*, tandis que ces populations sont comprises dans les chiffres de 1836, 1846 et 1851.

En faisant disparaître cette cause d'erreur, on constate que la population urbaine de la France, au lieu d'avoir diminué de 1836 à 1846, s'est accrue, au contraire, de

357,211 ou plus de 8 p. %. C'est ce qui résulte du tableau ci-joint dont les éléments ont été relevés sur les documents originaux.

Population en 1841 (populations flottantes comprises).

Paris	935,261	Cherbourg	23,408
Lyon	155,939	Douai	23,203
Marseille	154,035	Saint-Omer	20,661
Bordeaux	104,686	Lorient	23,621
Rouen	96,002	Carcassonne	20,869
Toulouse	90,368	Abbeville	17,582
Nantes	83,389	Niort	18,739
Lille	72,537	La Croix-Rousse	18,790
Strasbourg	70,298	Cambrai	20,141
Amiens	47,117	Laval	17,348
Nîmes	44,657	Perpignan	20,792
Metz	52,763	Castres	19,225
Caen	43,079	Nevers	15,007
Saint-Etienne	48,554	Mulhouse	20,587
Orléans	42,584	Angoulême	18,622
Reims	40,776	Dieppe	16,443
Angers	39,884	Vienne	17,587
Rennes	37,895	Béziers	18,874
Toulon	45,449	Colmar	19,908
Montpellier	40,746	Bayonne	17,546
Clermont-Ferrand	35,152	Rochefort	20,077
Avignon	33,844	Moulins	15,375
Nancy	40,542	Le Puy	14,674
Brest	48,225	La Rochelle	16,720
Besançon	36,461	Chartres	16,383
Limoges	29,870	Alençon	13,917
Versailles	35,412	Châteauroux	13,551
Grenoble	30,824	Sedan	14,750
Tours	28,694	Blois	16,156
Boulogne	29,145	Allais	15,884
Le Havre	27,154	Agen	14,987
Troyes	25,469	Elbeuf	14,646
Bourges	22,826	Beauvais	13,325
Dijon	29,044	Bastiat	14,568
Aix	26,698	Châlons-sur-Marne	14,683
Montauban	23,561	Grasse	11,381
Dunkerque	27,047	Lunéville	16,418
Arras	24,439	Tarbes	12,425
Le Mans	25,189	Pau	13,841
La Guillotière	25,730	Cahors	12,852
Poitiers	24,721	Châlon-sur-Saône	14,342
Saint-Quentin	21,400	Bar-le-Duc	12,52[illegible]
Arles	20,460	Mâcon	12,82[illegible]
Tourcoing	22,503	Saumur	12,258
Valenciennes	21,343	Alby	12,408
Roubaix	24,802	Issoudun	12,234

Cette	13,413	Rodez	9,272
Vannes	11,737	Beaucaire	9,795
Périgueux	12,187	Rive-de-Gier	11,543
Auxerre	12,326	Saintes	9,994
Batignolles	14,073	Bourg	10,219
S.-Marie-aux-Mines	11,429	Epinal	11,012
Lizieux	11,378	Fécamp	9,418
Riom	12,259	Gentilly	9,987
Saint-Brieuc	12,484	Saint-Denis	11,636
Villeneuve	12,337	Bergerac	10,102
Lodève	10,477	Carpentras	9,776
Valence	13,407	Sens	10 099
St-Germain-en-Laye	13,618	Annonay	10,384
Aurillac	10.889	Ajaccio	11,266
Calais	12,508	Cholet	8,113
Narbonne	11,907	Compiègne	9,076
Tarascon	11,362	Hières	9,966
Belleville	19,515	Vaugirard	9,817
Beaune	10,977	Laon	9,466
Moissac	10,762	Lambezellec	9,548
Verdun	15,533	Soissons	9,152
Auch	10,867	Fontainebleau	8,439
Millau	9,014	Ingouville	9,880
Autun	11,164	Tarare	8,707
Evreux	11,706	La Villette	10,954
Dôle	10,713	Langres	8,303
Thiers	9,981	Neuilly	9,493
Romans	9,471	St-Pierre-lès-Calais.	9,128
Louviers	9.998	Granville	8,347
Bailleul	9,923	Wazemmes	7,963
Roanne	11,330	Melun	8,950
Morlaix	10,539	Montmartre	7,802
Quimper	10,154	Bercy	7,913
Libourne	9,814	Passy	6.704
Schélestadt	8,634	La Chapelle	8,724
Tulle	10 444	Grasville	7,441
Châtellerault	9.904		
Haguenau	10,349	Total	4,528,940

Le même article contient les erreurs de détail suivantes :

A la colonne de 1851, il faut lire, en regard de la ville de Saint-Etienne, 56,003 au lieu de 36,003.

Page 20, ligne 11, lisez *prévenir* au lieu de *produire.*

Même page, ligne 29, lisez *par an* au lieu de *par jour.*

FIN.

TABLE DES MATIÈRES.

TROISIÈME PARTIE. — Pays étrangers.

